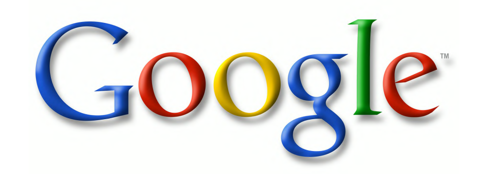
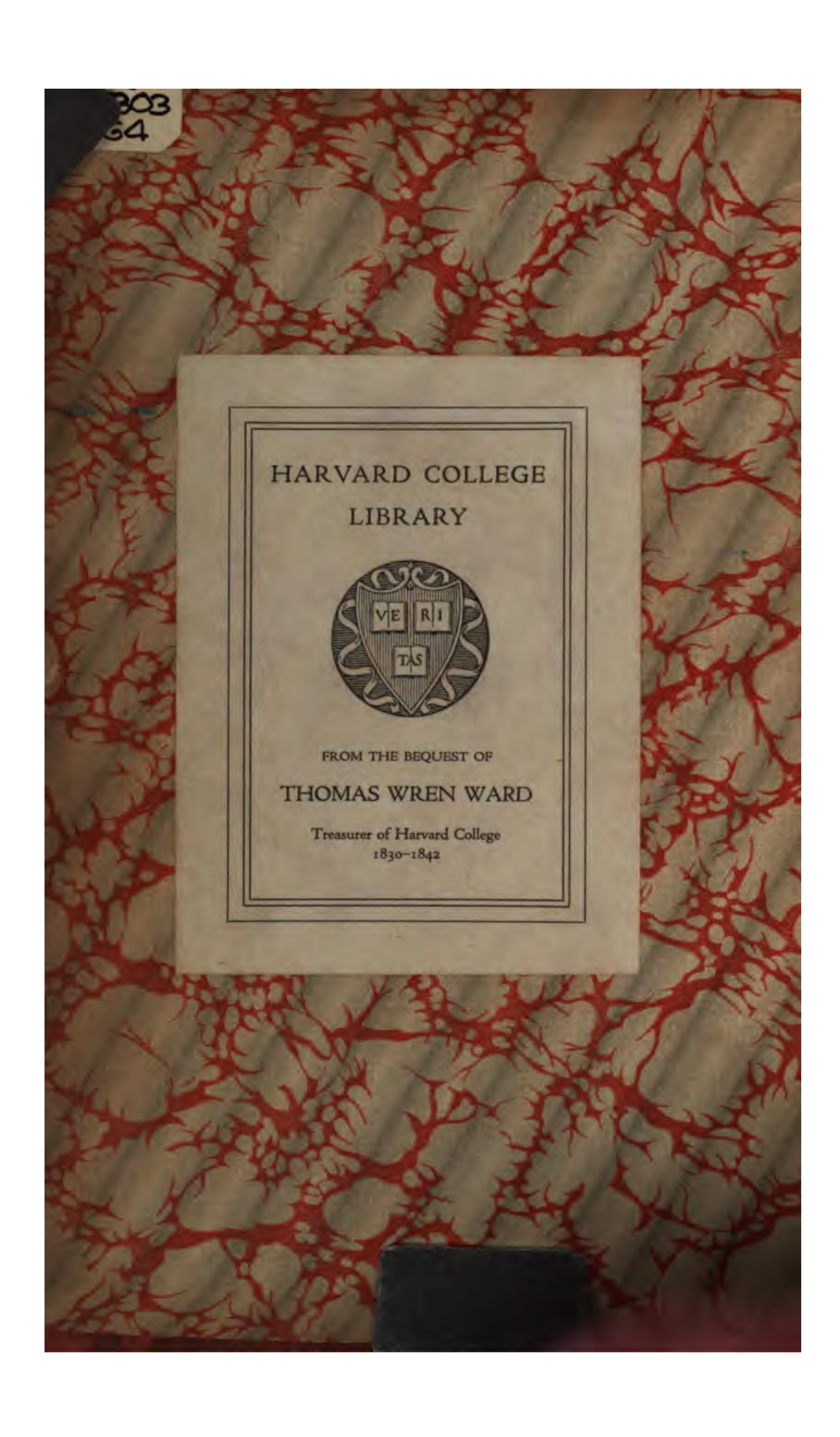






303
64



HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE

ET DE

LA LIBRAIRIE

A MONTAUBAN.

Bibliographie montalbanaise

Avec reproductions de Gravures sur bois ou sur cuivre.

PAR ÉM. FORESTIÉ NEVEU,

Membre de l'Académie et de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne,

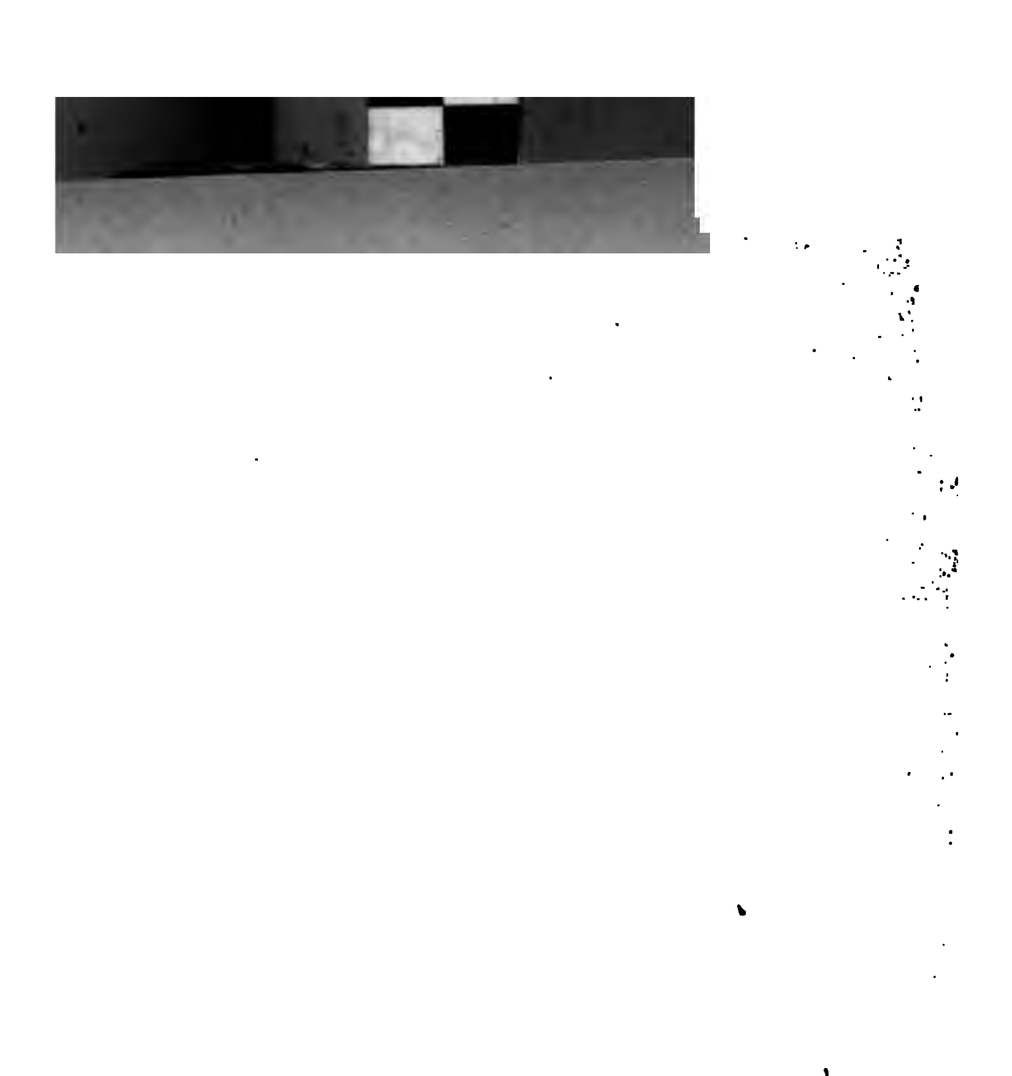
LAURÉAT DE PLUSIEURS ACADÉMIES.



MONTAUBAN,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉDOUARD FORESTIÉ.

1898



HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE

ET DE

LA LIBRAIRIE

A MONTAUBAN.

DU MÊME AUTEUR :

Biographie du comte de Guibert, maréchal-de-camp, membre de l'Académie française. — Portrait. (Extrait de la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, 1re série, publiée avec le concours de plusieurs écrivains.) — Vol. in-8°, 1860.

La Place publique de Montauban et les Incendies de 1614 *et* 1649. — 1871.

Un chapitre de l'Histoire de l'Imprimerie à Montauban. — Louis Rabier, imprimeur du Roi de Navarre, 1578 à 1589. — 1872.

Les Débuts de l'Imprimerie à Montauban, 1518 à 1526. — 1876.

Le comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq, fils naturel du comte de Toulouse. — 1878.

Notes sur les anciens Fossés de Montauban, l'hôtel Pullignieu et le Cercle militaire. — 1878.

Étymologie du nom de Montauban et origine de ses armoiries. — *Les Sceaux de l'Abbaye de Montauriol et des Chapitres de Montauban*. — 1879.

L'année de la grande peur (1789). — 1880.

Notes historiques ou *Éphémérides Montalbanaises et du Tarn-et-Garonne*. — Vol. in-8°, 1882.

Les anciens Fossés et les Portes de la ville de Montauban. — 1882.

Récit des troubles de Montauban (10 mai 1790), et *Bibliographie des Écrits relatifs à cet évènement*. — Vol. in-8°, 1883.

Biographie d'Arnaud Sorbin, dit de Sainte Foy, prédicateur de Charles IX, Henri III et Henri IV, évêque de Nevers. — Avec portrait. — 1885.

La Société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban, 1730-1791. — Avec portraits de Le Franc de Pompignan et de Mgr de Verthamon, évêque de Montauban. Cet ouvrage a obtenu la médaille d'or au Concours de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1889. — Vol. in-8°, 1888.

Biographies de Denis Haultin et de Pierre Coderc, — 1890.

Biographie de Henry Le Bret, auteur de l'*Histoire de Montauban*, prévôt de la Cathédrale, 1668-1710, et *Notes sur Cyrano de Bergerac, son ami*. — Portrait. — 1890.

Les Pérégrinations de l'Imprimeur Arnaud de Saint-Bonnet à Lyon, Grenoble, Cahors, Montauban, Auch et Lescar. — 1891.

Livres de Jean Maurus, ancien imprimeur à La Réole, régent principal des écoles de Montauban en 1526. — 1893-94.

Prélats originaires du département de Tarn-et-Garonne. — Notices avec l'abbé Galabert. — Portrait. — Vol. in-8°, 1895.

L'Imprimerie à Puylaurens, à la suite de l'Académie de Montauban, transférée dans cette ville de l'Albigeois. 1659-1685. — 1895.

Ces publications ont été imprimées grand in-8°, à 100 exemplaires.

HISTOIRE

DE

L'IMPRIMERIE

ET DE

LA LIBRAIRIE

A MONTAUBAN.

Bibliographie montalbanaise

Avec reproductions de Gravures sur bois ou sur cuivre,

PAR ÉM. FORESTIÉ NEVEU,

Membre de l'Académie et de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne,

LAURÉAT DE PLUSIEURS ACADÉMIES.



MONTAUBAN,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ÉDOUARD FORESTIÉ.

1898



PRÉFACE

Voici un livre qui demande à être présenté au public. Il paraîtra au moment même où son auteur terminera très allègrement sa quatre-vingt-deuxième année.

Je ne saurais laisser à personne le soin de dire ici ce que fut cette œuvre de prédilection, qui, commencée depuis plus d'un demi-siècle, vers 1840, a rempli une existence et donné à celui qui l'a menée à bonne fin à travers les années, une somme de jouissances que seuls les travailleurs et les chercheurs peuvent apprécier. C'est donc à la fois un devoir filial que j'accomplis, en même temps qu'un intime plaisir que je me donne en parlant de ce livre, qui a été pour mon père une douce et agréable passion.

Le jour même où il succédait à une longue suite de typographes, dont certainement personne n'avait jamais eu la pensée de rechercher même les noms, mon père se mit patiemment à collectionner les livres sortis des presses montalbanaises; puis, élargissant son horizon, il colligea avec un zèle et une persévérance — qui ne se sont jamais démentis et continuent encore — tout ce

qui, de près ou de loin, intéressait le Tarn-et-Garonne : Biographie, bibliographie, histoire, archéologie, littérature; tout ce qui émanait de Tarn-et-Garonnais ou traitait de choses locales a été recueilli et méthodiquement classé par lui.

On ne fait jamais appel à sa mémoire, à ses souvenirs sans qu'aussitôt, avec une précision absolue, étonnante, il ne trouve la réponse, ou le document désiré s'il a pu le placer dans sa bibliothèque.

C'est, en un mot, un répertoire vivant d'histoire locale.

Et ceci n'est point un éloge dicté par l'affection, c'est une constatation.

Posséder des livres, les classer après les avoir parcourus, ne suffisait pas à mon père : il voulut — ayant encore en main le vieux matériel de ses prédécesseurs — connaître les vicissitudes subies par ces vieilles presses, par ces vignettes aux dessins caractéristiques, ces caractères aux formes surannées, qu'il remplaçait par des types plus nouveaux.

Alors commença cette recherche à travers les archives, les minutes des notaires, les actes de l'état-civil, cette chasse aux documents qui devaient, pendant plus d'un demi-siècle, être analysés, rapprochés, mis en œuvre et former le tout qui se présente aujourd'hui devant le public, avec une physionomie fort avenante d'ailleurs, malgré l'aridité forcée du sujet.

Il faut avoir, comme moi, assisté à la genèse de certains chapitres, tels que ceux des débuts, où tout était à trouver, où chaque page représente une somme considérable de lettres, d'investigations, de surprises, pour comprendre qu'une pareille étude était aussi curieuse qu'intéressante.

Songez que l'unique exemplaire du premier livre imprimé à Montauban en 1518, est enfoui, sous la garde d'un conservateur vigilant, dans la bibliothèque de Séville, et qu'un hasard l'y a fait découvrir; que le second, non moins rare, fut poursuivi à travers plusieurs mains pour arriver, après de nombreuses pérégrinations, à trouver sa place dans la série, Quelle cour assidue et patiente, ingénieuse et subtile fut faite à une petite plaquette, qui, rebelle longtemps à des avances intéressées, ne se rendit qu'après une louable résistance. On ferait un livre amusant avec l'histoire de trouvailles inespérées dans les déballages des chiffonniers : il y aurait les éléments d'un musée dans les estampes, les portraits, les vues pittoresques recueillis ; et tel événement de notre histoire locale a formé la matière d'une brochure curieuse, cataloguant plus de deux cents pamphlets ou mémoires sur cette page d'histoire locale.

L'Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie à Montauban n'est donc qu'un épisode dans cette vie de chercheur et de fouilleur du passé, mais un épisode capital, traité avec le soin, la conscience, l'exactitude qui se retrouvent dans les autres œuvres de l'auteur.

A ceux qui pourraient se demander quel est l'intérêt d'avoir fait revivre ces modestes typographes ou libraires d'autrefois, qui n'ont certes aucune prétention à l'immortalité, nous répondrons que c'étaient des érudits et des lettrés; que dans leur sphère locale, en vulgarisant les œuvres des classiques latins, en mettant à la portée du public les documents de l'autorité, en publiant les livres de leurs contemporains, les controverses, les récits historiques, les mémoires, ils contribuaient à cette marche incessante des sociétés vers le progrès.

Mais il y a plus dans ce livre, et c'est sur cette réflexion que je termine ces quelques lignes :

On y verra, par des reproductions fidèles, que, dans les siècles passés, l'individualité provinciale se maintenait avec plus d'intensité qu'aujourd'hui. L'imprimeur était le plus souvent son propre fondeur, et c'est en province que, bien des fois aussi, les cuivres et les bois ornant les livres étaient gravés et imprimés. Tel ouvrage publié par Haultin ou Samuel Dubois rivalise de pureté, d'élégance et de correction, avec ceux des Elzevirs et des Plantin.

La Bibliographie qui accompagne chaque notice, et qui certainement à elle seule serait déjà une œuvre aussi considérable qu'avantageuse, montre combien elle a coûté de recherches patientes et minutieuses.

Ce n'est certes pas un livre de chevet, mais il sera sûrement consulté souvent par tous ceux qui s'intéressent aux choses locales.

Éd. Forestié.

Lauréat de l'Institut.

29 septembre 1898.



INTRODUCTION.

Débuts et établissement de l'Imprimerie à Montauban.

Nous avons toujours apprécié le désir, généralement manifesté par les familles et par les peuples, de rechercher pieusement tout ce qui se rattache à leur histoire. Il devrait en être de même pour les corporations, qui sont aussi des familles.

Bien des esprits libéraux regrettent que la suppression complète des maîtrises [1] ait laissé s'éteindre la solidarité, dont le but principal était de maintenir dans le devoir tous les membres d'un même corps, isolés aujourd'hui : aussi les patrons sont-ils forcément entraînés à un déplorable antagonisme par les nécessités de la concurrence à outrance, et rarement ils ont les moyens ou le courage de s'imposer des sacrifices pour faire progresser leur industrie, tandis que souvent les ouvriers, par des tarifs trop élevés, favorisent l'importation étrangère.

La corporation des Imprimeurs, qui occupait le premier rang dans les arts et métiers, et que l'Université traitait comme sa fille, avait besoin, plus que toute autre, de n'admettre dans ses rangs que des hommes instruits.

[1] D'après l'article 45 du règlement de 1723, l'aspirant à la maîtrise de libraire payait 1,000 livres et pour la maîtrise d'imprimeur-libraire 1,500 au profit de la communauté ; ces sommes étaient réduites à 600 et 900 livres pour les veuves, les fils ou les gendres des titulaires, qui devaient aussi avoir les qualités exigées.

Jusqu'à la Révolution, aucun compagnon n'était reçu avant d'être congru en langue latine et capable de lire le grec; les patrons devaient également présenter les garanties imposées par les règlements. Et si un livre n'était pas correctement imprimé, si le papier laissait à désirer pour la qualité ou le format, si les caractères étaient usés, la chambre syndicale[1] pouvait en ordonner la destruction. Le syndicat était obligé de visiter tous les ateliers au moins une fois par trimestre.

Sans doute, malgré cette surveillance qui n'est plus dans nos mœurs, toutes les anciennes éditions ne sont pas irréprochables; mais si aujourd'hui nous disposons de moyens matériels perfectionnés permettant d'opérer plus rapidement et plus économiquement, on obtient le plus souvent ces résultats aux dépens de la correction ou des règles élémentaires de la typographie.

Il faut espérer que la diffusion de l'instruction réagira contre cet état de choses, dont souffre l'imprimerie, par suite surtout de rabais à *60 pour 100* et par la suppression des garanties qu'il faudrait exiger pour la pratique de cet art, que Louis XI appelait « une invention plus divine qu'humaine, » et qui, d'après l'opinion de Sièyes, « devait changer le sort de l'Europe et la face du monde. »

De même qu'on serait honteux de ne pas connaître l'histoire de son pays, il n'y a point d'excuse pour

[1] En 1777, Montauban était compris dans le ressort de la Chambre syndicale de Toulouse, avec Albi, Auch, Agen, Castres, Pamiers et Villefranche en Rouergue. L'arrêt de 1739 autorisait dix imprimeries à Toulouse, deux à Montauban et une seule dans les autres villes de la région.

ignorer l'origine et les progrès de l'art ou de l'industrie que l'on exerce. Aussi, dès les premier jours (1836) où nous fûmes chargé d'organiser à Montauban un nouvel atelier typographique, avec un outillage relativement perfectionné, le désir nous vint de rechercher à quelle époque l'imprimerie avait fait ses débuts dans notre chère cité; par suite, nous avons été amené à recueillir les écrits sortis des presses montalbanaises.

La question que nous nous étions posée parut tout d'abord facile à résoudre. Il nous semblait que nos historiens devaient l'avoir traitée sérieusement; mais notre illusion à cet égard fut bien vite dissipée. Avant nos communications à l'Académie de Montauban, à la Société Archéologique et à la Sorbonne en 1876, rien n'avait été publié à ce sujet. Non seulement on ignorait que des imprimeurs nomades, venus de Toulouse où d'ailleurs, s'étaient arrêtés en notre ville au commencement du XVIe siècle, mais on n'avait pas connu les documents consignés dans nos archives et qui nous ont permis de raconter les difficultés éprouvées par Louis Rabier pendant son séjour, de 1578 à 1582.

Henry Le Bret, le plus ancien de nos annalistes, s'exprime ainsi dans son *Histoire de Montauban*, édition de 1668, tome I, page 234 :

« Pour que rien ne manquast à cette ville, on y a estably une imprimerie, dont l'imprimeur est gagé et logé par la ville, dans une vaste maison de la rue du Greffe (qui alors comprenait celle des Carmes), et dont le derrière va jusqu'à la tour de Lautié (de l'Horloge), où sont le siège et les prisons de l'Officialité [1]. »

[1] L'Officialité fut transférée, après 1668, en face de l'Évêché

Par cette citation on voit que Le Bret ne désigne pas à quelle époque et par quel industriel la première imprimerie avait été établie à Montauban ; cet écrivain, venu dans notre ville vers 1656, aurait pu obtenir de quelques vieillards des renseignements sur un fait qui était de nature à l'intéresser, car pendant un demi-siècle il occupa les presses par de nombreux travaux exigeant une étude journalière de nos archives communales. Ses commentateurs, après avoir reproduit, dans le tome Ier, page 128, de la nouvelle édition de son histoire (1841), le passage déjà cité, mais en le modifiant, ajoutent :

« C'est en 1589 que Denis Hautin (il faut lire Haultin) établit le premier une imprimerie à Montauban. En 1607 et en 1608 Henri IV créa dans notre ville *deux offices de maître imprimeur*, entre lesquels s'élevèrent souvent des contestations que réglaient les consuls[1]. »

Cette note, copiée dans le tome II des *Matériaux pour servir à l'histoire de Montauban*, conservés dans la Bibliothèque communale, nous imposa le devoir de rechercher si les deux nouveaux ateliers avaient fonctionné, et surtout de retrouver les édits de Henri IV.

Après avoir longtemps et inutilement compulsé nos

(aujourd'hui l'Hôtel de Ville, construit à la fin du XVIIe siècle), dans une maison que possède la commune, et qui est contigüe à la prison.

[1] Voici le texte modifié par les annotateurs : « Pour que rien ne manquât à notre ville on y *établit* une imprimerie, dont l'imprimeur est gagé et logé par la ville, dans une vaste maison de la rue du Greffe, dont les derrières touchent à la tour Lautié. » Cette maison dépendait de l'hôpital de ce nom ou de Saint-Jacques, qui s'étendait depuis la rue dite des Bains (de la Mairie) jusqu'à celle de Saint-Jacques ou du Sénéchal (de la République), et occupait l'emplacement où fut bâti, en 1615, le temple neuf, démoli en 1665. La place de l'Horloge s'agrandit du côté gauche par cette suppression.

archives municipales et demandé des renseignements aux archives nationales, nous réussîmes enfin à constater que le compilateur anonyme de ces Matériaux[1] devait avoir mal lu l'Inventaire dressé par Leclerc (1691), qui porte : « *Deux édits de maitrise imprim.*, » ce qui veut dire que ces actes sont *imprimés*. Nous les avons classés en 1873 dans la série II des archives de la ville, dont nous étions alors conservateur honoraire. Les édits donnés par Henri IV se rapportaient à toutes les industries, mais nos consuls ne les exécutèrent pas pour la typographie, parce qu'un seul atelier leur imposait déjà des dépenses assez élevées. Une seconde imprimerie ne fut établie qu'en 1639.

Quant à la venue de Denis Haultin, de La Rochelle, en 1589, elle est exacte; mais les annotateurs de Le Bret, en lisant le traité passé avec cet industriel, et qui est transcrit dans nos cartulaires (nous le reproduisons p. 84), auraient dû comprendre que ce typographe n'était pas le premier qui se fût établi à Montauban, puisque nos consuls lui cédaient du matériel et des ustensiles d'imprimerie appartenant à la ville, estimés 100 livres tournois, et que des *surintendants* de cet atelier municipal assistaient au traité.

[1] Ces *Matériaux pour l'histoire de Montauban* furent classés par Michel-Isaac de Satur, né à Montauban en 1736, conseiller à la cour des Aydes en 1766, membre de notre Académie, ce qui explique comment il a pu réunir à ces documents une partie des procès-verbaux de cette Société. Après avoir été juge à la Cour d'appel d'Agen, il se retira sur sa propriété de Léojac, où il mourut en 1825. — Voir notre *Histoire de l'Académie de Montauban*.

Un autre édit de 1656 porte « création de deux lettres de maistrises de chacun art et mestier en toutes les villes, faux-bourgs, villages et lieux de ce royaume, en faveur du sacre et couronnement du Roy. »

Enfin, le continuateur de l'*Histoire du Querci*, l'abbé Teulières, fils d'un imprimeur Montalbanais et membre de notre Académie, parlant de l'influence de l'Intendant Foucault (1675) sur la renaissance des Lettres dans la Généralité, dit, tome III, page 9 :

« Les Montalbanais avaient depuis longtemps des imprimeurs célèbres, logés aux dépens même du public dans la tour de Lautié. Parmi ceux-là, Philippe Braconier et Samuel Dubois se distinguèrent, le premier par la correction de ses ouvrages, et le second par la beauté de ses éditions, qui le disputent à celles du Louvre. »

Ces éloges sont très exagérés : cependant, quelques livres signés par ces typographes méritent d'être cités, ainsi que nous aurons l'occasion de le faire remarquer ; mais l'abbé Teulières ne nous fournit aucun renseignement utile pour nos recherches.

Quoique privé des avantages offerts par des travaux antérieurs, nous n'avons pas hésité, il y a déjà longtemps — trop longtemps — à nous engager dans une entreprise aussi difficile ; mais les encouragements de quelques amis de Paris et les récompenses des Sociétés savantes de Montauban et de Toulouse pour nos essais[1],

[1] Plusieurs chapitres de notre *Histoire de l'Imprimerie montalbanaise* ont été publiés dans diverses Revues et imprimés séparément :

1872. — Louis Rabier, imprimeur du Roi de Navarre, à Montauban, 1578-1589.

1876. — Débuts de l'Imprimerie à Montauban, 1518-1526.

1890. — Biographie de Denis Haultin et de Pierre Coderc, 1589-1644.

1891. — Les pérégrinations de l'imprimeur Arnaud de Saint-Bonnet 1617-1653.

1893. — Livres de Jean Maurus, ancien imprimeur à La Réole, publiés à Montauban, 1526.

1894. — Deux nouveaux livres de Jean Maurus, découverts à Montpellier.

nous ont décidé à poursuivre notre projet, aujourd'hui en grande partie réalisé.

Des recherches incessantes, des circonstances exceptionnellement favorables, nous ont permis de recueillir des livres et des documents suffisants pour reconstituer même l'état civil de la plupart des imprimeurs qui se sont succédé jusqu'à nous depuis 1578, et de constater la transmission successive de leur matériel[1]. Nous indiquerons donc le plus souvent, pour chacun, l'origine de son outillage ou de l'achat à Montauban, et nous arriverons ainsi au jour où nous avons réuni dans notre établissement ce qui restait des trois imprimeries dont les titulaires, brevetés avant 1870, ont été spoliés sans indemnité par un décret de Gambetta.

Enfin, nous avons constaté l'existence de quelques livres imprimés à Montauban par des industriels nomades au commencement du XVIe siècle. Le plus ancien, daté de 1518, est conservé dans la bibliothèque de la cathédrale de Séville, où un ami en a fait prendre des photographies ; le second, classé dans notre collection, porte la date de 1521[2].

Les érudits qui se sont occupés de l'introduction de la typographie dans les diverses nations ou dans les villes plus ou moins importantes, ont généralement

1895. — Saint-Bonnet, premier imprimeur catholique de Montauban.
1896. — L'Imprimerie à Puylaurens du Tarn, à la suite de l'Académie de Montauban, 1659-1685.

On comprend que ces divers travaux ont dû être complétés depuis leur publication, par des documents récemment découverts.

[1] Voir ces tableaux chronologiques, ci-après.

[2] La première et la dernière page de ces deux plaquettes seront reproduites par des phototypies.

constaté deux périodes. Pendant la première, surtout dans les dernières années du XVe siècle, des ouvriers partis des ateliers de Mayence, de Strasbourg ou de Bâle, se transportèrent vers les cités qui par leur population, leurs établissements religieux ou des Universités florissantes semblaient pouvoir leur fournir un travail assuré. Plus tard, avec leur petit bagage, ils s'arrêtaient même dans un monastère[1] pour imprimer un bréviaire ou autre livre d'église, et souvent dans un château pour publier une chronique ou une coutume. Aussi, au lieu de dire qu'il y avait des imprimeurs ambulants ou *nomades*, ainsi qu'on les désigne aujourd'hui, il serait peut-être plus exact de reconnaître, avec Auguste Bernard, un écrivain des plus compétents à ce sujet[2] :

« Que si des typographes ont changé plusieurs fois de résidence, c'était pour chercher mieux que ce qu'ils avaient, et non pour exploiter leur industrie en route, car ce n'était pas une petite affaire que de monter une presse autrefois, alors que ces instruments si imparfaits devaient, pour ainsi dire, être soudés au plancher ou au plafond de la pièce où ils se trouvaient. Dès que le travail était achevé, ils démontaient leur presse, mettaient en paquet les caractères et changeaient de résidence, »

M. A. Claudin, libraire-paléographe, dont les travaux

[1] « Pendant la fin du XVe siècle et la plus grande partie du XVIe siècle, dit le Dr Desbarreaux-Bernard, tous les monastères de l'Europe ouvrirent largement leurs portes à la grande découverte (l'imprimerie), et notamment tous les chapitres des nombreux diocèses du Languedoc appelèrent les typographes les plus renommés pour faire imprimer, sous leurs yeux, les livres nécessaires à l'exercice du culte. » — *L'Imprimerie dans le Languedoc.*

[2] *Origine et débuts de l'Imprimerie*, t. II, p. 201.

sur les débuts de l'imprimerie dans plusieurs villes de province ont obtenu les suffrages de l'Institut, dit cependant :

« Le matériel des premiers imprimeurs était peu encombrant et facilement transportable. On ne connaissait ni les interlignes en plomb, ni les blocs en métal pour remplir les vides, ni les chassis en fer pour les formes : le bois suppléait à tout. On n'avait le plus souvent qu'un seul caractère ; la manière d'imprimer par deux et même par une page était pratiquée au XVe siècle par les prototypographes, surtout ceux qui entreprenaient des voyages. La théorie des imprimeurs ambulants ou nomades est matériellement admissible[1]. »

Quel que soit le nom donné à ces industriels, leurs déplacements sont incontestables. Mais au XVIe siècle, même au XVIIe et plus tard ils changèrent de résidence assez souvent dans un autre but[2] : ainsi, nous verrons des imprimeurs établis à Orléans et à Grenoble, venir à Montauban ; puis, après quelques années, ils quittent notre ville où leur situation était précaire, et emportent leur matériel en Béarn et en Gascogne, parce qu'une position avantageuse leur est offerte[3].

[1] *Origine de l'imprimerie à Albi*, p. 25.

[2] Comme Auguste Bernard, fils d'un imprimeur, nous avons vu, il y a plus de 50 ans, des presses en bois, types primitifs, fonctionnant dans les ateliers de Montauban, et à chaque mouvement soulever le plancher malgré de nombreux étais. C'est cette partie indispensable de leur matériel qui devait causer des difficultés aux typographes nomades.

[3] Jérôme Légier, imprimeur à Amboise, va s'établir à La Rochelle, puis vient à Montauban, où il achète le matériel de Descaussat (1750), et le cède à Fontanel (1758) ; après avoir eu son quatorzième enfant dans notre ville, il rentre dans la capitale de l'Aunis.

Des établissements si précaires ne devaient guère laisser de traces de leur passage dans l'histoire locale : aussi l'on comprend qu'il soit fort rare de recueillir, après trois siècles, même un seul exemplaire de publications faites dans de telles conditions, et le plus souvent imprimées à un nombre fort restreint.

Le récit des pérégrinations des imprimeurs nomades à travers la France pendant la première période, forme un chapitre des plus curieux de la typographie, a dit avec raison un de nos bibliothécaires les plus autorisés. Déjà, plusieurs monographies écrites par des chercheurs consciencieux, par des bibliophiles distingués, ont ouvert la voie, et peu à peu la lumière se fait ou se fera sur les origines encore obscures de nos ateliers provinciaux.

Les études faites sur les typographes dont les presses fonctionnèrent plus ou moins longtemps dans des localités peu importantes, permettent souvent de signaler des écrivains dont les œuvres sont perdues ou du moins oubliés sur les rayons des bibliothèques publiques.

Pour la seconde période de la propagation de l'imprimerie, pendant laquelle des ateliers permanents furent créés, surtout à la fin du XVIe siècle ou au commencement XVIIe, les traités passés entre les consuls des villes et les typographes sont en général conservés dans les archives, et ces documents prouvent combien les municipalités étaient désireuses d'avoir à leur disposition l'art nouveau, qui leur permettait de porter à la connaissance des populations les actes de l'autorité.

Alors l'imprimeur est logé gratuitement, on l'exempte des corvées et des impôts ; il reçoit une somme d'argent pour l'aider dans son installation ; enfin, des gages

annuels lui sont alloués comme rémunération des travaux nécessaires à la communauté. Et, de son côté, il prend l'engagement de servir la ville sa vie durant.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que pendant ces deux périodes de la propagation de l'imprimerie, Montauban n'a pas été en retard sur les villes de la région, Toulouse excepté, vu son importance, qui, dès 1472, attira des ouvriers allemands et les décida à se fixer dans la capitale du Languedoc. Partout ailleurs il y a eu un long intervalle entre les débuts de la typographie et la formation d'ateliers permanents.

Bibliographie des écrits imprimés à Montauban.

La Bibliographie est un auxiliaire aussi indispensable aux littérateurs, aux historiens et aux savants, que les cartes géographiques le sont pour les voyageurs ou les marins. Mais elle est surtout nécessaire aux écrivains qui s'occupent de l'histoire locale, et plus particulièrement à ceux qui étudient l'invention ou la propagation de l'Imprimerie. Nous avons donc complété la biographie des typographes qui ont exercé leur industrie à Montauban, par le catalogue de tous les écrits sortis de leurs presses que nous avons collectionnés ou consultés, et de ceux qui sont décrits dans des travaux dignes de foi.

Les difficultés qu'éprouvent les bibliographes pour leurs travaux sont multiples : on comprend qu'après deux ou trois cents ans beaucoup d'ouvrages aient été détruits, et que souvent il n'en reste qu'un exemplaire,

oublié sur les rayons d'une bibliothèque, d'où il sortira peut-être un jour par hasard.

Les noms de lieu et de l'imprimeur indiqués sur les titres sont faux quelquefois, soit que l'auteur ait voulu éviter des poursuites pour ses pamphlets, soit qu'il ait refusé de se soumettre à la censure : alors il a daté son œuvre d'une ville étrangère. Malgré les règlements, au dernier siècle, l'autorité tolérait cette substitution pour certaines publications, pourvu qu'il n'y eût rien de répréhensible. C'est ainsi que l'abbé de La Tour, doyen du chapitre de notre cathédrale, fit paraître 25 volumes de sermons, 20 de réflexions sur le théâtre, 5 de discours académiques, 4 sur l'état religieux et plusieurs biographies, sans autorisation ni privilège, et avec l'indication de Cologne, d'Amsterdam, d'Avignon, etc., tandis qu'ils étaient imprimés à Montauban ou dans quelque localité de la France que nous désignerons plus tard. Sur deux pamphlets qu'il eut la faiblesse de publier, il ne donna même aucune indication sur les titres.

Dans la Bibliographie montalbanaise nous citons, au contraire, plusieurs plaquettes portant le nom de notre ville et celui d'un imprimeur imaginaire ; enfin, sur quelques exemplaires de trois livres sortis des presses de Denis Haultin on a mis un nouveau titre, indiquant *Pierre Coderc* à Lyon ; sans doute un libraire avait acheté une partie des éditions, à la condition qu'on opérât cette modification qui lui paraissait de nature à faciliter la vente. Dans l'intérêt des bibliographes il nous a semblé utile de signaler ces faits.

A ces diverses difficultés — qui ne sont pas les seules, — il ne faut pas oublier d'ajouter l'embarras du biblio-

graphe en présence d'un livre dont le titre ne donne aucune des indications habituelles, pas même la date; et cependant de sérieux renseignements l'autorisent à croire que cet écrit peut être inscrit sur son catalogue. Il devra se livrer à de patientes recherches, et compter un peu sur le hasard qui vient plus d'une fois en aide aux bibliophiles.

Plus heureux que nous seront un jour les travailleurs qui occuperont leurs loisirs à l'histoire locale, lorsqu'ils auront à leur disposition les bibliographies et les inventaires des archives des départements de la région, surtout les catalogues des bibliothèques des chefs-lieux ou des autres villes qui en possèdent; souvent elles paraissent sans importance, et c'est-là que l'on fait des découvertes très intéressantes[1].

Il y a un demi-siècle, la Société des Sciences et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne, qui aujourd'hui a repris son titre d'Académie, s'occupa d'un Mémoire que nous lui adressâmes, sur les avantages offerts par un Musée bibliographique à tous ceux de nos concitoyens qui s'intéressent à nos annales. La réunion et la conservation des produits de l'intelligence nous ont toujours paru mériter l'attention, autant que les produits de la nature ou les restes des monuments de divers âges. On a raison d'organiser des musées de tous les arts, et celui de l'industrie typographique est en voie de formation, mais

[1] Le titre d'une plaquette inscrit dans la *Bibliographie* de Grenoble, et portant le nom d'Arnaud de Saint-Bonnet, que M. Maignien croyait n'avoir jamais existé, a décidé ce savant bibliothécaire à faire de nouvelles recherches, dont le résultat nous a permis d'écrire les pérégrinations de ce typographe, qui contiennent des documents utiles pour l'histoire de l'imprimerie à Auch et à Pau.

c'est un peu tard. Il ne faut pas croire que dans les nombreuses bibliothèques de Paris et des grandes villes on trouve tous les livres qui intéressent une province; malgré leur importance, elles sont pauvres à cet égard. Aussi, chaque département aurait intérêt de posséder une collection bibliographique locale.

Notre Mémoire fut classé dans les archives de la Société, où il a été oublié. Et cependant il y a 50 ans on pouvait acquérir à des prix modérés, principalement sur les lieux mêmes, les publications cotées aujourd'hui fort cher, plus qu'au poids de l'argent. Depuis lors, plusieurs villes ont reconnu la nécessité de ces collections spéciales, notamment Bordeaux, Toulouse, Pau, et le Conseil général de Lot-et-Garonne a créé dans ce but

[1] Des opuscules de quelques pages, aussi bien que de longs ouvrages, permettent d'ajouter des renseignements qui manquent dans des publications spéciales.

Un livre d'Alain de Varènes a appelé notre attention sur les œuvres de cet écrivain montalbanais, et en même temps a permis la désignation du typographe venu dans notre ville pour éditer les divers travaux de Jean Maurus, ancien imprimeur à La Réole, régent principal de nos écoles, de 1521 à 1530, et vice-recteur de l'Université de Toulouse en 1544.

Dans un supplément, p. 117 à 120, nous ajoutons à la Bibliographie six nouvelles plaquettes : la première, portant le nom de Guillaume de Nautonier, de Castres, est imprimée à Montauban en 1593, et nous en indiquons une autre du même auteur, de 1605. La cinquième pièce fort précieuse, nous apprend que Jean de Corneille, originaire de Rouen comme le grand poëte, était venu dans notre ville avant 1507 exercer la médecine et professer la philosophie; son nom n'est pas inscrit dans le tableau de nos régents au XVI[e] siècle rédigé par M. Devals. — Cette plaquette contient des pièces de vers du célèbre hélléniste Robert Constantin, professeur à Montauban.

Enfin, une lettre de Jean Gardési a donné l'occasion à M. Bernus, d'écrire dans le *Bulletin du Protestantisme*, une notice complète sur ce pasteur montalbanais qui assista au siège de 1621.

une annexe des archives départementales. La bibliothèque de Montauban possède un certain nombre de pièces qui ont été utilisées par M. Michel Nicolas et M. l'abbé Camille Daux pour leurs travaux historiques, et nous avons mis à leur disposition les manuscrits et les imprimés que nous possédons. Nos indications sur les écrits imprimés conservés dans les dépôts publics ou par des collectionneurs, viendront en aide aux travailleurs.

Nous avions annoncé le projet de publier un ouvrage très important, dans lequel seraient indiqués :

1° Les livres, journaux, cartes géographiques, œuvres de musique et dessins imprimés, gravés ou lithographiés dans le département de Tarn-et-Garonne.

2° Toutes les œuvres du même genre publiées par des personnes originaires de ce département ou qui s'y sont fait un nom, quel que soit d'ailleurs le lieu de publication.

3° Enfin les livres, cartes, dessins et portraits qui intéressent notre histoire locale, sans tenir compte du nom de l'auteur ni du lieu de la publication.

Les forces et le temps nous manquent pour l'exécution de ce vaste programme, et nous pouvons à peine compter sur l'achèvement de l'*Histoire de l'Imprimerie* pour tout le Tarn-et-Garonne[1]. Espérons qu'un confrère de nos Sociétés savantes continuera un jour notre œuvre, pour laquelle nous avons recueilli de nombreux documents qui lui seraient fort utiles.

[1] Les chapitres consacrés aux imprimeurs de Moissac et de Castelsarrasin sont terminés, et prêts à livrer au compositeur, ainsi que les notes sur des écrits datés de Beaumont de Lomagne, par des typographes, pendant la Révolution.

« Depuis quelques années, a dit M. Techener, l'éminent directeur du *Bibliophile*, des explorateurs distingués, désireux de reconstituer les titres historiques de la province qu'ils habitent, vieillissent au milieu de livres poudreux qu'ils interrogent pour découvrir si, par un point quelconque, on ne les rattacherait pas à la bibliographie qu'ils rédigent lentement, pièce à pièce, jour par jour, travail qui dévore les années, mais dont l'utilité incontestable suffit à la gloire des bibliographes. Cependant l'un d'eux s'écriait dans un moment de découragement : « Plaignez, cher lecteur, l'être abandonné qui consacre ses veilles au culte de la Bibliographie ! »

Ce n'est point notre avis, et nous ne regrettons pas les longues années passées à ce *travail de fourmi*, qu'on a ainsi justement qualifié, et qui procure parfois de bien agréables surprises.

« C'est une des gloires de notre temps d'avoir, non pas découvert de nouvelles sources historiques, mais d'en avoir tiré un profit à peine soupçonné. Il n'y a pas de petits faits dans la science, il n'y en a pas non plus en histoire, et rien n'est à dédaigner qui peut nous servir à compléter, à rectifier, à rendre plus fidèle, plus exacte et plus vivante l'image des temps disparus. »

Les lignes qui précèdent, empruntées à un article du *Journal Officiel* (juil. 1876) sur les travaux archéologiques et historiques, suffiront, nous l'espérons, pour justifier les soins apportés dans nos études sur l'imprimerie montalbanaise, que nous avons commencée à trente ans, et que nous sommes heureux d'avoir pu continuer jusques à quatre-vingts.

26 octobre 1896.

La Librairie à Montauban.

Nos études sur l'Imprimerie à Montauban seraient incomplètes si nous avions négligé de nous occuper de la Librairie, que pratiquaient aussi nos typographes.

Le commerce des manuscrits était prospère dans notre cité avant la merveilleuse invention de Gutenberg, qui mit à la portée du plus grand nombre les livres, tandis que les copies manuscrites ne pouvaient être acquises que par les privilégiés de la fortune.

Les cours de notre célèbre abbaye de Saint-Théodard étaient suivis par tous les aspirants au clergé régulier et séculier, et même par des laïques. Aussi, par ordonnance de février 1255, le Conseil général de Montauban exempta de la taille les livres de droit, dans lesquels on étudiait au profit de la cité : *Aordenero que libre de dreg en quo hom estudia à profeg de la vila no sia comtat en talho.*

Dans nos écoles publiques, fréquentées au XVIe siècle par 12 à 1,500 élèves, l'enseignement primaire et secondaire était organisé, en même temps qu'on y préparait pour les sciences et les belles-lettres. On en a la preuve, non seulement par les règlements, mais encore par les livres imprimés à Montauban de 1518 à 1590, la plupart écrits en latin, et sur des matières réservées à l'instruction supérieure[1]. Plusieurs des régents venus pour

[1] Voir ci-après les ouvrages publiés à Montauban de 1518 à 1526 par des typographes nomades.

Louis Rabier imprima dans cette ville, en 1581, deux livres de médecine, et Denis Haultin, en 1589, un Manuel de droit romain.

occuper les chaires jouissaient déjà d'une réputation méritée : nous aurons soin d'en nommer quelques-uns.

On comprend que les libraires montalbanais devaient être nombreux, nos écoles étant si florissantes. Nous avons relevé les noms de plus de 25 libraires pendant le XVIe siècle, dans la première moitié principalement, qui ne fut pas agitée par des troubles religieux comme la seconde.

Notre intention était de faire un chapitre spécial pour les libraires, mais il nous a paru préférable, par suite des alliances, des relations d'affaires de ces industriels avec les imprimeurs, d'insérer les notices biographiques de ceux qui furent éditeurs, à leur date, en suivant l'ordre chronologique.

Gilbert Grousset est le seul dont le nom ait paru sur le titre des livres édités à Montauban durant cette période[1]. Après 1600 on en trouve plusieurs, dont nous indiquerons les publications. Les autres libraires ne sont connus que par de simples mentions dans les cadastres ou dans les actes des notaires et de l'état civil. Cependant, des familles que nous citons[2] ont exercé assez longtemps le commerce des livres dans notre ville sans être éditeurs. Il se pourrait qu'un jour leur nom apparût sur quelque opuscule resté jusque-là inconnu et enfoui dans les bibliothèques publiques, dont les conservateurs

[1] Voir la notice sur Gilbert Grousset, p. 41 du *Supplément*.

[2] Notamment les familles Foissac, Arlanse, Astorg, Gillard, Fraunier, De Just, Rabaud, Desportes, Bellenis, Marc-Aurel, etc.

Un libraire montalbanais, Jehan Paris, reçut du trésorier du Roi de Navarre, en 1578, la somme de 16 livres « pour une paire de Pseaumes dorés et tannés, et un Nouveau Testament » qu'il avait fournis. — Un Jean Parix était imprimeur à Toulouse en 1480-89.

dépouillent maintenant, avec juste raison, les recueils de pièces fugitives ou de modestes écrits, auxquels on ne prêtait pas grande attention autrefois. Il y a 30 ans, nous l'avons prouvé, on ignorait que des typographes étaient venus à Montauban au commencement du XVI[e] siècle pour imprimer des livres, qui ont été retrouvés seulement de nos jours, et loin de la ville où ils avaient été édités.

Il faut aussi compter sur les libraires qui s'occupent plus particulièrement des livres anciens, et dont l'érudition, très appréciée, rend des services réels. Leurs catalogues contiennent des notes bibliographiques ou historiques, généalogiques et géographiques dignes de mériter l'attention des bibliophiles, car elles facilitent les recherches pour les collections spéciales ou locales, formées avec une louable passion; la vente des livres rares, surtout ceux qui sont relatifs aux provinces, a aujourd'hui beaucoup d'importance, et ils sont disputés à des prix excessifs [1].

C'est à l'un de ces infatigables et heureux chercheurs, M. A. Claudin, qui est cité plusieurs fois par nous, que l'Imprimerie nationale a demandé d'écrire l'*Histoire de l'Imprimerie en France au XV[e] et au XVI[e] siècle.* Nous avons eu le plaisir de voir un spécimen de ce grand ouvrage, destiné à l'Exposition de 1900.

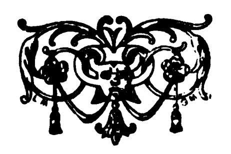
L'Imprimerie Nationale, qui dispose de ressources qu'on ne pourrait trouver dans aucun autre atelier, est chargée de publier ce livre avec tout le luxe possible : format in-f°, caractères anciens, papier fabriqué à la cuve,

[1] *Les Premières œuvres poectiques*, de Paul Ferry, Messin, 1610, Montauban, ont atteint, il y a 10 ans, le prix de 286 francs dans une vente aux enchères. — Voir n° 56, p. 120.

reproductions en fac-similés du texte et des gravures des éditions les plus remarquables de ces époques.

L'œuvre de M. A. Claudin est digne des soins donnés à sa publication. Ce sera un monument historique, où se trouveront résumés et appréciés tous les documents sur cette merveilleuse découverte du XVe siècle, dont on discute encore la date et le lieu où elle fit ses premiers essais. Puisque cette histoire comprend toute la France, nous sommes assuré que les origines des imprimeries de nos provinces seront étudiées avec la même érudition que celles de Paris. M. Claudin, qui déjà a publié, sur ce sujet, de nombreux et importants travaux, connaît les unes et les autres mieux que personne. Depuis de longues années il est en relations amicales avec de nombreux bibliophiles, qu'il a souvent aidés de ses conseils ou auxquels il a communiqué les rarissimes livres réservés pour ses études.

27 octobre 1898.



L'IMPRIMERIE ET LA LIBRAIRIE
A MONTAUBAN.

Imprimeurs nomades.

GILBERT GROSSET, ÉDITEUR MONTALBANAIS.

1518-1576.

LIVRES PUBLIÉS A MONTAUBAN

DATÉS OU NON DATÉS

ET NE PORTANT PAS DE NOM D'IMPRIMEUR.

1518-1576

Cunabula omnium fere scientiarum, à Johanne Dolz,

Imprimé en 1518.

Jusqu'à ce jour on n'a signalé aucun livre imprimé à Montauban avant 1518; à cette date fut publié, dans notre ville, un opuscule, dont voici le titre complet et textuel, d'après le seul exemplaire aujourd'hui connu :

Titulus libri
Cunabula omnium fere scientiarum
et precipue phisicalium difficulta-
tum in proportionibus et
pportionalitatib' sita a
iohane dolz arago-
nesis in lucem
deducta.

Ce *Cunabula* [1] *omnium fere scientiarum* (berceau de presque toutes les sciences) est inscrit dans la *Bibliotheca instituta a Conrardo Gesnero, aucta per Jos. Simlerum* (p. 361), publiée à Zurich en 1574, et dans la *Bibliotheca classica, authore Georgio Draudio* (p. 1462), qui parut à Francfort en 1625. Cependant, le *Dictionnaire géographique* de M. Deschamps ne cite (p. 1455) l'œuvre

[1] D'après Littré, c'est de *incunabulum*, berceau, que vient la locution « Remonter aux incunables, au *berceau* de l'imprimerie. »

1.

de Jean Dolz que *sous toutes réserves,* et d'après la *Bibliotheca Hispana nova* de Nicolas Antonio, édition de Rome, 1787-88. Le bibliographe espagnol, n'ayant pas vu le *Cunabula,* a reproduit inexactement le titre, mais il donne quelques renseignements sur son auteur. D'après lui, cet Aragonais « avait enseigné en France les Lettres et particulièrement la Philosophie, » et s'était fixé à Paris, où il devint recteur du collège dit de Lizieux [1]. De 1511 à 1512 il publia dans la capitale divers ouvrages, dont la date seule nous intéresse, car elle autorise à croire que cet écrivain avait quitté l'Espagne depuis plusieurs années avant de venir occuper une des chaires des écoles de Montauban, ou du moins avant l'impression de son petit Traité dans notre ville.

Plus heureux que les bibliographes qui ont seulement indiqué le livre de Dolz, nous pouvons dire qu'un exemplaire est conservé dans la bibliothèque Colombine, à Séville [2], où il est inscrit sur le Catalogue, section E, II, table 189, n° 3. Il porte le n° 13,512 de la bibliothèque de Fernand Colomb [3], et sur la marge du dernier feuillet, dont nous avons une photographie, on lit : « *Este libro*

[1] La plupart des provinces patronnaient à Paris des collèges portant leur nom, et dans lesquels allaient étudier plus particulièrement les jeunes gens appartenant à la même région.

[2] En 1875 un de nos amis ayant prié le directeur de la *Revue des Archives et Bibliothèques de Madrid,* de demander si quelqu'un de ses lecteurs connaissait le *Cunabula,* cette *Revista* annonçait, trois mois après, qu'un exemplaire du livre de Dolz se trouvait à Séville.

[3] Fernand Colomb, né à Cordoue le 15 août 1481, suivit d'abord son père en Amérique, puis accompagna Charles-Quint en Italie, en Flandre, dans les Pays-Bas, recueillant partout des documents historiques ou scientifiques. Pendant l'année 1535 il fit un voyage en France, et passa les mois de septembre et octobre à Lyon, où il acheta le *Cunabula* et plusieurs autres opuscules curieux ; il recherchait surtout les modestes écrits, légendes pieuses, traités de dévotion, noëls, complaintes, pièces

costo 12 dineros en leon per setiembre de 1535 y el ducado vale 570 dineros. » D'après cette indication, écrite par le fils de l'illustre navigateur, ce livre avait donc coûté 12 deniers à Leon (Lyon) en septembre 1535, et le ducat valait alors 570 deniers. Il est relié en parchemin avec d'autres opuscules philosophiques de divers auteurs.

M. Juan-Jose Bueno, le regretté conservateur de la bibliothèque universitaire de Séville, en nous signalant l'existence du *Cunabula* de Dolz, envoya en même temps des indications intéressantes sur ce premier produit des presses montalbanaises. Le titre ne porte aucune indication sur le lieu d'impression, mais le colophon (souscription finale) est conçu en des termes qui ne permettent aucun doute à cet égard ; c'est bien à Montauban, ville remarquable de l'Aquitaine, que le petit traité a été mis en lumière, l'an 1518 et le 15e jour du mois d'octobre.

volantes, composés de 2 ou 3 cahiers. Le 20 novembre 1536, Charles-Quint lui accorda une pension de 500 onces d'or, en partie pour l'aider à former cette collection, qui comptait déjà 15,370 documents ou opuscules, chiffre considérable, qu'aucune bibliothèque n'avait encore atteint. A la mort de Fernand Colomb (1539) le chapitre de Séville hérita de ce précieux dépôt, qui fut longtemps négligé ; en 1684 il ne restait plus que 4 à 5,000 pièces sur les 20,000 cataloguées par le donateur. Des legs importants et des donations avaient comblé en partie les vides de la bibliothèque colombienne, réorganisée par les soins de la reine Isabelle et du duc de Montpensier. Mais en 1884-85, des manuscrits et de nombreuses plaquettes gothiques furent dérobés et vendus à Paris, après avoir été mutilés, afin de faire disparaitre les cachets et les indications écrites par Fernand Colomb.

Le *Cunabula* a échappé aux brocanteurs et aux bibliomanes. M. l'abbé Camille Daux, missionnaire apostolique, pendant sa dernière visite des écoles d'Espagne qui dépendent de la Maison-mère de l'Ange-Gardien de Montauban, a obtenu l'autorisation de faire photographier pour nous le titre et la dernière page du *Cunabula*. — Voir, sur Fernand Colomb, la *Bibliographie de 100 pièces gothiques*, par Henry Harrisse, 1886.

Voici le texte de ce colophon, dont nous remplaçons les abréviations par des lettres *grasses* : [Bibliog. n° 1.]

*Expliciunt cunabula plurium scienti*a**rum** *precipue difficultatu***m** *phisicaliu***m** *in proportionibus et* **pro***portionalitatibus* (sic) *sita a Iohanne Dolz arago***nensis,** *in luce***m** *deducta. Anno DNI Millesimo quinge***n***tesimo XVIII, die XV me***n***sis octobris apud* **Mo***ntalbanu***m** *Aquitanie ciuitatem insignem.*

L'œuvre de Jean Dolz, d'après M. J. Bueno, entièrement écrite en latin, n'offre aucun intérêt scientifique, et le titre indique suffisamment que l'auteur se proposait de faire connaître le *berceau*, l'*origine* des sciences, et en particulier des difficultés de la physique sur les proportions et les rapports. Rien dans la préface ou dans la dédicace n'explique pourquoi ce petit livre, où l'on ne trouve pas un mot de français ni d'espagnol, a été imprimé dans le midi de la France, tandis qu'on n'en a encore cité aucune édition faite en Espagne. On est cependant autorisé à croire que le prieur du couvent des Augustins de Montauban [1], Antoine Grilon ou Grelon, auquel le *Cunabula* est dédié, a voulu publier à ses frais l'opuscule de Dolz, qui dans la dédicace l'appelle son plus cher ami, et le dit : *doctor theologus perspicacissimus.*

Le 25 mai 1506 Antoine Grilon, frère Augustin du couvent de Montauban, avait été reçu docteur en Ecriture Sainte à l'Université de Cahors ; en 1518 il était prieur du même couvent, et en cette qualité il recevait, le 9 mai 1526, une reconnaissance consentie par Antoinette Grosseta, femme de Pierre Sales, bonnetier du faubourg Villebourbon.

[1] Les Augustins vinrent à Montauban en 1349 et s'établirent au faubourg Villebourbon, d'abord appelé *Barry des Augustins*, où l'église de leur couvent, aujourd'hui temple protestant, existe encore, dans la rue qui porte le nom de ces religieux.

D'après la dédicace, ce religieux, qui avait « brillé d'un grand éclat chez les Augustins d'Orléans, » aurait eu antérieurement la direction de toutes les maisons de son ordre situées dans l'Aquitaine; il avait été « revêtu de plusieurs autres fonctions non moins importantes. »

N'ayant pas reçu l'analyse de l'œuvre de Jean Dolz, nous en indiquerons seulement les divisions :

1er feuillet, recto : le titre ; verso, la dédicace à Grilon.

2e feuillet, recto: Exhortation d'*Arnaldus Baranqueto, Ausonensis*, à ses condisciples désireux d'étudier la philosophie ; au verso : Composition latine du même à l'éloge de Dolz, et autre adressée à ses camarades, probablement étudiants comme lui.

3e feuillet, recto : Exhortation de *Guilhermus Arahoni* (d'Aragon), *soceranus*, à Blaise Fontanino ; au verso : Épître de Bernardo Palamorgue, *vulgo Manso*, à son précepteur Dolz, et invective de celui-ci (qui occupe les feuillets 3 à 6) contre Juan de Celaya, lequel lui avait adressé des représentations injustes.

Le *prohemium* du livre est imprimé au recto du 7e feuillet, et le texte, commencé au verso, continue jusqu'au 22e et dernier.

Nous n'avons pu obtenir l'envoi en communication du *Cunabula* [1], malgré de hautes recommandations, et notre

[1] Voici la description typographique du *Cunabula*, d'après les notes de M. Bueno et l'examen des photographies que nous avons reçues.

Le *Cunabula*, imprimé format petit in-4° (141 millimètres sur 202), papier qui n'a pas de marque, se compose de 6 feuillets de préliminaires et de 2 cahiers de 8 feuillets de texte, sans folios, signatures Ai-Ciij. Le titre est formé de 9 lignes en cul-de-lampe, caractère gothique d'environ 16 points typographiques, très pur, un peu allongé et parfaitement aligné.

Le texte est à 2 colonnes, inégales de justification, l'une ayant 41 millimètres, l'autre 43, avec une séparation de 3 ; le caractère gothique, de 8 points, est remarquable aussi par sa pureté. Le colophon occupe 7 longues lignes de 87 millimètres, caractère employé pour le titre ; ceux des sous-titres sont du même type, mais diffèrent pour la force, et les divisions commencent par des lettres capitales ornées d'oiseaux et de fleurs, embrassant 5 à 7 lignes. Au total, les 44 pages ont 87 millimètres de largeur sur 146 à 156 de hauteur, selon le nombre de lignes, qui varie de 50 à 53.

âge ne nous a pas permis d'aller l'examiner à Séville ; il aurait été fort utile de comparer cet opuscule avec les livres publiés vers la même époque à Toulouse ou dans le Midi, comme nous l'avons fait pour d'autres ouvrages qui ne portent point de nom d'imprimeur.

Avant de recevoir les photographies du Traité de Dolz nous étions disposé à attribuer cette plaquette à l'imprimeur Jean de Guerlins[1], établi à Toulouse de 1519 à 1521, et dont le docteur Desbarreaux-Bernard a raconté les *pérégrinations,* en 1513 à l'abbaye de la Grasse, diocèse de Carcassonne, en 1516 à Saint-Pons de Thomières. Mais depuis que nous avons pu comparer les caractères réguliers et élégants du *Cunabula*, avec ceux qu'employait Guerlins, nous reconnaissons que leur forme est sensiblement différente. Le caractère de 16 points du titre et du colophon de cet opuscule provient probablement de matrices lyonnaises, type que l'on retrouve dans les éditions de Limoges à cette époque. Il est donc possible que l'un des membres de la famille Berton (Jean, Martin ou Paul Berton), imprimeurs limousins, ou Garnier, associé de

[1] Le docteur Desbarreaux-Bernard croyait que Jean de Guerlins s'était fixé à Toulouse en 1491 ou en 1502, parce qu'il faisait remonter à ces époques la publication de deux livres non datés, portant le nom de ce typographe et l'indication de sa résidence : *Les Ordonnances de Tholose* et *La Confession générale* d'Olivier Maillard. En examinant ce dernier opuscule, reproduit en 1879 par la photolithographie, on reconnaît qu'il fut imprimé 18 ou 20 ans plus tard, peut-être même après la mort de Guerlins, quoiqu'il porte sur le titre la vignette qu'on regarde comme sa marque ; Eustache Mareschal l'avait adoptée aussi pour quelques publications.

M. A. Claudin, qui a commencé dans le *Bulletin du Bibliophile* (liv. de nov.-déc. 1892), la publication de l'*Histoire des Enlumineurs, des Relieurs, des Libraires et des Imprimeurs de Toulouse aux XVe et XVIe siècles*, n'a constaté la présence de Jean de Guerlins *(Jean de Garlys)*, d'après les registres des tailles de cette ville, que pour les années 1519 à 1521.

Martin Berton, soit venu à Montauban en 1518. La présence de Claude Garnier, de Limoges, comme typographe nomade, est constatée à Bazas en 1530 et à Auch en 1532.

La région du Midi avoisinant Montauban avait alors des relations typographiques avec Limoges, où Claude Garnier imprima en 1525 un Bréviaire de l'Église d'Agen. En 1527 des statuts du diocèse d'Albi sortent des presses de Paul Berton, imprimeur à Limoges, pour être vendus à Albi, en la boutique du libraire Léonard Fardelet.

Le gros caractère de 16 points, dont les E, les I, et surtout les M, sont si caractéristiques, et qui est employé pour le titre et le colophon du Dolz portant l'indication de Montauban et la date de 1518, se retrouve identiquement le même dans le titre et au bas du 4e feuillet de la *Grammatica Nic. Perotti*, achevée d'imprimer à Limoges le 23 mai 1520 par Paul Berton [1], in-4°. Les mêmes sortes font partie du matériel typographique de Claude Garnier à Limoges en 1528, et se voient en partie dans le titre, dans les titres courants et au commencement des chapitres de l'*Opus moralitatum Fratris Jacobi de Lusanna*, in-8°.

Trois des lettres ornées sur fond criblé du Dolz, que nous avons fait décalquer à Séville, se retrouvent encore à Limoges.

La première, la lettre H, d'une forme particulière, avec une fleur dans la panse, se voit dans un autre traité de grammaire, imprimé en 1514, le 14 décembre, à Limoges par Paul Berton, in-4°. Cette lettre H est ici d'un

[1] Paul Berton employait souvent pour les titres la forme en cul-de-lampe avec croix au bout, forme que nous remarquons sur la plaquette de Dolz.

excellent tirage, tandis qu'elle est un peu usée et a subi un choc sur le côté droit, ou est mal venue dans le Dolz.

La seconde lettre ornée, la lettre Q, très reconnaissable avec une oie ou un dindon, aux ailes déployées, dans le milieu, se retrouve un peu plus fatiguée en 1520 dans le matériel de Paul Berton et en 1528 dans celui de Claude Garnier.

La troisième lettre, la lettre S, est encore à Limoges chez Garnier, à la date ci-dessus indiquée.

Nous n'avons pas poursuivi plus loin nos confrontations, mais nous pouvons constater, d'ores et déjà, qu'une partie des caractères et des lettres ornées qui avaient servi à l'impression du traité de Dolz en 1518, était rentrée à Limoges dès 1520, et qu'il n'y a aucune corrélation entre le *Cunabula* et le poème de Valle, imprimé à Montauban en 1521 avec les caractères de Guerlins, et dont nous allons bientôt nous occuper.

Nous devons à M. A. Claudin la solution la plus plausible de ce problème bibliographique, auquel ont bien voulu s'intéresser M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, et notre compatriote M. Thierry-Poux, conservateur du Département des imprimés du même établissement. Nous ne saurions trop remercier ces éminents érudits de leurs conseils et de leurs communications.



Hieronimi Vallensis carmen de Passione Christi,

Imprimé en 1521.

L'imprimeur du *Cunabula* dut emporter son matériel après avoir terminé ce labeur, car on n'a découvert aucun ouvrage publié à Montauban de 1518 à 1521. A cette dernière date parut une nouvelle édition, avec commentaires, d'un poème latin de Jérôme Valle, né à Padoue dans la première moitié du XVe siècle, et mort avant 1457 à Ravenne, où le Sénat de Venise l'avait envoyé en mission. Ce poème latin, d'environ 500 vers, porte pour titre : *Iesuida* ou *Iesuita ;* la première édition fut faite à Bâle en 1474, d'après les bibliographes, qui en citent un grand nombre, la plupart en caractères gothiques [1].

L'exemplaire de l'édition montalbanaise qui fait partie de notre collection, est encore le seul connu des bibliophiles [2], et nous ne l'avons trouvé indiqué dans aucune ancienne bibliographie. Malheureusement le titre et les fos I à IV des préliminaires manquent ; en tête de la page de départ (fo V) on lit, en écriture du XVIIe siècle : *Hieronimi Vallensis carmen de Passione Christi ;* la date et le lieu de l'impression sont parfaitement indiqués dans

[1] Nous avons une édition faite à Paris en 1510, caractères demi-ronds, et dont voici le titre : *Iesuis Hieronymi de Vallibus Patauini : Passionem saluatoris ac domini nostri Iesu Christi : heroicis carminibus ex evangelio Ioannis complexa. — Venundatur in ædibus Iodoci Badii Ascensii a quo ab innumeris mendis tersa est.* — Petit in-4° de 24 pages sans folios.
Au titre, marque de Jodocus Badius.

[2] M. Libri avait acheté à la librairie Claudin cette édition de *Valle*, quoique incomplète, parce qu'il en connaissait toute la valeur bibliographique; il voulut bien nous l'offrir pour augmenter notre collection, à laquelle s'intéressait Mme Libri, dont la famille était originaire du Tarn-et-Garonne.

le colophon qui termine le f° 37 v°. Nous le reproduisons textuellement, en complétant par des lettres *grasses* les signes qui représentent des abréviations.

*Meminerit lector edit***um** *hoc opus cusumq***ue** *in mon***te** *Albano Tarne fluvio (que ab aquitanis seiu***n***git), admodu***m** *co***n***spicua vrbe*[1]. *Anno post. v. nestora partus virginei vigesimo primo. Valete qui legitis.* [Bibliographie n° 2.]

Ce poème a donc été imprimé à Montauban, sur le Tarn, qui limite l'Aquitaine, ville extrêmement remarquable. Quant à l'indication du millésime, il faut reconnaître que les érudits qui ont lu le titre de cette édition dans les *Archives du Bibliophile* (2e année, n° 21, art. 4,988), dans Brunet (tom. V, p. 1,063), ou dans Deschamps (p. 872), ont dû renoncer à traduire les mots *Anno post nestora*[2], par suite de l'oubli du *V* qui précède *nestora*. Il est impossible, en effet, si l'on supprime ce *V*, de traduire convenablement *Anno post nestora partus Virginei vigesimo primo*, tandis qu'avec le *V nestora* nous avons *cinq nestorades*, c'est-à-dire cinq périodes égales à la vie de Nestor, qui, selon les poètes, vécut 300 ans. Ainsi, le poème de Valle fut réédité l'an 1500 et la vingt-unième année qui a suivi l'enfantement de la Vierge, soit en 1521[3].

[1] Dans le colophon du *Cunabula*, l'imprimeur avait aussi désigné la province d'Aquitaine; les mots *civitas insignis*, qui qualifiaient Montauban, sont remplacés dans la *Jesuida* par *admodum conspicua urbe*.

[2] M. Quicherat, dans son dictionnaire latin, traduit : *Vivere Nestora totum*, par : *Vivre autant que Nestor*.

M. Madden, le savant bibliographe, nous écrivait, le 2 juillet 1886 : « Votre interprétation de la lettre V est originale, et, ce qui vaut mieux, parfaitement exacte. »

[3] Le poème de *Valle*, formé de 9 cahiers de 4 feuillets et 1 de 2, signatures *a-k*, est imprimé in-4°, sur papier portant pour marque un *serpent couronné d'un trèfle*; les feuillets ont 134 millimètres sur 185, et les pages,

Le 38e et dernier feuillet, le seul qui n'ait pas de folio, mérite quelques observations, car tout ce qu'il contient est spécial à cette édition. Nous signalerons la sentence de Pilate contre Jésus-Christ, que Jean Coroné prétend avoir vue à Vienne, où elle avait été trouvée, « au mois d'avril de l'année 1509, dans un coffre en fer, qui était dans la terre, et laquelle a été traduite fidèlement en latin. » Est-il besoin de rappeler que le texte de cette sentence apocryphe a été souvent publié comme une nouveauté?

Suit un avis de Jean Coroné adressé aux gens studieux *(Ioannes Coroneus studiosis)* [1]. Son nom est également indiqué en tête du commentaire qui suit la première division du poème, par ces mots : *Ioannis Coronei commentarius*, dont l'écriture est également ancienne.

Nous n'avions aucun renseignement sur ce commentateur, qui n'est pas inscrit dans la liste incomplète des régents de nos écoles municipales pendant le XVIe siècle, lorsque dans un des catalogues de la librairie de M. A. Claudin nous trouvâmes l'indication de l'ouvrage ci-après :

Uberrima Commentaria Andree Vaurentini in Bucolica patris Baptiste Mantuani Carmelite... Addita glossemata que culpa impressorum Lemovicorum, et que summopere utilia erant, nec non et Ioannis Coronei Carnutensis Anno-

90 sur 132 ou 137, selon le nombre de lignes, qui n'est pas toujours le même : pour les vers, il y a 18 ou 19 lignes, caractère de 12 points, interlignées de 8, et pour les commentaires, 43 ou 45, caractère de 8 points sans interlignes. Ces caractères sont gothiques, un peu usés ; au fo 37 vo il y a une ligne de grec. Le premier vers commence par un M gravé, orné de feuilles de houx, sur fond noir, embrassant trois lignes, et déjà utilisé par Jean de Guerlins dans les *Problemata Bartholomei de Solliolis*, imprimés à Saint-Pons de Thomières en 1516, et dans le *Modus confitendi* sans date, cité p. 8 des *Pérégrinations*, et ci-après, p. 14.

[1] Une strophe de 8 vers, qui termine le livre, est adressée par Cassagne de la Roque au lecteur pour lui recommander aussi le poème : *Petri Cassanei de Rupe lectori ad operis commendationem Octostichon.*

tamenta perquam utilia... cum annotationibus Remundi Lengano de Alta Ripa. — Impressa Lugduni, per Ant. Du Ry, 1529, petit in-4°, fig. sur bois.

Nous eûmes le regret d'avoir demandé trop tard ce livre, et de pas connaître le nom de l'acquéreur, qui probablement nous l'aurait cédé ou au moins communiqué.

Dans l'ancien catalogue in-f° de la Bibliothèque du Roy, Belles-Lettres, t. I, p. 339, ayant relevé le titre d'un autre ouvrage de Baptiste de Mantoue, « suivi d'une paraphrase et d'un poëme de Jean Coroné, *imprimé à Toulouse par Eustache Mareschal,* » nous prîmes la liberté d'écrire à M. Léopold Delisle pour lui exposer l'intérêt que nous avions à savoir si ce livre existait encore à la Bibliothèque nationale. Avec une extrême obligeance l'administrateur général de cet établissement le fit rechercher, et nous envoya le résultat de ses observations personnelles, qui sont précieuses, non-seulement pour Montauban, mais aussi pour l'histoire de l'Imprimerie à Pamiers et à Toulouse :

Ce livre se compose de deux traités *(Hoc contenta volumine)*, dont les titres se suivent sur le folio Ai. Le premier a pour titre :

Io. Coronei. Miscellanei. Carnutensis. Viri eloquentis. Morographia, sive Aureus de morte Libellus ex his que in M. Tullium ad historiam scripsit excerptus, et tomis octodecim venustissime distinctus.

Suit le titre du second traité, — nous le reproduisons ci-après, — et dix vers *(hendecasyllabum)* de Bertrand Helie, de Pamiers, adressés à l'auteur de cette Morographie.

Au verso du titre, encore des vers *Bertrandi Helie* et *Antonii Bauberie Vaurentini*, au sujet du même traité.

Dans la dédicace à Bernard Lordat, évêque de Pamiers, Jean Coroné rappelle son Commentaire sur le poème de Baptiste de Mantoue, et il date cette épître : *Appamiis, urbe tua Fus-*

tatum metropoli., anno partus Virginei post quintum Nestora vicesimo secundo (1522), *tertio idus septembres.* Ce traité se termine au f° 16 v° par la date : *Anno partus Virginei sesquimillesimo supra alterum et vigesimum* (1522). Sur le f° 16 v°, Pierre Cassan, de Béziers, recommande l'ouvrage de Jean Coroné, autrefois son professeur ès-arts, qui est juge des appeaux de la ville de Pamiers. — Livret in-4° de 20 feuillets savoir : 4 non chiffrés et 16 numérotés 1 à 16, formant en tout 4 cahiers signés A-D, caractères gothiques à longues lignes.

Voici le titre du second traité : *Fra. Baptiste Mantuani Carmelite : Theologi : poete : ac oratoris clarissimi. De contemnenda morte carmen. Eodem Coroneo Miscellaneo Paraphraste et interprete.* — (Marque de Eustache Mareschal.) — *Venale prostrat Elegantissimum hoc opus Tolose in edibus Eustachii Marescalli. In vico Portarietis.*

Au verso du titre, épitre dédicatoire adressée par Jean Coroné à François de Tournon, archevêque d'Embrun (1517 à 1525), et datée de Pamiers le 3 des nones de septembre 1522.

Le commentaire se termine au f° 43 par une phrase indiquant que le livret a été imprimé à Pamiers en 1522, l'auteur étant dans sa 28° année : *Meminerit candidus lector* EXCUSOS HOS *in contemnendam mortem commentarios Appamiis que Fustatum metropolitana urbrs* (sic) [1]. *Anno partus Virginei millesimo supra quingentesimum primum et vigesimum* (1522). *Etatis vero nostre octavum et vigesimum. Valete qui legitis. Et gratia Domini nostri Iesu Christi cum omnibus vobis. Amen.*

Suivent les *Erratula Morographie*, nouvelle preuve que les deux opuscules annoncés devaient être réunis.

Au 43° f° v°, il y a 4 distiques de L. Claude de l'Epée, *ad Ioannem Coroneum Politioris literature insignem ;* et au 44° et dernier (non chiffré) une pièce de 33 vers qui se termine par une allusion à la mort du pape Léon X (décembre 1521). — Livret in-4° de 48 feuillets, dont 4 non chiffrés et 43 numérotés 1-43, plus 1 feuillet non chiffré, le tout formant 7 cahiers signés A-G, caractères gothiques à longues lignes.

[1] *Appamiis, que Fustatum metropolitana urbs*, Pamiers, qui est ville métropolitaine du pays de Foix.

Comme conclusion à sa lettre du 28 mai 1890, M. Léopold Delisle dit : « De ces textes il résulte que *Joannes Coroneus*[1] devait être né vers 1493, qu'il était en 1521-22 juge des appeaux à Pamiers, et qu'il fit alors imprimer et débiter à Toulouse, par le libraire Eustache Mareschal, deux livrets :

« *Morographia sive Aureus de morte libellus*, et un Commentaire sur le poème de Baptista Mantuanus : *De contemnenda morte carmen.* »

Avant de connaître la *Morographie* de Coroné, nous avions attribué l'impression du *Valle* à Eustache Mareschal, d'après l'examen des caractères ; nous communiquâmes notre opinion au docteur Desbarreaux-Bernard, qui l'exposa en ces termes en 1866 dans les *Pérégrinations* de Jean de Guerlins :

Si nous avons ajouté le poème de *Valle* à la suite des livres imprimés par Guerlins, c'est que l'heureux possesseur de ce rarissime volume, M. Forestié, après avoir constaté l'identité parfaite des majuscules et surtout des caractères de ce livre avec ceux du *Modus confitendi* imprimé par de Guerlins, a conclu que le *Valle* était sorti des presses de ce typographe ou de son successeur... La *Jesuida* de *Valle* n'est pas signée, et le quantième du mois n'y est pas exprimé, contrairement aux habitudes de Guerlins. Cette dernière circonstance est fâcheuse, car ce livre ayant été imprimé en 1521, l'année même de la mort de Guerlins, le quantième du mois aurait tranché la question. Mais si le livre qui nous occupe n'a pas été imprimé par Guerlins, nous sommes sûr qu'il l'a été par son successeur. Nous possédons deux éditions du petit livre intitulé : *Interrogationes*

[1] M. Léopold Delisle pense que le nom vulgaire de *Coroneus* est encore à trouver, et que la qualification *Miscellanei Carnutensis* indique probablement qu'il était originaire de Meslay-le-Menu ou de Meslay-le-Vidame, deux localités du pays chartrain. — Nous avons remarqué qu'en 1529 Coroneus n'ajoutait pas *Miscellaneus* à son nom.

et doctrine quibus quilibet confessor debet interrogare confitentem. Ces deux éditions, imprimées avec les mêmes caractères, ont le même nombre de pages et le même nombre de lignes ; la justification est en tout semblable, et leurs titres portent la marque de Guerlins. On les prendrait enfin pour deux exemplaires du même livre. Mais en examinant la souscription finale, on reconnaît que l'un a été imprimé par Guerlins le 12 décembre 1520, et l'autre par E. Mareschal le 22 octobre 1521.

Le regretté docteur Desbarreaux-Bernard termine en affirmant que Eustache Mareschal acheta l'atelier de Guerlins, qui fonctionna sous le nom de sa veuve bien peu de temps, puisqu'un seul livre en fait mention.

Dans son intéressant ouvrage sur l'*Établissement de l'imprimerie en Languedoc*, publié en 1876, le bibliophile toulousain ajoutait, p. 302 :

« A la même époque M. Forestié nous avait signalé, dans un livre signé de Mareschal, mais associé cette fois avec Jean Damoysel, des caractères en tout semblables à ceux du poème de *Valle*. Ce livre, de format in-4°, est intitulé : *Arnaldi Contadis Narbonensis in bonorum possessiones tractatus* [1]. »

Ce qui est incontestable, c'est la parfaite identité des caractères avec lesquels ont été imprimés : à Saint-Pons-de-Thomières les *Problemata* de Barthélemy de Solliolis, à Montauban la *Jesuida* de Jérôme Valle, à Pamiers la *Morographia* de Jean Coroné et à Toulouse le *Tractatus* d'Arnaud de Contades. Mais dans l'opuscule de Valle on remarque le faire de Guerlins, tandis que dans le livre de Coroné on ne reconnaît pas l'œuvre du même praticien, bien que le matériel soit resté le même. Aussi, d'après M. Claudin, si compétent sur les origines de l'imprimerie en province, Arnauld Guilhem Du Bois dut être

[1] Le colophon porte : *Exaratum Tolose in vico Porte Arietis per Eust. Mareschal et Joh. Damoysel. Anno Virginei partus.* 1526. *Octobris die viij.*

envoyé à Pamiers par son associé ou son commanditaire Eustache Mareschal[1].

Après avoir donné la description typographique de l'édition montalbanaise de la *Jesuida*, et indiqué le nom du typographe qui a dû la publier, il nous paraît utile d'ajouter quelques lignes sur l'œuvre de Jérôme Valle, dont on ne connaît qu'une autre pièce de vers latins : *De amoribus ad Helysiam puellam*, qu'Ovide, assure-t-on, n'eût pas désavouée.

Le poëme de Valle sur la Passion de Jésus-Christ se compose de 508 vers latins hexamètres, d'une facture classique, rare à cette époque, et qui sont divisés en 24 scènes ou tableaux, plus ou moins longs, dont le sujet est indiqué à la marge en quelques mots ; dans l'édition parisienne de Jodocus Badius, déjà citée, les scènes sont toutes précédées d'un titre analytique. Jérôme Valle, dans les derniers vers, exprime sa reconnaissance pour Pierre Donat, évêque de Padoue, auquel il dédie son poëme ; en même temps il célèbre l'antiquité de sa ville natale. Jean Coroné ajoute à chaque division un commentaire historique et philologique, écrit en latin de l'école, souvent mêlé de mots grecs.

En terminant nous dirons que le poëme de Valle avait au XVI[e] siècle une certaine notoriété, ce qui décida quelque professeur de nos écoles municipales, alors si prospères, à faire réimprimer la *Jesuida* à Montauban.

[1] Eustache Maréchal, établi à Toulouse dès 1519 au moins, menait un commerce fort actif de librairie. Il n'est guère probable qu'il ait quitté ses affaires et se soit absenté pendant près d'une année pour aller imprimer lui-même à Pamiers la *Morographie* de Coroné. Il aura plutôt envoyé au-dehors Arnauld Guilhem du Boys, l'un des imprimeurs à sa solde, Damoysel restant à Toulouse pour diriger l'atelier dont Maréchal était patron, et dont il débitait les livres sortis des presses. A. C.

15 juillet 1898.

Depuis son apparition, en 1475, le poème de Jérôme de Valle a eu plusieurs éditions sous des titres différents, toutes très rares, surtout celle qui nous intéresse particulièrement.

Nous avons continué, mais sans succès, nos recherches, dans l'espoir de retrouver un exemplaire complet de l'édition montalbanaise; elle eût permis de copier les 4 premiers feuillets qui nous manquent; le titre aurait ainsi confirmé notre opinion sur l'imprimeur de ce poème[1].

Nous reproduisons ci-après une page du Concordat de Léon X, avec François Ier, imprimé par Jean de Guerlins, le 20 janvier 1521, à Toulouse, et découvert par notre ami, M. Claudin, qui a bien voulu nous prêter un cliché. En face est plaçé un cliché du folio V, recto, de la *Jesuida*, commentée par Coroné, où se trouve le titre manuscrit.

Impossible de ne pas reconnaître que les caractères sont les mêmes. Nous ferons remarquer que la date de la première plaquette porte le quantième du mois, selon l'habitude de Jean de Guerlins, et n'a rien de particulier; tandis que sur la seconde pièce il y a le millésime seul, mais indiqué avec la formule employée par la famille Mareschal et dans laquelle on trouve toujours les mots : *anno à partu virginei;* Jacques Mareschal les employait à Lyon en 1517, Eustache Mareschal 4 fois en 1521-22 dans le livre de Béziers[2], et en 1526 sur le titre d'un Traité *in bonorum possessiones*, d'Arnaud de Contades.

[1] Dans la notice de Gilbert Grosset, qui était déjà libraire en 1518, nous ferons connaître les relations de la famille de cet éditeur avec Eustache Mareschal et Jacques Colomiès. — Voir au *Supplément*, p. 41 s.

[2] La date de la dédicace porte même les mots *anno post quintum Nestora*, comme le colophon du poème de Valle. — Voir pp. 10 et 13.

UNE PAGE DU CONCORDAT

DE LÉON X AVEC FRANÇOIS I[er]

IMPRIMÉ A TOLOSE PAR JEHAN DE GUERLINS EN 1521

(Caractère non interligné.)

Concordata vicem ſeu locuȝ pragmatice ſanctionis habẽtia inter ſctiſſimũ papã Leonẽ decimũ/et chriſtianiſſimum Francie regem frãciſcum huius nominis primum. inita. in generaliq; lateranenſi cõſilio paſſata. necnon in omnibus curijs francie regni ꝛ delphinatus lecta/publicata/atq; regeſtrata per titulos diſperſa cum ſummariorũ in pleriſq; locis et nõnullarum concordantiarũ pragmatice ſanctionis antiquarum ac nouarum ordinationũ regis Ludouici. xij. atq; regularũ cancellarie apoſtolice. Et ſcd̃m preſentis libri conſonantiã alphabetice rubricarum tabule appoſitione nouiſſime a multis mendis/omiſſionibus ꝛ variationibus (quibus pprius erãt viciata) correcta et emendàta. Quibus adiungitur textus pragmatice ſanctionis beati Ludouici francie regis: Tholoſe impreſſa anno ſalutis milleſimo quingẽteſimo. xxi. ꝛ die xx. mẽſis Januarij per magiſtrum Joannẽ de Guerlins Tholoſe impreſſorem.

Sur le dernier feuillet on lit :

¶ Finiunt concordata locum ſeu vicẽ pragmatice ſanctionis habentia inter ſanctiſſimũ papã Leonẽ. x. Et chriſtianiſſimũ francoꝝ regẽ Franciſcũ huius nois p̃mũ inita ꝛ paſſata per lateranẽſeq; cõſiliũ autoriſata. lecta publicataq; et regiſtrata in oibus parlamẽtarijs ac alijs iferioribus totius regni francie delphinatuſq; curijs. Cũ ſuoꝝ titulorũ paragraſſorũq; diuiſione. Una cũ repertorio in eis cõtẽtoꝝ de nouo correcto aliterq; q̃ prius compoſito Tholoſe impreſſa per magiſtrũ Johannẽ de guerlins. qui circa omniũ emendationẽ diligẽtem curam adhiberi fecit Et nouam rubricarũ hu9 libri tabulã. Ac pragmaticã ſanctionẽ beati Ludouici adiungi fecit. Anno ſalutis milleſimo quingenteſimo. xxi. et die. xvi. menſis Januarij.

(Caractère interligné.)

f° v.

Maxime cœlicolū ſupera qui celſus in aula — Propoſitio cū inuocatōe
Aeterno imperio ſuperas: fortiqꝫ tridente
Res hoim/diuūqꝫ regis (quo turbine diri
Iudei irruerint: rabies quæ traxerit illos
Tanta: tuo nato pœnas inferre nephandas:
Horrendumqꝫ genus mortis: crudelius ipſa
Terqꝫ/quaterqꝫ nece) eſt animus deſcribere verſu.
Hæc modo ſtructiferū pater o rege vela per æquor:
Primitiaſqꝫ meæ (ſi qua eſt) bonus accipe muſæ.

Ioannis Coronei commentarius.

Quom proponere inuocare ꝛ narrare latinis vatibus ſit omnibus fere peculiare hic grecorū ritu ſimul ꝑponit et inuocat. Proponit dico ſe ſaluatoris noſtri paſſionē metrica ratione deſcripturū. Inuocat ante deū patrē vt actus ſuos regat/et dirigat in tutos portus ꝛ proſperitatē. ¶ Eſt autē ordo litere ab hiperbato paulum difficiliſquē ſic ſtrues. O maxime celicolum. ideſt. o deus potens qui celſus in aula ſupera. ideſt. maieſtate in celo prealtus ſuperas. Aeterno imperio. ideſt. in eternū ſempiternūqꝫ viuis et regnas. Animus eſt mihi ſuppleo vati tuo deſcribere verſu qđ ſequitur puta. Quo turbine diri iudei irruerit in filiū tuū ieſum. ſcꝫ. et que rabies tāta traxerit illos inferre. i. vt inferrent penas nephandas nato tuo: ꝛ vt inferrent inquā genus mortis horrendū crudelius/ſi fieri poteſt/ipſa morte ter quaterqꝫ. i. plurimum et ad modū/aut ſic (qđ idem pene erit) maxime celicolū pater hec modo rege vela per equor ſtructiferū accipeqꝫ primitias mee muſe qui celſus aula ſupera. Aeterno imperio ſuperas et forti tridente hoc eſt manu et ſceptro tuo. Res hominū diuūqꝫ regis. ꝛ erit inuocatio cum euchomio et prerogatiua laudū dei patris. ¶ Inde ſequitur ratio dictoꝝ que materiam preponet ad hunc modū. Nā ſuppleo eſt animus mihi deſcribere verſu quo turbine. ꝛc̄. vt ſupra. ¶ Terqꝫ quaterqꝫ. Non ſum neſci⁹ coꝝ que macrobius (aliqꝫ) de numero ſeptenario tradit et ab eo in ſeruiū poſt philipp⁹ beroaldus vt numerū hūc abſolutū vꝫ dicāt. Sed eni voluēti libros reperire eſt ad arbitratū multorū. Multos (nedū huc) id habere numeros. Quare placet potius qđ habet Eraſmus millene — Ter quater ꝑ vatibus.

Presulis alta sui: nec finem versibus addant:

COncludit in presentia opusculũ author / patauinũ episcopũ noı̃e Donatũ cui hoc poema suũ p̃sens dedicauit miris extollẽs laudibus vrbisq̃ patauij (de qua supra diximꝰ) cõditionẽ cur sim enarrãs preostẽdẽdo tantũ q̃ntum sermone põt sese illi ꝛ habere ꝛ debere maximas ꝛ numero carentes gratias. ❡ O pastor maxime pataui ꝑ patauij habeo ingẽtes grates. vates necnõ ornatioris q̃piã eloquij sic sepicule loquunt' Vergilius grates persoluere dignas has nostras audi iustissime preces. ❡ Bonꝰ pastor hic donatꝰ. ❡ Suas pecudes suos ppl'os subditos. et hũ eũ ep̃m. q. d. Ego sum pastor bonꝰ cognosco oues meas / ꝛ oues mee cognoscũt me. ❡ Nõ agni sumpta est metaphora lupis agnos ĩpetẽtibus. q. d. hoc p̃side demõ nullos deglutiũt. ❡ Cõtagia nulla dic nulla cõtagio fecit volnera mala: q̃q̃ sapleo sueta sint piũ maculare gregẽ. Cõtagium cõtagio / ꝛ cõtages dicit'. Vergiliꝰ de primo dira ꝑ icautũ serpat cõtagia volgus: de. ij. Iuuenal' in. ij. Dedit hãc cõtagio labẽ ꝛ dabit ĩ plures. De reliquo Lucretiꝰ. iiij. Que ꝯtage sua pallorıbꝰ oia pigũt a con ꝛ tago q̃d est vetꝰ ꝑ tãgo. ❡ Pastorẽ pater. O pater ꝯcede pastorẽ adhuc sequẽdũ nobis ꝑ scl'a lõga futuro tpe. i. olim ꝛ quouis scl'o futuro. Tãdẽ post longam vitã vltima etas vite finis. ❡ Terminus cui finis existendi in vita. ❡ Ouili ꝓprio ppl'o sibi tradito. ❡ Statuat' colloce' in celo. statuo. is. ui. dedico significat. ꝛ pono v̉gilıꝰ. Craterasq̃ duos statuũt tibi pinguis oliui. Cõposita ꝯstituo istituo substituo ꝛc̃. Inde statuã dictã volũt. cuiꝰ est diminutiuũ statũcula vel vsurpatiue staticulũ artifex statuariꝰ ꝛ estatuaria ars efficiẽdi. ❡ Lete pecudes diphtõgũ in prima habet dicta vox a latitudine animi. de qua satis multa Valla i. vi. cõtra Seruiũ ꝛ celsuz. ❡ Dic ꝛ lete pecudes iũgãt sedilia alta sui p̃sulis ad soliũ celsuz regis. i. dei. ❡ Nec finẽ v̉sibus addãt hoc est cõtinuo deo xp̃i in cõspectu p̃sulis hymnos decãtẽt. q̃ nobis breui viuẽtibꝰ tẽpore det sempiternã felicitatis sue gloriam. Amen.

Grates.
Cõtagium.
Contagio.
Contages.
Statuo.
Statuam.
Statũcula.
Staticulum
Letus.

❡ Meminerit lector editũ hoc opus cusumq̃ in mõte Albano Tarnẽ fluuio (que ab aquitanis seiũgit') admodũ cõspicua vrbe. Anno post. v. nestora partus virginei vigesimo primo. ❡ Valete qui legitis.

Η Χαρισ του Κυριου ημων ιησουν Χριστου μετα παντων ημων
Gratia domini nostri Iesu christi cum omnibus vobis. Amen.

—•—✲—•—

FILIGRANE DU PAPIER

EMPLOYÉ POUR L'ÉDITION DU POÈME DE VALLE

IMPRIMÉ A MONTAUBAN EN 1521



Ioannis Mauri Constantiani :

De Compositionibus ac Derivationibus Linguæ Latinæ... Commentarii.
In Chiliades Adagiorum D. Erasmi... Expositio.
Traductio Vocabulorum de Partibus Ædium ex Grapaldo.

Livres édités par Gilbert Grosset, libraire de Montauban, en 1526.

Trois ouvrages ont été écrits à Montauban par Jean Maurus, pendant qu'il occupait, de 1522 à 1526, une des chaires de nos écoles municipales, dont il fut même régent principal en 1528-30.

Avant d'indiquer à quel typographe on peut attribuer ces rarissimes livres, mis en vente dans les boutiques de Gilbert Grosset, libraire de Montauban, et d'Antoine Maurin, son confrère de Toulouse, nous croyons intéressant de rechercher d'où venait ce professeur, quels labeurs il avait imprimés déjà à La Réole lorsqu'il abandonna le composteur pour reprendre la férule de maître d'école; puis, nous ferons connaître ses nombreux travaux de traducteur ou de commentateur, et enfin nous raconterons quelques épisodes de sa vie [1].

On n'est pas d'accord sur le lieu d'origine de Jean Maurus [2], qui ajoutait à son nom l'épithète *Constantianus*

[1] En 1876, dans les *Débuts de l'Imprimerie à Montauban*, nous avons publié quelques pages sur Jean Maurus et ses œuvres; mais depuis 17 ans nos recherches sur cet imprimeur ont été continuées, et de nouveaux documents très importants nous permettent de rectifier et surtout de compléter notre première étude.

[2] M. Léopold Delisle, qui a publié un *Essai sur l'Imprimerie à Caen*, ne croit pas pouvoir réclamer Maurus comme Normand ; d'un autre côté, Du Verdier, en 1585, dans sa *Bibliothèque françoise*, indiquait Maurus sous le nom de *Jean Le More* de Constances (*sic*). M. Calvary, libraire de Berlin, nous écrivait en 1878 : « Je doute que Maurus soit de Constance de Bade: son nom ne se trouve dans aucune bibliographie allemande. »
Enfin, M. A. Claudin nous transmet ce renseignement plus précis, qui

lorsqu'il imprimait ou publiait une œuvre dont il était l'auteur, épithète qui ne permet pas exactement de dire s'il venait de Coutances de Normandie ou de Constance de Bade, car ces deux villes portent le nom latin de *Constantia*. Les présomptions sont cependant en faveur de Coutances.

Jean Maurus à La Réole.

On n'a pu encore préciser à quelle date Jean Maurus alla se fixer à La Réole. M. Jules Delpit dit, dans les *Origines de l'Imprimerie en Guyenne* (Bordeaux, 1869) :

Le plus ancien imprimeur établi dans cette province paraît jusqu'ici avoir été Jean Maurus, originaire de la ville de Constance en Allemagne, et qu'avait appelé à La Réole le cardinal-évêque de Bazas, Amanieu d'Albret... Mais des livres n'ayant peut-être pas une grande importance ont pu être imprimés à Bordeaux avant 1500, quoiqu'on ne les ait pas retrouvés... A cette époque, des villes de quatrième et de cinquième ordre avaient eu déjà des imprimeurs ; il n'est pas vraisemblable qu'une cité aussi importante que Bordeaux aurait obstinément fermé ses portes à tout imprimeur.

Les débuts de l'imprimerie en Guyenne restent donc encore inconnus, car le premier livre publié à Bordeaux, par Jean Guyart [1], cité par M. Delpit, est daté de 1519;

nous paraît devoir trancher la question. Maurus était à Paris en 1507. Il y a publié le livre suivant : *Quinti Curtii elegantissime orationes et epistole*, pour le libraire Johan Ravensberch, qui demeurait rue Saint-Jacques, à l'enseigne des Trois-Couronnes. L'achevé d'imprimer est daté du 24 novembre 1507, chez l'imprimeur Jean Barbier. C'est peut-être là qu'il avait appris l'art typographique. Tout porte à croire qu'il était de Coutances de Normandie, qu'on appelait *Constances* au XVI[e] siècle. La préface de *Quinte Curce* est adressée à un normand : *Magnifico viro doctissimoque jurisconsulto D. Ricardo Du Fay Rothomagensi, Johannes Maurus Constant..., S. P. D. (salutem primum dat)*, et datée de Paris, aux ides (le 13) de novembre.

[1] Des termes de la rubrique du premier article des Constitutions synodales de Bordeaux, imprimées par Jean Guyart en 1524, il peut résulter

deux ans auparavant, Jean Maurus avait déjà imprimé à La Réole les ouvrages dont voici les titres :

Ioannis Mauri Constantiani in commentarios compositionum ac derivationum Lingue latine. In fine : Reole, impressarum in edibus Ioannis Mauri Constantiani. Anno Domini millesimo quingentesimo XVII, XV iunii. — Petit in-4° de 52 feuillets[1] (le dernier porte 53 par erreur, le 37e étant oublié), sign. A-Niiij, format 130mm sur 185, caractères gothiques.

L'Instruction des curez, recteurs et vicaires pour instruire le simple peuple (Armes du cardinal d'Albret). *Le présent liure est tres necessaire a tous curez, recteurs, vicaires, maistres descoles, dospitaulx, et a toutes personnes desirans le salut de leurs ames, et y a grans pardons a tous ceulx qui y lyront et oyront lyre.* — Sur le dernier feuillet : Ci fine le liure de maistre Iehan Gerson, iadis chancelier d'Paris, appelé en latin *Opus tripartitum :* c'est-à-dire de trois parties. C'est assauoir des commandemens de Dieu, de confession et science de bien mourir. Imprimé a La Reole, le XXVII iour de iuing, lan mille cinq cens et XVII, par maistre Iehan Maurus, demeurant aud'lieu. — Petit in-4° non paginé, signatures A.-Pii, qui devait avoir 60 feuillets[2] ; 3 manquent; même format que le précédent et deux caractères, le plus petit pour le texte latin, le plus gros pour la traduction.

que ces Constitutions, données par l'archevêque Jean de Foix et publiées en 1502, furent imprimées à cette date, car ce prélat ordonne, sous peine d'excommunication et de 6 livres d'amende, que tous les ecclésiastiques de son diocèse aient à se procurer un exemplaire de ces Ordonnances, qu'on n'a pas encore retrouvées.

[1] Il ne reste que trois feuillets des préliminaires, et le titre que nous donnons est le titre de départ. On ne connait que cet exemplaire incomplet du vocabulaire composé par Jean Maurus, qui « pour soulager la mémoire de ses lecteurs, avait inventé quelques noms sous lesquels sont classées les différentes prépositions servant à la composition des mots. »

[2] Le second feuillet est orné d'une très grande initiale gravée sur bois (le roi David déposant sa couronne et priant agenouillé) ; au f° 34 il y a une autre initiale gravée, plus petite (la Vierge et l'enfant Jésus); enfin, au verso du 58e feuillet sont répétées les armes du cardinal Amanieu d'Albret.

Après avoir décrit ces deux livres, qui n'existent qu'à la bibliothèque de Bordeaux, et dont les titres indiquent suffisamment le sujet, M. Delpit cite les *Statuts synodaux de Bazas*, d'après la *Bibliothèque hist. de la France*, t. I, n° 6797; mais ni lui ni aucun bibliophile n'avait vu un exemplaire de ces Statuts, lorsque Mlle Pellechet [1] les découvrit à la bibliothèque de Troyes, et prit en le titre que nous reproduisons :

Constitutiones synodales Ecclesie Vasatensis cum pontificis et diuina concione de moribus sacerdotum: per illustrissimum ac reuerendissimum D. Cardinalem dalbreto Episcopum Vasatensem nunc primum Edite. (Armes du cardinal Amanieu d'Albret). — Venales sunt Reole in edibus Magistri Ioannis Mauri. Petit in-4°, sans date, format 130 mm. sur 185. Les 5 premiers feuillets ne sont pas numérotés. Ce livre est incomplet et s'arrête au f° 40. Il y a deux caractères gothiques pour le texte, mais on n'y remarque aucune lettre gravée.

Le P. Le Long décrit ainsi cette édition :

Antiqua decreta synodalia Vasatensis diœcesis, de mandato illust. ac reverend. DD. Cardinalis Amaneu de Albreto, episcopo Vasatensis, redacta et promulgata. Regulæ (La Réole), Johannes Maurus, 1500, in-4°.

Ce livre n'ayant pas de date, le P. Le Long en a pris une approximative et qui est évidemment fausse, puisque le cardinal d'Albret, évêque de Pamiers de 1502 à 1506, ne fut nommé à l'évêché de Bazas qu'en 1509 et prêta serment seulement le 1er janvier 1512 comme administrateur perpétuel, étant déjà évêque de Pampelune et de Lescar. Aussi lit-on à la fin du titre de l'édition des Statuts de Bazas conservée à Troyes : *nunc primum edite*, parce

[1] Mlle Pellechet, déléguée par le Ministre de l'Instruction publique pour dresser le catalogue des incunables de quelques grandes bibliothèques de province, a eu la complaisance de nous donner des photographies du titre et de la première page de ces Statuts synodaux.

que ces Constitutions, révisées par ce prélat, *sont maintenant pour la première fois éditées*[1]. Quant à Maurus, on a vu qu'il se trouvait en 1507 à Paris et qu'il n'était pas encore venu à La Réole en 1500.

En 1584 l'évêché de Bazas fit réimprimer par Millanges, à Bordeaux, les anciennes Constitutions synodales, *in ordinem redactæ* par le cardinal d'Albret, « suivies de deux Ordonnances un peu plus récentes, promulguées en 1502, » dit l'éditeur, qui ajoute en note :

Ce sont les mêmes décrets et les *mêmes Constitutions* synodales. On trouve cependant dans cette édition, en plus petits format et caractère, deux nouvelles Constitutions faites par le même cardinal *depuis l'édition de La Réole*, et pour lesquelles, après de vives contestations, au Parlement de Bordeaux et devant le métropolitain, ce prélat fut obligé de souscrire une transaction en faveur de son Chapitre et de son clergé, devant un commissaire nommé du consentement de toutes parties, par M. l'archevêque d'Auch.

Dans l'édition conservée à Troyes[2], les Constitutions synodales commencent au bas du 1[er] folio verso, et se terminent au verso du folio 39. Après le dernier article, à la fin de la page, on lit l'avis suivant :

Sequuntur due *novissime* Constitutiones facte per episcopum Vassatensem, interveniente consensu Capituli et totius cleri Vas-

[1] Au verso du f° 5, ces Constitutions sont ainsi annoncées : « Sequuntur Constitutiones Ecclesie Vasatensis, *nunc primum* a reuerendiss. D. Amaneo de Albreto cardinali episcopoque Vasatensi promulgate ac in lucem edite. » Les mots soulignés et que nous avons signalés à la fin du titre, justifient notre opinion : que le cardinal d'Albret a pour la première fois promulgué et fait imprimer par Jean Maurus les Constitutions de Bazas, rédigées par son prédécesseur vers 1500.

[2] Les cinq folios numérotés qui suivent le titre contiennent l'Epitre dédicatoire et le *Concio prohemialis de moribus sacerdotum*.

En tête du premier feuillet numéroté on lit : « In Constitutiones synodales pontificias. Constitutionibus synodalibus Ecclesie Vassatensis per illustriss. virum D. Cardinalem dalbreto episcopum Vasatensem

satensis, confirmate per reverendum dominum Archiepiscopum Auxitanum, seu per eius vicarium generalem, ut sequitur.

Suivent, avec le f° 40, les deux nouvelles Constitutions [1], dont la première commence par les lignes ci-après, qui ont une grande importance, car elles expliquent et rectifient la note de l'éditeur Millanges :

Nouerint universi et singuli presentes pariterque futuri, quod anno ab Incarnatione Domini MCCCCC secundo, die vero sexta mensis Iunii, in ciuitate Burdegale..., in mei notarii publici et testium infra scriptorum, presentia existens et personaliter constitutus reuerendus in Christo pater et dominus *Iohannes*, miseratione divina sancteque sedis apostolice gratia Vassatensis episcopus, qui, etc.

De ces lignes il résulte que les Ordonnances ont été rédigées en 1500, par un évêque du nom de JEAN, lequel a lui-même signé, à cette occasion, la transaction de 1502. C'est ce qui a induit en erreur le P. Le Long. La date de 1500 qu'il donne est celle de la promulgation et non de l'impression. Sur la liste des évêques de Bazas on remarque JEAN III de Bonal, qui occupa ce siège de 1486 à 1503. Après un interrègne de 6 ans, le cardinal d'Albret lui succéda en 1509.

Appelé *de nouveau* à l'évêché de Pamiers en 1514, (Lalanne, *Dict. hist. de la France*) — sans toutefois renoncer à l'évêché de Bazas, dont il resta administrateur jusqu'à sa mort (1520), — Amanieu d'Albret délégua la direction de ce dernier diocèse à Philippe Varagius,

quasi procursorie antepositas Prohemium. » — On remarquera que Vassatensis est écrit avec un ou deux S.

[1] Ces deux Constitutions sont imprimées en plus petit caractère que les précédentes, et forment une espèce d'appendice dans le volume, mais le foliotage se poursuit. Il manque 2 ou 3 feuillets à cet exemplaire, probablement unique, inscrit au catalogue général imprimé de la bibliothèque de Troyes, t. XVII; *Théologie*, t. 1, n° 1,970.

évêque de Tagaste, et en même temps le chargea d'en reviser les Statuts [1]. Ce prélat *in partibus* les communiqua au clergé du diocèse de Bazas, réuni en synode [2].

Nous croyons donc qu'il faut fixer aux derniers mois de 1517 ou au commencement de 1518 l'impression des Statuts synodaux de Bazas, revisés et publiés par le cardinal d'Albret, et qui portent le nom de l'imprimeur Jean Maurus [3].

Nous devons des remerciements à M. S. Det, conservateur de la bibliothèque de Troyes, à M. Céleste, conservateur de celle de Bordeaux, et à M. Claudin, qui nous ont envoyé des notes sur ces Statuts.

Jean Maurus à Lectoure.

Jean Maurus devait avoir quitté La Réole au commencement de 1518, car dans les comptes de la ville de Lectoure, de l'année 1518-19, le trésorier, après avoir

[1] Cela résulte de la dédicace imprimée avec ce titre :

Philippus Varagius D. Tagastensis Episcopus, illustrissimo D. Amaneo dalbreto, reverendissimo titul. S. Nicolai in Carcere Tulliano Cardinali Episcopoque Vasatensi. S. D. P.

A la 13e ligne de cette dédicace, l'évêque *in partibus* dit :

« Tua itaque reuerendissima dominatio bene has tue Vasatensis Ecclesie Constitutiones invulgandas curaverit : quas ea lege castigandas et in ordinem redigendas tuo venerandissimo jussu susceperim, ut que deessent supplerem, et que superfluerent expungerem. »

La dédicace est datée ainsi : « *Brentolmii, idibus octobris,* » sans indication de l'année.

[2] Le verso du 1er feuillet porte ce titre : *Philippi Vagarii* (sic), *Tagadensis episcopi, Constitutiones synodales Ecclesie Vasatensis. Concio prohemialis de moribus sacerdotum que in Synodo coram congregato clero proferri debet.*

[3] A l'appui de notre opinion, nous ferons remarquer que le bois gravé avec lequel sont imprimées les armes du cardinal d'Albret sur le titre de l'*Instruction des curez*, est le même que Maurus a employé plus tard pour le titre des *Statuts synodaux de Bazas* ; on y remarque de nouvelles cassures ou marques d'usure : c'est donc une preuve matérielle que ce dernier livre a été mis sous presse peu de temps après l'*Instruction des curez* qui porte la date du 27 juin 1517.

inscrit diverses dépenses pour la réparation de la vieille école et la construction d'une nouvelle, ajoute, sous ce titre :

DESPENSA DEUS GATGES DEUS MESTRES D'ESCOLA.

Item es estat despensat per so que forec pagat à mestre Iohan Maurus, domine de las escolas de la dicta bila, per sos gatges a causa que los enffans de la bila son quittis de collecta, ains que forec dict per recort deus dictz senhors cossolz et habitans de la dicta bila, la soma de cinquanta liuras tournesas que montan en escutz de XVIII gros la soma de XXXVI escutz detz sept gros e dus arditz.

M. Plieux [1] fait remarquer que le nom de Jean Maurus, principal (c'est-à-dire *régent principal)*, inscrit sur les comptes de 1518-19, ne s'y trouve ni avant ni après cette date ; du reste, les professeurs du collège de Lectoure sont inconnus pour les années 1520-21 et 1524-25 : il n'est donc pas impossible que Maurus y fût revenu, s'il faut surtout en croire un sixain que lui adressa un poète, et que nous trouvons dans un ouvrage de l'ancien imprimeur de La Réole daté de 1526, dont nous aurons bientôt à nous occuper [2]. D'après ce sixain, qui a exercé la sagacité de divers traducteurs, la prospérité de ce collège serait due à Maurus : cela ne s'accorderait guère s'il n'était resté qu'un an à la tête de cet établissement.

Jean Maurus, professeur à Montauban.

La présence de Maurus à Montauban pendant l'année 1522 est constatée par une lettre de lui qui précède ses

[1] *Etude sur l'instruction publique à Lectoure, depuis la fin du XV[e] siècle jusqu'à nos jours*, par Amable Plieux, juge au tribunal de Lectoure. — *Revue de Gascogne*, 1880, et imp. Foix, à Auch, 1890, in-8°.

[2] Dans ce livre, qu'il dédia en 1526 à Sanche Hébrard, capitoul de Toulouse, Maurus parle des « innombrables élèves auxquels il enseigne les « belles-lettres depuis plus ou moins de dix ans dans les plus grands « collèges de l'Aquitaine. » Ce qui prouve encore sa venue vers 1518.

Commentaires sur les poésies de *Faustus Andrelinus* [1], et dans laquelle il dit les avoir analysées, « l'année précédente, devant ses auditeurs de Montauban [2]: »

Quas allusiones in lepidissima P. Fausti poete disticha, que dubio procul omnino proverbialia sunt, meis auditoribus, anno superiore Mons Albani dictaram, nunc emissas micantissimoque nomine tuo dicatas vides. Vale. Tolose, nonis septembribus 1523.

[1] Andrelini, particulièrement connu sous le nom latinisé de *Publius Faustus Andrelinus*, né dans la Romagne vers le milieu du XV[e] siècle, mourut en 1518 à Paris, où il était venu en 1488 pour professer la poésie, l'éloquence et les mathématiques. En 1512 il publia son *Hecatodistichon* (cent Distiques), réimprimé plusieurs fois et même commenté, notamment par Vatel et Jean Maurus; la première édition de ces derniers Commentaires, donnée à Limoges, par Richard de la Novaille, est seulement connue par la mention qui en est faite dans les éditions de Toulouse, lesquelles contiennent une lettre de Maurus à Mathurin Almandin, de Saint-Jean d'Angély, son ami, datée: *Tolose, nonis septembribus* 1523.

Voici le titre de l'édition de 1530 : *Disticha Fausti. P. Fausti Andrelini Foroliensis, poete laureati Regii Regineique. Hecatodistichon. Cum allusionibus et familiaribus Commentariis Iohannis Mauri Constantiani. Hac secunda editione recognitis multisque additionibus locupletatis. Nam ultra editiones Lemovici et Parrhisiis recenter factas, multa Commentaria (que deerant) hac editione sunt restituta.* — Hoc opus Tolose compressum est denuo auctius quam antea. Venale est in ædibus Iacobi Colomies, impressoris et bibliopole Tolosanii, in vico Portarietis moram gerentis. Anno M. D. XXX, petit in-8[e] de 45 feuillets, caractère gothique.

Deux éditions de Lyon, 1533 et 1537, contiennent un double commentaire, par Claude de l'Epée et Jean Maurus.

G. de Boudeville imprima en 1542, à Toulouse, une édition in-4[e] sous ce titre : *Disticha Fausti... cum duplici commentario L. Claudi Ensis Philomusi, Ioannis Mauri Constantiani. Accedit Ægloga de obitu Andreæ Vaurentini.* In-8[e] de 98 feuillets, lettre ronde.

Enfin, dans une édition de 1549, c'est J. Renarius qui a revu les Commentaires écrits par J. Maurus, mort probablement vers 1550 (voir ci-après, p. 35); en 1551 ses Commentaires sont supprimés.

[2] D'après cette lettre, Maurus écrivit à Montauban ses Commentaires, qui n'étaient que le développement des leçons données à ses élèves.

Dans l'édition de 1542 on trouve aussi la lettre déjà indiquée de Maurus à Mathurin Alexandrin, professeur au collège de Saint-Jean d'Angély, avec l'indication de l'année 1523, qui manque aux éditions de 1530 et 1533.

Dans une étude sur les *Écoles publiques de Montauban, du Xe au XVIIe siècle*, M. Devals a publié le tableau des régents depuis 1474 jusqu'à 1579, et a inscrit Jean Maurus comme « maître ès-arts ou philosophe » pour l'année scolaire 1525-26 ; ce professeur occupe la chaire de rhétorique en 1528-30, et remplit en même temps les fonctions de régent principal.

Sur le registre des délibérations de la commune de Montauban pour 1525, on lit :

Folio 122, 17 mai : « M. de Plancheia es estat d'aviz que per aultant que per doas annadas son estadas bailladas a Maurus, e que ledic Maurus lo a trasmes serca a Paris a ses despens, que sias baylados a toutz dos, al dict regen e Maurus. »

Folio 126, 24 mai : « Dictus dominus Iohannes Maurus, orator, promisit se bene de onore oratoris, predicto anno, de quo accipit onus mediante somma centum quinquaginta librorum turonensium et sex lecturas. »

Folio 23, 6 juin : « Discreto viro magistro Iohanne Maurus, magistro artis oratorie. »

Ces extraits des délibérations prouvent que Jean Maurus était apprécié et qualifié probablement plus que ses collègues, qui cependant devaient avoir une certaine valeur, car à cette époque nos écoles publiques étaient fréquentées par 12 à 1,500 élèves, et plusieurs fois on avait dû agrandir les locaux affectés à leur usage. Le bâtiment des écoles était annexé à l'hôtel-de-ville (ancienne *maison de l'Évêque)*, rue de la Comédie ; cet emplacement, après avoir été occupé par une caserne de gendarmerie, forme aujourd'hui la place Le Franc de Pompignan.

Nos consuls rendaient justice à la science des régents, choisis au concours et approuvés par l'évêque, mais ne leur attribuaient pour traitement que le produit des collectes ou rétributions perçues sur les écoliers. A partir de 1526

seulement, Jean Maurus obtint 150 livres tournoises comme régent principal, « à condition de recevoir gratuitement les enfants de la ville et de la juridiction, ainsi que ceux qui y seraient domiciliés depuis 5 ans. »

Trois livres de Jean Maurus, avons-nous dit, furent édités, probablement même imprimés à Montauban, pendant que leur auteur professait dans notre ville. L'un des deux que nous possédons est daté de 1526, et le second dut paraître vers la même époque; quant au troisième, il a été impossible jusqu'ici de le retrouver et d'en préciser la date.

On a déjà vu qu'en 1517 Maurus avait imprimé à La Réole un vocabulaire, œuvre personnelle, qu'il refondit à Montauban et fit paraître sous ce nouveau titre :

Ioannis Mauri Constantiani de Compositionibus ac Deriuationibus Linguæ latinæ duo Commentarij ad enallagem et heterosim transigendam in verborum et orationum copia in primis vtiles ac necessarij. — Venundantur Mons albani in ædibus Magistri Gilberti Grosseti, Et Tolosæ in ædibus Antonij Morin[1]. [Bibliographie n° 3.]

Ce vocabulaire n'est pas daté, mais il était réuni aux

[1] Ce Vocabulaire est imprimé par demi-feuille, petit in-8°, 97mm sur 138, papier rogné, ayant pour marque : Une main gantée à *six doigts*, avec rose au poignet et couronne avec trèfle au bout du medium ; ou encore, une main avec croix à quatre branches à la paume, et étoile à cinq pointes au médium. Il y a 4 feuillets non numérotés (titre et dédicace), à 29 lignes, caractère rond de 12 points; 72 feuillets avec folios, à 35 lignes de texte, caractère gothique de 9 points; signatures A.-S.; grandes et petites lettres gravées. (Voir à ce sujet, ci-après, p. 38.) Notre exemplaire est incomplet après le 72e feuillet, chap. x (lisez xi) : *De arte derivandorum possessivos*. L'édition de La Réole n'a que 52 feuillets, mais de 45 lignes à la page.

Voir, p. 33 et 38, la note sur Gilbert Grosset et sur l'imprimeur des livres de Maurus.

Commentaires de Maurus *sur les adages d'Erasme,* dont nous citerons le privilège donné en 1526 à Gilbert Grosset, chargé aussi, avec Antoine Morin, de la vente. Les deux livres sortent certainement du même atelier, ainsi que nous le prouverons p. 38.

Il nous a paru intéressant de donner la traduction de quelques extraits de la dédicace à Jean Fornier [1], « célèbre par sa supériorité dans la Jurisprudence et les Lettres : »

Je n'ai pas perdu de vue, homme très illustre, que lorsque nous étions ensemble à Montauban, je vous promis de correspondre par lettre avec votre haute personnalité. Cependant, voilà deux mois plus la moitié de septembre sans lettre échangée entre nous...

Or, ces jours-ci a été remis sous presse l'ouvrage sur la composition et la dérivation de la langue latine, dont autrefois, étant encore adolescent, j'avais déjà avorté plutôt que je ne l'avais produit *(quodquidem jam olim adolescens velut immaturum abortaveram potiusquam emiseram)*. Je vous envoie donc ce présent tel qu'il est, pour que ma lettre n'arrive pas sans un hommage, et je le dédie et je l'offre à vous et à vos enfants de grand avenir ; car alors que, lauréat des Belles-Lettres, vous avez franchi les études grammaticales, tout le monde voit que vos enfants parcourent avec succès la même carrière. Ils seront grandement aidés par ce travail sur la connaissance des mots et des parties du discours, qui leur est abondamment préparé.

« Si quelque critique et querelleur morose continue à déblatérer des calomnies et à mordre le fruit de mon travail, je le défendrai par cet adage de Pline, juge bien incontestable : « Qu'il n'y a point de livre si mauvais qui ne puisse avoir son utilité. » Et sur ce point j'apprécie votre jugement plus que

[1] Ce Jean Fornier, licencié, plusieurs fois consul de Montauban (1533 à 1543) et syndic des écoles, était le père d'un autre Jean Fornier, dont le premier écrit (une ballade sur la Croix), obtint en 1543 le prix de l'églantine aux Jeux Floraux. Nous le retrouverons ci-après syndic de la ville et assesseur du Collège, et l'un des surintendants de l'imprimerie montalbanaise en 1581-82. (Voir la note sur cet écrivain, ci-après, p. 65.)

¶ Joannis Mauri

Constantiani de Compositionibus ac Deriuationibus Linguæ latinę duo Cōmētarij ad enallagē & heterosim trāsigendā i verborum & orationum copia in primis vtiles ac necessarij.

¶ Venundantur Mons albani in ędibus Magistri Gilberti Grosseti. Et Tolosę. in ędibus Antonij Morin.

¶ Ioannis Mauri Constātiani in Chiliades Adagiorum. D. Erasmi Rot. familiaris & mire compēdiosa Expositio, cū indicatione figurarum Prouerbialium in vnūquēq; Adagionem.

¶ Hoc opus Prouerbiorum in Epitomen siue compendium (vt vides) redactum, multis Adagiorum centurijs editioni Anni. M.D.XXvj. ab Erasmo additis auctū Lector inter legēdū dep̄hendet.

¶ Erasmus de Eloquētia cum
Cicerone.
Et de Theologia cū Hierony-
mo certat.

¶ Venale prostat floridum hoc Adagiorū Enchiridion Monsalbani in ędibus. M. Gilberti Grosseti, Et Tolosę in ędibus Antonij Maurin.

¶ Cum Priuilegio.

celui de mille aréopagistes ; car je connais votre science incomparable, votre remarquable modération, votre équité sans égale... Toutes ces qualités se perpétuent en vos enfants : ce sera là ce que les Grecs appellent *un comble de biens.* » Il n'y a pas de meilleur livre que celui qui donne les préceptes de la latinité, » dit Philippe Mélanchton, qui avait lui-même éprouvé la justice de cette opinion auprès de ses élèves.

Cette dédicace est datée : *Tolose nonis mensis Hyperbetei* (septembre), sans indication de l'année, qui doit être 1525.

Après le titre et la dédicace (p. 1 à 4) suit un *Hexastodistichon Georgii Lapidani de frugifera operis lectione ;* sur les p. 5-6 on trouve l'exposition de l'alphabet grec, et enfin les règles générales (p. 7-8), terminées par un autre *Hexastodistichon* à la louange de Maurus, déjà indiqué.

Le but de l'ouvrage est expliqué dans un *Prohemium* qui précède le texte des Commentaires, divisés en deux livres : *la composition,* 50 feuillets, et *les origines,* commençant au folio 51, et incomplètes à partir du folio 73. Impossible de dire combien de feuillets manquent à notre exemplaire, le seul connu, et qui a servi à quelque professeur, car on y remarque des corrections.

Maurus donne la signification des mots, non-seulement en latin, mais souvent aussi en grec, en français et en gascon, ce qui prouve son aptitude pour l'étude des langues.

Voici des exemples de l'explication des mots, classés par chapitres :

Subcerniculum : Cribrum farinarium ; Gal. *(français),* tamis; Vasco *(gascon),* sedas, f° 22.

Detero, i : Trituro, gal. battre le blé, f° 30.

Candelabrum : Gal., chandelier ; quasi labrum candelam tenens, f° 35.

Encaustus, i : Oculorum morbus ; vasco, lagaigne, f° 38.

Forfer, i : Gal., forces ; vasco, talhans, f° 38.

Le second livre de Maurus, édité aussi par Grosset et Maurin, a pour titre :

Ioannis Mauri Constantiani in Chiliades Adagiorum. D. Erasmi Rot. familiaris et mire compendiosa Expositio, cum indicatione figurarum Prouerbialium in vnumquemque Adagionem. — Hoc opus Prouerbiorum in Epitomen siue compendium (vt vides) redactum, multis Adagiorum centurijs æditioni Anni M. D. XXVI, ab Erasmo additis auctum Lector inter legendum deprehendet. [Bibliographie nº 4.] 5.

Après ces lignes il y a une gravure sur bois : « deux anges aux ailes déployées, » au centre d'un carré formé par ces mots : *Erasmus de Eloquentia cum Cicerone. Et de Theologia cum Hieronymo certat.* (Érasme en éloquence le dispute à Ciceron et en théologie à saint Jérôme.)

Suit l'indication des éditeurs :

Venale prostat floridum hoc Adagiorum Enchiridion Monsalbani in ædibus M. Gilberti Grosseti, Et Tolosæ in ædibus Antonij Maurin. Cum Priuilegio[1].

Le privilège[2], écrit en français, — chose rare à cette date, surtout pour un livre dont les préliminaires et le texte sont en latin, — accorde à « Maistre Gilbert Grosset, librayre de la Ville et Cité de Montalban, » le droit exclusif « d'imprimer ou faire imprimer et mettre en vente,

[1] Même format que le Vocabulaire, papier rogné, 99mm sur 144. Il y a 8 feuillets de préliminaires non numérotés : privilège, à 24 lignes, gothique de 13 points ; dédicace, à 29 lignes de 11 points ; le texte occupe 176 folios numérotés, caractère rond de 11 points pour les proverbes, et gothique de 8 points pour les commentaires ; 4 pages de table, signatures A-AAAii ; en tout 372 pages.

[2] Vers 1500 apparaissent seulement les premiers privilèges, qu'il ne faut pas confondre avec les permissions d'imprimer. Erasme est un des premiers écrivains qui obtinrent cette faveur pour leurs œuvres.

pendant trois ou quatre ans, les Expositions et Interprétations des Adages d'Érasme, commentées nouvellement par Maistre Iehan Maurus. — Ce privilège est donné « à Tholose, en la salle du palays de la Court... le segond jour de mars l'an mil cinq cens et vingt-six. Ainsi signé Iaques Rivirie. » — Il n'a pas été retrouvé aux archives.

Nous traduisons quelques passages de la dédicace « au très illustre Sanche Hébrard, conseiller au Parlement de Toulouse, » qui avait été juge du Quercy en 1515.

Le commentateur dit d'abord que les proverbes d'Erasme sont très nécessaires, très répandus, et ajoute :

Donc, voyant que les jeunes gens *innombrables* auxquels j'enseignai les bonnes Lettres, environ dix ans dans les plus grands collèges de l'Aquitaine[1], se plaignaient de la difficulté de se procurer cet ouvrage, et au sujet de l'obscurité de la science des proverbes, j'ai recueilli à la hâte tous les adages et je les ai mis par ordre de matière, d'après Erasme lui-même...

Cependant, me tournant d'un autre côté, je m'étais fait étudiant en jurisprudence. Mais... je n'ai pris congé des Muses qu'après avoir achevé ce travail. Je passai donc les jours dans l'étude du droit, et les nuits dans ces autres études pendant toute la durée d'un trimestre. Voilà donc ce qui m'a poussé à faire imprimer et publier cet ouvrage. Je le dédie et consacre à votre nom très illustre.

(Suit un long éloge d'Erasme, « le plus éloquent des mortels, » et pour lequel Hébrard avait « une admiration incroyable. »)

Maurus fait aussi l'éloge d'Hébrard, et termine ainsi la dédicace, datée : *Tolosæ, pridie calendas Maias* :

J'ai entrepris cet ouvrage à l'intention de vos enfants et des autres écoliers, auxquels on devrait le lire dans leurs classes, et qui pourraient le porter comme un manuel, afin de le graver facilement dans leur mémoire.

[1] Cependant, on n'a encore constaté la présence de Maurus qu'à Lectoure et à Montauban avant 1526.

Après cette dédicace, Jean Maurus explique en huit pages quelques règles pour l'usage et l'application des proverbes (qui sont au nombre d'environ 3,500); sur chacun d'eux il y a ordinairement 3 à 4 lignes de commentaire, et quelquefois de 5 à 9. Cette indication permet d'apprécier le labeur accompli. Le texte seul occupe 352 pages, et la table, 4 pages à 2 colonnes.

Il n'entre pas dans notre cadre d'examiner la valeur de cet important ouvrage, mais nous dirons que Maurus publia ses Commentaires sur les *Adages* d'Érasme l'année même et d'après l'édition que le grand écrivain venait de terminer en 1526, et qui est considérablement augmentée.

Dans sa *Bibliothèque française*, édition de Lyon (1585), p. 727, Du Verdier a écrit les lignes suivantes :

Jean Le More, de Constances *(sic)*, a mis en language François, comme aussi en Gascon, les dictions et vocables latins du liure de Franciscus-Marius Grapaldus [1] : *De partibus Aedium* [Impr. à Montauban, in-8°, par Jean Gilbert.]

voir suppl. p. 4.

Les recherches faites à notre sollicitation pour retrouver ce livre n'ont eu jusqu'ici aucun résultat. M. Brunet en reproduit (t. II, col. 1710) le titre ci-après :

Joannes Maurus Constantianus. Traductio vocabulorum de partibus ædium in linguam gallicam et vasconicam ex Francisco-Mario Grapaldo. — Mons-Albani, in ædi-

[1] Grapaldi (Francisco-Mario), poète et antiquaire né à Parme vers 1464, mort en 1515, est l'auteur d'un traité : *De partibus Ædium*, imprimé dans sa ville natale, in-4°, vers 1494, et plusieurs fois réédité en Italie et en France. Une édition de Lyon, 1535, a plus de 400 pages in-8°.

Le traité de Grapaldi contient des recherches curieuses sur les animaux domestiques, les poissons et les plantes que l'homme emploie pour sa nourriture ou son agrément. Il donne aussi des renseignements sur les différentes parties d'une maison et de son mobilier.

bus Joannis Gilberti, bibliopolæ *(absque anno)*, in-18 ou petit in-8° [1]). [Bibliographie n° 5.]

« Ce titre, dit M. Brunet, t. II, col. 1710, est donné dans *le Quérard*, t. II, p. 273, par M. Pierquin de Gembloux, qui ajoute que la dédicace porte : *Aginni Kalend. martias quingent* (1500), ce qui ne saurait être exact. » Du Verdier a donné le titre en français, et cela est plus conforme au but qu'avait surtout le traducteur, de faire connaître ce traité dans le Midi. Il n'en indique pas la date, comme Pierquin de Gembloux, qui, pour paraître mieux informé, l'a fixée à 1500, et a publié le titre en latin [2].

Pour « translater en language françois comme aussi en gascon » un tel ouvrage, qui avait obtenu un grand succès, Maurus étant à Paris en 1507 ne put le faire qu'après un séjour de quelques années dans notre région, où sa présence n'est constatée que vers 1518. Il est donc impossible qu'il ait publié cette traduction à Agen en 1500, tandis que l'indication de Montauban, par Du Verdier, autorise à dire que ce livre a été imprimé ou du moins édité dans cette ville pendant le séjour de l'auteur, et en même temps que les deux labeurs qui précèdent.

Du Verdier avait le premier signalé la traduction du Grapaldus, et indiqué Jean Gilbert comme l'éditeur ; ce qui n'est pas exact : en effet, il y a eu, parmi les libraires stationnaires de Toulouse, un *Jean* Grosset, qui est inscrit

[1] Le docteur Noulet (*Essai sur les patois du Midi*), et Mary-Lafon (*Tableau de la langue parlée dans le Midi*), ne citent pas cette traduction.

[2] Ayant demandé, en 1856, à M. Pierquin de Gembloux où se trouvaient la traduction du *Grapaldus* par Maurus, et le *Livre gras* d'Augier Gaillard, ce bibliographe répondit qu'il « n'avait pas ces livres en sa possession, et qu'il en donnait les titres exacts, ce qui devait suffire... » Il est évident qu'il n'avait jamais vu ces ouvrages, comme nous le prouverons, pour le *Livre gras*. (Voir ci-après, p. 51 et 59.)

dans les registres des tailles, d'abord comme enlumineur (1484 à 1489), et puis comme libraire (1497 à 1522); il est remplacé en 1523-24 par ses héritiers[1]; d'un autre côté, *Gilbert* Grosset, probablement son fils, libraire, est porté sur le cadastre de Montauban de 1526 à 1538, et c'est lui qui a édité les deux livres de Maurus décrits ci-dessus. Évidemment, c'est un Grosset aussi qui publia la traduction de Grapaldus; mais comment distinguer si c'est *Jean*[2] ou *Gilbert*, ou bien si les deux étaient en ce moment associés; le nom de famille de Grosset dut être oublié par Du Verdier, qui peut-être citait de mémoire.

Quel est l'imprimeur des livres que Jean Maurus composa à Montauban? Nous examinerons cette question, p. 38, après avoir résumé les renseignements recueillis sur ce polygraphe.

Pérégrinations de Jean Maurus.

Les écrits de Maurus donnent peu de renseignements sur sa vie, mais nous avons été assez heureux pour en recueillir à d'autres sources.

Grâce à M. Claudin, nous savons maintenant que ce normand était à Paris en 1507, et devait avoir alors de 25 à 30 ans; on peut donc le croire âgé de 40 en 1517, au moment où il imprimait à La Réole son Vocabulaire, qu'il dit avoir avorté *autrefois, étant adolescent*.

A la fin de 1517 ce typographe quitte La Réole, où il s'était établi à une date inconnue, et va diriger le collège de Lectoure pendant l'année 1518-19; puis nous perdons ses traces. Se rendit-il à Toulouse, à Limoges ou à Paris

[1] Voir le livre de M. Claudin déjà cité, p. 5.

[2] La veuve d'Antoine Grosset est inscrite au cadastre de Montauban, gache de Montmurat, en 1507. Un Jean Grosset payait encore la taille en 1562 pour la même maison.

pour publier ses Commentaires sur les poésies d'Andrelinus? Sa lettre de 1523 nous apprend que l'année précédente il expliquait ces poésies à ses élèves de Montauban.

En septembre 1525, il dit avoir passé les vacances à Toulouse pour étudier le droit, et en 1526 il fait imprimer les livres que nous avons décrits. Sa présence est signalée à Montauban jusques à 1530 sur la liste des régents.

Enfin, l'ancien professeur de nos écoles se fixe à Toulouse, où il est inscrit sur les registres des cotisations[1] de 1532 à 1550; après cette date, les recherches n'ont pas été encore continuées, mais, comme nous l'avons déjà dit dans une note de la page 25, il est probable que Jean Maurus, alors âgé d'environ 70 ans, mourut vers cette époque.

Richard Copley Christie, qui a écrit en anglais la vie d'*Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance*[2], s'est occupé de Jean Maurus dans cet ouvrage, et l'a traité durement, parce que, « au concours des Jeux Floraux de 1532-33, *le vieux pédant* avait été l'heureux vainqueur de Dolet, » alors étudiant à Toulouse.

Dolet, dit M. Copley Christie, s'était aliéné un certain Maurus ou Maur, grammairien ou maître d'école... Parmi les poèmes de Dolet on trouve de mordantes épigrammes contre cet individu, qu'on dit être grammairien et pédagogue, et ennemi acharné de Dolet... Il semblerait que Maurus fût un homme de *quelque savoir;* il était alors maître d'école à Toulouse, et se montrait fort hostile à la science nouvelle et aux opinions qui commen-

[1] M. Claudin a constaté dernièrement dans les registres des tailles de Toulouse (qui manquent pour l'année 1531), que *Mons. Maurus* habitait cette ville en 1532, et que dès 1536 le percepteur le qualifiait de *docteur régent.* Son nom a été relevé jusqu'à 1550, sans aucune qualification. voir Suppl. p. 36

[2] *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance, sa vie et sa mort.* Traduit de l'anglais, sous la direction de l'auteur, par Casimir Stryenki, professeur agrégé de l'Université. — 1886, in-8°.

çaient à être en vogue. Étant le *vieux mari d'une jeune femme*, il donnait beau jeu aux faiseurs d'épigrammes.

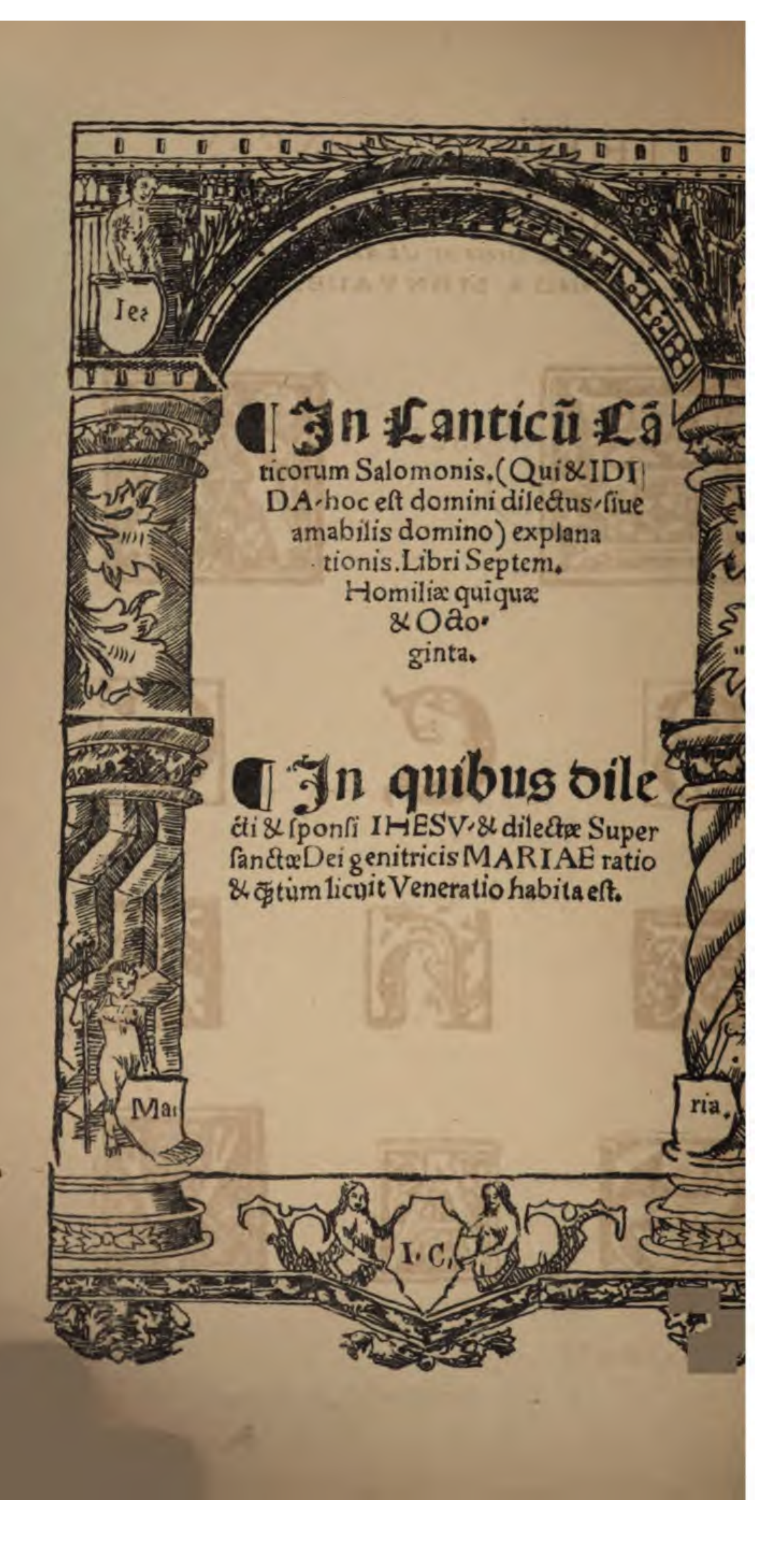
Le biographe de Dolet, qui n'a étudié que la première édition du Vocabulaire de Maurus et l'édition de 1530 de Faustus Andrelinus, se montre aussi injuste à l'égard de ce poète que pour son commentateur :

Toutes les pièces de ce poète, dit-il, sont médiocres et insignifiantes; leur auteur n'est qu'un arrangeur de mots, un homme égoïste et méchant... et ce portrait convient précisément à son commentateur, dont presque chaque ligne est défigurée par quelque barbare polysyllabe du Moyen-Age... C'est seulement lorsque Andrelini parle de la vieillesse, que son commentateur, *vieux garçon, ayant dépassé l'âge mûr et songeant encore au mariage*, s'enflamme et devient naturel.

Bordier et Charton *(Hist. de France)* n'ont pas traité avec ce dédain Andrelinus et les écrivains de cette époque :

On doit tenir compte, d'après eux, des résultats qu'avait eus l'invasion nouvelle du langage français par les formes et les expressions latines, ce trait caractéristique de la Renaissance, moyen providentiel, que nos pères ne laissèrent pas échapper, de conquérir, en un demi-siècle, une langue riche, harmonieuse, souple et délicate, préparée de longue main par les traducteurs.

Maurus était un admirateur d'Érasme, que Dolet avoue avoir combattu « comme étant hostile à la France et à Cicéron ; » — Maurus avait publié un traité *De compositionibus ac derivationibus linguæ latinæ,* et Dolet pendant 16 ans travailla à son grand ouvrage *Commentarium linguæ latinæ;* — enfin ce dernier manifestait déjà les opinions religieuses qui causèrent sa perte. Ces diverses circonstances expliquent la partialité de l'écrivain anglais, qui d'ailleurs n'a connu ni la seconde édition du Vocabulaire de Maurus, ni ses Commentaires sur Érasme, et qui surtout a vu en Dolet un martyr.



In Canticũ Cã ticorum Salomonis. (Qui & IDIDA, hoc est domini dilectus, siue amabilis domino) explanationis. Libri Septem. Homiliæ quiquæ & Octo- ginta.

In quibus dile cti & sponsi IHESV, & dilectæ Super sanctæ Dei genitricis MARIAE ratio & q̃tum licuit Veneratio habita est.

LETTRES ORNÉES

EMPLOYÉES PAR COLOMIÈS

les Homélies IN CANTICVM CANTICORVM D'ALAIN DE VARÈNES

ET LES QUATRE LIVRES DE JEAN MAURUS

IMPRIMÉS A MONTAUBAN



1526





















LITH. ED. FORESTIÉ

Pages 36-37.

In Canticum Canticorum Homiliæ ab Alano Varenio,

Imprimé en 1526.

Alain de Varènes, Dominicain originaire de Montauban[1], écrivit plusieurs ouvrages[2], et dans le plus important envisagea le *Cantique des Cantiques* d'une manière alors nouvelle, en rapportant à la Sainte Vierge ce qu'on avait attribué à l'Église et à l'âme fidèle.

La première partie de ce livre, imprimée à Paris par Henri Étienne, en 1515, in-4° de 214 pages, contient quinze homélies. Voici le titre de la seconde partie :

In Canticum Canticorum Salomonis. (Qui et IDIDA hoc est domini dilectus siue amabilis domino) explanationis. Libri Septem. Homiliæ quinquæ et octoginta.

In quibus dilecti et sponsi IHESV et dilectæ Super sanctæ Dei genitricis MARIAE ratio et quantum licuit Veneratio habita est[3]. — S. d. (1526). [Bibliogr. n° 6.]

Au bas du titre, encadré par un portique gravé sur

[1] La famille de Varènes (ou Varenhas) habitait Montauban au commencement du XVe siècle. En 1406, Durand de Varenos fit construire ou réparer l'église Saint-Saturnin de Corbarieu. Le sr Peyre de Varènes, marchand, possédait une maison dans la rue Saint-Jacques (du Sénéchal), qui fut détruite en 1518 par un incendie, et le feu se communiqua à la toiture de l'église Saint-Jacques. Son fils, noble Pierre de Varènes, vendit, avec ses sœurs, en 1545, une maison du quartier Montmurat à Michel Vizosse (Viçose), médecin et professeur à Montauban.

Nous préparons une Notice sur Alain de Varènes et sa famille.

[2] Nous possédons d'Alain de Varènes un opuscule : *De Amore dialogus unus*, in-4° de 24 feuillets, imprimé en 1503, Bononiæ, per Ioannem-Antonium Platodinem, qui à la même date publiait un second dialogue du même auteur : *De luce intelligibile*, 24 feuillets in-4°.

La bibliothèque Nationale conserve un volume de 148 feuillets, imprimé sans date, à Paris, par Henri Étienne, et qui contient du même auteur 11 dialogues, 1 discours et des lettres (dont une datée de 1509).

[3] Petit in-folio de 244 feuillets, dont 4 pour les préliminaires.

Ce livre ne porte pas le nom de l'auteur, mais sur le titre de l'exemplaire que nous avons sous les yeux on lit ces mots, d'une écriture du

bois, et sur un écusson que soutiennent deux sirènes, on remarque les lettres I. C., initiales de Jacques Colomiès. imprimeur toulousain. Toutes les divisions de ce livre commencent par des lettres gravées provenant de divers alphabets : cinq ont été employées dans le Vocabulaire de Maurus, et cinq dans ses Commentaires sur les Adages d'Erasme. L'examen de ces lettres suffit pour justifier l'attribution de ces labeurs à Jacques Colomiès[1].

Les livres de Maurus, celui d'Alain de Varènes et les Statuts diocésains de Jean Des Prez, dont nous allons nous occuper, étant très importants, J. Colomiès dut se décider à envoyer, suivant l'usage de cette époque, des ouvriers qui les exécutèrent dans notre ville. S'il les eût imprimés à Toulouse, pourquoi n'aurait-il pas ajouté son nom sur les titres, après ceux des éditeurs Grosset et Maurin ; sur l'édition du *Canticum Canticorum*, qui est fort remarquable, il a seulement reproduit ses initiales, sans faire connaître sa résidence. Aussi classons-nous ces labeurs dans la Bibliographie montalbanaise.

XVI[e] siècle : *Ab Alano Varenio Montalbano insigni erudissimoque viro.* 1526.

Alain de Varènes était bachelier en l'un et l'autre droit en 1502 ; l'année suivante il publiait en Italie deux Dialogues. En 1515, *egregius vir Alanus de Varens, habitator Montis-Albani* était reçu docteur par l'Université de Cahors ; à la même date il publiait la 1[re] partie de ses Homélies sur le *Cantique des Cantiques*, et en 1526 il dédiait la suite de cet ouvrage à François d'Estaing, évêque de Rodez, qui lui avait conféré la prêtrise. Le prieur des Dominicains de Toulouse, dans l'approbation de ce livre, qualifie ce religieux : *Litterarum et Patriæ ornamentum.*

[1] Avant de connaître ce livre d'Alain Varènes, terminé le 4 des calendes de décembre 1526, nous avions remarqué la ressemblance des caractères ronds et gothiques des *Adages* d'Érasme et du *Vocabulaire* avec ceux de la *Vita Christi*, imprimée à Toulouse sur les presses de la veuve de Jean Fabri, qui ne publia que deux ou trois livres après la mort de son mari (4 avril 1523). Mais cette *Vita Christi* n'étant pas datée, nous ne pûmes indiquer quel était en 1526 le possesseur de ce matériel. Aujourd'hui on sait que J. Colomiès succéda à la veuve Fabri en 1525.

Statuta synodalia in Synodo Montalbanensi,

Anni 1521, à Joanne De Pratis edita : 1526.

Pour les *Statuta synodalia* du diocèse de Montauban, promulgués en 1521 par Jean Des Prez-Montpezat, la difficulté est plus grande encore que pour les livres de Maurus et d'Alain de Varènes, car on n'a même pas retrouvé le texte de ces Statuts, soit imprimé, soit manuscrit. Cependant, on ne saurait mettre en doute leur publication, annoncée par les auteurs autorisés que nous citons :

Le P. Le Long, dans la *Bibliothèque hist. de la France*, t. IV, p. 293, indique au nº 6,623 : « *Statuta synodalia in Synodo Montalbanensi anni 1521, à Joanne De Pratis edita : 1526.* » Il n'ajoute à ce titre ni le nom de lieu, ni le nom de l'imprimeur, mais on n'y remarque pas les lettres *Ms*, comme à la suite des Statuts restés manuscrits.

Le *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 248, dit : « *Statuta synodalia pro diœcesi (Johannes de Pratis) ædidit anno 1521, quæ* TYPIS EXCUSA *vulgavit 1526.* » [Bibliog. nº 7.]

Henry Le Bret, prévôt de la cathédrale, dans son *Histoire de Montauban*, édition de 1668, t. Ier, p. 121, s'exprime ainsi : « La piété et l'érudition de Jean Des Prez paroissent dans ses Statuts synodaux de l'an mil*le (sic)* cinq cens vingt-un et qu'*il fit imprimer* en 1526, de mesmes qu'en ceux qu'il fit avec le prévost et les chanoines de son église cathédrale, sécularisés de son consentement en 1525. »

Perrin de Grandpré, chanoine de la collégiale Saint-Étienne du Tescou et contemporain de Le Bret, écrivait, vers 1670, page 308 de son *Histoire de Montauban*, inédite, dont nous possédons le manuscrit original :

« Nostre prélat (Jean Des Prez) ne songea qu'à son

diocèse et à le régler par des Statuts synodaux qu'il *mit en lumière.* » Les mots soulignés sont complétés par cette note marginale : « Paroist de l'*imprimé* des Statuts dans l'Évêché, » qui prouve que Perrin de Grandpré avait vu un exemplaire des Statuts imprimés en 1526.

Enfin, M. l'abbé Camille Daux, au t. Ier, ch. XI, p. 11, de son *Histoire de l'Église de Montauban*, fixe à 1521 la publication de ces Statuts [1], et explique pourquoi l'impression ne fut faite qu'en 1526 : « Rien de surprenant en cela ; car, sans compter qu'avant d'avoir obtenu l'approbation apostolique il dut se passer un assez long temps, il ne faut pas oublier qu'à cette période de l'imprimerie les ouvriers étaient fort rares, et les maîtres vivaient en nomades, transportant leurs presses dans les villes, les monastères et les châteaux. »

De ces indications il résulte que les *Statuta* ont été imprimés, quoiqu'on n'en connaisse aucun exemplaire. Il est regrettable que les registres de l'évêché de Montauban pour cette période manquent au fonds qui est classé dans les archives départementales de Tarn-et-Garonne.

[1] Le texte des Statuts de 1521 est inconnu ; peut-être existe-t-il dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds Colbert, reproduit en partie dans l'*Amplissima Conciliorum collectio*, édit. de Paris, 1733, 9 vol. in-folio. C'est dans cette collection que M. l'abbé Camille Daux a fait copier les Statuts diocésains publiés par Guillaume de Cardaillac, et promulgués dans le Synode tenu à Montauban le 24 octobre 1337. Nos historiens n'avaient pas connu ces Statuts, qui sont insérés dans le t. Ier, ch. IV, p. 39, de l'*Histoire de l'Église de Montauban*.

Voir ci-après, à la Bibliographie, *n° 8, deux écrits qui ne sont pas imprimés à Montauban, comme on l'a dit, quoique l'un d'eux soit daté de cette ville.*

¶ Traductio voca-
bulo𝔷 de partibus edium in Linguam
Gallicam ac Vasconicã ex Frã-
cisco Mario Grapaldo
Per Joannẽ Mau-
rum Cõstantia-
num. ⁖

✠

¶ Venundantur Mõs albani in edibus
Gilberti bibliopole. ⁖ ⁖

Page 25. S.

Disticha. P Fausti

¶ P. Fausti Andrelini Foroliuiensis
Poetę regij regineiq; Hecato
distichon cũ allusioni-
bus & familiari ex
positione Io.
Mauri con-
stantiani.

¶ Venale est Mõs albani i ędib⁹ Magistri Gilber
ti, Grosseti & Tolosę in ędibus Antonij Morin.

Ioannis Mauri Constantiani :

Traductio Vocabulorum de Partibus Edium ex Grapaldo;
Fausti Andrelini Hecatodistichon cum allusionibus.

Livres édités par Grosset à Montauban, et récemment découverts à la bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon.

Janvier 1895.

Les pages qui précèdent étaient imprimées, lorsque le 29 juillet 1894 notre ami M. Claudin nous annonça que Mlle Pellechet venait de trouver, à la Bibliothèque du Musée Calvet d'Avignon, deux ouvrages de Maurus qui étaient l'objet de nos préoccupations et de nos recherches depuis près d'un demi-siècle [1].

Le vif regret que nous éprouvâmes d'avoir publié la notice sur Jean Maurus avant de connaître l'existence de ces deux livres, fut atténué par l'espoir qui nous restait de pouvoir les étudier *de visu*. Mais les règlements formels du Musée Calvet ne permettant pas le déplacement au dehors d'aucun objet, nous avons dû recourir à l'obligeance du conservateur: M. Labande s'est prêté avec une extrême complaisance à nos recherches, en nous fournissant les copies et les renseignements nécessaires.

Aidé de ce précieux concours, et grâce à des photographies qui nous ont été communiquées par Mlle Pellechet ou à d'autres reçues d'Avignon, et en nous servant des notes déjà recueillies sur Jean Maurus, nous avons pu faire une étude attentive de ces deux éditions, non décrites jusqu'ici, des ouvrages de Grapaldus et de Faustus.

Le titre du Traité de Grapaldus a été publié, page 32: d'après Du Verdier qui le traduit en français [1], et Pierquin

[1] Du Verdier en 1585 traduisait le nom de Joannes Maurus par Jean Le More: aussi M. Claudin a trouvé dans cette désignation une nouvelle preuve que l'imprimeur de la Réole était d'origine normande; c'est surtout dans cette province que les noms propres sont précédés de l'article.

de Gembloux qui l'a donné en latin, en le modifiant. Voici le titre du livre retrouvé à Avignon : [Bibliographie n° 3.]

Traductio vocabulorum de partibus edium in Linguam Gallicam ac Vasconicam ex Francisco Mario Grapaldo. Per Ioannem Maurum Constantianum ∴ ✠ *Venundantur Mons albani in edibus Gilberti bibliopole* ∴ ∴

Avant la découverte de ce livre nous avions dit que Maurus devait en avoir donné le titre en français, puisqu'il l'annonçait comme une traduction : en réalité, ce n'est qu'un petit vocabulaire des noms des objets décrits par Grapaldus, traduits en français et rarement en gascon.

Mais ce qu'il est difficile d'expliquer, c'est que Du Verdier et Pierquin de Gembloux aient ajouté le prénom de *Jean*, qui n'existe pas dans le titre, et que l'imprimeur Colomiès ait oublié le nom de famille Grosset. Peut-être le tirage commençait lorsqu'on s'est aperçu de ces erreurs, et les a-t-on rectifiées par un nouveau titre qui n'aura pas été placé dans tous les exemplaires, du moins sur celui d'Avignon [1], le seul encore signalé. C'est là l'explication

[1] Le Vocabulaire du Traité de Grapaldus, comme les autres œuvres de Maurus qu'édita Gilbert Grosset, est imprimé par demi-feuille, petit in-8°, papier qui, rogné en tête, donne des feuillets ayant environ 150 millimètres sur 104, avec les marques décrites p. 27. L'opuscule est formé de 43 feuillets à titre courant, dont les deux premiers sans folio, et un feuillet blanc ; signatures Aij sur le 2e feuillet et Fij sur le 42e. Chaque partie a un foliotage spécial. — La 1re partie commence sur le 3e, finit au 20e, et porte les folios I à XVIII ; la 2e partie commence au verso du 20e feuillet, marqué XVIII, et se termine au 43e, marqué XXIII ; le 43e et dernier contient la postface de Dexmerius. Titres courants : à gauche, *Traductio de partibus edium* ; à droite, indication du livre et du chapitre. Les lettres gravées S au premier mot de la préface, et A qui commence la 2e partie, occupent 7 lignes et se retrouvent aussi dans les Homélies d'Alain de Varènes, imprimées par J. Colomiès. — Voir p. 28.

Ce vocabulaire est composé à longues lignes, 32 à la page ; titre et texte en gothiques de 24 et de 9 points qui ont servi pour le *Traité de composition latine* du même auteur, déjà décrit p. 27.

Joannes Maurus Constātianus humanissimo viro Magistro Symoni Porcherono perspicacissimo sapiētie alis Professori.

S.D.P.

· F ·

SEpe meo obuersat aīo mi porcherone: q̄d tibi apud petragoricos agenti/dum parisium petebam receperim: me scʒ inter redeundum per te transiturū atq̄ subinde tholosam profecturū fecissem id quidem: nisi plures dies q̄ prescripseraʒ/apud parisios viroꝝ doctoꝝ amabilis cōsuetudo/quibuscunq̄ diutissime conuersari cupio/me distinuisset. Illic namq̄/preter cumulatissimum litteratoꝝ prouentum/viros ad vnguē expolitos: ac in omnigenis disciplinis precellentissimos Erasmum/Christoforum Longolium/et heraldum/gallice glorie atq̄ adeo latine eloquentie quasi triū viros offenderim. Sʒ Erasmus Louanium/et Longolius Romam se cōtulere. Ad hec plinianam castigationem longolii ac beraldi (que taʒ sub prelo erat) expectabam. Cōstitueram omnino vel in Germaniam cum Erasmo/vel in Italiā cū lōgolio me perducere nisi

qui nous paraît acceptable. Quant à la date d'impression, qui n'est pas mentionnée sur le titre, elle est certainement postérieure à celle de la dédicace: *Aginni* x *Kalendas Martias. M. quing. xviij* (correspondant au 20 février 1519); Pierquin de Gembloux l'a indiquée d'une manière incomplète, à 1500, en supprimant xviij, ce qui a trompé les bibliographes.

Voici la traduction de cette dédicace, qui nous apprend que Maurus, après avoir quitté Lectoure, professa le grec à Agen, où aucun chroniqueur n'a constaté son passage :

Jean Maurus, de Coutances, à l'excellent maître Symon Porcheron, professeur très distingué de philosophie, salut empressé.

« Il me revient souvent à l'esprit, mon cher Porcheron, que, lors de mon voyage à Paris, tu m'as reçu chez toi pendant que tu étais à Périgueux. Je m'y serais arrêté une seconde fois en repassant à mon retour, pour de là repartir pour Toulouse, si je n'avais pas passé à Paris plus de temps que je ne m'étais fixé, ayant été retenu par l'aimable société de gens savants, avec lesquels je désirais converser depuis fort longtemps. Là, en effet, sans compter une foule prodigieuse de lettrés, je me suis trouvé en rapport avec des hommes érudits jusqu'au bout des ongles, et les plus recommandables par les élèves en toutes sciences qu'ils ont formés : je veux dire Érasme, Christophe de Longueil et Béraud, qui sont comme un triumvirat de gloire française et d'éloquence latine.

Érasme partit ensuite pour Louvain et de Longueil pour Rome. Ajoutez à cela que j'attendais la correction d'un Pline, par de Longueil et Béraud, qui était encore sous presse. « *Ad hec Plinianam castigationem Longolii ac Beraldi (que tam sub prelo erat) expectabam.* » J'avais formé le projet d'aller, soit en Allemagne avec Érasme, soit en Italie avec de Longueil, si un certain jeune homme que tu connais, et que j'aimais beaucoup, ne m'eût rappelé, hélas ! en Gascogne...

Il y a très peu de jours, me trouvant chez l'illustrissime cardinal d'Albret, quelques-uns des gens de sa Cour, et non les moins instruits, me demandèrent de traduire en langue française les Parties du bâtiment *(Partes Edium)*, de Francesco-

Mario Grapaldi. A eux se joignirent plusieurs amis et des élèves principalement des écoles d'Agen (auxquels j'explique aujourd'hui avec beaucoup de succès la langue grecque), qui me décidèrent à entreprendre ce travail. Il me parut que nos jeunes gens n'auraient qu'à y gagner. »

Maurus cite ensuite plusieurs écrivains qui ont publié des traductions en leur langue, et termine ainsi sa lettre :

« Je te dédie cette traduction à toi, mon ami, qui autrefois as vécu sous le même toit que moi.

Je garderai l'ordre, soit des livres, soit des chapitres de Grapaldi, le suivant pas à pas, de manière à passer pour son interprète... Je ne me suis pas seulement proposé de donner la traduction française, mais aussi une traduction gasconne, et cela afin d'être agréable aux Gascons, dont j'ai entendu les désirs à cet égard. Tout amateur de la langue latine devra avoir sous la main ce recueil, car il est vraiment honteux, devant ceux qui vous écoutent, de ne pas savoir indiquer le mot latin. Mes lecteurs devront reconnaissance à Pierre Dexmerius, ce Gascon très habile et très adonné à la poésie, dont les travaux m'ont beaucoup aidé.

Reçois donc, mon excellent Symon, ces petites élucubrations que je t'envoie non-seulement en présent, mais encore comme témoignage de mon amitié envers toi. Adieu, et rappelle-moi à ces bons jeunes gens, nos anciens élèves, Nicolas Arrazat et Antoine Gautier.

Agen, le x des calendes de mars 1518 (20 février 1519). »

De cette lettre il résulte que Maurus attendait et peut-être corrigeait une édition de Pline, annotée par plusieurs écrivains, notamment par Érasme, Béraud [1], de Longueil [2].

Maurus était donc encore à Paris en 1516; en 1517 nous l'avons vu à La Réole à la tête d'une imprimerie;

[1] Nicolas Béraud, né à Orléans en 1473 et mort en 1556, publia en 1516 une édition de Pline. Érasme fut reçu chez lui, à Paris, lors de son voyage en France; il était rentré à Louvain en 1519.

[2] Longueil (Christophe de), né à Malines en 1490, avait conçu le projet d'examiner toutes les œuvres de Pline pour les comparer aux travaux de ses devanciers. Après de longs voyages il se fixa à Padoue, et y

en 1518 il professe au collège de Lectoure, et le 18 février 1519 il enseigne le grec à Agen, d'où il envoie à Symon Porcheron le manuscrit de sa traduction.

Le traité de Grapaldus contient de curieuses recherches sur les animaux domestiques, les poissons, les plantes que l'homme emploie pour sa nourriture, et sur les différentes parties d'une maison ou de son mobilier.

Après la dédicace commence, sur le recto du 3e feuillet qui porte le fo I, la traduction, avec ce titre :

De partibus edium Li. Pri. Ca. i., suivi de quelques lignes indiquant sommairement la division du *Traité*.

Le premier livre, divisé en dix chapitres, est consacré aux parties inférieures de la maison, comprenant tout ce qui est au rez-de-chaussée : l'atrium, le péristyle, le jardin, le cellier, la boutique, etc.; le deuxième livre, divisé en douze chapitres, s'occupe des parties supérieures, c'est-à-dire de l'étage au-dessus, où sont la cuisine, les diverses chambres, le grenier, etc.

Nous avions écrit que le livre de Maurus n'était qu'un vocabulaire des noms des objets cités par Grapaldus.

mourut le 11 septembre 1522, dans la maison du cardinal Polus. Ce prélat prétendit qu'on avait imprimé à Paris, à l'insu de Longueil, un commentaire sur Pline le naturaliste. Baillet en parle comme s'il l'avait vu ; mais la biographie Didot regarde cette édition comme imaginaire.

M. Claudin croit qu'elle est citée dans Panzer, *Annales Typographii*, t. VIII, p. 36, no 902 : « Caii Plinii Secundi Naturalis Historiæ libri xxxvii, nuper studiose recogniti atque impressi adjectis variis Antonii Sabellici. Raphaelis Volaterrani, Beroaldi (*sic*) (lisez Beraldi), Erasmi, Budei, Longolii annotationibus. — Veneunt Lutetiæ in via Jacobea, sub signo Ensis. Et in ædibus Reginaldi Chaldorii, sub signo Silvestris Hominis. » — *In fine :* « Impressa est Lutetiæ, M. D. XVI, in-fo.

M. Claudin ajoute qu'un exemplaire de ce livre se trouve dans la Bibliothèque royale de Copenhague. L'enseigne de l'Epée (*signum Ensis*) était celle de la maison Barbier, qui avait imprimé en 1507 le premier ouvrage de Maurus. — Voir la note de la page 18.

Pour justifier notre opinion, nous dirons que M. Labande a eu la patience de relever les mots dont l'explication est donnée en gascon dans les 20 premières pages (sur 80 qui composent cette traduction), et il en a trouvé seulement 25, dont voici quelques-uns :

Arena : Gallice (français), sablon ; bascon (gascon) *sable*, f° 1.
Omphacium : Gall., vergus : vasc., *agras*, f° 5.
Solium : Gall., cuve pour fayre la lecive : vasc., *bugadier*, f° 6.
Acetosa : Gall., hozelle ; vasc., *vinete*, f° 10.

Il faudrait avoir une copie complète de tous les mots gascons pour décider à quelle partie de notre province ils appartiennent ; ceux que nous citons sont plutôt en usage sur la rive droite de la Garonne.

Sur le 23e feuillet r° de la IIe partie, qui est le 43e et dernier de ce livre, on trouve une postface, toujours en latin, adressée à Maurus par un ami :

Pierre Deximarius au moderne Varron, Jean Maurus, de Coutances, salut.

J'ai retrouvé ces jours derniers, ô très docte Maurus, la traduction française et gasconne des *Parties du bâtiment* de Mario Grapaldi, que vous aviez commencée naguère, lorsque nous étions ensemble à Agen.

La première partie étant achevée, j'ai travaillé à corriger les fautes d'impression de la seconde, mais avec tant de soin, qu'il sera difficile aux critiques malveillants d'y trouver à redire. La jeunesse de France et de Gascogne, mon cher Maurus, ne saurait nier qu'elle vous doit beaucoup ; grâce à vous, en effet, il lui sera agréable et facile de lire Grapaldus, auparavant scabreux, nuageux et plein de difficultés, maintenant allégé, éclairci et commenté. Quant au manuel sur les pierres et les plantes en quatre langues (que l'on verra comme dans une volière), que vous dites avoir en projet, je n'ose vous conseiller de hâter ce travail ; je vous en prie cependant, vous ferez ainsi une œuvre non moins noble qu'utile et nécessaire. Ces plantes que chaque jour nous foulons aux pieds, que nous cueillons dans nos mains et qui frappent nos yeux, sont salutaires ; en ignorer les vertus

ne serait-ce pas digne d'un chassieux, d'un myope ou d'un homme à courte vue, selon l'expression reçue.

Si, à ma prière, vous mettez la main à l'œuvre, sachez que les lettres vous seront autant redevables qu'à Théophraste et à moi surtout, qui vous aurai engagé à faire ce travail.

Adieu, et rappelez-moi au souvenir de vos jeunes étudiants.

A La Réole, le 1er jour des calendes de novembre.

Cette lettre de Deximerius, que Maurus appelait Dexmerius, ne porte pas l'indication de l'année; cependant, elle est écrite après le départ d'Agen des deux amis, qui « s'y trouvaient naguère, » et elle est antérieure à 1522, car à cette date Jean Maurus occupait déjà sa chaire de maître ès-arts ou philosophe à Montauban.

Puisque Gilbert Grosset, libraire montalbanais, fut seul l'éditeur de ce vocabulaire, il dut être imprimé avant les autres livres de notre professeur.

Deximerius dit que la première partie étant achevée, il n'a corrigé que les fautes d'impression de la seconde. Il ne faut pas trouver étonnant qu'un Normand ait cru utile de soumettre sa traduction en gascon à un ami qui avait professé dans notre région, et dont peut-être il était originaire, malgré son nom latinisé suivant l'usage.

L'édition montalbanaise, avec les Commentaires sur les Distiques de Faustus Andrelinus, porte ce titre[1] :

Disticha P. Fausti. P. Fausti Andrelini Foroliuiensis Poetæ regii regineique Hecatodistichon cum allusionibus et familiari expositione Io. Mauri constantiani. — Venale est Mons albani in ædibus Magistri Gilberti Grosseti et Tolosæ in ædibus Antonii Morin. (Bibliographie n° 4.)

[1] Cette édition des Distiques de Faustus Andrelinus, imprimée par demi-feuille (8 pages), petit in-8°, 150 millimètres sur 104, papier rogné en tête, à la main gantée avec manchette, et couronne à trèfle au bout du médium, se compose de 40 feuillets, numérotés I à XL, signatures A-

Nous avons dit qu'Andrelini était venu en France sous François 1er, et avait publié à Paris en 1512 son *Hecatodistichon* (cent Distiques), réimprimé plusieurs fois, avec ou sans commentaires, et dont les principales éditions ont été décrites, page 25 : nous ferons remarquer cependant que l'édition toulousaine de 1530 porte, après le titre, cette observation importante :

> *Hec secunda editione recognitis multisque additionibus ...pletatis. Nam ultra editiones Lemorici et Parrhisiis ...iter factas, multa Commentaria (que deerant) hac ...one sunt restituta.*

Les bibliographes avaient conclu de ces lignes, que l'édition donnée à Limoges, qui n'a pas encore été retrouvée, pas plus que celle de Paris, étant antérieure à 1530, devait être comptée comme la première. Pourquoi Maurus n'a-t-il pas rappelé l'édition montalbanaise ?

Après le titre vient une dédicace du livre, en forme de lettre adressée à Mathurin Almandin, professeur au collège de Saint-Jean d'Angély, dont Jean Maurus fait un grand éloge, et qui peut-être enseigna à Montauban.

Dans cette lettre le commentateur reconnaît que « ces allusions des charmants Distiques de P. Faustus ont trait, sans aucun doute, à des proverbes, comme il l'a expliqué, l'année précédente, à ses auditeurs de Montauban. » La

Kiij. La première ligne du titre est composée avec une grosse gothique de 24 points, qu'on trouve déjà dans les trois livres décrits ci-dessus, et les autres lignes en caractère rond de 13 points, qui a servi pour la lettre-dédicace à Mathurin Almandin. Les distiques sont en caractère rond de 11 points, et les commentaires en gothique de 8 ; c'est absolument la même disposition typographique et les mêmes caractères que pour les commentaires sur les *Adages* d'Erasme ; 39 lignes à la page en moyenne. La lettre E, qui commence la dédicace, occupe 7 lignes, et se retrouve dans les Homélies d'Alain de Varènes, avec les cassures que l'on remarque au filet d'encadrement.

date, à Toulouse, des nones de septembre, n'ajoute pas le millésime ; mais la même lettre porte l'année 1523 dans une édition faite aussi à Toulouse en 1542, sous les yeux de l'auteur. Cette indication est précieuse, car elle constate la présence de Jean Maurus dans notre ville.

Nous n'avons pas à apprécier le mérite de ces Commentaires ; nous ferons observer toutefois qu'ils ont été maintenus dans les nombreuses éditions des poésies de Faustus Andrelinus pendant 30 ans. M. Paul Bonnefon, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, se propose d'étudier les œuvres de Maurus au point de vue littéraire.

A quelle date parurent les Commentaires sur Faustus, édités par Gilbert Grosset et son confrère de Toulouse? Évidemment après 1523, date de la lettre à Mathurin Almandin, et nous pouvons dire vers 1526. La formule adoptée pour indiquer la demeure des libraires *(Venale Mons albani)* est d'ailleurs la même que sur le titre des *Adages*, dont le privilège est du 2 mars 1526 (ou 1527, nouveau style), tandis que le *Faustus* n'en a pas : aussi le croyons-nous antérieur, car le nom de Morin, l'associé de Grosset, est imprimé avec un *o*, comme sur le titre du Vocabulaire latin.

Une autre observation se présente tout naturellement : Jacques Colomiès a signé l'édition de 1530, faite à Toulouse, et n'a pas mis son nom sur celle que nous décrivons, parce que cette dernière avait été imprimée à Montauban. L'examen des nouveaux livres de Maurus a confirmé ce que nous avions dit pour les premiers, sur l'époque de leur publication et sur le nom du typographe qui avait envoyé les ouvriers et le matériel.

En effet, Gilbert Grosset, leur éditeur principal, n'est inscrit sur les cadastres de Montauban que depuis 1526;

Jacques Colomiès succède à Jean Fabri à Toulouse en 1525. C'est donc entre les années 1525 et 1527 que Maurus fit imprimer ses livres, et à cette date il était à Montauban.

Si nous n'avions pas eu la bonne fortune de trouver les *Homélies* d'Alain de Varènes, dont nous indiquons très sommairement les diverses œuvres, il nous eût été impossible de désigner le typographe qui avait fourni les moyens d'imprimer dans notre ville, non-seulement les livres de Maurus, mais encore les *Homélies* du dominicain montalbanais, et aussi les *Statuts synodaux* de notre diocèse, promulgués en 1526 par l'évêque Jean Des Prez, et qui n'ont pas encore été retrouvés.

Le titre des *Homélies* portant les initiales de Jacques Colomiès, cela explique aussi que si le typographe toulousain n'a pas inscrit son nom sur ce livre, c'est parce qu'il l'a imprimé à Montauban; mais il ne le désavoue pas cependant, parce que son exécution est parfaite. Au contraire, les petits livres de Maurus sont composés sans goût; souvent les mots ne sont ni alignés ni espacés, et le tirage laisse beaucoup à désirer. Probablement quand il fut chargé d'imprimer les *Homélies*, Colomiès compléta le matériel envoyé, et surtout dut surveiller le travail: on reconnait l'œil du maître dans ce petit in-folio.

La première ligne du titre des *Homélies* a été composée avec une grosse gothique de 24 points, qui a servi pour les titres de trois livres de Maurus, et pour le *Cum privilegio* du quatrième; nous avons reproduit les nombreuses lettres gravées employées dans ces ouvrages, et qu'on retrouve plusieurs fois dans l'œuvre d'Alain de Varènes.

Ainsi, plus de doute à cet égard, et après avoir suivi le professeur nomade dans ses pérégrinations, depuis

1507 à Paris jusque vers 1530 à Toulouse, où il vivait encore en 1550, nous avons pu décrire les livres qu'il a publiés à Montauban.

Nous protestons de nouveau contre les appréciations de M. Richard Copley Christie à l'égard de Jean Maurus, dont il n'a pas connu tous les travaux, notamment le plus important, les commentaires sur les *Adages* d'Érasme. Nous savons aujourd'hui que l'écrivain anglais a été fâcheusement influencé par les *Épigrammes*[1] d'un ami passionné de Dolet, qui à tout propos attaque grossièrement l'ancien régent principal des écoles de Montauban. Nous constatons donc avec plaisir que notre opinion sur Jean Maurus est partagée par M. A. Claudin, qui termine par ces lignes une de ses dernières études : *Les Origines de l'imprimerie à La Réole :*

« Maurus n'était pas un simple artisan, mais un lettré, un travailleur opiniâtre, un savant, qui s'était voué à l'instruction de la jeunesse, un homme de valeur enfin, dont la mémoire méritait d'être tirée de l'oubli et vengée de ses ennemis. S'il eut des détracteurs, d'autres firent son éloge. Maurus appartenait à cette pléiade de savants qui vulgarisèrent l'étude du grec en France. »

[1] Vulteius, dont le vrai nom devrait, croit-on, se traduire par Jean *Visagier*, fit imprimer en 1537, à Lyon, par Jean Bardou, un Recueil d'épigrammes composé de 282 pages petit in-8°, divisées en quatre livres, plus un choix de pièces, aussi en vers latins. On n'y trouve pas moins de vingt-cinq épigrammes contre Maurus, docteur régent à Toulouse, où il s'était marié sur le tard avec une jeune fille : les épigrammes écrites à cette occasion par Vulteius ne peuvent pas être citées, même en latin.

Son recueil contient aussi des vers élogieux, notamment deux pièces adressées, l'une *Ad Sebastianum Scorbiacum*, l'autre *Joanni Boyssoneo*, éminents professeurs de droit, collègues de Maurus, et dont les noms se rattachent à des familles montalbanaises.

On nous permettra, en terminant, de faire remarquer que les premiers livres imprimés à Montauban et déjà cités : ceux de Dolz et de Coronó, comme ceux de Maurus, sont tous écrits en latin, alors que les nombreux élèves auxquels ils étaient destinés, appartenaient à des familles de toutes conditions, car l'enseignement était gratuit [1].

La langue latine devait donc être d'un usage général, avec la langue romane, dans le Midi, au commencement et même à la fin du XVIe siècle.

[1] D'après le règlement fait en 1497 par nos consuls, le maitre ès-arts était même spécialement chargé de donner gratuitement (pour l'amour de Dieu) l'instruction aux religieux des quatre couvents de la ville : les Augustins, les Dominicains, les Carmes et les Cordeliers.

Les écoles municipales de Montauban réunissaient ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Le premier comprenait l'Alphabet, le Psautier, les Matines, les *parts* ou rudiments, les auteurs, les règles et la grammaire. Quant à l'enseignement secondaire, il avait pour objectif l'étude des auteurs latins, tels que Cicéron, Virgile, Térence, Boèce, etc.; la logique et la philosophie.

Plus tard, les consuls ajoutèrent l'étude de la langue grecque ; et l'on a vu que Maurus expliquait aussi les Adages d'Erasme et les poésies d'Andrelinus.

Mai 1895.

P. S. — Le supplément à la Notice de Maurus était publié lorsque nous avons reçu l'Inventaire des Archives communales de Toulouse, rédigé par M. Roschach. A la page 258 est analysé un arrêt du Parlement, « cassant une délibération des docteurs régents de droit canon « et civil de l'Université de Toulouse, et réglant le mode de disputer « les régences vacantes. » — Cet arrêt est signifié : à Isaac de Mora, recteur ; Jehan Maurus, vice-recteur, etc. [1].

On voit que la violence des Épigrammes *de Vulteius n'avait pas découragé le régent principal des écoles de Montauban. Mais avec quelle énergie il dut se livrer à l'étude du droit pour arriver en 1536 au doctorat et en 1544 au second rang de l'Université toulousaine !*

[1] Nous avions espéré trouver de nouveaux renseignements sur Jean Maurus aux Archives de la Haute-Garonne ; mais M. Baudouin nous a écrit, le 25 mars 1895, que « les archives de l'Université de Toulouse ont péri et qu'il n'en reste que des épaves. »

In fine : Meminerit lector editum hoc opus cusumque i *monte Albano Tarne fluvi 'que ab Aquitanis seiungit, admodum conspicua urbe.* Anno post. v. nestora partus virgine vigesimo primo (1521). — Valete qui legitis.

Petit in-4°, papier marqué (un serpent sans écailles couronné d'u trèfle; 37 feuillets foliotés, à longues lignes (la 75ᵉ et dernière pag sans folio): signatures a-k, caractères gothiques de 12 points pou les vers et de 8 pour les commentaires. — Lettre gravée M.

Voir page 10 la description du poème, et page 15 le nom du typo graphe toulousain qui vint l'imprimer à Montauban.

Jean de Guerlins publia le 20 janvier 1521 les *Concordata*, dont M. Clau din nous a communiqué récemment le titre, et sa veuve imprima, l 20 juin suivant, le *Stella Clericorum :* donc ce typographe dut mouri entre ces deux dates; mais Eustache Mareschal, son successeur, ayan donné la même année, le 29 octobre, une nouvelle édition des *Interroga tiones*, on ne peut pas dire quel était le possesseur du matériel envoy à Montauban en 1521 pour imprimer le *Valle*, qui ne porte pas l'indi cation du mois. — A cette date l'année commençait à la Noël.

3. — Traductio vocabulorum de partibus edium in Linguam Gallicam ac Vasconicam ex Francisco Mario Grapaldo. Per Ioannem Maurum Constantianum. — *Venundantur Mons albani in edibus Gilberti* bibliopole.

Petit in-8°, imprimé sans date et par demi-feuille comme les trois livres de Maurus qui suivent, sur papier portant les marques décrites page 27; 43 feuillets en deux parties ayant chacune son foliotage signatures Aij-Fi; titre en caractères gothiques de 24 et 18 points, texte en gothique de 9, à longues lignes. — Lettres gravées A S.

La traduction du Traité de Grapaldus, par Maurus, était citée p. 32 le livre découvert à Avignon est décrit au *Supplément*, p. 26 *S.*, où sont indiqués les noms de Gilbert Grosset, l'éditeur principal, et de Jacques Colomiès, imprimeur des livres de Maurus publiés à Montauban.

[Avignon, Bibliothèque du musée Calvet.]

3 bis* — Ioannis Mauri Constantiani de Compositionibus ac Deriuationibus Linguæ latinæ duo Commentarij ad enallagem et heterosim transigendam in verborum et orationum copia in primis vtiles ac necessarij. — *Venundantur Mons albani in ædibus Magistri Gilberti Grosseti. Et Tolosæ in ædibus Antonij Morin.*

Petit in-8° non daté, incomplet après le 72ᵉ feuillet; signatures A-S: le titre, en caractères gothique de 24 points et rond de 13, occupe, avec la dédicace, les 4 premiers feuillets non numérotés; le texte à longues lignes est en gothique de 9 points. — Lettres gravées M C.

Voir page 27 la description de ce Vocabulaire.

4. — Disticha P. Fausti. — P. Fausti Andrelini Foroliviensis Poetæ regii reginæque Hecatodistichon cum allusionibus et familiari expositione Io. Mauri Constantiani. — *Venale est Mons albani in ædibus Magistri Gilberti Grosseti et Tolosæ in ædibus Antonii Morin.*

Petit in-8, sans date, signatures A-Kiij, titre en gothique de 24 points et caractère rond de 13, les distiques en 11 et les commentaires en gothique de 8. — Grande lettre gravée E.

Plusieurs éditions des Distiques de Faustus Andrelinus, commentés par Maurus, sont indiquées page 25 ; l'édition montalbanaise trouvée à Avignon est décrite au *Suppl.* p. 31. [Bibliothèque du musée Calvet.]

5*. — Ioannis Mauri Constantiani in Chiliades Adagiorum. D. Erasmi Rot. familiaris et mire compendiosa Expositio, cum indicatione figurarum Prouerbialium in vnumquemque Adagionem.

Hoc opus Prouerbiorum in Epitomen siue compendium (ut vides) redactum, multis Adagiorum centurijs æditioni Anni. M. D. XXvj, ab Erasmo additis auctum Lector inter legendum deprehendet.

Après le titre il y a une gravure sur bois (deux anges aux ailes déployées), encadrée d'un rectangle formé par ces lignes :

Erasmus de Eloquentia cum Cicerone,
Et de Theologia cum Hieronymo certat.

Venale prostat floridum hoc Adagiorum Enchiridion *Monsalbani in ædibus M. Gilberti Grosseti. Et Tolosæ in ædibus Antonij Maurin. Cum Privilegio* (en gothique de 24).

Petit in-8° non daté, de 8 feuillets de préliminaires sans folio et de 176 numérotés, signatures A-AAAij : titre, caractères gothique de 18 points et rond de 13 : texte en caractères rond de 11 et gothique de 8.

La description de ce livre est à la page 30. Il y a aussi un exemplaire complet, comme le nôtre, à Avignon.

6. — In Canticum Canticorum Salomonis. (Qui et IDIDA hocest domini dilectus siue amabilis domino) explanationis. Libri septem. Homiliæ quinque et octoginta.

In quibus dilecti sponsi et IHESV et dilectæ Super sanctæ Dei genitricis MARIAE ratio et quantum licuit Veneratio habita est. —

Petit in-f° de 4 feuillets sans folios, contenant titre, approbation par le F. Spiritus Roterus, du couvent des Dominicains de Toulouse, et dédicace par l'auteur Alain de Varènes, datée de la même ville en 1526 : texte, 139 feuillets numérotés, rognés à 20 centimètres sur 29.

Signatures A-Z, titre en gothique de 24, texte à 2 colonnes en 11, nombreuses lettres gravées, dont plusieurs utilisées dans les livres de Maurus.

Le titre de ce livre est imprimé dans un portique gravé sur bois; un écusson, soutenu par deux sirènes, porte les initiales de Jacques Colomiès, typographe toulousain, qui succéda en 1525 à Jean Fabri, qui, en 1515, avait aussi employé ce cadre avec ses initiales.
[Bibliothèque du ~~musée Calvet.~~] S

7. — Statuta synodalia in synodo Montalbanensi, anno **1521**, a Joanne De Pratis edita. 1526. [Cité par Le Long, IV, 293.]

Statuta synodalia pro diœcesi edidit (Joannes de Pratis), an. 1521, quæ typis excusa vulgavit 1526. [*Gallia christ.*, XIII, 248.]

Ces Statuts synodaux ont été certainement imprimés à Montauban par Colomiès, en même temps que les livres de Maurus. — Voir p. 39.
L'approbation des Statuts de 1521 à Rome et leur impression à Montauban durent être retardées par suite du décès du pape Léon X, le 1er novembre de cette année, et de la mort de son successeur.

Aucun écrit imprimé à Montauban de 1527 à 1573 n'a encore été signalé; nous croyons cependant que durant cette période d'un demi-siècle quelque typographe toulousain dut être appelé dans notre cité pour des travaux qui n'ont pas été retrouvés.

Nous terminons provisoirement le § 1er de la Bibliographie *par les deux pièces qui suivent.*

8*. — Déclaration des cavses qui ont meu ceux de la religion à reprendre les armes pour leur conservation. L'an 1574. — Imprimé à Montauban au mois de Iuin 1574.

Petit in-8° de 16 pages, sans folios, caractères ronds.

Dans cette Déclaration il n'y a que deux lignes relatives au Midi. Nous avons trouvé cette pièce dans un recueil de quinze autres, sous ce titre : *Traité des Massacres*, réimprimées par Oporin, à Bâle, quoique chacune porte le nom du lieu vrai ou supposé et ait une pagination spéciale. On ne connait pas l'édition montalbanaise.

8. — Discours du Massacre de ceux de la Religion Réformée, faict à Lyon par les Catholiques romains, le vingt huitiesme du mois d'aoust et jours ensuyvans de l'an 1572. Ensemble une Epistre des anciens fidelles de Lyon et de Vienne, contenant le récit de la persécution qui fut dressée contre eux sous l'empereur Antonin Verus.

156 pages petit in-8, 1574, *sans nom de lieu ni d'imprimeur.*

La dédicace de ce discours est datée de « Montauban, le 1er du 5me mois après le massacre. » Elle est signée I. R. D. L., initiales de Iean Ricaud de Lyon, ministre de cette ville; pour échapper au danger, il se serait réfugié à Montauban, où son Discours aurait été imprimé. — (Voir Brunet, II, 747). — Nous n'avons pu nous procurer ce Discours.

GILBERT GROSSET,

LIBRAIRE-ÉDITEUR A MONTAUBAN.

1518-1539.

Dans les registres des tailles de Toulouse on trouve la liste des libraires et des imprimeurs qui étalaient leurs livres sur quelques places, à certains jours; plusieurs de ces stationnaires étaient étrangers à la capitale du Languedoc [1]

Jehan Grosset (Grousset) est inscrit de 1484 à 1489 comme enlumineur (de livres), et prend le titre de libraire de 1497 à 1523. A cette dernière date il est remplacé par ses héritiers dans la maison qu'il possédait sur la place Saint-Pierre.

Un autre libraire, Peyre Grosset, qui étalait devant sa maison de la place Saint-Sernin, est porté sur les listes des stationnaires de 1497 à 1527, et ses héritiers continuent le même commerce.

Au f° 82 du cadastre de Montauban, on lit :

« La honesta dama Iohanna Mordinha, molier (femme) e los heres (héritiers) de Antony Grosset, lo cal demora en la gacha (quartier) de Montmurat, s'es alivrada (s'est chargée) de novel am sagramen (avec serment), coma tutrix e gubernayra dels efans natz de son marit Antony Grosset... per ung hostal, lo cal demoro de present à la carriero appelado del Poun (du Pont), etc. »

Suivent d'autres déclarations pour des terres; en marge sont écrits ces mots : Gilbert Grosset, reliayre; et au f° 217 : Gilbert Grosset et Peyre Grosset, affaradors (fermiers).

Antony Grosset, dont la profession n'est pas indiquée, était évidemment le père de Guilhem, de Gilbert et de Peyre, ce dernier stationnaire à Toulouse.

Gilbert Grosset, qui n'est porté au cadastre que depuis 1526 (voir p. 33 *supplément*), était cependant libraire à Montauban en 1518, lorsqu'il fournit à la ville deux mains de papier (50 feuilles), au prix de 2 sols la main, pour le livre des comptes de cette année, heureusement conservé aux archives municipales, car on n'en connait pas de plus ancien.

L'année suivante le même libraire se chargait d'une maison

[1] Voir à la p. 6 le titre du livre de M. Claudin sur les enlumineurs, les libraires, etc., de Toulouse.

située à la Porte de Montmurat, et en payait encore la taille en 1539.

Le 2 mars 1526, le Parlement de Toulouse accordait :

« A maistre Gilbert Grosset, librayre de la ville et cité de Montalban, » un privilège qui lui donnait le droit exclusif de faire imprimer et mettre en vente, pendant 3 ou 4 ans, « les Expositions et Interprétations des Adages d'Erasme, commentés nouvellement par Jehan Maurus. »

Trois autres livres du même auteur furent publiés, sans privilége et sans date, par Gilbert Grosset, et mis en vente soit dans son seul magasin [1], soit aussi chez Antoine Morin, libraire à Toulouse; mais tous ces ouvrages sont imprimés par Jacques Colomiès, à Montauban.

Ce typographe toulousain, qui remplaça en 1525 la veuve de Jean Fabry, était en même temps libraire et stationnait sur la place Saint-Sernin, à côté de Peyre Grosset, d'Antoine Morin et même d'Eustache Mareschal. Il nous paraît probable que, par suite de leurs relations, ce dernier, qui succéda à Jean de Guerlins, se décida à venir à Montauban en 1521 pour imprimer le poème de Valle, sur les instances de Gilbert Grosset; ce libraire fut peut-être l'éditeur de ce livre, comme des œuvres de Maurus. — Voir les fac-similés, pp. 16 *b*.-17 *b*.

La famille Grosset dut quitter Montauban à la suite des troubles religieux de 1562, qui forcèrent les catholiques à s'expatrier [2]; elle se fixa à Grisolles, d'où étaient originaires ceux de ses membres que nous avons connus.

[1] Sur le fac-similé du titre du traité de Grapaldus, l'éditeur montalbanais est indiqué *Jean Gilbert*, et son nom est oublié; à la page 26 du *Supplément*, nous donnons notre opinion sur l'oubli du nom de *Grousset*.

[2] Les biens des catholiques absents furent affermés au profit de la ville. D'après les comptes de 1587, « Jean Béranger était fermier de la maison des héritiers de Jean Grosset, près la Porte des Carmes. » Cette maison est portée dans le cadastre de 1537 au nom de Mons Grosset, licencié, consul en 1553, qui reçut, avec beaucoup de gens, le jour de Noël, suivant la coutume, « un parel de capos, » pour avoir pris « penna tot l'an à nos donar conseils e exercici de la justicia e lo regimen (l'administration) de la vila. »

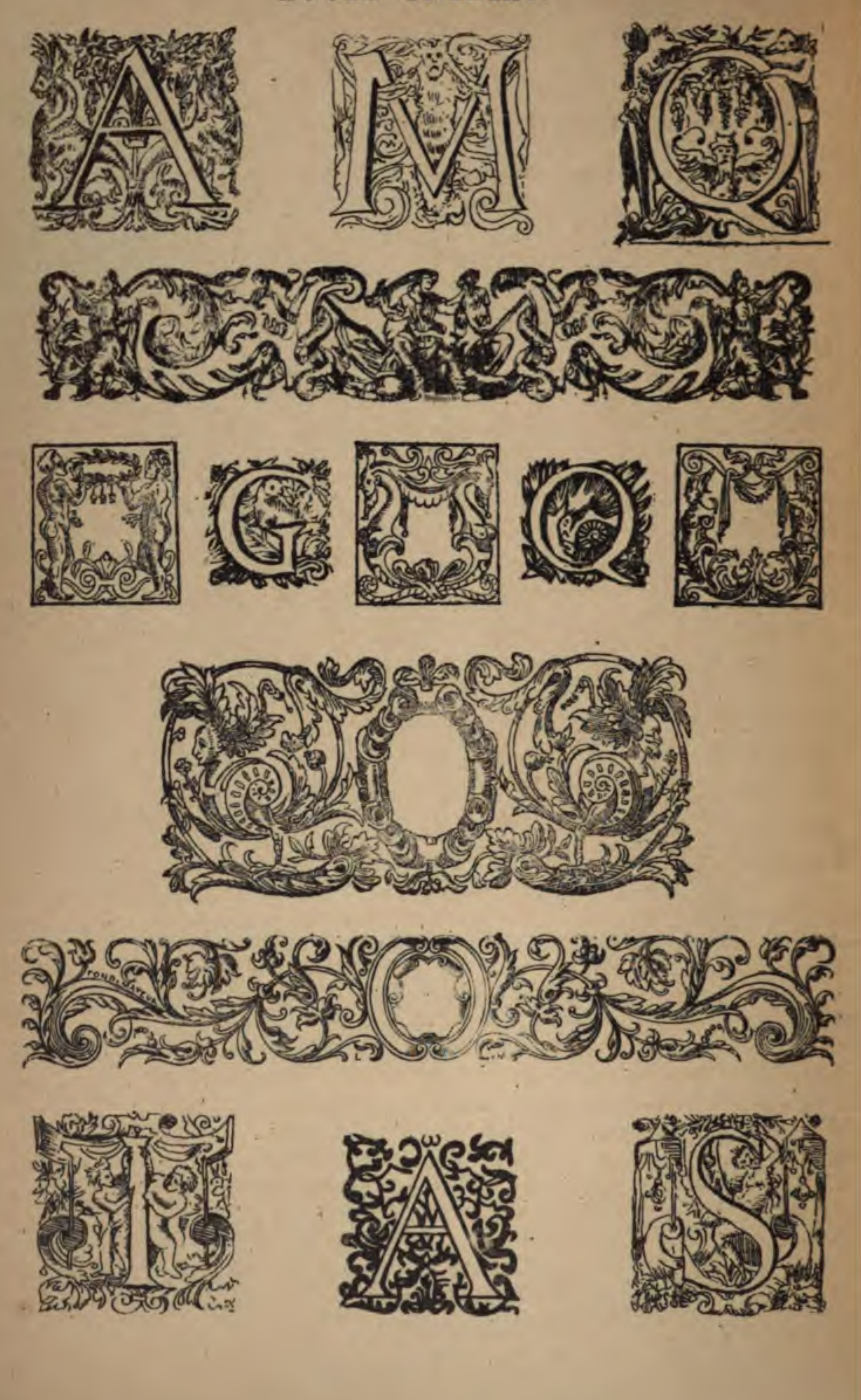
Un Jean Grosset imprima à Limoges, en 1589, un Discours sur la mort de M. de Guize, in-8°, pièce.

Imprimeurs sédentaires

ET

LIBRAIRES-ÉDITEURS.

1578-1875.



LOUIS RABIER,

IMPRIMEUR DU ROI DE NAVARRE, A MONTAUBAN.

1577-1589.

Le *Livre des Recettes et des Dépenses de la ville de Montauban pour l'année 1578*, conservé dans les Archives municipales, contient un précieux document pour l'histoire de l'imprimerie locale. On lit au f° 76 :

« Pour loger l'imprimeur fut prinse la maison de l'hospital Saint-Jacques [1], et en suyvant la promesse que luy avoit esté faicte, fallust faire en icelle les réparations nécessaires, que ont monté, suyvant le rolle sur ce faict, la somme de unze escus au soleil [2] seize solz six deniers ; pour ce j'ay payé XI w* XVI^s VI^d. »

L'inscription de cette dépense au dernier jour du mois d'août 1578 a été le point de départ de nos recherches pour connaître le nom du typographe dont la présence à Montauban était ainsi constatée. Les registres des délibérations des Consuls à cette date ayant disparu depuis plus de trois siècles, nous avons demandé l'autorisation de consulter les Archives de l'hôpital Saint-

[1] Pendant plus d'un siècle, la ville de Montauban logea son imprimeur dans une des dépendances de l'hôpital Saint-Jacques, plus connu sous le nom d'hôpital Lautier à cause de sa tour (aujourd'hui dite de l'Horloge), donnée aux pauvres avec la maison voisine, en 1373, par Navarre de Montaut, dame de Bressols. Le logement de l'imprimeur avait son entrée dans la rue des Carmes, laquelle était alors quelquefois désignée sous le même nom que la rue du Greffe, dont elle est le prolongement.

[2] Dans *Un Chapitre de l'Histoire de l'Imprimerie à Montauban*, publié en 1872, nous disions, par erreur, d'après une note communiquée par M. Devals aîné, archiviste de la ville, « que la dépense faite pour loger l'imprimeur avait été de XI *livres* XVI *solz* VI *deniers*, tandis que le registre des recettes porte : XI *escus au soleil* XVI *solz* VI *deniers*, ce qui indique une dépense plus considérable.

In fine : Meminerit lector editum hoc opus cusumque in *monte Albano Tarne fluvio (que ab Aquitanis seiungit), admodum conspicua urbe.* Anno post. v. nestora partus virginei vigesimo primo (1521). — Valete qui legitis.

Petit in-4°, papier marqué (un serpent sans écailles couronné d'un trèfle; 37 feuillets foliotés, à longues lignes (la 75e et dernière page sans folio) : signatures a-k, caractères gothiques de 12 points pour les vers et de 8 pour les commentaires. — Lettre gravée M.

Voir page 10 la description du poème, et page 15 le nom du typographe toulousain qui vint l'imprimer à Montauban.

Jean de Guerlins publia le 20 janvier 1521 les *Concordata*, dont M. Claudin nous a communiqué récemment le titre, et sa veuve imprima, le 20 juin suivant, le *Stella Clericorum :* donc ce typographe dut mourir entre ces deux dates; mais Eustache Mareschal, son successeur, ayant donné la même année, le 29 octobre, une nouvelle édition des *Interrogationes*, on ne peut pas dire quel était le possesseur du matériel envoyé à Montauban en 1521 pour imprimer le *Valle*, qui ne porte pas l'indication du mois. — A cette date l'année commençait à la Noël.

3. — Traductio vocabulorum de partibus edium in Linguam Gallicam ac Vasconicam ex Francisco Mario Grapaldo. Per Ioannem Maurum Constantianum. — *Venundantur Mons albani in edibus Gilberti* bibliopole.

Petit in-8°, imprimé sans date et par demi-feuille comme les trois livres de Maurus qui suivent, sur papier portant les marques décrites page 27; 43 feuillets en deux parties ayant chacune son foliotage : signatures Aij-Fi; titre en caractères gothiques de 24 et 18 points, texte en gothique de 9, à longues lignes. — Lettres gravées A S.

La traduction du Traité de Grapaldus, par Maurus, était citée p. 32; le livre découvert à Avignon est décrit au *Supplément*, p. 26 *S.*, où sont indiqués les noms de Gilbert Grosset, l'éditeur principal, et de Jacques Colomiès, imprimeur des livres de Maurus publiés à Montauban

[Avignon, Bibliothèque du musée Calvet.]

3 bis * — Ioannis Mauri Constantiani de Compositionibus ac Deriuationibus Linguæ latinæ duo Commentarij ad enallagem et heterosim transigendam in verborum et orationum copia in primis vtiles ac necessarij. — *Venundantur Mons albani in ædibus Magistri Gilberti Grosseti. Et Tolosæ in ædibus Antonij Morin.*

Petit in-8° non daté, incomplet après le 72e feuillet; signatures A-S : le titre, en caractères gothique de 24 points et rond de 13, occupe, avec la dédicace, les 4 premiers feuillets non numérotés; le texte à longues lignes est en gothique de 9 points. — Lettres gravées M C.

Voir page 27 la description de ce Vocabulaire.

toutes les maisons publicques de ladicte ville, et n'auroient trouvé lieu commode pour mettre ladicte imprimerie que la maison dicte de Lautier, appartenant aux povres des hospitaux de ladicte ville, que ci-devant ont tenue et tiennent présentement Me François Peytavict et Claude Mayniel en louaige du syndict et trésorier desdics povres, laquelle a esté trovée assez commode. Par ainsi a requis et prié lesdicts Messieurs Administrateurs volouoir accommoder ladicte ville de ladicte maison en payant auxdicts syndict et trésorier desdicts povres le louaige d'icelle raisonnablement. A quoi faire lesdicts Messieurs Consuls et syndict de la ville obligent un des esmolumens publics de ladicte ville, et y passer contract avec lesdicts syndict et trésorier desdits povres. »

S'il est regrettable que le trésorier des hospices n'ait pas indiqué le nom du typographe qui avait traité avec le Conseil général de Montauban en 1577, nous sommes heureux cependant d'avoir la preuve qu'à la date du 14 août 1578 les deux presses étaient déjà arrivées, et qu'on avait fait immédiatement les réparations nécessaires pour loger l'imprimeur. Il sera d'ailleurs bientôt possible de trouver le nom de l'industriel dont la présence était jugée « utile pour la restauration des escoles et l'establissement d'un Collège. »

Le roi Henry de Navarre, qui séjourna souvent à Montauban après le traité de paix signé le 17 septembre 1577 à Bergerac, et notamment pendant les mois de juillet et août 1578, n'avait certainement pas été étranger à la décision prise par nos Consuls de traiter avec un imprimeur. Ce prince affectionnait tout particulièrement notre cité, et comprenait que l'établissement de la merveilleuse industrie, qui se propageait rapidement, serait utile pour le futur Collège; la population montalbanaise savait depuis longtemps que des négociations à ce sujet avaient eu lieu déjà

avec l'évêque Anne de Murviel, négociations abandonnées, car ce prélat était forcé de résider au château de Piquecos, les ecclésiastiques n'étant pas en sûreté dans la ville épiscopale. Pour la création de ce Collège, le roi de Navarre avait donné, le 6 décembre 1573, une somme de 200 livres, « et ce en témoignage de l'affection et bonne volonté qu'il portait au bien, accroissement et esplandeur de la dicte ville de Montauban. » Plus tard, la reine Marguerite accorda, le 28 décembre 1579, une pension annuelle de 200 livres destinée à « l'entretènement du Collège, » qui fut autorisé en octobre de la même année par Henri III, et se trouva en pleine activité dès l'année suivante [1].

Le futur roi de France n'appréciait pas l'utilité de l'imprimerie pour l'enseignement seulement, mais aussi au point de vue politique et administratif.

Dans le *Recueil des Lettres de Henri IV*, contenant une centaine de missives à Guichard de Scorbiac [2], conseiller au parlement de Toulouse, conseiller du roi de Navarre et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, il y a une lettre datée de Pamiers, qui fournit la preuve de l'intérêt que ce prince attachait à la publicité [3]. Le 11 mai 1579 Henri écrivait *à son bien bon et asseuré amy :*

« Ne desirant rien tant que de voir la paix bien establie par tout mon gouvernement, je vous prie vous acheminer en Quercy, pour l'execution de l'edict, avec les Srs de Saint-Supplice *(sic)* et

[1] Devals aîné, *Les Écoles publiques de Montauban*, et Georges Bourbon, *Le Collège de Montauban*.

[2] Guichard de Scorbiac, fils de Raymond et de Paule de Bardon, né à Montauban le 22 décembre 1527, fut reçu maitre des requêtes ordinaire du roi de Navarre le 25 juin 1578; en 1606 il se retira dans sa ville natale, où il mourut le 24 février 1608, à l'âge de 80 ans.

[3] Le parti du roi de Navarre employa la publicité de la presse surtout depuis le retour d'Angleterre de Du Plessis-Mornay, écrivain polémiste très exercé.

de Vezins, suivant la commission et instruction qui leur ont esté envoyées, n'oubliant, entre aultre chose, de remectre Lauzerte entièrement en l'estat porté par l'edict, car c'est une grand pitié de voir les habitans ne jouir aultrement du benefice d'icelluy. Comme aussy je vous recommande partout ailleurs l'execution, ensemble de ce qui a esté resolu en la conference tenue à Nerac : et devant que de partir, *faictes mettre sur la presse ce qui est cy-enclos.* »

Dans une autre lettre le prince de Navarre envoyait « un discours pour mettre sous presse, » en recommandant de lui réserver la plus grande partie des exemplaires, « et de publier les autres au loin, afin que l'on ne sût pas d'où il venait. »

Le 9 juin il écrivait de Pau à Guichard de Scorbiac :

« Je desire fort que l'*impression* de ce que je vous ay envoyé soit faicte promptement, et pour cest effect vous fassiés bailler les six escus que l'imprimeur demande, desquels je vous feray rembourser... ainsi que je mande à Tresrieux de les vous bailler. »

Nous ignorons quel était ce discours, mais une quittance conservée dans les archives de la Chambre des comptes de Pau, nous fait enfin connaître le nom de l'imprimeur déjà établi à Montauban :

« Pour servir de quittance de la somme et de la fourniture de six escus sol à moi ordonnées par M. de Quiton, superintendant de la maison et finances du Roy de Navarre, pour quelques livres que j'ai fournis à Sa Majesté. A Montauban, le 27 juillet 1579. » Suit la signature de

Lois Rabier

Quel était ce Louis Rabier ? D'où venait-il ?

Connaissant les habitudes nomades de la plupart des typographes du XV[e] et du XVI[e] siècle, nous avons consulté les ouvrages spéciaux, et les *Recherches sur les Imprimeurs et Libraires d'Orléans* nous ont fourni de précieux renseignements. L'auteur, M. Herluison, nous apprend que Louis Rabier exerça son industrie à Orléans, où sa présence est constatée de 1563 à 1569 par quelques livres portant son nom. Mais cette Monographie ne donne aucune indication sur l'origine et la famille de ce typographe [1].

M. L. Jarry, dans un *Chapitre de l'Histoire de l'imprimerie à Orléans*, dit :

« Louis Rabier était protestant, et il employa son industrie au service de sa cause. Il tenta de continuer sa propagande lorsque les catholiques prirent définitivement possession d'Orléans ; mais, se voyant l'objet d'une surveillance rigoureuse, après la saisie d'une partie de son matériel, il emporta le reste et alla fonder à Montauban la première imprimerie permanente de cette ville. »

Il est probable que M. L. Jarry n'a pas pu fixer la date de l'arrivée de Rabier à Orléans ni celle de son départ, car il a seulement reproduit ce qu'il avait lu dans notre Étude, au sujet de l'établissement de ce typographe à Montauban ; nous regrettons qu'il n'ait pas signalé le document où il avait puisé les indications relatives à la propagande faite par Rabier, et à la nécessité dans laquelle il s'était trouvé d'abandonner une partie de son matériel, qui devait avoir une certaine importance.

Dans son intéressant ouvrage M. Herluison cite trois

[1] Louis Rabier était peut-être de la même famille que *Junius Rabirius*, professeur au collège de Guienne, dont M. Gaullieur a écrit l'histoire.

En 1871 M. Rabier-Bouland, libraire, établit une imprimerie à Orléans, où sa famille avait toujours habité. M. Fernand Rabier, ancien adjoint au maire d'Orléans et député du Loiret, est né dans ce département.

livres imprimés à Orléans par Louis Rabier et datés de 1563, 1567 et 1569; nous en connaissons trois autres, publiés aux mêmes dates; et puisque cet industriel ne vint à Montauban qu'en 1577, on se demande où il résida pendant dix ans. S'arrêta-t-il à Tulle? — Voir page 75.

M. Gaullieur, conservateur des Archives municipales de Bordeaux, acheta en 1869, pour ce dépôt, un Recueil portant ce titre : *Edicts et Mandemens de Sa Maiesté faicts en faveur de ceux de la Religion reformée, depuis 1577 jusqu'à présent.* Petit in-12, composé de huit pièces qui, avec la table, forment 206 pages. C'est une réimpression faite à la fin du XVI[e] siècle d'après les éditions originales, dont les titres sont textuellement reproduits, quoique chacun de ces opuscules n'ait pas une pagination distincte. Trois sont publiés en 1577, 1581, 1581, sans nom de lieu et sans nom d'imprimeur; trois des cinq datés de Montauban sont signés par Louis Rabier en 1579, 1579 et 1581, et deux par Denis Haultin en 1595.

Le premier édit, daté de 1577, est antérieur à l'installation de Rabier à Montauban; mais, quoique ne portant pas son nom, il peut cependant avoir été imprimé par lui à Orléans ou toute autre ville, dans laquelle ce typographe dut s'arrêter de 1569 à 1578; en voici le titre: *Edict dv Roy svr la pacification des Trovbles de ce Royaume.* 1577. [*Bibliographie*, n° 9, page 77.]

Pendant l'année 1579 Louis Rabier édita à Montauban deux actes du pouvoir royal qui sont les plus anciens imprimés sortis de ses presses. On n'a pas retrouvé les éditions originales de ces documents, reproduits dans le Recueil de Bordeaux, pages 105 à 147, sous ces titres : *Lettres patentes du Roy povr la confirmation et rati-*

fication des Articles acordez en la Conférence que la Royne sa Mère a faicte à Nérac avec le Roy de Navarre et les Députez de la Religion pretenduë reformée, au mois de febvrier 1579. [*Bibliogr.*, n° 10.]

Articles généraux povr l'establissement de la Paix, et exécution du dernier Edict de pacification, accordez en la Conférence de Nérac, ... entre la Royne mère du Roy de Navarre, ... en febvrier 1579. Ratifiez par le Roy, le 14 mars audict an. [*Bibliogr.*, n° 11.]

Les travaux ne durent pas manquer à Louis Rabier, puisque nous avons retrouvé, après trois siècles, plusieurs livres signés de son nom et datés de Montauban. Nous connaissons de 1580 :

Contredicts aux Erreurs populeres de L. Ioubert, Medecin du Roi, où sont deduites plusieurs belles questions fort recreatiues et profitables. Par Dominiqve Revlin, medecin de Bourdeaux [1]. [*Bibliogr.*, n° 12.]

En 1581 paraissait le traité ci-après, qui porte au titre la marque de Rabier, « imprimeur du Roy de Navarre: »

Tractatvs de Arthritide et omnibus eivs formis, cvivsque diagnosin, prognosin et curationem, tam universalem quam particularem, breuissime complectens. Authore Petro Forti [2], *Vascone, apud Neracenses medico.*

[*Bibliogr.*, n° 13.]

[1] M. Amoureux a publié, en 1814, à Montpellier, une notice sur Laurent Joubert, chancelier de l'Université de cette ville, auteur de travaux remarquables. Reulin, médecin de Bordeaux, en attaquant le livre de Joubert, qui eut de nombreuses éditions, espérait attirer l'attention publique sur ses écrits, passés inaperçus. On comprend qu'il n'ait pas fait imprimer ses *Contredicts* à Bordeaux; mais pourquoi s'adressa-t-il à l'imprimeur de Montauban ?

[2] Pierre Fort, médecin de Nérac, a dédié son livre à Louis du Faur, chancelier du roi de Navarre. Aprés la dédicace, il y a quelques vers de Robert Constantin, lexicographe qui publia le premier lexique grec-latin,

Trois actes officiels, publiés pendant l'année 1581, sont encore sortis des presses de Louis Rabier, quoique un seul porte son nom ; nous en donnons les titres à la *Bibliographie* de cet imprimeur, n. 14, 15 et 16 ; ils ont été reproduits dans le Recueil de Bordeaux.

Le 23 octobre 1581 Henri de Navarre adressait de Nérac à Guichard de Scorbiac un écrit dont le titre n'est pas indiqué, ce qui explique pourquoi nous n'en avons pas découvert un seul exemplaire :

« Quatre yeulx y voient plus que deux. Je vous envoye un escript faict par un *citoyen de Vallence*, qui represente au vray les desseins et l'artifice du duc du Mayne. Je vous prie le *faire imprimer*, après avoir apporté voz advis en quelques faultes, ou mots, que peut estre il fauldra changer; mais non ceulx qui tesmoignent l'animosité de l'aucteur contre nostre party. Il en fauldra faire imprimer mille ou douze cens, afin que cela coure par plusieurs mains. »

A cette lettre est jointe la quittance qui suit :

« Je, Louïs Rabier, imprimeur, confesse avoir eu et receu de Monsieur Tresrieux la somme de six escus sol, et ce pour payement de ses petits traitez, en blanc (?), par moy imprimez par le commandement de Monsieur du Pin, et lesquels j'ay délivrez chez mon dict sieur du Pin : de laquelle somme me tiens pour content et satisfait, et promets lui en faire telle quittance qu'il sera de besoin. Dont, en signe de vérité, ay signé la présente. Ce 28 janvier 1582. « Lois Rabier [1]. »

Probablement il s'agissait de la réimpression de l'une des pièces ci-après, déjà publiées à Paris par l'Angelier :

Copie de la Lettre escrite au Roy estant à Blois, par

et qui professa au collège de Montauban; il mourut dans notre ville le 27 décembre 1605. — Voir nos *Éphémérides montalbanaises* et l'*Histoire de l'Académie protestante de Montauban.*

[1] Malherbe est, dit-on, le premier qui a écrit *Louis* au lieu de *Lois.*

le sieur de Montluc, évesque de Vallence. — 1577, in-8°.

Remonstrances faictes par le sieur de Vallence aux villes et diocèses d'Uzes, Nismes et Montpellier et aux Estats généraulx tenus à Beziers au mois d'apuril mil cinq cens soixante-dix-huict, etc. [*Bibliogr.*, n° 17.]

Par sa violence même, l'écrit du *citoyen de Vallence* servait sans doute la cause du Béarnais, puisque ce prince le faisait répandre : aussi nous ne serions pas éloigné de penser que Jean de Montluc, évêque de Valence (1553 à 1579), en était l'auteur.

Voici le titre d'un livre que Rabier publia en 1581 :

Francorum Fabriciorum Panegyricus. — Authore Claudio Grangeo[1], *Biturige, eloquentiæ et philosophiæ professore in Academia Montisalbani.* Petit in-4° de 114 pages. — A la suite de ce Panégyrique est imprimé : *Eiusdem authoris Oratio de obitu Caroli Fabricii,* qui occupe 14 pages, ayant de nouveaux folios, quoique les signatures suivent. [*Bibliogr.*, n° 20.]

A partir de 1581, Rabier prit le titre d'*imprimeur du Roy de Navarre,* qui lui avait fait allouer 200 livres par sa Chambre des comptes, à la condition qu'il aurait en Béarn une presse et les caractères nécessaires, faculté que les consuls de Montauban déclaraient contraire au traité conclu entre la ville et ce typographe. Pendant

[1] Claude de La Grange, licencié ès lois, historiographe du roi de Navarre, était professeur au collège de Montauban, désigné quelquefois sous le nom d'Académie, lorsqu'il publia ce panégyrique. La dédicace, signée Jehan de Viçose, est adressée aux descendants de François du Faur, *Francorum Fabriciorum,* qui prenaient cette qualification pour se distinguer des Du Faur de Savoie. — Voir à la *Bibliographie,* n°s **20, 21** et **25**, les notes sur Claude de La Grange, de Bourges, qu'il ne faut pas confondre avec un de ses contemporains, Claude de La Grange, du Dauphiné.

En 1590 l'historiographe du Roi recevait encore 200 écus sol de 60 sous pour ses gages, quoiqu'il habitât Montauban.

les quelques jours de janvier passés à Montauban en 1580, le roi Henri l'avait décidé à exercer son industrie simultanément dans les deux localités.

Avant de nous occuper des difficultés soulevées à ce sujet, et de faire connaître un incident qui pesa peut-être d'un grand poids sur la décision que prit Rabier, nous croyons utile de dire quelques mots d'un poète patois dont les œuvres acquirent certain renom dans nos contrées, vers la fin du XVI[e] siècle, et provoquèrent, par leur publication, un conflit entre le Consistoire et les Consuls de Montauban, conflit dans lequel l'imprimeur fut impliqué.

Auger Gaillard, né à Rabastens vers 1530, exerça dans cette ville le métier de charron (en patois *roudié*, qui fait des roues), et fut particulièrement connu sous le surnom de : *Roudié de Rabastens*. Doué d'une merveilleuse facilité pour faire des vers en langue vulgaire du Midi, la seule qu'il eût apprise de sa mère, il ne tarda pas à acquérir une certaine réputation ; grâce à elle, il était convié aux fêtes populaires et s'asseyait à la table de M. de la Roque-Bouillac, seigneur de Saint-Géry, près Rabastens, où il échangeait ses couplets contre de beaux *écus au soleil*.

Lorsque les idées réformistes envahirent le diocèse d'Albi, Auger Gaillard s'arma d'une arquebuse, et Guillaume de Lherm, son compatriote, l'enrôla dans une bande qui s'empara de Rabastens en 1561. Au commencement de la seconde guerre de religion (1567), il servait dans la compagnie de Rabastens, au siège de Chartres, sous le Prince de Condé, et il ne rentra dans sa famille qu'en 1568, après la paix de Longjumeau ; mais le pays étant

occupé, tantôt par les catholiques, tantôt par les huguenots, Gaillard fut forcé de s'éloigner, et vint s'établir à Montauban, où il se livra sérieusement à l'étude. Tous les grands capitaines qui passaient dans notre ville faisaient sa connaissance et l'emmenaient souvent dans leur château ; aussi leurs noms figurent-ils dans ses poésies, notamment ceux de Reyniès, de Valada, de Caumont, seigneur de Montbeton, et surtout du poète Salluste du Bartas, qui par ses conseils développa les facultés naturelles du rimeur albigeois.

M. Gustave de Clausade [1], auquel nous empruntons ces détails, ajoute que, dans sa ville adoptive, Auger [2] Gaillard ne trouva pas le repos qu'il désirait : quelques ligueurs l'obligèrent à fuir de Montauban à cause de son exaltation calviniste, et il dut chercher un asile dans le Béarn, où les premiers dignitaires devinrent ses Mécènes.

Selon nous, voici la véritable cause qui détermina le *Roudié de Rabastens* à s'éloigner de notre cité.

En 1579 ce poète avait fait imprimer à Bordeaux, par Jacques Olivier : *Las Obros de Augié Gaillard, natif de Rabastens en Albigez*, in-8° de 175 pages. Ce premier recueil de poésies, dont plusieurs fragments avaient déjà paru, à ce qu'il semble, en pièces détachées, fut tiré à 1,200 exemplaires, que la censure, alarmée par la hardiesse des pensées et le cynisme des expressions, essaya de faire disparaître.

« Deux cents exemplaires de *Las Obros* furent saisis, mais Gaillard finit par obtenir main-levée, et fit imprimer aussitôt

[1] *Poésies languedociennes et françoises d'Auger Gaillard*, publiées par Gustave de Clausade. — Albi, 1843, in-8°.

[2] Dans les documents que nous allons reproduire, le prénom du poète albigeois est écrit *Augier*, ainsi qu'on le verra, page 73, sur le titre de l'une de ses œuvres récemment retrouvée et la plus importante.

un nouveau recueil, qu'il appela *Lou Libre Gras*, parce que, dit-il, se trouvant embarrassé des exemplaires de *Las Obros* qui lui restaient, il voulut faire comme les bouchers qui, pour se défaire d'un bœuf maigre, en tuent un gras, et ne consentent à donner du gras qu'à ceux qui prennent du maigre. De même il promit de ne vendre son *Libre Gras* qu'aux acquéreurs de *Las Obros*.

« Ce second ouvrage était beaucoup plus licencieux que le premier, et la vente en fut interdite à Montauban, où il paraît qu'il avait été publié ; on n'a pu en retrouver jusqu'ici un seul exemplaire. »

Les registres des consuls de la ville de Montauban contiennent un document qui lève tous les doutes au sujet de la publication du *Libre Gras*. Nous le reproduisons en entier et textuellement, parce qu'il offre un vif intérêt à divers points de vue :

« *Du Vendredi 27 octobre 1581*. — Mrs les Consulz estant assemblez au Chasteau consular, heure d'une heure après midy, sont survenus Mrs Bironis, ministre de la parolle de Dieu, et de Cappelle, licencié, lesquelz ont dict ausdicts Srs Consulz qu'ilz avoient esté commiz de la part du Concistoire de l'Esglize reformée de la prézent ville pour leur remonstrer, comme cidevant auroient faict, qu'ilz avoient tâché, tant que leur avoit esté possible, empescher que certain libre que Augier Gaillard avoit faict, plein de libelles diffamatoires, de parolles sales et aultres que ne servoient qu'à escandalle plus tost que d'édification, ne feust imprimé. Et à ces fins auroient faict venir en Concistoire Me Loys Rabier, imprimeur de la prézent ville, qui l'avoit pour l'imprimer : lequel ilz exortèrent de ne l'imprimer poinct pour les raisons susdictes que ledict libre tandoit plus tost à escandalle qu'à édification. Et mesmes s'estant retirés, lesdits Srs Consulz les auroient priés y tenir la main et interposer leur auctorité, n'auroient rien advancé, car ledict Rabier, nonobstant tout, pour quelque prétexte de gaing, l'auroit imprimé, et, comme ilz avoient entendu, déjà en partie baillé audict Augier,

Par quoy ont supplié lesdicts M[rs] Consulz, de la part du Concistoire, y voloir, en tant que besoing estoit, interposer leur auctorité et pourveoir promptement à ce que ledict libre ne feust divulgué et publyé, pour esviter à ung blesme qui, pour raison de ce, tumbera sur ladicte Esglize et habitans de la prézent ville d'avoir permis l'impression d'ung tel libre. Pour raison de laquelle ils avoient interdict la Cène audict Rabier, imprimeur, et avoient résolu audict Concistoire de publyer, dimanche, sur la chère, que aulcun n'eust à achapter ny tenir ledict libre pour le lire.

« Sur quoy eu advis entre lesdicts M[rs] Consulz, a esté arresté, pour le regard dudict libre d'Augier, qu'ilz s'apporteront, à l'isseue dudict Conseil, chez ledict imprimeur veoir s'il avoit achevé d'imprimer ledict livre et l'estat auquel ledict libre estoit, et où seroit achevé d'imprimer et rendu, assigner ledict Augier au lendemain audict Chasteau consular pour respondre à ce dessus, pour après, veue sa response, y pourveoir avec tel Conseil, que sera ausdictes fins assemblé, de gens doctes et personnaiges notables de la prézent ville, entendus en ce faict.

« Suyvant lequel arrest lesdits M[rs] Consulz, incontinent après l'isseue dudict Conseil, seroient allés à ladicte imprimerie aulx fins susdictes, et ne y trouvant poinct ledict Rabier, imprimeur, l'auroient assigné, parlant à sa belle-mère et femme, au lendemain, à huict heures du matin, audict Chasteau consular, comme est pourté par ladicte résolution.

« *Du Samedi 28 octobre 1581.* — Par devant M[rs] les consulz Brassard et Neulat s'est présenté M. Loys Rabier, imprimeur, acisté de Taboet[1], docteur et advocat, suyvant l'assignation que lui avoit esté, le jour de yer, donnée parlant à sa belle-mère et femme, lequel sur ce requiz par lesdicts S[rs] Consulz, a dict qu'il y a quelque temps que Augier le vint trouver, luy présentant ung libre qu'il avoit faict pour l'imprimer. Ce qu'il ne

[1] Une pièce d'Augier Gaillard est dédiée à M. Maistre Jean Taboet, seigneur des Oches, conseiller et advocat du Roy au sénéchal du Mans, dont la famille habitait Montauban. Cette pièce commence par ces vers :

Toutis vostres parens de Montalba m'an dich
Que grandomen aymats lous pouetos qu'an escrich.

voloist faire qu'au prealable il ne l'eust communiqué à Mrs les Ministres, et le bailla à M. Bironis, lequel le garda ung temps. Après feust baillé à M. Béraud, et après le Consistoire arresta que seroit veu par M. Constans, soubz promesse de le rendre dans huict jours : ce que ne firent. Et pendant ce, ledict Rabier s'en alla faire ung voyaige en Béarn, où demeura trois sepmaines. Et estant pressé dudict Augier de lui imprimer ledict libre, l'auroit demandé audict M. Bironis, qui luy dict que ledict M. Constans l'avoit pour le veoir, et qu'il l'auroit veu bien tost. Et ne tenant compte de luy rendre ledict libre, l'ayant gardé si longtemps, luy fist croire que lesdicts Mrs Ministres ne voloient empescher que ledict libre ne feust imprimé. Et parce que ledict Augier s'étoit gardé une coppie dudict libre, l'ayant faict veoir et corriger à M. Bellefleur et oster ses parolles sales, se volant acquitter de sa promesse, ayant prinst vingt-cinq francz dudict Augier, se seroit mis à imprimer ledict libre. Et en l'imprimant seroient survenus Mrs Cappelle et Jacques Simon, députez du Concistoire, lesquels luy auroient dict s'il imprimoit ledit libre d'Augier : ausquelz il dict que ouy. Luy dirent qu'il suspendist pour huict jours, que ledict libre seroit veu. Et ayant suspendu lesdicts huict jours, voyant qu'il n'avoit responce, auroit continué d'imprimer ledict libre et icelluy rendu à Augier.

« Sur quoy a esté arresté que cejourd'huy, à l'isseue de presche, ledict Sr consul Brassard parleroit à Mrs les Ministres et les prieroit de ne publier la prohibition dudict libre, dimanche prochain, et que lundy prochain M. le consul de Laplanche, estant venu de Cahours, assemblez quelques gens doctes et entendus de la prézent ville, et ouys plus à plain lesdicts Augier et Rabier, estre pourveu ainsi qu'il appartiendra. Et cependant estoit interdict audict Rabier de ne vendre aulcung desdicts libres ny les rendre audict Augier s'il en avoit de reste ; lequel Rabier a respondu, comme dessus, qu'il les avoit toutz rendus. »

« *Du Lundi 30 octobre 1581.* — Assemblez Mrs de Laplanche, Brassard, Coderc, consulz, de Corneille et d'Augusto, licenciez et scindicz. Sur le faict du second libre d'Augier[1], pro-

[1] Quel était ce premier livre d'Augier Gaillard ? Probablement *Las Obros*, imprimées à Bordeaux en 1579. — Voir page 52.

posé par ledict Sr consul Brassard, et publication du bilhet faicte, le jour de yer, à l'isseue des preches, tant au Temple que à l'escolle, par Mrs Constans et Bironis, de n'achapter ny lire ledict libre, contre les remonstrances que ledict Sr consul Brassard fist audict M. Constans, ministre, et à tout le Consistoire, parlant à luy, a esté arresté que demain seront assemblez ung nombre de personnes scavans, et après seront mandez venir lesdicts Mrs Constans, Bironis, ministres, ensemble Satur et de Cappelle, licenciés et Anciens du Concistoire, pour leur estre remonstré l'entreprinse par eulx faicte sur les Magistratz et contre les Edictz de pacification, afin que à l'advenir telles entreprises ne soient faictes contre les Magistratz. »

« *Du Mardi, 31 octobre 1581.* — Mrs de Laplanche, Brassard et Coderc, cousulz, estant assemblez avec Mrs Leclerc, St-Just, Corneille, d'Augusto et de Taboet, docteurs ou licenciés, ledict Sr consul de Laplanche ayant proposé l'entreprinse commise par Mrs les Ministres et Concistoire de la prézent ville sur l'autorité des Magistratz et contre les Edictz de pacification, pour le regard du libre d'Augier et le propos tenu par Cappelle, bachelier, ancien dudict Concistoire, contre lesdicts Magistratz, les appellant *scismatiques,* a esté arresté que le Sr consul Brassard dressera procès-verbal du tout, et après seront assemblez nombre suffizant de personnes sçavans et nottables pour donner advis ausdicts Mrs Consulz. par-devant lesquelz lesdicts Ministres et Cappelle seront appellés, pour, eulx ouys, estre pourveu et ordonné ainsi qu'il appartiendra sur ledict faict. »

« *Du Mercredi, 1er novembre 1581.* — Assemblez Mrs de Laplanche, Brassard et Coderc, consulz; Aliès, advocat du Roy; Delpourtus, Fornier, Corneille, d'Augusto, licenciés; Pons, bachelier, pour traicter de l'affaire de Mrs les Ministres et Concistoire de la prézent ville, suyvant la résolution dernière. Et parce que l'assemblée n'estoit assez grande et qu'estoit déjà heure tarde, a esté surcis à y pourveoir jusques à vendredi prochain. »

« *Du Mardi, 7 novembre 1581.* — Mrs les Consulz ayant faict assembler Conseil, auquel ont présidé Mrs de Laplanche, docteur; Brassard, licencié, et Coderc, consulz, et à ladicte assemblée se

sont trouvés Mrs Delpourtus, licencié; de Lalauze, docteur; de Corneille, d'Augusto, aussi licenciés; Bertelier, médecin; Pons, bachelier; sires Jehan Bourgades, Jehan Baille, Arnaud Costes, bourgeois; Mes Arnaud Bosquet, Jehan Rey, notaires royaulx; Jehan Laparray, Anthoine Cieuran, chaussatier; Jehan Chambolive, appoticaire; Aymery Bochaud, Arnaud Barthe, Pierre Borelly, chaussatier, et Jehan Bosquet, practicien.

« Ausquelz lesdicts Mrs Consulz, par la bouche dudict M. de Laplanche, ont remonstré, etc. *(Suit le récit des faits, comme aux pages précédentes.)*

« Et ledict sieur consul Brassard ayant remonstré audict M. Constans, ministre, et au Concistoire qu'ilz ne publyassent point ce qu'ilz avoient arresté touchant la prohibition dudict libre d'Augier Gaillard, le mesme jour ledict M. Constans dit audict M. Brassard, consul, que le Concistoire avoit résoleu que ce qu'ilz avoient arresté touchant ledict libre d'Augier seroit publyé le lendemain dimanche. Et estant admonesté ledict de Cappelle comment ilz avoient faict cella, respondit ausdicts Mrs consulz Brassard et Coderc que c'estoient lesdicts Mrs Consulz que voloient mettre scisme entre l'Esglize et les Magistratz. Et despuis, lesdicts Mrs Ministres, toutz les jours en leurs presches disent sur la chère que les Magistratz connivent aulx vices et mesme aulx blasphèmes, ayant excommunié un selier franchiman pour avoir blasphémé, à la simple dénonciation de Bonnet, procureur, qui avoit eu débat avecques luy, bien que M. le consul Neulat l'eust mis en prison pour raison desdits blasphèmes, et après, entendues ses raisons, eslargi ledict sélier. Demandant advis si on doibt mander venir Mrs les Ministres et ceulx du Concistoire, mesme ledict Cappelle, pour respondre de ladicte entreprinse sur les Magistratz, et si on leur doibt faire réprimande pour raison de cella, et les exorter de ne à l'advenir entreprendre rien sur les Magistratz, comme de la prohibition d'imprimer aulcung livre, qu'apartient nuement aulx Magistratz par l'article 14 de l'Edict de pacification, et non aulx Ministres ny aulx Concistoires, et si on leur doibt demander les articles du Sinode pour veoir si le retranchement des chevelures et abilhemens y est contenu, aulx fins après par commune main y pourveoir.

« Sur quoy ayant esté opiné par rang, a esté arresté, pour le regard de ce que lesdicts Mrs Ministres et ceulx du Concistoire ont, contre la remonstrance et prière à eulx faicte par ledict Sr consul Brassard, interdit l'achapt et lecture dudict libre d'Augier, et que cella n'a esté faict par commune main avec les Magistratz, que l'ung desdicts Mrs Ministres et quelques ungz dudict Concistoire doivent estre mandés venir, ung jour que par lesdicts Consulz sera advisé, devant eulx et cinq aultres personnages que par eulx seront esleuz, et illec doivent estre censurés de ce que ont, sans le consentement des Magistratz, faicte ladicte publication sur la chère et prohibition, et admonestés de ne à l'advenir faire le semblable et entreprendre rien sur les Magistratz et Police; néantmoingz qu'ilz doivent exhiber les articles du Sinode pour veoir ce qu'a esté arresté par icelluy concernant la police ecclésiastique, afin que les Magistratz et l'Esglize marchent de mesme pied sans entreprendre rien l'ung sur l'aultre, et que le tout se fasse par bon ordre et police. »

Il était difficile, ce nous semble, de trouver un document plus intéressant sur les premières années de l'imprimerie à Montauban, et qui offrît en même temps une image aussi vraie des mœurs publiques de nos pères à la fin du XVIe siècle. La Réforme, on le voit, garda tout d'abord les formes du Catholicisme; ses pasteurs excommuniaient, c'est-à-dire privaient de la Cène l'imprimeur pour n'avoir pas cédé à des désirs qu'ils n'osaient formuler comme des ordres; de leur côté, les Consuls censuraient les Ministres de la parole divine, qui s'étaient permis d'empiéter sur les droits de la magistrature communale.

Les Archives municipales ne fournissent aucun renseignement sur les suites de cette affaire; et pour transcrire le titre du livre d'Augier Gaillard, nous devons l'emprunter au *Manuel* de Brunet, t. II, col. 1,443, qui l'a publié sans cependant avoir pu le contrôler :

Lou Libre Gras, *Recoumendatious d'Augié Gaillhard* (sic), *poete de Rabastens en Albigez, al Rey, per estre mez en cabal per la sio Magestat.* — Lyon (sans nom d'imprimeur ni date), in-8°. [*Bibliogr.*, n° *19.*]

Brunet ajoute : « M. Pierquin de Gembloux a donné dans *Le Quérard*, t. II, p. 272, le titre de cet opuscule, ainsi que le format. C'est un supplément aux *Obros*, imprimé en 1583. » — Par cette dernière date (1583), on peut conclure que Pierquin de Gembloux n'a vu ni *Las Obros*, publiées à Bordeaux en 1579, ni le *Libre Gras*, déjà imprimé à Montauban avant le mois d'octobre 1581. Il se pourrait cependant qu'un certain nombre d'exemplaires de l'édition montalbanaise, sauvés par l'auteur, eussent été mis en vente plus tard, à Lyon, avec un nouveau titre [1].

Deux mois après la publication du livre d'Augier Gaillard, Rabier laissait deviner son intention de quitter notre ville, et en 1582, ainsi qu'on va le voir par de nouveaux extraits des délibérations du Conseil général de Montauban, il obtenait, grâce à l'influence du roi de Navarre, l'autorisation de transporter en Béarn [2] une partie de son matériel :

« *Du Jeudi, 14 décembre 1581.* — Par devant Mrs de Laplanche et Coderc, consulz, requeste du syndic de la prézent ville

[1] Voir, p. 97, ce que nous disons relativement à plusieurs livres imprimés à Montauban, et dont on trouve des exemplaires avec des titres datés de Paris, de Lyon ou de Toulouse.

[2] En 1551, deux imprimeurs lyonnais, Henri Poivre et Jehan de Vingles furent appelés en Béarn par le roi de Navarre, qui leur accorda un privilège de dix ans. Après l'expiration de ce privilège, ils quittèrent la province. D'après une quittance donnée le 6 février 1551 pour les frais d'impression des *Fors du Béarn*, et publiée dans le *Bulletin du comité historique*,

contre Loys Rabier, maistre imprimeur de ladicte ville, assigné
Satur, licencié et syndict de ladicte ville, narrative faite du con
tenu en sa requeste, a conclu à l'intérinement d'icelle, et c
faisant, attendu que ledict Rabier, imprimeur, est en volonté d
quitter la prézent ville et s'en aller ailleurs, ayant à ces fin
obtenu passeport du roy de Navarre pour sa conduite, de s
famille, presses et meubles, bien qu'il ait passé contract qu
moyennant 500 livres que lui feurent baillées, plus la maiso
louée, et que Messieurs les Consuls le tenoient quitte de toute
charges et impositions publiques, il promit de servir ladict
ville tout le temps de sa vie, comme dudict contrat qu'avoi
illect remis a faict apparoir retenu par Brieude, notaire. Requier
que ledict Rabier accorde ledict faict, et en desny (s'il renie)
offre de vérifier. Et iceluy accordé ou vérifié, requiert lui estr
permis faire arrester lesdictes presses et meubles dudict impri-
meur pour le remboursement desdictes 500 livres, payer l
louaige de ladicte maison et lui bailler dommaiges et intéres
qu'il extime à deux mille escus (6,000 livres), pour après e
avoir ung autre en son lieu.

« D'Augusto (son avocat), pour et avec ledict Rabier, dic
qu'il a obéi de sa part audict contract et a travaillé tant qu'i
a eu moyen. Et son intention n'est poinct de quitter la prézen
ville et s'en aller ailleurs, ains (au contraire) a bonne volont
de servir la ville et de garder ledict contract de sa part, pourve
que la ville le garde de sa part. Et quant audict passeport, di
qu'il a estat du roy de Navarre de deux cents livres par an e
sur la vérification de ces lettres de don, en Chambre des compte
de Sa Majesté, lui ont faicte quelque difficulté qu'il n'eust e
Béarn une presse, qu'il a promis y faire conduire, et pour c
faire a obtenu ledict passeport. Par quoy, et qu'il n'a intentio

année 1850, p. 186, promesse avait été faite à ces imprimeurs : « de fa
« reportar et retornar las pressas deus susdicts libres... deu presens pay
« à Toulose, so es pagar los portz de las susdictas pressas so que costara
« los traginers tant solamen as despenz deu pays. » Nous ne comprenon
pas pourquoi ces imprimeurs lyonnais avaient exigé que leurs presse
fussent *reportées* et *retournées* à Toulouse, où cependant ils n'ont pa
exercé leur industrie.

de partir de ceste ville, ni sa famille, insiste que de ladicte requeste il doibt estre relaxé avec despens. Et cependant, afin qu'il y aye meilleur moyen de s'entretenir avec sa dicte famille, supplie lesdicts messieurs Consulz luy permettre faire conduire ladicte presse en Béarn, en ayant encores une autre en ville, avecques laquelle il a assès pour servir icelle.

« Ledict Satur : que ce que ledict Rabier dict est une fixion, car il a résoleu s'en aller avec sa famille et presses, et de dire qu'il ne veult sinon faire conduire une presse en Béarn. Quand cella seroit, ce qui l'empesche, il ne pourroit servir à deux maistres, ici et en Béarn. Et bien luy ayt esté permis pour sa commodité de s'intituler *imprimeur du roy de Navarre*, ce a esté sans soy despartir de la présent ville, suyvant ledict contract; percistant, comme dessus, requérant cependant que par ung desdicts messieurs Consulz soit visité en quel estat sont lesdictes presses.

« Ledict Augusto dict que sa partie peult tenir presse en divers lieux et icelles faire servir par des serviteurs, sans se bouger d'icy, *ce que n'est pas incompatible, comme d'autrefois s'est faict que d'imprimeurs de Lyon ont tenu presses dans Tholoze et en Espaigne, ainsi qu'ils faisoient servir par des maistres valets ;* percistant comme dessus.

« Et de mandement desdicts messieurs Consulz, la main levée à Dieu par ledict Rabier, a dict sur ce enquiz, a dict qu'il entend et veult demeurer en ceste ville avec sa famille et rien despartir, suppliant lesdicts messieurs lui permettre de faire conduire une de ses presses en Béarn, afin d'avoir l'estat du roy de Navarre.

« Sur quoy par lesdicts messieurs Consulz et par l'organe dudict monsieur de Laplanche, a esté ordonné, en inthérinant la requeste dudict syndict, qu'il est inhibé et deffendu audict Rabier et syndict de contrevenir au contract entre eux passé, sur peyne de 500 escus. Et quant à la permission de faire conduire une presse en Béarn par ledict Rabier requize, vérification faicte de ses presses au préalable par lung desdicts messieurs Consulz avecques conseil, il sera pourveu et ordonné ainsi qu'il appartiendra. »

« *Du Mardi, 30 janvier 1582* (Extrait des délibérations d'une séance du Conseil général). — ... En cinquiesme lieu (messieurs les Consulz) ont remonstré qu'ils avoient receu aultre lettre dudict roy de Navarre, en datte du second de ce mois [1], par laquelle leur mandoit qu'il désireroit bien qu'il y eust une imprimerie en son pays souverain de Béarn, mais ne vouloit pas que ce fust avec l'incommodité de la prézent ville, envers laquelle il pançoit avoir assès tesmoigné de son affection. Que Louys Rabier, mestre imprimeur de la prézent ville, l'avoit adverti que de deux presses qu'il y avoit, lesdicts sieurs Consulz ne luy avoient voleu permettre qu'il en sortist une pour l'aller dresser en son dict pays de Béarn comme il luy avait commandé. Et puisque l'une desdictes presses suffizoit à la nécessité de ceste ville, l'autre ne sçauroit mieux estre employée que pour son service et de son dict pays. Par quoy leur mandoit ne fallir à laisser sortir de ceste ville ladicte presse et caractères nécessaires, pour transporter en son dict pays de Béarn, où Sa Majesté entendoit que ladicte imprimerie demeurast pour certain temps pour le besoing de son collietge [2]; demandant sur ce advis si suyvant ladicte lettre, ils devoient permettre audict Rabier, imprimeur, de sortir ladicte presse et caractères de ladicte ville, attendu mesmement qu'il leur avoit promis revenir et remettre ladicte presse en la prézent ville dans six mois.

« Sur quoy ung chacung ayant opiné par rang, a esté uniquement conclud et arresté :

« ... Et tanct que touche la lettre dudict sieur Roy de Navarre concernant de laisser sortir audict Rabier une presse et caractères nécessaires, pour la transporter à son pays souverain de Béarn, un chascung ayant opiné par rang, sauf dudict Augusto, qu'avoit compareu pour ledict Rabier, a esté résolu et arresté, attendu la volonté dudict sieur roy de Navarre, à laquelle on devoit obeyr et ne l'esconduire ni desobeyr, qu

[1] Aucune des lettres de Henri de Navarre aux consuls de Montauban au sujet de la demande de Rabier, n'a été retrouvée dans nos archives municipales.; elles ne sont pas dans le *Recueil* des lettres de Henri IV.

[2] L'Académie protestante d'Orthez, fondée en 1566 par Jeanne d'Albret était aussi désignée sous le nom de Collège.

lesdicts messieurs Consulz devoient permettre audict Rabier, imprimeur, de sortir de la prézent ville une de ses presses avec les caractères nécessaires à icelle, pour la conduire audict pays de Béarn, à charge par ledict Rabier de la remettre, ou une aultre semblable à icelle, avec les caractères, en ladicte ville dans six moys, suyvant ce qu'il avoit offert auxdicts messieurs Consulz.

« Et à ces fins en devoit passer obligation de la remettre lesdicts six moys passés, et ce en présence desdicts sieurs Consulz et d'ung de leurs scyndics.

« *Du Vendredi, 9 février 1582.* — Et advenu le neuviesme février an susdict, audict Chasteau consular, heure de deux heures après midy, régnant Henri, par la grâce de Dieu roy de France et de Poloigne, ledict maistre Loys Rabier, imprimeur dudict Montauban, a promis et promet, suyvant la susdicte résolution du Conseil général, à messieurs de Laplanche, Brassard, Coderc et Bauguilh, consulz, et maistre Guillaume de Corneille, licencié et scyndict de ladicte ville, assemblés audict Chasteau consular, de remettre la susdicte presse, que lui a esté permis transduyre au pays de Béarn, suyvant la lettre du roy de Navarre à ces fins envoyée auxdits messieurs Consulz, ou une autre semblable à icelle, avec les caractères nécessaires, lesdicts six mois à luy donnés passés, et plus tôt s'il peult, soulz obligation de ses personne et biens présents et à venir, qu'il a submiz aulx forces et rigueurs de toutes les Courtz temporelles du présent royaulme, par lesquelles et une chacune d'icelles a vollu estre contrainct par vente et exploictation de ses dicts biens, et aultres voyes dues et raisonnables, arrest et emprisonnement de sa personne. Et ainsi l'a juré, la main levée à Dieu.

« Prézens, maistres Pierre Pagesy et Jehan La Lauze, practiciens dudict Montauban, soubz signés avec lesdicts Rabier et sindict, et moi dict Constans, notaire. »

Ce traité ne fut pas exécuté sans difficultés ; plusieurs personnes importantes, entre autres Jean Fornier et Jean Constans, firent opposition devant le Sénéchal.

Voici, à ce sujet, un extrait des registres consulaires :

« *Du Vendredi, 23 février 1582.* — Assemblés messieurs de Laplanche, Brassard, Coderc et Bauguilh, consulz, du Valada et de Corneille, licenciés et scyndicts. Lesdicts messieurs Consulz, par la parole dudict monsieur de Laplanche, ont remonstré avoir esté advertis comment Mes Jehan Constans, licencié èz droicts, Pierre Inglier de Lavigne, ministre de la parolle de Dieu, Jehan Fornier, Pierre Satur, licenciés, et Pierre de Vaurs, marchant, poursuyvoient certain procès en la Court de monsieur le Sénéchal de Quercy [1], siège de la prézent ville, contre maistre Loys Rabier, imprimeur, pour l'empescher qu'il ne apporte et transduise en Béarn une presse et caractères à icelle, suyvant le mandement et volonté du roy de Navarre, et pour son service, et suyvant l'arrest du Conseil général de ladicte ville, obtempérant aulx lettres dudict sieur roy de Navarre, à charge de la remettre dans six mois, suyvant l'obligation passée avec le scyndit de la ville. Soy disans iceuls Constans, Inglier, et aultres susnommés, estre députez et surintendans à l'imprimerie dressée en la prézent ville, combien qu'eulx ne leur ayent donné aulcune charge ny mandement de faire ; demandant advis comment ilz se devoient gouverner en ce faict.

« Sur quoy un chascung ayant opiné par rang, a esté résoleu et arresté de commun advis et uniquement que, attendu que lesdicts messieurs Consulz n'avaient donné charge ny mandement de faire ladicte poursuite auxdicts Constans, Inglier et aultres susnommés, qu'ilz estoient désadvoez de fère ladicte poursuyte ; ausquelz devoit estre inhibé de se mesler plus de ladicte surintendance de ladicte imprimerie, à peyne de nullité des actes qu'ilz feront ; et qu'en leur lieu et place de surintendance à ladicte imprimerie ont nommé et esleus lesdicts messieurs de Laplanche, premier consul, de Corneille, licentié ; maistre Pierre Berthelier, médecin, et sire Pierre France, marchant, si ont donné charge et puissance audict de Corneille,

[1] Les registres du Sénéchal de l'an 1582 manquent aux archives départementales.

scyndict, au cas que aulcun desdicts Constans, Inglier, Fornier, Satur, de Vaurs et aultres se voldroient entremesler de ladicte surintendance, s'y opposer et les poursuyvre, au nom de la prézent ville, partout et en toutes Courtz que besoin sera. »

Les délibérations des consuls donnent la mesure de l'intérêt que les Montalbanais portaient à leur imprimerie, qui était pour eux une institution municipale. En effet, non-seulement ils avaient alloué, ainsi que nous l'avons vu, la somme de 500 livres, afin de faciliter la création de cet établissement, mais encore il leur avait paru nécessaire d'en faire surveiller les travaux par des *surintendants*.

Constans, Fornier, Satur et leurs collègues comprirent sans peine quels étaient les desseins de Rabier, et, malgré l'autorisation accordée le 9 février 1582, formèrent opposition devant le Sénéchal pour empêcher la sortie d'une presse et des caractères nécessaires. Alors les Consuls, n'osant pas résister à la pression du Roi de Navarre, nommèrent d'autres surintendants, lesquels, on peut le dire, étaient loin d'offrir les mêmes garanties. Les œuvres de Jean Fornier[1] et de Jean Constans[2] sont

[1] Dans la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, t. Ier, p. 313, nous avons publié la liste des nombreux ouvrages de Jean Fornier, en faisant remarquer que pas un seul n'était sorti des presses montalbanaises, qui, cependant, avaient produit à cette époque de très belles éditions. Mais il convient d'ajouter que les livres connus de Fornier ont paru avant 1563; par conséquent, on ne peut pas affirmer que cet écrivain si fécond n'en ait pas publié d'autres, aujourd'hui perdus, depuis cette époque jusques à sa mort, qui eut lieu avant le 26 décembre 1584; à cette date, deux conseillers de la Chambre de l'Édit de Castres furent logés « dans la maison de feu Jehan Fournyer, licencié. » — *Archives municipales*, Livre Noir, f° 115.

[2] Jean Constans, né à Montauban, où il mourut en 1598, avait publié non seulement, en 1590, un livre indiqué ci-après, p. 87, et au n° 26 de la *Bibliographie*, mais encore il en avait composé d'autres, qui sont inscrits dans l'inventaire dressé après son décès : 1° *Sommaire Interprétation de la Doctrine prophétique touchant la désolation et restitution de l'Église*; —

connues ; leurs successeurs n'ont laissé que le souvenir de leur faiblesse.

Dans les premiers jours de 1582 Louis Rabier publia un nouvel ouvrage de Claude de La Grange[1] :

Commentarius de secundo Bello Melitensi. Authore Claudio Grangeo, Biturige, eloquentiæ et philosophiæ professore in Academia Montalbanensi.

Une traduction de ces Commentaires fut imprimée, sans nom de lieu, à Genève, sous ce titre : *Briesue Histoire de la guerre faicte contre l'Isle et les Chevaliers de Malte, l'an 1565, par le grand-duc Solyman.* [*Biblogr., n° 21.*]

Vers la fin de la même année (1582), Rabier publia un livre que possède la bibliothèque communale de Montauban : [*Bibliogr., n° 22.*]

Athenagoras d'Athènes, philosophe chrestien, tovchant la résvrrection des morts. Auec une preface du Traducteur, contenant certains advertissemens necessaires. Nouvellement tradvit de grec en françois par Michel Beraud.

Ce volume est imprimé avec goût, sur un papier qui a pour marque une fleur de lys. Aucune Bibliograhie n'avait signalé, avant nous[2], cette traduction, dont une longue dédicace à l'Église de Béziers contient des renseignements importants pour la biographie de Michel Beraud, le célèbre professeur de l'Académie protestante[3].

2° *Response à la Réfutation de l'escript de Gontié, jésuite* ; — 3° *Response touchant la doctrine du Purgatoire.* — Ces écrits n'ont pas été imprimés, et les manuscrits sont probablement perdus.

[1] Voir, sur Claude de La Grange, pages 50 et 87, et, à la *Bibliographie*, les n°s **20**, **21** et **25**.

[2] En 1872, dans *Un Chapitre de l'histoire de l'imprimerie à Montauban.*

[3] Michel Béraud, né vers 1537 au Mans, pasteur à Béziers (1562-64), fut professeur à l'Académie de Saumur, puis de Montauban (1579), où il publia l'*Athenagoras* et, plus tard, la *Défense des ministres* (1598), n° **35** de la *Biblio-*

Nous n'avons pu découvrir aucun livre publié à Montauban par Louis Rabier après l'année 1582; ce qui ne saurait nous étonner, puisque le 29 janvier 1583 ce typographe adressait une lettre aux jurats d'Orthez, dans laquelle il « déclaroit son désir de se retirer en leur ville avec son attirail, et demandoit logement, selon la promesse que ci-devant lui avoit été faicte. »

Les jurats ayant accepté cette proposition, Rabier s'empressa de profiter de l'autorisation donnée par nos Consuls, sur l'ordre du roi de Navarre, et le 17 février il était déjà rendu à Orthez, où son matériel devait arriver le lendemain.

Voici la délibération qui constate ces faits :

« *Le 17 février 1583.* — Proposé que M. Rabier, imprimeur, *est dans la présente ville* et que *demain* ses meubles seront dans la présente ville, dans laquelle ledit Rabier et les jurats ont choisi la maison *deu Bascou*, d'autant que celle-ci est la plus commode qui soit dans la présente ville, et sera besoin d'acheter ladite maison *deu Bascou* du capitaine Saint-Martin, et de la faire réparer, et cependant trouver une maison pour déposer le meuble dudit imprimeur. A été député le Sr Darrigran, jurat, qui s'est transporté au lieu de Rotié, alias *Bascou*, où ledit Saint-Martin demeure, et a arrêté la vente de la dite maison avec ledit capitaine et sa femme à la somme de 1,680 fr.

« Arrêté que le plus promptement qui sera possible l'instrument de la vente de la maison sera passé avec le capitaine Saint-Martin et sa femme, et que le prix sera payé lorsque ladite maison sera réparée; ensemble le portail, et que ledit imprimeur y sera logé. En attendant, ledit imprimeur sera logé dans la maison Roucolle[1]. »

graphie de Haultin. Il mourut dans notre ville le 20 juillet 1611. — Voir, à ce sujet, les pièces de vers nos 57 et 58, page 121, et l'*Histoire de l'Académie protestante de Montauban*.

[1] Louis Lacaze, *Les Imprimeurs et les Libraires en Béarn*, p. 53.

Rabier dut organiser rapidement son nouvel atelier à Orthez, car l'année même de son installation il publia *Los Psalmes de David metvts en rima bernesa*[1]. Cette traduction n'a pas moins de 560 pages in-8°, et il nous paraît impossible que cet important travail ait été exécuté dans quelques mois, la première strophe de chaque psaume étant notée en *plain-chant*, dont la composition est aussi longue que difficile[2]. Peut-être ce labeur avait été commencé à Montauban. L'avertissement, la dédicace au Roi, le psaume Ier et les prières commencent par des belles lettres gravées, les mêmes que Rabier avait employées dans notre ville en 1582 pour l'*Athenagoras*, et le titre porte également la marque imprimée en 1581 sur le *Tractatus*.

Aucun livre publié à Montauban en 1584 ou 1585 n'a encore été signalé, parce que Louis Rabier ne tint pas sa promesse d'exercer son industrie dans notre cité en même temps qu'à Orthez. Aussi, le 7 octobre 1584 Me Natalis, l'un des Administrateurs de l'hôpital Saint-Jacques, disait à ses collègues :

« D'abondant avons remonstré que les Consulz de la ville doivent aux pouvres du reste du louaige d'une partie de l'hospital de Lautier, *où soulait estre l'imprimerie,* la somme de 120 livres, et destiennent encore lesdicts sieurs Consulz occupé un galetas *où soulait estre ladicte imprimerie,* parce que encore il y a quelque presse et caractères, et meubles servant à ladicte imprimerie. »

[1] *Los Psalmes de David metvts en rima bernesa. Per Arnaud de Salette,* M. — *A Ortes, per Louïs Rabier, imprimur deu Rey,* 1583, in-8° de 560 pages non chiffrées. — Les 150 *Psalmes* sont suivis de : « La forma de las pregaris ecclesiastiquas, ab la maneyra d'administrar los Sacramens; Lo Catéchisme; l'Exercice deu Pay de familia et de toutz sons domesticz, etc. »

[2] Déjà Louis Rabier avait imprimé à Orléans, en 1565, les *Pseaumes de David,* avec la musique, par Seruin.

A la suite de cette communication, les Administrateurs décidèrent de se transporter sur les lieux pour voir si ce matériel pouvait être enlevé.

Dans le procès-verbal de la réunion du dernier jour de juin 1585 on lit :

« Le syndict a remonstré que la ville doit auxdicts pouvres le louaige de plusieurs années du quartier de l'hospital de Lautier, que l'imprimeur soulait tenir; et d'autant que y a encore quelques Pseaumes et livres dudict imprimeur dans ledict hospital, a requis estre vendu, pour, de l'argent provenant de la vente, le trésorier estre payé dudict louaige. »

De nouvelles réclamations, qui prouvent que la caisse municipale était à peu près vide, ayant été formulées, les Consuls se réunirent de nouveau :

« *Du Mardi 2 juillet 1585.* — Estant assemblez messieurs les Consulz au Chasteau consular, le faict de maistre Loys Rabier, imprimeur jadis de ceste ville, ayant esté proposé, a esté arresté qu'on prézentera requeste en la cour de Monsieur le Sénéchal, siège de cette dicte ville, pour pourvoir de curateur aulx biens dudict Rabier et poursuyure contre luy condampnation de ce qu'il doibt à la ville, et après fère vendre les meubles et caractères qu'il a layssés icy pour payement dudict debte, et, si ne y a assès, comme n'a pas, l'aller faire contraindre par vertu de ladicte sentance là par où il sera. »

Une nouvelle délibération fut prise par les Administrateurs de l'hôpital le 27 juillet :

« Quant à la salle basse dudict hospital de Parias (lisez Lautier) et le galetas où estoit l'imprimerie, ladicte assemblée a commis et desputé ledict Burgade, et Naces, trésorier, s'y apporter avec moy Constans, notaire et secrétaire, et faire rédiger par inventaire par moy dict Constans, greffier, ce que se trouvera dedans, et le tout faire retirer et mestre entre mains seures, et après les louer ou arrenter à la meilleure commodité qu'ils verront pour le profit desdicts povres. »

Dans une réunion du 24 mai 1587 il fut encore que tion du local occupé par une presse et quelques livre La commission chargea le consul Peschels d'appel M. Constans, ministre, et *autres surintendans à l'impr merie* pour faire vider ledit local.

Cependant, comme il a toujours été difficile de débarrasser des mauvais locataires, les Administrateu de l'hôpital finirent par décider, le 9 août de la mêm année, que, par leur translation les caractères *pouva être égarés*, et la chambre qu'ils occupaient *n'ayant p grande utilité*, on les y laisserait jusqu'à nouvel ordre.

Des documents qui précèdent il résulte que ni le Consuls ni l'Administration hospitalière ne firent vendr le matériel laissé par Rabier, qui, au lieu de remplir se engagements avec les Consuls de Montauban, s'établi définitivement dans le Béarn, sans être inquiété.

On comprend que ce typographe abandonnât notr ville, où les régents du collège étaient eux-mêmes forcé de suspendre les cours, leurs émoluments n'étant pas tou jours payés [1]. Ajoutons que, par un édit de septembre 1583 le roi Henri avait confirmé et même augmenté les pri viléges de l'Académie d'Orthez, à laquelle un imprimeu devait être attaché « pour publier le fruit des travaux littéraires des maîtres. » Le choix du recteur porta natu rellement sur l'imprimeur du roi de Navarre, qui fut ainsi pourvu de deux titres fort avantageux. Notre cité,

[1] Au mois d'août 1585, les cours du collège cessèrent, faute de paiement des professeurs. Un membre du conseil de ville, le syndic de Valada, dut alors interpeller les consuls et les requérir « de voloir entretenir ledict collège et faire continuer les lectures aux régeans qui ne restent sinon à faculté d'estre payés. » Les consuls répondirent qu'ils feraient leur devoir. — G. Bourbon, *Histoire du Collège*.

n'ayant pas encore d'Académie protestante, ne pouvait offrir les mêmes ressources.

On vient de voir que le 9 août 1587 les Administrateurs de l'hôpital de Montauban ayant appelé *les surintendants à l'imprimerie*, afin de prendre une décision au sujet du matériel laissé par Rabier, ils avaient été d'avis de le conserver encore dans le local où il se trouvait. Aussi croyons-nous que la plaquette ci-après, classée dans notre collection, a été composée sous la direction de cette commission et avec les caractères confiés à sa garde :

Discovrs svr la comparaison et ellection des devx partis qui sont pour le iourd'huy en ce Royaume. — A Mont-Auban, 1586, 70 pages petit in-8°. [*Bibliogr., n° 23.*]

Ce discours, attribué à Ange Cappel, secrétaire de Henri de Navarre, n'a aucun intérêt particulier pour notre ville : c'est un tableau de la triste situation de la France pendant la Ligue. L'auteur conclut en faveur du roi de Navarre, « qui est jeune et plein de santé, et qui pourra avoir des enfants. » Il date son écrit de : « Montauban, ce premier jour d'avril 1586. »

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède une *Response des vrays catholiques françois à l'advertissement de catholiques anglois pour l'exclusion du Roi de Navarre de la couronne de France*, 1588, in-12. C'est une réponse à quatorze libelles publiés contre la Ligue, dont la plupart seraient imprimés à Montauban. [*Bibliogr., n° 24.*]

Nous verrons bientôt qu'après avoir conservé avec soin le matériel laissé par Louis Rabier, nos Consuls donnèrent en 1589 à Denis Haultin, son successeur, une somme de *400 livres, partie en matériel et ustensiles d'imprimerie, partie en argent.* — Voir p. 85.

Notre Étude serait incomplète si nous ne suivions Rabier dans le Béarn, mais en indiquant sommairement d'après la remarquable Monographie de M. L. Lacaze, les derniers actes de la vie de ce typographe nomade qui nous intéressent.

Le 7 janvier 1591 les jurats d'Orthez mirent en demeure Louis Rabier de quitter la maison *deu Bascou*, qu'ils lui avaient donnée en 1583 : la ville en avait besoin, et l'imprimeur était déjà propriétaire d'une autre.

La 28 avril 1591 il suivait l'Académie, transférée à Lescar. Mais dans cette nouvelle résidence on contesta plusieurs fois le droit au logement, et les jurats ne cédèrent qu'après divers arrêts de 1596 à 1605.

Lorsque l'Académie rentra à Orthez en 1609, Rabier était mort, et une délibération du 8 septembre même année autorisa son successeur, Abraham Rouyer, à se loger dans ladite maison *deu Bascou*.

Ni à Montauban, ni à Orthez, pas plus qu'à Orléans, on n'a pu découvrir le lieu et l'année de la naissance de Louis Rabier, et il est impossible de préciser le jour de sa mort, mais elle est généralement fixée à l'année 1608. Après cette date il n'est intervenu dans aucun acte, et tous les livres publiés dans la ville où il s'était fixé portent le nom d'Abraham Rouyer[1], qui employa les mêmes lettres gravées et souvent la même marque.

Quant à la famille Rabier, voici les seules indications relevées sur les registres de l'état civil de Montauban :

A la date du 16 février 1570 est inscrit sur le registre

[1] Dans un livre publié par Rouyer, en 1610, à Orthez, on trouve les lettres gravées de l'*Athenagoras* et des *Psalmes*. A la fin du XVII[e] siècle, l'imprimerie disparut d'Orthez avec la famille Rouyer, dont un membre s'établit à Montauban en 1644. Il y mourut sans enfants en 1660.

du Temple de Montauban le baptême de Rachel, fille de Bernardin, dont le parrain est Jacques Rabié. Notre imprimeur était-il parent de ce Rabié[1], qui peut-être l'avait décidé à venir s'établir à Montauban ?

Dans un autre registre des baptêmes protestants on lit :

« Le 23 mars 1580 : Ung filz de Loys Rabier, imprimeur, et de Marie de Bernard, mariés. Parrin, Iehan Larroque ; marrine, Marguerite Delaye (nom presque illisible). Imposé nom Iehan. »

L'indication du nom de la femme de Rabier a été pour nous d'une grande importance au point de vue bibliographique. Depuis peu de temps nous connaissions cet acte, lorsque, en avril 1873, ayant demandé à la bibliothèque de Pau, que nous visitions, s'il y avait quelque ouvrage d'Augier Gaillard, notamment le *Livre Gras*, M. Soulice, bibliothécaire, nous répondit négativement, mais en même temps nous communiqua un rouleau de papiers imprimés, que son prédécesseur avait trouvés dans les cartonnages de vieux livres[2]. On comprend le plaisir éprouvé par le bibliothécaire et par nous en lisant sur une de ces feuilles le titre ci-après :

L'Apocalypse ov revelation de Saint Iean, mise en vers françoys. Auec les deux premiers Pseaumes de David, l'Oraison Dominicale en langue d'Albigez, et autres belles choses. — Par Augier Gaillard, Rodier de Rabastens en Albigez. — Au Roy de Navarre. — Tome second. —

[1] Dans les registres de l'église Saint-Jean de Montauban on lit, au 14 septembre 1687 : « Mariage, en secondes noces, de Marque Berbigné, veuve de Pierre Rabié. » Serait-ce encore un membre de la famille de Louis Rabier ou de celle de Jacques Rabié ?

[2] On ignore le lieu et la date de la mort d'Augier Gaillard, qui dut passer ses dernières années en Béarn. A son décès il restait sans doute des exemplaires de ses œuvres, qui furent employés, selon la coutume, par quelque relieur, pour faire des cartonnages. Aussi espérons-nous encore qu'on retrouvera des feuilles du *Livre Gras* et de l'*Apocalypse*.

A Tvle, par Arnaud de Bernard. 1589, très petit in-8°.

Nous fûmes heureux d'assister à la découverte de quelques pages d'une œuvre complètement inconnue d'Augier Gaillard [1], et de réunir les 32 premières non numérotées du tome second [2]. M. Soulice les a reproduites dans le *Bulletin de la Société des sciences de Pau*, et en a fait tirer séparément 50 exemplaires, avec la photographie du portrait imprimé sur la première page.

Mais ce n'est pas seulement pour la biographie d'Augier Gaillard que cette découverte était importante. Jusqu'à nos jours, en effet, on avait fixé à 1625 l'introduction de l'imprimerie à Tulle, tandis que l'existence d'un atelier typographique dans cette ville est maintenant attestée par la présence d'Arnaud de Bernard en 1589.

M. Soulice ne vit d'abord dans l'indication de cet imprimeur qu'un « nom imaginaire, pris pour dérouter les recherches. » Telle n'est pas notre opinion, adoptée par M. René Fage, bibliophile limousin fort érudit. Rapprochant le nom d'Arnaud *de Bernard* de celui de Marie *de Bernard*, la femme de Louis Rabier, notre ami a conclu, comme nous, que tous deux appartenaient à une des familles *de Bernard*, assez nombreuses à Tulle à l'époque où vivait Augier Gaillard, et encore de nos jours, mais dont le nom n'est point précédé de la particule [3]. Nous devons ajouter que probablement ce poète avait eu

[1] Plusieurs opuscules d'Augier Gaillard ont disparu, comme le *Livre Gras*, mais on peut espérer de les retrouver un jour, puisque la *Description du château de Pau et de la ville de Lescar*, imprimée dans cette dernière ville en 1583 par Jehan de Sarride, a été découverte en 1841 seulement.

[2] M. Soulice dit que la mention *tome second* se rapporte peut-être à une édition des œuvres complètes d'Augier Gaillard, dont la traduction de l'Apocalypse formait le second volume.

[3] *Notes pour servir à l'Histoire de l'Imprimerie à Tulle*, — Tulle, 1879, in-8°.

l'occasion de voir l'imprimeur tullois, soit à Montauban, soit en Béarn pendant les visites faites à la famille Rabier; et c'est là ce qui dut le décider à lui confier cette nouvelle œuvre, dont la matière est toute différente des sujets précédemment traités par Augier Gaillard.

Nous serions porté à croire que Rabier, avant de venir à Montauban, s'était arrêté à Tulle avec son matériel, et que durant ce séjour il s'y maria, et aida son beau-frère à créer dans cette ville l'imprimerie qui publia en 1589 l'ouvrage du Roudier de Rabastens.

Ni le nom de la femme de Louis Rabier, ni celui de sa belle-mère, n'ont été relevés une seule fois dans le Béarn par M. Louis Lacaze, malgré l'existence de nombreux actes relatifs à la famille de cet imprimeur, restée à Orthez, où elle était encore représentée au commencement du XVIIe siècle. Une de ses branches avait même conservé une maison dans cette ville, ainsi qu'une important domaine à Castetarbe, hameau de la même commune.

Au moment de sa mort Rabier avait trois enfants : Élisabeth, née à Orthez le 19 septembre 1586 ; Isaac et Jacob, dont le lieu et la date de naissance sont inconnus, quoique tous deux se soient mariés dans le Béarn ; aucun cependant n'y continua l'industrie de l'imprimerie. Jacob était établi à Sauveterre près d'Orthez, [1] comme marchand, en 1663-84. L'aîné de ses frères, Jean Rabié, né à Montauban en 1580, était décédé avant son père.

Quel était l'âge de Louis Rabier au moment de sa mort vers 1608 ? D'après les règlements sur l'imprimerie,

[1] M. Élie Rabier, professeur de philosophie au lycée de Montauban (1869-1872), et aujourd'hui directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique, savait par tradition que sa famille, établie à Bergerac (où était né le professeur bordelais *J. Rabirius*) avait habité notre ville, et qu'un de ses ancêtres embrassa la Réforme à Nimes.

il n'avait pu obtenir la maîtrise avant sa 25ᵉ année ; par conséquent, ayant publié quelques livres à Orléans en 1563, sa naissance remontait au moins à 1535. En 1608 il aurait donc atteint environ 70 ans ; sa femme, décédée à une date inconnue, devait être née de 1555 à 1560.

Louis Rabier était un typographe de la bonne école du XVIᵉ siècle : dans plusieurs des ouvrages qu'il édita à Montauban, on remarque des lettres ornées et des têtes de page finement gravées, notamment dans le *Tractatus de Arthritide* (nº 13) et dans l'*Athénagoras* (nº 22); mais ses caractères ont une forme moins pure, moins régulière que ceux de Denis Haultin, son successeur. L'atelier qu'il forma en Béarn, d'abord avec la meilleure partie du matériel emporté de Montauban, devint être important, si l'on en juge d'après ses publications datées d'Orthez ou de Lescar, et dont M. Louis Lacaze, notre regretté ami, a relevé les titres, en faisant observer que l'édition des *Fors du Béarn*, donnée par Rabier en 1602, est inférieure à celle que de Vingles et Poyvre avaient publiée en 1552.



Louis Rabier employait, comme marque, un lion rampant (dressé sur ses pattes de derrière), tenant dans celles de devant un livre ouvert, sur lequel on lit : *Et apervit librvm vitæ*, avec la devise : *Vicit Leo de tribv Ivda*.

Nous donnons le *fac-simile* de la marque qui se trouve sur le *Tractatus de Arthritide* et les *Psalmes de David*. Celle que Rabier employa à Orléans, et quelquefois en Béarn, est reproduite dans les *Marques typographiques* de Sylvestre, nº 326, et dans la *Monographie* de M. Lacaze, p. 60.

de Louis Rabier « avec ses meubles[1]. » et constate que, le premi nous avons rattaché sa famille à celle d'Arnaud de Bernard, de Tull A la page 64 il indique le nom des enfants connus de Rabier :

Isaac et *Jacob*, dont il ignore la date et le lieu de la naissance

Jean, né à Montauban le 23 mars 1580, et que nous avions cr décédé avant son père ;

Elisabeth, née à Orthez, le 19 septembre 1586, et mariée M. de Casamayor, de Sauveterre, indiqué beau-frère de Jean Rabier

Isaac, probablement l'aîné de tous, posséda le domaine paterne de Castétarbe, et eut de sa femme, Magdeleine Lacoste, au moins trois enfants : Marie, née en 1649 ; Rachel, en 1649, et Louis, dont la date de naissance n'est pas connue, mais qui devait être plus âgé que ses sœurs, car il se maria en 1658. M. Lacaze, auquel nous empruntons ces indications, dit seulement que ce Isaac fut nommé receveur de la ville d'Orthez le 16 novembre 1647, et qu'il était mort avant 1653 » : à cette date le Sénéchal rendit une sentence contre ses héritiers en faveur des enfants de son frère Jacob. Nous savions que ce dernier était installé marchand à Sauveterre-de-Béarn, et qu'aucun des fils de Louis Rabier n'exerça la profession d'imprimeur.

M. l'abbé Dubarat, aumônier du lycée de Pau, chercheur intelligent et heureux, a publié dans le *Bulletin historique*, n° du 15 juillet 1897, des « Renseignements inédits sur Louis Rabier et sa famille. » D'abord il reproduit une lettre intéressante de cet imprimeur, du 4 septembre 1604, annonçant qu'il doit aller à Paris et de là à Genève, où il est chargé d'acheter des livres pour la bibliothèque de l'Université protestante d'Orthez et de Lescar ; puis il prouve que ce typographe dut mourir du 15 au 25 juin 1606, après son retour d'un voyage à Lyon, entrepris malgré sa vieillesse ; enfin il cite un acte du 30 juin 1606, signé à Lescar, par sa veuve, Marie de Bernard, relatif à la métairie de Damborgès, à Castétarbe, laquelle avait été dévolue à Jean Rabier par son père, dans un testament daté de la mi-juin 1606.

[1] Le matériel de Louis Rabier ne fut installé à Orthez que dans les derniers jours de février : nous restons convaincu, après un nouvel examen, qu'avant de quitter Montauban il avait déjà imprimé quelques feuilles des *Psalmes* de Salette, datés de 1583 ; son atelier ne pouvait, en 10 mois, composer un ouvrage in-8° de 560 pages, avec musique (voir p. 68).

Ces divers renseignements sur Jean Rabier sont surtout précieux, car M. Louis Lacaze, qui l'avait nommé, d'après nous, le croyait aussi mort très jeune. Nous savons maintenant, par ses lettres, qu'il était en 1607 avec son frère Jacob à Sauveterre, où il exerçait la médecine; le 11 mai 1609 il s'était déjà fixé à Salies-de-Béarn, à la suite de son mariage avec la fille du capitaine Muneing, propriétaire à Casteide-Candau.

Nous regrettons que M. l'abbé Dubarat, qui le premier a fait connaître des lettres de Jean Rabier relatives à son procès avec Jean d'Etchard, avocat, terminé le 20 septembre 1611, par la sentence du Conseil souverain, n'ait recueilli aucune indication sur l'âge d'Isaac et de Jacob au moment de leur décès : on aurait connu ainsi la date et le lieu de leur naissance. Les actes de l'état-civil protestant de Montauban, qui sont complets, ne constatent de 1578 à 1583 que le baptême de Jean Rabier; mais il n'est pas impossible que ses frères y soient nés aussi. Enfin, dans le Béarn, ni M. Lacaze, ni M. l'abbé Dubarat n'ont rien trouvé à ce sujet, quoiqu'ils aient signalé plusieurs actes concernant la famille de Louis Rabier pendant le XVII[e] siècle[1]. Comme nous l'avons dit, il est probable que cet imprimeur vécut jusques à 70 ans.

M. l'abbé Dubarat a communiqué au même *Bulletin historique* des renseignements inédits sur le séjour d'Auger Gaillard en Béarn à partir de 1589. Il nous fait connaître les secours accordés d'abord au poète albigeois par la régente de Navarre et par les Etats, mais peu à peu réduits à 6 écus en 1593. A cette époque il était forcé d'aller reposer, boire et manger chez les grands seigneurs. Il n'avait pas d'ailleurs longtemps à souffrir sur la terre, car il faisait son testament à Pau, le 25 mai 1595, étant alité et malade, dans la maison du libraire Durand-Badel. Cependant on ne peut préciser la date ni le lieu où il est mort[2]; on croit généralement qu'il était né vers 1530.

D'après ce testament, resté ignoré quoique indiqué dans l'*Inventaire* des Archives des Basses-Pyrénées, le pauvre poète lègue à

[1] Archives de Salies-de-Béarn, BBG, 22 mars 1623. — Procès contre Louis Rabier, médecin.

[2] Voir, p. 98, nos observations sur le décès de Denis Haultin.

son frère Pierre une grange située en Albigeois : il déclare avoir à Orthez, chez Mme de Maupoey, une *pipe* (double barrique) de livres qu'il réserve à son frère. Ceux qu'il a à Pau, il les laisse en garde chez Durand-Badel, et donne à la femme de ce dernier son violon, enfermé dans une caisse ou armoire. « Auger Gaillard était donc toujours resté menétrier, » ajoute M. l'abbé Dubarat.

M. de Clausade dit « qu'on ne peut refuser au Roudier de Rabastens le titre de premier poète languedocien du XVIe siècle :

« Ce serait une grave erreur, d'après ce biographe, de penser qu'Auger Gaillard ne fut qu'un poète burlesque. Il écrivit des pièces politiques d'une haute portée sur les maux que les divisions religieuses causèrent dans les États de France et de Navarre. Durant la guerre civile il travailla sans relâche au rétablissement de la paix.

« Gaillard multiplia à l'excès les citations historiques. Grâce aux traductions françaises de quelques classiques, notamment du Plutarque d'Amyot, il enrichit ses vers d'une foule de traits. Ses œuvres sont pleines d'autant de citations fausses et ridicules, que de véritables emprunts. »

Cette citation nous permet de croire que les livres dont disposait Auger Gaillard par testament devaient composer, du moins en grande partie, sa petite bibliothèque : en effet, les six ou sept ouvrages qu'il avait publiés, fussent-ils restés presque tous invendus, n'auraient pas rempli la *pipe*, sans compter ceux qui étaient à Pau.

Quoi qu'il en soit, nous engageons les érudits à dépouiller les registres des notaires, suivant les conseils de M. l'abbé Dubarat ; et aux bibliophiles nous recommandons d'examiner minutieusement les vieux registres et même les vieux livres, dont le cartonnage était fait souvent avec des feuilles imprimées d'ouvrages aujourd'hui perdus ou inconnus, ainsi que le prescrit depuis longtemps et avec succès M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur de la Bibliothèque nationale.

§ 2. — Livres imprimés par Louis Rabier ou avec son matériel[1].

1577-1589.

9. — Edict dv Roy svr la pacification des trovbles de ce Royaume. — *Sans nom de lieu*, 1577.

Les archives municipales de Bordeaux possèdent un Recueil des *Edicts et Mandemens de Sa Majesté faicts en faveur de ceux de la Religion pretenduë reformée depuis l'an* 1577 *jusqu'à présent*. C'est une réimpression, format petit in-12, de 206 pages, faite à la fin du XVIe siècle, dans laquelle ont été reproduits les titres des éditions originales de huit actes officiels : six (de 1577 à 1581) portent le nom de Rabier ou peuvent lui être attribués; deux (de 1595), celui de Haultin. [Voir page 47.]

L'édit ci-dessus, n° 9, donné à Poitiers par Henri III, en septembre 1577, occupe les pages 2 à 63 de ce *Recueil*, dit *de Bordeaux*.

10. — Lettres patentes dv Roy povr la confirmation et ratification des Articles accordez en la Conférence que la Royne sa Mère a faicte à Nérac, avec le Roy de Navarre et les deputez de la Religion prétenduë reformée, au mois de Febvrier 1579. — *Montavban*, de l'imprimerie de *Loys Rabier*, 1579, petit in-12 de 6 pages.

[*Recueil de Bordeaux*, p. 142 à 147.]

11. — Articles généraux povr l'establissement de la Paix, et exécution du dernier Edict de Pacification, accordez et arrestez en la Conférence faicte en la Ville de Nérac, au mois de Febvrier, l'an 1579. Entre la Royne Mère du Roy, assistée d'aucuns Princes du sang, et autres Seigneurs du Conseil privé de sa Majesté. Et le Roy de Navarre, aussi assisté des Desputez de Monsieur le Prince de Condé et autres de la Religion pretenduë reformée. Ratifiez et confirmez par le Roy, le quatorziesme jour de Mars, audict an 1579. — *Montavban*, *Loys Rabier*, 1579, petit in-12 de 37 pages.

L'article 9 de cet Édit porte que « les justices seront rétablies à

[1] Les livres dont le numéro d'ordre est suivi du signe * sont classés dans la bibliothèque Forestié. Autant que possible est indiquée la bibliothèque où se trouvent les autres.

Montauban, Montpellier, Nismes, et partout ailleurs où elles souloyent estre avant les troubles. »

Les Articles généraux sont signés par : Catherine, Henry; Bouchart, député du prince de Condé; Joyeuse, Pybrac, de Lamothe-Fénelon, Duranti, Turenne; Du Faur, chancelier; Scorbiac, député de la généralité de Bordeaux; de Vaur, pour le Rouergue, etc.

[*Recueil de Bordeaux*, p. 105 à 141.]

12. — Contredicts aux Erreurs populeres de L. Ioubert, Medecin du Roy, où sont deduites plusieurs belles questions fort recreatiues et profitables. Par Dominiqve Revlin, medecin de Bourdeaux. — *Montavban, Loïs Rabier*, 1580, petit in-8° de 110 pages.

Brunet n'a pas cité ce livre; nous n'en connaissons qu'un exemplaire, dont la première demi-feuille, portant le titre, a été imprimée sur un seul côté, par oubli; les pages 2 et 3, 6 et 7 sont restées en blanc. —Voir, sur Joubert et Reulin, la note de la page 48. [Bibliothèque nationale.]

13. — Tractatvs de Arthritide et omnibus eivs formis, cvivsqve diagnosin, prognosin et curationem, tam vniversalem quam particularem, breuissime complectens. Authore Petro Forti, Vascone, apud Neracenses medico. — *Montalbani, excudebat Ludoïcus Rabirius, Regis Navarræ typographus*, 1581, petit in-8° de XII-76 pages.

Dans ce Traité, qui porte sur le titre la marque de Louis Rabier, on trouve plusieurs lettres d'un alphabet gravé remarquable, un M très finement dessiné, et une belle tête de page pour in-4°, dont le tiers a été enlevé afin de l'utiliser sur un petit in-8°. [Bibliothèque nat.]

14. — Lettres patentes dv Roy povr la pvblication et observation des Articles secrets faicts et arrestez, avec son Edict de l'an 1577, sur la pacification des Troubles de son Royaume. — *Montavban, L. Rabier*, impr. du Roy de Navarre, 1581, petit in-12 de 5 pages.

[*Recueil de Bordeaux*, p. 100 à 104.]

15. — Articles secrets svr la pacification des Trovbles de ce Royaume, accordez et signez au nom et sous le bon plaisir de Sa Majesté, en la ville de Bregerac, le 17 de septembre 1577. — *Sans nom de lieu*, 1581, petit in-12 de 36 pages.

[*Recueil de Bordeaux*, p. 64 à 99.]

16. — Edict dv Roy svr la pacification des Trovbles, contenant confirmation, ampliation et déclaration, tant des précédens Edicts,

sur l'Edict faict mesmes en l'an 1577, que des Articles arrestez en la conférence de Nérac. — Publié à Paris en Parlement le 26 de janvier 1581. — *Sans nom de lieu*, 1581, petit in-12 de 40 pages.

[*Recueil de Bordeaux*, p. 148 à 186.]

17. — Copie de la Lettre escrite au Roy estant à Blois, par le sieur de Monluc, evesque de Vallence. — 1577, in-8°.

17 *b*. — Remonstrances faictes par le sieur de Vallence aux villes et dioceses d'Uzes, Nîmes et Montpellier, et aux Estats généraulx de Languedoc tenus à Béziers au mois d'apuril 1578. Avec Accord et Reconciliation faicte par lesdicts Estats sur l'establissement et obseruation de l'Edict de Pacification.

Voir, page 50, ce que nous avons dit sur la réimpression de l'une des pièces 17 et 17 *b*, faite à Montauban par Louis Rabier. Les éditions publiées à Paris par l'Angelier sont à la Bibliothèque nationale.

18. — La supreme Restauration du Royaume de France, contenue en deux Remonstrances, l'une addressée au Roy très chrestien, pour l'abolition des Tailles et payement entier de ses debtes, sans fouler le peuple, moyennant une paix asseurée ; et l'autre à Messieurs les Pairs et Estats dudit Royaume, pour le fait des deux conuocations et assemblées, qui se doyuent tenir à Champigny et à Montauban. — *Sans nom de lieu*, 1581, in-8°.

[Bibliothèque nationale.]

19. — Lou Libre Gras. Recoumendatious d'Augié Gaillhar *(sic)*, poete de Rabastens en Albigez, al Rey, per estre mes en cabal per la sio Magestat. — *Montauban, Louis Rabier*, 1581.

La *France protestante*, t. VI, p. 789, cite une édition de Lyon, sans date, petit in-4°. avec portrait de l'auteur, gravé sur bois. — Voir, sur Augier Gaillard et sur son *Livre Gras*, pages 51 et 59.

20. — Francorum Fabriciorum Panegyricus. Authore Claudio Grangeo, Biturige, eloquentiæ et philosophiæ professore in Academia Montalbanensi. — *Montalbani, excudebat Lodoïcus Rabirius, Regis Navarræ typographus*, 1581, petit in-4° de 114 pages.

A la suite de ce Panégyrique est imprimé : *Eiusdem Authoris. Oratio de Obitu Caroli Fabricii.* Cet éloge a 14 pages, même format que le Panégyrique, dont les signatures suivent, mais avec une nouvelle pagination. — Sur l'auteur de ce livre, écrit à Orthez, voir p. 50 et 113.

[Bibliothèque du baron Pichon.]

21. — Commentarivs de secvndo Bello Melitensi. Authore Clavdio Grangeo, Biturige, eloquentiæ et philosophiæ professore in Academia Montalbanensi. — *Montalbani, excudebat Ludoïcus Rabirius, Regis Navarræ typographus*, 1582, petit in-4° de 48 pages.

Un exemplaire de ces *Commentaires*, suivis de la traduction et imprimés en 1582, in-8° de 100 pages, était inscrit dans le catalogue de la bibliothèque de Sunderland, vendue en 1881. [Voir page 66.]

22. — Athenagoras d'Athènes, philosophe chrestien, tovchant la resvrrection des morts. Auec une preface de Traducteur, contenant certains aduertissemens necessaires. Novvellement tradvit de grec en françois par Michel Beravd. — *Montauban, Louis Rabier, imprimeur du Roy de Navarre*, 1582, petit in-8° de 110 pages.

Avant la publication de notre notice sur Louis Rabier (1872), aucune bibliographie n'avait signalé cette traduction, qui est très rare. — Voir sur Michel Béraud la note de la page 64, et sur un autre de ses ouvrages, p. 92 et n° 35 de la *Bibliographie* de Haultin. [Bibl. de Montauban.]

23. — Discovrs svr la comparaison et ellection des devx partis qui sont pour le iourd'huy en ce Royaume. — *Mont-Auban*, 1586, petit in-8° de 70 pages.

Cette plaquette ne porte pas le nom de Louis Rabier, qui avait quitté Montauban depuis 1582 : elle a été faite avec le matériel abandonné par lui, et placé sous la direction de surintendants de l'imprimerie.

Les biographes attribuent généralement ce discours à Ange Cappel, seigneur de Luat, qui embrassa la Réforme à l'âge de 20 ans et l'abjura à 80. Le Long ne cite pas cette pièce, qui serait écrite par Henri IV, d'après Leber, et par Du Plessis-Mornay, d'après d'autres biographes.

24. — Responce des vrays catholiques françois à l'advertissement de catholiques anglois pour l'exclusion du Roy de Navarre de la couronne de France. — 1588, in-12.

Au verso du titre de cette *Response* sont indiqués quatorze *Libels confutez dans ce livre*. Le premier a pour titre : *Advertissement quel party l'on doit prendre. Imprimé à Montauban*. Le troisième est l'*Apologie catholique*, par de Beloy, l'auteur de nombreux ouvrages contre la Ligue. Ces écrits étant favorables à la cause du Roy de Navarre, il est probable que la plupart ont été imprimés à Montauban. C'était l'opinion de notre compatriote Pinçon, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, où se trouve cette *Response*.

DENIS HAULTIN



plus ou moins modifié depuis le XVI[e] siècle, mais qui permet de publier des compositions musicales dans les ouvrages spéciaux et les périodiques illustrés. Il mourut à Paris, dans un âge très avancé, et son fils Robert édita, comme lui, des œuvres de musique.

Un autre Pierre Haultin, reçu à Paris en 1554, exerça son industrie dans la capitale, mais on perd ses traces durant plusieurs années, et enfin il se fixe vers 1570 à La Rochelle.

Dans un acte retenu par un notaire de La Rochelle en 1572, Denis Haultin, « natif de la ville de Dinans *(sic)* (est-ce le Dinan de Bretagne ou le Dinant de Belgique?) [1], est qualifié imprimeur, et cependant son nom ne se trouve sur aucun livre daté de la capitale de l'Aunis. Peut-être avait-il été appelé comme associé auprès de Pierre Haultin [2].

Un autre de ses parents, Hiérosme Haultin était aussi à La Rochelle en 1575, et achetait à son oncle Pierre

[1] Nous avions consulté sur cette question le P. Dom François Plaine, l'auteur d'un *Essai sur l'imprimerie en Bretagne*. Le savant Bénédictin nous répondit le 13 juin 1877: « J'ai voulu prendre des informations à Dinan de Bretagne et faire le voyage de Poitiers, également dans le but de savoir si je pourrais trouver quelques renseignements sur les Haultin. Mes démarches n'ont pas été couronnées d'un plein succès. Ainsi d'abord la famille de Haultin ne paraît pas connue en Bretagne; l'est-elle mieux à Dinant de Belgique? Je n'oserais l'affirmer, mais on voit au moins dans les Mémoires de Paquot sur l'*Histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II, p. 155, qu'il y avait une famille Hautin à Lille au XVII[e] siècle. »

D'après le *Dictionnaire de Géographie*, de MM. Deschamps et Brunet, Julien Aubinière établit la première imprimerie à Dinan de Bretagne en 1593, tandis que Jean Morand ne créa le premier atelier typographique de Dinant de Belgique qu'en 1679.

[2] Pierre Haultin disparut vers 1588. Hiérosme Haultin, son neveu et son successeur, dirigea l'imprimerie depuis 1590 jusqu'à sa mort: « le 16 novembre 1600 mourut le sieur Haultin, imprimeur, regretté pour son bel esprit. » — MERLIN, *Recueil des choses mémorables passées à La Rochelle*.

en faveur de Henri de Navarre, et nous croyons c'est ce magistrat-publiciste qui décida un membre de famille des typographes de La Rochelle à venir s'éta dans notre cité.

Au commencement de 1589, « Denis Haultin, mai imprimeur juré de la ville de Paris (c'est-à-dire r maître dans la capitale [1]), proposa à nos Consuls dresser une imprimerie, icelle servir, y travailler et fa travailler tant qu'il vivrait. Ces offres étant accepté des conventions furent consignées dans un acte dress le 17 octobre 1589, dont l'original, écrit sur papier, conservé dans les archives municipales. Son importa nous décide à le publier en entier :

« Au nom de Dieu scaichent tous qu'il appartiendra que l 1589 et le 17e jour du mois d'octobre, au chasteau consular la cité de Montauban après-midi, régnant notre souver prince Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Navar par devans moi notaire soubsigné et présents les tesmoings l nommés, a esté présent en personne *Denis Haultain, mais imprimeur juré* de la ville de Paris, lequel de son gré et li rale volonté a promis et promet à Messieurs Mestre Jean Al licencié ez-lois ; Guillaume Bardon, Jean Daugusto, bourgeo François Del Pourtus, Jacques Simon, marchand, et S Andral, paysan, consuls de ladite ville de Montauban ; Me Pie Satur, licencié et syndict de ladite ville ; Jean Constans, licen et ministre de la parole de Dieu, et Pierre de Vaurs, marcha bourgeois de ladicte ville, *sur intendans pour le faict de l'i primerie* d'icelle, illec présents et pour et au nom de la co munauté de ladicte ville, stipulans et acceptans, y dresser u

plaires d'un livre de Pierre de Beloy : *Examen du discours publié con la maison royalle de France*, et 200 d'un autre écrit du même aute *Mémoire et Recueil de l'origine de la Maison royalle de Bourbon*.

[1] Un édit de Henri III (décembre 1581) autorisait tous les artisans re maîtres à Paris et affiliés à la corporation parisienne, à aller travail demeurer et exercer leur industrie dans toutes les villes du royaume.

imprimerie, icelle servir, y travailler et faire travailler, tant qu'il vivra, dans une maison dépendant de l'hospital de Lautier, respondant à la rue des Carmes, que ledicts sieurs Consuls et syndict lui ont baillée et baillent à ces fins, sans rien payer de louaige, tant qu'il vivra comme dict est, et qu'il y travaillera, et vacquera au service de ladicte imprimerie, à laquelle il *est entre* dès le dernier jour de janvier an présent. Lequel louaige lesdicts sieurs consuls et syndict se sont chargés et ont promis faire payer auxdicts pauvres ou à leur trésorier ordinaire. Et pour mieux donner moyen audict *Haultain* d'entretenir ladicte imprimerie et y faire travailler, lesdicts sieurs consuls, syndict et surintendans ont promis et promettent lui donner et faire payer la somme *de 133 sols et un tiers,* qu'est quatre cents livres tournois. Néanmoins lesdicts sieurs consuls et syndict ont promis l'exempter et tenir quitte de toute charge et imposition tant ordinaires qu'extraordinaires, de faire guet ni garde la nuit ni le jour, moins d'aller travailler aux fortifications et œuvres publiques de ladicte ville, tant qu'il vivra et vacquera comme dessus est dict, à ladicte imprimerie, sauf est réservé que où à l'advenir ledict Haultain fera acquets de biens immeubles dans ladicte ville de Montauban et juridiction d'icelle, il sera tenu de payer la taille royale pour lesdicts biens immeubles qu'il acquerra, quitte toutefois du droit de personnel. Laquelle dicte somme de 400 livres tournois ledict Haultain a dict et confessé avoir déjà entièrement reçue, savoir en *matériel et ustancilles d'imprimerie* la somme de 100 livres tournois, extimés audict prix par Pierre Marc-Aurel, marchand libraire ; Jean Ratery et Jean Berthelon, dit (mot illisible), mestre potier d'estain de Montauban, à ce commis et desputez par lesdits sieurs consuls. Et le surplus qu'est la somme de 100 escus sol a dict avoir receu en deniers comptans, sçavoir : de mestre Raymond Tresrieux, recepveur commis par le Roy en la (mot illisible) dudict Montauban, la somme de 50 escus sol et les aultres 50 escus sol desdicts sieurs consuls, syndict et surintendans, tellement que de toute ladicte entière somme de 133 escus sol et un tiers, iceluy Haultain s'est contenté et en a quitté et quitte lesdicts sieurs consuls, syndict et la ville. Et cas advenant que ledict Haultain se mourrait en la

présent ville de Montauban ou ailleurs en servant ou faisant les affaires de ladicte imprimerie, ladicte somme de 133 escus sol et un tiers ne pourra estre répétée sur les héritiers de mestre Haultain, mais en demeureront quittes. Et au cas s'en irait de ladicte ville et quitterait ladicte imprimerie pour aller ailleurs travailler dudict mestier d'imprimeur sans cause légitime et permissions desdicts sieurs consuls et surintendans, ledit Haultain et ses héritiers seront contraincs rendre ladicte somme auxdits sieurs consuls, syndict et surintendans ou leurs successeurs, par toutes voies de justice deues et raisonnables. Et à ce dessus faire, tenir et accomplir de poinct en poinct sellon sa forme et teneur et ne y contrevenir, ledict Haultain, imprimeur, a obligé sa personne et biens présens et à venir, et lesdicts sieurs consuls et syndict les biens communs de ladicte ville de Montauban, qu'ils ont respectivement soumis aux forces et rigueurs de toutes les cours temporelles du présent royaulme, par lesquelles et une chascune d'icelles ont voleu estre contraincs par vente, exploictaction desdicts biens et aultres voies et rigueurs de justice deues et raisonnables, avec les renonciations de droict et de faict en tel cas requis s'il est nécessaire, et ainsi l'ont juré au nom de Dieu.

« De quoi toutes parties ont requis instrument leur estre retenu par moi dict notaire, comme leur ai concédé es présence des sieurs Durand Cayron, Pierre Peyrat, marchands ; mestre Jean Tournier, notaire, et Pierre Poget, praticien dudict Montauban, soubsignés avec aulcungz desdicts sieurs consuls, syndict et surintendans, et moi Guillaume Constans, notaire royal dudict Montauban.

« Signés : Aliès, Bardon, Daugusto, Del Pourtus, consuls : de Satur, syndict ; Constans, de Vaurs, surintendans : *Haultin*, Cayron, Tournier, de Poget, Peyrat ; Constans, notaire royal. »

Nos anciens historiens, Le Bret et ses annotateurs [1] ne connaissaient pas cet acte ou l'avaient lu bien légèrement,

[1] « C'est en 1589, dit une note de la nouvelle édition de l'*Histoire de Montauban*, que Denis Hautin *(sic)* établit une imprimerie à Montauban. En 1607 et 1608 Henri IV créa dans notre ville deux offices de maîtres impri-

car ils désignent Denis Haultin comme le premier imprimeur montalbanais ; ils auraient dû se dire que s'il y avait des surintendants de l'imprimerie, et si les Consuls donnaient un matériel typographique à Denis Haultin, c'est parce qu'un atelier avait déjà fonctionné dans notre ville. Ils n'avaient d'ailleurs qu'à consulter les registres des délibérations, pour savoir que Louis Rabier s'était établi à Montauban en 1578, et l'avait quitté en 1582, malgré ses engagements, pour aller en Béarn, emportant une presse et une partie du matériel, comme nous l'avons raconté dans la biographie de ce typographe.

Denis Haultin s'était marié à La Rochelle, en premières noces avec Jeanne de Lastres, dont il avait eu deux filles : Marie le 2 septembre 1586 et Esther le 11 juillet 1589 ; et en secondes noces avec Jeanne de Dubois, qui était encore auprès de sa famille au moment où elle accoucha d'une fille, baptisée le 1er juin 1592.

Aussitôt qu'il eut pris possession de l'atelier municipal, Denis Haultin commença l'impression d'un ouvrage écrit en latin par Claude de La Grange, de Bourges, professeur du collège de Montauban, et qui prenait le le titre d'historiographe du Roi : *Clavdii Grangæi Biturigis libri tres de secundo bello civili.* 1590, petit in-4° de xii-124 pages.

Ce livre, par la manière dont il est imprimé, prouve

meurs, entre lesquels s'élevèrent souvent des contestations, que règlaient les Consuls. »

Cette note (t. Ier, p. 128) est inexacte, non-seulement quant à la date de la première imprimerie établie à Montauban, mais encore quant aux édits de 1607-1608, qui autorisèrent les Consuls à créer deux maîtrises pour toutes les industries, et non pas spécialement pour l'imprimerie.

On verra qu'à cette date les Consuls ne créèrent pas une seconde imprimerie, et que les difficultés entre les imprimeurs montalbanais se produisirent bien plus tard.

que l'atelier de Denis Haultin était, dès le début, pour
d'un matériel suffisant; on y voit des têtes de pag
et des lettres gravées avec goût. Avec les beaux cara
tères de cette époque fut également publié un ouvra
de Jean Constans, dit de Cahors, parce que sa famil
d'origine montalbanaise, avait habité cette ville penda
plusieurs années: *Septuaginta Danielis Hebdomade*
Expositio, etc. *Johanne Constante Cadurco autho*
1590, même format, petit in-4° de 120 pages.

La guerre civile agitant toujours nos contrées, no
ne sommes nullement surpris de n'avoir trouvé que de
ou trois livres, imprimés à Montauban pendant l'ann
1590. Aussi, la situation de l'imprimeur était tellem
pénible, qu'il se vit forcé de solliciter des consuls,
janvier 1592, l'autorisation de quitter la ville, « où il
trouvait pas à travailler de son métier, et aussi pa
qu'il n'avait pas encore reçu la somme de 100 livr
qui lui fust accordée pour ses gages l'année passée 15
Il offrait de rendre compte des 400 livres reçues en ve
du traité du 27 octobre 1589. »

Sur l'avis des surintendants de l'imprimerie (Jean Co
tans, licencié et ministre, et Pierre de Vaurs, marchan
le Conseil ordinaire de la cité ayant accordé, le 17 janv
50 écus (150 livres) de gages, Haultin promit de renon
à son projet de départ et en même temps de faire ve
sa femme, retenue à La Rochelle pour ses couches.

Une pièce de poésie, composée de trente-deux strop
de quatre vers, fut imprimée à Montauban, avec ce tit
Cantiqve à Diev sur la délivrance de l'Eglise de V
mur, assiégée pour la seconde fois par le duc de Ioye
lequel y finit malheureusement ses jours le 19 octo
1592. Quoique cette pièce (1 page in-folio à 2 colonn

ne porte ni le nom de lieu ni le nom de l'imprimeur, nous pouvons assurer qu'elle fut publiée à Montauban, dont les habitants concoururent puissamment à la délivrance de Villemur, par l'envoi d'une troupe de volontaires, qui attaquèrent le camp de Joyeuse pendant que les assiégés faisaient une vigoureuse sortie contre les assiégeants et les forçaient à lever le siège.

Denis Haultin jugea plus d'une fois qu'il était prudent de ne pas signer tous les imprimés sortant de ses presses, car les Pasteurs et les Anciens de l'Église réformée de Montauban ne toléraient pas les publications qui leur étaient désagréables, et tenaient singulièrement à exercer leur droit de censure.

Voici, d'après le registre des délibérations des consuls, ce qui eut lieu à l'occasion d'un écrit de Claude de La Grange, publié à Montauban :

« *Du vendredi 20 novembre 1592 :*

« Au chasteau consular, heure d'une heure après-midy, pardevant M. de Burgades, Thomas, Baille et Castaing, consulz, se sont présentés Mrs Galhouste et Charles, ministres de la parolle de Dieu, acistez de M. Aliès, advocat du Roy et ancien du Concistoire de l'Esglize de ceste ville, et Meleti, notaire et ancien de l'Esglize de Villemur, lesquelz ont remontré ausdicts sieurs consulz que le colloque assamblé en ceste ville les avoit chargés leur dire qu'ayant eu ceste ville une imprimerie pour servir à l'édification de l'Esglize et décoration de ladicte ville, toutes fois au lieu de ce, l'imprimeur, ces jours passés, a imprimé des choses contre la vérité et plaines de blasons (blâmes) contre des personnes d'auctorité et de qualité. Par quoy ont priez lesdicts sieurs consulz tenir la main à ce que pour l'advenir ledict imprimeur n'imprime telles choses ny aultres, que n'ayent au préalable esté vues par deux ou trois hommes de la souffizance requise, telz qu'il plaira ausdicts sieurs consulz députer, afin que l'Esglize de ceste ville et le public n'en soient blasmés. Ausquelles réquisi-

tions et remonstrances Me Martin du Valada, licencié et scindict de ceste dicte ville, a adhéré.

« A quoy lesdicts consulz, par le moyen dudict sieur consul Burgades, ont respondu qu'ilz en avoient déjà parlé audict imprimeur et luy avoient interdict de à l'advenir imprimer nulz escriptz, que ne leur feussent comuniqués, ou à ceulx qu'ilz députeront pour les voir, lequel s'estoit excusé sur sa maladie, et que ung des Messieurs dudict colloque estoit present quand l'escript duquel on se plainct luy feust baillé par M. de La Grange. »

Nous n'avons pas retrouvé l'imprimé ainsi dénoncé : c'était peut-être la première édition d'une *Lettre contenant le vrai et entier Discours, tant du siège de Villemur que de la mort du duc de Joyeuse*, par Claude de La Grange, datée du 22 octobre 1592, et qui est insérée dans les *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 187.

Nous ferons observer cependant que cette intéressante lettre, qui occupe 12 pages in-4°, ne porte pas de date dans l'édition de ces *Mémoires*, publiés à Amsterdam en 1758 ; en second lieu, on n'y trouve aucun fait méritant le blâme des membres du Colloque, et au contraire il contient des éloges pour Thémines, ses lieutenants et les consuls de Montauban, tandis que les Ligueurs et leur chef le duc de Joyeuse y sont fort maltraités. Il est possible, toutefois, que l'accusation dirigée contre la dame de Montbeton, qui d'après La Grange avertissait les ennemis, eût déplu à quelques ministres, car les délibérations des consuls de Montauban constatent qu'ils étaient très divisés au sujet de la conduite de cette dame, que les uns accusaient de trahison et que les autres défendaient avec énergie.

Les presses de Denis Haultin durent chômer pendant les années 1593-94 ; malgré la création du collège, aucune

publication n'est datée de ces temps de troubles ; ce qui explique pourquoi au commencement de 1595 cet industriel adressa aux consuls une nouvelle supplique :

« A vous, Messieurs les Consuls et Conseil de la ville de Montauban,

« Supplie humblement Denis Haultin, maistre imprimeur, pour vous faire service, et au public de ceste ville, il s'y est retiré, avec sa femme qu'il a fait venir et conduire ceste présente année de vostre consulat, à grans frais et despens, la plupart desquels luy a falleu trouver parmy ses amys, n'ayant, ledit suppliant, comme vous est notoire, guères de moyens de travailler et faire valoir son dict estat, n'estoit que le pays luy donne chasque année quelque peu de gages, desquels il ne peut estre payé qu'en partie. A ceste cause plaira à vous, mes dits sieurs, luy octroyer telle somme que cognoistrés raisonnable, pour luy donner tant plus de moyens et facultés à vous servir audict estat d'imprimeur, et suppléer à sa nourriture et de sa famille. Et le suppliant continuera de prier Dieu pour vostre prospérité et de ladicte ville.

« Signé : D. Haultin. »

Le Conseil, « reconnaissant bien fondée la demande de son imprimeur, » lui octroya la somme de quatre écus au soleil, qui furent mandatés le 2e de janvier 1595, et payés seulement le 30 août suivant.

Pendant l'année 1595 furent publiés des édits et un livre écrit par un protestant, dont M. Michel Nicolas et plusieurs autres bibliophiles ont inutilement recherché le nom, et qui réprouve les mariages mixtes avec autant et même plus d'énergie que les écrivains catholiques :

Discours sur les mariages contractez entre personnes de diverse religion. 1595, petit in-8° de 97 p.

Pour les années suivantes nous citerons un abrégé des *Pandectes*, des Remontrances et des livres de controverse :

Enchiridion titulorvm aliqvot Ivris, videlicet de verborum et rerum significatione, ex Pandectis. 1597, joli in-24, imprimé avec le plus petit caractère alors connu.

Remonstrances et Discovrs faicts et prononcez en la Cour et Chambre de l'Edict de Castres, etc. Par Philippe Canaye, seigneur de Fresnes. 1597, petit in-4° de VIII-129 pages.

Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Evangile, etc. Par Michel Berauld, l'un des pasteurs de Montauban. 1598, in-8° de XXIV-498 pages.

Réplique povr la Response faicte à la Déclaration de Jean Sponde. Par Bernard de Sonis. 1599, in-16 de X-423 pages.

Enfin, deux ouvrages de Pierre Girard, pasteur : *La Flevr de théologie, c'est-à-dire de la parole de Dieu en forme de nouveau commentaire du Catéchisme*, 1600, et *Le Théâtre de la Conscience et la Sovrce de révolte.* 1603, in-8°.

Les thèses soutenues devant l'Académie protestante [1],

[1] Depuis la publication de l'*Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban*, M. Magnien nous a signalé, dans la bibliothèque de Grenoble, dont il est le conservateur, une précieuse collection de 19 thèses soutenues devant cette Académie par 43 élèves, et qui occupent 194 pages in-4°, imprimées à Montauban, de 1600 à 1603. M. Michel Nicolas y aurait trouvé d'utiles renseignements, qui lui ont fait défaut, sur les opinions religieuses des premiers professeurs. Jusqu'ici aucune des thèses publiées avant 1636 n'avait été retrouvée.

Sur les 19 thèses dont les titres avec les noms des étudiants occuperaient plusieurs pages, 14 furent présidées par Bernard de Sonis, l'éminent théologien, qui professa depuis 1600 jusqu'à sa mort le 31 décembre 1617, à Montauban, où sa fille Rachel se maria avec Aaron Tinel, de Castelsagrat.

La Faculté de théologie a acheté dernièrement un ouvrage de ce professeur, dont on ne connaissait pas un seul exemplaire : *Response à la Déclaration de Iean de Sponde*, etc., imprimée à La Rochelle, en 1596, par Hierosme Haultin. Ce livre est dédié « à Madame, sœur du Roy. »

avoir accordé et par teneur du présent instrument accordent mariage entre ledit Denis Haultin et ladite Jeanne de Coderc, lequel ils promettent, moyennant la grâce de Dieu, solempniser en l'Église réformée, les annonces faites, et l'accomplir; lequel mariage a été accordé aux us et coustumes dudit Montauban, estant tels que prédécédant la femme au mary sans laisser postérité survivant de leur mariage, le mary gaigne entièrement la dot constituée, soit payée ou à payer; et par le contraire, prédécédant le mary à la femme sans laisser postérité survivant de leur mariage, la femme répette et recouvre entièrement sa dot, robes, bagues, joyeaulx et accoustrements que lui auraient esté donnés, tant par le mary que aultres; et oultre ce prend et gaigne sur les biens du mary autant que monte la moitié du doaire constitué, lequel augment est deub encore que la dot ne soit payée, soubs et suyvant laquelle coustume ladite Jeanne de Coderc et ladite Peyronnelle d'Expert constituent en dot audit Denis Haultin, acceptant, savoir est :

« Pour les droits de ladite Jeanne de Coderc, appartenant sur les biens de son dit père, la somme de 150 livres tournois, payables le jour des nopces, et ladite Peyronnelle d'Expert a du sien constitué et constitue auxdits futurs mariés aultre et semblable somme de 150 livres tournois, payables dans l'an du décès de ladite Peyronnelle d'Expert; et laquelle dot et constitution ledit Denis Haultin a promis de recognoistre à ladite Jeanne de Coderc, sa future femme, présente et acceptant, quand et comme il la recepvra; et dès à présent, comme pour lors, la recognoit et assigne sur touts et chacuns ses biens, droictz et actions présens et à venir, pour estre rendue et restituée à ladite Jeanne de Coderc avec le droit d'augment advenans le lieu et cas de restitution, et aussi est pacte accordé que cas advenant que ledit Haultin moureut sans avoir receue ladite somme de 150 livres constituée par ladite Peyronnelle d'Expert, icelle somme de 159 livres ne pourra estre répétée sur les biens dudit Haultin.

« ... Ladite Peyronelle d'Expert a dict voulloir renoncer au droit de retour, et ainsin l'ont lesdites parties promis et juré, en présence de sieurs Nicolas Barbe, merchand orphebvre; Pierre Comayras, merchand appothicaire, soubsignés avec ledit

Haultin, Antoine Boudet, oncle de ladite espouse; François Tiffault, traficand dudit Montauban, et lesdites Peyronnelle d'Expert, Pierre et Joachin Expert, et ladite espouse ont dit ne sçavoir escripre, et moy Barthelemy Massipi, notaire royal dudit Montauban, requis et soubsigné.

« COMAYRAS, BARBE, *Haultin*, MASSIPI. »

Si l'on suppose que Denis Haultin avait environ 25 ans en 1572, lorsque le notaire de La Rochelle le qualifiait d'imprimeur — on n'était pas reçu maître ou compagnon avant cet âge — il faut fixer sa naissance vers 1547 ou 1548; dans ce cas le futur approchait de 55 ou 58 ans, tandis que Jeanne Coderc n'avait pas encore atteint sa 16e année. Les fiançailles furent faites le 4 mai au Temple, où le mariage est inscrit en ces termes laconiques sur le registre : « Entre Denis Haultin, d'une part, et Jeanne de Coderc, d'autre part, a été célébré le 10 octobre. »

Malgré la disproportion d'âge les nouveaux époux eurent trois filles : Isabeau, dont l'acte de baptême n'a pas été retrouvé, et qui se maria avec Samuel Mailhet, chaussetier; Marie ou Marthe, née en 1605, mariée à Jacob Perrin, marchand, et Jeanne, née le 31 octobre 1613, morte en 1630 à Montauban.

S'il faut en juger par le nombre des livres portant le nom de Denis Haultin après la date de son nouveau mariage, on serait autorisé à croire qu'il put avantageusement alimenter ses presses. Cela ne doit pas étonner, car pendant la fin du règne de Henri IV et le commencement de celui de Louis XIII la France jouit enfin de la paix à l'intérieur et à l'extérieur. La prospérité de l'Académie protestante et du collège contribuèrent pour une bonne part au développement de l'imprimerie locale [1].

[1] Nous n'avons aucune indication sur le personnel occupé par Denis Haultin ; nous savons seulement que le 4 octobre 1596 il s'engagea à

La liste de tous les écrits imprimés par Haultin devant être publiée dans la *Bibliographie de Tarn-et-Garonne*, nous citerons seulement les principaux :

Manvel des remèdes pour se préserver en temps de peste, par Isaac Constans, Montalbanais. 1608, in-12.

Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clément Marot et Th. de Bèze, et *Nouveau Testament*. 1609.

Stances sur la mort de Henri IIII, par I. B. D. L. P., et *Complaintes* sur le même sujet, par Jean Grifolet, 1610.

Devoir de piété, desdié à Jean de Cavmont, seigneur de Monbeton, 1610, et *Devoir poéticque* à l'honneur de Henry de Bourbon, prince de Condé, sur son entrée à Montauban le 5 septembre 1611, par Pierre Tissandier.

A tres havt et tres pvissant Henry de Bovrbon, etc. 1610, par Henry de Brassac.

Les veritables Desplaisirs de Pavl Ferry *sur le tombeau de M. Berauld, recteur de l'Académie*. 1611, in-8°.

La Christiade ov Poème sacré contenant l'histoire saincte du Prince de la vie. Par Iean d'Escorbiac [1], seigneur de Bayonnette. 1613, in-8° de 343 pages.

Il nous paraît utile de signaler ici des faits qui ont causé des erreurs bibliographiques :

apprendre au fils de feu Géraud Mossonyé, boucher, le métier d'imprimeur, fondeur et libraire. L'apprentissage devait durer huit ans ; si l'apprenti quittait Haultin avant ce temps, sa mère devait fournir à ses frais un ouvrier pour le remplacer ; son maître était tenu de le nourrir et de le vêtir. (Minutes de Feutrier, notaire.)

[1] Jean d'Escorbiac naquit à Montauban le 3 juin 1564, et fut baptisé le lendemain au Temple. Il eut pour parrain son oncle maternel, Jean Bardon, conseiller au Sénéchal. Le 27 novembre 1603 il acheta la seigneurie de Baïonnette, qui dépendait du domaine de Navarre. Son poème, *La Christiade*, dédié à la Reine Mère, lui fit obtenir en 1623 un office de gentilhomme de la Chambre du Roi, qu'il conserva jusqu'à sa mort, le 9 janvier 1592.

Sur le titre de quelques exemplaires de l'*Origine de la chevalerie*, par de Beloy, le domicile et le nom de Haultin sont remplacés par ceux-ci : *Paris, E. Robinet, 1604*, ou : *Tolose, Raymond Colomiez, 1622* ; et sur le titre de *La Christiade*, de Jean d'Escorbiac, on lit quelquefois, à la place de l'indication de l'imprimeur montalbanais, celle-ci : *Lyon, par P. Coderc, 1613.* Avec un peu d'attention on reconnaît que ces titres ont été faits postérieurement : ces supercheries sont employées depuis longtemps par les libraires désireux de faire croire que les livres étalés dans leur magasin sortent des presses d'une grande ville, ou qu'ils ont été nouvellement édités.

Quant aux *Premières Œuvres poéticques* de P. Ferry[1], datées de *Lyon, par Pierre Coderc, 1610*, les biographes les attribuent à Montauban. L'examen de l'exemplaire conservé dans la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, nous a permis de constater que cette publication a été faite par Denis Haultin. Quoique dans ces *Œuvres* il y ait une pastorale, *Isabelle ou les Desdains de l'Amour*, que l'auteur « fit jouer, le 24 mars 1610, au logis du baron de Montbartier, à Montauban, après *approbation* de Messieurs de l'Académie, » il est probable que quelques pièces de vers de ce recueil parurent trop légères pour être imprimées

[1] Né à Metz le 24 février 1591, Paul Ferry publia ses œuvres de jeunesse à Montauban, pendant qu'il étudiait la théologie, et exerça les fonctions de ministre dans sa ville natale d'une manière très distinguée, jusqu'à sa mort, le 28 décembre 1669. Son *Catéchisme général de la Réformation* fut réfuté par Bossuet, alors archidiacre de Metz. Les deux adversaires échangèrent une correspondance amicale, et eurent même une conférence qui avait pour objet la réunion de la Réforme à l'Église romaine. « Les *Œuvres* de Paul Ferry, dit M. Michel Nicolas, dans l'*Histoire de l'Académie protestante de Montauban*, offrent cet intérêt particulier, que plusieurs des pièces qui y sont contenues sont adressées à des habitants ou à des professeurs de cette ville. »

sous les yeux des professeurs; c'est ce qui décida le changement des noms de lieu et d'imprimeur; la rareté de ce livre peut provenir du soin pris plus tard par Ferry lui-même de faire disparaître toute l'édition. Du reste, Pierre Coderc ne fut et ne pouvait pas être libraire à Lyon car à cette date il faisait son apprentissage auprès de son beau-frère.

Nous n'avons à signaler aucun fait important pendant les dernières années que vécut Denis Haultin, et il nous est impossible de préciser la date de sa mort, parce que les Réformés ayant l'habitude de ne pas porter, avant l'enterrement, les corps au Temple, où étaient les registres de leur état civil, les pasteurs ne constataient pas régulièrement les décès, mais enregistraient avec soin les baptêmes et les mariages, ou plutôt les fiançailles, qui avaient toujours lieu le dimanche après les offices, et auxquelles les protestants comme les catholiques attachaient une grande importance; quant à la célébration du sacrement, le pasteur se contentait le plus souvent d'inscrire ces mots à la marge du registre des mariages : « Baillé cartel pour épouser. »

Toutefois, nous pouvons affirmer que Denis Haultin mourut au commencement de l'année 1616, puisque le 7 avril « honneste femme Jeanne de Coderc, veufve de feu Denis Haultin, maistre imprimeur, mère et administraresse de ses enfants, » emprunte 300 livres à Pierre Constans, docteur en médecine, pardevant Me Vincent, notaire.

Une pièce de vers de Pierre Tissandier, *Le Pourtraict d'vne saine et saincte reiovyssance à l'honneur du duc de* Suli *(sic)*, faisant son entrée à Montauban le 15 décembre 1616, porte au titre : « A Montauban, par les héritiers de Denis Haultin.

Le 11 juillet 1617, Jeanne Coderc, agissant au même titre de tutrice, donna procuration à Ramond Olier, marchand de la ville de Montauban, pour prendre et exiger de Corneille Hertmann, marchand libraire de la ville de La Rochelle, « 767 livres et 15 sols, plus 30 livres de caractères, qu'il doit lui payer aux prix ordinaires, pour cession de caractères, » en vertu de deux cédules des 13 mai 1614 et 18 septembre 1615, signées Hertmann.

Cette affaire n'était pas réglée lorsque, le 26 novembre 1617, la veuve de Denis Haultin retira cette procuration à Olier pour la donner à Pierre Comeyras, Me apothicaire, parrain de Marthe Haultin.

Nous ignorons en quelle année mourut Jeanne Coderc, mais c'est avant le 23 mars 1619; à cette date, Jean Lacaze, agissant comme tuteur des enfants Haultin, fit vendre sur la place publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, la presse appartenant à ses pupilles.

Pierre de Valada, bourgeois, syndic des consuls, acheta pour 100 livres la presse, afin de « la bailler à Pierre Coderc, lequel s'en servira en faveur de la ville, promettant de la rendre et restituer quand il en sera requis. » Plus tard les caractères de Denis Haultin furent mis en vente par le même tuteur, et le syndic de la ville acheta 18 quintaux moins 16 livres, ainsi que nous aurons l'occasion de le dire dans la biographie de Pierre Coderc.

Denis Haultin était décédé en 1616 : aussi divers écrits publiés cette année ou postérieurement dans son établissement, portent cette indication : *Par les héritiers de Denis Haultin*, ou à *Montauban*, sans nom d'imprimeur. Malgré l'acte du 7 octobre 1619, qui mit Pierre Coderc en possession de l'atelier municipal, on lit sur une plaquette de 1620 : *De l'imprimerie de Denis Haultin* ; mais

vers la fin de cette année son successeur édita, avec son nom, un opuscule de Jean-Paul Lescun, conseiller à la Cour de Pau, dont nous ferons connaître la fin tragique.

Les caractères gravés, fondus et employés par les Haultin de La Rochelle et de Montauban sont remarquables par la forme, la pureté des lignes, la régularité, l'espacement, comme tous ceux des XVI[e] et XVII[e] siècles. On a donc eu raison de remettre à la mode depuis quelques années ces beaux types[1], qui avaient été abandonnés depuis la Révolution, et remplacés par des caractères étroits, compactes, dont la lecture est fatiguante ; mais c'est à tort qu'on les a attribués aux Elzéviers, qui les avaient achetés à nos graveurs. Les Haultin de La Rochelle les employaient déjà avant eux, en 1550.

D'après Ambroise-Firmin Didot, Claude Garamond, vers 1520, renonçant aux caractères gothiques et semi-gothiques, grava les caractères romains et italiques qui furent généralement adoptés ; ses élèves suivirent son exemple. Les Elzéviers n'en employèrent pas d'autres. « C'est la France, a dit Fournier, dans son *Manuel typographique*, qui a été la mère et la nourrice de tous les fondeurs de l'Europe. »

Quelques-uns des livres imprimés par Denis Haultin, surtout pendant les dernières années du XVI[e] siècle, et les premières du XVII[e], sont des chefs-d'œuvre, que tous les

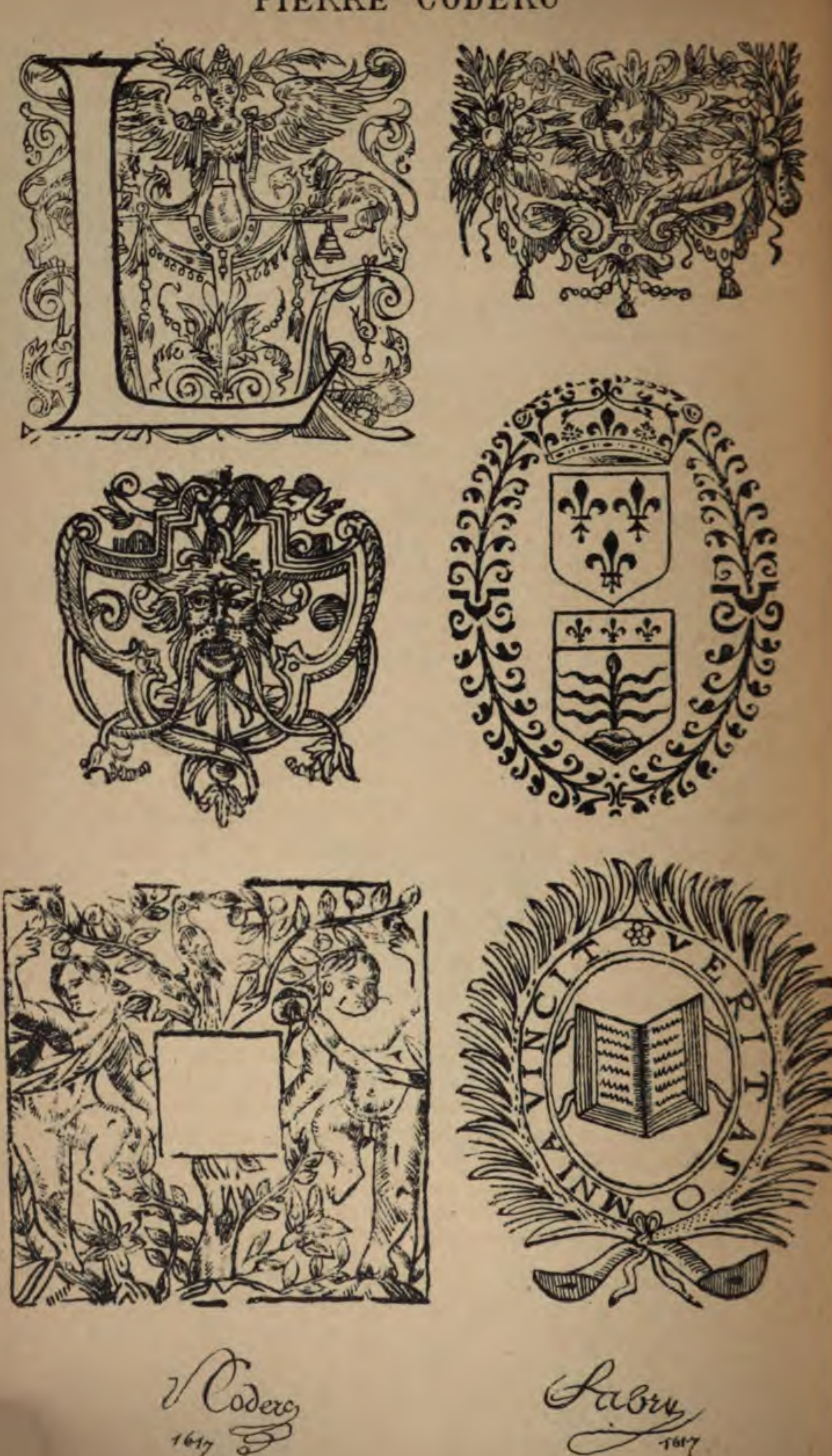
[1] « Il n'est pas de types plus beaux, dit Lemerre, dans le *Livre du Bibliophile*, que ceux employés de 1525 à 1600. Les arts industriels, c'est-à-dire les arts mêlés à la vie, florissaient alors dans toute la splendeur d'une expansion unique. Le beau était chose familière et à la portée de tous les artisans. L'ouvrier savait donner une forme superbe aussi bien à une lettre moulée qu'à la grille d'un parc ou à la cheminée d'une grande salle. Lors de la Renaissance, la tournure des capitales, des italiques, les contours de l'E, de l'A, toutes les ligatures et toutes les lettres doubles avaient une beauté non retrouvée depuis. »

Selon l'usage, les Haultin avaient adopté une marque : « Un ange aux ailes déployées, dont le bras droit est appuyé sur un gibet, auquel est suspendu un carcan ; le bras gauche tient un livre ouvert : ses pieds écrasent un squelette ; une auréole entoure l'ange. » Cette marque, un peu modifiée, se retrouve sur plusieurs livres protestants du XVII[e] siècle, entre autres sur ceux qu'imprimèrent Chouet à Genève, Jannsons à Amsterdam, etc. : mais celle des Haultin se distingue facilement par le fini des détails et par les ailes du génie qui sont déployées, tandis que dans les autres elles tombent le long du corps.

Depuis près de trois siècles, divers bois portant la marque de Denis Haultin sont conservés dans notre imprimerie ; celle qui est reproduite à la fin de cette notice se trouve sur le titre d'un discours daté de 1595, et même sur celui d'un sermon de Pierre Du Moulin : *De la toute puissance de Dieu et de sa volonté*, qui porte : *A La Rochelle, 1617*, quoique imprimé à Montauban.



PIERRE CODERC



PIERRE CODERC,

IMPRIMEUR.

1619-1644.

Né à Montauban le 15 août 1593, Pierre Coderc, fils d'autre Pierre, maître maçon, et de Peyronne Expert, fit son apprentissage chez son beau-frère Denis Haultin, et fut provisoirement chargé de la direction de son atelier à la mort de ce typographe. Nous lisons dans le registre des recettes et dépenses de la ville, que le 14 octobre 1616 Pierre Coderc, imprimeur, reçut un mandat de 6 livres pour impression de 105 exemplaires d'un placard, qui est encore conservé dans les archives municipales : *Articles pour l'observation des privilèges de la ville de Montauban contre l'entrée des vins étrangers.*

Les livres publiés à Montauban de 1616 à 1619, sous le nom des *Héritiers de Denis Haultin*, avaient donc été imprimés par les soins de son successeur, et pourraient lui être attribués dans une Bibliographie.

Le 16 septembre 1617, le notaire Gineste reçut le testament de Pierre Cabos, en présence de « Pierre Fabry,

[1] Pierre Fabry était originaire de Cahors, où il n'eut jamais d'atelier. C'est lui qui imprima en 1605 le premier livre daté de Castres : *Diaire ov Jovrnalier, de la longvevr des jours et des nuicts*, etc., œuvre de G. de Nautonier, que nous possédons, et qui n'a pas été encore citée. M. Charles Pradel, dans la *Notice sur l'Imprimerie à Castres*, dit que les Consuls de cette ville achetèrent en 1605 le matériel que G. de Nautonier avait installé dans son château de Lourmanié, à 16 kilomètres de Castres, pour imprimer son grand ouvrage : *La Mécométrie de l'Eymant.* Les Consuls cédèrent ce matériel à Fabry, qui resta à Castres jusques vers 1613, puis il

maistre imprimeur de Caours en Quercy, et de Pierr Coderc, aussi *imprimeur* à Montauban. » Ce dernie n'est pas qualifié de *maître* imprimeur, parce qu'il exerçait au nom des héritiers de Denis Haultin.

Conformément à une décision prise le 28 août 161 par le Conseil de la communauté, une transaction fu faite avec Pierre Coderc, le 17 octobre suivant, pour l cession de l'imprimerie municipale. Voici l'analyse d ces documents, enregistrés dans le livre Benoit, f° 20 sous le titre de : « Transaction entre la Communauté e les héritiers de Denis Haultin, » et « Transaction entr la Communauté et le sieur Coderc[1]. »

Pierre Coderc, maître imprimeur, sera gratifié, à pur perte, de 200 livres à employer en caractères pour servi plus facilement l'imprimerie de la ville; laquelle somm servit le 26 juillet à l'achat de divers caractères provenant de l'hérédité de feu Denis Haultin, exposés e vente, et achetés en partie[2] par Coderc, qui en retir 8 quintaux moins 16 livres, au prix de 25 livres 10 sol le quintal, revenant justement à 200 livres, que Pierr de Manas, syndic de la ville, s'engagea à payer dans si mois, à compter de la date de l'acte, passé par Me Naces Ledit jour 7 octobre 1619, Coderc reconnut avoir reç

disparut à la suite de malheurs domestiques; on le trouve en 1617 à Mon tauban ; il s'y était marié avec la fille d'un orfèvre de notre ville, Magde leine Barbe, dont il eut un enfant le 16 mars 1605. Avant 1634 Fabry ava repris l'imprimerie de Castres; Bernard Barcouda lui succéda vers 164
Voir p. 176 et 159.

[1] Dans les actes, le nom de Coderc est écrit *Couderc*, comme on prononçait; mais sur les imprimés il n'y a jamais un *u*.

[2] Jean Dalvy, imprimeur à Cahors, acheta aussi une partie des carac tères de Denis Haultin. L'acte porte par erreur Jean *Alby*. C'est Jea *Dalvy* qu'il faut lire. Ce typographe exerça son industrie dans la capital du Quercy de 1613 à 1644, en même temps que la famille Rousseau; pu il alla s'établir à Tulle.

ces caractères et s'engagea « à servir l'imprimerie de ladite ville, bien et dûment, comme l'avait accoutumé de faire feu Haultin, dans la même maison despendant de l'hospital de Lautier, respondant à la rue des Carmes, tant qu'il vivra, et y travailler, ainsi qu'il le fait depuis le 1er janvier an présent. »

Les Consuls[1] promettent de l'exempter de toutes charges et impositions ordinaires ou extraordinaires, sauf pour les biens immeubles qu'il acquerrait à l'avenir ; de faire guet ni garde de jour ou de nuit, moins d'aller travailler aux fortifications et œuvres publiques de la ville. Si Coderc meurt en servant l'imprimerie, la somme de 200 livres est acquise à ses héritiers ; mais s'il quitte la ville, ou cesse de travailler de son métier, il sera tenu de rembourser lesdits caractères et les 200 livres. Aucune indemnité annuelle ne lui est allouée.

Nous ferons remarquer que dans cet acte il n'est pas question de la presse et des ustensiles indispensables, parce que la ville avait déjà acheté ce matériel.

Le 17 novembre 1619, quelques jours après l'acte qui lui assurait une position, Pierre Coderc se maria avec Rachel de Bertié, fille d'Antoine et de Marthe Boyer, née le 20 septembre 1595, et filleule de Rachel de Scorbiac. Leur contrat, qui nous aurait fait connaître les apports des époux, n'a pas été retrouvé.

De ce mariage naquit un seul enfant, le 7 mars 1621, auquel fut donné le prénom de Jacques, par son parrain Jacques Dupuy, conseiller du Roy, l'énergique organisateur de la défense de Montauban pendant le siège de

[1] Les Consuls de 1617 étaient : Pierre de Burgades, avocat ; Baptiste de Natalis, avocat ; Isaac Tenans, bourgeois ; Pierre Planques ; Jean Pelleprat, apothicaire ; Jean Andral, paysan.

1621 ; la marraine était Françoise de Manas ; le nouveau-né mourut fort jeune.

Les États du Quercy, nous ne savons à quel titre, accordèrent annuellement 50 livres à l'imprimeur montalbanais, à partir du 19 décembre 1621.

Le premier des livres portant le nom de Coderc, *La Persécution des Églises de la Souveraineté de Béarn* (in-8°, de 32 pages), lui aurait coûté cher, si en ce moment notre cité n'eût pas été révoltée contre l'autorité royale. En effet, le 3 mars 1621 le Parlement de Toulouse rendit un arrêt dont voici l'analyse :

« 1° Il sera informé de la publication d'un Discours et d'un livre imprimé à Montauban par Pierre Coderc, sous le titre de : *Persécution des Églises de la souveraineté de Béarn*, ouvrage dans lequel on relate ce qu'on suppose avoir été fait audit pays du 1er octobre 1620 au 1er janvier 1621, en termes injurieux pour le Roy, qui y est traité de parjure, perfide, etc. ;

« 2° Que Pierre Coderc sera ajourné à comparoir devant la Cour pour y répondre aux conclusions du procureur du Roy ;

« 3° Que le livre en question sera brûlé sur la place du Salin par l'exécuteur de la haute justice ;

« 4° Qu'il sera fait inhibition, tant audit Coderc qu'à tous autres imprimeurs et libraires ou marchands, d'imprimer ou de vendre ce livre et tous autres semblables à peine de la vie ;

« 5° Que le *dictum* du présent arrêt sera envoyé au sénéchal du Quercy, siège de Montauban, pour y être enregistré et publié par les soins des magistrats dudit siège, à peine de dix mille livres. » — Archives du Parlement, B, 405.

Coderc ne répondit pas à cette sommation ; les registres du Parlement n'indiquent pas les suites de cette affaire. Le 18 mai 1622, Jean-Paul de Lescun, conseiller à la Cour de Pau, auteur de ce pamphlet, fut condamné par le Parlement de Bordeaux à avoir la tête tranchée et les quatre membres coupés. La sentence fut exécutée le lendemain.

On comprend qu'un tel livre, brûlé par la main du bourreau, soit fort rare. Il manque encore à notre collection, mais nous avons pu l'examiner à la bibliothèque de Pau et à la Bibliothèque Nationale.

La même année 1621 Pierre Coderc publia : *Très humbles Remonstrances au Roy par les Députez des Églises réformées de France et Souveraineté de Béarn*, in-8° de 18 pages.

Trois ouvrages datés des années 1621 et 1622 portent pour titres :

Le Pétard d'éloquence de maistre Gvillavme le Ievne, A Messieurs les rebelles de La Rochelle. — Montauban, par Jacques d'Olivier, 1621, in-8° de 16 pages.

Épitaphe anagrammatique de Daniel Chamier, gros et gras, ministre de Montauban. — A Montauban, par Pierre Gaston, imprimeur ordinaire, 1621, in-8° de 7 pages.

La Métamorphose des Rebelles. Dédiée au Roy. — A Montauban, par Isaac L'Oriot, 1622, in-8° de 30 p.

Le nom du lieu d'impression est supposé, comme les noms de *J. d'Olivier*, *Pierre Gaston* et *Isaac L'Oriot.* On pourrait croire que Coderc a voulu cette fois ne pas s'exposer à des poursuites. Il n'en est rien ; ces opuscules, sortis des mêmes presses, et écrits contre les Réformés, au moment du siège, n'ont pas été publiés à Montauban. Nous les signalons aux bibliophiles, afin qu'ils ne les attribuent pas à nos typographes.

Voici le titre d'un autre ouvrage fort recherché :

Histoire particvlière des plvs mémorables choses qvi se sont passées au siège de Montauban et de l'Acheminement d'icelvy. — A Leyden, par Godefroy Basson, Iouxte la copie apportée de France, 1622, in-8° de 287 pages.

Cette fois encore le nom indiqué n'est pas celui du

typographe qui a imprimé ce livre : nous avons la preuve que cette relation est sortie des presses de Pierre Codere: les bois gravés qu'on y trouve, sont conservés dans notre établissement, où ont été utilisés plusieurs fois depuis 270 ans.

Pourquoi Codere n'a-t-il pas mis son nom sur un ouvrage qui était la glorification de ses concitoyens et de leurs chefs ? Pourquoi Hector Joly, auteur de cette chronique si complète, ne l'a-t-il pas signée ? Il a supprimé son nom dans la liste des treize pasteurs présents pendant ce long siège, et il n'en désigne que douze. C'est sans doute que l'imprimeur et l'auteur n'avaient pas une très grande confiance dans la cause qu'ils servaient ; ils se disaient que le pouvoir royal pourrait un jour leur demander compte de cet écrit, destiné à justifier la résistance de la cité montalbanaise, la seule qui n'eût pas été forcée d'ouvrir ses portes à l'armée de Louis XIII. Cette histoire a eu plusieurs éditions (celle de Genève porte le nom de H. Joly), et mériterait d'être réimprimée. Elle a été traduite et publiée en allemand en 1624, in 8°.

Deux autres livres doivent être signalés :

Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Montauban, durant et du depuis les derniers mouvemens iusqu'à présent. Avec les Lettres et Responces, tant des pasteurs et des habitans de ladite ville que de Messieurs de Rohan et de Soubize, et aussi de Messieurs de La Rochelle. Ensemble les articles à eux accordez par le Roy. — S. l., 1627, in-8° de 80 p.

L'Estat de Montauban depuis la descente des Anglois en Ré (l'île de) *le XXII Iuillet 1627, jusques à la reddition de La Rochelle.* Par Pierre Berauld, pasteur et professeur en théologie. — S. l., 1628, in-4° de 12-161 p.

Le premier de ces livres est anonyme, et l'on n'en connaît pas l'auteur. Ni l'un ni l'autre ne sont datés de Montauban, dont on voit les armoiries sur le titre, et des lettres gravées ou des têtes de pages qui ne laissent aucun doute sur le lieu de leur publication. Ces chroniques complètent l'histoire du siège de 1621 et de ses suites; n'ayant eu qu'une édition, elles sont très rares, et devraient aussi être réimprimées, quoique de longs emprunts leur aient été faits par les annotateurs de l'*Histoire de Montauban*, de Le Bret.

Le 14 juin 1630, Pierre Coderc assista, comme témoin à la remise aux Consuls, par M. de Valada, des coins qui avaient servi pour frapper à Montauban des écus au soleil, marque de Paris, et autres pièces, en vertu de la commission donnée le 15 juillet 1628 « par Henri de Rohan, chef et général des Églises réformées ès provinces de Languedoc et Guienne. » Procès-verbal fut dressé de la destruction de ces coins: ce n'était donc pas la fausse monnaie, portant cette inscription: *Moneda novella de la Republica de Montalba*, signalée par plusieurs chroniqueurs, et même par Tobiesen Duby, dans son *Traité des monnaies baronales*, qui cependant avouent tous ne l'avoir jamais vue. Déjà, le 24 juillet 1587, le roi Henri avait également donné l'autorisation de créer à Montauban un hôtel de monnaies pour suppléer à la rareté du numéraire, et c'est Durand de La Sarrète, de Villefranche, qui fut nommé « maistre de la monnoye [1]. »

Le 12 février 1636, pardevant Me Jean Brandala, notaire, et dans la maison de Samuel Mailhet, chaussatier, Pierre Coderc, étant bien disposé de sa personne, fit un testament dont voici le résumé : D'abord il recom-

[1] Voir les *Éphémérides Montalbanaises*, p. 273.

mande son âme à Dieu, ... et veut être enseveli chrétie nement, suivant l'ordre de l'Église réformée, de laquel il fait profession, et donne 6 livres tournois à cet Église. A Rachel de Bertié, sa femme, il lègue 5 so tournois; à Jacquette Mailhet, fille d'Isabeau Haultin, niéce, 100 livres tournois payables à son mariage; à deu filles de métayer, ses filleules, chacune 20 livres. Sont in tituées ses hoires universelles et générales, Isabeau d Coderc, sa sœur, mariée à Jehan d'Ohain, maître d musique au collège; Marthe de Haultin, femme de Jac Pern, marchand, et Isabeau de Haultin, ses nièces, ch cune pour un tiers.

Tous les autres testaments sont annulés, et ce dern le fut aussi en 1637, par un codicile écrit à la marg et qui n'indique pas de quelle manière le testateur d posa de sa fortune, notamment du matériel de l'imprimer qui, croyons-nous, passa à ses héritiers naturels.

Avant même d'avoir abandonné la Religion réformé Pierre Coderc imprima, de 1634 à 1638, le *Calendri du diocèse* et les formules nécessaires pour l'administrati du clergé. Après le départ d'Arnaud de Saint-Bonn qui ne resta à Montauban que pendant les années 163 1640, ainsi que nous le dirons plus tard, Coderc devi imprimeur en titre de l'évêché, et publia de nouveau *Calendrier du diocèse;* mais sans doute il était alo malade ou avait cédé la direction de l'imprimerie, car le prix de cette publication, dont il n'existe pas un se exemplaire à notre connaissance, fut payé pour les anné 1642-1643 à sa femme et à son beau-frère.

Pierre Coderc avait cependant eu à se plaindre d mauvais procédés de Pierre Bertié, qui paraissait mên agir avec le consentement de sa sœur Rachel. En effe

le 25 juillet 1642, Me Antoine Caudier, praticien, se présenta devant les Consuls, Me Cubaynes, notaire, étant secrétaire de la communauté, et exposa que Coderc, son client : « servait l'imprimerie de la ville depuis 25 ans au gré de tous les habitants et sans aucun reproche ; que néanmoins Bertié, soi-disant maître imprimeur, de mauvaise foi et par une notable surpr*in*se, avait obtenu de quelques-uns des Consuls de 1641 contrat de bail de ladite imprimerie, quoique déjà plusieurs fois le conseil de police l'eût refusé ; que lesdits Consuls n'ont pu disposer des caractères, matrices et autres ust*a*nciles de ladite imprimerie, lesquels appartiennent en propriété audit Coderc ; que ledit Bertié trouble la jouissance de ladite imprimerie et lui retient lesdits ust*a*nciles ; requiert lesdits Consuls de révoquer ledit contrat avec Bertié et de le renouveler avec Coderc ; et s'ils ne le veulent, les somme de luy déclarer s'ils entendent l'empêcher de retirer ledit matériel qui est sa propriété. »

Les Consuls, vu les actes, furent d'avis de révoquer le contrat avec Bertié, et résolurent de le renouveler avec Coderc, aux mêmes gages, facultés et émoluments qu'auparavant.

Quoique à peine âgé de 50 ans au moment de son décès, Pierre Coderc avait imprimé de nombreux ouvrages: livres de controverse, sermons, thèses de l'Académie protestante, etc. Nous en avons recueilli ou nous en connaissons plus de quarante, dont la liste complète sera insérée dans la *Bibliographie de Tarn-et-Garonne*. Il nous paraît utile d'en indiquer quelques-uns dans cette Notice :

L'Eplvchement de soy-mesme et *La Froissvre de Ioseph*, sermons prêchés à Montauban, par Pierre Bérauld, ministre et professeur. 1622, in-8° de 128 et 102 pages.

L'Ambassade du Ciel et *Le Secret de Piété*, deux sermons, par Timothée Delon, ministre à Montauban. 1627 et 1628, in-12 de 107 et 119 pages.

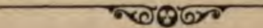
Édict du Roy, portant création d'une Généralité et Bureau des Finances en la ville de Montauban. 1635, in-8° de 21 pages.

Règlement sur la convocation de l'arrière Ban que le Roy veut estre faite en la présente année 1639 (armes du Roi). Pièce curieuse pour l'histoire militaire.

L'acte de décès de Pierre Coderc est inscrit en ces termes dans les registres de l'église Saint-Jacques :

« Pierre Coderc, imprimeur de la présent ville de Montauban, est décédé le cinquiesme janvier mil six cent quarante-quatre, dans l'imprimerie de la présent ville, après avoir reçeu les saints sacrements de pénitence et extrême-onction, et donné de grands témoignages de la satisfaction qu'il recevoit de mourir dans l'Église catholique, apostolique et romaine. Il a esté ensevely dans l'église Saint-Jacques, près la porte qui va vers la Boucherie (la place Victor Hugo aujourd'hui). Assistans les deux Chapitres et partie du Présidial à sa sépulture. En foy de quoi ay signé le sextiesme janvier 1644. — Signé : PHILIP, chanoine. »

Nous terminerons cette notice en faisant remarquer que Pierre Coderc n'adopta pas de marque spéciale, comme ses prédécesseurs ; il employa quelquefois celle de Denis Haultin, dont il ne suivit pas longtemps les bonnes traditions typographiques : ses travaux sont généralement médiocres, mais il est juste d'attribuer cette décadence aux troubles qui agitèrent le Quercy pendant presque toute la première moitié du XVII[e] siècle.



BIBLIOGRAPHIE MONTALBANAISE

§ 3. — **Livres imprimés par Haultin et ses héritiers** [1].

1589-1619.

25*. — Clavdii Grangæi Bitvrigis libri tres de secvndo Bello civili. — *Montalbani. Excudebat Dionysius Hautinus, typographus.* CIↃ. IↃ. XXCIX (1589), in-4° de XII-124 pages.

Le caractère, dit gros-romain (16 points typographiques), employé pour ce livre et le suivant est du même type que possédait Rabier.

Claude de La Grange avait déjà publié deux ouvrages (n°ˢ **20** et **21**) en 1581-82 à Montauban, où en 1590 il fut parrain « d'un More de nation, natif du Maroc ; la marraine étant Hélène de Gordon, dame de Polignac. » L'impression de ce livre est très remarquable. Dans le format in-4°, adopté par Haultin, les feuillets ont 115 à 120 millimètres sur 175 à 180. — Le P. Le Long date cette histoire de 1569, par erreur.

26*. — Septvaginta Danielis Hebdomadvm Expositio, in qua Regum Persicorum nomina, Regnorumque tempora, quæ in sacra, Persica, Græcaque Historia variant, inter se componuntur, ac conciliantur : absolutissima ad eam Chronologia adiuncta. Johanne Constante Cadurco authore. — *Montalbani. Excudebat D. Hautinus*, 1590, in-4° de 120 pages, dont les 43 dernières ont 8 colonnes, caractère petit-romain (9 points), finement gravé.

La dédicace à Henri IV est datée de Montauban, 17 août M. D. XC.

Le P. Le Long dit, dans la *Bibliotheca* sacra, que l'auteur du *Septuaginta*, ministre à Montauban, avait prêché le premier la Réforme à Saint-Léophaire (Saint-Nauphary) le 15 mars 1561. C'est le même que Constans le jeune, cité par Th. de Bèze en 1560. Quelque membre de sa famille étant venu s'établir à Montauban après avoir habité Cahors, avait ajouté le nom de cette ville au sien pour se distinguer des autres Constans. — Nous avons vu que Jean Constans était un des surintendants de l'imprimerie montalbanaise en 1582. (*Notice sur Louis Rabier.*)

[1] A la suite de la Notice sur Denis Haultin nous avons inséré celle de Pierre Coderc, qui dirigea l'imprimerie municipale pendant plusieurs années après la mort de son beau-frère, avant d'être désigné par les Consuls pour lui succéder. Nous réunissons de même les bibliographies de ces deux typographes.

Les livres dont le n° d'ordre est suivi du signe * sont classés dans la bibliothèque Forestié.

27. — Récit de la bataille d'Ivry (14 août 1590).

D'après M. Devals, les Consuls de Montauban chargèrent le libr Marc-Aurel de faire imprimer ce Récit par Haultin pour l'envoyer villes voisines.

28. — L'Entreprise de la Ligue contre l'Etat et Couronne France, avec tout ce qui s'est fait et passé contre ladite Ligue j qu'à la bataille de Mante, et autres que Henri de Bourbon, roi France, a eues contre la Ligue, depuis son avènement à la Couron jusqu'aujourd'hui. — *Montauban*, 1590, in-8°.

Le Long, t. II, n° 19,265, cite ce livre, sans indiquer l'auteur.

29. — Cantique à Diev svr la délivrance de l'Eglise de Villem assiégée pour la seconde fois par le duc de Ioyeuse, lequel y fi malheureusement ses jours le 19 octobre 1592. — *Sans date sans nom de lieu (Montauban)*, 1 page in-f°, à 2 colonnes.

Voir ci-dessus, p. 88, quelques indications sur ce Cantique, impri par Haultin, avec les caractères et vignettes du *Septuaginta*, n° 26.

Les Montalbanais, déclarés contre la Ligue, contribuèrent à la défa du duc de Joyeuse. — Dans nos *Ephémérides Montalbanaises*, p. 1 sont reproduites 10 strophes de ce cantique. [Bibl. de Maleville

30*. — Discovrs svr les Mariages contractez entre personnes diuerse religion. — *Montavban, Denis Haultin*, 1595, p in-8° de 97 pages. (Au titre, grande marque de Denis Haultin.)

Il a été impossible de connaître l'auteur de ce *Discours*, divisé 15 chapitres; les mariages mixtes y sont condamnés avec une violen extraordinaire. — Voir ci-dessus, p. 91.

31. — Edict dv Roy svr la Révocation des Edicts de la Lig faicts ès années mil cinq cens quatre vingts cinq et quatre vin huict. — *Montavban, Denis Haultin*, 1595, in-12 de 10 pag

Pages 188 à 198 du *Recueil de Bordeaux*, décrit ci-dessus, n° 9.

32. — Déclaration dv Roy svr l'Edict faict par le fev Ro mil cinq cens soixante dix-sept. — *Montavban, Denis Haulti* 1595, in-12 de 6 pages.

Pages 200 à 205 du *Recueil de Bordeaux*.

33*. — Remonstrances et Discovrs faicts et prononcez en la Co et Chambre de l'Edict establie à Castres d'Albigeois, pour le resso

de la Cour de parlement de Tholose. Par messire Philippe Canaye, seigneur de Fresnes, Conseiller du Roy en ses conseil d'Estat et priué, et Président en ladicte Cour. — *Montavban, Denis Haultin,* 1597, petit in-8° de VIII-129 pages.

Ces Discours, prononcés pendant les années 1595-96, sont dédiés à « Messieurs les Advocats du ressort du Parlement de Tholose, » par S. Bonencontre, qui les fit aussi imprimer à Paris en 1598.

Né à Paris en 1551, Canaye fut chargé d'importantes missions par Henry de Navarre, et en 1595 obtint la présidence de la Chambre mipartie de Castres. Puis il abjura la Réforme, comme Henri IV, qui l'envoya à Venise pour le représenter. Pendant les dernières années de sa vie il s'occupa exclusivement de diplomatie et mourut en 1610.

34*. — Enchiridion titvlorvm aliqvot Ivris. Videlicet, De verborum et rerum significatione, ex Pandectis. De regulis Iuris, tum ex Pandectis, tum ex Decretalibus, et Sexto. De gradibus Affinitatis, ex Pandectis. Ad hæc, Rubricæ omnes Cæsarei et Pontificii Iuris. — *Montalbani, apud Dionysium Hautinum,* 1597, petit in-12 de 153 pages.

Ce manuel a 46 lignes à la page, petit caractère de 6 points, parfaitement gravé; mais à la page 55 commence une erreur de pagination. Notre exemplaire, peut-être unique, est dans sa première reliure en vélin; son format a 60 millimètres sur 120. Sur le titre on voit la signature d'un *Pechels*, famille montalbanaise, qui à la Révocation de l'Édit de Nantes passa en Angleterre, où elle occupe encore une haute situation. — Voir les *Mémoires de Samuel de Pechels.*

35*. — Brieve et claire Défense de la vocation des Ministres de l'Euangile contre la replique de Messire Iaques Dauy, Euesque d'Eureux, faite article par article sur la mesme replique. Par Michel Berauld, l'vn des Pasteurs de l'Eglise de Montauban. — *Montavban, Denis Haultin,* 1598, in-8° de XXII-498 pages. (Grande marque de Haultin.)

Les préliminaires : titre, dédicace « Aux magistrats et habitans de Montauban, » préface, vers grecs et latins adressés à Duperron, occupent 11 feuillets. — Voir au n° 22 une note sur Michel Bérauld.

36. — Repliqve povr la Response faicte à la Déclaration de fev Iean de Sponde, auec ample confirmation de la vraye doctrine touchant l'Eglise, ses membres, qualitez, marques, charges. Et refutation que la vraye Eglise soit la Romaine, et que le Pape soit chef Minis-

tériel de l'Eglise universelle. Par Bernard de Sonis, contre la deffen de Henry de Sponde, apostat. — *Montavban, Denis Havlti* 1599, in-16 de x-423 pages. (Petite marque de Haultin.)

Voir sur Bernard de Sonis la note de la page 92 ci-dessus et l'*Histoi de l'Académie protest. de Montauban*, par Nicolas. [Bibl. de Montauba

37*. — La Flevr de la Théologie, c'est-à-dire de la Parole de Di disposée par lieux communs en forme de Nouueau Commentaire s le Catéchisme. Auquel est monstré premièrement la vraye do trine, puis est refutée là exactement la fausse, notamment celle l'Eglise Romaine, le tout briesuement, clairement, solidement, p bon ordre et facile méthode. Par Pierre Girard, Pasteur du sain Evangile. — *Montavban, Denis Haultin*, 1600, in-8°, d xl-745 pages, non compris les *errata*. (Petite marque de Haultin.

Dans un « Salut au lecteur, » l'imprimeur dit que Pierre Girard « enseigné la Parolle de Dieu en prêches et en leçons, comme il m'es apparu notamment au livre intitulé *Préparation au Ministère* » (qui paru en 1594). Pierre Girard, né à Châtillon, était ministre à Nègrepelisse er 1603 ; il mourut avant 1617. Son livre est dédié à l'Église de Mauvezin.

38. — Déclaration chrestienne du Père Abraham, naguère prieur des Carmes en la ville d'Arles, publicquement faicte en l'Eglise d'Uzès. — *Montavban, Denis Haultin*, 1600, in-8° pièce.

Pièce inscrite dans le Catalogue de la Bibliothèque Nationale D² 5,331

39. — Disputationes... in Academia Montalbanensis... — Excudebat *D. Hautinus*, etc., 1600 à 1603.

Haultin imprima beaucoup de thèses pour l'Académie protestante de Montauban; mais 20 seulement portant son nom sont encore connues. — Nous avons dit, p. 92, que 19, formant 194 pages in-4°, et qui sont dans la bibliothèque de Grenoble, nous ont été signalées en 1888, trois ans après la publication de l'ouvrage de M. Michel Nicolas [1], où la 20°, datée de 1636, est inscrite à la page 367. — Voir le titre ci-après, n° **100**.

[1] La Faculté de Montauban devrait faire copier ces Thèses, où l'on trouve les noms d'une quarantaine d'étudiants qui suivirent les cours de l'Académie pendant les années 1600 à 1603, et l'indication des sujets proposés pour les examens présidés par Robert de Vîmes, Bernard de Sonis et Robert Bodius. M. Nicolas regretta vivement de ne pouvoir, faute de documents, exposer l'enseignement de ces premiers professeurs.

M. de France possède une thèse datée de 1655, et portant 10 noms d'étudiants.

A la Bibliothèque de Montauban il y a un « Tableau votif » offert aux Consuls en 1626, au nom de 20 étudiants. M. Nicolas n'a pas signalé cet intéressant tableau.

Avec les Thèses de Grenoble et celle de 1655 que nous indiquons, on pourrait faire un supplément à l'*Histoire de l'Académie protestante de Montauban*.

40. — Discours véritable de ce qui est advenu à sept blasphémateurs du nom de Dieu iouant aux cartes et aux dez dans un cabaret distant de deux lieues de Montauban sur le grand chemin de Tolouse. Jouxte la copie imprimée à *Corre en Carcy* (Cahors), par Olivier de Minière, 1601, petit in-8° de 4 ff.

Une autre pièce raconte le même fait « passé entre trois blasphémateurs, dans un cabaret, distant de quatre lieues de Périgueux. — *Engoulesme, par Olivier de Minières*, petit in-8° de 9 pages. Ni à Cahors ni à Périgueux il n'y a eu aucun imprimeur de ce nom. Une édition a-t-elle paru à Montauban en 1601 ? Le libraire Aubry a fait réimprimer cette plaquette. [Brunet, t. II, col. 756.]

41. — Traité des Dismes. — *Montauban*, 1602, in-8° ou in-12.

Le Long et Pinçon ont indiqué ce traité, mais aucun autre bibliographe ne l'a cité. Une *Histoire de l'origine des dixmes*, par Massolier, fut imprimée à Lyon en 1689, et Fontanel, imprimeur à Montauban, en donna une nouvelle édition en 1792.

42. — Le Théâtre de la Conscience et la Sovrce de revolte. Avec l'Antidote ov preseruatif de reuolte. Le tout très-vtile et necessaire au temps present. Par Pierre Girard. — *Montavban, Denis Haultin*, 1603, in-8° de XXXII-606 pages, et 12 de table ou *errata*.

P. Gérard a dédié son livre aux Maire, Échevins et Pairs de La Rochelle. — Voir le n° **37**.

43. — Déclaration de Fabrice de la Bassecourt, de la ville de Mons en Hainault, cy-devant prestre et curé de Saint-Germain à Orléans, et bachelier, formé en l'Eglise romaine, par laquelle il expose les raisons qui l'ont meu à quitter la religion romaine pour embrasser la vérité de l'Evangile. — *Montavban*, 1603, in-8° de 36 p.

Cette Déclaration, attribuée à Dumoulin, fut imprimée à Saumur et à Orléans, mais pas à Montauban. Fabrice Bascourt (et non Bassecourt), se rétracta à Auch le jour de Noël 1603, après une conférence à Montauban avec un religieux nommé Lombard, ancien étudiant à l'Académie de cette ville. — Voir la *Response* à cette Déclaration, Paris, 1604. [Bibl. Jarry, à Orléans.]

44*. — De l'Origine et Institvtion de divers Ordres de Chevalerie, tant Ecclesiastiques que Prophanes. Par Monsieur M. P. de Beloy, Conseiller et Aduocat général du Roy en sa Cour de Parlement de de Tolose. — *Montavban, Denis Haultin*, 1604, in-12 de

xii-372 pages. Il y a des exemplaires avec nouveau titre daté Paris, E. Robinet, 1604, ou de Tolose, R. Colomiez, 1622. — (V p. 97.)

Après la Dédicace « à Monseigneur le Dauphin de Vienois, duc Bretagne, » suivent un quatrain par A. François, I. C., un sonne une ode par Isaac Constans, docteur régent en médecine.

Voir ci-dessus, p. 83, la note sur P. de Beloy, et le n° **48** pour Is Constans.

45. — Déclaration des Poincts principaux qvi ont incité Laz Maillard, natif de Dijon, auparavant de l'ordre des Cisteaux prieur d'Anglefort, à quitter les fausses doctrines et idolâtries de prétendue Eglise romaine. Prononcée au grand Temple de Mont ban, en la face de l'Eglise, l'uniesme d'avril 1604. — *Montavbc Denis Havltin*, 1604, in-8° de 30 pages. (Armes de la ville.)

Catalogues des librairies Labitte, 1876, et Claudin, 1889.

46. — Ce sont les médicamens qve novs soussignés, docte médecins de Montauban, estimons estre nécessaire que les Apo caires tiennent en leur boutique pour servir au besoin. — *S. (Montauban, Haultin)*, placard à 4 col., sur parchemin, in daté du 21 avril 1605, publié par les Consuls le 26 mars 1607.

Ce placard, signé : Ruperius, Is. Constans, et approuvé par la Facu de Toulouse, est annexé au *Livre Noir*, fol. 143-44. (Arch. municipale

47. — Le Paradis de ceux qui aiment Dieu, faict par stan chrestiennes en quatre chans, par I. B. Q. — Stances chrestiennes consolatoires à M. de Rohan sur la mort de la Duchesse des De Ponts, sa fille, par le même. — *Montauban, Denis Hault* 1607, 2 parties, en un volume, petit in-8°.

Catalogue Techner, 1890, n° 1,244.

48. — Manvel ou Abrégé des remèdes pour se preserver, gue et nettoyer en temps de peste, par M. Isaac Constans, Montalbana Docteur en médecine de Montpellier, aggréé de l'Université Caors, et professeur publi*que* (sic) en chirurgie et pharmacie. *Montauban, Haultin*, 1608, in-12 de 71 pages. (Armes de la vill

Né à Montauban le 21 janvier 1561, Isaac Constans y mourut 23 août 1630, après avoir habité Cahors, où il dédia en 1595 la tradu tion de l'*Antidote des maladies*, de Marcile Ficin, à l'évêque Antoi

d'Ébrard de S. Sulpice, « qui lui avait fait l'honneur de se servir de lui en sa vocation. » — I. Constans occupa la chaire de médecine et de pharmacie à l'Académie de Montauban. Il était fils de Bernard Constans, docteur en médecine, reçu en 1562 à l'Université de Cahors.

Dans la dédicace de son *Manuel des remèdes* à Pierre de Beloy, il félicite Montauban d'être « pourvue de Messieurs maîtres Pierre de Rieupeyrous, médecin du Roy; Jean Le Duc et Jean Sonis, docteurs en médecine, très doctes et expérimentez, ses collègues. » [Bibl. Nation.]

49. — Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la Nouvelle Alliance de Nostre Seigneur Iésus Christ. — *Montauban, Denis Haultin*, 1609, in-12 de 873 pages, encadrées d'un filet rouge. (Marque de Denis Haultin.)

50. — Les Pseaumes de David, mis en rime françoise. Par Clément Marot et Théodore de Bèze. — *Montavban, Denis Haultin*, 1609, in-12, non paginé. Réglé (encadré par un filet rouge) comme le *Nouveau Testament*, avec lequel il est relié. (Marque de Haultin.)

Ce volume comprend : Table, indiquant le jour de Pâques, de 1609 à 1631; Calendrier, avec mention des principaux évènements intéressant la Réforme; *aucunes* foires de France; les Pseaumes, avec un résumé de chacun, et le premier verset en musique; Commandemens de Dieu et cantique de Siméon, aussi avec musique; Catéchisme, prières, confession de foy accordée à La Rochelle en 1571, etc. Dans cette édition des *Pseaumes*, la première qui ait été imprimée à Montauban, la musique doit être celle de Claude le jeune. [Bibl. Lutteroth.]

Voir l'*Histoire du Psaultier des Eglises réformées*, par Félix Bovet, 1872.

51*. — Complaintes svr la mort dv tres avgvste et heroique Henry, quatriesme de ce nom, Roy de France et de Nauarre, traistreusement assassiné dans la ville de Paris, par François Ravaillac, très exécrable et abominable parricide, le vendredy treiziesme *(sic)* de may 1610. — Composées par Iean Grifolet, docteur et aduocat en la Cour de Parlement de Tolose. — *Montavban, Denis Haultin*, 1610, in-8° de 8 pages. (Armes de la ville.)

Ces complaintes sont dédiées à Antoine de Cardaillac, seigneur et baron de Bioule, Gaïx, Monbrun et autres places.

52*. Stances consolatoyres svr la mort dv fev roy Henry de Bourbon, quatriesme de ce nom, proditoyrement homicidé par vn voleur, dans la ville de Paris. — *Paris, F. Morel*, 1610, in-8° de 8 pages.

L'auteur d'une *Notice sur Paul Ferry*, Metz, 1870, dit que ce jeune poète écrivit, « pendant son séjour à l'Académie de Montauban, des stances

sur la mort de Henri IV, qui furent imprimées dans cette ville et deux fois à Paris. » Elles sont publiées dans les *Œuvres* de Ferry sous ce titre : « Stances à la mémoire de très auguste prince feu Henry IV roy de France et de Navarre. » On ne connait pas l'édition montalbanaise. — Voir n° **56**.

53*. — Stances svr la mort de tres avgvste, tres invincible et tres pvissant Prince Henry IIII, roy de France et de Nauarre. Par I. B. D. L. P. — *Montavban, Denis Haultin*, 1610, in-8° de 8 pages. (Au titre, armes de la ville.)

Il y a 25 strophes de six alexandrins, précédées d'un sonnet.

54*. — Devoir de Piété desdié à tres vertvevx et magnanimes heros, noble Iean de Cavmont, Seigneur et Baron de Monbeton et autres lieux; ensemble à noble David de Cavmont, Seigneur de Monredon, son frère germain. — *Montavban, Denis Haultin*, 1610, in-8° de 16 pages.

Après les deux sonnets de la dédicace, signés : « P. D. T., natif de M. en Foix, » il y a un madrigal, des sonnets et des anagrammes en la mémoire de « Monsievr François de Nassavre, » ayeul maternel de l'auteur, Pierre de Tissandier, natif de Mazères, qui mourut le 26 décembre 1618 à Montauban, où il avait étudié la théologie.

55*. — Epitome concernant cinq Merveilles des montagnes Pirenées, en vers latins et françois, auec vne Ode françoise à vn surgeon (descendant) particulier. — *Montavban, Denis Haultin*, 1610, in-8° de 19 pages. (Armes de la ville.)

Ces vers, de Pierre Tissandier, sont dédiés à noble de Levi, vicomte de Leran, baron de Labastide, qui, d'après une note manuscrite, « fut décapité en haine de la religion au commencement de l'an 1654. »

56. — Les premières OEvvres poeticques de Pavl Ferry, Messin. Où soubs la douce diversité de ses conceptions se rencontrent les honnestes libertés d'vne jeunesse. — *Lyon* (Montauban), *Pierre Coderc* (Denis Haultin), 1610, in-8° de XXIV-235 pages.

Ce recueil contient, après la dédicace, plusieurs sonnets écrits par des amis de l'auteur, et une pastorale : *Isabelle ou les Desdains de l'amour*, qui est suivie de plus de 80 pièces de vers dans tous les genres, que Paul Ferry avait adressées à des membres de sa famille, à ses professeurs ou à ses condisciples, et même à des dames et à des demoiselles.

Dans une note biographique sur Paul Ferry, p. 97, nous avons dit que ces œuvres poétiques étaient un peu légères pour un étudiant en théologie : ce qui explique pourquoi Haultin ne mit pas son nom ni

celui de Montauban sur le titre de ce Recueil, devenu excessivement rare. — Voir *Hist. de l'Acad. de Montauban*, p. 290. [Bibl. de l'Arsenal.]

57*. — Les véritables et sinceres Desplaisirs de Pavl Ferry, Messin. Sur le tombeau de M. Bérauld, Docteur en théologie, Recteur en l'Académie et Pasteur en l'Eglise de Montauban. — *Montavban, Denis Haultin*, 1611, in-8° de 8 pages.

Ces *Desplaisirs* se composent de 25 stances de 6 vers alexandrins, et sont précédés d'un sonnet par A. Bicheteau, pasteur, sur le tombeau de Michel Bérauld, décédé à Montauban le 11 juillet 1611.

58. — Le Passage à la vie, à l'honneur de Michel Bérauld, pasteur de l'Eglise de Montauban, par Tissandier. — *Montauban, Denis Haultin*, 1611, in-8°.

Cette pièce, portée au catalogue Labitte, a été achetée, croyons-nous, pour la Bibliothèque protestante de Paris.

Voir ci-dessus, au n° **22**, la note sur Michel Bérauld.

59*. — Devoir poeticqve de Pierre Tissandier, à l'honneur de Monseignevr le Tres illustre et Tres auguste Prince du sang Henry de Bovrbon, Prince de Condé et autres places. Ensemble Gouverneur général et Grand Amiral pour Sa Majesté en Guyenne, sur son entrée en la ville et cité de Montauban le 5 septembre 1611. — *Montavban, Denis Haultin*, 1611, in-8° de 8 pages. (Armes de la ville.)

Ce *Devoir poétique* se compose de : Ode signée N. I. E. P., stances, etc.

60*. — A tres havt et tres pvissant Henry de Bovrbon, prince de Condé, Premier Prince du sang et Premier Duc et Pair de France, Gouuerneur et Lieutenant general en ses Païs de Guienne, sur son entrée qu'il a fait *(sic)* à Montauban au commencement du mois de septembre en l'année mille *(sic)* six cens unze. — *Montavban, Denis Haultin*, 1611, in-8° de 8 pages. (Armes de la ville.)

Cette pièce de vers, composée de 20 strophes de 6 alexandrins, est signée : « Henry de Brassac, escolier pour tous. » Son nom n'est pas cité par M. Nicolas. — Il était fils de Brassac, juge originaire du Quercy.

61. — Six dizains alexandrins « demandés par Messieurs de Montauban, à Paul Ferry, pour l'entrée du prince de Condé dans cette ville le 5 septembre 1610. »

Cette indication est dans la *Notice* déjà citée; mais au lieu de la date 1610, il faut 1611. Cette pièce de vers n'a pas été retrouvée. Elle est peut-être dans les *Œuvres* de Ferry.

62*. — Paranymphe dv Devoir et de la Mvse, par Pierre T[illegible]is-sandier, natif de la Comté de Foix, à l'honneur du tres noble et tr[illegible]es auguste Seigneur Monsieur le Marquis de Themines, succedant à Monsieur son pere en la dignité de Senechal et Gouverneur [illegible] Quercy, sur son entrée à Montauban, le 22 d'aoust 1612. — *Mo[illegible]tavban, Denis Havltin*, 1612, in-8° de 13 pages.

Ce *Paranymphe* ou éloge se compose de : Anagrammes, hexastichons, stances et sonnets du même auteur.

63*. — La Christiade ov Poeme sacré, contenant l'Histoire Saincte du Prince de la vie. Divisé en cinq livres. Par Iean d'Escorbiac, Seigneur de Bajonnette. — *Montavban, Denis Havltin*, 1613, in-8° de 343 pages.

Nous avons aussi un exemplaire portant : *Lyon, par Pierre Coderc*, ainsi que nous l'avons expliqué ci-dessus, p. 96-97.

Le titre, la dédicace à la Reine-mère par le fils de l'auteur, et des pièces de vers françaises, latines et grecques, par P. Tissandier, P. de Fabre (cons. au sénéchal de Toulouse), F. Filon (avocat au même sénéchal), M. A. D. Benoist, I. d'Escorbiac fils, Isaac Constans (professeur en médecine), occupent 24 pages de préliminaires ; le poème, divisé en cinq livres, ayant chacun sa pagination, forme 319 pages, y compris des anagrammes de l'auteur, par Le Clerc (jurisconsulte). L'abbé Goujet dans la *Bibliothèque française*, t. XV, p. 76, et M. Magen, dans une Etude sur *Philon* (Agen, 1883), ont analysé ce poème.

Voir ci-dessus, p. 96, la note biographique sur Jean d'Escorbiac, qui était le 5ᵉ enfant de Guichard de Scorbiac et de Marie de Teyssendier. En secondes noces son père avait épousé Catherine de Saluste, nièce du poète Saluste du Bartas.

64*. — Dovble de la Responce de la Royne regente, mère dv Roy, à la Lettre escrite à Sa Majesté par Monseigneur le Prince de Condé, le dix-neuviesme de Feurier 1614. — *Montavban, Denis Havltin*, suiuant la coppie imprimée à Paris chez Morel et Mettayer, 1614, in-8° de 20 pages. (Armes de France.)

65. — Copie d'vne Lettre avx Ministres et Anciens assemblez av Synode de Daulphiné, tenu à Mens au mois de may 1615. — *Montauban, Abraham Griboly*, s. d., in-8° de 14 pages.

Lambert Bonet avait fait à Aix une édition de cet écrit, qui certainement n'a pas été publié à Montauban, malgré l'indication du nom de cette ville sur le titre. Denis Haultin n'aurait pas imprimé contre le Synode ce pamphlet, qui est signé : *Beelzebus*. [Bibl. Nationale.]

66*. — Ordonnance dv Roy svr la pacification des mouuemens entre ses subjects. — *Montavban*, par les héritiers de *Denys*[1] *Havltin*, 1616. Suiuant la copie imprimée à Tolose par la vesue de I. Colomiès et Raimond Colomiès, in-8° de 7 pages. (Armes de France.)

Ordonnance lue et publiée au château royal de Montauban, le 21 mai 1616, par de Viçose, conseiller du Roy, lieutenant-général civil et criminel en la sénéchaussée de Quercy.

67*. — Lettre de l'Assemblée générale de Nismes av Roy. — *Montavban*, par les héritiers de *Denys Havltin*, 1616, in-8° de 16 pages. (Armes de France.)

Cette lettre, sans date, est suivie de la Harangue des députés au Roy et d'une Lettre de Henry de Bourbon, contenant des Remonstrances.

68. — La Déclaration faicte en la ville de Montauban par les Deputez assemblez en icelle, portant de vouloir demeurer en l'obeissance du Roy et observation de ses édicts. — A Lyon, jouxte la copie imprimée à *Montauban*, 1616, in-8°, pièce.

On ne connait pas l'édition montalbanaise. [Bibl. Nationale.]

69*. — Le Povrtraict d'vne saine et saincte reiovyssance à l'honnevr de Mon-Seigneur le duc de Svli *(sic)*, faisant son entrée en la ville et cité de Montauban le 15 décembre 1616. — *Montavban*, par les héritiers de *Denys Havltin*, in-8° de 18 p. (Armes de la ville.)

Les pièces de vers qui composent ce recueil sont de Pierre Tissandier, qui a signé à la suite d'une « Ode à Madame de Rohan, ayant faict, quelques mois plustôt, que ledict seigneur, son entrée en cette ville. » Il y a « une Ode interlocutoire, contenant les demandes de l'Auteur et les responses de l'Echo. »

70. — Articles pour l'Observation des privilèges de la ville de Montauban contre l'entrée du vin étranger. — S. n., s. d.

Placard intéressant, daté du 13 février 1616, impr. par les héritiers de Haultin. [Arch. municipales.]

70 *bis*. — Recherches sur la Noblesse, par N. de La Roque, gentilhomme bearnois. — *Montauban*, 1616, in-4°.

[1] Nous avons remarqué que sur les livres publiés par les héritiers de *Denis* Haultin (mort avant le 7 avril 1616), le prénom de cet imprimeur est écrit avec un Y.

Le Long, t. III, n° 39,859, cite cette édition, qu'aucun autre biblio phe n'a signalée. La Roque, né en Normandie en 1598, n'a pas publ 18 ans, à Montauban, ses *Recherches sur la Noblesse*, qui furent im mées à Rouen en 1626 seulement, et à Caen en 1654, d'après Bru t. III, p. 849.

71. — La Gazette svr la cvlbvte des Coyons. — *Montalb (sic)*, par A. B. C. D. E. F. G. H., etc., 1617, in-8° de 25 p.

Malgré l'indication du nom de *Montalban*, ce pamphlet, qui n'a au rapport avec notre province, n'a pas été imprimé dans cette ville, l'on s'occupait en ce moment d'autres questions que de l'ultram tanisme. [Bibl. Nationale

72*. — De la tovte Pvissance de Diev et de sa volonté. Trai avqvel est exposé comment la Toute-puissance de Dieu et sa volo doiuent reigler nostre Foy au poinct du Sainct Sacrement. Par P. M. — *A La Rochelle (Montavban)*, 1617, in-8° de 16 p.

Ce Traité, de Pierre Du Moulin, est imprimé par les héritiers Denis Haultin : sur le titre il y a sa marque, qui avait servi en 1 pour le titre du *Discours sur les mariages contractez entre personnes diverse religion*.

73*. — Lettres Patentes dv Roy svr la deffence dv port d'arme bastons à feu. Confirmatives des precedentes declarations sur faites. — *Montavban*, suivant la copie imprimée à Tolose par veuve de I. Colomiez et R. Colomiez, 1617, in-8° de 8 p. (Armes France.)

Lettres lues et enregistrées au Sénéchal du Quercy, par de Viç lieutenant-général, le 22 mars 1618.

74*. — Lettres Patentes dv Roi portant inhibitions et defense toutes personnes de plus jurer ny blasphemer le nom de Dieu, de Saincte Vierge ou des Saincts. Auec la vérification du Parlement Tolose. — *Montavban*, suivant la copie imprimée à Tolose, e 1618, in-8° de 8 pages. (Armes de France.)

Ces Lettres furent lues et publiées au Sénéchal, pardevant de Viç lieutenant-général, le 28 mars 1618.

75*. — L'ordre tenv à l'ovverture de l'Assemblée faicte à Rou Par le commandement du Roy et en sa présence le iiij de ce m Avec les Séances, Noms et Rangs des Deputez et de ceux qui y assisté, et les particularitez, circonstances et subject de la Haran

de M. le Chancelier. — *(Montauban)* Suivant la copie imprimée à Paris, chez Saugrain, 1618, in-8 de 8° pages. (Armes de France.)

Le bois gravé qui a servi pour imprimer ces armes avait été plusieurs fois utilisé par Denis Haultin. — L'Assemblée de Rouen eut lieu le 4 décembre 1617.

76*. — Arrest donné par le Roy en son Conseil, auec Lettres de Déclaration dudit Seigneur sur la Réuocation du Droict Annuel. *Montavban,* suivant la copie imprimée à Paris par Morel et Mettayer, 1618, in-8° de 13 pages. (Armes de France.)

Cet arrêt est daté de Paris, 15 janvier 1618.

77. — La Iésvitomanie ou les actes de la Dispute de Lectoure publiés par Daniel Chamier, Daufinois, ministre du S.-Euangile, Pasteur de l'Eglise de Montauban, et professeur en Théologie. — *Montavban,* par les héritiers de *Denys Havltin,* 1618, in-12 de VIII-248 pages. (Armes de la ville.)

Des Conférences théologiques entre le P. Alex. Regourd, jésuite de Toulouse, et le pasteur Chamier eurent lieu à Lectoure, pendant cinq jours de mai 1618, sous la présidence du seigneur de Fontrailles, en présence de Long, juge-mage d'Armagnac; Lucas, juge criminel; Pérès et Vilate, conseillers catholiques; de Garros, lieutenant principal; de Hautmont, de Fabre, conseillers, et Casans, ministre. L'évêque de Laodicée, avec ses chanoines et des religieux de divers ordres assistaient à cette dispute, en même temps que le sieur Thoulouse, délégué du Consistoire de Montauban, et plusieurs ministres de la contrée. Après les procès-verbaux on trouve 22 pièces de vers français, latins et grecs, en l'honneur de Chamier, signés par Bicheteau, Gausies, Durmas, Tissandier, etc. [Bibl. de la Faculté de Montauban.] Une réponse à la *Jésuitomanie* fut imprimée à Cahors, en 1618, sous ce titre : *Le Désespoir de Chamier... sur la conférence qui a eu lieu à Lectoure ..., avec l'éclaircissement des quatre célèbres difficultés,* etc., in-8° de 468 p., non compris un avis de l'auteur : *Timothée de Saincte-Foy,* qui n'est autre que Alexandre Regourd, d'après Ch. Réad, p. 349 de la *Biographie de Daniel Chamier;* voir Nicolas, *Histoire de l'Académie de Montauban,* et ci-après le n° **85.**

78. — Sommaire des raisons qve rendent cevx qvi ne veulent participer à la Messe. Plus un Traité du vray sacrifice et du vray sacrificateur. Ensemble plusieurs *sonets* chrestiens sur le mesme argument. — *Montauben (sic),* par *Denis Hautain (sic),* 1618, très petit in-8° de 68 pages.

Le suppl. à Brunet, t. II, p. 664, cite cet écrit, « rare, mais d'assez p de valeur. » La manière d'écrire les mots *Montauben* et *Havlain* nc fait croire que cet opuscule n'est pas sorti des presses montalbanais

[Bibl. Nationale.

79. — Miracles des Diables chassez à Bonencontre et Garreso La ov est traitté de la vertu des Exorcismes et de la Verité c Miracles de l'Eglise romaine. — *Montavban*, de l'imprimerie *Denis Havltin*, 1620, in-8° de 70 pages.

Cet écrit est de Sylvius, ministre de Layrac, d'après une note m nuscrite qu'on lit sur l'exemplaire de la bibliothèque de Bordea Nous ne pouvons expliquer pourquoi ce livre porte la date de 1 et le nom de Denis Haultin, alors que son successeur Pierre Cod avait déjà signé, le 17 octobre 1619, avec les Consuls, une transact qui le mettait en possession de l'imprimerie municipale. — Voir dessus, p. 104.

sur lequel étaient tirés les exemplaires destinés aux Mécènes recherchés par l'auteur, qui se proposait de publier des traductions dans les langues des nations voisines; mais on n'a retrouvé que l'édition espagnole.

Le Dr Desbarreaux-Bernard, dans son *Histoire de l'Imprimerie en Languedoc*, a décrit et apprécié la *Mécométrie*; à la page 253 il cite une lettre L, gravée sur bois, haute et large de 6 centimètres, dont nous reparlerons.

Après avoir terminé la publication de sa *Mécométrie de Leymant*, pour laquelle il avait fait de longs voyages, Guillaume de Nautonier céda, au prix de 240 livres, trois quintaux de caractères (50.000 lettres) et tout son matériel typographique, aux consuls de Castres. Ceux-ci le donnèrent le 17 décembre 1604 à Pierre Fabry, imprimeur originaire de Cahors, à condition qu'il rembourserait les 240 livres, peu à peu, en 4 ans; la ville s'engageait à le loger gratuitement et à lui payer annuellement 60 livres, afin de soutenir son établissement.

Pierre Fabry s'était marié depuis peu à Montauban avec Madeleine Barthe, fille d'un orfèvre. Il y fit baptiser une fille au temple le 16 mars 1605.

Le premier livre qui sortit de l'atelier de Castres fut le *Diaire ou Journalier de la longueur des jours et des nuits*, in-4° de 20 pages, œuvre aussi de Nautonier[1], qui a daté la dédicace du 1er janvier 1605. Cette pièce nous a permis de constater que Fabry ayant été forcé de quitter Castres après 1613, vint à Montauban, où il était encore en septembre 1617; il apporta dans l'imprimerie qui l'occupa, divers bois gravés. Ainsi trois lettres ornées du *Diaire* de 1605, que nous possédons, se retrouvent : un M en 1613, un grand L en 1622 et un D en 1668, dans des livres imprimés par Coderc et Bertié.

Nous profitons de ce Supplément pour remercier notre guide M. A. Claudin de nous avoir offert gracieusement la plaquette n° 86 (*Déclaration pour la Paix*), que nous avions citée d'après le catalogue Labitte, et dans laquelle a été utilisée la belle lettre L gravée pour la *Mécométrie*.

Les quatre pièces qui suivent nous furent cédées par M. Vielles, bibliophile aussi érudit qu'il est heureux dans ses recherches. Nous avons eu souvent le plaisir de faire, avec cet ami, des échanges de livres pour augmenter sa collection ou la nôtre.

Ces pièces rarissimes, que nous allons décrire un peu longuement, et qui étaient encore réunies par la brochure dans un recueil factice, ont 125 millimètres sur 175, et justifient la réputation de Denis Haultin. Nous les avons communiquées en 1893 au Congrès de la Sorbonne.

306*b**. — Arrest de la Covr de Parlement contre Iean Chastel, escolier estvdiant au Collége des Iesuites, pour le parricide par luy

[1] Un fils de Guillaume de Nautonier, Philippe de Nautonier, ministre du saint Evangile, seigneur de Les Planes, en l'Eglise de Castelneau de Monredon, fut fiancé au temple de Montauban, le 10 janvier 1619, avec demoiselle Marguerite de Chamier, fille de M. Daniel Chamier, ministre de l'Eglise Réformée de Montauban; le mariage n'est pas mentionné sur les registres du temple, excepté quand un *cartel* est donné pour célébrer le mariage dans une autre ville.

attenté sur la personne du Roy. (Armes de France et de Navarre.) — *A Montauban, par Denis Haultin*, 1595, petit in-4° de 8 pages, dont la dernière est blanche ; caractère romain du n° 25 ci-dessus.

Cet arrêt fut exécuté le 29 décembre 1594.

31b*. — Tardae Asellae Testamentvm recenter conditvm et in lvcem editvm. Francisco Quoësio Thalloriensi auctore. — Sans nom de lieu et d'imprimeur, CIↃ. IↃ. XCV. (1595), petit in-4° de 10 pages et 1 feuillet blanc : format et caractère italique du n° 26. (Sur le titre, une tête de Méduse et un T, souvent utilisés par Denis Haultin.

Dans 89 distiques latins, fort élégants, l'auteur, originaire peut-être de Talloire (Basses-Alpes), raconte avec une touchante mélancolie les travaux et la souffrance de l'ânesse *Tarde*, à l'imitation de Catulle.

33b*. — Gvilhelmi Cornelii Ivriscon. Epistolaris προσφώνησις ad cineres Ioan. Cornelii Avi paterni, Parentalium vice. — Sans date et sans titre ; le recto du premier feuillet, destiné à recevoir le titre, est resté blanc comme le verso : le titre de départ que nous donnons est imprimé sur la page portant le folio 3 : petit in-4° de 8 feuillets, dont 13 pages chiffrées 3 à 15 et la 16e blanche : caractères grecs et et latins des n°s 30*b* et 34*b*.

La date de l'impression de cette pièce doit être celle que porte la lettre écrite à Montauban, des calendes de janvier 1596. Le nom de Haultin se trouverait certainement sur le titre s'il avait été imprimé.

Il y a une tête de page gravée qu'on remarque dans le livre de Michel Bérauld, n° 35, publié par le même typographe.

L'Epitre de Guillaume de Corneille occupe les pages 3 à 6 et les autres contiennent des pièces de vers signées de Robert Constantin, originaire aussi de la Normandie, et célèbre helléniste, qui, avant 1507, pratiqua la médecine et enseigna les belles-lettres à Montauban, où il mourut le 27 décembre 1605. — *Ephémérides montalbanaises.*

Jean de Corneille, issu d'une famille noble de Rouen, vint à Montauban professer dans nos écoles et en même temps exercer la médecine au commencement du XVIe siècle. D'après le cadastre de 1507 il y possédait une maison, et en 1509 il était consul. Plus tard, appelé à l'Université de Cahors, dont il fut recteur, comme Hugues, son fils cadet, il y mourut. Le second fils Jean, avocat distingué, rentra à Montauban avec ses enfants.

Guillaume de Corneille, l'auteur de cette Epitre à la gloire de son grand-père, fut consul en 1571, et syndic de notre ville de 1579 à 1595.

Publius de Corneille se maria au temple de Montauban, en mai 1613, avec Anne Prévost ; il était docteur en médecine comme son grand-père et son aïeul.

Cette famille dut quitter sa patrie d'adoption à l'époque du siège de 1621, et l'on croit qu'elle se retira à Montpezat-du-Quercy, où elle existerait encore.

Voir les *Notes biographiques sur Jean de Corneille*, que nous avons lues à la Sorbonne en 1893 et publiées dans le *Bulletin archéologique* et in-8° de 8 pages.

34b*. — Epistola Ioannis Gardesii Montalbanensis ad Petrum Charronium Parisiensem. — *Montalbani. Excudebat Dionisius Haultinus, typographus*, 1597, petit in-4° de 2 feuillets non chiffrés, 33 pages avec folio et 1 blanche ; signatures A.-E. (au titre, fleuron elzévir) ; à la première page, grand A gravé.

M. Charles Garrisson a donné au *Bulletin du Protestantisme*, en 1894, le titre de cette pièce, dont l'auteur avait adressé des vers à Guillaume de Nautonier (voir ci-dessus, n° 29*b*, p. 117 *Supplément*), et il ajoute : on ne connait aucun autre livre de Gardésy, qui se servait de la langue latine avec aisance.

Avant le texte, commençant par un grand A gravé ci-après, il y a des épigrammes latines signées : Pierre Philippe, Théodore Olivéri et Jean Griffolet, avocat au Parlement de Toulouse, auteur des *Complaintes* sur la mort de Henri IV, que nous citons, n° 51, p. 119.

Dans le même *Bulletin*, p. 650, M. A. Bernus, professeur à Lausanne, a publié nu notice très documentée sur Jean Gardésy, qui après avoir étudié à Genève fut pasteur à Metz (1576), à Saint-Antonin (1579), desservit plusieurs Eglises du haut Languedoc et se retira vers 1620 à Montauban, où son père avait été notaire.

Pendant le siège il y resta avec douze autres ministres, et prit part personnellement à des pourparlers de paix. Son fils Jean, enseigne d'une compagnie, fut tué dans une sortie.

M. Bernus fait un grand éloge de Jean Gardésy, helléniste distingué, jouissant d'une influence marquée dans les synodes, et très apprécié par Henri IV. Il mourut à un âge avancé, le 26 septembre 1631, dans sa ville natale.

35b*. — Le Paradis de ceux qui aiment Dieu, faict par stances chrestiennes. Divisées en 4 chants. Par I. B. Q. — Montauban, par Denis Haultin, sans date. [Bibliothèque Ch. Garrisson.]

§ 4. — Livres imprimés par Pierre Coderc.

1620-1644

80. — La Persécvtion des Eglises de la Souueraineté de Béarn. — *Montauban, Pierre Coderc*, 1620, in-8° de 32 pages.

Ce Discours fut brûlé sur la place du Salin, par ordre du Parlement de Toulouse, et l'auteur, Jean-Paul de Lescun, condamné à mort par le Parlement de Bordeaux, eut la tête tranchée le 19 mai 1622. — En 1620 il s'était réfugié à Montauban. — Voir p. 106. [Bibl. de Pau.]

81. — Déclarations des Eglises réformées de France et Souueraineté de Béarn. — *Montauban, Pierre Coderc*, suivant la copie imprimée à La Rochelle, 1621, in-4°.

Catalogue de la librairie Labitte, 1876, n° 273.

82. — Tres humbles Remonstrances au Roy par les Deputez des Eglises reformées de France et souveraineté de Béarn, assemblez à La Rochelle. — *Montauban, Pierre Coderc*, suivant la copie imprimée à La Rochelle, 1621, in-8° de 18 p. (Armes de France.)

Cette pièce, portée dans les catalogues Labitte, 1876, n° 432, et Bordier, 1889, n° 323, est de Pierre du Moulin.

83. — Lettre de Messieurs de l'Assemblée à M. le duc de Lesdiguières. — *Montauban, Pierre Coderc*, 1621, in-8°.

Catalogue Labitte, 1876, n° 361.

84. — Le Pétard d'Eloquence de Maistre Gvillavme le Ievne, à Messieurs les Rebelles de La Rochelle. — *Montauban, Iacqves d'Olivier*, s. d., in-8° de 16 pages.

Ce pamphlet ne contient aucun fait intéressant Montauban, où il n'a pas été publié. — Voir p. 107.

85. — Epitaphe anagrammatiqve de Daniel Chamier, gros et gras ministre de Montauban. — *Montauban, Pierre Gastov*, imprimeur ordinaire, 1621, in-8° de 7 pages.

Cette pièce n'a pas été imprimée à Montauban, où Chamier était tout puissant. Une partie parut dans le *Mercure de France*, t. VIII, p. 605; c'est d'après ce journal que M. Réad a reproduit, p. 392, sept strophes de l'*Epitaphe* supposée de ce Ministre, tué dans notre ville le 17 octobre 1621, pendant le siège. Il était né en 1565, probablement en Provence. — Voir Nicolas, *Hist. de l'Académie de Montauban*. [Bibl. Nationale.]

86. — La Métamorphose des Rebelles, desdiée au Roy. — *Mon-tauban, Isaac L'Oriot*, 1622, in-8° de 30 pages.

Dans cette pièce, comme dans les deux précédentes (n°ˢ **84** et **85**), nom de lieu et ceux des imprimeurs sont supposés ; il n'y a pas à Montauban — nous l'avons dit p. 107 — des typographes portant les noms de *Olivier, Gaston* ou *L'Oriot* ; les trois pamphlets qu'on leur attribués étaient trop violents contre les Réformés pour avoir été publiés dans une ville où ils étaient seuls maîtres. [Bibl. Nationale —

87* — Méditations d'vn Advocat de Montavban sur les mouue-ments du temps present. — S. n. d. l., *Montauban*, 1622, in-8° de 15 pages.

Cette pièce de vers, écrite à Montauban et imprimée par P. Coderc, provoqua deux réponses: *Apologie royale*, contre le libelle intitulé *Méditation d'vn Advocat de Montauban*, s. n., 1622, in-8° de 14 pages, et *L'Enfer de l'Advocat de Montauban*, même date 1622, même format, in-8° de 16 pages. Aucune de ces pièces de vers n'est signée, et les auteurs ne sont indiqués ni dans le *Dictionnaire des Anonymes*, ni dans Brunet.

88*. — Histoire particvliere des plvs memorables choses qvi se sont passées au siége de Montauban ; et de l'acheminement d'iceluy. Dressée en forme de Iournal. — *Leyden, Godeffroy Basson.* Iouxte la copie apportée de France. 1622, in-8° de XXXIV-10-230 p.

Cette Histoire se compose de très longs préliminaires (34 p.), de la Description de la ville (19 p.) et de la Relation du siège (230 p.). Plusieurs éditions ont été imprimées en France et à l'étranger ; une traduction allemande parut même en 1624, in-8°, s. l. L'édition dont nous donnons le titre est sortie des presses de P. Coderc : nous l'avons prouvé, p. 107-8. La dédicace étant signée A. I. D., on a cru que cette relation n'avait pas été écrite par un des ministres présents à Montauban pendant le siège, H. Joly ; mais son nom est inscrit sur le titre de l'édition de Genève, 1623, et un contemporain, Natalis, dit dans ses *Mémoires*, p. 6 : « La description de ce siège fut amplement dressée par M. Joly, ministre, etc. » Peut-être un jour nous donnerons la *Bibliographie* des nombreux écrits publiés à l'occasion de ce siège.

Hector Joly, ministre à Montauban en 1612, occupa la chaire d'hébreu à l'Académie de 1614 à 1617, et fut déposé du ministère évangélique par le Synode d'Alais en 1620 ; sa réintégration, demandée en 1623, lui fut refusée. Il était converti au catholicisme lorsque le roi le nomma, le 15 septembre 1630, conseiller au Présidial. — Voir Nicolas, p. 226.

89. — Déclaration dv Roy povr la paix generale dv Royavme. — *Montauban, Pierre Coderc*, suivant la copie imprimée à Tolose

devant prédicateur en l'Eglise romaine et recteur des Eglises de Montgaillard, au diocèse de Tolose, et de Roquefixade, au diocèse de Pamiers, et aulmosnier du Roy dans le païs de Foix. — *Montauban*, 1627, in-4° de XVI-137 pages.

On trouve dans ce livre, imprimé certainement par Coderc, la tête de page n° 4 et la lettre Q n° 3 de la pl. III, où sont reproduits les bois gravés pour Haultin.

Jean Bastide, révoqué par le synode de Charenton, se retira à Montauban et y mourut, croit-on. — M. Nicolas le dit Montalbanais, p. 409

94*. — Histoire veritable de tovt ce qvi s'est fait et passé dans la ville de Montauban, durant et depuis les derniers mouvemens iusqu'à present. Avec les lettres et les responces, tant des Pasteurs et habitans de ladite ville, que de Messieurs de Rohan et de Soubize, et aussi de La Rochelle. Ensemble les articles à eux accordez par le Roy. — S. l., s. n., 1627, in-8° de 80 pages.

Cette importante relation, écrite par un Montalbanais appartenant au parti modéré, a été largement citée par les annotateurs de l'*Histoire de Montauban*, de Le Bret, II, 268 et suiv., d'après un manuscrit qu'ils croyaient inédit ; on y remarque mot à mot plusieurs des passages reproduits. Nous ignorons ce qu'est devenu ce manuscrit, qui heureusement avait été publié. M. Nicolas a emprunté à cette relation les détails relatifs à la mort de Caméron. — Voir l'*Histoire de l'Académie de Montauban*, p. 171.

95* — L'Estat de Montavban, depvis la descente de l'Anglois en Ré, le XXII juillet 1627, jusques à la reddition de La Rochelle. A Monseigneur le dvc de Rohan, pair de France. Par Pierre Bérauld, pasteur et professeur en théologie. — S. l., 1628, in-4° de XII-161 p.

Cette intéressante histoire, écrite par Pierre Bérauld, qui était toujours à la tête des expéditions faites par les Montalbanais, fut imprimée sous ses yeux par Pierre Coderc. Sur le titre il y a les armes de la ville, dont le bois gravé existe encore dans notre imprimerie.

Pierre Bérauld avait écrit un traité pour prouver que les ministres de l'Evangile ont le droit de se mêler des affaires publiques et de porter les armes pour la défense de la religion. Si ce traité, condamné par le synode de Charenton en 1631, fut imprimé, c'est probablement à Montauban ; mais on ne l'a pas retrouvé. — Nicolas, *Histoire de l'Académie de Montauban*, p. 112.

96. — Articles que les Saincts-Martins ou Gardes des Moulins de Sapiac, Sapiacou et Albarèdes, en conséquence de la délibération

prise par les propriétaires desdits moulins le 20 décembre 1631,... observeront pour la perception des droits de mouture, etc. — S. l., s. n., in-4° de 8 pages.

Ce Règlement, composé de 32 articles, et relié avec plusieurs autres pièces, est catalogué à la Bibliothèque de Toulouse.

97*. — Edict dv Roy portant création d'une Généralité et Bureau des Finances en la ville de Montauban, l'an de grâce 1635. — S. l., s. n., in-8° de 32 pages.

98. — Calendrier pour le diocèse de Montauban.

Aucun exemplaire de ce *Calendrier*, que Pierre Coderc imprima de 1633 à 1638, et de 1641 jusqu'à sa mort (1644), n'a été retrouvé ; les mandats délivrés pour ce travail existent dans les Archives départementales, où se trouve aussi un « reçu de 24 livres, daté de Tolose le 20 janvier 1617, et signé R. Colomiez, » qui avait imprimé « 600 *Calendriers pour le diocèse de Montauban* ; » probablement il le publiait tous les ans, lorsque l'évêque et son clergé étaient forcés de quitter la ville épiscopale. — Le plus ancien des *Breve* ou *Ordo* (c'est le titre adopté pour cette publication) que nous avons recueilli date de 1732.

99. — La Recheute du Cèdre ou brief et clair indice de cent fautes notables au Traité publié par César Havaucourt, jésuite, par Jean Alba. — *Montauban, Pierre Coderc*, 1635, in-8° de III-12 p.

Né à Montauban le 12 septembre 1594, Jean Alba mourut à Sainte-Foy, où il était ministre. [Bibl. de Montauban.]

100*. — Theses dialecticæ et morales, quas ad publicam et priorem la... obsequendam clarissimis Academiæ Montalbanensis moderatoribus... philosophiæ candidati. Easque auspiciis et præsidio Ioannis Verderii, M. et philosophiæ professoris pro viribus tuebuntur in publico Montalbanensium Athenæo die XI septemb., A. 1636. — Excudebat *Petrus Codercus*, Montalbanensis typographus, 1636, placard à 3 colonnes.

Il y a des lacunes dans l'exemplaire que nous conservons, le seul connu, et qui a souffert de l'humidité. M. Nicolas a publié dans l'*Histoire de l'Académie de Montauban*, p. 367, les noms des 32 étudiants désignés pour argumenter sur les sujets indiqués dans ce placard.

101*. — La Voye dv salvt exposée en hvict sermons, par Ant. Garrissoles, ministre du S. Evangile et professeur en théologie. —

Montauban, pour *Pierre Braconier*, marchand libraire, 1637, in-12 de VIII-618 pages.

Ce livre fut imprimé par Pierre Coderc : on y trouve plusieurs ornements typographiques employés par lui dans divers ouvrages. — Voir dans l'*Histoire de l'Académie*, p. 169, la notice de Garrissoles, né en 1587 à Montauban ; ce savant professeur y mourut en mars 1651.

102*. — Ordonnance pour le Jubilé.

Le 10 janvier 1637 Pierre Coderc reçut du syndict du clergé 13 livres pour l'impression de cette ordonnance.

103. — L'Ambassade dv Ciel ou Sermon povr l'ovuerture du Synode provincial tenu à Castres le 26 novembre et iours suivans, l'an 1637. Par Timothée Delon, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise réformée de Montauban. — *Montauban*, *Pierre Coderc*, pour Pierre Braconier, marchand libraire, 1637, in-12 de 107 pages.

104*. — Le Secret de Piété ou Sermon sur la I à Tim. ch. 3, v. 16. Fait à Charenton durant la tenue du synode national. Par Timothée Delon, etc. Troisième édition, revue et corrigée par l'auteur des fautes survenues ès précédentes. — *Montauban*, *Pierre Coderc*, pour Pierre Braconier, etc., 1638, in-12 de 119 pages.

Voir dans l'*Histoire de l'Académie de Montauban*, p. 232, la Notice sur Timothée Delon. Cet « éloquent et admirable prédicateur » était né le 15 juin 1597 dans notre ville, où il mourut le 9 juin 1653.

105*. — Règlement svr la convocation de l'arrière-ban que le Roy vevt estre faite en la présente année 1639. (Armes de France.) — *Montavban*, *Pierre Coderc*, in-4° de 15 pages.

Cette pièce officielle est la dernière des impressions connues portant le nom de Pierre Coderc, qui ne mourut qu'en 1644. Cependant sa famille avait continué jusqu'à ce moment à exécuter, en son nom, les travaux pour l'évêché.

Le 23 mars 1642 Rachel Bertié donnait quittance de 30 livres « faisant pour Bertié, son frère, maître imprimeur.

Le 18 juillet 1643 Pierre Bertié reçut, au nom de Pierre Coderc, 17 livres 16 sols pour deux ordonnances de l'Evêque : l'une sur les Prières à faire pour le feu Roi ; l'autre, pour les honneurs funèbres à lui rendre.

Enfin, le 23 décembre 1643, un mandat de 30 livres pour le *Calendrier* de 1644 fut délivré au nom de Bertié, maître imprimeur.

Pierre Coderc avait-il cédé l'imprimerie à son beau-frère Bertié ?

Lorsque Coderc abandonna la direction de son atelier à son beau-frère Bertié, l'évêque Anne de Murviel, — ou Pierre de Bertier, son coadjuteur depuis 1636, — n'ayant pas confiance dans cet industriel, retint au passage un imprimeur, dont nous allons raconter les pérégrinations.

Les renseignements que nous publions n'intéressent pas tous notre cité, mais ils ont été et seront encore utiles pour l'histoire de la typographie dans plusieurs provinces visitées par cet industriel : nos indications ont éveillé déjà l'attention des érudits sur des documents ou des livres jusqu'ici passés inaperçus.

Dans la *Bibliographie Grenobloise*, publiée en 1885, M. Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, avait cité : « *Le Fidèle François des Églises réformées de France, contenant le désaveu des résolutions prises à l'Assemblée de La Rochelle en exécution des Editz de Sa Majesté.* — Grenoble, Arnaud de Saint-Bonnet, 1621, in-8° [1].» — Mais il avait ajouté : « C'est une erreur; un imprimeur de ce nom n'a jamais habité notre ville. »

Nos études pour la *Bibliographie montalbanaise* nous ayant fourni des renseignements sur Saint-Bonnet, nous conseillâmes à M. Maignien de rechercher si dans les registres des notaires il n'y avait pas des documents qui permettraient de revenir sur son affirmation, car nous possédions un livre imprimé par Saint-Bonnet à Montauban.

M. Maignien suivit ce conseil, et consigna, en 1888, le résultat de ses investigations dans la *Petite Revue Dauphinoise*, qui prouve que Saint-Bonnet exerça son art à

celui de 1799 pour le diocèse de Cahors furent imprimés à Montauban. Nous les possédons, mais nous serions heureux si l'on nous en signalait d'antérieurs.

Grenoble en 1621, après l'avoir pratiqué à Lyon [1], sa ville natale. Voici le document découvert dans les minutes de la chambre des notaires de Grenoble :

Le 5 août 1621, Arnaud de Saint-Bonnet, marchand libraire et imprimeur, habitant à Grenoble, natif de Lyon, fils émancipé d'Arnaud de Saint-Bonnet, marchand ouvrier en soye dudit Lyon, lequel a confessé debvoir à sieur Durand Jacquemet, greffier en la Cour de Parlement de Dauphiné, la somme de 3,000 livres tournoys pour la vente de toute la marchandise de la boutique dudit Jacquemet, consistant en livres reliés et non reliés, vieux et nouveaux, livres blancs, papier à escryre, à plier, papier pasté pour musique et tablettures pour chassis, papiers peints, cartons cartes fines, tarots fins à jouer, tablettes d'Allemagne et Rouen, parchemin et velin, images tant en taille douce que dominotrie, escriptoires, plumes, canifs, dez à jouer et autres marchandises..; et ledit sieur Jacquemet donne audit de Saint-Bonnet les outils servant à relier livres, garde-robe et boytes, etc.

Le même jour Durand Jacquemet louait à Saint-Bonnet une boutique soubz sa maison, « pour 5 ans et au prix de 165 livres tournois chaque année, et deux paires de perdrix rouges. »

Ces actes et la pièce dont nous avons donné le titre sont jusqu'ici les seules preuves de la présence de Saint-Bonnet dans le Dauphiné, et l'on ignore à quelle époque il était venu à Grenoble et en quelle année il quitta cette cité.

Quant aux travaux publiés à Lyon, on ne cite que la *Relation des victoires obtenues par le duc de Savoye depuis le vingt septiesme de janvier jusques au dernier dudict mois*. Lyon, Arnaud de Saint-Bonnet, 1617, in-8° de 26 p.

D'après M. Vingtrinier, bibliothécaire de Lyon, aucune biographie locale n'a signalé cet imprimeur.

Que devint Arnaud de Saint-Bonnet après son départ de

[1] La même année 1621, Pierre Marniolles, originaire aussi de Lyon, imprima à Grenoble une édition de cette pièce; son domicile est indiqué également près du Palais. Peut-être Saint-Bonnet vendait son atelier à son compatriote, en même temps qu'il achetait une librairie.

Grenoble ? Nous l'ignorons [1] ; on sait seulement que vers 1630 René Lavoir, dont nous aurons à signaler la présence dans la région, « fit cession à Saint-Bonnet, *dans la ville de Cahors*, devant Mᵉ Jacobo, notaire, les an et jour y contenus, de la somme de 500 livres, à prendre sur Vialanes 350 livres, et le reste en livres et autres choses contenues audit acte. » Cette cession est rappelée dans un acte de 1647, passé à Auch, ci-après analysé page 144 ; cependant, les minutes de Mᵉ Jacobo n'ayant pas été retrouvées, on ne saurait dire dans quel but avait été fait cet acte, ni préciser sa date, mais la mention de livres autorise à dire qu'ils s'occupaient de librairie, et il existe des copies d'autres actes reçus de 1623 à 1635 par le même notaire.

Voici une autre preuve du séjour de Saint-Bonnet à Cahors. M. Greil, possesseur de nombreux documents sur le Quercy, nous a signalé un petit livre portant ce titre :

MARC. TUL. CICERONIS LÆLIVS, *sive de Amicicia* (sic). *Ad usum Collegiorum Societatis Iesu*. Cadurci, apud Arnaldum Bonnet, typographum et bibliopolam Collegii Societatis Iesu. S. d., in-8° de 72 pages.

Si les archives de l'évêché et de l'Université de Cahors, dont il était l'imprimeur, n'étaient pas perdues, on y trouverait des documents datés par ce typographe, qui souvent modifia son nom, dans un but inexpliqué.

Depuis plusieurs années nous possédons le plus ancien livre liturgique du diocèse de Montauban [2] ; voici le titre :

Officivm Pecvliare et Proprivm Festorvm Ecclesiæ et

[1] Il s'arrêta peut-être à Tulle. — Voir ci-après, p. 143.

[2] Paul V ordonna en 1568 que le Bréviaire qu'il avait réformé devînt celui de toutes les Églises. Le Concile de Bordeaux prescrivit en 1582 l'usage de ce Bréviaire, et décida que chaque évêque ferait imprimer séparément l'office des saints affiliés à son diocèse.

Diœcesis Montis-Albani. Iuxta ritum Romani Breuarii Clementis Octaui authoritate recogniti. Iussu Illustrissimi et Reuerendissimi in Christo Patris Domini D. Annæi de Mvroveleri, Episcopi ac Domini Montis-Albani. [Armes d'Anne de Murviel, gravées sur cuivre et signées R. L. [1]]. — Montis-Albani, Typis Arnaldi à Sancto-Bonneto, sans date.

Ce livre, imprimé petit in-4° (115 millimètres sur 165), comprend deux parties : la première, les *Offices particuliers* au diocèse, a 107 pages à deux colonnes, numérotées par erreur jusqu'à 113, signatures A-O.

A ce *Propre* sont réunis, comme seconde partie, les *Nouveaux Offices* ajoutés au Bréviaire romain par les papes Paul V, Grégoire XV et Urbain VIII ; à la page 89 on trouve les offices de la Translation et de l'Invention de saint Étienne (7 mai et 3 août), patron de la Collégiale de Montauban, avec l'*Exorcismus contra tempestatem*. Cette partie forme en tout 111 pages, signatures A-O.

On pourrait supposer que les deux parties [2] n'ont pas été imprimées à la même époque ; mais le document ci-après, classé dans la série G, n° 111, des archives de l'évêché, ne laisse aucun doute :

Mandement de Monseigneur de Murviel.

Me Jean Dupuy, receveur des décimes du diocèse de Montauban,

1 Ces lettres entrelacées sont les initiales du graveur Lavoir.

2 Les deux parties, composées avec le même caractère, corps 16, dit Saint-Augustin, n'ont pas la même justification, c'est-à-dire les lignes de même longueur : l'une est à deux colonnes, et chaque vers des hymnes porte sur deux lignes à cause de la grosseur du caractère ; à l'autre, le compositeur a donné la préférence aux longues lignes, parce qu'elle contient plus d'hymnes. Mais il n'y a qu'un seul titre et un seul errata, quoique chaque partie ait son foliotage et ses signatures.

On ne s'explique pas pourquoi les offices de saint Étienne n'ont pas été intercalés à leurs places, le 7 mai et le 3 août. On remarque qu'après

baillez à Arnaud Saint-Bonnet, M[e] imprimeur, la somme de de
cents livres qui luy a esté accordée pour l'impression de l'Offi
péculier du présent diocèse, laquelle somme vous sera passée
compte.

Fait à Montauban, le 8[e] de may 1640. A. DE MURVIEL.

Le reçu est signé du 20 may 1640. A. DE ST-BONNET.

Le 9 septembre 1640 le même imprimeur reçut 20 livr pour l'*Office de saint Etienne, protomartyr*, et les *Exo cismes contre la tempeste* [1], qui occupent les pages (89 111). Cette somme fut payée pour le tirage à part de office, propre à la Collégiale de Sapiac ; plus tard ajouta ce supplément à toute l'édition, et ce travail coû 53 livres, mandatées le 27 septembre 1640.

Dans la série G, liasse 137 du fonds de l'évêché, il y d'autres pièces indiquant des paiements faits à Saint-Bonne nous citons le seul important, et qui est antérieur :

Monsieur Mercier, chanoine et trésorier au Chapitre St-Etien du Tescou, je vous prie bailler à Arnaud Saint-Bonnet, libraire et imprimeur, pour avoir imprimé le *Directoire d Offices*, la somme de trente livres, laquelle vous sera tenue compte sur les décimes du Chapitre par M. J. Dupuy, trésorie

Fait à Montauban, le septiesme février mil six cens quarant

A. DE MURVIEL, év. de Montauban.

Suit le reçu, signé sans date par Saint-Bonnet, qui, le 14 février 1639, avait également donné l'acquit de pareille somme pour le *Directoire* de cette année.

La présence de ce typographe est ainsi constatée à Montauban par divers mandats délivrés depuis le 14 février 1639 jusqu'au 27 septembre 1640. Mais son atelier devait avoir travaillé plusieurs mois avant la première de ces dates, puisque la copie du *Directoire* de 1639 était nécessairement

la dernière ligne de l'Office du saint, p. 103, il y a le mot FIN, répété encore à la suite des Exorcismes, p. 111.

[1] Ce reçu est daté de Castelsarrasin. Saint-Bonnet s'arrêta peut-être dans cette ville en quittant Montauban.

livrée dans les derniers mois de 1638, afin que la distribution de ce calendrier fût faite aux prêtres avant la Noël.

Nous ne pouvons apprécier l'importance de l'atelier de Saint-Bonnet à Montauban, n'ayant recueilli que l'*Officium peculiare*, imprimé sur mauvais papier, de diverses marques. Il n'y a qu'une lettre dans un passe-partout gravé très médiocre et un fleuron à la fin de la page 97, première partie. — Voir p. 143.

Pour la première fois, dans une édition montalbanaise, nous remarquons au titre une gravure *sur cuivre* (les armes de Mgr de Murviel), qui a nécessité un tirage à part, avec une presse spéciale. On verra plus loin que Saint-Bonnet employa souvent ce genre de gravure, qui très longtemps permit aux typographes de province d'orner leurs publications. Pour l'encourager, un arrêt du conseil, daté de mai 1660, « maintint la liberté d'exercer l'art de la gravure en taille *dousse*, au burin et à l'eau forte, et dispensa de tout contrôle ceux qui l'exerçaient. »

Protégé par Mgr de Bertier, assuré ainsi de la clientèle du clergé et des Jésuites, rentrés à Montauban depuis 1634, et qui avaient la direction de la moitié du collège, pourquoi Saint-Bonnet abandonna-t-il une position assurée ? Ce qui est certain, c'est que deux ou trois ans après le départ de cet imprimeur, un autre catholique, Jean Rouyer, d'une famille du Béarn, était établi dès 1643 dans notre ville, et que de son atelier sortirent des éditions très remarquées.

Après avoir quitté Montauban, et s'être peut-être arrêté à Toulouse, Saint-Bonnet, dont nous essayons de suivre les stations, ne tarda pas à se rendre dans la Gascogne.

Les divers actes que nous communiqua M. Parfouru, alors archiviste du Gers, constatent que Saint-Bonnet

s'établit définitivement à Auch, et permettent d'indiq les principales phases de sa vie ; les ouvrages portant nom nous ont été signalés par M. L. Couture, directeu la *Revue de Gascogne*, et M. l'abbé Cazauran, archiv du Grand Séminaire d'Auch.

Les 13 mai 1642, « Arnault de St-Bonnet, marcl libraire, natif de Lion, et à presant habitant d'Aux, l à Jeanne Dufourc, vefve à feu Pierre Barthe, marchant boutique, l'arrière-boutique, deux chambres sur le de et une autre sur le hault de sa maison, rue du Pouy, p le temps et terme de ung an, moyennant 35 livres, et

Le 24 décembre 1646, « Arnauld de St-Bonet et Re Lavoir, dit Lafontaine, Mes imprimeurs de ceste ville, recogneu debvoir à Jacques Parchet, marchand librair Tholose, la somme de 150 livres à 20 sols pièce, (t pour toutz frais, despanses et service randeu audit La pendant quatre mois qu'il a demeuré malade dans la ma dudit Parchet, que frais des médecins et autres. »

D'après cet acte, les deux obligataires étaient prop taires du même établissement, mais un seul en prena titre, parce que l'édit d'août 1686 défendait « à plusi imprimeurs de s'associer en une même imprimerie

Saint-Bonnet étant imprimeur en 1646, on peut d de cette année un poème d'Aubéry, dont voici le titre

Avgvsta Avscorvm ad Virvm illust. D. Samvelem de L a sacratioribvs Regi consiliis et ivridicvndo in Novempo nia præsidem. — Auctore Ioanne Henrico Aberio Borb é Societate Iesv. — Avscis, Apvd Arnaldvm A Sancto-Bon *sans date*. In-4° de 16 pages de préliminaires et 32 de text

Nous classons ce livre[1] au premier rang de ceux

[1] M. Laforgue, dans son *Histoire de l'Imprimerie à Auch*, avai sans preuves, que Saint-Bonnet s'était établi dans cette ville au com cement du XVII[e] siècle; il datait le poème d'Aubéry de 1632.

sont connus et que Saint-Bonnet a publiés sans ajouter à son nom aucune des qualifications qu'il prendra bientôt. Cependant : 1° le fleuron du titre gravé sur cuivre et signé *J. S. F.* (l'enfant Jésus tenant à la main droite la boule du monde surmontée de la croix, et à la main gauche le chiffre des Jésuites); 2° sur le 2e feuillet les armoiries d'Auch ; 3° sur le 3e les armes de Samuel de Long, le tout imprimé en taille douce : ces diverses circonstances démontrent que ce petit labeur n'est pas sorti d'un atelier à peine installé, mais qu'au contraire c'est l'œuvre d'un praticien ayant déjà à sa disposition toutes les ressources nécessaires pour l'exécuter avec luxe et bon goût.

Vers 1646 Saint-Bonnet imprima à Auch un autre ouvrage du P. Aubéry, signalé par M. Léonce Couture :

Theogonia seu de Diis gentium. S. d., in-16 de 8 ff, et 12 pages. — On retrouve sur le 3e feuillet le fleuron signalé dans l'*Officium peculiare* de Montauban, p. 139.

Au lieu de suivre l'ordre chronologique nous croyons plus utile de publier les :

Pactes de mariage d'entre Arnault St Bonnet, imprimeur, et damoiselle Marguerite Rivière.

Le 4e jour de mars 1647, dans la ville et cité d'Aux, maison des héritiers de feu Guillaume Bauduer, vivant architecte, par devant moy notaire et les tesmoingS bas nommés, ont esté personnellement establis Arnault de St-Bonet, imprimeur, natif de la ville de Lyon, habitant d'Aux, d'une part, et dlle Marguerite Rivière, fille de Menjot Rivière, marchant, et de Jaymette Bauduer, acistée et avec l'advis et consantement de ses dits père et mère, de Me Gerault Bauduer, prestre, recteur de St Cric en Armaignac, son oncle, et d'Antoinette Buret, sa mère-grande, dudit Aux, d'autre part ; lesquelles parties ont convenu et accordé que ledit de St-Bonet et ladite Marguerite Rivière se prandront comme promettent en mariage et solempniseront icelluy scelon l'Église catholique, apostolique et romaine, à la première réquisition de l'un d'eux à l'autre.

Et en nom de dot, faict et contemplation de ce futur mariag lesdits Rivière, Bauduer, mariés, Me Bauduer et Burret, sollida rement, sans division aucune, constituent à ladite future espou la somme de 2,000 livres, plus ung lit garni de couette, cuissin plumes suffisemment, une couverte de Tholose, quatre doutzain serviettes, dix linseulz, six nappes, le tout poil de lin, une robe c ferrandine et ung cotiilon de taffetas naquerat, et deux bahus d Tholose; lesquels mubles et joyeaulx St-Bonet a reçus et retirés Et en payement des 2,000 livres, lesdits Rivière, Bauduer et Bur ret ont baillé audit St-Bonet une maison scise en ceste ville quartier de St-Pierre, rue St-Laurent (suivent les confront plus une bordette et jardin joignant la porte de la Trilh confrontant avec jardin de Me Sonis, etc... Ces immeubles étai estimés 2,500 livres, St-Bonet a baillé 500 livres, employé aujourd'hui à partie de la constitution dotale du mariage ent Jacques Corrèges, marchant, et dlle Marie Rivière... En cas c survivance dudit St-Bonet à la future épouse, il sera usufruitai de la constitution pendant sa vie, avec ou sans enfants dud mariage ; et pareillement en cas de survie la future épous gaignera l'augment de l'entière dot, accordé au tiers d'icell et la somme de 500 livres que St-Bonet lui donne par pu gratification...

La célébration du mariage est ainsi consignée dans l regisres paroissiaux de l'église Saint-Orens d'Auch[1]

Arnaul St-Bonet et Marguerite Rivière, comme aussy Jacqu Corège et Marie Rivière, tous de nostre paroisse, estant dispens d'une annonce, ont receu la bénédiction nuptiale , par Mre Bou quet, en présence de M. Lacombe, religieux, et Dessus, procureu aux élus, le cinquiesme mars 1647. (Arch. du Gers, reg. non clas

Cet acte n'indique pas l'âge des nouveaux époux : ma le mari avait certainement dépassé la cinquantaine, tand que la femme devait être jeune.

Après son mariage Saint-Bonnet prend le titre d'impi meur de l'archevêque sur quelques livres, non datés, qu les bibliophiles auscitains croient avoir été mis sous pres vers 1647 ; nous citerons seulement :

[1] Communication de M. Lavergne, de Castillon, 9 septembre 1892.

Rituel Romain. Dressé et mis en lumière par le commandement de N. S. P. le Pape Paul V. — Imprimé et mis en ordre de l'authorité de Mgr l'illust. et révérend. Dominique de Vic, archevesque d'Auch, pour l'usage de son diocèse, etc. [Armes de l'archevêque, gravées sur bois, signées *A. F. Antin.*]

La première partie de ce Rituel, imprimée sans doute à Toulouse, avait été approuvée par deux théologiens de cette ville, à la date du 23 octobre 1616; à la page 60 on lit le mot FIN. Mgr de Vic ayant jugé utile d'ajouter 15 pages de supplément[1] et 14 de préliminaires avec un nouveau titre, chargea son imprimeur de ce travail.

Le 22 janvier 1647, Annet Bleygeat, libraire de Tulle, reconnaît devoir à Saint-Bonnet 84 livres à 20 sols pièce, de prêt amiable; et le même jour il lui confie son fils, Étienne, pour 5 ans 3 mois comme apprenti[2].

Saint-Bonnet, en quittant Grenoble et avant d'aller à Cahors, dut s'arrêter à Tulle, car nous le voyons en relations avec Bleygeat, et son compagnon René Lavoir, d'après l'acte qui suit, avait encore en 1647 une créance de 350 livres sur Vialanes, imprimeur et libraire de la même ville[3].

Voici un document inédit et fort intéressant pour l'histoire de l'Imprimerie dans la Gascogne et le Béarn :

[1] A la page 12e de ce supplément est imprimé le fleuron gravé que nous avons signalé dans l'*Officium peculiare* de Montauban, p. 139; ce qui autorise à dire que Saint-Bonnet avait emporté son matériel.

[2] Nous avons communiqué une copie de ces actes à M. René Fage, qui les a publiés dans un article du *Bibliophile limousin* consacré à *Annet Bleygeat*. Après les avoir reproduits en entier et cité l'acte de mariage de 1654, où ce libraire prend le titre d'imprimeur, notre ami se demande si Annet Bleygeat a jamais été à la tête d'un atelier typographique. Il conclut que lorsque Étienne Bleygeat eut terminé son apprentissage à Auch, en 1652, son père fonda à Tulle un établissement dont il resta titulaire, tandis que son jeune fils en dirigeait les travaux.

[3] M. René Fage a constaté que Vialanes (Étienne) avait été imprimeur et libraire à Tulle en 1646. — *L'Imprimerie à Tulle*, p. 21.

Association entre Arnault St-Bonet et René Lavoir, libraires-imprimeurs.

Le 24[e] janvier 1647, dans Aux, etc., ont esté personnellement establis Arnault de St-Bonet, natif de *Lion*, à presant habitant la presant ville d'Aux, libraire et imprimeur du seigneur archevesque, d'une part, et Renné Lavoir, natif de La Flèche, aussi libraire, imprimeur et graveur, d'autre; lesquelles parties ont faict compaignie et association comme s'ensuit, sçavoir de dresser une imprimerie et librerie; ledit St-Bonet promet de fournir une fonte de Petit-Romain avec son italique, une autre fonte de St-Augustin et son italique, autre et troisième de Parangon et son italique; plus, lettres de deux-points, vignettes, quadras et autres choses nécessaires pour l'usaige de ladite imprimerie en matière de fonderie desdits caractaires et ornemens d'iceux; plus promet ledit St-Bonet de y dresser une presse à imprimer avec deux rames, plus autre grande rame, deux frisquettes médiocres (moyennes) et une grande, le tout assorti de ce qu'il fault pour travailler à ladite imprimerie. Plus, promet ledit ledit St-Bonet de faire dresser une presse pour l'impression de *tailles dousses;* plus six casses, bancs, tretteaux et autres mubles nécessaires; plus ung lit garni, des serviettes, des nappes, une table, ung coffre, deux bancs, escabeaux, etc.

Ledit Lavoir a promis rapporter en ladite association la somme de 500 livres pour estre employée aux frais et achapt tant desdits caractaires que libres pour garnir ladite imprimerie et librerie, desquelles 500 livres ledit Lavoir a fait cession cy-devant audit St-Bonet dans la ville de Cahors, devant Jacobo, notaire royal de ladite ville, les an et jour y contenus, à prendre sur Vialanes 350 livres et le reste appreter en livres et autres choses contenues audit acte de cession.

Ledit Lavoir promet et s'oblige de résider dans la ville de Pau et maison par eux louée, et y travailler assiduellement, tant à laditeimprimerie et graverie... que vente de livres... et de prandre ung compaignon imprimeur et lui donner gages et despance de bouche jusqu'à 160 livres, prises du proffit... qui sera partagé entre eux selon la proportion du fonds de chacun (après règlement au mois de may).

St-Bonet se réserve d'imprimer en son particulier les *Directoires* de l'office divin pour tous les diocèses de la province auscitaine, et ne sera permis audit Lavoir d'imprimer aucun livre au-dessus de dix feuilles sans le consentement de St-Bonet.

Laquelle association est faicte pour vingt ans qui commence-

ront à la prochaine feste de Pasques, sans que Lavoir puisse rompre ladite société : St-Bonet se réserve de pouvoir la quitter après trois ans quand bon lui semblera, et de prendre à soy la part que ledit Lavoir aura portée dans le cabal, ou de laisser sa part à son associé, selon l'estimation qui en sera faicte entre eux.

Le document qui précède est non-seulement important pour l'histoire de l'imprimerie à Auch, mais il fait connaître un projet d'établissement typographique à Pau, ignoré jusqu'au moment où nous avons signalé cet acte (en 1880), qui a provoqué déjà de nouvelles découvertes.

Dans un article publié par le *Revue de Gascogne* (déc. 1882, p. 567), M. Léonce Couture a cité *Les Larmes de la reine d'Angleterre, par le sieur Beneven, conseiller du Roy, greffier au Parlement de Navarre*. A Pau, de l'imprimerie d'Arnaud de Saint-Bonnet, imprimeur de Mgr l'Archevêque d'Auch, 1649, in-4° de 3 ff. et 46 p.

La communication du savant directeur de la *Revue de Gascogne* prouve que l'imprimerie avait fonctionné à Pau : quoique la Société projetée le 24 janvier 1647 n'ait pas été peut-être réalisée, il est certain que ces typographes ayant des intérêts communs, se transportèrent ou envoyèrent des ouvriers : Saint-Bonnet en 1647 à Lescar, et Lavoir en 1648 à Bétharam, où il imprima :

Traité des merveilles opérées en la chapelle de Notre-Dame du Calvaire de Beth-Aram, par P. de Marca, président du Parlement de Navarre, évêque de Couserans, dont la premiere édition avait été faite à Barcelone en 1646.

M. Desponts, pharmacien à Auch, a offert à la bibliothèque du Grand Séminaire de cette ville un *Traité des Merveilles de Beth-Aram*, imcomplet du titre et d'une partie des préliminaires ; le texte a 346 pages, petit in-8. Sur le 1er feuillet est collée une gravure sur cuivre, occupaient toute la page : c'est une Vierge assise, dont le pied droit est appuyé sur un bloc de pierre portant cette ins-

cription : *Typis à St-Bonnet.* L'enfant Jésus repose sur les genoux de sa mère, qui tient dans la main droite le *beau rameau, Beth-Aram.* Il y a dans le haut les trois croix du Calvaire et les chapelles superposées. On ignore à quelle date et pour quelle édition fut faite cette gravure, qui n'est pas signée.

M. Desponts possède une autre édition du même livre, par Saint-Bonnet, sans nom de lieu et sans date, dont le texte est le même. Cette édition est la même que la 3e, classée dans la bibliothèque de Pau ? Le titre au nom de Saint-Bonnet, aurait été remplacé par un autre avec cette indication : *Et se vendent à Pau, chez Louis Barthe, marchand libraire*, de 1685 à 1696.

Dans son ouvrage si consciencieux sur les *Imprimeurs et les Libraires en Béarn*, M. Louis Lacaze, alors président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, avait signalé le *Miroir véritable* et le *Traité des Merveilles de Beth-Aram*, en faisant observer que Saint-Bonnet et Lavoir ne pouvaient être rangés dans la catégorie des véritables imprimeurs béarnais... « Le premier, disait notre regretté ami, fut peut-être envoyé spécialement par l'archevêque d'Auch à Lescar, dont l'évêque était son suffragant, afin de lui venir en aide dans la lutte religieuse. »

Quant à Lavoir, que M. Pawlowski (Chronique de la *Bibliographie de la France*, 31 août 1880), croyait être venu de Pau ou de Tarbes pour imprimer la seconde édition des *Merveilles de Beth-Aram*, M. Louis Lacaze acceptait l'explication pour Tarbes, mais la repoussait pour Pau, « parce que cette ville manquait alors d'imprimeur.. et qu'on était obligé d'envoyer *loin* pour faire imprimer, et de *faire venir des ouvriers selon les besoins.* » Ces bibliophiles ne connaissaient pas l'acte de société du 24 février

1647, ni le livre imprimé à Pau en 1649 par Saint-Bonnet. Plus tard M. Lacaze eut communication de divers extraits des archives des Basses-Pyrénées, constatant que Saint-Bonnet avait reçu, en 1649, à Bétharam 30 livres pour l'impression du *Livre de la Confrérie* (encore inconnu), et 2 livres pour *les imprimeurs qu'il y a à Pau* [1], qui durent composer le livre cité par M. Léonce Couture.

Dans les minutes de Me Lagardère, que Me Embasaygues a bien voulu communiquer à M. Parfouru, il y a un acte du 11 décembre 1650, portant vente, par Me Géraud Bauduer et Menjot Rivière, à Saint-Bonnet d'une maison sise à Auch, rue derrière l'école.

En 1650 ce typographe prit l'habitude d'indiquer la date sur les ouvrages qu'il imprimait. Sa clientèle comprenait alors l'archevêché, la ville et le collège.

Les livres dont nous avons cité les plus intéressants, prouvent que son atelier était parfaitement outillé : dans l'*Augusta Auscorum* et le *Lys du Val de Guaraison* il y a des lettres gravées remarquables, et des gravures sur cuivre ; on voit que cet imprimeur, quand il eut enfin renoncé à ses pérégrinations, s'occupa sérieusement de faire profiter la capitale de la Gascogne des progrès de la typographie. Fut-il secondé par Lavoir et d'autres graveurs ? C'est probable : sur le titre du *Rituel romain* les armes de l'archevêque sont signées *Antin fecit ;* le titre de l'*Augusta Auscorum* et le fleuron portant le chiffre des Jésuites sont marqués des initiales *J. S. F.* ; le titre

[1] Il est possible qu'au lieu de se transporter à Lescar, à Bétharam ou à Pau, Saint-Bonnet et Lavoir envoyaient des ouvriers avec un petit matériel, ou bien imprimaient à Auch les livres qu'on leur confiait, et les dataient du lieu habité par l'auteur ou l'éditeur. Il y eut d'ailleurs deux imprimeurs sédentaires à Lescar de 1639 à 1646.

de la *Theogonia* est finement gravé par *Frosne*. Ajoutons qu'aucun livre publié à Auch ne porte le nom de Lavoir, seul ou comme associé, et cependant dans tous les actes il est qualifié Me imprimeur.

Le 16 juillet 1652, devant Me Lagardère, Saint-Bonnet et Vital Espian réglèrent un compte final de fournitures. C'est le dernier acte signé par cet imprimeur.

Comme l'ancien archiviste du Gers nous croyons que Saint-Bonnet, dont l'acte de décès n'est pas inscrit sur les registres des paroisses d'Auch, fut victime de la peste de 1653, pendant laquelle périrent 3 à 4,000 habitants. Lorsque la guerre civile ou de grandes calamités désolaient nos contrées, les décès n'étaient pas toujours enregistrés régulièrement. Peut-être aussi, dans l'espoir d'éviter l'épidémie, toute la famille se réfugia à Saint-Cric, et son chef mourut sur cette paroisse, dont les registres, conservés aux archives du Gers, sont incomplets.

Dans tous les cas, ce typographe vécut peu après cette date, car le 4 février 1655, « Marguerite Rivière, veuve d'Arnaud Saint-Bonnet, » consentait en cette qualité une obligation dans l'étude de Mr Lagardère.

Le 21 février 1657, elle contractait mariage avec François Daurio, libraire, fils d'un marchand libraire de Toulouse.

Par acte du 13 février 1671, Marguerite Rivière constitua un revenu de 100 livres, à titre clérical, à son fils Dominique de Saint-Bonnet, clerc tonsuré, né en 1649.

Dario étant mort vers 1691, Marguerite Rivière, âgée probablement de 62 à 65 ans, céda en 1695 l'imprimerie à Jacques Destadens, originaire de Bordeaux; nous ne savons à quelle date elle mourut.



PIERRE BERTIÉ,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE A MONTAUBAN ET A PUYLAURENS.

1644-1668

Né le 15 septembre 1609, et plus jeune d'une quinzaine d'années que sa sœur Rachel, femme de Coderc, dont nous aurons encore à nous occuper, Pierre Bertié[1] travailla dans l'imprimerie de son beau-frère pendant plusieurs années après son apprentissage.

Le 10 décembre 1640 il empruntait 600 livres à M. Paul Constant, conseiller au Présidial, avec la garantie de sa sœur. Dans quel but cet emprunt? Peut-être en vue de son prochain mariage (22 décembre), avec Anne Périer, qui était fort jeune[2], peut-être aussi pour créer une seconde imprimerie, ou solliciter le bail de celle que P. Coderc tenait de l'administration municipale; ce qui justifie cette dernière supposition, c'est qu'il ne tarda pas — on l'a vu p. 111 — « par une notable surprise, d'obtenir de quelques consuls de 1641 le bail de l'imprimerie de la ville. » Les consuls de 1642 révoquèrent ce bail le 25 juillet, et le continuèrent à son beau-frère, qui d'ailleurs était resté propriétaire des caractères achetés 200 livres[3], en vertu du traité passé le 17 octobre 1619, puisqu'il n'avait pas cessé de travailler dans son atelier.

[1] Bertié écrivait et même imprimait son nom avec un B ou un V, selon l'usage du pays et des Latins.

[2] Dans une transaction de 1653 il prétendit qu'Anne Périer n'avait pas 25 ans lorsqu'elle signa, le 7 décembre 1652 un acte avec sa belle-sœur Rachel; par conséquent elle n'aurait eu que 13 ans en 1640.

[3] La ville de Montauban devait encore en 1660 les 200 livres pour les caractères achetés à la mort de Denis Haultin en 1619, et donnés à P. Coderc; elle en payait 12^{l} 10^{s} d'intérêt aux héritiers.

Cette décision, qui maintenait ses droits, ne tranquil[illegible] pas P. Coderc : fatigué des tracasseries de sa femme [illegible] de Pierre Bertié, se sentant malade, et ayant perdu so[illegible] enfant, il se décida à leur céder son établissement à de[illegible] conditions que nous ignorons, mais en se réservant [illegible] titre d'imprimeur de la ville. Dès lors, le frère et [illegible] sœur donnèrent suite à l'acte de société passé le 8 m[illegible] 1642, avant que le bail de 1641 fût révoqué ; c'est do[illegible] par suite de cette cession qu'ils purent recevoir de la vi[illegible] ou de l'évêché diverses sommes au nom de Coderc.

Après le décès de son mari (5 janvier 1644), Rac[illegible] Bertié alla habiter avec son frère, successeur et hérit[illegible] de Pierre Coderc, et par suite responsable de la dot [illegible] la veuve[1] ; il fut convenu qu'elle n'en réclamerait pa[illegible] le paiement tant que son associé lui paierait en échang[illegible] la pension fixée, ainsi que la moitié des émoluments et des profits de l'imprimerie.

Cette association fut prospère, surtout à ses débuts, parce qu'à la clientèle de l'Académie et de ses professeurs s'ajoutait l'impression de plusieurs ouvrages de polémique protestante qu'il éditait, quoique en 1647 Philippe Braconnier, fils d'un libraire montalbanais, eût établi un atelier typographique parfaitement outillé, et qu'il professât aussi la Religion réformée. Les livres portant le nom de Bertié, dont nous avons relevé les titres, sont assez nombreux, même pendant la concurrence de ce jeune imprimeur, qui mourut en 1651. Nous ferons bientôt connaître ses travaux.

Le 7 décembre 1652, la veuve Coderc acheta pour 865 livres, avec sa belle-sœur Anne Périer, le matériel

[1] La dot de Rachel Bertié avait été de 200 livres et quelques meubles.

de Braconnier[1]; elle paya sa part, et de plus avança 200 livres sur celle de la femme de Bertié, au libraire Molis qui avait fait le paiement aux vendeurs ; pour les 231 l 10 s restant dus par Anne Périer, il reçut en gage, de son mari, « les matrices, moules et autres outils servant à faire lettres et caractères, ayant appartenu à Coderc. » Dès ce moment, c'est avec les caractères de Braconnier que fonctionna l'imprimerie Bertié.

En faisant cette acquisition la veuve Coderc, non-seulement supprimait une concurrence possible, mais ayant payé personnellement les trois-quarts de cet atelier, elle se trouvait ainsi en mesure, quand le moment serait favorable, de se séparer de son frère, avec lequel des dissentiments éclataient souvent ; ils devinrent plus sérieux surtout après la mort d'Anne Périer, à une date inconnue, et le mariage en secondes noces, le 12 mars 1656, de Pierre Bertié avec Marguerite Albouy[2], qui devait être jeune, car elle vivait encore en 1700. — Voir p. 160.

Malgré l'hérédité de Pierre Coderc et les 800 livres apportées en dot par sa seconde femme, Pierre Bertié ne pouvait, en 1656, payer 231 l 10 s dues au libraire Molis et 200 livres à sa sœur, pour la part d'Anne Périer dans l'achat de l'imprimerie Braconnier. Aussi Rachel Bertié sollicita et obtint des consuls, le 21 juin 1658, le bail de l'imprimerie, et immédiatement elle signifia à son

[1] Cet acte fut retenu par M. Saint-Hilaire, notaire de Montauban.

[2] Au contrat de mariage signé le 26 février 1656 dans l'étude de Mᵉ Gaspail, le futur était assisté de sa sœur Rachel, et la future avait son cousin, Mᵉ Jacques Bories, docteur-avocat et régent du Collège ; parmi les témoins étaient M. Pierre Cruvel, ministre et professeur de philosophie à l'Académie : Pierre Becudel, marchand libraire, neveu de Bertié. La mère constitua en dot 500 livres, et assura 300 livres provenant de l'hérédité du père.

frère de quitter la maison louée par la ville pour lo... cette industrie.

De son côté, Bertié releva appel de la décision d... consuls, contesta la validité de l'acte d'achat du ma... riel Braconnier, parce que, disait-il, sa femme n'av... pas 25 ans lors de la signature en 1640 ; il soutenait mê... que sa signature apposée sur l'acte d'association du 8 m... 1642, n'avait pas été faite par lui ; enfin, il réclam... à sa sœur diverses sommes provenant de l'hérédité d... Coderc, « qui rapportait peu de chose [1]. »

Cependant les adversaires, comprenant qu'il était temps de s'arrêter dans la voie ruineuse des procès, se décidèrent à signer le 9 août 1658, devant Me Jean Martrès, notaire, une transaction que nous allons résumer :

Rachel de Vertié, veuve de Pierre Coderc, imprimeur, d'une part, et Pierre Bertié, procédant tant en son nom propre qu'en qualité de père et légitime administrateur de ses enfans, héritiers de feu Anne de Peyrié, leur mère, d'autre part, ... ont convenu et accordé que suivant la sentence donnée entr'eux et ledit Molis, le 19 juillet dernier, ladite Bertié paiera dans le délay y contenu, aud. Molis, la somme de 232 l 10 s restant du prix de l'imprimerie de feu Braconier, et led. Bertié paiera à mesme temps aud. Molis l'intérêt dû de lad. somme, comme ayant joui jusqu'à présent de lad. imprimerie ou de la plus grande partie d'ycelle...

Et de plus led. Vertié promet de deslivrer, après la passassion du présent contrat, à lad. Vertié, sa sœur, lad. entière imprimerie de Braconier avec ses dépendances, sauf ce qui apparoistra avoir esté vendu et reçu par lad. Vertié ; il sera procédé sans délai, après ce contrat, à l'ouverture de la chambre où est lad. imprimerie...

[1] Bertié réclamait 130 livres pour vente de 800 paires de *Pseaumes*, dont sa sœur avait reçu le prix. Il contestait notamment la reconnaissance faite à Rachel par Coderc, de 500 livres qu'elle lui avait données pour construire une maison, laquelle somme provenait d'un don à elle fait par sa mère, et prouvé par des actes. Enfin il soutenait que la veuve Coderc lui devait 1.300 livres pour nourriture et vêtements depuis 1644, soit 13 ans.

Moyennant quoi, il sera loisible aud. Vertié de restirer des mains dud. Molis les matrices, moulles et autres choses dépendant de l'hérédité de feu Coderc... Comme aussi lad. Vertié est deschargée de toutes les demandes qui luy estoient faictes par led. Vertié; lesdites sommes à elle dues par feu Coderc ou par Vertié, revenant à 954 livres, outre la moitié par elle prétendue des revenus de l'imprimerie depuis 1642, sont réduites à 800 livres, pour le payement desquelles tous les biens de l'hérédité de feu Coderc luy demeurent spéciallement affectés et hypothéqués, autres toutefois que les caractères et autres choses dépendant de l'imprimerie de Coderc, qui ne seront obligés, sinon en cas d'insuffisance des autres biens; et sans que led. Vertié puisse vendre lad. imprimerie, sous quelque prétexte que ce soit, pendant que lad. de Vertié ne soit payée, laquelle imprimerie led. Vertié tiendra comme déposée de justice...

Et soubs ceste convention expressément faicte, que tant que lad. Vertié demeurera à répéter les 800 livres, led. Vertié promet de luy bailler annuellement 50 livres, pour le payement de laquelle il consent qu'elle retire chaque année les gaiges de pareille somme destinés à celuy qui sert l'imprimerie dans la maison tenue à ces fins à louaige par la communauté; et à deffaut desdits gaiges, lad Vertié pourra prendre annuellement les 50 livres de pension sur les biens de feu Coderc; en outre, elle aura en supplément de la pension le quart de toutes les sommes des deniers ou autres gains qui proviendront et de restitution de l'imprimerie que led. Vertié fera valloir dans la maison à luy baillée par lesd. consuls, sans aucune distraction des charges ou frais, si ce n'est seulement du papier nécessaire, dont lad. de Vertié payera le quart, et prenant le quart de l'argent qui proviendra de chaque impression; auquel effet led. Vertié sera tenu de l'appeler toutes et quantes fois qu'il arrestera quelque marché et de même aussi lorsqu'il y aura de l'argent à prendre...

Rachel de Vertié aura l'habitation et usage d'une salle et d'une chambre de lad. maison bailhée pour l'imprimerie, sçavoir la salle haute respondant à la rue publique et la chambre basse ou bouttique qui est au-dessous de lad. salle. Et affin que led. Vertié puisse demeurer dans lad. maison et se servir du surplus d'ycelle, comme il faisoit ci-devant en conséquence du bail à luy faict par les consuls de 1641, lad. de Vertié luy remet et transporte, en tant que de besoin seroit sous l'agréation des consuls qui sont en charge l'année présente et de leur conseil

de police, tout le droit à elle acquis en vertu de la susdite délibération prinse et exécutée à son profit le 21 juin dernier.

Led. Vertié sera tenu de rendre à lad. de Vertié, dans trois jours prochains, tous les meubles par elle portés aud. feu Coderc son mari, et désignés dans le contrat de mariage[1], tant ceux qui s'y trouveront en nature, que ceux qu'elle avait despuis acheté et dont elle justifiera avoir payé le prix...

Présents à cet acte et ont signé[2] :

Isaac Causse, Pierre Boigion, procureur : Bertié, Rachel de Vertié.

Les conditions imposées à Bertié dans cette transaction prouvent que la veuve Coderc avait une médiocre confiance en son frère. Elle cède l'imprimerie, mais reste intéressée pour un quart, et afin de ne pas être trompée se réserve le droit d'assister à tous les marchés comme à tous les paiements. Une habitation personnelle lui est affectée dans la maison louée par les consuls, et spécialement la boutique sur la rue (des *Carmes*, dite aussi du *Greffe*), dans laquelle étaient étalés les livres et les fournitures de bureau que vendaient tous les imprimeurs.

Voilà donc Rachel Bertié encore associée avec son frère, qui pour servir l'imprimerie de la ville a repris les caractères de Coderc, tandis que sa sœur entrait en possession du matériel de Braconnier. En ce moment Bertié prenait avec Rouyer le titre d'imprimeur de la ville,

[1] Nous n'avons pas retrouvé le contrat du 17 septembre 1619, qui a dû être passé devant Mᵉ Fabre ou Fabry, notaire, caution de Coderc en 1619, dans la transaction avec les consuls.

[2] Nous avons remarqué dans quelques actes officiels que Pierre Bertié et sa sœur sont portés, notamment dans un acte du 26 janvier 1656, comme « *n'ayant pas su signer,* » tandis que la transaction qui précède porte leurs signatures, très lisibles ; nous en avons pris un calque.

Dans les déclarations inscrites sur les registres des églises ou des temples, souvent les contractants ou les témoins sont indiqués comme ne sachant signer, alors que leurs fonctions ou leur industrie prouvent le contraire : peut-on admettre qu'un imprimeur, un libraire soit illettré ?

auquel il ajoutait « et de l'Académie, » car après la mort de Ph. Braconnier il resta naturellement chargé d'imprimer les thèses et autres travaux de ses coreligionnaires. Mais bientôt cette situation prospère fut sensiblement modifiée.

Une collision eut lieu le 5 juillet 1659, au Collège de Montauban, mi-parti depuis 1633 : les élèves catholiques ayant élevé une estrade dans la cour pour la distribution des prix, les élèves protestants la détruisirent, ce qui causa de graves désordres, auxquels se mêla la population.

Louis XIV, qui se trouvait à Toulouse, annonça aux consuls de Puylaurens, par sa lettre du 12 décembre : « qu'il avait ordonné de transférer dans leur ville l'Académie et Collège ; » ordre qui fut exécuté dans les premiers jours de 1660. (Michel Nicolas, *Hist. de l'Académie.*)

Rachel Bertié, comprenant que son frère serait tôt ou tard forcé de suivre l'Académie qui formait la meilleure part de sa clientèle, fit des démarches auprès des consuls pour obtenir de nouveau le bail de l'imprimerie municipale, qu'elle pouvait servir convenablement avec le matériel Braconnier. Et comme elle désirait mettre fin à son veuvage, il lui sembla plus facile de faire accepter sa main si en même temps elle offrait une position assurée à celui qui serait appelé à réaliser ses désirs.

Samuel Dubois, compagnon imprimeur, qui depuis son apprentissage avait toujours travaillé dans l'atelier de la ville, agréa les vœux de Rachel Bertié, et les nouveaux époux furent unis le 4 mars 1660, au temple. Quoique l'un n'eût que 32 ans, alors que l'autre comptait 65 printemps, laissons-les à leur bonheur : nous les retrouverons plus tard à la tête d'un établissement typographique très important.

Le 3 novembre 1661 M. Paul Constans fit signifier à

la femme de Samuel Dubois d'avoir à payer les 600 livres prêtées en 1640 à Pierre Bertié, dont elle s'était portée garante; celle-ci requit son frère d'avoir à se libérer, mais probablement il ne le put, et nous ne savons quelle fut l'issue de cette affaire.

Depuis le départ de l'Académie[1], des démarches avaient été faites pour obtenir sa rentrée, et, en attendant, Bertié, restait à Montauban, mais n'indiquait pas sa résidence sur sur les thèses qu'il imprima de 1660 à 1664, et nous n'avons trouvé aucun livre portant son nom et daté de cette époque; tandis que de 1648 à 1658, les ouvrages qu'il publia sont nombreux. Nous citerons, entre autres: *La Conversion de M. Jarrige* (1648), l'*Apologie de Jean de Labadie*, et plusieurs traités religieux de cet auteur (1651-1656); l'*Apologie de Louis Le Masson* (1657), des *Lettres de Joseph Arbussy* (1657), *L'Ambassade céleste*, de J. Asimont (1658), etc.

Dans toutes ces publications on retrouve les caractères et des lettres gravées provenant du matériel Braconnier. Aussi, lorsque Bertié fut forcé de le livrer à sa sœur, les travaux devinrent plus rares.

L'Académie ayant exigé le transport de l'atelier à Puylaurens, son imprimeur fut forcé de se rendre en mars 1665 dans sa nouvelle résidence[2], où il continua la publication

[1] L'Académie de Montauban, après sa translation à Puylaurens, datait ainsi ses thèses et ses diplômes: *Academia Montalbanensis Podiolaurum translata.*

Nous possédons un diplôme de maître ès-arts, délivré le 22 août 1658, à *Samuel Oliveri*, par les professeurs Verdié, Martel et Gaillard, imprimé sur parchemin. Il porte, à gauche, les armes de France; à droite, le grand sceau de l'Académie, et au milieu les armes de la ville de Montauban.

[2] Les consuls de Puylaurens louèrent une partie de la maison Barrau pour loger Pierre Bertié et l'imprimerie, et lui allouèrent une indemnité annuelle.

des thèses ; mais les huit qu'on a retrouvées ne forment qu'un total de 193 pages in-4°.

M. Michel Nicolas, dans son *Histoire de l'Académie protestante*, a donné les titres de toutes les thèses qu'il connaissait au moment de la publication de son ouvrage, notamment de celles qui composent le Recueil en 2 volumes in-4° que possède la Faculté de théologie. Depuis lors, M. le Bibliothécaire de cet établissement a fait une excellente copie de la collection de 19 thèses, datées de 1600 à 1603, que nous avions signalées dans la bibliothèque de Grenoble. — Voir ci-dessus, p. 92 et 116.

On ne connait que trois ouvrages imprimés à Puylaurens par Pierre Bertié ; voici leurs titres :

Logica Joannis Bon, doctoris medici et philosophiæ professoris in Academia Montalbanensis Podiolaurum translata. — Podiolauri, apud Petrum Bertierum, Academiæ typographum, 1665, in-8° de 272 pages.

Dans le catalogue de la bibliothèque de Bordeaux est inscrit un manuel imprimé à Puylaurens, qui aurait eu deux éditions :

Logica in usum studiosæ juventutis. Autore Elia Ramondou, Philosophiæ professore in Academia Podiolaurensis et ejusdem Academiæ rectore. — Podiolauri, apud Petrum Bertierum, Academiæ typographum, anno 1667, in-8° de 485 pages.

Il n'est pas possible, selon nous, qu'il y ait eu une édition en 1666, puisque l'approbation donnée à ce traité est datée du 16 janvier 1667, et se trouve sur la 4e page [1].

[1] L'édition qui est à Bordeaux porte la date de 1666 ; celle que nous possédons est de 1667, et nous croyons qu'il n'y en a qu'une seule : il est probable qu'on avait imprimé les exemplaires avec le titre daté de 1666 lorsqu'on s'aperçut que l'autorisation était postérieure, et l'on réimprima un titre portant 1667, qui ne fut pas changé dans tous les exemplaires.

Cet ouvrage est imprimé avec soin; on y remarque au commencement des divisions des lettres gravées, dont plusieurs sont encore dans notre imprimerie, par suite de circonstances que nous expliquerons.

Du même auteur, Pierre Bertié publia aussi en 1667 : *Physica in usum studiosæ juventutis*, in-8° de 152 pages.

Une thèse de 1668, in-4° de 24 pages, paraît être le dernier travail fait par l'imprimeur de Puylaurens, qui vint mourir à Montauban, le 8 août de la même année, à l'âge de 59 ans, quelques mois après la naissance de sa fille Marie.

Pendant que le chef de la famille résidait à Puylaurens, avec son fils aîné, les trois enfants qu'il avait de son second mariage habitaient avec leur mère, et c'est au temple de Montauban que furent baptisés : Marie, 1659 ; Antoine, 1664, mort très jeune, et autre Marie, 1668, le 23 janvier.

Si Pierre Bertié avait exercé son industrie dans des temps moins troublés, il aurait, croyons-nous, fait progresser la typographie, car nous avons retrouvé dans plusieurs thèses et ouvrages divers, des têtes de page et des lettres gravées de Denis Haultin ou de Braconnier, qu'il employait avec intelligence ; il prit même quelquefois leur marque. Dans la *Bibliographie* nous citerons les livres portant son nom dont nous avons les titres.

ANTOINE BERTIÉ,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MONTAUBAN TRANSFÉRÉE A PUYLAURENS.

1668-1682.

Antoine Bertié, fils de Pierre et d'Anne Périer, naquit à Montauban le 5 janvier 1647, et fut de bonne heure associé aux travaux de l'imprimerie par son père [1], qu'il suivit à Puylaurens en 1665, et auquel il succéda en 1668.

Nous lui devons une courte notice, parce qu'il se regarda toujours comme domicilié dans sa ville natale, où il fut fiancé, le 29 avril 1674, avec Rachel Boigion, fille d'un procureur au Sénéchal; dans l'acte il prend le titre « d'imprimeur de cette ville. » Un cartel lui est donné pour faire bénir son union dans le temple de Villemade. Les quatre enfants qu'il eut : Marguerite, 1675; Magdeleine, 1677; David, 1678, et Marie, 1679, sont inscrits sur les registres protestants de Montauban. Comme son père, Antoine Bertié y résidait le plus souvent auprès de sa famille.

On ne connait que onze thèses portant son nom ou

[1] Dans la Notice sur Pierre Bertié, nous n'avions pas cité la pièce dont voici le titre « *Lettres patentes du Roy, portant confirmation des Edicts.* — A Montauban, par Pierre Bertié, imprimeur du Roy. » Cependant ces Lettres sont annoncées à la Bibliographie, p. 201, nº 108, mais avec des réserves, que nous maintenons, sur le titre que prenait cet imprimeur.

En effet, nous possédons aujourd'hui l'édition montalbanaise de ces Lettres, que nous a cédée M. Ch. Pradel, en échange de l'édition castraise faite par Pierre Fabry, qui porte, après le mot *Edicts*, cette ligne : « *en faveur de ces* (sic) *subjects de la religion P. R.* Pourquoi Bertié a-t-il supprimé ces mots qui indiquaient le but des Lettres patentes?

Pourquoi aussi, après les mots « imprimeur du Roy, » qu'on ne trouve sur aucun autre imprimé, Bertié n'a-t-il pas ajouté la qualification : « Academiæ typographus, » qu'il mettait toujours après son nom. — Voir en 1647, nº 112.

Du reste, en 1613 Bertié n'était pas imprimeur, mais administrait l'atelier de son beau-frère, Pierre Coderc, décédé seulement le 5 janvier 1644,

qu'on doit lui attribuer, datées de 1670 à 1674, et formant seulement 295 pages in-4°. Il a pu imprimer plusieurs autres thèses ou quelques livres qui sont perdus.

Nous ignorions à quelle date mourut Antoine Bertié, mais M. François Moulenq, l'auteur des *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, nous affirmait avoir vu un acte de 1684, dans lequel Rachel Boigion était qualifiée « veuve d'Antoine Bertié. »

M. Charles Pradel, de Puylaurens, qui nous avait demandé notre notice sur la famille Bertié, lue au Congrès de Montpellier en 1896, nous a signalé des actes intéressants, qui confirment l'indication de notre regretté ami Moulenq.

Le 11 janvier 1682, Rachel Boigion, veuve d'Antoine Bertié, avait donné procuration à Jean Pech, imprimeur à Toulouse, de retirer une presse qui était installée à Puylaurens, dans la maison Barrau. Cette procuration, reçue par J. Dupuy, notaire à Montauban, n'existe plus dans ses registres, classés aux archives de Tarn-et-Garonne.

Rachel Boigion ne survécut pas longtemps à son mari. En effet, Pierre Boigion, grand père et tuteur des enfants d'Antoine Bertié, donnait son assentiment au

et qui, quoique déjà catholique, n'avait pas obtenu la faveur que le Roy accorda en 1649 à Rouyer, « parce que, disent les Lettres patentes, l'imprimerie de la ville de Montauban est exercée par Pierre Vertié (lisez Bertié), faisant profession de religion prétendue réformée. »

[1] La veuve de Pierre Bertié, restée à Montauban, devait avoir abjuré la Réforme avec ses filles, puisque en 1688 Marie Bertié, l'une d'elles, fut marraine d'un enfant baptisé dans l'église Saint-Jean de Villenouvelle. Rachel Boigion put suivre cet exemple.

Dans les *Montalbanais et le Refuge*, M. de France, après avoir cité l'acte de 1700, ajoute : « On voit le nom de Bertié parmi ceux qui fondèrent à Berlin « l'hôtel du Refuge. » — Peut-être David Bertié, né en 1678, avait quitté la France dès qu'il fut assez âgé pour émigrer.

même Jean Pech, en 1685, pour acheter à la famille Barrau ce qui restait encore du matériel laissé par son gendre : « la presse, les caractères, outils et généralement tout ce qui dépend de l'imprimerie que feu Bertié avait portée autrefois à Puylaurens, pour le service de l'Académie, en 1665. » L'acte de vente fut passé devant Mᵉ Pébernat, notaire à Puylaurens, le 29 septembre 1685.

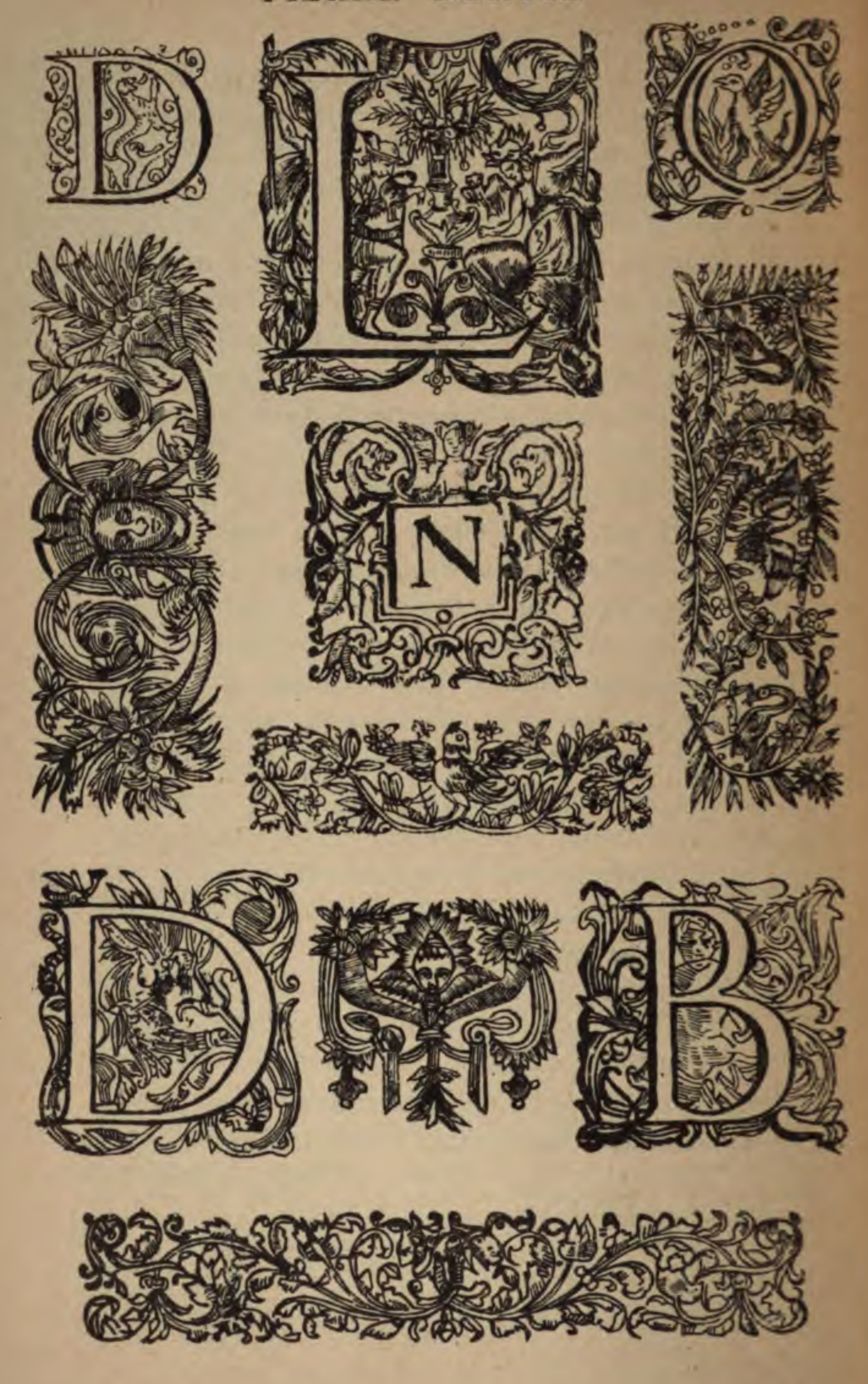
D'après ces actes, il est certain que Antoine Bertié avait à peine 35 ans au moment de son décès (entre 1678 et 1682) et que sa femme mourut aussi jeune (entre 1682 et 1685) ; mais, malgré nos recherches à l'état-civil, nous ne pouvons préciser à quelles dates.

Probablement, en rentrant à Montauban avec ses enfants, la veuve emporta ce qu'elle put, puisque dans les imprimés faits par Samuel Dubois et Raymond Bro on remarque des lettres gravées et des armes de la ville de Montauban provenant de Denis Haultin ou de Pierre Coderc, qui avaient servi à Bertié à Puylaurens, et dont nous possédons les bois, que nous reproduisons ci-après.

Nous avons un acte de 1700, dans lequel interviennent Marguerite Albouy, veuve de Pierre Bertié, sa fille Marie et Jean Lafreté, marchand au quartier de Villenouvelle, qui assiste sa femme, et autre Marie, sa belle-sœur. D'après cet acte, où les enfants d'Antoine Bertié ne sont pas nommés, leur grand père Pierre avait, par testament du 8 août 1668, institué héritier son fils aîné, Antoine, issu d'un premier mariage, et donné à chacune de ses filles 400 livres, que Lafreté promet de payer en échange des pièces de terre appartenant à sa belle-mère, « quoique Pierre Bertié n'ait laissé aucun bien fonds et seulement quelque meubles et effets de petite valeur. »

Juillet 1898.

PIERRE BERTIÉ



LA FAMILLE BRACONNIER [1],

LIBRAIRES-ÉDITEURS ET IMPRIMEURS A MONTAUBAN.

1608-1685.

Plusieurs imprimeurs montalbanais étaient originaires de Paris, ou du moins on retrouve leurs noms dans la liste des typographes qui ont exercé leur industrie dans la capitale. Nous l'avons déjà constaté pour Denis Haultin, et nous aurons de nouveau l'occasion de le faire remarquer.

En 1557-58 Jean Brachonier réimprimait à Paris le traité *De Elegantia linguæ latinæ*, par Laurent Valle, qui eut de si nombreuses éditions pendant les XV[e] et XVI[e] siècles.

Un libraire du nom de Braconier fut pendu à Toulouse le 29 mai 1562, pour avoir pris part à la malheureuse entreprise des protestants, qui coûta la vie à grand nombre d'entre eux [2], notamment à « Bodeville, imprimeur, ancien hérétique, et à Pierre Du Puy, libraire de Paris, qu'on *soulait* (avait l'habitude) appeler Vascosan [3]. »

Nous ignorons si le Braconier de Toulouse laissa des enfants, et si les Braconniers établis à Montauban, dont nous allons donner la biographie, appartenaient à la même famille.

[1] Le nom de Braconnier est écrit avec un ou deux N, un H et un Y.

[2] Bosquet, *Histoire des troubles de Toulouse*, p. 151. et *La France protestante*, t. IX, p. 97.

[3] Le surnom de Vascosan n'indique pas que Pierre Dupuy fût de la famille du célèbre imprimeur parisien. Le libraire de Toulouse jouissant d'une certaine réputation, ses compatriotes le regardaient comme le Vascosan de leur cité ; on donna souvent le surnom de Didot à des typographes de province.

DIDIER BRACONNIER,

« libraire, natif de Langres, en Champagne, et actuellement habitant de Montauban, » épousa les 14-29 janvier 1608 Anne Molis,[1] née le 1er septembre 1589, fille de Philippe et de Jacquette Lafargue. De ce mariage naquirent sept enfants (1613 à 1626) : la plupart moururent jeunes, et il n'en restait que deux lorsque le 10 janvier 1626 leur père fit son dernier testament. Après avoir légué 6 livres aux pauvres de l'Église réformée, et 6 livres aux hôpitaux, Didier Braconnier désigne pour ses hoirs universels : sa *loyale espouse*, Pierre (né en 1613) et Philippe (en 1623), ses fils légitimes, et le posthume, « s'il y en a dans le ventre de sa femme. »

Nous ne pouvons fixer la date du décès de Didier mais ses héritiers ayant payé, le 6 mars et le 22 avril 1627, les legs qu'il avait faits aux pauvres, on doit fixer son décès vers le commencement de cette année.

On n'a signalé aucun livre édité par ce libraire ou par sa veuve, qui continua le commerce pendant quelques années, parce qu'à la mort de son mari l'aîné des enfants était trop jeune pour le remplacer. En 1636 elle possédait une petite maison dans la rue de la Sabaterie prime (rue Fraîche), une autre au faubourg de Campagne (Lacapelle), et quelques propriétés dans la banlieue de Montauban.

[1] Son neveu, Jean-Jacques Moulis, né en 1615, libraire, se maria avec Delphine Bouchard, 1642, et mourut en 1690, exerçant encore son industrie. Son fils Jean, qui fut aussi libraire, vendit en 1711 une maison à la ville pour agrandir et régulariser la place royale, du côté du couvert du fruit, à l'entrée de la rue du Greffe. A cette date il renonça à son industrie; son frère se maria avec Marie Daiché, fille d'un imprimeur montalbanais que nous mentionnons plus loin.

Voir notre étude sur *la Place publique*.

PIERRE BRACONNIER,

né le 12 août 1613 et fils du précédent, se maria le 4 mars 1635, étant libraire, avec Jeanne Hermenc, dont le père était marchand. Ils eurent de nombreux enfants (1636 à 1656) ; nous n'aurons à nous occuper que de ceux qui embrassèrent la profession de leur famille.

A partir de 1637 le nom de Pierre Braconnier apparaît sur plusieurs livres, que nous indiquons sommairement, ayant l'intention d'en donner les titres dans la Bibliographie des imprimeurs dont ils portent l'adresse. Ainsi, la mise en vente de *La Voie du salut*, par Garrissoles ; *L'Ambassade du ciel*, et *Le Secret de Piété*, par Delon [1], annoncés chez Pierre Braconnier, sont déjà inscrits dans la *Bibliographie*, parmi les ouvrages imprimés par Pierre Coderc ; *La Pratique de Piété*, de Louis Bayle ; *Dix Sermons*, de Du Moulin, et l'*Excellence de la connaissance de Christ* seront décrits à l'article Samuel Dubois ; et c'est Poncet Périot qui imprima les *Pseaumes de David*, en 1672, avec une fonte de musique sur corps gros-romain, que lui vendit Pierre Braconnier 100 livres.

Un seul ouvrage : *Decreti Synodici Carentoniensis*, de Garrissoles, porte au titre : *Montalbani, apud Petrum et Philippum Braconerios*, 1648, in-8° de 854 pages. Et cependant nous ne croyons pas que Pierre fût associé

[1] Voir pour Garrissoles et Delon les notes à la Bibliographie, p. 132.

[2] Cette fonte de musique provenait peut-être de l'imprimerie de Philippe Braconnier, vendue à la veuve Coderc ; il est possible aussi que Didier eût acheté cette musique pour la mettre à la disposition des imprimeurs qui feraient pour lui des éditions des *Pseaumes*, mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze.

pour l'imprimerie avec son frère Philippe, dont no
décrirons bientôt les travaux. Il l'était seulement pour
publication du livre de Garrissoles.

Les ouvrages dont la vente fut particulièrement confié
à Pierre Braconnier ne sont certainement pas tous connus
toutefois il est probable que Pierre Braconnier pendant
sa longue carrière, avait la plus grande partie de la clientèle protestante de Montauban ; il s'occupait aussi de la reliure, car il reçut de l'Évêché, en 1646, 80 livres pour avoir relié 500 exemplaires d'un livre imprimé par Jean Rouyer, pour l'archiconfrérie du Saint-Sacrement.

Le 19 août 1659 il maria sa fille Catherine (née en 1640) avec Jean Molinier, dont le père était bourgeois de Caussade ; le futur apporta 2,281 l 5 s, avec meubles, linge, etc., et la future reçut en dot 2,000 livres, une « robe de soye noire et un cotillon de tabis jaune. »

Le 30 mars 1664 Pierre reconnait devoir, pour solde des livres reçus par lui ou par feu Philippe, son frère, la somme de 150 livres à Antoine Renaud et Huguestan, libraires de Lyon. (Acte retenu par Rigaud, notaire.)

La Cour des Aydes de Montauban rendit, le 8 mai 1664, un arrêt en faveur de Pierre Braconnier, qui depuis 1646 réclamait contre les officiers de l'Élection, à l'occasion du logement des gens de guerre. Défense fut faite aux consuls de l'inquiéter à ce sujet, sous peine de 500 livres d'amende. Plus tard, d'autres libraires montalbanais invoquèrent cet arrêt, basé sur l'édit de Henri IV, du 14 septembre 1603.

Nous ne connaissons pas la date du décès de Pierre Braconnier, qui dut mourut peu de temps après le testament qu'il fit le 20 juin 1673, en l'étude de Me Jacques Rigaud.

PHILIPPE BRACONNIER,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE A MONTAUBAN.

1647-1651

Philippe Braconnier, fils de Didier et frère de Pierre, dont nous venons de rappeler les publications connues, était né à Montauban le 11 janvier 1623.

Le premier de sa famille il réunit l'industrie de l'imprimerie au commerce de la librairie. Nous ne pouvons dire s'il travailla comme compagnon dans un atelier de Montauban; mais nous savons qu'il était apprenti à Agen en 1641, chez Jean Gayau, lequel reconnut avoir imprimé avec son aide un pamphlet anonyme sur le sujet des cloches et des sépultures, dont l'auteur, Jean Soldadié, fut poursuivi devant la juridiction consulaire [1].

Philippe Braconnier ne prit que le titre de libraire dans son contrat de mariage (31 janvier 1649) avec Jeanne Reste, fille d'un procureur de notre sénéchal. Nous verrons cependant qu'il possédait déjà en 1647 une imprimerie [2], dont il avait peut-être acheté à La Rochelle le matériel, qui était assez important et comprenait une presse en taille-douce.

Parmi les livres qu'il imprima, nous citerons : *Six Sermons*, de Jérémie Viguier (1647) ; *Le Jésuite désarmé*, par Ricotier (1648); *Antonii Garrissolii Adolphidos* (1649);

1 Andrieu, *Histoire de l'imprimerie en Agenais*, p. 57.

2 Cette imprimerie était établie dans une maison que possédait Braconnier, rue des Cordonniers ou Michelet, et qui fut vendue le 20 mars 1650, après la mort de Philippe, par Pierre Braconnier, ordonnateur des biens de ses enfants, héritiers de leur oncle. Jacques Lhospital, gantier, acheta pour 1,900 livres cette maison, qui confrontait à celles de Fauché, tailleur, Rivière, apothicaire, et Satur, procureur. (Mᵉ Rigaud, notaire.)

enfin, des thèses, sur lesquelles il prenait le titre d'imprimeur de l'Académie, comme Pierre Bertié.

Nous donnons à la *Bibliographie* les titres des livres qui portent son nom, en faisant remarquer qu'il dut en publier bien d'autres. Du reste, ses presses produisirent beaucoup, relativement au peu de temps que vécut ce typographe, dont la mort, le 20 août 1651, est inscrite en ces termes dans les registres protestants : « Décès de Philippe Braconnier, marchand libraire, ensevely au cimetière de Campagne [1]. » Pourquoi n'est-il pas désigné imprimeur?

Au moment où il signait son testament (13 août 1651, Jean Dupuy, notaire), Philippe Braconnier avait déjà perdu sa fille Anne (née en 1650), mais il savait que sa femme était enceinte (elle accoucha le 19 janvier 1652). A défaut de cet enfant, mort *en pupillarité* (juill. 1655), il désignait pour ses héritiers les enfants de son frère Pierre. Ni celui-ci, ni ses fils ne se trouvant en état de diriger l'imprimerie, le matériel fut vendu le 7 décembre 1652 à Rachel Bertié et à Anne Périer. — Nous l'avons dit, p. 150.

Quoique à peine âgé de 28 ans lorsque la mort vint le frapper, ce typographe avait déjà réalisé des progrès très sensibles, et pouvait lutter avec Jean Rouyer ; comme lui, il possédait de beaux caractères, des lettres et des têtes de page gravées. L'édition de l'*Adolpheïde* [2] est remarquable : aussi l'abbé Teulières, conti-

[1] Le cimetière des protestants existait encore au commencement de ce siècle, dans un terrain situé entre le boulevard et la petite rue du faubourg Lacapelle qui conduit aux cuisines du Lycée de jeunes filles.

Un arrêt du 4 janvier 1663 portait que les enterrements des morts de la R. P. R. ne pourront être faits que le matin à la pointe du jour, ou le soir à l'entrée de la nuit.

[2] Ce poème, publié en 1649, contient plus de 5,000 vers latins à la gloire de Gustave Adolphe ; il est dédié à sa fille, la reine Christine de Suède,

nuateur de l'*Histoire du Querci*, de Cathala-Coture, a dit, t. III, p. 9 : « Philippe Braconnier et Samuel Dubois se distinguèrent, le premier par la correction de ses ouvrages, et le second par la beauté de ses éditions, qui le disputent à celles du Louvre. » Ces éloges sont fort exagérés ; ces deux typographes avaient suivi l'impulsion donnée à leur industrie par Haultin et Rouyer.

Philippe Braconnier avait une marque, l'*Espérance*, gravée sur bois[1], avec le mot *Spes* seul, et une autre gravée sur cuivre[2], portant cette devise : *Spes mea Deus*, qui fut celle de Henri III. Ce roi l'avait adoptée pour la reliure de ses livres, avec des têtes et des os de morts, des larmes, des croix et des instruments de la Passion, dorés ou estampés, sur maroquin noir.



et imprimé sur format petit in-4°, gros caractère, dit Saint-Augustin, xxxii-389 p., ornées de têtes et de fins de pages.

Après le poème latin viennent les Epigrammes sur l'Adolpheïde, adressées à l'auteur, selon l'usage, mais en français, et signées par des collègues de Garrissoles. — Voir pour ce professeur la page 132.

1-2 Ces marques sont imprimées sur les titres de deux livres d'Antoine Garrissoles : *De imputatione primi peccati Adæ*, 1648.

PIERRE IIe BRACONNIER,

fils de Pierre, Ier de prénom, et neveu de Philippe, naquit le 5 mai 1653, et se maria le 10 juin 1680, à l'âge de 27 ans, avec Marie Duborn, qui en avait 25, et était fille d'un bourgeois de Montauban. Il avait succédé à son père, et comme lui il édita quelques livres :

Le Paradis terrestre, sermon par Isaac Sarrau (1684); *Les Consolations de l'Ame fidelle contre les frayeurs de la mort*, œuvre de Drelincourt, qui eut de nombreuses éditions, et le *Nouveau Testament* (1685).

Probablement ces ouvrages furent les derniers qui parurent avec le nom de Pierre Braconnier, car un arrêt du 9 juillet 1685 défendit « à tous imprimeurs et libraires faisant profession de la Religion prétendue réformée, de faire à l'avenir aucunes fonctions d'imprimeurs et libraires.

A la révocation de l'édit de Nantes, la famille Braconnier disparut de Montauban, tandis que quelques collègues y restèrent, et s'occupèrent d'autres industries.

Pierre Braconnier et sa femme étant jeunes et n'ayant peut-être pas encore d'enfants, se décidèrent à quitter la France.

D'après une communication faite à M. de France pour *Les Montalbanais au désert*, c'est probablement Pierre IIe Braconnier, marchand de Montauban, et sa famille, qui étaient réfugiés à Magdebourg en 1703.

En 1698, un Braconnier figurait sur les registres de la paroisse de Friedristhtadt, et un Jean Braconnier, à la même époque, se trouvait au Werder.

Signature de Pierre IIe Braconnier à son acte de mariage.

seigne du nom de Jésus, sur le titre de ces *Instruction*
qui sont du chanoine Arnaud Peyronet[1];

Indulgences et Statuts de l'archiconfrérie du Sain
Sacrement, érigée dans le diocèse de Montauban pa
ordre de Messire de Murviel, 1646, daté par erreur d
M. DC. LXVI, in-8° de 94 pages. Au titre il y a u
Saint-Sacrement, gravure sur cuivre.

La même année il imprimait le *Directoire* des office
qui depuis parut régulièrement tous les ans; et en 164
La Conversion de M. Pontier, cy-devant ministre d
Saint-Céré, in-8° de XXIV-120 pages.

Le 22 octobre 1649 furent signées les :

Provisions de l'office et charge d'imprimeur ordinaire du Roy en la ville de Montauban, en faveur de Jean Royer.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut.

Sçavoir faisons que pour le bon et louable rapport que faict nous a esté de la personne de nostre amé Jean Royer et de sens suffisans, loyaux, prudomie et expérience en l'art d'imprimerie, et bonne diligence, mettant aussi en considération que ledit Royer comme catholique a esté retenu et admis imprimeur de nostre ville de Montauban par les consuls d'icelle, à cauze que l'imprimerie de ladite ville estoit exercée par le nommé Vertié, faisant profession de la Religion prétendue refformée, à icelluy Royer pour ces causes et aussi à ce nous mouvans de l'advis de la Royne régente, nostre très honorée dame et mère, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, signées de nostre main, l'estat et charge de nostre imprimeur ordinaire, tant en hébreu qu'en latin, français que autres langues, ensemble de nos édicts, ordonnances, statuts, lettres-patentes et autres, nos mandements à notre dicte ville de Montauban, pour ledit estat et charge avoir tenir, et dorénadvant exercer et jouir, et uzer pour ledit Royer aux honneurs, authorités, prérogatives, prééminences et privilèges tant généraux que particuliers, franchises, libertés, droits accoutumés, et audit estat appartenant, tels et semblables qu'en jouissent nos

[1] L'auteur du *Manuel romain*, p. 174.

autres imprimeurs en nostre Université de Paris et ailleurs, tant qu'il nous plaira, sy donnons en mandement à nos amés et féaulx conseillers, les gens tenans nostre Court de Parlement de Tholose, séneschal de Carcy, ou son lieutenant de Montauban, et à tous nos amés officiers et chascun en droit soy, que leur estant apparu de bonnes vie et mœurs, conversation, religion catholique, apostolique et romaine dudit Royer, affection à nostre service, et de lui avoir pris et reçu le serment en tel cas, rigueur et accoustumé, ils le mettent ou fassent mettre en la possession et jouissance dudit estat et charge de nostre imprimeur ordinaire dans nostre ville de Montauban, et de jouir ensemble des honneurs, authorités, prééminences, privilèges, franchises et et libertés susdits, ils lui fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, ez choses touchant et concernant ledit estat, sans aucune difficulté, car tel est nostre plaisir, en tesmoin de quoy nous avons faict mettre nostre scel à ces dictes patentes, données à Paris le vingt-deuxieme jour d'octobre, l'an de grcâe mil six cent quarante-neuf, et de nostre règne le septiesme. Louis, signé. Et plus bas : Par le Roy, la Reyne régente sa mère, présente : Phélippeaux. Scellé du grand sceau de cire jaune à simple queue. Lesdites Lettres enregistrées *ez registres des Court et Parlement de Tholose,* pour par l'impétrant d'icelles en jouir suivant leur forme et teneur et arretz, par elle donné le vingt-troisiesme de novembre mil six cent quarante-neuf. (Copie prise aux archives du Parlement de Toulouse, reg. XIX, p. 89, B. 712.)

Les termes de ces Provisions sont très flatteurs pour Jean Rouyer, mais il les méritait par les soins qu'il apportait à toutes ses publications, dont on remarqua le tirage, la composition et les bois gravés employés avec goût. Il avait, comme Saint-Bonnet et Braconnier, une presse en taille-douce, et peut-être était-il graveur.

Après avoir imprimé en 1650 : *Petri Possini, Societatis Iesu presbyteri, Vicentia victus, sive confutatio libri,* etc. [1], et l'année suivante : *Conférence du Sr François*

[1] Une réimpression fut faite à Palerme en 1660, sur l'édition de Montauban.

Mauduict, Xaintongeois, avec le Sieur Jean Labad
Rouyer mit ensuite sous presse :

Lous set Salmes penitencials de Dabid, del Sr de Vale
de Montech, dediats à Monseignou l'illustrissime Abe
que d'Utiquo. — Mountalba, 1652, in-4° de IV-16 pages
sur le titre, les armes de Bertier, coadjuteur d'Ann
de Murviel, évêque [1].

Malgré le débordement du Tarn, qui les 24 et 25 juillet
1651 emporta tous les moulins de Montauban, toutes
les maisons des villages riverains et une partie de celles
de Villebourbon, et la peste qui, l'année d'après, fit huit mille victimes dans la ville ou sa juridiction, et fut suivie d'une grande famine, dont les souffrances durèrent jusqu'aux derniers mois de 1654, les livres imprimés pendant ces désastres par Jean Rouyer sont assez nombreux. Dans les comptes de l'Évêché est inscrit le paiement des frais d'impression d'une Ordonnance « prescrivant des prières pour les âmes des quinze prêtres qui furent victimes de leur dévouement pendant la peste de Montauban. »

Le 1er juillet 1654, Jean Rouyer se maria avec Marie Pacot, fille d'un architecte de Toulouse, venu à Montauban pour diriger la reconstruction des deux côtés de la

[1] L'abbé Valès, doyen des aumôniers de l'armée française en Italie, était né en 1595 à Montech, où il mourut en 1621. Après avoir traduit l'*Eneïde* en vers héroïques et en vers gascons (les quatre premiers chants de cette dernière traduction ont été seuls publiés), il composa une *Pastorale gasconne*, lue en 1743 à la Société littéraire de Montauban, et qui n'a pas été imprimée; il en existe deux versions : la première, de 75 strophes, que nous avons, et la seconde de 105, qui se trouve dans les manuscrits de Valès, vendus en 1895, avec la bibliothèque du docteur Noulet; dans ces manuscrits il y a aussi une copie de la traduction des *Salmes penitencials*, en langue gasconne; mais on ne connait que notre exemplaire, imprimé par Jean Rouyer.

place royale, détruits par l'incendie du 15 juin 1649. La future avait 31 ans et le futur au moins 50.

Parmi les divers ouvrages édités par Rouyer après son mariage, on connait les *Conférences des devoirs de chaque condition*, envoyés tous les ans aux prêtres comme programme des conférences ecclésiastiques; quelques feuilles sont conservées au secrétariat de l'Évêché.

Probablement les Jésuites avaient décidé Rouyer à venir à Montauban, et dans tous les cas ils contribuèrent à la prospérité de son établissement, par les divers classiques qu'ils lui firent imprimer, avec leur chiffre, soit pour notre collège, soit pour d'autres établissements d'instruction placés sous leur direction.

Nous avons surtout remarqué: *Marci Tullii Ciceronis epistolarum, liber secundus*, petit in-12 de 64 p., s. d., qui, suivant l'usage de cette célèbre Société, est doublement interligné; les élèves pouvaient écrire la traduction ou des observations entre les lignes ainsi espacées.

Voici les titres des derniers livres imprimés par Rouyer: *Réfutation des erreurs* d'un ministre de Montauban, 1659; *Avis important* à ceux de la R. P. R., 1660.

Au moment où le calme commençait à se faire dans les esprits à Montauban, par suite de l'installation des administrations qui attiraient dans cette ville une nombreuse population, notre imprimeur était arrivé, par ses connaissances typographiques et son matériel, à une situation exceptionnellement favorable, et son âge lui permettait l'espoir de jouir encore pendant quelques années de cette prospérité; malheureusement il mourut le 30 avril 1660, laissant à sa veuve deux filles, âgées de 2 et 4 ans.



Ve ROUYER, née PACOT,

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ.

1660-1663

Associée dès son mariage à la direction de l'imprimerie, Marie Pacot, à la mort de son mari, n'abandonna pas l'établissement. Deux livres portant son nom prouvent la bonne organisation de cet atelier ; voici leurs titres :

Officium Peculiare et Proprium Festorum Ecclesiæ Diœcesis Montis-Albani. — Monsalbani, apud Viduam Royerie, Regis et illust. Episcopi typographi, 1660, in-4 de xvi-164 pages ; au titre, armes de Mgr de Bertier. C'est le premier livre imprimé noir et rouge à Montauban.

Manuel du Bréviaire Romain, où sont exposées clairement et méthodiquement les raisons historiques et mystiques des heures canoniales. Par Arnaud Peyronet, chanoine théologal du chapitre cathédral. Partie première. Montauban, chez la veuve Rouyer, 1661, in-8°. — La veuve Rouyer n'imprima que ce premier tome, et Samuel Dubois compléta cet ouvrage.

Anne Pacot, malgré sa douleur, malgré la perte, au mois de novembre de la même année, de sa fille aînée, essaya pendant quelque temps de lutter contre le découragement, mais la fatigue imposée par l'administration de son imprimerie, acheva d'épiuser ses forces : elle succomba le 17 mars 1663, à l'âge de 40 ans. Sa famille vendit le matériel à Samuel Dubois, et confia la seconde fille de Rouyer à la grand'mère Pacot, rentrée à Toulouse.

Ainsi disparut cette honorable famille, qui pendant 20 ans avait exercé la typographie à Montauban.

SAMUEL DUBOIS,

IMPRIMEUR DU ROY. DE L'ÉVÊQUE ET DE LA VILLE.

1660-1694.

Le 9 avril 1628 naissait à Montauban Samuel Dubois, de Pierre Dubois et de Marie Sparbès, dont le père ...it sergent royal des consuls. Vu son âge, nous croyons ...il entra en apprentissage vers 1643 chez Pierre Bertié, ...rs associé avec sa sœur Rachel, et qu'il ne quitta pas ...te imprimerie.

Dans les registres du temple nous avons lu au f° 95 : Entre Samuel Dubois, imprimeur de Montauban, d'une ...rt, et Rachel de Vertié[1], veuve du s[r] Pierre Coderc, de dite ville, sont fiancés le xxix[e] janvier 1660. Deslivré ...rtel pour espouser le 4 mars. » Cet acte ne donne pas ...autres indications sur les nouveaux époux, mais on ...it que l'un avait 32 ans et l'autre 65. Le mari est sim...ement désigné comme imprimeur, parce qu'il ne pouvait ...e reçu maître qu'après la cession, par sa femme, du ...atériel Braconnier et du titre qu'elle tenait des consuls. ...n contractant un tel mariage, Dubois avait espéré — on ...ut le croire — recouvrer bientôt sa liberté : nous verrons ...'il s'était bien trompé.

Quoi qu'il en soit, sa position industrielle était assurée, ...ndis que son beau-frère Bertié, possesseur des carac...res de Coderc, était dans l'impossibilité de les renou...ler ou de les compléter, puisque les ressources lui ...anquaient pour rembourser les 600 livres dues à ... Paul Constant; ajoutons que l'Académie insistait vive...ent pour qu'il transportât son imprimerie à Puylaurens.

[1] Rachel Bertié, née en 1595, était fille d'Antoine et de Marthe Boyer.

Samuel Dubois prévoyait donc qu'il serait prochaineme[nt] débarrassé de cette concurrence.

En attendant, ses presses ne chômaient pas ; par[mi] les premiers travaux qu'elles produisirent, nous citeron[s] une thèse, d'André Martel (1661) ; *Dix Sermons*, [de] Dumoulin (1661), sur lesquels il prend le titre d'impri-meur de l'Académie, et autres livres protestants qu'il [ne] signe pas toujours. *L'Inventaire*[1] *des Titres et Docu-ments de l'hostel de ville de Montauban*, arrangez pa[r] liasses selon l'ordre alphabétique, et les liasses pa[r] numéros, 1662, in-4°, est un ouvrage précieux, car i[l] contient l'analyse de tous les Cartulaires, et aussi de[s] documents classés dans les liasses, classement qui n'existe plus, inventaire qui est encore à refaire après 230 ans.

Le 14 mars 1662 Samuel Dubois et sa femme tinrent sur les fonts baptismaux à Saint-Jacques[2] Marie Becudel, fille d'un libraire de Montauban, arrière-petite-fille de Denis Haultin; ce qui prouve qu'ils avaient déjà abandonné la Réforme. Aussi, à la mort de la veuve Rouyer, sa famille ayant vendu l'établissement à Samuel Dubois, Mgr Bertier l'agréa pour imprimeur de l'Evêché.

[1] Cet inventaire (52 pages in-4°), avait été dressé par Guillaume Benoist. Un autre fut rédigé en 1691 par Pierre Leclerc, et longtemps on le crut perdu. Retrouvé par M. l'abbé Dubourg, qui avait remplacé M. Devals aux Archives municipales, et auquel nous succédâmes en 1876, il fut restauré et relié par nos soins, et nous espérions décider l'administration à le publier, lorsqu'on nous releva de nos fonctions honorifiques. Il est à désirer, dans l'intérêt de tous ceux qui s'occupent de l'histoire locale, que nos archives leur soient ouvertes régulièrement, et que l'on termine enfin l'inventaire qui doit être fait d'après le programme officiel.

[2] Les parents et amis les priaient souvent d'accepter le parrainage de leurs enfants, dans l'espoir, sans doute, de recueillir quelque legs : ils comptaient que cette union mal assortie ne serait pas très féconde. Mais en établissant leurs espérances sur l'âge de la femme, ils oubliaient celui du mari.

Le chanoine de Peyronet s'empressa de lui confier l'impression des tomes II, III et IV de son *Manuel du Bréviaire romain*, qui, datés de 1663-64, et composés avec le même matériel que le premier, édité par la veuve Rouyer, complètent cet ouvrage très important. — Ce *Manuel* [1], devenu rare, mériterait d'être plus connu. Les quatre volumes, format in-8°, sont ornés de têtes de page et de lettres gravées.

Après ce livre notre typographe publia : un sermon sur l'*Excellence* de la connaissance de Christ (1664), pour Pierre Braconnier; deux traités de P. Ramond de Saint-Martin, jésuite : *Sommaire des controverses* décidées par les seuls textes de la Bible, et *La vraie Religion en son jour* contre toutes les erreurs contraires (1663-67.)

Par lettres-patentes du 20 janvier 1666, Samuel Dubois fut nommé imprimeur du Roi, mais nous n'avons pas la copie de ce document.

La clientèle du Roi et de l'Evêché, augmentée de celle de la Cour des Aides, de l'Intendance, du Bureau des Finances, etc., et les publications faites par le clergé pour les nouveaux convertis, occupaient souvent les presses de Samuel Dubois.

Les quelques livres édités par les réformés n'étaient plus exclusivement consacrés à la polémique, mais c'était plutôt des sermons pour l'édification et la piété. Le grand nombre de fonctionnaires et de familles catholiques venus à Montauban, avait déjà modifié un peu

[1] En 1667, Jean Boude, imprimeur de Toulouse, possédant un certain nombre ou le solde de ce *Manuel*, fit de nouveaux titres, et mit en vente une seconde édition, avec son adresse. Dans la bibliothèque de M. Guyard, vicaire-général, donnée au Grand Séminaire, il y a les quatre tomes de cette prétendue édition ; nous en avons deux, où le nouveau titre se détache facilement et permet de constater la fraude.

l'esprit de la population, sans toutefois faire cesser complètement certaines résistances, qui forçaient souvent l'administration à employer des mesures de rigueur pour maintenir la tranquillité.

Le moment parut favorable pour la publication de l'*Histoire de la Ville de Montauban*, divisée en deux livres, dont le premier contient plusieurs matières curieuses, et le second un Sommaire de toutes les guerres de Religion, par Henry le Bret[1], qui, appelé au secrétariat de l'Evêché par Mgr Bertier, vers 1655, aida énergiquement ce Prélat, par son activité et ses nombreux écrits, pendant plus d'un demi-siècle. Voici le traité qu'il signa avec Samuel Dubois pour l'impression de cette Histoire :

L'an mil six cents soixante-sept et le vingt-sixième jour du mois de juillet, à Montauban, avant midy, régnant, etc., ont été présents Messire Henry Le Bret, prévost du vénérable chapitre dudit Montauban, d'une part, et Samuel Dubois, imprimeur du Roy et de ladite Ville.

Lesquels ont fait le traité suivant, savoir, que ledit Dubois imprimera l'*Histoire de la Ville de Montauban*, par ledit sr Le Bret, dans quatre mois d'huis, de ses plus beaux caractères du gros romain, in-4° et en papier tel que celui qui est attaché à ces présentes et parafé, tant dudit Dubois que dudit sr Le Bret, lequel a promis de payer audit Dubois la somme de quatre livres pour chaque feuille de ladite impression, ladite feuille de huit pages, la page de vingt-huit lignes, et la ligne de trente-six lettres.

Et en outre cinquante sols de la rame dudit papier (format couronne, 36 centimètres sur 47). Moyennant quoy ledit Dubois s'est obligé de tirer et fournir audit sr Le Bret cinq cents exemplaires de ladite histoire, pour lesquels cinq cents exemplaires il y en aura vingt-cinq de papier plus fin, plus beau et de marges plus grandes, duquel papier ledit sr Le Bret paiera l'augmentation sur le pied de la valeur de l'autre.

[1] Voir notre *Biographie de Henry Le Bret*, avec *Notes* sur Cyrano de Bergerac (né à Paris), son camarade aux Mousquetaires, et dont il publia en 1657 la première édition du *Voyage à la Lune*, que l'on croit imprimée à Montauban.

Ce qu'ils ont promis, à peine de tous dépends et intérêts, à quoy ils ont obligé leurs biens. Présents : Pierre Becudel, md libraire et Pierre Maynard, praticien, soubsignés avec parties et moi.

LE BRET, DUBOIS, P. BECUDEL.

La publication de ce traité nous fait connaître le prix des impressions il y a plus de deux siècles, et aussi l'importance de l'atelier qui prenait l'engagement de fournir 500 exemplaires de cette Histoire [1] (74 feuilles ou 592 pages, in-4o) dans le délai de quatre mois.

La conversion de personnes notables, et surtout de quelques ministres, fit comprendre aux réformés l'intérêt qu'ils avaient à pouvoir disposer d'une imprimerie qui leur permît de publier des livres propres à réveiller les idées religieuses et à arrêter autant que possible la tendance très marquée à abandonner les idées nouvelles. Aussi, en 1670, Poncet Périot, fils d'un libraire de Montauban, et Pierre Rouère, dont le père était orfèvre, créèrent un second atelier typographique, dont nous indiquerons les publications dans la notice consacrée à ces imprimeurs.

Après l'ouvrage de Le Bret, Samuel Dubois mit sous presse une grammaire grecque de Nicolas Clenard, revue par des Jésuites pour leurs collèges, 1671 ; *Ancienne Instruction des Curés* [2], que les Evêques leur donnaient autrefois en synode, 1671 ; viennent ensuite : *Joannis*

[1] Une nouvelle édition de cette Histoire, revue et complétée par MM. l'abbé Marcellin et Gabriel Ruck, fut imprimée en 1841.

[2] Cette instruction, insérée dans le Pontifical, et traduite par ordre de Mgr de Bertier, fut envoyée aux curés « pour les aider à s'acquitter de leur charge ; elle devait être un sujet de conférence dans les réunions ordonnées en ce diocèse. » — Bibliothèque de Montauban.

Corasii, jurisconsulti Vita [1]*; Récit de la conversion de J. de Coras ; Augustin catholique*, et *Montauban florissant*[2], idylle héroïque. Ces quatre dernières publications, datées de 1673 à 1677, sont écrites par Jacques de Coras, ci-devant ministre de Turenne, envoyé vers 1657 à Montauban pour remplacer Arbussy, qui suscitait des difficultés au Consistoire. Plus connu par les attaques de Boileau que par ses tragédies [3], Coras se convertit en 1663 au catholicisme, et fit son abjuration dans la cathédrale; il fut nommé lieutenant particulier de notre Sénéchal en 1665, et mourut à Montauban le 24 décembre 1677.

Rachel Bertié, qui avait fait son testament en 166[illegible] [4], deux ans après son second mariage, vécut jusqu'au [illegible] novembre 1677, et avait donc 82 ans, quoique l'acte de décès ne lui en donne que 70. Dans le dernier testament, daté de 1677, Marie Becudel, fille de Pierre, est instituée héritière universelle. Quant à Dubois, sa femme déclare que les meubles lui appartiennent personnellement,

[1] Il y a un portrait gravé sur cuivre de Jean de Coras, né à Réalmont, et non pas à Réalville, comme le dit l'*Histoire du Quercy*.

[2] Cette curieuse plaquette, inconnue des bibliographes, contient une description de la ville de Montauban; notre exemplaire est le seul cité.

[3] La tragédie de *Jonas*, composée pendant que Jacques de Coras était étudiant à l'Académie de Montauban (1650), fut imprimée en 1663, et dédiée à Turenne, qui ne s'était pas encore converti. En 1665 Coras publia *Josué*, *Samson*, *David*, et les réunit, avec les exemplaires invendus de *Jonas*, en un volume édité à Paris par le libraire Ch. Angot.

La réponse de Coras à Boileau (*Le Satirique berné*, 59 p., in-4°), quoique datée de Paris, fut imprimée par Samuel Dubois en 1668. Achille Jubinal reproduisit cette réponse dans *Une victime de Boileau*, d'après l'exemplaire que possédait la bibliothèque de Montauban.

[4] Rachel Bertié était nièce de Jeanne Boyer, mère du libraire Arlanse, dont la fille, Rachel, épousa Hélie Becudel; leur fils, Pierre, dit l'Angel, libraire, marié à Jacquette Mailhet, petite-fille de Denis Haultin, était le père de Marie, filleule et héritière de la femme de Samuel Dubois.

Rodez, qui s'était marié dans notre ville le 18 novembre 1674; l'acte le qualifie imprimeur et libraire, mais il n'était que compagnon compositeur, et devait être occupé par Samuel Dubois, qui fut parrain de l'un de ses enfants. Bro édita plusieurs livres qu'il n'avait pas imprimés. En 1683, pour la première fois, sur le titre du *Novus Candidatus rethoricæ* (sic) on lit : ***Apud Raymundum Bro, typographum et bibliopolam.*** Cette concurrence devint très sérieuse, et nous verrons que d'ennuis elle causa à Dubois ou à son successeur.

L'année 1685 vit s'accomplir une révolution pour la typographie : un édit du mois d'octobre révoqua l'édit de pacification signé à Nantes par Henri IV, en avril 1598, et compléta les nombreuses mesures restrictives édictées contre les non-catholiques. Déjà un arrêt daté du 9 juillet 1685 avait interdit « à tous imprimeurs et libraires faisant profession de la Religion prétendue réformée, de faire à l'avenir aucunes fonctions d'imprimeurs et libraires, à peine de confiscation de leurs livres ou caractères, et de 3,000 livres d'amende, applicables à l'hôpital du lieu le plus prochain. »

Un autre arrêt du mois d'août, même année, défendit aux ministres de faire imprimer des livres concernant la Religion prétendue réformée, excepté les professions de foi, les prières et les règles de discipline.

En ce moment il ne restait qu'une seule imprimerie à Montauban qui tombât sous le coup de cet édit : celle de Jacques Garrel, achetée le 25 mai 1676 à la famille Deiché, et dont le matériel fut acquis par Raymond Bro.

Marie Dailhes, la seconde femme de Samuel Dubois, n'eut pas le bonheur de voir grandir les cinq enfants

qu'elle avait eus dans l'espace de 6 ans : trois vécurent à peine quelques années, et elle-même succomba le 2 janvier 1686, laissant deux filles, l'une âgée de 7 ans et l'autre de 15 mois.

Il est triste de dire que 28 jours après avoir enterré leur mère, jeune encore, notre imprimeur convolait en troisièmes noces le 18 février, avec Anne Boissières, veuve de Dominique Lieusou, âgée de 41 ans, et lui de 58.

Pendant l'année 1688 Dubois imprima un beau livre, format in-8°, qui mérite une mention toute spéciale :

De Academia Suessionensi, cum epistolis ad familiares Juliani Hericurtii, Suessionensis Academici.

La première page de cette histoire de l'Académie de Soissons, écrite par M. Julien d'Héricourt, est occupée par une gravure sur cuivre, signée C. Vermeulen, d'après le dessin de P. Sevin : Une Minerve assise, le bras droit appuyé sur un bouclier portant le chiffre des Héricourt, tient à la main gauche une couronne de laurier qui repose sur un cartouche, dans lequel on lit : DE ACADEMIA SVESSIONENSI CVM EPISTOLIS AD FAMILIARES IVLIANI HERICVRTII, *Suessionensis Academici.* Au-dessus on voit la ville de Soissons, et dans le champ des palmes deux aigles s'élèvent vers le soleil ; autour de ces palmes s'enroule un ruban sur lequel est inscrite la devise de l'Académie : *Maternis Ausibus audax.*

Le titre de ce livre est composé en caractères mobiles, correctement disposés, et dont les mots ne sont plus coupés à la fin des lignes. Les armes de la famille des Héricourt, dessinées et gravées par les mêmes artistes, séparent le titre du nom de l'imprimeur.

Cette histoire est dédiée à Nicolas-Joseph Foucault, alors intendant de la province du Poitou, et dont les armes figurent dans la tête de page, gravée aussi sur cuivre, comme la première lettre de la dédicace latine (13 p. sans f°), imprimée en gros caractère de 16 points. Suivent des stances, en vers français, adressées à l'auteur par M. d'Hauteserre.

Six pages, avec le titre *Ad Lectorem*, précèdent l'histoire de l'Académie, qui occupe les p. 1 à 128, et est datée de Montauban, calendis sextilibus 1683. On y remarque encore une belle tête de page gravée et la première lettre T.

D'après l'*Index* il y a 57 lettres de d'Héricourt[1] ou de ses amis, écrites en latin élégant, p. 129 à 274; les 11 dernières, p. 275 à 332, sont composées à 2 colonnes, une pour le latin, l'autre pour la traduction en grec. La 41e lettre est adressée par Julien d'Héricourt à Samuel de Fermat, le fils du célèbre mathématicien de Beaumont, et écrite à Montauban, decimo calendas aprilis 1688.

L'historien de l'Académie de Soissons et ses amis employaient les langues anciennes pour leur correspondance littéraire. Les temps sont changés : non seulement pour les académiciens, mais surtout pour les imprimeurs, qui ne pourraient tous mettre à leur disposition des « compositeurs congrus en langue latine et sachant lire le grec. »

Après cet important labeur, les livres signés par Samuel Dubois deviennent rares; cependant nous signalerons :

[1] Julien d'Héricourt, originaire de la Picardie, ancien magistrat à Soissons, mourut à Montauban le 17 octobre 1705, où il était procureur du Roi au Sénéchal lorsqu'il publia son ouvrage.

Nous ne connaissons qu'un seul imprimé qui constate l'association de Dubois avec Descaussat :

Nouveau calcul dressé sur la Déclaration du nouveau tarif arrêté en conseil du 20 avril 1694 pour la perception des droits de controlle des contrats et actes, en exécution de l'édit du mois de mars 1693, le présent Calcul ou Mémoire fait pour l'instruction ou facilité des commis établis audit controlle, par Augustin Bonnel, — A Montauban, chez Samuel Dubois et François Descaussat, imprimeurs ordinaires du Roy, de Mgr l'Evêque et de la Ville, 32 p. Cet imprimé n'est pas daté, mais il fut publié entre le 20 avril et le 15 août 1694.

Notre imprimeur aurait pu rechercher une quatrième compagne, puisque la troisième succomba le 30 mars 1694, si lui-même ne s'était senti atteint de la maladie qui mit fin à ses jours le 15 août de la même année. Son acte de décès est inexact en lui attribuant 70 ans, car il n'en avait que 66.

L'achat de l'imprimerie Rouyer avait donné à Dubois un matériel important et un personnel habile, qui lui permirent d'exécuter des travaux remarquables ; et malgré les progres incontestables réalisés par la typographie en province, on ne peut qu'apprécier comme elle mérite l'édition de l'*Histoire de l'Académie de Soissons* ; c'est le livre imprimé à Montauban pour lequel la gravure sur cuivre a été utilisée avec le plus de goût, et nous pouvons ajouter que depuis lors ce genre de décor a été fâcheusement abandonné par les typographes.

Peut-être les mêmes associés avaient imprimé : *Le sacrifice d'Abraham*, tragédie de Théodore de Bèze, 1670, pour Jacques Garrel, libraire de Montauban, et *Discours funèbre sur la mort de Demoiselle Nanon Descorbiac* , Sieur de Billières, dédié à Mademoiselle Jeanne Tanon Dausin, sa mère, 1671, par Jean Rivière, autrefois proposant en l'Académie de Montauban.

Pierre Rouère étant mort le 2 mai 1672, Périot acheta le 13 janvier 1673 la partie du matériel appartenant à son associé, et publia seul divers livres :

Les Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clément Marot et Th. de Bèze, 1672, pour Braconnier.

La Voix de Dieu qui appelle les pécheurs à la repentance, 1674, pour Jacques Garrel, libraire.

De la communion des malades, sermon par P. Y. (Pierre Ysarn, ministre, né à Montauban), 1676.

Testament de M. Bonafous, ministre à Puylaurens, 1676.

Action de grâces... rendues à Dieu dans le temple de Montauban, le 9 mai 1677, pour la conquête de Cambrai et de Saint-Omer, par Thomas Satur, ministre, pour le libraire Michel Poncet, qui fit aussi imprimer *La naissance de Jean-Baptiste*, sermon par Alexandre Morus.

Poncet Périot, à peine âgé de 43 ans, mourut le 23 décembre 1679, et fut enseveli le lendemain ; mais la déclaration du décès n'eut lieu que le 22 janvier 1680.

Le 9 février suivant, en l'étude de Me Dumons, Marie Barrau, veuve de Poncet Périot, administraresse d'Isaac Périot, son fils, héritier dudit défunt, vendit à Samuel Dubois, imprimeur du Roy : « Une imprimerie consistant en deux presses, une fonte gros-romain avec son italique ; autre fonte musique sur corps gros-romain, une fonte

JACQUES DEICHÉ,

IMPRIMEUR DES FORMULES DE LANGUEDOC.

1676-1679

Le 27 avril 1676 Jean Dujol, marchand, et Jacques Deiché, imprimeur, achetèrent pour 400 livres une presse, deux fontes (romain et italique) et divers ustensiles, à M. Pierre Leverrier, directeur des formules de Languedoc et de la Généralité de Montauban. Ce petit matériel « qui servait dans le bureau général des formules de Tolose, » n'avait été guère employé qu'à l'impression de quelques travaux administratifs. Nous possédons deux formules de ce genre, l'une de 1667, datée de Paris et sur parchemin, l'autre de Montauban sur papier, de 1683, qui donnent une idée de ce genre d'imprimés.

Nous n'avons pas trouvé la date de la naissance de Jacques Deiché sur les registres protestants, où cependant sont inscrits divers actes de baptême de sa famille: 31 décembre 1662, Antoinette, fille d'André Deiché et de Marguerite Laboubée; 19 décembre 1673, Étienne, et 3 septembre 1676, Jacques, fils de Jean Deiché, praticien, et de Rachel Cusset; 3-27 mars 1677, Jacques, fils de Jean Guillemet et de Jeanne Deiché; marraine, Jeanne Garrel.

Nous ne connaissons qu'un seul imprimé portant le nom de Jacques Deiché; mais il est possible que quelque autre, non signé, puisse lui être attribué :

Jugemens en dernier ressort rendus par Pierre Foucault, intendant en la Généralité de Montauban, contre plusieurs particuliers accusés d'avoir fabriqué et exposé de la fausse

JACQUES et JEAN GARREL,

LIBRAIRES-ÉDITEURS ET IMPRIMEURS.

1653-1689

Jacques Garrel, qui, croyons-nous, était fils d'Anto[illegible], décédé le 11 novembre 1646 (église Saint-Jacques), dont nous ne connaissons pas la profession, se maria [illegible] temple le 26 juin 1653 avec Marguerite Poncet, sœur [illegible] Michel Poncet, libraire comme lui. Il devait donc av[illegible] déjà dépassé sa 25e année, âge fixé pour l'exercice d[illegible] cette profession.

Dans le registre des recettes et dépenses de la communauté de Montauban pour 1650 est inscrite une somme de 1 l 15 s pour fourniture d'un registre par Pierre Garrel : serait-ce un oncle de Jacques qui lui aurait transmis son commerce de papeterie et librairie?

Jacques Garrel eut plusieurs enfants: quatre garçons, Jean, 1655; Pierre, 1671; Jacob, 1673, et Jacques, 1675, et quatre filles.

Le premier livre publié au nom de Jacques Garrel fut imprimé en 1655 par Pierre Bertié : *Abrégé chirurgical*, recueilly des plus fameux médecins de l'Antiquité, revu et corrigé par Honoré l'Amy, docteur médecin, natif de Fréjus, in-16 de XII-228 pages.

Le 8 juin 1659 Jacques Garrel acheta au fils d'Antoine Garrissoles, pour le compte de Pierre Chouët, libraire de Genève, au prix de 300 livres, le manuscrit du célèbre professeur : *Tractatus de Christo redemptore*, qui fut publié en 1662 par cet éditeur en Suisse.

Le 27 février 1668 ce libraire s'engagea à enseigner

excellentes prières pour servir au Chrestien comme autant de pierres polies tirées du clair ruisseau de l'Escriture pour atterrer Goliath et ses autres ennemis. Recueillies des œuvres du sieur Featley, docteur en théologie, et mises en françois par G. Herbet.

Les Pseaumes en vers françois, retouchez sur l'ancienne version de Cl. Marot et Th. de Bèze. Par M. V. Conrart, conseiller et secrétaire du Roy, etc, 1681, in-12. Relié à la suite : *La forme des prières ecclésiastiques*, 95 pages sans titre, qui n'appartiennent pas à cette édition des *Pseaumes*.

L'examen de soy-mesme pour bien se préparer à la communion (par Claude). Sur l'imprimé à Paris, 168[illegible].

Pensées choisies, composées par Joseph Hall, évêque de Norvich, et mises en beau françois par D. G. B. Sur la copie de Quevilly, 1685, in-12.

Ce petit livre, publié peu de temps avant la révocation de l'Édit de Nantes, enregistré le 30 octobre 1685 à la Cour des Aydes de Montauban, fut sans doute l'un des derniers ouvrages protestants sortis des presses montalbanaises.

Jacques Garrel, ne pouvant plus exercer son industrie, interdite aux Réformés, vendit immédiatement son matériel. C'est Raymond Bro qui dut l'acheter? Dans un acte du 20 février 1686 il n'est plus qualifié que marchand libraire.

Mais la famille Garrel en quittant la France, ne renonça pas à son industrie, et la continua à l'étranger. Une note conservée aux Archives nationales, à Paris, relative aux religionnaires de Montauban sortis du Royaume depuis 1669, dit: « Le nommé Garrel fils, libraire, est

MICHEL PONCET,

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1669-1691

Nous trouvons, pour la première fois, le nom de la famille Poncet à Montauban sur une plaque où tous les orfèvres étaient tenus de frapper l'empreinte de leur poinçon : Guillaume Poncet est inscrit à la date de 16[illegible]4, en même temps qu'un autre Guillaume jeune, âgé de 28 ans.

Nicolas Poncet, marié en 1617 avec la fille du libraire Jehan Gillard, avait reçu en 1614 la somme de 90 livres pour ses gages de fondeur et d'artilleur de la ville de Montauban, et en octobre 1652 il fournit deux coulevrines bâtardes, payées 80 livres.

Les deux Guillaume Poncet — nous l'avons dit — furent témoins, le 14 juillet 1630, de la remise aux consuls, par M. de Valada, des coins qui avaient servi pour frapper légalement, à Montauban, des écus au soleil et autres pièces, marque de Paris. — Voir page 109.

Michel Poncet, né le 14 janvier 1640, fils de Guillaume, orfèvre, et de Françoise Lauriol, se maria, le 15 novembre 1669, avec Marie Filis ; il était alors libraire. Sa sœur Marguerite avait épousé Jacques Garrel, libraire.

Plusieurs livres furent édités au nom de Michel Poncet : *Histoire de la Sainte-Écriture*, en forme de Catéchisme (1676) ; *Catéchisme* ou *Instructions familières*, par Drelincourt (1677) ; *Actions de grâces* rendues à Dieu dans le temple de Montauban le 9 mai 1677, pour la conquête

de Cambrai et de Saint-Omer, par Th. Satur, ministre.

De sa première femme, Michel Poncet avait eu Esther 1676; Antoine, 1674; Pierre, 1677, et Suzanne, 15 août 1679, deux mois avant le décès de sa mère le 8 octobre.

Selon l'usage, surtout parmi les Réformés, ce libraire convola bientôt en secondes noces; il fut fiancé au temple de Montauban le 31 décembre 1680, avec Marie Laboubée, fille d'un maitre éperonnier, âgée de 37 ans, et la cérémonie religieuse eut lieu à Villemade le 1er janvier 1681.

Après la révocation de l'édit de Nantes, Poncet continua son industrie, sans doute en se conformant aux arrêts, jusqu'à sa mort, qui est inscrite sur les registres de l'église Saint Jacques à la date du 21 février 1694, avec la qualité de libraire.

Dans les *Montalbanais au désert*, M. de France cite deux Poncet qui émigrèrent avant 1686, notamment Antoine, mais nous croyons qu'il n'était pas le fils du libraire, né en 1674, car il n'aurait eu que 12 ans à cette date, et son frère Pierre mourut à 13 ans, en 1690.

Plusieurs membres de cette famille, restés à Montauban, se livrèrent avec succès au commerce; d'autres entrèrent dans la magistrature[1], ou cultivèrent la littérature et la peinture. Leur habitation de Montbeton, où étaient réunis des objets d'art et une riche bibliothèque, vendus aux enchères il y a quelques années, est occupée aujourd'hui par des religieux dévoués, qui viennent dans ce *Sanatorium* réparer les forces épuisées par les missions étrangères.

[1] Notes biographiques sur J.-B. Poncet-Delpech, député à l'Assemblée nationale, par Édouard Forestié, 1890.

JACQUES et JEAN MOULIS,

LIBRAIRES-ÉDITEURS.

1642-1711

Au moment de la révocation de l'édit de Nantes, il restait à Montauban un autre libraire protestant, qui aurait dû renoncer à son commerce s'il n'avait préféré se conformer aux règlements.

Né vers 1615, Jean-Jacques Molis ou Moulis, dont la famille était alliée aux Astorg et aux Braconnier, libraires aussi, se maria le 26 août 1642 avec Delphine Bouchaud, fille d'un notaire montalbanais. Nombreux furent leurs enfants.

Probablement Moulis avait déjà terminé l'apprentissage auprès de son oncle Didier Braconnier, puisque dans l'acte de mariage il se dit marchand libraire. Mais nous n'avons trouvé son nom qu'en 1648, et sur un seul livre imprimé pour lui par Philippe Braconnier : *La Conversion de M. Jarrige*, ci-devant jésuite, etc.

En 1660 Jacques Moulis fournit à la ville 200 feuilles parchemin pour un registre destiné à la transcription des actes importants des archives municipales. Il reçut 46 livres pour le parchemin et 6 livres pour la reliure.

Notre libraire suivit l'exemple de Michel Poncet et resta en 1685 à Montauban, où il mourut le 15 juin 1690, âgé d'environ 75 ans ; l'acte de décès, inscrit sur les registres de l'église Saint-Jacques, indique qu'il était encore libraire.

Son fils Jean, marié en 1671 à Suzanne Olier, émigra d'abord, car on lit dans un rapport de l'Intendant : « Le nommé Moulis fils, marchand libraire, est signalé comme

se rendirent volontairement en prison, et adressèrent requête d[illegible] de relaxe. Pendant ce temps, le lieutenant particulier de Montauba[illegible]an levait les scellés et visitait tous les livres, sans exhiber l'arr[illegible]êt de la Cour. Il ne découvrit chez les prévenus, ni imprimerie, n[illegible] ni aucun livre dont la vente fût défendue.

La Cour ordonna de brûler un livre trouvé sous presse, che[illegible]ez Garrel, imprimeur, avec lequel on ne put établir la complicit[illegible]té de nos libraires, qui furent relaxés.

D'après un autre arrêt du 10 janvier 1686 « tou[illegible]us les livres faits contre la religion catholique doivent être[illegible]e remis par les imprimeurs et les libraires entre les main[illegible]s des juges-mages et juges des lieux où ils résident, sou[illegible]s peine, pour les imprimeurs et les libraires, de 500 livre[illegible] d'amende, et d'être privés pour toujours de tenir boutique[illegible] ouverte. »

Nous n'avons pas le *Procès-verbal du brûlement des livres*, fait à Montauban, mais on nous a communiqué une copie ancienne de celui de Saint-Antonin, dont l'original, daté du 4 mars 1686, existait dans les archives de cette petite ville, et était suivi de l'inventaire des livres brûlés le 1er mars devant l'hôtel de ville [1].

[1] Cet inventaire ne signale qu'une douzaine de livres de piété connus ou le Nouveau Testament; il y a seulement deux ouvrages, rares aujourd'hui, et qui furent envoyés à l'Intendant: *L'Histoire de l'Église réformée*, par Théodore de Bèze, réimprimée encore de nos jours, et les *Pseaumes de David*, mis en musique, en cinq parties, par Claudin le jeune.

(Armes de France). Montauban, Pierre Bertié, imprimeur du Ro
1642, in-4° de 8 p.

Le titre de cette pièce, communiqué par un ami, porterait Bertié imp p. du Roy, faveur que ni lui ni Coderc n'obtinrent pas. La preuve, c'e st que les lettres patentes de 1649 accordent cette qualification à Rouyer r. « parce que l'imprimerie de la ville de Montauban est exercée pa ar Vertié (lisez Bertié), faisant profession de la R. P. R. » — Voir p. 170 0.

109. — La Conversion très heureuse de M. Daniel de Martin n, ci-devant ministre de Castétis et autres lieux en Béarn. — Mon- n- tauban, Jean Rouyer, imprimeur de l'évêque et de la ville, 1644, 4, in-16 de 76 pages. — Voir p. 169 ; c'est le premier livre portant le le nom de Rouyer. [Bibliothèque de Montauban. l.]

110*. — Indulgences et Statuts de l'Archiconfrérie du très ès saint Sacrement érigée dans le diocèse de Montauban. De l'ordre de de messire Anne de Murviel. — Rouyer, M. DC. LXVI (lisez M. DC. XLVI, I, 1646), petit in-8° de 94 pages. — Voir p. 170.

111*. — Instructions chrestiennes et théologiques, où toute la la Doctrine de l'Eucharistie est, en peu de mots, clairement expliquée, c. etc. Par l'ordre de messire de Murviel. — Rouyer, 1646, à l'en- n- seigne du Nom de Jésus, petit in-8° de VIII-266 pages et 32 p. de le table. — Epître dédicatoire par Arnaud Peyronet, chanoine.

112*. — Theses logicæ (25) et morales (11), quæ in Academia a Montalbanensis... tuebuntur. (Par Pierre Cruvel.) — Petrus Ver- r. tierius, Acad. typog., 1647, 1 page in-f° à trois colonnes.

Les thèses soutenues devant l'Académie à Montauban ou à Puylaurens, et connues avant 188., ont été indiquées par M. Nicolas, p. 351 à 376 ; depuis lors, 19 thèses datées de 1600 à 1603 nous ayant été signalées à la Bibliothèque de Grenoble, la Faculté de Montauban en a fait prendre une bonne copie par son bibliothécaire M. Ducos. M. de France en a acquis une de 1655. Aussi nous ne citons dans la Bibliographie que quelques thèses particulièrement intéressantes. — Voir pages 92 et 116, et les nos 39, 100, 112, 120, 125, 145, 148 de la Bibliographie.

113*. — Six Sermons sur divers textes de l'Escriture Saincte, prononcez en l'Eglise reformée de Nérac, par Jeremie Viguier, ministre du Saint Evangile. — Philippe Braconier, libraire et impr., à l'enseigne de l'Espérance, 1647, in-12 de 359 p. — Voir p. 165.

114. — De imputatione primi peccati Adæ, epistola et carmen ropempticum Caroli Daubuz, in Ecclesia Neracensi ministri, ad ntonium Garissolium, Theologiæ professorem. — Typis Braconerii, pogr. et bibliop, 1648, in-8° de 48 p. [Bibl. de Montauban.]

115. — Decreti Synodici Carentoniensis. De Imputatione primi eccati Adæ explicatio et defensio. Autore Ant. Garissolio, in clesia et Academia Montalbanensi ministro et professore. — Apud etrum et Philippum Braconerios, typographos, 1648, in-8° de xxvi-822 p. — Voir p. 167 les marques de Braconier. [Bibl. id.]

116. — Déclaration du sieur Pierre Jarrige, ci-devant Jésuite, ofesseur du quatriesme vœu et prédicateur. Prononcée dans le mple de Leide, le 25 de mars 1648. — Ph. Braconier, 1648, in-8° 48 pages. [Bibl. de Montauban.]

117. — La Conversion de monsieur Jarrige, ci-devant Jésuite, ofesseur et père spirituel de la maison des Jésuites à La Rochelle.

Pierre Bertié, imp., pour Jean-Jacques Moulis, libraire, 1648, tit in-16 de 32 p. (Marque de Haultin.) [Bibl. de Montauban.]

Autre édition, par Ph. Braconier, 1648, in-8° de 32 p.

118*. — La Conversion de monsieur Pontier, cy-devant ministre onoraire de S. Ceré en haut Quercy. — J. Rouyer, 1648, in-8° de xiv-120 pages. [Bibl. de Montauban.]

119. — Le Jesuite désarmé ou Response aux six prétendus arguments à l'homme touchant le mystère de l'Eucharistie, etc., proposez en chaire dans Bordeaux, etc. Par Jean Ricotier, ministre. — Ph. Braconier. impr. à l'Image de l'Espérance, 1648, in-8° de xii-224 pages. [Bibl. Mazarine et de Bordeaux.]

120. — Theses theologicæ de religione et cultu sive adoratione religiosa, pars prior. — Ph. Braconier, 1648, in-4° de 20 pages.

Theses theologicæ adversus cultum sive adorationem religiosam creaturarum, pars posterior. — Ph. Braconier, 1648, in-4° de 30 p.

121. — Déclaration du Roy portant révocation de toutes commissions extraordinaires. — Rouyer, 1649, in-8° de 12 p.

122*. — Factums (six) à l'occasion de la possession des bancs de la boucherie (située place Saint-Jacques), publiés par des bourgeois et les consuls de Montauban. — S. d. (1645-49), s. n. d'imp. in-4°.

123*. — Cornelii Taciti, Liber de Germania, cum noti
Rouyer, 1649, in-8° de 72 pages.

124*. — Antonii Garissolii Adolphidos, sive de Bello Gerr
quod incomparabilis heros Gustavus Adolphus Magnus ges
Apud Ph. Braconerium, typogr., 1649, in-4° de 32-389 page

125*. — Disputationes elenchticæ de capitibus fidei inter
matos et pontificios,.. sub præsidio... A. Garissolii et J. Ve
— Braconier, 1650, in-8° de 328 p.

126. — Préparation à la Mort, ou Sermon par Jean Ve(
— Ph. Braconier, 1650, in-8° de 12 pages. [Bibl. Nati(

127*. — Les Pseaumes de David, mis en rime françoi:
Clément Marot et Th. de Beze. — Braconier, 1650, in-12 de (

128*. — Déclaration de Jean de Labadie, cy-devant prestr(
dicateur et chanoine d'Amiens. Contenant les raisons qui l'ont
à quitter la Communion de l'Eglise romaine pour se ranger à c
l'Eglise reformée. — Ph. Braconier, 1650, in-8° de 299 page:

129. — Petri Possini, Societatis Jesu Presbyteri Vincentia ·
sive Confutatio libri cui titulus est: *Fratris Petri de Vinc(*
ordinis prædicatorum, opusculum de veritate Conceptionis B(
mæ Virginis Mariæ. — I. Royerius, typogr. Regis, etc., 1650
de XXIV-184 pages. — Voir p. 171. [Bibl. Maz:

130. — Response à la Lettre à messieurs les Pasteurs et les
tres de Montauban, sur la controverse de la Sainte Cène, adr(
messieurs du Clergé, desfiez par François Mauduict, mission
— Sans nom de lieu ni date. — Vers 1650. [Bibl. de Monta

131*. — Conférence du s[r] François Mauduict, Xainctongeoi:
le sieur Jean Labadie, chanoine prétendu d'Amiens, et main
calviniste. (Armes de Murviel.) — J. Rouyer, 1651, in-16 de ›
144 pages.

132*. — Lettre de Jean de Labadie à ses amis de la Comn
romaine, touchant sa Déclaration. — Ph. Braconier, impı
et libraire de l'Académie, 1651, in-8° de IV-197 pages.

133*. — Première Apologie pour Monsieur de Labadie et p
justice de sa Déclaration contre la nouvelle Eglise Romain(

vaincue par l'examen de l'épistre de S. Paul aux Romains. Par E. Dufeu, dit de Blanc-mont, répondant à la Lettre d'Antoine Sabré, hermite, sujet affidé de M. S. Martineau, évesque de Bazas. — Sans nom de lieu et d'impr. (par Bertié), 1651, in-8° de XVI-387 p.

134. — Entretiens d'esprit durant le jour, ou Réflexions importantes sur la vie humaine, sur la vie chrestienne, sur l'estat des fidelles avant la loy, sous la loi et sous l'Evangile, sur le christianisme et tant sur le déchet de son esprit que sur le besoin de réformation de ses mœurs. — Montauban, 1651. in-24. [*France protestante.*]

135. — Elévations de l'Esprit à Dieu ou Contemplations fort instruisantes sur les plus grands mystères de la Foy. — Montauban, 1651, in-12. [*France protestante.*]

136. — Déclaration du Roy contre la princesse de Condé et la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de Larochefoucault et leurs adhérents qui les ont suivis. — Pierre Bertié, imp. de la ville, 1651, in-4° de 8 p.

137. — Copie de la Lettre de M. le comte d'Harcourt escrite à MM. de Montauban. — S. n. de l., 1652, in-4° de 2 p.

138*. — Seconde partie de la Déclaration de Jean de Labadie touchant les raisons de sa juste séparation de la nouvelle Eglise Romaine. — Bertié, imp. de l'Académie, 1652, in-8° de XX-668 p.

139. — Le Politique Royal. — Paris (Montauban), 1652, in-4° de 22 p. — Eloge de la fidélité des Montalbanais, attribué à J. Arbussy. — Voir n° 165. [Bibl. de Montauban.]

140. — Lettres patentes du Roy, portant rétablissement de la Chambre de l'Edict de Guyenne en la ville d'Agen, obtenues par Mgr le marquis de St-Luc, lieutenant général pour le Roy en la province de Guyenne. — Bertié, 1652, petit in-4° de 4 pages.

141*. - Lous set Salmes penitencials de Dabid. Del s[r] de Vales, de Montech. Dediats à Monseignou l'illustrissime Abesque d'Utiquo (Armes de Pierre de Bertier). — Rouyer, 1652, in-4° de IV-16 p. — Voir p. 172 la note sur l'auteur de cette plaquette, unique, qui est ornée de têtes de page et de grandes lettres gravées.

142*. — La Confr*ai*rie (*sic*) du très sainct Sacrement établie dans

l'église de Montauban. — I. Rouyer, 1652, in-16 de 118 pages. [illegible]u titre, Saint-Sacrement, gravure sur cuivre.

143. — La Confession de Foy faicte par ceux de la R, P. [illegible] R. defaicte par elle-mesme. Par I. Lafon, docteur. (le P. Saint-Martin[illegible].) — Rouyer, 1653, in-8° de 28 pages. [Bibl. de Montauban[illegible].]

144. — Ordonnance de Mgr l'Evêque de Montauban, prescrivan[illegible]nt des prières pour les âmes de quinze prêtres qui furent victimes [illegible] de leur dévouement pendant la peste dans cette ville. — J. Rouye[illegible]r, 1653 — Voir p. 172. [Arch. départ, G. 122[illegible].]

145. — Theses theologicæ : 1° de Natura fidei: 2° de grat[illegible]tia efficaci, quas... proposuit Andreas Martellus, Montalbanensis,. — ... in Academia professor. — Apud P. Bertierum, 1653, in-4° du 48 [illegible] p.

146*. — De l'abaissement et de l'exaltation de Jésus-Christ en [illegible] la Croix. Sermons par Abraham Galliné, pasteur à Libourne. — Seda[illegible]n, I, Ianon, 1654, 1er sermon, VIII-99 pages; 2e sermon, VIII-78 page[illegible]es, petit in-8°. Ces sermons sont imprimés à Montauban par Rouye[illegible]r, quoique son nom n'y soit pas indiqué.

147. — Remonstrance faicte au Roy en la ville de Rheims, l[illegible] le 8 janvier 1654, par messire P. de Bertier, évêque de Montauban, [illegible] la cérémonie du Sacre. — Paris, in-4°; Montpellier, petit in-4° [illegible] Montauban, Rouyer, 1654, in-4°.

148. — X theses philosophicæ à magisterii candidatis ad dispu[illegible] tandum pro laurea consequenda propositæ. — P. Verterius, 1655, [illegible] in-4° de 8 p. [Bibl. de M. de France.[illegible]

149*. — Abrégé chirurgical, recueilly des plus fameux médecins[illegible] de toute l'Antiquité. Rouen, corrigé et augmenté de nouveau par[illegible] M. Honoré l'Amy, docteur ès Arts et Médecine, natif de Fréjus. — Montauban, chez Jacques Garrel, libraire, 1655; Pierre Bertié, impr., in-16 de XII-228 pages.

150. — La Pratique des deux oraisons mentale et vocale, contenue en trois Lettres de Jean de Labadie, pasteur. — IIe partie. — Pierre Bertié, 1656., in-24 de 558 pages. [Bibl. de Félice.]

151*. — Le bon Usage de l'Eucharistie, ou la vraye et sainte pra-

tique du Mistere et du Sacrement de la Cene de I. C. N. S. Avec la vraye Manière de s'y bien préparer pour en profiter, etc. Par Jean de Labadie, pasteur. — Pierre Bertié, 1656, in-8° de XIV-406 pages.

152. — Apologie de Louis Le Masson, docteur en théologie, ci-devant prestre en l'Église romaine. — P. Bertié, 1656, in-4°. de 86 p.

153. — Voyage dans la Lune, par Cyrano de Bergerac. — S. n. de lieu, mais à Montauban, 1656 ou 57, d'après M. Michel Nicolas.

Voir notre biographie de Le Bret, page 9, et les Lettres diverses n° 250.

154. — L'accord de la Foy avec la Raison, traité contenant dix-neuf demandes que monsieur l'Evêque de Sarlat a fait proposer en divers lieux..... avec la Response de Joseph Asimont, ministre du Saint-Evangile dans l'église de Bragerac *(sic)*. — P. Bertié, 1657, in-4° de XXX-229 pages. [Bibl. de Bordeaux.]

155. — Lettre de Philophone à Philolète contre la remonstrance du Clergé faite au Roy. — Montauban, 1657, in-4°. [*France prot.*]

156*. — Lettre de Joseph Arbussy, ministre du S. Evangile, à tous les fidelles des Eglises reffformées *(sic)* de France. — Pierre Bertié, 1657, in-4° de 62 pages. [Bibl. de Montauban.]

157*. — Relation véritable opposée à la Lettre publiée par le sieur Joseph Arbussy, ministre de l'Eglise de Montauban, contenant ce qui s'est passé sur le sujet des plaintes portées contre luy au dernier synode tenu à Mauvesin, en 1657. — Sans titre, in-4° de 47 pages.

158. — Recueil de quelques Maximes importantes : Doctrine, Conduite et Piété. Par Jean Labadie. — Montauban, 1657, 2 vol. in-12, indiqués par *l'Hist. litt. de Genève*, II, 215.

159. — Remonstrances à Sa Majesté pour ses Officiers de la R. P. R. de la Chambre de l'Edit de Guyenne, sur le sujet de la dernière Déclaration de 1656, par M. de Bacalan, advocat général en ladite Chambre. — 2° édition par Bertié, 1657, petit in-4° de 75 pages. [Bibl. de Félice.]

160*. — Diplôme de Maître ès Arts. — S. d. 1 page in-f° sur parchemin, délivré le 22 août 1658 à Samuel d'Olivier, et publié par M. Nicolas : Au milieu, armoiries de Montauban ; à gauche, écu de France ; à droite, sceau de l'Académie.

161. — Troisième Lettre-Circulaire contenant la conviction des

suppositions et mensonges du sieur Ricotier, ministre, en sa relation de la conférence de Bordeaux imprimée à Montauban, et la fuite du dit ministre de la dite ville. — Rouyer, 1657, in-4° de 16 pages.

A cette lettre de Des Isles fut publiée la réponse ci-après :

Les omissions frauduleuses faites dans un livre nouvellement imprimé à Montauban sur la conférence faite à Bordeaux le 21 sept. 1657, descouvertes à MM. de la Religion catholique et de la Religion prétendue réformée, avec douze antithèses de sainct Augustin et de M. Ricotier, ministre de Bègles, près Bordeaux, sur la descente réelle et véritable de J.-C. aux Enfers après sa mort. — Bordeaux, 1657, in-4° de 22 pages. [Catalogue Desbois.]

162*. — Marci Tullii Ciceronis Epistolarum familiarum liber secundus. — Rouyer, vers 1658, in-8° de 64 p. — Edition interlignée.

163. — Eclaircissement donné au public par un gentilhomme du Languedoc, sur l'affaire arrivée à l'Eglise réformée de Montauban, à raison d'un certain enterrement, et sur la persécution suscitée à ce sujet contre le sieur de Labadie, son pasteur. — S. n., s. d. (1658), in 4° de 24 pages. [*France protestante*, III, 50.]

164*. — Instance pour maistres Jean de Lacombe, bachelier en Sorbonne, Guillaume Jeauffreau et Bernard Cormouls, docteurs en théologie, curés de Caussade, Sérignac et Malause, syndicts des ecclésiastiques du diocèse de Cahors, deffendeurs. Contre Messire Alain de Solminiac, évesque et comte de Cahors, régulier de Saint-Augustin, abbé de Chancelade, demandeur ; et Henry Mathieu, soy-disant sindict du diocèse, intervenant. — S. t., s. n. d'impr. (1658), in-4° de 42 p.

Ce document rarissime provient de la bibliothèque de M. Ch. Barry. Il est écrit par des ecclésiastiques réfractaires aux réformes du saint prélat. — A la suite M. Barry a analysé, en 5 pages, la vie de Mgr Solminiac, par le P. Léonard de Chastenet. Cahors, 1663, in-8°.

165. — Relation de ce qui s'est passé entre quatre voyageurs sur le sujet de la Lettre de Joseph Arbussy, ministre presté à Saint-Affrique. — S. l., s. d. (1658), in-4°, de 26 p. — Voir dans cette relation les notes sur Beraud et sur Arbussy, auteur du *Politique royal*, n° 139. [Bibl. de Montauban.]

166. — Lettre d'un Ecclésiastique de Montauban à un de ses

amis. — Montauban, s. d., in-4° de 6 pages, relative à la conversion de Daubus, ministre, 1658. — Pièce intéressante. [Bibl. de Mont.]

167. — Démonstration à ceux de la Religion prétendue réformée touchant leur union avec ceux de l'Eglise Romaine, pour servir à faciliter leur réduction, par J. L. (Jean Lafont). — Rouyer, 1658, in-4° de 32 pages. [Bibl. de Montauban.]

168. — Response à un Libelle intitulé : Lettre de Joseph Arbussy à tous les fidèles des Eglises reformées de France, adressée à luy-mesme (par Coras). — S. l. s. d. (15 avril 1658), in-4° de 108 p.

169. — L'Ambassade céleste, sermon prononcé par Joseph Azimont, à l'ouverture du synode de Duras. — P. Bertié, 1658, in-4° de 62 p.

170. Harangue faite à l'entrée de S. A. Mgr le prince de Conty dans Montauban, par Mgr l'Evesque de cette ville, à la porte de son église. — S. n. (J. Rouyer), s. d. (août 1658), 6 pages in-4°.

171. — Rolle des placards du pardon et Jubilé, avec le livret des prières sur ce dressées, envoyé à tous les recteurs du diocèse, par Mgr Bertier. — Rouyer, 1658. [Archives départ. G., 176.]

172*. — Refutation des Erreurs contenues dans l'Escrit d'un Ministre de Montauban, auquel il n'a osé mettre son nom, estant convaincu que les trois points dont il accuse d'idolatrie les catholiques sont faux et injurieux, comme il a esté montré publiquement les dernières festes de Pasque en l'église des RR. Pères Cordeliers dudit Montauban. — Par Jean Moreau de Favière, commandé pour les controverses par Nosseigneurs de l'Assemblée générale du Clergé de France. — Jean Rouyer, 1659, in-8°, de 56 pages.

173*. — Advis important et salutaire à ceux de la R. P. R. touchant leur distinction des points de Foy fondamentaux et non fondamentaux qui est le fondement de leur union avec les Luthériens. — J. Rouyer, 1660, in-4° de VIII-68 pages.

174. — Les véritables motifs de la conversion à la religion catholique de monsieur de Pommiers, docteur en théologie de la religion prétendue réformée, professeur à l'Académie de Montauban, et venu à Usez pour assister au Colloque qui s'y tient à présent. — S. l. s. d. (octobre 1660), in-8° de 8 pages. [Catalogue Desbois.]

175*. — Officivm Pecvliare et Proprivm Festorvm ecclesiæ et di[illegible] cesis Montis-Albani. Iuxta ritum Romani Breviarii Clementis VII[illegible] primum nunc denuo Urbani VIII. authoritate recogniti. Iussu illus[illegible] et rever. in Christo Patris domini D. Petri de Bertier, episcopi [illegible] domini Montis-Albani. (Armes de Bertier.) — Montalbani, apu[illegible] viduam I. Royerii, Regis et Episc. typogr., 1660, in-4. de XVI-164 p[illegible]

C'est le premier livre imprimé à Montauban avec le titre, les in[illegible] tiales et les rubriques en rouge.

176. — Conférences des Devoirs de chaque condition particulière [illegible] programme pour le mois de janvier 1661. — S. n. in-4° de 4 pages [illegible] Quelques cahiers de ces Conférences ecclésiastiques pour le diocès[illegible] de Montauban, années 1661-65, sont conservés à l'Evêché.

177. — Le Tableau des Huguenots et des Ministres, tiré au natu[illegible] rel par la plume de S. Jean l'Evangéliste. Jouxte la copie imprimée[illegible] à Montauban par la veuve de Jean Rouyer, 1661, in-8. de 8 pages.[illegible]

178*. — La Pratique de Piété, adressant le chrestien au chemin[illegible] qu'il doit tenir pour plaire à Dieu. Ecrite en Anglais par Louis[illegible] Bayle, ministre du S. Evangile et chapelain du Roy de la Grande-[illegible] Bretagne. Traduite en françois par Jean de Vernuilh, sur la dernière édition. — Montauban, pour Pierre Braconier, libraire, 1661, in-12 de XXII-612 pages; Samuel Dubois, imp. de l'Académie.

Samuel Dubois avait pris pour marque le sceau de l'Académie, entouré de deux branches d'olivier, avec cette devise : *Veritas omnia vincit*, qui est imprimé sur la dernière page de la table. Il l'abandonna dès qu'il remplaça J. Rouyer comme imprimeur de l'Evêché (1663).

179. — Dix Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte, par Pierre du Moulin, ministre de la Parole de Dieu et professeur de théologie à Sedan. — A Montauban, pour Pierre Braconier, marchand libraire ; imp. Dubois, 1661, in-12 de 172 p. [Bibl. de Montauban.]

180*. — Manuel du Breviaire romain où sont exposées clairement et méthodiquement les raisons historiques et mystiques des heures canoniales, Par Arnaud Peyronet, chanoine théologal de la cathédrale de Montauban. — Partie première. — Chez la veuve Rouyer, 1661, in-8°, de LXVIII-464 p. Voir la suite de ce Manuel au n° 193.

181*. — Jugement souverain donné par Nous Vincent Hotman, chevalier, seigneur de Fontenay, cons. du Roy en ses conseils d'Es-

contraire fait par le sieur Drelincourt, ministre de Charenton. Par le P. Remond S. Martin, de la Compagnie de Jésus. — S. Dubois, imp. de la ville, 1663, in-8° de XXVIII-205 pages.

A la suite de ce traité on trouve :

188* — L'Apologie des Ministres et Huguenots, et la Réponse des Docteurs catholiques. — Même imp. 1663, 38 p. in-8° incomplet.

189*. — Jugement souverain donné par M. Pellot, intendant de la justice, police et finances ez généralitez de Montauban, Poitiers et Limoges, contre les habitans de la R. P. R. de la ville de Millau. — Samuel Dubois, 1663, in-4° de 11 pages. [Bibl. de Mont.]

190. — Arrest du Conseil d'Estat, portant que les enterremens des morts de ceux de la Religion prétendue réformée ne pourront estre faicts que le matin à la pointe du jour ou le soir à l'entrée de la nuit. Montauban, 4 janvier 1663, in-4° de 4 p. — Voir p. 166.

191. — Lettre escrite à un ecclésiastique de Montauban sur les affaires présentes de la ville de Millau, 1663. — S. t., in-4° de 5 p.

192*. — L'Estoile du Matin, ou Sermon sur ces paroles de S Pierre en sa II° épistre, ch. I. v. 19, etc. Prononcé à Sainte-Foy durant la tenue du synode de 1663, par Jérémie Viguier, ministre de Nérac. — Montauban, pour Pierre Braconier, libraire, 1664; imp. par Samuel Dubois, in-12 de 58 pages.

193*. — Manuel du Bréviaire romain, etc. Parties II, III et IV. — Samuel Dubois, imp. du Roy, de l'Evêque et de la Ville, 1663-64, in-8°. — Voir la partie première, n° 180.

Samuel Dubois ayant acheté le matériel à la mort de la veuve Rouyer (mars 1663), continua et acheva l'impression du Bréviaire romain, et employa les mêmes têtes de page, lettres et fleurons gravés sur bois.

Pour la première fois sur ce livre il prend le titre d'imprimeur du Roy, mais les lettres patentes lui accordant cette faveur sont datées du 20 janvier 1666. — Voir p. 177 la note sur la prétendue édition de 1667.

194*. — L'Excellence de la connaissance de Christ, sermon pour l'ouverture du Synode de la Basse-Guyenne, indict à Clairac l'an 1664, sur ces paroles de S. Paul aux Philippiens, ch. III, v. 8, Par Jérémie Viguier, ministre de Nérac. — Pour Pierre Braconier, libraire : imprimé par Samuel Dubois, 1664, in-16 de 62 pages.

un sommaire de toutes les guerres de Religion. Par Henry de Br[illegible]et, prévost de l'église cathédrale de la même ville. — Dubois, 16[illegible]8, in-4° de VI-261 et 380 p. — Voir p. 178 le traité fait pour l'impr[illegible]es-sion de cette histoire, le premier des livres publiés par Le Bret.

Nous avons un exemplaire de la seconde partie, reliée séparém[illegible]ent et portant : « Histoire de la ville de Montauban, avec un Sommaire de l'origine, du progrès et de la fin de la guerre des prétendus réformés [illegible]. »

203*. — Les Pseaumes de David mis en rime françoise, par Cl[illegible]lé-ment Marot et Théodore de Beze. — In-12 de 669 pages. — S. n. d'imprimeur.

204. — Lettre du sieur D. ou B. à l'auteur du *Jonas* et du *David*, en luy envoyant sa 9e satire sur le libraire Angot. — Pari[illegible]ris, 25 avril 1668. — Sans titre, in-4° de 15 pages.

Voir p. 180 la note sur cette réponse de Coras à Boileau.

205*. — La Controverse réduite à un seul point qui est décidé, [illegible] ou à rien. Par N. N., docteur en théologie. — Samuel Dubois, 16[illegible]69, in-8° de 56 pages. — Chiffre des Jésuites sur le titre.

206*. — Les Pseaumes de David, mis en rime françoise, par Cl[illegible]Clé-ment Marot et Théodore de Bèze. — Chez Jacques Garrel, librair[illegible]re 1669, in-12 de 669 pages ; S. Dubois imprimeur.

207. — Déclaration du Roy pour les choses qui doivent êtr[illegible]êtr observées par ceux de la R. P. R. — S. n., 1669, in-4° de 8 pages[illegible]

208. — Harangue faite à Messeigneurs de l'Assemblée générale du[illegible] Clergé de France, par Monsieur Darbussy (lisez Arbussy) ci-devant[illegible] ministre de Bergerac et professeur de Montauban, sur sa conversion[illegible] — S. n. de l., après 1670, in-4° de 7 p. [Catalogue Desbois.[illegible]

209*. — Le sacrifice d'Abraham, composé en manière de tragédie. [illegible] Revu et corrigé de nouveau. — Jacques Garrel, lib , 1670, in-12 de [illegible] 44 pages. Impr. par Poncet Périot.

210*. — Les Quatrains du seigneur de Pybrac, conseiller du Roy en son conseil privé. Avec les Plaisirs de la Vie rustique, composez par ledit seigneur de Pibrac. — Poncet Périot et Pierre Rouère, imprimeurs, 1670, in-8° de 48 pages.

211*. — Nicolai Clenardi Grammatica græca cum observationibus P. Stephani Moqueti, è societate Jesu. A. P. Francisco Creuxio, ejusdem societatis recognitis. — Dubois, 1671, in-8° de VIII-246 p.

212*. — Les Consolations de l'Ame fidèle contre les frayeurs de la mort, avec les dispositions et les préparations nécessaires pour bien mourir. Par Charles Drelincourt, 11e édition. — Périot et Rouère, imp.., pour Pierre Braconier, libraire, 1671, in-8° de 618 pages.

213*. — Prières pour le Jubilé universel donné par Clément X., au commencement de son pontificat... Ordonnées par Mgr l'Evêque de Montauban. (Armes de Bertier.) — Dubois 1671, in-8° de 20 p.

214. — Ancienne instruction des Curés que les Evêques leur donnoient autrefois en synode. — Dubois, 1671, in-4° de 10 p. Voir p. 179.

215. — Discours funebre sur la mort de Desmoiselle Nanon Descorbiac, sieur de Billières, dédié à Mademoiselle Jeanne Tanon Dausin, sa mère. Par Jean Rivière, autrefois proposant à l'Académie de Montauban. — 1671, in-4° de 8 p., s. n. d'impr. (Périot).

216*. — Les Psaumes de David, mis en rime françoise par Cl. Marot et Th. de Beze. — Poncet Périot, imprimeur, pour Pierre Braconier, libraire, 1672, in-8° d'environ 500 pages, non paginées.

217*. — Joannis Corasii Jurisconsulti celeberrimi, et Senatoris Tolosatis integerrimi, nec-non Cancellarii Nauarræi præstantissimi. Vita, ex variis authoribus compendiose collecta. — S. Dubois, 1673, in-4° de 11 pages avec grand portrait gravé sur cuivre par Baslet.

218*. — Le Nouveau Testament avec les Pseaumes de David en vers, par Cl. Marot et Th. de Beze. — P. Braconier, libr. 1673, in-8°.

219. — Relation de ce qui s'est passé à la cérémonie du feu de joye fait dans la ville de Montauban le 23 juillet 1673 (à l'occasion de la prise de Maëstric). — S. Dubois, 1673, in-4° de 7 pages.

220*. — Les Pseaumes de David, mis en vers par Cl. Marot et Th. de Beze. — Pour P. Braconier, 1676, in-32, s. fos. et s. n. d'imp.

221*. — La Voix de Dieu qui appelle les pécheurs à la repentance et à la conversion, etc. Traité composé en Anglais par Richard Baxter et traduit par I. B. S. Quatrième édition, tellement revue et corrigée, qu'elle peut passer pour une nouvelle version. — Pour J. Garrel, libraire, 1674, in-12 de XII-417 p.; impr. Périot.

222*. — De la Communion des Malades. Sermon prononcé en un jour de Cène (le 29 décembre 1675). Auquel est traitée la question s'il faut porter le sacrement de l'Eucharistie aux malades. Par

P. Y. (Pierre Ysarn). — Poncet Périot, imp., 1676, in-8° de 64 p.

223*. — Recueil de Receptes choisies, expérimentées et approu-vées, etc. Première partie, seconde édition. — S. Dubois, 1676, in-12 de 254 p. Il y a des exemplaires en vente chez R. Bro, libr.

224*. — Le Testament de Monsieur Bonafous, ministre en l'Eglise de Puylaurens. — Poncet Periot, 1676, petit in-12, de 110 pages.

225*. — Jugemens en dernier ressort rendus par Monsieur Foucault, intendant en la Généralité de Montauban, contre plusieurs particuliers accusés d'avoir fabriqué et exposé de la fausse monnaie, contre-fait la marque du papier timbré, et débité du papier de faux timbre. — A Montauban, par Jacques Deiché, imprimeur des formules, 1676, in-4° de 10 p. — Seule pièce publiée par Deiché.

226. — Lettres patentes du Roy pour l'establissement d'un Hôpital général en la ville de Montauban (datées de septembre 1676.) — S. Dubois, in-4° de 10 pages. [Bibl. de Toulouse.]

227*. — Histoire de la Sainte Ecriture du Vieil et du Nouveau Testament, en forme de catéchisme. Traduit de l'Anglais, quatrième édition. — Montauban, pour Michel Poncet, libraire, 1676. in-12 de XII-276 pages. (Impr. S. Dubois.)

228*. — Instruction pour les Commis au Controlle des Exploits. S. l. s. d., in-4° de 16 pages; suivie de commentaires faits pour la généralité de Montauban, datés du 13 février 1677.

229. — Action de grâces rendue publiquement à Dieu dans le temple de Montauban, le 9 mai 1677, pour la conquête de Cambrai et de Saint-Omer, etc. — Par Thomas Satur, ministre. — Montauban, pour Michel Poncet, libraire, 1677, in-8° de 20 pages ; Poncet Périot, imprimeur. [Bibl. de Montauban.]

230. — Récit historique de la conversion de J. de Coras, cy-devant ministre de Monsieur de Turenne. Imité des Confessions de S. Augustin. Dédié au cardinal de Bouillon. — Se vend à Paris, chez F. Muguet, imp. et lib., 1677, in-12 de 84 pages. (Imp. par S. Dubois.) — Voir sur Coras, p. 180. [Bibl. de Montauban.]

231. — Augustin catholique ou dissertations touchant les abus et les nullités de la prétendue Réforme (Par J. de Coras). — Se vend

à Paris, chez F. Mugnet, imp.-libr., 1677, in-12 de 102 pages, pour les trois parties. (Imp. par S. Dubois.) [Bibl. de Montauban.]

232*. — Montauban Florissant. Idyle héroïque à la gloire de ses habitans. Par Jacques de Coras, lieutenant particulier au Présidial. (Armes de la ville.) — Dubois, 1677, in-12 de 29 pages.

Cette description poétique de Montauban est aussi rare que curieuse. Coras la publia quelques mois avant sa mort, 27 décembre 1677. Dans la dédicace, il recherche l'origine et l'explication des armoiries de cette ville. — Voir la note de la page 180, et les *Ephémérides Montalbanaises*.

233*. — Catéchisme ou Instruction familière sur les principaux poincts de la religion chrestienne. Fait par Drelincourt, en faveur de sa famille. Nouvelle édition, etc. Chez Michel Poncet, libraire, 1677, in-8° de 107 p. ; même édition chez Jacques Garrel, libraire ; impr. par Samuel Dubois.

234. — La Naissance de Jean-Baptiste ou sermon sur Luc, I, 76-79, prononcé à Charenton, le 24 juillet 1660, par Alexandre Morus. — Montauban, pour Michel Poncet, libraire, 1677, in-8° de 33 pages. — Imprimerie Dubois. [Bibl. Nationale.]

235*. — Recueil de Preceptes, où est expliquée la manière de guérir à peu de frais toute sorte de maux, etc. Divisé en deux parties. Le tout expérimenté par les soins de Madame Fouquet. — Augmenté dans cette édition de l'onguent divin, par le P. Riveyron, hermite. — S. Dubois, 1678, in-8° de xxxvi-108 pages.

Même édition, au nom de Raymond Bro, libr., rue du Collège.

236*. — Les Pseaumes de David, mis en rime françoise, par Clément Marot et Théodore de Bèze. — Marque de Haultin. — Chez Jacques Garrel, libraire, 1678, in-8° non paginé ; avec la musique. Imp. par S. Dubois, dont la marque se trouve à la table.

237. — Réponse à la Lettre d'un théologien à l'un de ses amis de la province du Berry, touchant l'efficace du Baptême. — Jacques Garrel. libraire, 1678, in-12 de 194 pages. [Bibl. de Montauban.]

238*. — Traité de la Dévotion, troisième édition, revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'auteur (Jurieu). — Impr. à Paris et se vend chez Jacques Garrel, libraire, 1679, in-12 de xxii-420 pages.

239. — Arrest du président de la Cour des Aides de Montauban,

relatif à la reddition des comptes par les Receveurs des Communautés. Signé Le Franc, et daté du 23 février 1679. — S. n., in-4°.

240*. — Abrégé de l'histoire universelle, etc. Par Henry Le Bret, prévost de la cathédrale de Montauban. — Paris, Desprez, 1679. 3 vol. in-12. — Cette histoire a été imprimée à Montauban.

241. — Le Voyage de Beth-El, etc., par Jean de Focquembergues, avec les Pseaumes qui se chantent les jours de la célébration d'icelle (sainte Cène). — Jacques Garrel, impr. et libr. à l'enseigne des Deux Vipères, 1679, in-12 de 132 et 60 pages. [Bibl. de Félice.]

242*. — La Malette de David, où sont contenues 32 prières. — J. Garrel, imp. libr., 1679, in-16 de 239 p. encadrées.

243. — Edit portant règlement général sur les duels et rencontres, donné en avril 1679. — S. Dubois, 1680, in-4° de 18 pages.

244*. — Les Pseaumes en vers françois, retouchez sur l'ancienne version de Cl. Marot et Th. de Beze, par M. Conrart, conseiller du Roy. Avec la musique. — J. Garrel, impr., 1681, in-12, de 156 p.

245*. — L'Examen de Soy-mesme pour bien se préparer à la communion. — Sur l'imprimé à Paris. — Jacques Garrel, imp. et libr. 1682, in-16 de VI-216 pages. — Ce livre est du ministre Claude.

246. — Factum pour MM. Isaac Brassard, Thomas Satur, Pierre Isarn, Jean-Pierre Saintfaust, François Repey, ministres; MM. Paul Lugandi, avocat; David Caminel et Jean-Pierre Lapeyre, anciens du Consistoire de ceux de la R. P. R. de Montauban, prisonniers, contre le syndic du clergé de Montauban et M. le procureur général. — 1683, in-f° de 25 pages. [Bibl. de Nantes.]

247*. — Arrest du Conseil d'Estat portant que les temples de Labastide Saint-Amans et Saint-Amans seront murez, et inhibitions et deffences à ceux de la R. P. R. d'y faire aucun exercice. Donné à Versailles le 13 juill. 1682. — S. Dubois, 1682, in-4° de 4 pages.

248*. — Déclaration du Roy, concernant les propriétaires des isles, islots, attérissements, accroissements, droits de pesches, péage paccages, bacs, batteaux, ponts, moulins et autres édifices et droits sur les rivières navigables dans l'étendue du royaume. — Avril 1683. — S. Dubois, 1683, in-4° de 11 pages.

249*. — Novus candidatus rethoricæ (*sic*)... Auctore F. Francisco

Pomey, è societate Jesu. — Montalbani, apud Raymundum Bro, typog. et bibliop., 1683, in-12 de VIII-427 et 16 sans folios pour les tables. — C'est le premier livre imprimé par R. Bro.

250*. — Lettres diverses (par H. Le Bret). — S. n., s. d. (Montauban, S. Dubois, après 1684), in-12 de XII-417 pages.

Ces Lettres sont de Henry Le Bret, qui a reproduit dans la première, paginée séparément, les principaux passages de la préface que lui-même avait écrite et placée en tête du *Voyage dans la Lune*, dont la publication lui avait été confiée par son compatriote et ami Cyrano de Bergerac. M. Michel Nicolas croit même que la première édition fut imprimée à Montauban en 1656-57. — Voir le n 153 et notre *Biographie de Le Bret*, p. 9.

Le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), dans la préface de l'édition des œuvres de Cyrano de Bergerac, dit que ces Lettres de Le Bret furent publiées en 1666; c'est une erreur, puisque l'auteur parle de défunt l'évêque (de Bertier), décédé en 1674, et cite les discussions soulevées dans l'assemblée du clergé de 1682. Il ajoute aussi que l'exemplaire de ces Lettres, où il prend des citations sur Cyrano, est unique ; nous en connaissons quelques-uns, tandis qu'il ignore que Le Bret réimprima la plupart de ces Lettres dans une édition in-4°, que nous décrirons à sa date (1692) et qui est sortie des presses de S. Dubois, comme l'in-12.

Voir notre Biographie de Henry Le Bret et les Notes sur son camarade Cyrano de Bergerac, 1880, in-8°.

250*b**. — Le Paradis terrestre, sermon par Isaac Sarrau. — Pierre Braconier, libraire, 1684, in-8° de 43 pages. — Ce sermon est peut-être imprimé à Niort, où il a été approuvé.

251*. — Diverses Lettres de controverse, par Henry Le Bret, dans lesquelles la mission et la doctrine des auteurs de la R. P. R. sont examinées. — S. Dubois, 1684, in-8° de XII-204 pages.

Quelques-unes des 12 lettres contenues dans ce recueil et adressées à des amis avaient été imprimées séparément.

Dans le § 6° de la *Bibliographie* on trouvera les titres des écrits de Le Bret, publiés à Montauban après 1685.

252*. — Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, en deux parties: 1° ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'à la destruction de Jérusalem ; 2° la vie de Jésus-Christ et ce qui se passa dans l'Eglise jusqu'au martyre de S. Pierre et de S. Paul par H. Le Bret. — Paris, 1684, in-8° de XVIII-656 pages.

253*. — Relation de la conversion des habitants de la ville de

Montauban. — Raymond Bro, impr. et libr., demeurant près la grande place, 1685, in-4° de 4 p.

254. — Lettre d'un docteur catholique. — Montauban, Raymond Bro, 1685, in-8° de pages. [Bibl. de Montauban.]

255. — Relation véritable de tout ce qui s'est fait et passé dans la ville de Montauban, à la conversion de ceux de la R. P. R. avec les cérémonies du *Te Deum* chanté à ce sujet dans l'église cathédrale, ensemble l'ordre avec lequel on a marche à la procession générale qui y fut faite le 26 de ce mois. — Toulouse, J. Pech, 1685, pièce petit in-4° de 3 pages. Réimp. sur l'édit. de Montauban.

256. — Les consolations de l'Ame fidelle contre les frayeurs de la mort. — Sur la dernière édit., revue et augmentée par l'auteur. Pour Pierre Braconier, librair, 1665, in-8° de xv-890 pages.

257*. — Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la Nouvelle Alliance de N.-S. Jésus-Christ. — Pour Braconier, libr., 1685, in-12 de 665 p.

258*. — Pensées choisies de Hall, évêque de Norvich, mises en bon françois par D. G. B. — Garrel, impr, 1685, in-12 de 371 p.

259*. — La Sainte Messe, latin françois, et explication d'icelle et des parties de l'office. — S. Dubois, 1685, in-12 de 192 pages.

260*. — Catéchisme catholique du P. Canisius, de la compagnie de Jésus, nouvellement déduit en demandes et réponses, par le R. P. Des Hayes. — Exercice du chrestien. — S. Dubois, 1685, in-12, de VII-120 et 82 p. pour les deux livres, ayant chacun son titre.

261. — Ordonnance de Mgr l'Evêque de Montauban au sujet de la mission qui se doit faire dans l'église cathédrale de cette ville, par les Pères Jésuites. — Samuel Dubois, 1685, placard.

262. — Edit du Roy portant suppression de l'édit de Nantes et autres édits et déclarations donnez en faveur de ceux de la Religion P. R. Enregistré à la Cour des Aydes et Finances de Montauban, le 30 octobre 1685. — Samuel Dubois, imp. ord. du Roy et de la Ville, 8 pages in-4°. [Bibl. nationale.]



RAYMOND BRO,

MARCHAND LIBRAIRE ET IMPRIMEUR.

1676-1710.

Fils d'un facturier de Rodez, où il naquit le 20 janvier 1648, Raymond Bro vint à Montauban à une date que nous ignorons. Le 1er novembre 1674, âgé de 28 ans, il se maria avec Jeanne Vassal, née en 1650. Dans l'acte, inscrit sur les registres de l'église Saint-Jacques, il est dit « imprimeur et marchand libraire, » mais sans l'indication de « maître. » Il tenait une boutique de libraire et travaillait en même temps comme compagnon compositeur chez Samuel Dubois, qui, ayant publié en 1676 un *Recueil de Receptes de Madame Fouquet* (voir n° 223), imprima, pour une partie de l'édition, un titre portant : « A Montauban, chez Raymond Bro, marchand libraire, à la rue du Collège [1]. » En 1678, autre édition de ce Manuel et même adresse du libraire. (Voir n° 235 *b*.)

Pour la première fois on trouve un livre daté de 1678, le *Novus Candidatus Rethoricæ* (sic), en vente : « *Apud Raymundum Bro, typographum et bibliopolam.* » (Voir n° 249.)

La création d'une nouvelle imprimerie (déjà annoncée à la page 181) enleva quelques clients à Samuel Dubois, sans toutefois nuire aux bonnes relations avec son collègue, qui le choisit pour parrain d'un enfant en 1685.

Nous n'avons pu constater l'origine des caractères qui servirent à la composition du *Novus Candidatus* et de

[1] Le Collège était encore en 1676 dans l'ancien local de l'Académie (hôtel Cartault).

quelques autres ouvrages qui seront décrits dans la *Bibliographie* avec le nom de ce typographe. Mais [illegible]n reconnaît qu'ils étaient à demi-usés. Aussi, malgré l'ac[illegible]at du matériel de Jacques Garrel (voir p. 194), ses publi[illegible]a-tions restèrent médiocres.

Bro paraît s'être particulièrement consacré aux impri[illegible]s pour les administrations et aux classiques nécessaires [illegible]u Collège. En même temps, sa librairie fournissait à l'Évê[illegible]é les livres distribués aux nouveaux convertis. Le Bret [illegible]i confia l'impression et la vente de quelques-uns de[illegible]s nombreux écrits.

Ayant perdu sa femme, ainsi que ses jeunes enfants, il s'était remarié, le 10 février 1689, avec Anne Viv[illegible]l, veuve Gaillard[1].

Le dernier livre qui porte le nom de Raymond Bro [illegible]st daté de 1692. Il assistait, le 18 février 1710, au maria[illegible]e d'Antoine Bro, son neveu, et, vers cette époque, il lui céda son établissement. Sans doute il n'avait pas [illegible]u d'enfants du second mariage, ni d'un troisième av[illegible]ec Antoinette Rochin, qui en 1716 est qualifiée dans un ac[illegible]te de baptême : « épouse de Raymond Bro, imprimeur. » Il vivait donc encore à cette date, mais avait-il renon[illegible]cé à son industrie? peut-être il était rentré à Rodez. Qua[illegible]nt à sa veuve, elle habitait Montauban en 1746, et posséda[illegible]it deux maisons sous les couverts de la place des Oules (d[illegible]le Saint-Jacques ou de Victor-Hugo), et une troisième dan[illegible]s la Grand'Rue à Villebourbon.

[1] Gabriel Bro, libraire, était témoin à ce mariage ; nous n'avons aucu[illegible] renseignement sur lui ; peut-être était-il marié à Marguerite Saint-Clair[illegible] décédée sur la paroisse de Villenouvelle le 3 décembre 1770, à 70 ans, dont l'acte de décès porte : « veuve de Bro, libraire. »

ANTOINE BRO,

IMPRIMEUR ET MARCHAND LIBRAIRE.

1710-1733.

Originaire de Rodez et né le 2 février 1670, Antoine o, « imprimeur et libraire à Montauban, » se maria, le février 1710, avec Jeanne Rauly, fille d'un praticien. avait alors 40 ans et devait travailler depuis longtemps ns l'établissement que lui céda son oncle Raymond Bro. On n'a trouvé son nom sur aucun imprimé antérieur 1716; à cette date, le titre d'un *Règlement touchant le gement des Troupes* (voir n° 324), indique qu'il est imprimeur de l'Intendance et demeure à la Bourse [1]. » r les livres sortis de ses presses on voit qu'il avait mplété un peu son matériel pour satisfaire ses princi-ux clients : le Collège, dirigé par les Jésuites, Le Bret Daliès de la Tour, qui toutefois s'adressaient en même mps aux deux imprimeurs.

Dans un recueil de *Cantiques et Chansons spirituelles*, 292, il y a une Annonciation et un Christ, gravés en lief sur cuivre, que nous possédons; nous les repro-isons page 225, parce qu'ils nous semblent provenir un ancien matériel.

Nous devons signaler ici un roman, *le Grand-Alcandre ustré*, dont plusieurs éditions, faites en Hollande, notam-ent celle de 1719, portent : *A Montauban, chez S. ary*. Non seulement ce nom d'imprimeur est supposé, mme le lieu de publication, mais nous avons remarqué e le P. Alary, Doctrinaire, était connu dans notre ville,

[1] La Bourse était alors rue des Cordonniers, au coin du Couvert.

où son livre *Radices linguæ latinæ* avait été réimprimé par Samuel Dubois, avec d'autres classiques que nous n'indiquons point. Il nous a paru utile de signaler cette supercherie aux bibliographes, qui n'ont pu encore se mettre d'accord sur le nom de l'auteur de cette histoire galante.

Le 20 mars 1719, Antoine Bro réussit à obtenir des provisions d'imprimeur et libraire du Roy, et demanda leur inscription sur les registres de l'hôtel de ville de Montauban; mais Descaussat, déjà titulaire de cette charge, qui lui donnait le droit d'imprimer seul les édits, déclarations et arrêts, s'y opposa, et la Cour des Aydes rendit en sa faveur un arrêt le 19 juillet suivant, lequel fut cassé au Conseil d'État le 7 août 1720; Descaussat paya les dépens.

En conséquence, les provisions accordées à Bro furent signifiées le 4 novembre à son collègue, qui fut maintenu sa vie durant dans « ses fonctions, mais sans pouvoir les transmettre à d'autres. »

On comprend qu'Antoine Bro se soit empressé d'annoncer sur les imprimés la faveur enfin obtenue : aussi sommes-nous étonné de la trouver indiquée seulement en 1722 sur les *Oraisons et les Actes pour faire une bonne Confession et une bonne Communion.* Peut-être notre typographe avait-il déjà publié les *Particules réformées*, où il a oublié la date, tandis que son nom est suivi du nouveau titre.

Non content de ce succès, Antoine Bro traita avec les consuls, le 18 février 1724, pour la fourniture de toutes les impressions de la communauté, aux pièces et non à prix fait, Descaussat ayant refusé de continuer de les

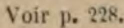
abonnement au prix de 40 livres par an; il ne ême plus les exécuter à aucun prix, parce qu'il ıs payé des imprimés livrés l'année précédente.

les seuls livres que nous pouvons citer, parmi édita le typographe dont nous nous occupons : *ement de la Ville,* fait par les Consuls devant ·iers de France, 1724; *Critique d'une Satyre* (sic) *Académie de Montauban,* 1730; et des éditions très petit in-8° de l'*Énéide* et des *Géorgiques e*, et des *Œuvres choisies de Cicéron*, classiques avons vus encore vers 1830 au Collège, et qui, idement en parchemin, avaient servi à plusieurs ns. On ne changeait pas alors les livres de ıs les ans, comme de nos jours.

e Bro ne jouit pas longtemps de la prospérité ablissement, qui lui avait permis d'acquérir une ıison dans la grand'rue Saint-Louis (maison t une belle propriété au quartier de Rossignol, de Falguières. Il mourut le 15 avril 1733, à 63 ans, et fut enterré dans l'église des Jacobins. breux enfants qu'il avait eus, il n'en restait que l'aîné des garçons avait à peine 17 ans.







Voir p. 228.



Voir p. 223.

La Veuve d'ANTOINE BRO

Et ses deux fils JEAN-ANTOINE et JEAN-PIERRE, LIBRAIRES.

1733-1742.

En vertu du privilège qui l'autorisait à exercer l'imprimerie après le décès de son mari, en dehors du nombre des titulaires fixé par les arrêts, Jeanne Rauly, veuve d'Antoine Bro, pouvait conserver ou organiser un atelier en son nom.

Cependant, son fils aîné, Jean-Antoine Bro, né le 16 mai 1716, étant assisté, à cause de sa minorité, par François Château, procureur, signa un acte de société, pour l'imprimerie seulement et le terme de neuf années, avec Jean Teulières, imprimeur (compagnon) à Montauban.

Voici les conditions acceptées dans l'acte du 2 juillet 1734, par Jean-Antoine Bro, qualifié du titre d'imprimeur du Roy [1] et marchand libraire :

« Il s'engage à fournir les caractères lui appartenant, qu'il a recueillis de la succession de son père, lesquels il fera refondre lorsqu'ils en auront besoin, à ses frais ; de plus, il fournira la chambre servant d'imprimerie, les presses et les casses, sans que ledit Teulières soit tenu de contribuer en rien, excepté pour le papier et les autres fournitures, qu'ils achèteront par moitié. S'ils tiennent un garçon, le Sr Bro devra le payer jusqu'à ce que lui soit en état de travailler. Les gains et profits seront partagés par moitié. En cas de vente, le Sr Teulières aura la préférence, à moins que le Sr Bro ne vende l'imprimerie à quelque parent. »

Telles sont les principales conditions de ce traité, dans

[1] Nous ne croyions pas que ce titre eût été accordé à un jeune homme de 17 ans.

lequel Teulières promet au S[r] Bro « de lui montrer et enseigner, de tout son pouvoir, ladite profession d'imprimeur, et de lui donner toutes les lumières qu'il aura pour le perfectionner. »

N'ayant pu découvrir aucun imprimé ni aucun document qui fût de nature à constater que cette association avait été réalisée, nous en avons conclu que, soit par suite de l'opposition formée par la veuve Bro, soit parce que les règlements ne permettaient pas les associations d'imprimeurs en nom collectif, l'acte ci-dessus avait été annulé d'un commun accord.

Dans la notice sur Teulières on verra que, dès 1734, il faisait des démarches auprès du Roi pour être autorisé « à exercer l'imprimerie et la librairie en remplacement d'Antoine Bro, décédé depuis le 15 avril 1733, cette place étant vacante. »

Le 20 décembre 1734 intervint un arrêt, par lequel Sa Majesté ordonnait au suppliant « de produire ses titres et capacités par-devant le lieutenant de police représenté par les consuls de la ville, » qui convoquèrent : « Antoine Bro, fils et héritier d'Antoine Bro; la demoiselle Rauly, sa veuve; François Descaussat, actuellement imprimeur de Montauban; ensemble, Charles Crosilhes, compagnon imprimeur, natif et habitant de Montauban; et Guy Verdier, compagnon imprimeur, natif de Grenoble, habitant de ladite ville, les seuls imprimeurs qui pourraient aspirer à la place vacante, n'y ayant dans ladite ville aucune communauté de libraires ni d'imprimeurs; lesquels ont été d'avis, sous le bon plaisir de Sa Majesté, que le suppliant fût pourvu de la place d'imprimeur établie par l'arrêt du 21 juillet 1704. »

Pendant cette enquête, qui fut favorable à Jean Teu-

lières, la veuve Bro s'était décidée à lui vendre son matériel. Aussi n'y eut-il aucune difficulté, puisque dans son acte de mariage, daté du 4 novembre 1734, ce typographe prend le titre de « maître imprimeur. » C'est donc le successeur de la famille Bro qui publia un petit livre, sous ce titre : *Remarques sur la Pureté et l'Élégance de la Langue latine*. Montauban, chez la veuve d'Antoine Bro, imprimeur et libraire, 1737, in-24 de 232 pages.

La qualification donnée à Jeanne Rauly, et qui nous fit d'abord croire qu'elle avait possédé une imprimerie, pourrait tromper quelque bibliographe, si nous n'indiquions pas que le titre « d'imprimeur et libraire » se rapporte à Antoine Bro, et que ces *Remarques* se vendent *chez* sa veuve, qui avait gardé la librairie.

Du reste, il est certain que son fils Jean-Antoine, en renonçant à l'imprimerie, s'était occupé du commerce des livres, puisque dans son acte de décès, le 4 janvier 1749, il est déclaré « libraire, âgé d'environ 25 ans. »

Jean-Pierre Bro, son frère et son successeur, né le 19 février 1720, mourut jeune, comme lui; il est dit aussi libraire dans la déclaration faite le 22 mars 1742. En 1740, il avait affermé sa métairie du Ramier, et sa succession fut réglée entre sa mère, sa sœur Marie et deux frères qui restaient. Nous n'avons découvert aucun livre édité par les fils d'Antoine Bro, mais nous conservons le chiffre de Jean-Pierre, venu jusqu'à nous, avec d'autres cuivres ou bois gravés du matériel Bro (voir p. 225), que nous reproduisons. Cette famille de typographes et de libraires disparut de Montauban; elle est encore représentée, croyons-nous, par un propriétaire de Perges, commune de Montalzat.


IHS
RECT. COLL. MONTALB.
IHS
S JEAN

de le marier à Anne, son aînée, à peine âgée de 14 ans et 4 mois, tandis que son neveu était entré dans sa 34e année. Déjà il lui avait même cédé son imprimerie et le titre d'imprimeur du Roi. Dubois mourait le 15 août 1694.

Dans les lettres patentes du 13 juillet 1693, qui mentionnent cette cession, nous lisons :

« A cause de son grand âge, Samuel Dubois n'étant plus en état de continuer sa fonction (d'imprimeur et libraire à Montauban), il s'est défait de son imprimerie en faveur de nostre Amé François Descaussat, et a consenti, par acte cy-attaché, qu'il obtînt de nous des provisions de ladite charge.

A ces causes, bien informés des sens, suffisance, loyauté, prud'homie et expérience en l'art d'imprimerie dudit Descaussat, ensemble de son affection à notre service, nous luy avons donné et octroyé, et par ces présentes, signées de nostre main, donnons et octroyons ledit estat et charge de nostre imprimeur et libraire en nostre ville de Montauban, vacante, comme est, pour l'avoir, tenir et dorénavant exercer et jouir et user aux honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertez, droits accoutumez audit estat, avec pouvoir de vendre, débiter les édicts, déclarations, arrêts de nos conseils, cours supérieures et autres actes concernant notre service et les affaires du corps de ville tant qu'il nous plaira ; ici donnant en mandement, à tous officiers qu'il appartiendra, que leur estant apparu de bonnes vie, mœurs et conversation, religion catholique, apostolique et romaine dudit Descaussat, et de luy pris et reçu le serment requis et accoutumé estre, le mettent ou fassent mettre en possession et jouissance dudit estat et charge de nostre imprimeur et libraire, etc.

Donné à Marly, le 13e jour de juillet l'an de grâce 1694, etc. »

Ces lettres patentes sont transcrites sur le *Livre-Vert* de la Mairie, folio 204 verso, et datées du 13 juillet

1696; il faut lire 1693, comme l'indique l'acte de prestation du serment au Sénéchal le 16 novembre 1694.

Voici le titre d'un petit livre qui nous a été communiqué :

Nouveau Calcul dressé sur la Déclaration du nouveau Tarif arrêté en Conseil du 20 avril 1694. Montauban, Samuel Dubois et François Descaussat, imprimeurs et libraires du Roi, de Mgr l'Évêque et de la Ville, sans date (mais de 1694), in-16 de 32 pages. (Voir n° 287.)

Pour expliquer comment les deux associés prirent le titre d'imprimeur du Roi, il faut se rappeler que Descaussat prêta serment seulement le 16 novembre 1694; il savait donc officieusement que ses provisions étaient signées, tandis que officiellement Dubois était titulaire encore : d'où ils conclurent qu'ils avaient le droit de réunir leurs noms et qualités sur ce livre; et peut-être aussi le beau-père espérait que le Roi lui maintiendrait sa charge sa vie durant, malgré sa démission.

Du reste, leur association, indiquée par cette pièce unique, ne put durer que quelques mois. Descaussat resta bientôt seul titulaire et propriétaire de l'établissement, qui avait une nombreuse clientèle : l'Évêché, dont il recevait annuellement 80 livres pour ses gages, et la Ville, 40 livres; de plus, il était seul « chargé de la publication des écrits, décrets, etc. »

Cependant, Raymond Bro, — nous l'avons vu, — ne le laissait pas jouir tranquillement de ses prérogatives. En 1701, la Cour des Aydes le condamna pour avoir, sans droit, imprimé des actes officiels de sa Majesté. Son fils Antoine Bro, plus fortement appuyé par des amis, obtint en 1719 des provisions d'imprimeur du

Roi, confirmées en 1720, malgré l'opposition de l
caussat, qui fut maintenu dans sa charge sa vie dui

En 1724 son concurrent le remplaça même à la Ma
dont Descaussat ne voulait plus, à aucun prix, foi
les imprimés, qui, assurait-il, ne lui étaient pas sc
régulièrement.

La famille Bro disparut en 1733, mais l'année suiv
s'organisait une nouvelle imprimerie ou du moin
transformait celle des Bro ; le titulaire, Jean Tei
res, jeune, actif, qui après avoir appris son métier au
de son oncle Grandsaigne, imprimeur à Villefranch
Rouergue, avait travaillé dans plusieurs grandes vi
Dès ses débuts, il fit une rude concurrence à Descaus
cependant celui-ci, malgré ses 74 ans, maintint sa s
riorité, parce qu'il avait à sa disposition un mat
considérable, successivement augmenté, et un perso
qui conservait les traditions de Denis Haultin et de
Rouyer.

Dans la Bibliographie on trouvera les titres des li
publiés par Descaussat depuis la révocation de l'Édi
Nantes; cependant les ouvrages connus ne doivent foi
qu'une faible partie de ceux qu'avait produits son at
pendant plus d'un demi-siècle.

L'Évêché, la Cour des Aydes, l'Intendance et i
vellement l'Académie de Montauban fournirent pen
cette période de nombreux travaux à nos imprime
dont les presses étaient plus rarement occupées par
polémiques religieuses, surtout après la mort de Le
(1709).

Il nous paraît utile d'ajouter quelques ouvrages à
que nous avons déjà cités dans la notice sur Sai

Dubois, parce qu'ils furent plus particulièrement imprimés sous la direction de François Descaussat :

Règlement de police pour la ville de Montauban (1688). Ce document est intéressant, car il règlemente les mesures de salubrité, les heures d'ouverture des marchés, l'expulsion des étrangers sans ressources et des mendiants, etc.; ce qui étonnerait beaucoup, c'est la défense, sous peine de 10 livres d'amende, de vendre des ceps de vigne, si l'on ne savait qu'à cette époque, pour éviter la famine, il était interdit de planter de vignes les terres pouvant produire du blé.

Réponse à des Mémoires contre l'établissement d'une Académie de Belles-Lettres à Toulouse (1692). On peut voir, au nº 285, que ce *Mémoire,* dont s'est occupé le Dr Desbarreaux-Bernard dans son histoire des *Lanternistes,* a été certainement écrit par Henry Le Bret, qui était toujours prêt pour la lutte. C'est d'ailleurs son *Recueil de Discours et Lettres*, nº 284, publié la même année, qui avait provoqué cette polémique Là sont annoncées les premières fouilles faites à Martres-Tolosanes au XVIIe siècle, et reprises au XIXe avec succès en 1826 et 1894.

La Mendicité abolie dans la ville de Montauban par la création d'un Bureau de Charité. Avec la Réponse aux principales Observations qu'on peut faire contre cet Établissement, 1692, d'après une note de la page 16.

On ne connaît pas l'édition originale faite à Montauban, probablement par l'imprimeur Dubois, car l'Évêché, ainsi que l'intendant d'Herbigny, patronnaient la suppression de la mendicité et pouvaient compter sur le concours des États du Languedoc.

Le *Dictionnaire des Anonymes* ne cite pas cet opuscule,

mais les *Biographies générales* disent que le comte Megaloti en fit imprimer la traduction italienne à Lucques en 1693. Cette traduction s'explique par l'intérêt de la question ; pour nous aussi, elle confirme notre opinion, que cette *Réponse* est l'œuvre de Le Bret, comme la précédente. Aussi nous les aurions citées dans sa *Biographie*, si nous les avions connues plus tôt.

Pendant ses voyages en Italie, dont il publia le récit, le prévôt de la Cathédrale s'était créé des relations qu'il entretenait par l'envoi de ses nombreuses publications. D'ailleurs, personne mieux que lui ne connaissait la nécessité de débarrasser la ville de Montauban des vagabonds et des mendiants, puisque il avait pris part, au nom de l'Évêque, à toutes les délibérations. Nos administrateurs devraient suivre l'exemple donné par leurs devanciers il y a deux siècles. (Voir n° 285 *b*.)

L'Évêché publia divers Mandements, continua les programmes des Conférences ecclésiastiques, et les *Ordo* ou Calendriers du Clergé, aussi introuvables les uns que les autres, malgré la distribution faite régulièrement tous les ans.

Nous mentionnerons encore parmi les livres sortis des presses de Descaussat :

Récit de ce qu'a esté et de ce qu'est présentement Montauban, par Le Bret, 1701. Opuscule très intéressant.

Conférences, par M. Daliès de la Tour, publiées in-8° et in-4°, 1701-1711.

Proprium Sanctorum Ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Montis-Albani, imprimé par ordre de Mgr d'Haussonville, 1710, très belle édition. (Voir n° 316.)

Oraison funèbre du Dauphin, par le P. Senaud, 1711, in-4°.

*Lettre de M. le chevalier D*** à une Dame de ses amies contre les Jeux-Floraux* (de M. Daliès, conseiller au Parlement de Toulouse), 1721.

Histoire généalogique de la Maison de Faudoas, 1724, in-4°.

La Pratique de l'Adoration perpétuelle de Jésus-Christ dans le Sacrement de l'autel, établie dans la ville et le diocèse de Montauban, sous l'autorité de Mgr l'Évêque (1746).

D'après Mgr Barbier de Montault, ce livre, composé par M. l'abbé Bellet, chanoine de notre chapitre, est resté le meilleur traité écrit sur ce sujet.

Il y a une édition faite à Paris en 1751.

Nous signalerons aux bibliographes, pour leur éviter une erreur, plusieurs éditions du *Grand Alcandre frustré*, datées de Montauban, chez S. Alary, en 1709, 1717, 1719, in-12, et qui nous venaient de la Hollande; il y en eut peut-être d'autres qui furent faites en France. L'édition de 1719, que nous possédons, est un petit in-12 de 204 pages, avec titre noir et rouge. Nous ne savons pourquoi cette histoire plus ou moins vraie des intrigues amoureuses de Henri IV a été ainsi datée de Montauban, à une époque où nos typographes ne se seraient pas exposés à publier ce roman, attribué à Sandras de Courtilz par les uns et à Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, par les autres. (Voir n° 326.)

Terminons ces citations par les *Lettres-Patentes, Statuts et Règlements de l'Académie de Montauban*, 1745, petit in-12 de 65 pages, contenant les noms des académiciens, et le *Recueil de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, pour les années 1744 et 1745*; Descaussat, 1747, in-8°.

Ce *Recueil*, imprimé à 1,500 exemplaires, est incomplet et s'arrête à la page 336; il est devenu introuvable : nous ne connaissons que l'exemplaire de la bibliothèque de Montauban.

Voici, selon nous, l'explication de ce fait étrange :

Le 18 mai 1740, Robert, libraire à Toulouse, ayant obtenu le privilège, pour 9 ans, de publier les ouvrages de la Société littéraire de Montauban, fit imprimer à Toulouse, par Rellier, le *Recueil* de 1742; il édita aussi celui de 1743.

Descaussat fut chargé d'imprimer, en 1747, le *Recueil* de 1744-45. En 1751, il y avait encore dans son atelier les 1500 exemplaires tirés, qui furent portés à la salle de l'Académie. L'héritière de l'imprimeur, Marie Descaussat, femme de M. Antoine Forestier, membre de la Société, réclama alors les 1,000 livres dues à son oncle. Que devinrent ces 1,500 volumes : il est probable qu'ils ne furent pas distribués ou même que Robert en demanda la destruction parce que son privilège de 9 ans n'était pas expiré en 1749; le Roi en donna un nouveau pour 12 ans, le 19 décembre 1749, à l'Académie, qui fit alors imprimer, en 1750, un volume contenant presque toutes les pièces qui avaient été insérées dans celui de 1747.

Le nouveau *Recueil de l'Académie* fut publié par Teulières. (Voir à ce sujet notre *Histoire de l'Académie de Montauban*, pages 78, 89 et 307.)

Descaussat termina sa longue carrière le 15 décembre 1749. L'acte de décès inscrit sur les registres de Saint-Jacques lui donne 96 ans, mais étant né le 9 février 1660, à Loze, il n'avait donc que 89 ans et environ 10 mois.

mort, la propriété de son héritier. Aussi, lorsque Pierre Bertié emporta, en 1660, ce matériel à Puylaurens, où l'appelait l'Académie protestante, la ville cessa de payer le loyer pour un atelier sur lequel elle n'avait aucun droit.

Alors Samuel Dubois installa le matériel provenant de Braconnier, dans une petite maison qu'il possédait, place des Nonnes (ou de la Cathédrale), entre l'hôtel de M. de France et le carrairon dit de Combes et non de Venise.

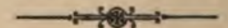
En supprimant le logement à l'imprimeur, la communauté lui alloua une somme annuelle pour le paiement des imprimés dont elle pourrait avoir besoin. Il en fut ainsi jusqu'au refus par Descaussat, en 1724, de continuer cette fourniture par abonnement.

Plus tard, l'imprimerie fut transportée dans la « maison contiguë au coin du Greffe, » rue du Sénéchal ou du Rendez-Vous, aujourd'hui de la République, 34, appartenant aussi à Descaussat; son héritière la vendit en 1753.

Transformation des noms de famille. — A nos amis qui s'intéressent à cette question, nous signalons les modifications subies par le nom de Descaussat :

Dans le registre de la paroisse de Loze le nom de famille de cet imprimeur est écrit *Escaussat*, et celui de sa grand'mère *Sparbés*. Le 3 septembre 1447, le seigneur de Saint-Projet concéda en fief le bois de Cantayrac « aux honnestes personnes Géraud Baja, Pierre *Escaussat*, etc. » Un des témoins de la charte donnée en 1476 à Mouillac est Estienne *Scaussat*. Ces modifications de noms de famille, souvent remarquées, mériteraient d'être étudiées.

[1] *Errata*. — A la page 236, le privilège donné à l'éditeur Robert pour la publication des œuvres des membres de la Société littéraire de Montauban, pendant 9 ans, est daté du 18 mai 1743; et le nouveau accordé à l'Académie le 19 juillet 1749, est indiqué, par erreur, du 19 décembre.



JÉROME LEGIER,

IMPRIMEUR, LIBRAIRE ET RELIEUR.

1750-1753.

Jérôme Legier, successeur de François Descaussat, était né le 2 août 1705, à Amboise, où il avait remplacé son père, imprimeur et libraire. Un arrêt du 31 mars 1731 ayant supprimé la typographie dans cette ville, il ne pouvait céder son titre, et était seulement autorisé à continuer l'industrie sa vie durant. — Une situation aussi précaire n'encourageait pas son activité ; de plus, les charges de famille étaient très lourdes, car treize enfants, dont neuf garçons, étaient nés de son mariage avec Marguerite Callot, à Amboise, le 4 mars 1726. Ces circonstances décidèrent Legier à venir à Montauban, où il comptait avoir la facilité d'utiliser les aînés et d'élever les jeunes. C'est le conseil que lui avait donné un de ses fils, bedeau au Chapitre de notre cathédrale, en annonçant l'état de Descaussat.

N'ayant pas trouvé le traité de cession de l'imprimerie, nous ignorons à quelle date il fut signé, et même si c'est avec le propriétaire ou son héritière que les conditions furent discutées et arrêtées. Ce que nous savons, c'est que le doyen des typographes est qualifié « imprimeur du Roy[2] » dans l'acte de son décès, le 15 décembre 1749, et que son successeur n'ajoute aucun titre à son nom sur un *Noël* qu'il publia en 1750 (voir n° 365). D'où il résulte

[1] Jean Legier, imprimeur et libraire à Limoges en 1686, transporta son atelier à Amboise, où naquirent ses neuf enfants, de 1703 à 1715. En 1745 son fils publia la *Civilité qui se pratique en France parmi les honnestes Gens*, avec les *Quatrains de M. de Pybrac*, ouvrage de toute rareté.

[2] Des *Consultations d'avocat*, datées du 21 avril 1749, portent encore : « Chez Descaussat, imprimeur du Roy, de la Cour, etc. » 11 p. petit in-f°.

que Legier était entré en possession de l'atelier de Montauban dans le courant de cette année.

Le 11 janvier 1751, il recevait de la mairie 100 livres pour la reliure du Cadastre de 1746, cinq gros volumes in-folio, entièrement recouverts de cuir de vache de Russie. Comme tous ses collègues, ce typographe pratiquait la reliure.

D'après un Mandement de l'Évêque pour le Jubilé de 1751, Legier avait déjà la clientèle du Clergé; c'est lui aussi qui publia en 1752 le Mandement de Mgr de Verthamon, « portant condamnation d'une Thèse soutenue en Sorbonne, le 18 novembre 1751, par Jean-Martin de Prades, prêtre de ce diocèse [1]. » Au n° 389 de la ***Bibliographie*** nous indiquons : *La Religion vengée des Impiétés de la Thèse et de l'Apologie de M. l'abbé de Prades*, recueil de neuf écrits, publiés à cette occasion, réunis par l'abbé Paris, chanoine de Lectoure, en un volume in-12, daté de Montauban, 1754, sans nom d'imprimeur.

L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* dont le privilège pour la publier fut donné en 1751, porte au titre : « Chez Jérôme Legier, impr. du Roy. » Voir n° 372. (On n'a pas la copie des lettres patentes qui lui accordèrent cette charge.) La dédicace de ce livre est signée : « Sœur Françoise Juchereau; » mais l'abbé de La Tour [2], chanoine de la cathédrale de Montauban, s'en déclare l'auteur dans

[1] L'abbé de Prades, né à Castelsarrasin en 1729, se réfugia en Hollande après la publication de sa Thèse, puis fut nommé lecteur du roi de Prusse, sur la recommandation de Voltaire. Cependant il finit par se soumettre, et la Sorbonne le rétablit dans ses titres. Il était vicaire général à Glaswog lorsqu'il mourut en 1788. L'Evêque de Montauban annonça sa rétractation par un Mandement adressé au Clergé du diocèse.

[2] Il avait déjà fait imprimer, avec son nom, des panégyriques, discours et sermons : à Avignon, 1744, in-12, et à Tulle, 1749-50, 3 vol. in-8.

la *Réponse à un Pamphlet, la Mélicomanie,* dirigé cont lui. Son histoire de Québec[1], fort recherchée au Canad contient des faits intéressants sur les premiers temps cette colonie, perdue par la France en 1764. Voir nº 37

C'est aussi à Jérôme Legier que dut s'adresser l'ab de La Tour pour la publication de quelque autre ses ouvrages ou de ses Mémoires in-4° (voir nºs 423 445), qui portent des noms de lieu supposés ou mêr ne donnent aucune indication d'imprimeur. Souvent l'a teur de ces livres ne ménage ni ses confrères, ni s supérieurs; aussi ne faut-il pas être étonné que l'Evêc ait demandé des imprimés à Teulières.

Pendant l'année 1753 Legier publia les *Observatio sur la Critique qui s'exerce dans les Académies*, envoyé de La Rochelle par un ami de Le Franc de Pompigna et le *Traité du Sénat romain*[2], traduit de l'anglais p M. D*** (d'Aignan d'Orbessan).

Le 8 février 1755 Jérôme Legier obtint pour trois a le droit « de faire réimprimer, autant de fois que bon l semblerait, et de vendre, faire vendre et débiter par to le Royaume, les livres qui ont pour titres : *Abrégé de*

[1] Cette histoire n'est pas indiquée dans la table générale des œuvres cet écrivain. — Voir sa notice, *Hist. de l'Académie de Montauban.* Des envoyés officiels du Canada sont venus de nos jours deux fois France et spécialement à Montauban pour rechercher le manuscrit d *Mémoires sur la Vie de M. de Laval, premier évêque de Québec*, dont l'aute M. le chanoine de La Tour, publia le tome Ier en 1761, in-12, imprimé Montauban, mais daté de Cologne. On croit que par ordre le tome I ne fut point imprimé et que même le manuscrit a été brûlé. Voir nº 42

[2] Ce dernier livre est le seul publié à Montauban pendant le XVII siècle avec un titre imprimé en noir et en rouge. Si Legier, formé bonne école, s'était trouvé dans des conditions moins défavorables, aurait pu exercer avec profit son industrie à Montauban. Comme De caussat il avait acheté quelques têtes de page, des fleurons et des lettr gravées.

Doctrine chrétienne, *Exercice de Piété des Écoles ch é-tiennes, Les Devoirs du Chrétien*, par M. de La Sal le; *Heures* et *Petit Psautier*, à l'usage des mêmes écol es. Défenses à tous autres libraires ou imprimeurs d en introduire d'impression étrangère. » Le bénéfice que do n-nait le débit de ces classiques aux élèves des Frères ét ait important, mais ne pouvait fournir seul les ressour es nécessaires à la famille de Legier. Privé de la client le de la Mairie, du Collège, de l'Académie et de l'Évêché, il ne lui restait que les administrations de l'Intendance et de la Cour des Aides, dont les travaux étaient mê ne très souvent partagés avec son concurrent. En présence de cette situation si pénible, que la mort de Teulières n'av ait point modifiée, l'ancien typographe d'Amboise renonça à continuer plus longtemps une lutte impossible.

Le 12 août 1758, J. Legier céda son imprimerie, po ur 10,000 livres, à Jean-Pierre Fontanel, né en 1720, bea u-frère de Teulières et qui travaillait chez sa veuve.

D'après le rapport de M. de Sartines, « il y avait de ux presses dans l'atelier et le matériel était en assez bon état. »

[1] Jérôme Legier ne tarda pas à s'établir à La Rochelle; dès le 19 févri ier 1759 il était pourvu de l'office d'imprimeur du Roi. Quoique frappé d de paralysie en 1762, il put garder la direction de son atelier jusqu'à sa mo or en 1782. Son imprimerie fut alors acquise par Léon Chevet, qui n prospéra pas; il était marié à la quatorzième enfant de Jérôme Legier, né à Montauban en 1753, et dont la mère arriva jusqu'à l'âge de 90 ans.

Louis-Marie-François Legier, fils de Jérôme, devint imprimeur d l'archevêché à Tours, où il était encore en 1789.

Son frère, Germain-Eustache, prébendé au Chapitre de Montauban, émigra pendant la Révolution, mais rentra dans sa ville adoptive, et lu attaché à la cathédrale; il mourut à 85 ans, le 3 août 1824. Mgr de Cheverus qui venait de prendre possession de notre diocèse, voulut présider le funérailles de ce vénérable prêtre, et donner ainsi une première preuve d sympathie pour son Clergé.

JEAN-FRANÇOIS TEULIÈRES,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE.

1735-1756.

Teulières, Jean[1], né à Villefranche de Rouergue le 3 juin 1707, et fils de Raymond, hôtelier, fit ses études au collège, et fut initié à la typographie par son oncle, Pierre Gransaigne[2], qui avait un atelier très propère. Après son apprentissage il alla travailler à Toulouse, Bordeaux, Lyon, et vint à Montauban, où habitait un de ses parents qui l'avait informé du décès d'Antoine Bro.

On a vu, page 226, qu'un acte d'association, signé le 2 juillet 1734, entre l'héritier de cet imprimeur et Jean Teulières, avait été annulé, et que ce dernier demanda alors, l'autorisation d'exercer la typographie à Montauban, où une place était vacante depuis la mort du titulaire. L'enquête ordonnée, le 24 décembre, fut favorable au suppliant, qui, étant pourvu du diplôme de rhétorique et remplissant les conditions imposées par les règlements, obtint, le 25 mars 1735, le titre d'imprimeur-libraire.

Avant de recevoir officiellement sa nomination, Jean Teulières avait été qualifié imprimeur dans son acte de mariage, le 4 novembre 1734, avec Marie-Armande Fontanel, fille du « sieur Bernard Fontanel, buvetier de la Cour des Aides. » La bénédiction nuptiale fut célébrée

[1] D'après les actes officiels, Teulières n'avait reçu au baptême que le prénom de Jean, auquel il ajouta celui de François en 1747.

[2] Pierre Gransaigne, imprimeur à Rodez, s'étant marié en secondes noces, le 5 mars 1690, avec Jeanne Teulières, nièce de Raymond, transporta son atelier à Villefranche, et plus tard le céda à son fils Pierre II, né d'un premier mariage.

dans la chapelle du Palais, par M. le chanoine Soulié, e présence de la plupart des membres de cette Cour.

Avec la dot de sa femme, 2,500 livres, et une égal somme que lui donna sa mère, Teulières acheta le matéri de la veuve Bro, et commença à compléter son outillage afin de pouvoir exécuter convenablement les travaux qu lui seraient confiés. Dans cette notice nous ne signalon que quelques livres ou documents sortis de ses presses ayant l'intention de les citer tous à la *Bibliographie.*

Cet typographe publia, dès ses débuts, un placard ave ce titre : *Extrait de la délibération, prise par la Communauté de Montauban, relativement à la division par quartiers.* — Montauban, Jean Teulières, imprimeur de la Ville, rue Descente-du-Pont, 1736. — Ce document indique les noms des rues et des commissaires de quartier, presque tous avocats ou magistrats, qui avaient accepté ces délicates fonctions.

Sur une *Délibération* relative aux chemins, Teulières ajouta en 1732 : « imprimeur du Roi. » Le *Livre marbré* étant incomplet de plusieurs feuillets, sur lesquels devaient être copiées les lettres patentes accordant ce titre, on ne peut indiquer leur date.

Dans deux *Recueils de Poésies*, par des rhétoriciens du collège, datés de 1741-42, on remarque plusieurs armoiries, ainsi qu'une vierge de Monserrat, monastère espagnol, dont la célébrité s'étendait jusqu'à nos contrées, puisque nous en avons retrouvé une vue in-4°, gravure sur bois, qui servait à l'impression d'images.

Divers règlements de 1744-46, pour la fabrication et la marque des étoffes, fabriquées dans la Généralité, prouvent l'importance de cette industrie.

Par les *Jugements de l'Intendant*, publiés en 1745-53,

on connaît les peines rigoureuses prononcées encore, mais rarement, contre les protestants qui assistaient à des réunions, tenues la nuit, dans la banlieue de Montauban.

Un *Mémoire*, in-4°, sur les poids et mesures servant à calculer le prix des denrées, et le *Tarif du Blé*, approuvé par le Parlement de Toulouse, pour fixer le prix du pain, parurent en 1749. Voir n° 363.

Teulières édita à ses frais un chef-d'œuvre, les « *Édits, Déclarations et Arrêts de la Cour des Aydes*, in-4°, de plus de 600 pages, dédié au président Le Franc, dont une tête de page, qui est perdue, portait les armes, gravées sur bois, signées : Papillon, *inv. et sculp.*, 1752. Nous attribuons à cet artiste [1], longtemps attaché à l'imprimerie royale, plusieurs ornements typographiques, que nous possédons, notamment les armes de notre Académie.

Afin d'éviter les tracasseries suscitées par Robert, éditeur toulousain, à l'occasion du *Recueil* de l'Académie, imprimé par F. Descaussat, en 1747, cette Société obtint du Roi, le 19 juillet 1749, un privilège de 15 années pour la publication des œuvres de ses membres, et put ainsi distribuer, en 1750 et 1755, deux volumes de *Mélanges de Poésie, de Littérature et d'Histoire*, édités par Teulières, auquel elle avait cédé ses droits en janvier 1750.

Le Franc de Pompignan lui confia ses *Lettres et Remontrances*, et son frère Georges, évêque du Puy, lui demanda trois éditions de *La Dévotion réconciliée avec l'Esprit* [2].

Un *Mémoire à l'Intendant* fut distribué, en 1752, au

[1] Plusieurs membres de cette famille furent « graveurs en taille de bois; » mais Jean-Michel (1698-1770) est le plus célèbre : il publia en 2 vol. in-12, datés de 1766, son œuvre, composé de vignettes, fleurons et autres ornements typographiques. Nous avons une tête de page signée Papillon, employée par Descaussat en 1707, qui doit être de Jean-Nicolas

[2] Voir l'*Histoire de l'Académie de Montauban*.

Maire de Montauban, pour soutenir un procès curieux intenté à la Ville par les Capucins, dont une parcelle de jardin (celui du grand Séminaire) avait été prise, mais avec indemnité, pour élargir l'avenue du Cours Foucault.

Le Mandement publié, en 1753, par Mgr de Verthamon, pour annoncer un *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du duc d'Aquitaine, fut supprimé par le Conseil d'Etat, parce qu'il contenait « des réflexions sur l'histoire non seulement déplacées, mais répréhensibles ». C'est le seul Mandement connu portant le nom de Teulières, qui cependant avait alors la clientèle de l'Evêché.

Notre typographe avait imprimé, en 1747, suivant la coutume de l'époque, un *Exercice littéraire* de son fils, Bernard-Armand, dans un passe-partout en soie, dont la moitié était occupée par une gravure sur cuivre, signée Gros, peintre toulousain (voir nº 357). En 1755, à peine âgé de 20 ans, ce jeune avocat envoya une Dissertation au concours de l'Académie de Rouen, qui lui décerna le prix. Ce succès de son fils aîné aurait rendu heureux son père, si, déjà alité depuis plusieurs mois, il avait pu se faire illusion sur la maladie qui le forçait à abandonner à sa femme la direction de son établissement; et surtout s'il n'avait pas compris que le seul de ses enfants qui, par son âge, aurait pu lui succéder, était décidé à renoncer à l'industrie pour entrer dans la magistrature.

Le 2 mai 1756, dans sa maison de la place de l'Horloge, 36, où il avait transporté l'imprimerie, Teulières fit son testament, qui instituait héritier universel Bernard-Armand, donnait à chacun de ses enfants[1] 2.500 livres, payables à leur majorité; il laissait à sa femme l'usufruit et la jouis-

[1] Des quatorze enfants nés pendant les 20 ans du mariage de Teulières, il n'en restait que cinq : quatre garçons et une fille.

Veuve TEULIÈRES, née FONTANEL,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE.

1756-1772.

Marie-Armande Fontanel, née le 20 septembre 1718, ... l avait à peine 38 ans au moment de la mort de son mari, ... dont la santé, usée de bonne heure par un travail incessant, avait souvent forcé sa femme à l'aider dans l'administration de son établissement. L'aîné des six enfants ... qui avaient survécu à leur père, venait d'entrer dans sa vingtième année, et le plus jeune n'avait pas 4 ans.

Sans négliger la surveillance de la famille, la veuve Teulières prit avec courage la direction de l'imprimerie, et, aidée par Ch. Crosilhes, connu déjà comme compagnon en même temps que libraire, elle maintint la prospérité de l'atelier[1], et obtint le titre d'imprimeur du Roi.

Particulièrement occupées de travaux administratifs, cependant ses presses produisirent plusieurs bons livres ou des documents intéressants, surtout un certain nombre de poésies et de discours couronnés aux concours de notre Académie, ou prononcés par ses membres; nous citerons ces publications dans la *Bibliographie*, et n'en indiquons ici que les principales :

Droits et Privilèges de la ville de Montauban depuis 1307, document très important, publié en 1760, d'après les registres de la Cour des Comptes. – N° 411.

Ordonnance relative à l'Alignement des rues, 1766 ...

[1] Pierre Fontanel, son frère, dès sa rentrée à Montauban, fut occupé à l'imprimerie Teulières; le 1er janvier 1755 et 1756 il donnait quittance à l'Évêché de 150 francs au nom de son beau-frère. Probablement il resta avec sa sœur jusqu'au moment où il succéda à Legier, en 1759.

Relations de la grande inondation de 1766, pendant laquelle plus de 1,200 maisons de Montauban ou de la juridiction, furent détruites. — Voir n[os] 421-22.

Parmi les nombreux ouvrages de l'abbé de La Tour, cités au n° 423, et qui ne portent point le nom de l'imprimeur, il est possible que plusieurs soient sortis de l'atelier de la veuve Teulières, notamment les *Discours Académiques*, 1768-70; mais nous ne pouvons l'assurer.

Les *Eloges de la princesse Marie, reine de France, et de Stanislas, roi de Pologne*, 1768, par l'abbé Bellet, et les *Vœux de M[me] Louise-Marie de France*, carmélite, 1771, du même auteur.

Un *Ordo* du chapitre de Moissac, diocèse de Cahors, pour 1768, est le plus ancien connu.

Jugement prévotal. Extrait des registres de la Maréchaussée de Guyenne au département de Montauban, in-4° de 8 pages. C'est le résumé des jugements rendus du 27 septembre au 11 décembre 1765, contre les nombreux auteurs de « meurtres, assassinat prémidité, vols avec effraction et sans effraction, vols dans les maisons avec violences et port d'armes, vols domestiques et dans les églises, récélé, bris et évasion des prisons et autres délits[1]. »

Citons enfin une *Ode à Mgr de Breteuil*, à l'occasion de son dévouement pour les inondés de 1766, par l'abbé Teulières, dont un Mémoire fut couronné, à l'Académie de

[1] Rendus sous la présidence de M. Ayrolle des Angles, lieutenant-colonel de cavalerie, prévôt général de la Maréchaussée, ces jugements furent exécutés le 13 janvier 1766, sur la place royale. L'instruction avait été suivie contre 513 personnes; 53 prisonniers et 28 contumaces furent jugés, et 12 ajournés. 11 subirent la peine de la roue, 8 pendus, 15 fustigés ou mis au pilori, les autres relaxés; 18 contumaces sur 28, exécutés en effigie. Cette terrible affaire inspira à Mary Lafon son meilleur roman, la *Bande mystérieuse*, publié en 1856, par le *Courrier de Tarn-et-Garonne* et le *Journal pour tous*, et en 1 vol. in-12, qui eut plusieurs éditions.

Pau, en 1771, sur *La meilleure Méthode pour perfec tionner l'Agriculture*. Comme Teulières, sa veuve pouva être fière du succès de ses deux fils, membres distingué de l'Académie de Montauban [1].

Désireuse d'assurer la succession de son imprimerie sa famille, Marie-Armande Fontanel avait manifesté pa acte, en 1765, sa volonté d'en céder le titre à son fils aîn avocat; ce projet n'eut pas de suites.

Après la perte de son plus jeune enfant, Bernardin Victor, elle se décida, le 23 mai 1772, avec le consen tement de Bernard-Armand, héritier de son père, céder l'établissement à son troisième fils, Jean-Vincen imprimeur, âgé de 24 ans [2].

Le 4 mars 1774, un accord fixant l'hérédité Teulières père, fut signé entre sa veuve, son hériti et les autres enfants [3].

Leur mère resta avec son fils aîné jusqu'à sa mor le 10 juillet 1786; elle était âgée de 68 ans.

[1] Voir sur les deux frères Teulières, leurs notices dans notre *Histoi de l'Académie*.

[2] La cession de l'imprimerie et des vieux imprimés provenant fonds de Bro, de Teulières ou de sa veuve, fut consentie pour 14,000 li payables selon l'indication que donnerait l'héritier, Bernard-Arman l'intérêt à 5 pour cent, soit 700 livres, serait payé entre les mains de veuve, usufruitière, qui s'engageait à céder son titre d'imprimeur l'acquéreur, moyennant une pension viagère de 300 livres.

[3] Cette hérédité fut ainsi fixée amiablement :

1° Une maison, place de l'Horloge, estimée..................	22,000 livr
2° Un domaine, situé à Verlhaguet, de 22 seterées, estimé..	28,800
3° Imprimerie, vendue à Vincent Teulières, le 23 mai 1772..	14,000
4° Magasin de librairie, vendu à Ch. Crosilhes, le 10 août 1766.	3,000
5° Le mobilier, d'après l'inventaire........................	4,500

Ce patrimoine, augmenté des sommes reçues et diminué des dette fut fixé à 56,788 livres, que l'héritier augmenta de 3,212 livres, et por à 60,000, afin d'en donner 6,000 à chacun de ses frères et à sa sœur.

JEAN-VINCENT TEULIÈRES,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1772-1791.

Nous avons déjà dit que le 23 octobre 1772, Bernard-Armand Teulières, héritier de l'imprimerie de son père, la céda pour 14,000 livres à son frère Jean-Vincent, et qu'une pension viagère de 300 livres fut consentie à sa mère, usu-fruitière, pour la cession de ses droits en faveur de son fils plus jeune. Par suite, ce dernier étant pourvu du diplôme de maître ès arts de l'Université de Toulouse, et vu son acte de naissance du 20 octobre 1748, obtint, le 30 novembre 1772, des lettres patentes l'autorisant à exercer à Montauban la typographie, qu'il pratiquait depuis plusieurs années.

Dans l'acte de partage du patrimoine de Jean-François Teulières, son fils aîné s'étant chargé de la maison paternelle, place de l'Horloge, dont il avait hérité de deux tiers, son frère Vincent transporta son atelier « rue et en face l'Évêché, » aujourd'hui rue de la Mairie.

Peu de travaux exécutés durant les premières années de cet établissement méritent d'être cités.

Vincent Teulières imprima *Le Nouveau Règne*, ode à la nation, par Dorat, 1774, éditée « chez Cazamea, libraire, » dont nous aurons à nous occuper, et qui, comme Crosilhes, était souvent désigné pour la vente de livres ou pièces.

Un édit du Roi, portant remise du droit de joyeux avènement, fut publié en mai 1774.

Sur un *État des Exemptions* du tirage au sort pour les régiments provinciaux, Vincent Teulières prend, en

1775, le titre d'imprimeur du Roi, qu'il dut recevoir dans le courant de cette année.

Le 20 septembre 1777, il se marie avec Etiennette Saintou, âgée de 21 ans.

Notre compatriote trouva bientôt une occasion favorable pour développer son industrie.

On sait généralement que Renaudot, médecin de Louis XIII, créa, en 1631, la *Gazette,* premier journal français, auquel collaborèrent le Roi et Richelieu; mais on ignore qu'un privilège exclusif lui fut accordé pour la publication et la vente des *Gazettes.* Au renouvellement de ce monopole, en 1762, les héritiers de Renaudot se décidèrent à faire des concessions aux imprimeurs de province. C'est alors que furent créées des publications périodiques, notamment à Limoges et à Toulouse en 1775.

Montauban ne tarda pas à suivre cet exemple. Le 23 juillet 1777, Vincent Teulières imprimait le premier numéro de la *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Montauban,* in-4°, à deux colonnes.

« La province où cette feuille doit naître et mourir, disait le prospectus, était environnée de voisins qui tous avaient un homme de lettres chargé de les instruire et les amuser. Nous avons cru que nos dignes compatriotes méritaient qu'on prît le même soin à leur égard. Nous espérons qu'ils verront avec plaisir que parmi eux se trouve un citoyen dont le zèle leur consacrera quelques veilles. »

L'éditeur ajoutait qu'il s'occuperait des questions relatives à l'agriculture, au commerce, à la médecine pratique, à la morale, sans oublier la littérature, les nouvelles et les annonces. Ces promesses furent tenues, et dans la série

de trois ans que nous possédons, on trouve les renseignements les plus intéressants sur cette époque, où le commerce et l'industrie de Montauban furent très prospères, les belles-lettres très florissantes.

Dans la *Bibliographie*, n° 464, nous complèterons les quelques lignes consacrées à ce journal, qui paraissait encore sous le titre d'*Affiches* ou d'*Annonces de Montauban* le 28 juin 1780. Après cette date s'arrête notre collection, la seule connue[1] et qui avait été formée par un des principaux collaborateurs, M. Poncet-Delpech, le futur membre de l'Assemblée Constituante et du Conseil des Cinq-Cents[2].

Un prospectus, signé par Ch. Crosilhes, libraire, directeur priviligié, annonçait le 15 juin 1780 que la rédaction de cette feuille allait être renforcée et que l'abonnement recommencerait le 1er juillet. On peut donc croire que les *Affiches de Montauban* ne disparurent pas de sitôt.

Voici les titres des publications faites par Teulières, de 1780 à 1790, que nous avons remarquées :

Examen et réfutation du Traité de l'Usure, par le P. Carpuat, 1780.

Les Banquettes, poème héroï-comique, par l'abbé Aillaud, 1783.

Lettre de la Cour des Aides au Roi, sur le commerce des colonies, attribuée à Le Franc de Pompignan, 1785.

Histoire du Querci, par M. de Cathala-Coture, continuée par M***, membre de plusieurs académies (l'abbé

[1] Nous serions très reconnaissant au collectionneur qui nous signalerait la suite de ce journal, ou les numéros du 1er août au 31 décembre 1779 qui nous manquent ; s'il voulait les céder, prière d'indiquer les conditions.

[2] Voir la Biographie de J.B. Poncet, par Ed. Forestié, 1890, in-8°.

Teulières), 1785, chez Cazamea, éditeur et libraire jur
3 vol. in-8. — Voir le n° 437 et la note sur ce librair

Des Vices de l'Education publique et des moyens d'y remédier, par l'abbé Teulières, 1786.

Elite de bons mots, par M. Poncet-Delpech et le chevalier d'Arcq, 1786.

Éléments d'Arithmétique, de Géométrie et d'Algèbr
sans nom d'auteur, 3e édition[1], avec 6 planches, 178

Essai poétique, par M. Hinard, 1787.

Exercices académiques, par les élèves de l'école
M. Pastoret, 1787.

Éloge de Le Franc de Pompignan, par Reganhac, 178

Calcul astronomique sur le lever et le coucher
Soleil, par le P. Xavier Gairal, carme de Lauzerte, 178

Mémoire sur la Fontaine de l'Oulette et du Gra
Griffoul, pour la Ville contre les Pères Jacobins, 1788.

Réflexions sur la nouvelle division du Royaume, p
Rabaut Saint-Etienne, 1789.

Institutiones Logicæ et Métaphysicæ, par Théodo
Mang, abbé de Belleperche, 1789.

Description des Plantes qui croissent dans les environs de Montauban, par le Dr Gaterau, 1789.

Socrate, tragédie, par M. Pastoret, de Calian, 1789.

Discours à la Bénédiction des Drapeaux de la Milice nationale, par l'abbé Aillaud, 1789.

Délassements littéraires, par le même, 1790.

Avant et après les malheurs de Montauban, Teulières
publia pour la Municipalité des affiches, des délibérations

[1] La seconde édition portait : Par M. J. Chalret, Doctrinaire, professeur de mathématiques à La Flèche et de philosophie à Toulouse ; elle était imprimée à Villefranche de Rouergue, par Bruno Vedeilhié, 1782, in-8°.

[2] Teulières habitait en 1786 une des maisons réunies à la Préfecture (1864)

et des mémoires justificatifs, que nous avons indiqués et analysés dans notre *Récit des Troubles du 10 mai 1790*, publié in-8, en 1883. Quand on a lu et étudié les 160 pièces que nous avons sur cette déplorable affaire, il est impossible de ne pas reconnaître qu'elle a été exagérée avec passion contre notre cité.

C'est le même imprimeur qui édita l'*Histoire des Brigandages* commis de la fin de 1789 au commencement de 1790, et autres écrits de l'abbé Pause de Mondésir, cités dans la *Bibliographie*, nº 535, notamment divers Mémoires demandant que Montauban fût le chef-lieu d'un département.

Le comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq, s'adressa au même atelier pour la publication de l'ouvrage qu'il dédia à la ville de Montauban : *Invitation à ma Patrie en faveur de l'Humanité souffrante*, et pour des Mémoires à l'Assemblée nationale, ou des Projets de souscription patriotique, 1788-89, indiqués dans la *Bibliographie*[1].

Vincent Teulières eut une bonne idée lorsqu'il publia en 1785 le *Calendrier de la Généralité de Montauban*, in-24, d'environ 250 pages. Le plan de ce recueil est parfait, et jusqu'ici, même de nos jours, on imprime peu d'Annuaires aussi intéressants, aussi complets. Il contient de petites notices, courtes mais remplies de faits, sur les villes comprises dans la Généralité. En parcourant cet indicateur, on peut se faire une idée de l'importance que

[1] Nous signalons le document ci-après, analysé dans notre *Biographie du petit-fils de Louis XIV*, publiée en 1878 :

Mémoire à consulter et Consultation pour Philippe-Auguste de Sainte-Foy, généralement et universellement connu depuis 60 ans sous le nom de chevalier d'Arcq, demandeur en reconnaissance de son état de fils naturel de Louis-Alexandre Bourbon, comte de Toulouse, contre Louis-Jean-Marie de Bourbon de Penthièvre, fils légitime et héritier de Louis-Alexandre, comte de Toulouse, 1790, in-8°, de 48 pages.

devait avoir le chef-lieu d'une si vaste étendue de t... ri-toire, et l'on comprend qu'il comptât alors prè... de 40,000 habitants. Ce Calendrier parut encore en 1... 86, 1787, 1788 et 1789; mais pour 1790 son titre fut mo... ifié ainsi : *Calendrier national, civil et militaire de la ... ille de Montauban.*

« Les changements qui s'anoncent dans toutes les part... ies du royaume, dit l'éditeur, semblaient exiger pour c... ette année la suspension de ce *Calendrier*. L'imprimeu... a préféré d'en réduire seulement l'étendue aux objets les p... lus généraux de cette province, en compensant cette réduct... ion par quelques articles non moins utiles que nouveaux. ... »

L'une de ces additions[1] consiste dans la liste de tous ... les membres de la garde nationale, depuis l'état-major et ... es officiers supérieurs jusqu'aux surnuméraires de quelqu... es compagnies[2]. Nous indiquerons à sa date la transformati... n que subit en 1791 ce Calendrier, qui paraît encore, e... t auquel nous avons donné en 1837 le titre d'*Annuaire d... Tarn-et-Garonne*. — Voir n° 539.

Comprenant que les changements dans le Gouvernement et surtout dans les administrations locales allaient lui enlever ses meilleurs clients, Teulières entreprit une seconde fois la publication d'une feuille périodique.

Le *Journal National*, dont il fit distribuer le premier numéro en juillet 1789, était composé sur un manuscrit daté de Versailles et envoyé régulièrement toutes les semaines par M. Poncet-Delpech, qui résumait les

[1] Teulières publia dans un supplément le « Tableau de Messieurs les Officiers municipaux et Notables de la commune de Montauban pour l'année 1790. »

[2] Cette liste n'est pas sans intérêt, car elle fait connaître en particulier les noms de tous les dragons et de leurs chefs.

discussions de l'Assemblée nationale séance par séance. Cette feuille, qui paraissait le vendredi, eut d'abord 8 pages, puis 12 et enfin 16, format in-8°, au prix de 30 sous par mois. Notre collection[1] s'arrête au 4 janvier 1791, mais nous avons le numéro du 22 avril suivant, et il y a aux archives de la Mairie celui du 22 septembre. C'est peut-être le dernier, car il est annexé à un procès-verbal dressé contre Jean Sagnes, auquel son patron avait confié la direction de l'imprimerie et du *Journal National*. Ce mandataire dévoué refusa de faire connaitre le nom du rédacteur et répondit que c'était lui-même[2].

Le 28 août 1791 Vincent Teulières se plaignit au Ministre de l'intérieur du refus de la Municipalité de Montauban, de délivrer une patente à son fondé de pouvoirs. La Municipalité répondit, le 4 février 1792, « que le sieur Sagnes avait fait cette demande sans être porteur d'une procuration de Teulières, mais que plus tard il l'avait prise en son nom et qu'il tenait boutique ouverte de librairie. Cette précaution fut prise parce que le sieur Teulières avait provoqué des plaintes par son obstination à distribuer à profusion des écrits contraires à la Constitution et tendant à causer des insurrections[3]. Plusieurs fois des procès-verbaux ont été dressés contre lui, et ont fait craindre des troubles. »

[1] Pour les numéros parus en 1791, et que nous recherchons, même note qu'à la page 253.

[2] Voir ci-après, page 260, la note sur Jean Sagnes.

[3] Par lettres-patentes du 18 juin 1786, Vincent Teulières obtint le titre de *seul* imprimeur du Roi ; il avait *seul* le privilège de débiter les actes officiels, mais il vendait des écrits politiques et des journaux de Paris.

Notre imprimeur reproduisit aussi quelques numéros du *Journal philosophique, politique et littéraire*, ainsi que des *Révolutions de Versailles et de Paris*, feuilles hebdomadaires, publiés in-8°, dont la copie manuscrite lui était envoyée de la capitale.

Après l'envahissement de son magasin de librairie, par des émeutiers qui enlevèrent des livres et des papiers qu'ils brûlèrent sur la place Trimond (aujourd'hui de la Préfecture), notre imprimeur quitta Montauban avec sa famille et alla à Cahors, où l'on n'a pu nous donner aucun renseignement sur son séjour dans cette ville ni sur son association avec Vedeilhié[1], constatés par :

Le *Calendrier national et militaire du département du Lot*, pour l'année 1791, mis en vente : « A Cahors, de l'imprimerie de Vedeilhié et Teulières, imprimeurs-libraires, place Royale. » Cet indicateur est composé avec le matériel des années précédentes, et la page 29 commence par la petite tête de page gravée que nous reproduisons;



mais il se trouve réduit à 116 pages, dont 60 pour les mois ou des indications sur les 29 départements du Midi.

Voici un autre document, où nous trouvons les noms des mêmes imprimeurs : c'est un *Extrait des registres des délibérations de la Municipalité de Gourdon*, 9 pages, in-4°, daté du 9 janvier 1791, à l'occasion de l'arrivée de MM. Godard et Robin, commissaires envoyés par le Roi pour rétablir les administrateurs forcés de s'expatrier. Ce

[1] L'associé de Vincent Teulières pourrait être un des vingt-quatre enfants de Pierre Vedeilhié, imprimeur à Rodez. Deux de ses fils exercèrent la même industrie à Villefranche de Rouergue, avant et après la Révolution. Peut-être un troisième alla à Cahors, et s'associa avec son cousin Teulières; leur grand'mère était fille de Grandsaignes. Voir p. 243.

D'après l'*Avis* du *Calendrier* de 1791, les éditeurs ne paraissaient pas s'occuper d'imprimerie; ils recommandaient leur librairie, « assortie de livres classiques ou à l'usage du diocèse, et se chargeaient de faire venir de Paris les ouvrages qu'on désirerait. » Il est évident que le matériel de Teulières ne quitta pas Montauban, et resta sous la direction de Sagnes.

Procès-verbal porte au titre le chiffre gravé de Vincent Teulières.

Quoique la famille Teulières n'ait plus été représentée parmi les imprimeurs montalbanais, nous croyons convenable de compléter la notice de Vincent Teulières, par le résumé des renseignements que nous avons recueillis sur cet industriel, qui pendant 20 ans avait très honorablement exercé sa profession dans notre ville[1].

Dans la liste des émigrés, publiée le 4 octobre 1793, le nom de Vincent Teulières est inscrit avec ceux de ses deux frères, mais le sien fut rayé le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), comme étant imprimeur à Paris.

En effet, sur le catalogue de la Bibliothèque nationale il y a deux pièces, sans date, postérieures à 1794, imprimées par Vincent Teulières, rue Neuve-Saint-Augustin :

Pétition des Officiers municipaux et Juges de paix de la commune de Montauban, au Corps Législatif.

Discours prononcé par Roques fils, à l'occasion de l'ouverture des caisses contenant des débris de la Bastille.

Enfin, nous avons un Mémoire, imprimé dans le même atelier de Paris, adressé par *Les Administrateurs destitués du département du Lot au Directoire exécutif,* sans date, postérieur aussi à 1794, et relatif aux troubles de Martel, qui avaient servi de prétexte pour ces destitutions.

Teulières était encore à Paris en 1797, où il imprimait le *Journal Général de France*, dans la rue Neuve-Saint-Augustin, 582, le 4 février, et dans la rue Favart, 425,

[1] Teulières renouvela ses caractères, employa des vignettes à combinaison, perfectionnées par Fournier (1756), et acheta également des lettres *taillées* pour les titres, ainsi que des têtes de pages ou fleurons *clichés*, dont nous reparlerons dans la notice de Fontanel.

le 24 mai. A cette date, ce journal avait ajouté à son titre : *l'Orateur constitutionnel et le gardien de la Constitution.* Par Mailhe et Jollivet dit Baralère. Il fut proscrit le 18 fructidor (4 septembre 1797), par le Directoire.

Les registres de l'état-civil de Montauban constatent que « Vincent Teulières, ancien imprimeur du Roi, mourut le 16 septembre 1820, à l'âge de 72 ans, » et que « Etiennette Saintou, sa veuve, pensionnaire de l'Etat, était décédée le 20 septembre 1836, âgée de 80 ans. » Nous ignorons à quelle date notre collègue était rentré dans sa ville natale avec sa femme, et à quel titre celle-ci avait obtenu une pension.

JEAN SAGNES,

IMPRIMEUR, FONDÉ DE POUVOIRS DE VINCENT TEULIÈRES.

Après l'émeute qui, le 15 juin 1791, envahit sa librairie, sans toucher à son imprimerie, Vincent Teulières quitta Montauban, et alla à Cahors s'associer avec son cousin Vedeilhié, après avoir confié à Jean Sagnes la direction du *Journal National* et l'administration de son atelier.

Né à Montauban vers 1763, ce compositeur avait alors 28 ans et méritait la confiance de son patron : la Municipalité lui avait même délivré une patente personnelle : nous en avons la preuve dans un document que nous conservons : « *Organisation de la Garde nationale*, d'après la copie imprimée à Paris, chez Caillot. A Montauban, chez Jean Sagnes, imprimeur, place Trimond, n. 7, 1791, in-8°, de 32 pages. » Cette loi avait été approuvée par le Roi le 14 octobre.

On ne connait pas d'autre imprimé portant le nom de Sagnes.

Nous consacrons avec plaisir ces quelques lignes à un employé qui n'hésita pas, dans un moment critique, d'assumer la responsabilité d'un journal dénoncé plusieurs fois à l'autorité par le club de Montauban, et dont la vente et la distribution furent interdites.

Teulières ne tarda pas à vendre son matériel; mais Jean Sagnes resta avec l'acquéreur, dont le nom se trouve sur le titre d'un : « *Tarif des Patentes*, à Montauban, de l'imprimerie de Charles Crosilhes, imprimeur-libraire, place de l'Horloge, n. 8, 1791, in-8°, de 89 pages. » Voir ci-après sa notice.

Nos anciens compositeurs se rappelaient avoir connu Jean Sagnes, qui mourut le 29 septembre 1826, à l'âge de 63 ans.

mort de celui-ci, Fontanel espéra, puisque aucun de ses neveux ne pouvait ou ne voulait remplacer son père, que la veuve lui cèderait l'établissement, ou du moins offrirait de l'associer. Mais bientôt il comprit qu'elle avait résolu de continuer son industrie jusqu'au moment où ce titre serait transmis au plus jeune de ses fils.

Fontanel, âgé de 38 ans et marié depuis le 21 avril 1854 avec Catherine Escoubet, fille d'un marchand, se décida alors à entrer en négociation avec Jérôme Legier, qui consentit, le 12 août 1758, à lui céder son imprimerie pour le prix de 10,000 livres. Avec la dot de sa femme et sa part de l'hérédité de son père, décédé le 4 janvier 1757, il put faire cette acquisition et même donner plus d'extension à cet atelier. Pratiquant la typographie depuis près de vingt ans, ayant à sa disposition un matériel successivement augmenté par Haultin et Coderc, Rouyer et Braconnier, Dubois et Descaussat, même par Legier, il devait réussir avec un personnel formé sous des patrons capables.

Un arrêt du Conseil autorisa la cession du titre le 19 février 1759, et l'acquéreur s'empressa de remplir les formalités imposées par les règlements; le 21 mars suivant, il prêtait serment comme imprimeur et libraire.

Profitant de l'installation faite par ses prédécesseurs, Fontanel se logea dans la maison de la rue du Sénéchal, 13, au coin du Greffe, et l'acheta le 21 mai 1763.

On comprend que dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle les travaux ne manquaient pas aux deux établissements qui, seuls, fonctionnaient dans notre ville : aussi nous est-il impossible, même dans la *Bibliographie*, d'indiquer tous les ouvrages qu'ils produisirent; et dans cette

notice nous devons nous borner à quelques citations des imprimés qui portent le nom de Jean-Pierre Fontanel :

Le Luxe, première cause de la décadence des Romains, par Gouyn, 1759.

Discours à l'Académie de Pau, par l'abbé de La Tour.

Les droits de la Religion sur le cœur de l'homme, 1764; et *Les Vœux de Marie-Louise de France,* carmélite, 1769, par l'abbé Bellet.

Relation du débordement du Tarn, en 1766, par M. de Bombelles, officier au régiment de Piémont[1].

Deux Discours envoyés au concours de l'Académie, par M. Maleville de Condat, 1770.

Exercices Littéraires, par les élèves pensionnaires du couvent des Cordeliers, 1771-74.

Réclamation générale du Clergé du diocèse, à l'occasion d'un pamphlet contre Mgr de Breteuil, 1772.

Mervire, ou *Ma Femme,* par Poncet-Delpech, 1774.

Les vertus et analyse des eaux minérales de Feneyrols[2], par M. Disses, pharmacien, 1775.

Quelle est la forme de Gouvernement la plus favorable à l'Agriculture? par M. Lade, avocat, 1779.

Contes nouveaux et plaisants, 1770, et *L'Arioste François,* 1782, par Siméon Valette, dit le *Pauvre Diable* de Voltaire. — Voir nos 432 et 447.

Relation concernant le bienheureux Benoît-Joseph Labre, mort à Rome le 16 avril 1783, en odeur de sainteté.

[1] Voir no 441, Mémoires de Poncet-Delpech pour Mlle Camp, protestante, dont le mariage au desert avec M. de Bombelles ne put être validé quoiqu'il eût été publiquement communiqué par cet officier, qui fut condamné à payer à sa femme 12,000 livres de dommages. Vanrobbais, le célèbre négociant d'Abbeville, offrit alors sa main avec sa fortune à Mlle Camp, qui accepta à condition de ne recevoir qu'un modique douaire.

[2] Ces eaux jouissaient d'une certaine réputation qu'elles méritaient.

Fontanel imprima plusieurs ouvrages portant sur le titre le nom de Thomas Cazaméa, éditeur-libraire montalbanais, et n'indiquant, le plus souvent, à la dernière page, aucun atelier typographique [1]; nous citerons notamment :

Histoire du Querci, par M. de Cathala-Coture, continuée par M*** (l'abbé Teulières), 3 vol. in-8°, 1765, n° 487.

Ars Artium, et sa traduction : *L'Art des Arts*, poème par le P. Delmas, curé de Villebourbon, in-8°, 1786.

Essai sur l'Iliade et sur l'Odyssée, par M. de Bezombes Saint-Geniès, in-8°, 1781.

Transitus Animæ revertentis ad jugum Christi, in-8°, 1782, n° 478, et sa traduction : *Sentiments d'une Ame pénitente*, par le même, 2 vol. in-8°, 1786-87, n° 499.

Le privilège accordé à Jérôme Legier pour la publication et la vente des œuvres de l'abbé de La Salle ou des livres à l'usage des écoles chrétiennes fut continué à son successeur, qui, ayant la clientèle de l'Évêché, édita des *Heures*, des *Paroissiens*, des *Ordonnances synodales*, ainsi que des *Mandements*, l'*Avertissement du Clergé de France* contre l'Incrédulité, etc.

Mgr de Breteuil avait publié, en 1765, à Toulouse — on ne sait pour quel motif — la première édition de son Catéchisme, mais la seconde fut faite par Fontanel, en 1778. — Voir les nos 417ᵇ et 465 de la *Bibliographie*.

Une œuvre remarquée de notre imprimeur fut le *Breviarium Montalbanense*, 4 beaux volumes in-4°, de 650 à 700 pages, datés de 1781, papier très azuré, pour soulager la vue : aussi cette édition, reproduisant le texte du Bréviaire in-8° édité à Toulouse, fut très recherchée par les prêtres âgés.

[1] Après 1750, l'autorité ne surveilla pas toujours l'exécution des édits et ordonnances sur l'imprimerie. — Voir ci-après la note sur Cazaméa.

Le *Rituel* du diocèse, tiré, même format, en 1785, et celui de diocèse de Rieux en 1789, eurent aussi beaucoup de succès ; l'*Extrait du Rituel* et le *Processionnel* parurent en même temps, format in-12.

Le *Procès-Verbal des Trois Ordres* de la juridiction de Castelsarrasin fut confié, en 1789, au même atelier, déjà chargé des *Procès-Verbaux de l'Assemblée* de l'assiette du diocèse Bas-Montauban, qui se réunissait tous les ans à Castelsarrasin, sous la présidence de notre Évêque. Ces procès-verbaux sont conservés aux archives du département, en manuscrit de 1712 à 1768, et imprimés de 1783 à 1790.

Indiquons encore les pièces suivantes, datées de 1789 :

Instructions pour les députés aux États généraux, par Poncet-Delpech.

Lettres-Patentes du Roi pour la constitution des nouvelles Municipalités.

Délibération des citoyens de Montauban qui font serment de fidélité au Roi, et de se vouer au maintien de l'ordre public.

Discours de Jeanbon Saint-André sur l'édit du Roi en faveur des Protestants.

Parmi les imprimés parus en 1790 nous remarquons :

Discours de Dupuy-Montbrun à la Garde nationale.

Souscription pour le Répertoire général des Archives de la ville de Montauban[1], par le citoyen X*** (l'abbé Balthazard), grand placard.

Observations sur l'état actuel du Querci et le Rapport

[1] Cet ouvrage devait paraître dans l'ordre des matières, par cahiers de 40 pages au plus, grand in-8°, à deux liards (2 centimes et demi) la page. Il est très regrettable que ce projet n'ait pas réussi, car depuis 1662 aucun inventaire de nos archives municipales n'a été imprimé.

la situation précaire de l'imprimerie et
l'avenir, Pierre Fontanel aspirait
n âge (70 ans). Cependant, pour
7 novembre 1790 il publia le
s *intéressantes*, feuille poli-
le samedi, 8 pages in-8°,

mblée constituante,
ce journal, dont
« Société des
Constitution civile
ous les ecclésiastiques,
s curés provoquèrent des
mentées encore par la déchéance
près sa fuite et son arrestation.

... 1792, les *Nouvelles intéressantes* paru-
la signature de *Fontanel père et fils*. C'est
-Armand Fontanel, cadet, âgé de 24 ans, qui
venait l'associé de son père, auquel il devait succéder.
Cette société publia en 1792 et 1793 :

Éloge funèbre de Michel Lepelletier, par Poncet.
Oraison funèbre de Marat, par Guiraut.
Procès-verbal des élections à la Convention.
Discours de Lamothe-Montlausur à Caussade.
Discours moral sur la paix.

Les émeutes sanglantes de Paris, la condamnation à mort du Roi et de la Reine, les massacres et les exécutions sans nombre qui désolaient la Capitale et les provinces, effrayèrent les éditeurs du journal montalbanais : aussi, le 10 février 1793 ils annoncèrent que le 2 mars[1] cette

[1] Le dernier numéro des *Nouvelles intéressantes* reproduit en entier le Testament de Louis XVI.

de ses contributions avec celles des autres provinces.

Proclamation des Commissaires envoyés par le Roi.

Confédération nationale[1] *du 14 juillet 1790.*

Lettre de la Garde nationale à M. Poncet-Delpech, député, 21 mars 1790, relative au Bulletin qu'il envoyait.

Pendant l'année 1791, le décret du 11 mars ayant supprimé les brevets, Charles Crosilhes, déjà libraire, organisa une imprimerie avec le matériel laissé par Teulières; les travaux de Fontanel devinrent alors plus rares.

Sermon sur la vocation à la Liberté, par Jeanbon Saint-André.

Légitimité du Serment des ecclésiastiques, par Grégoire.

Relation des horreurs commises au château de Buzet.

Par les citations sommaires que nous donnons, on peut avoir une idée assez exacte de l'importance qu'avait l'établissement de Fontanel, lorsque les événements politiques et surtout les nouvelles divisions de la France enlevèrent à Montauban ses grandes administrations et son Evêché avec les chapitres.

Notre typographe alimenta ses presses par la publication des actes officiels, des comptes-rendus des fêtes patriotiques ou de brochures discutant les droits de Montauban à être un chef-lieu de département ou à conserver son collège royal. Il imprima aussi plusieurs écrits contre la Municipalité à l'occasion des malheurs du 10 mai 1790.

[1] Le 26 juillet 1790, Fontanel demanda l'autorisation d'afficher cette Description de la fête du 14 juillet. M. Caminel, officiel municipal, après examen proposa au Conseil de réclamer la suppression de phrases blessantes pour la religion catholique. L'imprimeur refusa de faire cette suppression, et le Conseil finit par permettre l'affichage. Nous avons aussi la même Relation, publiée par Teulières, mais sans le paragraphe signalé, que porte l'édition de Paris.

feuille cesserait de paraître, parce que, disaient-ils, les abonnements ne payaient pas les frais.

Jean-Pierre Fontanel avait espéré se décharger de son établissement en prenant pour associé son fils cadet, qui pratiquait la typographie depuis plusieurs années et possédait une instruction solide.

Armand Fontanel ayant adopté, comme sa famille, les principes de 1789, s'était empressé, avec son frère aîné, de prendre rang dans la garde nationale, et tous deux furent emprisonnés le 10 mai 1790. Mais, quoique orateur de la société populaire de Montauban, le jeune typographe devint suspect, et les exaltés réussirent à le faire mettre en réclusion pendant la Terreur, d'où il ne sortit qu'aux journées de Thermidor (juillet 1794). Il n'avait donc pas réalisé l'espoir de son père, qui se décida, en 1795, à céder sa part de l'imprimerie à son fils aîné, Antoine-Jérôme, âgé de 30 ans, qui ne s'était jamais occupé de typographie.

La société *Fontanel Frères* fonctionna pendant les années 1792-94, mais rares devaient être ses travaux, car nous en connaissons bien peu :

Adresse à la Convention par la Société populaire[1].

Le Conseil général de Montauban à ses administrés.

Rapport à la Convention sur la situation de la République.

Discours du citoyen Bo, représentant du peuple[2].

[1] Dans cette Adresse, la Société populaire dénonce « la conduite ignoble de Baudot, » signale les agissements de Jeanbon Saint-André, nommé député au mépris des lois, sans scrutin, et l'accuse d'avoir organisé la Terreur à Montauban.

[2] Dans un arrêté du 12 mars 1794, Bo ordonna la démolition de tous les clochers du département; et si la démolition de la tour était trop coûteuse, on devait remplacer la flèche par une Statue de la Liberté.

Délibération du Comité de surveillance de Montauban [1].

Discours sur la Justice, par P.-A. Fontanel [2].

La Société Fontanel frères dura à peine deux ans.

En rentrant d'un voyage qu'il avait entrepris dans les derniers mois de 1797, se croyant libéré par son âge, Armand Fontanel fut arrêté à Toulouse, et le 25 septembre 1798 il écrivait de sa prison à un ami :

« Mon arrestation est causée, non pour réquisition, mais par suite de quelques mauvais citoyens de Montauban, qui m'ont accusé d'avoir figuré dans l'affaire du 18 fructidor de notre ville (4 septembre 1797), ainsi que d'avoir été nommé substitut de l'agent national de la commune. par le Comité de législation.

« D'autres ont incriminé ma conduite et mes principes... Du reste, j'aime mieux aller à l'armée, quoique probablement la chaîne au cou, plutôt que de rentrer à Montauban, où les passions ne sont pas calmées... Ce qui m'afflige le plus, c'est l'inquiétude de mon père et ma mère, tous deux octogénaires. »

Conduit à Gênes, et incorporé dans un régiment de l'armée de Masséna, qui défendit héroïquement cette ville jusqu'à la dernière extrémité (6 avril-4 juin 1800), Armand Fontanel ne fut libéré qu'après la victoire de Marengo; dans le mois de décembre suivant il rentrait en France.

Pendant sa longue absence, son père avait été forcé de reprendre la responsabilité de l'imprimerie, et d'abandonner la direction de l'atelier à son fils Jérôme ou à un compositeur dévoué. Nous n'avons trouvé que quelques documents datés de ses dernières années :

Mémoire que les citoyens Sirac, Lugan, Periès et autres administrateurs de la commune de Montauban,

[1] Ce Comité supprimait tous les signes royaux ou féodaux et les croix en fer; il ordonnait de transformer les statues des églises en statues signalant la régénération des Français; toutes les cloches devaient être transportées à la fonderie de canons.

[2] Voir ci-après la notice d'Armand Fontanel.

(*Suite de la page 268*).

destitués, adressèrent au Directoire (après mars 1799).

Étrennes d'un père à ses enfants, an IX (1800-1801).

L'arrivée de leur fils Armand causa un bien vif plaisir à ses vieux parents, qui avaient craint de ne plus le revoir ; leur joie était encore augmentée par l'espoir que le Consulat empêcherait enfin le retour des jours mauvais

Jean-Pierre Fontanel mourut le 20 août 1801, âgé de 80 ans 8 mois, et sa femme, Catherine Escoubet, née le 11 février 1725, décéda le 26 mai 1808.

THOMAS CAZAMEA,

LIBRAIRE-ÉDITEUR JURÉ, 1770-1800.

Ce libraire, plusieurs fois cité dans la *Bibliographie* comme éditeur de divers ouvrages, mérite au moins une mention, car aucun de ses confrères n'avait eu ni un commerce aussi important, ni ses connaissances bibliographiques.

Né à Foix vers 1733, Thomas Cazamea, après avoir travaillé en qualité de compagnon libraire à Bayonne, à Bordeaux et à Toulouse, vint à Montauban en 1770, et s'y maria en 1773.

Encouragé par des amateurs, il créa une librairie dans la maison de la famille Teulières, place de l'Horloge, et publia en 1773 un premier catalogue des livres d'assortiment de son magasin, 44 pages in-8°. Il fit imprimer, de 1774 à 1789, quatre autres catalogues plus ou moins importants, mais dont les derniers contiennent des notes bibliographiques En 1777 il avait transporté son industrie dans une maison de la place de la Paroisse (aujourd'hui Victor-Hugo).

Cazamea édita plusieurs ouvrages, notamment l'*Ars Artium*, du Père Delmas, qui avait traduit en vers français l'*Imitation*; pour M. Besombes de Saint-Geniès, il publia deux éditions du texte latin et de la traduction du *Transitus animæ*, qui a été traduit de nouveau de nos jours Mais il ne réussit pas avec Teulières pour l'*Histoire du Querci*. Sa ruine fut surtout causée par son imprudence à s'engager pour 30,000 francs à l'*Encyclopédie* et à l'*Histoire universelle*, dont tous les souscripteurs ne retirérent pas les volumes, tandis que lui dut les payer.

Forcé d'abandonner son magasin, il prit un petit logement dans la rue de la Comédie, où pendant quelque temps il continua son commerce. Puis il se retira avec sa famille dans la commune de l'Honor-de-Cos, au lieu de Courdial, et le samedi il venait à Montauban vendre à domicile de vieux livres. Il mourut le 26 décembre 1800 sur sa petite propriété.

Bois gravés, notamment par la famille Papillon (voir la note de la p. 245),
pour Descaussat, Legier et Teulières,
qui sont conservés dans l'imprimerie Forestié.








miratur

§ 6° Livres imprimés à Montauban depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à la suppression des brevets.

1685-1790

263. — La Conversion de M. de Turenne.

Cet opuscule, non retrouvé, aurait dû être indiqué après le n° 201. Il fut tiré à 150 exemplaires par Samuel Dubois, pour l'Evêché. et payé avec le compte de cet imprimeur de 1667-69, classé aux Archives du département, Série G. n° 143.

264*. — Petit Traité du Sacrifice de la Messe, par Henry Le Bret, etc. — Raymond Bro, impr.-lib., 1686, in-12 de VIII-110 pages.

265*. — Nostre Pain quotidien, qui n'est autre que le T. S. Sacrement de l'Autel, par le P. Falconi, de l'ordre de N.-D. de la Mercy. Traduit de l'Espagnol. — Samuel Dubois, impr.-lib., 1686, in-12 de XXIV-273 pages.

266*. — La Chymie naturelle ou explication chymique ou méchanique de la nourriture de l'animal. Par Daniel Duncan, de la Faculté de Montpellier. Première partie. — Paris, 1678 ; Montauban, 1681, petit in-12.

Nous avions oublié ce livre, qui aurait dû être classé après le n° 244.

266*b.** — Seconde partie de la Chymie naturelle, ou l'explication chymique et méchanique de l'évacuation particulière aux femmes. Par Daniel Duncan. — Dubois, 1686, in-12 de XXXVI-242 pages.

La troisième partie fut aussi imprimée à Montauban. — Les trois parties réunies parurent à la Haye, 1707, in-12.

267*. — Histoire de l'Animal, ou connaissance du corps animé par la Méchanique et par la Chymie. Par Daniel Duncan. — Dubois, 1686, in-12 de XVI-80 et 255 pages.

Cette Histoire de l'animal avait été imprimée à Paris en 1682 et réimprimée en 1687 ; une traduction latine fut publiée à Amsterdam, 1707, in-12.

Duncan fit aussi imprimer à Roterdam, 1705, un Traité sur l'abus du Café, du Chocolat et du Thé, traduit en Allemand et en Anglais.

Voir, p. 185, la note sur Daniel Duncan, né à Montauban.

268. — Remède du Prieur de Cabrières sur les descentes, don au public par la bonté du Roy, impr. par ordre de Mgr de Berchère, Intendant. — Dubois, 1686, in-4° de 3 pages.

269. — Catéchisme catholique de Montauban. — 1686, in-12.
[Inscrit sur l'ancien catalogue de la Bibl. de Toulouse.

Ce Catéchisme n'a pas été retrouvé.

270*. — Canones vitæ christianæ è scriptura sacra educti. Règl de la vie chrestienne, tirées de l'Écriture Sainte. — Dubois, 168 in-8° de VI-58 pages.

A la suite : Instruction sur les désordres du Carnaval, et dial gue sur les danses (attribué à Le Bret). — In-8° de 27 pages.

271*. — Règlement de Mgr Le Goux de la Berchère, Intendant la Généralité, pour le recouvrement des tailles, etc. — Dubois, imp du Roy et de l'Intendance, 1686, in-4° de 15 pages.

272. — Mission des R. P. Capucins, et Indulgences durant leu mission à Montauban en 1687. — Archives du département, fonds de l'Evêché, compte de Dubois.

Nous avons un grand bois gravé, représentant un Capucin, monté sur le piédestal de la Croix, place de l'Horloge. Le costume des fidèles qui écoutent le prédicateur est celui de l'époque de cette Mission.

273*. — Radices linguæ græcæ, opera P. Alari, congr. Doctrinæ christianæ. Seconde édition. — Dubois, 1688, in-8° de VIII-172 pages.

274. — Règlement de police pour la ville de Montauban. — S. n. 1688, placard. [Archives de Montauban.]

Ce Règlement défend surtout de vendre des ceps de vignes, sous peine de 10 livres d'amende. Voir p. 233.

275*. — Supplementa ad Breviarium romanum, seu officia Sanctorum quorumdam recentium in Breviario romano apponenda; Dubois, 1686 in-8° (incomplet); il ne reste que les pages 37 à 158, et 8 pages pour l'office de saint François Xavier.

Fragment d'un Supplément réuni au Propre de 1710, n° 315.

276*. — Faciliores grammaticæ græcæ Institutiones latino-gallicæ ad inferiorum scholarum usum collegiorum Societatis Iesu. — Dubois, typ. sub signo Nomine Iesu, vers 1688, in 8° de 97 pages.

Descaussat, successeur de Dubois, réimprima ce livre classique après 1695.

messire Antoine Godeau, évesque et seigneur de Vence. — R. B. 1689, in-12 de XXIV-288 pages.

283*. — Traité pour conduire les âmes à l'estroite union d'amour avec Dieu. Avec une Instruction touchant la vie intérieure, etc. Seconde édition. — R. Bro. 1690, in-12 de XXIV-194 pages.

284*. — Recueil de quelques Discours et Lettres écrites à des personnes studieuses sur differentes matières (par Le Bret). — (R. Bro), 1692, in-4° de IV-151 pages. Voir page 233.

Dans ce Recueil il y a le récit de la Première Promenade de Tempe, p. 47 ; celui de la Seconde Promenade n'a pas été retrouvé. — Le Bret, à la p. 57, signale les restes de sculpture découverts à Martrés-Tolosanes et réunis à l'évêché de Rieux. Après plus de deux siècles, en 1826, on trouva, sur les mêmes lieux, les bustes et les bas-reliefs conservés au Musée de Toulouse, avec les nouvelles sculptures provenant des fouilles de 1894.

285*. — Réponse à des Mémoires qui ont paru contre l'établissement d'une Académie de Belles-Lettres dans la ville de Toulouse. — R. Bro, 1692, in-8° de 71 pages et le titre. Voir page 233.

Le Bret ayant démontré, dans le Recueil précédent, l'utilité d'une Académie de Belles-Lettres à Toulouse, les mainteneurs des Jeux Floraux prièrent Adrien Martel, avocat, de combattre ce projet ; l'*Histoire du Quercy* attribue, par erreur, cette Réponse au ministre Martel, qui avait déjà quitté Montauban et s'était réfugié à Berne : elle est de Le Bret, certainement, qui attaque avec aigreur les Jeux-Floraux, et dit que la Statue de Clémence Isaure n'est pas ancienne. — M. Roschach, conservateur du Musée, partage l'opinion de Le Bret, qui cite les noms de plusieurs écrivains de Toulouse, dignes de former une Académie, et ajoute qu'on en trouverait même dans les villes voisines.

285*b.* — La Mendicité abolie dans la ville de Montauban, par un Bureau de Charité. Avec la Réponse aux principales objections que l'on peut faire contre cet établissement. — S. d., mais de 1692, d'après la page 16.

Nous n'avons pas retrouvé l'édition faite à Montauban, probablement par Dubois ; celle de Toulouse, éditée par Boude, imprimeur des Etats du Languedoc, est in-8° de 70 pages.

La *Biographie générale* dit que le comte Magaloti, né à Rome en 1657 et mort à Florence en 1712, fit imprimer à Lucques, en 1693, la traduction italienne de cet ouvrage, où l'on trouve des détails qui nous autorisent à dire que c'est l'œuvre de Le Bret, ainsi que nous l'avons exposé à la page 233.

291*. — Lettre pastorale de Mgr de Nesmond aux nouveaux catholiques du diocèse de Montauban, du 15 juillet 1690. — Placard publié déjà par Dubois et réimprimé par son successeur en 1695.

292. — Cantiques et chansons spirituelles (en patois), composées par un Père missionnaire en faveur des gens de la campagne. — R. Bro, vers 1695, in-12 de 47 pages.

Dans ces Cantiques on remarque les gravures reproduites p. 225.

293*. — Recueil de quelques Traitez et Lettres sur différens sujets (par H. Le Bret). — S. n. (R. Bro), 1695, in-4° de 106 pages.

Voir l'analyse de ce Recueil dans notre Biographie de Le Bret, p. 32.

294*. — Ordonnance de Mgr l'Evêque de Montauban (Henri de Nesmond), du 20 mai 1695. — Fr. Descaussat, 1695, placard avec les armes de ce Prélat. [Bibl. de l'Evêché.]

295*. — Traduction d'un ancien manuscrit latin, contenant plusieurs choses curieuses touchant la province de Languedoc, avec des notes, par Henry Le Bret, etc. — S. n. (R. Bro), 1698, in-4° de II-55 pages.

Cette histoire chronologique, écrite par Guillaume Bardin, traduite avec notes par Le Bret, est citée dans l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat ; mais les continuateurs n'ont pu retrouver cette traduction, suivie de notes très intéressantes. Nous l'aurions communiquée avec empressement.

296* — Traité du Sacrifice de la Messe, par H. Le Bret. — Descaussat, 1699, in-8° de VIII-182 pages.

297*. — Lettre pastorale de Mgr de Nesmond, évêque de Montauban, aux nouveaux catholiques du diocèse, du 15 juillet 1699. — Fr. Descaussat, in-4° de 74 pages.

298*. — Lettres de M. Le Bret, prévôt de l'Église de Montauban. — S. n. (Descaussat), s. d., recueil in-4° d'environ 185 pages.

Ces Lettres, adressées à quelques amis ou aux nouveaux convertis, répondent à des écrits de polémique signés Isarn, Jurieu, etc. Elles forment un Recueil factice, dont nous donnons les titres dans la Biographie de Le Bret, p. 40. Descaussat les a imprimées de 1694 à 1700.

299*. — Portraits historiques (de Luther, Zuingle, Calvin et Bèze), par Le Bret. — S. n., s. d., in-4°, et reproduits dans le Recueil qui suit.

300*. — Divers Traités de Controverses, par Henry Le Bret. — Descaussat, 1700, in-8° de 240 pages.

Voir les titres de ces Traités dans la Biographie de Le Bret, p. 34.

301*. — Lettre d'une Carmélite à une personne engagée dans l'hérésie. Avec les motifs de la conversion de la duchesse d'Yorck. — Descaussat, 1700, in-12 de 126 pages.

302*. — Troisième Promenade de Tempé, ou Mémoire historique, tant de l'ancienne Gaule et de la France, que de la Généralité et Intendance de Montauban. Par H. Le Bret. — Bro, impr. et libr., 1701, in-8° de 56 pages.

302*b**. — Quatrième Promenade de Tempé, adressée à M. de la Tour Daliès le 1er mai 1701. — Titre de départ, s. n. et s. d., in-8° de 26 pages.

303*. — Conférence sur l'Eucharistie pour l'instruction de la Religion catholique, apostolique et romaine, par M. Daliès de la Tour. — Descaussat (1701), in-12 de 249 pages.

Cette Conférence est suivie de plusieurs autres sur des sujets religieux. Elle est approuvée par plusieurs Prélats.

303*b**. — Autre Recueil factice de conférences par M. Daliès, approuvées par Le Bret et de Seguenville : sur la présence réelle dans l'Eucharistie, le Sacrifice de la Messe, le retranchement de la Coupe. — S. n., 1701, in-4° en tout 152 pages.

304*. — Récit de ce qu'a esté et de ce qu'est présentement Montauban, par H. Le Bret. — Descaussat, 1701, in-12 de 56 pages.

305*. — Ordonnance du Bureau de la Généralité de Montauban, concernant la voirie, les chemins, l'embellissement de la ville, les alignements, etc. — S. l., 1701, in-4° de 22 pages.

306*. — Demandes curieuses avec leurs Réponses (par H. Le Bret). — R. Bro, 1702, in-4° de 25 pages.

307. — Abrégé de l'histoire de La *(sic)* Duché de Milan, par Le Bret. — Fr. Descaussat, 1702, in-8° de 45 pages.

[Bibl. de Montauban.]

On n'a pas retrouvé le récit du *Voyage à Naples*, que Le Bret a cité dans l'opuscule n. 307.

308*. — Edit du Roy sur les offices héréditaires de conseillers de ville, auditeurs des comptes de la province de Languedoc et Généralité de Montauban. — Descaussat, 1702, in-4° de 8 pages.

309*. — Déclaration du Roy, pour le sixième Denier laïque. 11 juillet 1702. — Descaussat, placard et in-4° de 11 pages.

310*. — Déclaration du Roy sur le sixième Denier ecclésiastique. — 11 juillet 1702. — Descaussat, placard et in-4° de 8 pages.

311. — Arrêt du Parlement de Toulouse réglant le différend au sujet du banc de l'église de Castelsarrasy, entre Jean Verdier, conseiller, Guillaume Verdier, son fils, Sr de Cabasse, procureur, et Guillaume Despagne, conseiller, maire de Castelsarrasy. — 1704, s. n., in-4°.

312* — Edit du Roy, qui crée 500 mille livres de rente au dernier vingt sur les aides et gabelles, sur les recettes générales, etc — Septembre 1708. — Descaussat, 1708, in-4° de 8 pages.

313*. — Factums sur plusieurs matières curieuses et importantes, composez par Me Etienne Bourrousse, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, et habitant de Montauban. Avec les réponses et répliques. — S. n., 1708, 4 vol. petit in-4°, formant environ 2,600 pages.

314*. — Edit du Roy portant commutation du titre de Conservateurs des Registres du Controlle des Actes et Greffiers des insinuations de celui de Controlleurs des dits actes. — Descaussat, 1708, in-4° de 8 pages.

314*b*. — Edit du Roy supprimant les offices des Conservateurs des Domaines aliénez, créez par Edit du mois d'octobre 1706, et création de Conseiller inspecteur Conservateur général des Domaines en chacune Province et Généralité. Juillet 1708. — S. n., mais Descaussat, placard, avec grande lettre gravée L à personnages.

315*. — Proprium Sanctorum ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Montis-Albani. Juxta ritum Breviarii et Missalis romani. Jussu illust. d'Haussonville de Vaubecourt, episcopi ac domini Montis-Aalbani aucthoritate editum. — Descaussat, 1710, in-8° de XVI-272 pages.

Le chanoine Figuier reçut de l'Évêché 100 livres pour la rédaction de ce Propre, et Descaussat 334 livres pour l'impression de 500 exemplaires, dont 450 reliés en parchemin et 50 en basane.

327. — Illust. viro Domino Joanni Daliès de Réalville, Dom. de Montbeton, baron de Caussade, C. D. de Bressols. Thèse de philosophie soutenue au collège de Montauban, en juillet 1718, par Jean Gerlié, de Caussade. — A. Bro, 1718, in-4° de 12 pages.

328*. — Les Particules réformées, augmentées. Avec l'abrégé de toute la syntaxe. Par le P. F. Pomey, de la compagnie de Jésus. — A. Bro (après 1720), impr. du Roy, etc., in-16 de 243 pages.

329*. — Lettre de M. le Chevalier D*** à une Dame de ses amies. — Sans autre titre que celui de départ (1721), s. n. d'imprimeur, in-12 de 64 pages.

Cette lettre, datée de Montauban le 29 may 1721, doit être du Chevalier Daliès, conseiller au Parlement de Toulouse, membre des Jeux Floraux. L'auteur critique finement et analyse les pièces envoyées au concours, notamment *Le Verre*, par Dumas d'Aiguebelle, « qui avait obtenu le prix et dont la famille était originaire de Montauban. »

330*. — Oraisons et Actes pour faire une bonne Confession et sainte Communion. — Ant. Bro (après 1721), in-12 de 36 pages.

331. — Dénombrement fait devant les Trésoriers de France de Montauban, par les Consuls de la ville de Moissac. 23 août 1724. — S. n., in-4° de 16 pages. [Bibl. de Toulouse.]

332. — Histoire généalogique de la Maison de Faudoas, dressée sur les titres originaux de cette famille, recueillis par M. de Fourny, auditeur de la Chambre des Comptes de Paris, mis en lumière par un de ses amis. — Descaussat, 1724, petit in-4° de VIII-252 pages; au titre, armes des Faudoas. [Bibl. de Montauban.]

Un biographe dit que Jean Faudoas de Seguenville est l'auteur de cette seconde édition. — La première est datée de Paris, 1688.

333*. — M. Tullii Ciceronis orationum selectarum. — A. Bro, 1723-25, 4 vol. in-16; deux éditions, avec le chiffre des Jésuites.

334. — Mémoire pour François de Montegu de Ségonzac, archidiacre du Chapitre de la Cathédrale de Montauban, contre le syndic du même Chapitre. — S. n., 1728, in-f° de 4 pages.

335*. — Critique d'une Satyre *(sic)* contre la Société littéraire de Montauban (par M. de Bernoy). — 1730, A. Bro, in-8° de 26 pages. Voir *Hist. de l'Académie*, p. 16.

336*. — Ordo divini officii recitandi in Ecclesia Cathedralis et

344. — Mandement de Mgr de Verthamon, fixant au 1er novembre 1739 la consécration et la dédicace de la nouvelle Cathédrale (commencée en 1692). — Descaussat, 27 octobre 1739, placard.

Dans les *Ephémérides Montalbanaises*, p. 204, on trouve la description de cette Cathédrale, dont les campaniles fort gracieux furent démolis en 1831 et remplacés par de lourdes galeries en pierre, n'ayant aucun rapport avec l'architecture de l'édifice. Voir n° 337.

345*. — Plaidoyé de Me J.-J. Feyt, curé de Caussade, devant l'official de Caors, contre le sr T. S...., réquerant la proclamation de son mariage, sans avoir dûment professé la Religion catholique, du 20 novembre 1739. — S. n. de lieu, 1740, in-8° de 52 pages.

346*. — Recueil de Poésies françoises et latines, composées par des écoliers de rhétorique du Collège royal de Montauban. Au titre, sceau des Jésuites. — Teulières, 1741, in-8° de 56 pages.

Parmi ces élèves, Maison, Durban, de Lisle, Brun, de Vicose.

347*. — Lusus Poëtici rhetorices alumnorum Regii Montalbanensis Collegii Societatis Jesu. — Teulières, 1742, in-8° de 32 pages.

Dans le texte, Armes de Verthamon, de L'Escalopier, de France, de Montauban, du Chapitre, et la Vierge de Monserrat.

348*. — Règlements divers pour la fabrique des Bazins ou Futaines, pour les Cadis, pour les Toiles, etc. — Teulières, 1744, in-4°.

Mémoire pour obtenir la perfection du tirage des soyes, même imprimeur, 1744, placard.

349*. — Mandement de Mgr de Verthamon ordonnant un *Te Deum* à l'occasion des victoires de l'armée française. — Descaussat, 17 juillet 1744, placard.

Un *Te Deum* fut aussi chanté dans la Cathédrale pour de nouvelles victoires, conformément à la lettre du Roi, du XVe novembre 1744.

350*. — Lettres et patentes, Statuts et Règlemens de l'Académie Belles-Lettres de Montauban. A l'usage des Académiciens. — Descaussat, imp. du Roy et de l'Académie, 1745, petit in-12 de 65 pages.

351*. — Conduite pour la bienséance civile et chrétienne, recueillie de plusieurs auteurs. — Descaussat, vers 1745, in-12 de 63 pages.

On attribue ce petit livre à Mgr de Verthamon, parce qu'il fut publié pendant l'épiscopat de ce Prélat, qui appela en 1744 à Montauban les Frères; ces instituteurs dévoués adoptèrent pour leurs élèves cette Conduite de la bienséance, qui fut réimprimée par Fontanel, avant et après 1790, sous le titre de *La Civilité*.

seigneur de Pompignan, Caix, Thouron, etc., président de la Cour des Aydes de Montauban. Par les élèves du Collège. — Teulières, 1747, placard aux armes des Le Franc, gravées sur cuivre par Buour.

359*. — Ordonnance de l'Intendant, concernant les ouvriers tondeurs et apprêteurs de draps. — Teulières, 1747, in-4° de 7 pages.

360*. — Ordonnance de l'Intendant, défendant d'user de la rame et autres moyens pour tirer les étoffes. — Teulières, 1749, in-4°.

361*. — Mémoires sur les poids et mesures de la Généralité de Montauban, avec des tarifs pour servir à la confection des états du prix des denrées. (Au titre, armes de L'Escalopier, intendant.) — Teulières, 1749, in-4° de XLV-389 pages.

362. — Découverte d'un nouvel Amidon ou moyen propre à augmenter les biens et les revenus de chaque particulier. Par Bernard Jacquet, marchand fabricant (qui cite plus de 40 plantes propres à faire de l'Amidon). — Teulières, 1749 in-8° de 39 pages.

363. — Tarif pour l'augmentation ou la diminution du prix du pain à Montauban, autorisé par arrêt du Parlement de Toulouse, le 7 septembre 1662. — Teulières, 1749, placard-tableau, portant les armes de France et de Montauban.

Voici les prix extrêmes de ce Tarif :

Prix de la rase		*du pain blanc*	*Bis-blanc*	*Bis*
(25 litres) à :	1 fr.	9 deniers	6 deniers	4 deniers
—	5 fr.	2 sols 5 d.	2 sols 2 d.	2 sols
—	7 fr.	3 sols 3 d.	3 sols	2 sols 10 d.

364*. — Mélanges de poésies, de littérature et d'histoire, par l'Académie de Montauban, pour 1744, 1745 et 1746. — Teulières, 1750, in-8° de XLV-389 pages. Ce Recueil remplaça celui de 1747.

365*. — Noël chanté dans l'église Cathédrale, l'année 1750. — Montauban, imp. de Jérôme Legier, in-4° de 4 pages. Lettre gravée.

366. — Précis d'un projet de dérivation d'une partie des eaux de la Garonne, par M. Dartain. — S. n., 1750, in-12. Voir n° 416.

367*. — Discours couronné par les Jeux-Floraux en 1750. Par M. de Pradal, de la Cour des Aydes, de l'Académie de Montauban et du Conseil du Duc d'Orléans. — Teulières, in-4° de 20 pages.

368*. — Bulle du Jubilé de 1751. Mandement de Mgr de Vertha-

on. Instructions et Indulgences, etc. — J. Legier, imprimeur de Évêque, 1751, in-8° de 56 pages.

369*. — Regium montalbanense societatis Jesu Collegium anno .CC.LI, die 13 novembris, solemnes scholarum exercitationes instau-abit. — Typ. Teulières, 1751, programme.

370*. — Instruction pastorale de Mgr Georges Le Franc, évêque du Puy, adressée aux nouveaux convertis de son diocèse. — Teulières, 1751, in-12 de 119 pages.

371*. — Maximes spirituelles qui peuvent conduire une âme chrétienne à la perfection... Tirées des ouvrages du P. Nierembergh, de la Compagnie de Jésus. — Teulières, 1751, in-8° de x-124 pages.

372*. — Œuvres de l'abbé de La Tour, prévôt du Chapitre :

Commentaire sur la Déclaration du Roi, août 1750. — S. n., in-12.

Vie et Lettres de Mlle d'Etchevery. — Avignon (Montauban, Teulières), 1751, in-12.

Lettres d'un Évêque à un Évêque, sur les Remontrances des Parlements. — Avignon (Montauban, Teulières), (1753), in-12 de 166 p.

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. — Montauban, Legier (1752), in-12 de XII-556 pages.

Dans sa réponse à la *Mélicomanie*, l'abbé de La Tour reconnaît être l'auteur de cette Histoire, dont la dédicace est signée : Sœur Juchereau. — Voir sa notice et la liste de ses ouvrages dans l'*Hist. de l'Académie*, page 206, et ci-dessus page 240.

Les nombreux livres de cet écrivain (né à Toulouse en 1719, mort à Montauban en 1780), ne portent presque jamais le nom vrai du lieu d'impression. Nous sommes certain que ce chanoine n'a pas envoyé ses manuscrits à Cologne, à Amsterdam, ni même à Avignon. On ne sait pourquoi aussi il les a publiés sans son nom.

373. — Précis des Mémoires des Commissaires du Roi et de S. M. Britannique sur l'île de Sainte-Lucie. — Montauban, 1752, in-4°. [Bibl. de Genève.]

374*. — Jugement (de l'intendant L'Escalopier) qui condamne plusieurs particuliers, les hommes et garçons aux galères perpétuelles, et les femmes et filles à être recluses à perpétuité dans la maison de force de Caors, pour avoir assisté, la nuit du 1er mars 1752, à une assemblée de nouveaux convertis, à Carnus, paroisse du Fau. — Teulières, placard daté du 15 avril 1752. Voir n° 353.

375*. — Discours couronné par l'Académie de Montauban en 1752. Par M. Fromageot, avocat de Dijon. — Teulières, 1752, in-8° de 42 pages.

376*. — Mandement de Mgr l'Evêque de Montauban, portant condamnation d'une Thèse soutenue en Sorbonne le 18 novembre 1751, par Jean-Martin de Prades, prêtre de ce diocèse. — Legier, imp. de l'Evêque, 1752, in-4° de 6 pages. Voir à ce sujet page 240.

377*. — Instructions, Prières et Cantiques à l'usage des Missions. — Teulières (vers 1752), in-12 de XVI-103 pages.

378*. — Edits, Déclarations et Arrêts concernant la juridiction et la jurisprudence de la Cour des Aydes et Finances de Montauban. — Teulières, 1752, in-4° de XVI-597. — Dédié à Le Franc, président de la cour des Aides, avec tête de page à ses armes, gravure sur bois par Papillon, célèbre graveur de l'imprimerie royale.

Quelques exemplaires ont un nouveau titre, avec un supplément de 32 pages et une table à 2 colonnes.

379*. — Mémoire adressé à l'Intendant pour le Maire et les Consuls de Montauban, etc., contre les R. P. Capucins. — Teulières, 1752, petit in-f° de 34 pages.

Factum à l'occasion d'un procès fait à la Ville, qui avait pris, en offrant de la payer, une parcelle du jardin des Capucins (aujourd'hui du Grand Séminaire), pour élargir l'Avenue du Cours, après la construction du Pont Pellot ou Montmurat

379*b**. — Lettre, Abjuration et Profession de foi de M. Molines, ci-devant ministre de la R. P. R. — Teulières, 1752, in-12 de 52 p.

380*. — Observations (d'un associé de l'Académie de La Rochelle) sur la Critique qui s'exerce dans les Académies pour la perfection du style. — Legier, 1753, in-12 de 54 pages.

L'auteur répond à un discours de Galabert d'Aumont, publié dans le *Recueil de l'Académie*, de 1747.

381*. — Traité du Sénat romain, traduit de l'anglais de Middleton, avec des notes, par M. D***, président du Parlement de Toulouse. (D'Aignan d'Orbessan.) — Legier, 1753, in-12 de XVI-165 pages, avec titre noir et rouge.

382*. — De ratione libros cum profectu legendi libellus, deque vitandâ Moribus noxiâ lectione Oratio. A. P. Françisc. Sacchini, Societatis Jesu. — Teulières, 1753, in-12 de VI-188 pages.

per Hannibalem a Codreto, è Societate Jesu. Abrégé des Particu es françoises. — Teulières, place de l'Horloge, s. d., in-8° de 128 pag es.

393*. — Les Devoirs du Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir s'en bien acquitter. Par J.-B. de La Salle, prêtre et doct ur en théologie, ancien chanoine de Reims et instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes. — Legier, 1756, in-12 de 440 pages.

Legier obtint en 1755 le privilège de publier et de vendre pendan t 3 ans les ouvrages de l'abbé de la Salle à l'usage des écoles des Frères .

394*. — Abrégé de la Doctrine chrétienne pour l'usage de la jeunesse. (Par l'abbé de La Salle.) — Legier, s. d., in-12 de 168 p .

395*. — Lettre de M. Le Franc au chancelier, avec les pièces relatives à l'arrêt de la Cour des Aydes, du 5 janvier 1756. — S. n., (Legier), 10 février 1756, in-8° de 33 pages (contre L'Escalopier).

396*. — Remontrance de la Cour des Aydes de Montauban sur l'établissement d'un nouveau vingtième. — S. n. (Legier), 1756, in-12 de 22 pages.

397*. — Avis de M. le Curé de Montauban à ses paroissiens sur la vraye Religion. — Legier (1756), in-4° de 14 pages.

398. — Relation du combat entre l'escadre française, command par M. de la Galissonnière, et de l'escadre anglaise, command par l'amiral Benek, le 21 mai 1756, au S.-O. de Minorque.

— Récit de la prise de Mahon, 31 juin 1756, par le maréchal de Richelieu. — Legier, imprimeur du Roy et de la Cour des Aides, in-4° de 4 et 3 pages.

399*. — Dissertation couronnée à l'Académie de Rouen, en 1755. Par B.-A. Teulières, avocat. — Teulières, 1756, in-8° de VIII-106 p.

400*. — Charges du Procès de M. L'Escalopier, intendant à Montauban. — S. l., 1756, in-12.

401*. — Règles et Constitutions pour les Ursulines de Montpezat. — Montauban, s. d. (vers 1757), in-8° de 96 pages.

402*. — Le Nouveau Lycée, ode. — Teulières, 1757, in-8° de 40 pages.

Le titre et les 14 premières pages manquent à ce Recueil; l'ode au Lycée commence à la page 15; il y a des vers à l'abbé de Fouillac, page 27, et une lettre à l'abbé F***, page 33. La permission d'imprimer est datée de Montauban, le 10 janvier 1757.

403*. — Recueil de Remontrances (du Parlement de Toulouse et de la Cour des Aydes de Montauban), 1757-58. — S. n., in-8° de 157 pages et in-12 de 134 pages.

404*. — La Confrairie *(sic)* du T. S. Sacrement, établie à Montauban (par Pierre de Bertier). — Teulières, 1757, in-12 de 60 p.

Avec le Règlement approuvé par Mgr de Colbert, imp. le 4 avril 1687.

405*. — La France rendant grâces à Dieu de la conservation du Roi. Ode par l'abbé Bellet. — Legier, 1757, in-4° de 10 pages.

405*b**. — Dissertation sur les Biens nobles, avec des Observations sur les vingtièmes (par Le Franc de Pompignan). — S. n., 1758, in-12 de 154 pages.

406*. — Réponse au Pauvre Diable (de Voltaire). — 1758, in-12 de 24 pages.

Siméon Valette a reconnu lui-même qu'il avait inspiré *Le Pauvre Diable*, qui donna lieu à diverses Réponses, entre autres :

Epître du Diable à Voltaire, 1762.

Épître à l'auteur du Pauvre Diable, tel qu'il soit.

N'ayant pas les éditions originales, nous ne pouvons dire si elles ont été imprimées à Montauban, où Valette était né en 1719. — Voir la *Biogr. de Tarn-et-Garonne*, page 440 et les n°s 432 et 448.

407. — Inconvénients de la continuation du canal du Languedoc suivant le dernier plan. — Legier (vers 1758), in-4° de 6 pages. — Voir n°s 366 et 415. [Bibl. de Nîmes.]

408. — Controverse pacifique sur l'Autorité de l'Eglise, ou Lettres de M. D. T. (François Favre d'Annecy, sous le nom du ministre de Certolz). Par G. Le Franc, évêque du Puy. — Montauban, 1758, in-12. — Voir l'*Hist. de l'Académie*, page 200.

409*. — Le Luxe a été la première cause de la décadence de Rome, poème, par M. de Gouyn, couronné par l'Académie en 1759. — Fontanel, 1759, in-8° de 7 pages.

— Discours prononcé à l'Académie de Pau, par l'abbé de La Tour. — Fontanel, imp. du Roi, 1759, in-12 de 31 pages.

410*. — Relation de l'entrée (4 septembre) et du séjour à Montauban du Maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la Guyenne. — Veuve Teulières, 1759, in-4° de 8 pages. — Voir nos *Ephémérides montalbanaises*, page 140.

411*. — Extrait des Registres de la Cour des Comptes, Aides et Finances (contenant la confirmation des Droits et Privilèges de la ville de Montauban depuis 1307). — Teulières, 1760, in-4° de 8 p.

411b*. — Ode sur le Travail, par Poncet-Delpech, étudiant. — — S. n., 1762, in-8° de 7 pages,

412*. — Les Nouveaux *Si* et *Pourquoi*, suivis d'un Dialogue en vers, entre MM. Le Franc et de Voltaire, parodie de la scène V du IIe acte de la tragédie de *Mahomet*. — Montauban, 1760, s. n., in-12 de 12 pages.

Quelques pièces répondant aux attaques de Voltaire contre Le Franc de Pompignan et son frère l'évêque du Puy, furent publiées à Montauban, mais nous ne connaissons que celle dont nous donnons le titre, et les « Réponses aux *Quand*, aux *Si* et aux *Pourquoi*, datées de Bruxelles, » 1756, in-12 de 20 pages.

413*. — Heures et Petit Psautier, à l'usage des Ecoles chrétiennes. — Les Devoirs du Chrétien, etc. — Fontanel, 1762-63, in-12.

414*. — Remontrances de la Cour des Aydes de Montauban au sujet de l'Edit d'avril 1763 et de la Déclaration du 21 novembre, même année. — S. n., 1763-64, in-12 de 12 et 23 pages.

415. — Précis d'un Projet de dérivation d'une partie des eaux de la Garonne, pour les conduire actuellement dans la ville et faux-bourgs de Toulouse. — Par Dartain, architecte-ingénieur. — S. n., 1763, in-12 de 33 pages. — Voir 366 et 407. [Bibl. de Nîmes.]

416*. — Les Droits de la Religion chrétienne et catholique sur le cœur de l'homme (par l'abbé Bellet). — Fontanel, 1764, 2 vol. in-12 de 407 et 491 pages. Voir n° 354.

417. — Ordonnances synodales du diocèse de Montauban (réimprimées par ordre de Mgr de Breteuil). — Fontanel, imp. de l'Evêque (après 1764), in-12 de 93 pages. — Voir en 1710 et 1770.

417b. — Catéchisme pour le diocèse de Montauban, nouvelle édition. — Imprimé par ordre de Mgr de Breteuil. — Toulouse, Robert, libraire, 1765, in-12 de 192 pages, sans nom d'imprimeur.

Dans l'Ordonnance datée du 1er mars 1765, ce Prélat dit: « Dès notre entrée dans le diocèse, nous avons été surpris qu'il n'y eût aucun Catéchisme commun à tous les Pasteurs ; chaque Curé choisit selon son goût parmi la multitude de Catéchismes, etc. » — C'est donc la première édition. Voir en 1778 la nouvelle édition faite à Montauban.

418*. — L'Antropozoon ou l'homme bête (par Fr. Marqueyret). — S. n. de lieu ni d'imp. (Fontanel), 1765, in-12 de IV-104 pages.

Critique dialoguée de l'*Emile* de J.-J. Rousseau. — Voir notre *Hist. de l'Académie*, page 242.

419*. — Ode sur la mort du Dauphin (le 20 décembre 1765), par M. de Saint-Hubert, de l'Académie de Montauban. — Ch. Crosilhes, libraire, et Vve Teulières, imprimeur, in-8° de 7 pages.

— Eloge funèbre du Dauphin, par M. Marquez. — Fontanel, 1766, in-8° de 40 pages.

420*. — Jugement prévôtal de la Maréchaussée de Guyenne au département de Montauban. — Ve Teulières et Ch. Crosilhes, 1766, in-4° de 8 p. — Ces jugements furent exécutés le 13 janvier 1766.

Résumé des jugements rendus, de septembre en décembre 1765, contre les auteurs d'assassinats, de vols dans les maisons et les églises, etc. Neuf malfaiteurs furent rompus vifs, cinq pendus à la place Royale, et leurs corps exposés sur des roues aux avenues de la ville de Montauban; une femme fut étranglée, une autre fustigée jusqu'au sang et marquée sur l'épaule; il y eut plus de vingt contumaces condamnés aux mêmes peines. Tous ces jugements durent être imprimés et affichés dans les villes et les bourgs de la juridiction. — Voir la notice sur Teulières, page 245 et suivantes.

420b*. — Ordonnance du Bureau des Finances relative à l'alignement des rues de Montauban. — Vve Teulières, 1766, placard.

— Etat des personnes exemptes de la Milice. — Teulières, 1766, in-4° de 11 pages.

Les imprimeurs, les fabricants de papier et leurs fils étaient exempts.

421*. — Relation du débordement de la rivière du Tarn, survenue le 14 novembre 1766, et des effets qu'il a produits dans la ville de Montauban. — Vve Teulières, imp.; Crosilhes, lib., in-4° de 12 pages.

— Relation du même débordement. — 1766, s. n., in-4° de 7 p.

— Lettre d'un citoyen de Montauban, à M*** à Paris (sur le même sujet). — Vve Teulières, imp.; Crosilhes, libr., 1766, in-8° de 16 p.

— Relation du même débordement, par M. de Bombelles, officier du régiment de Piémont. — Fontanel, in-4° de 4 pages.

422. — Véritablé détal de l'Aygat de Montalba, en berses coumiques. Per un fabriquant. — 1767, s. n., petit in-8° de 16 pages.

— Béritablé détal de l'Aygat de Montalba, del mes de noubembre

1766. Per Laroquo, fabrican. — Segoundo editiou, s. d., 16 p. in-8.

Les vers patois de Larroque ont été souvent réimprimés, presqu à chaque grand débordement du Tarn, par Crosilhes. — Voir à 1790.

423*. — Œuvres de M. l'abbé de La Tour (suite du nº 372) :

Discours et Panégyriques. — Cologne (Montauban), 1761-77, 25 vol. in-12.

Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec, tome Ier (le seul publié). — Idem, 1761, in-12.

Vie de M. l'abbé de Caulet. — Idem, 1762, in-12.

Sur l'Etat religieux. — Idem, 1777-78, 4 vol. in-12.

Discours Académiques. — Idem, 1768-70, 5 vol. in-12.

Réflexions morales, politiques, historiques et littéraires sur le théâtre. — Avignon (Montauban), 1760-78, 20 vol. in-12.

Vie et Lettres de Mlle d'Etchevery. — Idem, 1773, in-12.

Vie du Frère Irénée, des Ecoles chrétiennes; de M. de Champflour, évêque de Mirepoix, et de M. Bourdoise. — Idem, 1774, in-12.

Mémoire du P. Timothée de La Flèche. — Idem, 1774, in-12.

Traité de la Crosse. — Idem, 1775, in-12.

Apologie du pape Clément XIV. — Idem, 1777, in-12.

Traité de l'étendue locale des Censures. — Amsterdam (Montauban), 1766, in-12.

Examen des règlements concernant la quête des Religieux mendiants du diocèse de ***. — Idem, 1773, in-12.

Des Armoiries sur les Bréviaires et les choses saintes. — Sans titre, in-12.

Lettre du duc de La Vrillière à la Cour des Aides. — Idem, 1772, in-12.

Recueil factice de Mémoires. — In-4º, s. n. de lieu ni d'imprimeur:

18 sur le nouveau Bréviaire de Montauban; 16 sur la Réduction du Chapitre cathédral; 10 sur diverses matières, notamment sur les Frères. — Ces Mémoires sont reproduits dans le tome 7e des Œuvres de l'abbé de La Tour, édition Migne, Paris, 1855, 7 vol. gr. in-4º. — Voir p. 245-52.

424. — Traitement des maladies externes et internes, par le sieur Deltil, maître chirurgien à Grisolles. Troisième édition. — Veuve Teulières, 1767, in-12 de 55 pages.

425. — Ordo divini officii per annum 1768, juxta ritum diœcesis Cadurcensis et consuetudinem Ecclesiæ Sancti-Petri Mossacensis, cui præest ill. J.-L. Gontaud de Biron, illius Abbas et Prelatus. — Au

titre, gravure : saint Pierre. — (Vve Teulières), 1767, in-8° de 54 p.

426. — Oraison funèbre de Marie Leckzincka, princesse de Pologne, reine de France, prononcée à Saint-Denis, par Le Franc de Pompignan, évêque du Puy. — 1768, in-4°, et 1769, in-8° de 42 p.

427*. — Eloges historiques de la princesse Marie, reine de France, et de Stanislas, roi de Pologne, par l'abbé Bellet. Voir n° 354. — Vve Teulières et Ch. Crosilhes, 1768, in-8° de 92 pages.

428. — Ode à Mgr de Breteuil, évêque de Montauban, par Teulières, prêtre, profess. au Collège. — Vve Teulières, in-4° de 7 p.

Voir *Hist. de l'Académie*, page 279, la notice sur l'abbé Teulières.

429*. — Lettre d'un Gentilhomme des Etats de Languedoc à un magistrat du Parlement de Rouen, sur le commerce des blés, des farines et du pain (attribuée à Le Franc de Pompignan). — S. l. (Montauban), 1768, in-12 de 47 pages.

L'auteur demande la liberté entière du commerce des grains et des farines, la transformation des moulins à la mouture économique, la fabrication du pain de ménage absolument libre.

430*. — Essai d'explication de l'époque assignée à la conversion des Juifs (par l'abbé Bellet). — Fontanel, 1769, in-8° de VII-73 pages.

431*. — Ordonnances synodales du Diocèse de Montauban, réimprimées par ordre de Mgr de Breteuil. — Vve Teulières, imp. de l'Evêque, 1770, in-12 de 105 pages. — Voir n° 417.

432*. — Contes nouveaux et plaisants, par une Société. — Amsterdam (Montauban), s. n., 1770, in-12 de 163 et 107 pages.

Dans ce Recueil il y a 85 contes, dont une vingtaine de Voltaire, Perrault, Grécourt, etc.; les autres sont de Siméon Valette. — Voir les n° 406, 448 et la *Biogr. de Tarn-et-Garonne*, page 439.

433. — Avertissement du Clergé de France assemblé à Paris, aux fidèles du Royaume, sur les dangers de l'Incrédulité. (Précédé d'un Mandement de Mgr de Breteuil et d'une Lettre du Clergé. — Fontanel, 1770, in-4° de 82 pages. — Voir à 1775.

Cet Avertissement est publié dans les Œuvres de Georges Le Franc.

434*. — Arrêt du Conseil d'Etat homologant une délibération du Chapitre cathédral qui permet d'emprunter pour reconstruire ladite église. Août 1770. — Arrêt du Parlement qui déclare subreptices les lettres patentes des 6 mai et 8 septembre 1770. Teulières, 1771, in-4°.

Arrêts cités dans les Mémoires de l'abbé de La Tour.

435. — Les Vœux de Mme Louise-Marie de France, dans sa profession religieuse aux Carmélites de Saint-Denis (le 12 septembre 1771), par l'abbé Bellet. — S. n., 1771, in-4° de 4 pages.

436. — Moyens de réunir l'aisance avec la considération dans l'état militaire, par M. Déjean, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons dans la Légion Corse. — Vve Teulières et Ch. Crosilhes, 1771, in-8° de 34 pages.

437* — Ehohihah, bagatelle assez plaisante, ornée de figures en taille-douce. — A. Tanor, par Zilikiropoul, imp. de l'Académie. — 1771, in-8° de 70 pages.

Ce conte, pornographique et peu plaisant, est écrit par Poncet-Delpech, qui est aussi l'auteur des gravures à l'eau forte dignes du texte ; mais il n'a pas signé cette œuvre, heureusement inconnue et introuvable.

438*. — Exercices littéraires du Pensionnat des Cordeliers de Montauban, dédiés à Mgr de Breteuil. — Fontanel, 1771, in-4° de 60 pages sans folio, avec les armes du Prélat, gravées sur cuivre.

439. — Quelle est la meilleure méthode pour perfectionner l'Agriculture ? Mémoire couronné par l'Académie de Pau. Par l'abbé Teulières. — Vve Teulières, 1771, in 8°.

440. — Les progrès de l'esprit sont la source du vrai bonheur. Ode par M. Baillio, étudiant au Collège de Montauban. — Vve Teulières, 1772, in-4° de 8 pages.

L'auteur avait composé une comédie en un acte : *La Félicité travestie.*

441*. — Mémoires et Consultations publiés dans l'affaire célèbre de M. de Bombelles et de Mlle Camp, mariage contracté à Montauban, suivant les usages des protestants. — Sans nom de lieu, 1772, d'abord in-4°, puis en 2 volumes in-12.

Un de ces Mémoires est écrit par Poncet-Delpech, avocat.

442. — Sermons prêchés à Toulouse, devant MM. du parlement et du Capitoulat, par le R. P. Apompée de Tragopone, capucin de la Champagne pouilleuse. A Eleutheropolis, chez Jonas Freethinker, 1772. Un vol. in-8°. Rare.

Livre protestant très violent contre les catholiques, qu'on dit imprimé clandestinement à Montauban afin de justifier le prix de 20 francs porté sur un catalogue.

Nous le citons pour signaler cette supercherie aux bibliographes.

443*. — Réclamation générale du Clergé du diocèse de Montauban. (Protestation à propos d'un pamphlet contre Mgr de Breteuil.) — Fontanel, 1772, in-4° de 16 pages.

444*. — Deux discours envoyés au Concours de l'Académie de Montauban en 1771-72 (par Maleville de Condat). — Amsterdam, et Montauban, chez Ch. Crosilhes, libr., 1772, in-8° de 37 pages. (Fontanel, imp.)

445*. — Relation de la Dédicace du nouveau théâtre de Montauban, par M. de Breteuil, son évêque (le 24 août 1772). — S. n., in-12 de 34 pages.

Dans une salle du Collège avait été dressé un théâtre pour les élèves qui jouaient des pièces, selon l'usage des Jésuites. L'auteur de la Relation blâmait personnellement l'Evêque de cette tolérance.

M. l'abbé Gex, principal du Collège, répondit à cette critique, attribuée à l'abbé de La Tour, par une « Lettre d'un jeune comédien. » — 1772, in-12 de 23 pages.

446*. — Discours prononcé à la bénédiction des drapeaux au régiment de Médoc et au régiment provincial de Montauban, par de Rey de Saint-Géry, chanoine et vicaire général. — Vve Teulières, 1772, in-12 de 20 et 12 pages.

447*. — L'Arioste français, poème héroïque, imité de Roland furieux. Première édition. — S. l. (Montauban), 1772, in-8° de VIII-34 pages.

L'auteur, Siméon Valette, annonçait que si ce premier chant était bien accueilli, il publierait les autres. Cet essai ne fut pas encouragé. Nous avons recueilli le manuscrit à peu près complet de ce poème, qui n'a pas moins de 30.000 vers, ainsi que plusieurs travaux inédits de cet écrivain montalbanais. — Voir la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, page 439, et *Le Pauvre Diable*, n°s 406, 432.

448*. — Mémoire sur l'appel comme d'abus interjeté par le Supérieur général de Saint-Maur, contre l'indult de sécularisation obtenu par J. Martin, ci-devant Bénédictin. — Fontanel (après 1772), in-8° de 61 pages. (Mémoire rédigé par Poncet-Delpech.)

449*. — Poésies diverses, suivies de « La Comédienne comme il y en a peu, » par Domeyron. — Ch. Crosilhes, libr.. 1773, in-8° de 75 pages.

450*. — Planche à tracer des travaux des vénérables Frères de La

Concorde, Orient de Montauban, pour célébrer l'installation de Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, en qualité de grand maître de l'Ordre royal de la Maçonnerie. — Ier jour, IIe semaine, XIe mois de 1773, in-4° de 4 pages.

— Autre planche, au sujet de la division dans la Loge *La Concorde*, qui sera dissoute et remplacée par *La Constance*.

451*. — Le Cri du Cœur, dialogue sur l'édit du Roi du 30 mai 1774 (réduisant les impôts), entre Jacques l'Essoufflé, colporteur, et Claude Francœur, compagnon charbonnier. — Montauban, Cazamea, libr., 1774, in-8° de 16 pages.

452*. — Voyage de Languedoc, Provence et Comtat d'Avignon. — 1774, in-12 de IV-91 pages.

M. Vande Bande a daté du 15 septembre 1774, à Montauban, le récit de son voyage, qu'il fit imprimer dans cette ville pendant son séjour.

453*. — Le nouveau Règne, par Dorat. — Thomas Cazamea, lib.: V^t^ Teulières, imp., 1774, in-8° de 8 pages.

454*. — Exercice littéraire dédié au comte d'Esparbès-Lussan de Goth, maréchal de camp, commandant en Guyenne, par les pensionnaires des Cordeliers. — Fontanel, 1774, placard avec gravure publiée par Grangeron à Toulouse.

455*. — Mervire ou ma femme (par M. J.-B. Poncet-Delpech, avocat). — (Fontanel), 1774, in-12 de 54 pages.

456*. — Lettre de M. le duc de La Vrillière à la Cour des Aides de Montauban. — S. l., 1775. in-12 de 30 pages.

Le Chancelier annonce la décision du Roi sur le conflit provoqué entre l'Evêque et la Cour, par la présence des domestiques placés après le Prélat avant les magistrats, dans les Processions et à la Cathédrale. — Suit une appréciation très vive de ces abus, par l'abbé de La Tour.

457*. — Avertissement de l'Assemblée générale du Clergé de France. (Voir à 1770, n° 433.) — Liste des Livres condamnés. — Fontanel, 1775, in-8° de 72 et 8 pages.

458*. — Instruction pour l'exercice de l'Infanterie. — Fontanel, 1775, in-12 de 220 p. — Instruction pour le régiment provincial de Rodez. — Vincent Teulières, 1775, in-12 de 161 pages.

459*. — Les Vertus et Analyse des Eaux minérales de Feneyrols, par Mathurin Dissès, maître apothicaire de Villefranche. — Fontanel, 1775, in-12 de 24 pages.

— Description et Traitement de la Maladie qui règne sur les bœufs, par Gignoux, médecin de Valence, et Prévost, médecin de Montauban. — Crosilhes, 1775, in-12 de IV-32 pages.

— Rapport sur les vapeurs méphitiques, par le docteur Portal. — V[e] Teulières, 1775, in-12 de XVI-92 pages.

— Contre le Tenia ou ver solitaire. — Idem, in-12 de 42 pages.

— Méthode contre la Rage. — Idem, in-12 de 48 pages.

460*. — Description et traitement d'une affection catharrale, épidémique, observée en 1732, vulgairement appelée la Grippe, par M. Marignié, médecin. — Montauban, 1776, in-12, de 21 pages.

— Traitement de maladies internes et externes, par Deltil, chirurgien de Grisolles. — V[e] Teulières, in-12 de 55 pages.

461*. — Jubilé de l'année 1776, et Mandement de Mgr l'Evêque. — Fontanel, in-8° de 48 pages.

462*. — Analyse de la Malicomanie. Mémoire in-4° de 16 pages.

Réponse de l'abbé de La Tour à un pamphlet dirigé contre lui, et dont la copie existe dans la bibliothèque d'Amiens.

463*. — Règles et Prières de la Congrégation de l'Annonciation de Notre-Dame, établie dans la ville de Montauban. — Fontanel, 1776, in-12 de VLIV-221 pages. Voir n° 497.

Une Ordonnance de Mgr de Breteuil confirme les Statuts et Règlements de cette Congrégation, établie dans une chapelle située rue des Soubirous, sur la paroisse Saint-Jacques (celle de Saint-Joseph n'existait pas avant la Révolution). Le Prélat se réserve le droit de modifier les Statuts donnés par ses illustres prédécesseurs, et de désigner un prêtre pour présider les réunions dans cette chapelle, dont il ne cède que l'usufruit. Cette Ordonnance est datée du 16 avril 1776.

Suit le « Titre d'érection de ladite Congrégation des artisans, accordé à Rome le 20 mars 1638, par le général des Jésuites, auquel depuis 1584 les Papes avaient donné le pouvoir d'instituer des Congrégations dans tous les Collèges de la Compagnie de Jésus, pour les élèves et les autres fidèles. » (Le Collège était en 1638, avec l'Académie protestante, dans la rue dite aujourd'hui Armand Cambon, hôtel Cartault.)

Nous avons trouvé récemment un exemplaire des :

— Règles, Prières et Indulgences de la Congrégation de l'Annonciation de Notre-Dame, érigée dans le Collège de la Compagnie de Jésus à Montauban, qui peuvent servir pour les autres Congrégations. — Fr. Descaussat, imp. du Roy, sans date (avant 1700), in-12 de 164 pages. Une première édition de ces Règles dut être publiée en 1638. Le Collège en 1700 avait pour chapelle l'église Saint-Joseph.

464*. — Feuille hebdomadaire de la Généralité de Montauban.

Le prospectus fut imprimé le 30 juin 1777 à Toulouse, par Baour; le 1er numéro parut le 23 juillet suivant, publié par Vincent Teulières, in-4° de 8 pages à 2 colonnes, au prix de 6 livres par an pour Montauban et 7 livres 10 sols pour tout le royaume.

Jusqu'au 1er janvier 1778, Vt Teulières avait seul le privilège pour ce journal; à cette date Charles Crosilhes, seul directeur privilégié, donna à sa publication le titre de :

Affiches, Annonces et Avis divers de Montauban.

Le 15 août 1778 le titre fut réduit ainsi : « Affiches de Montauban. »

Ce journal eut 24 numéros en 1777, 52 en 1778, 30 en 1779 (le second semestre nous manque); de 1780 nous avons le 1er semestre, et notre collection, formée par M. Poncet-Delpech, seule connue, s'arrête au n° 24, le 28 juin. — Voir à la notice sur l'imprimeur Teulières, page 245, les détails sur le premier journal montalbanais.

465*. — Catéchisme pour le Diocèse de Montauban, imprimé par ordre de Mgr de Breteuil. — Nouvelle édition. — Fontanel, 1778, in-12 de XXIV-191 pages.

Voir au n° 417*b* la première édition, publiée à Toulouse en 1765. Ce catéchisme resta en usage jusqu'à la Révolution dans le diocèse de Montauban, qui après la création du département de Tarn-et-Garonne fut rattaché aux diocèses voisins; un vicaire général l'administra au nom de l'archevêque de Toulouse et des évêques de Cahors et d'Agen, jusqu'à la nomination de M. de Cheverus en 1824. Cet illustre Prélat ordonne le 10 avril 1825 que le catéchisme de Mgr de Breteuil, dont une nouvelle édition venait d'être imprimée, soit désormais le seul enseigné dans son diocèse. Mgr Doney le remplaça en 1852 par son catéchisme, et Mgr Fiard en a publié un nouveau en 1892.

466*. — Le zèle de Louis XVI pour la Religion et les bonnes mœurs, ode couronnée par l'Académie en 1778. Par le P. Vialar, de la Doctrine chrétienne. — Ch. Crosilhes, libr., in-8° de 8 p.

467*. — Sermon d'actions de grâces, prononcé au désert à l'occasion de la naissance de Madame (fille de Louis XVI). — Montauban, s. d., in-8° de 47 pages.

Ce discours fut prononcé en novembre 1778, par Jeanbon Saint-André, à Castres, où il était encore pasteur.

— Discours couronné par l'Académie de Montauban en 1777, par de Goyon d'Arzac. — Teulières, 1778, in-8° de 60 pages.

468*. — Les deux Ruses, comédie en 3 actes, par M. G (Gizos de Guérin). — Crosilhes, libr.; Teulières, imp., 1778, in-8° de 26 p.

469*. — La Noce militaire ou la fille à l'épreuve, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, par Gizos de Guérin, comédien; musique de Labernadière. — Mêmes libr. et imp., 1778, in-8° de 35 pages.

470*. — Mandement de Mgr l'Evêque de Montauban, ordonnant pour son diocèse l'usage du Bréviaire, du Missel, ainsi que du Graduel et du Vesperal nouvellement adoptés et publiés à Toulouse.

Ce Mandement, daté du 24 février 1779, fut reproduit le 24 avril dans le journal *Affiches de Montauban*.

470*b**. — Ordo divini officii recitandi per annum 1779 (pour le chapitre Saint-Pierre de Moissac, diocèse de Cahors). — Vincent Teulières, 1779, in-8° de 54 pages. Au titre, Vierge du Rosaire.

471*. — Quelle est la forme de Gouvernement la plus favorable à l'Agriculture? Discours prononcé le 15 août 1779 à l'Académie, par M. Lade, avocat en Parlement. — Fontanel, 1779, in-8° de 23 p.

472*. — Manuel sur la Maladie des Yeux, par Nizet de Varennes, médecin à Montauban. — Fontanel, 1779, in-12 de 82 pages.

— Réflexions sur l'accouchement, par Capmas, médecin pensionné de la ville de Montauban et inspecteur des eaux de la Généralité. — A. Bruxelles (Montauban), 1779, in-12 de XXXVI-108 pages.

473*. — Examen et Réfutation du Traité de l'Usure, par le R. P. Carpuat, Mineur conventuel. — Teulières, 1780, in-12 de XLVI-415 p.

474*. — Discours de M. Poncet-Delpech, avocat, à l'installation de M. Majorel, juge-mage au Présidial de Montauban, 1er août 1780. — Vt Teulières, 1780, in-8° de 23 pages.

475*. — La sainte Confrairie *(sic)* ou Confédération d'amour de Notre-Dame Auxiliatrice. — Nouvelle édition. — Fontanel, 1780, au coin du Greffe, in-16 de 77 p., avec gravure sur cuivre, par Gallian.

476*. — Bavardage patriotique sur l'administration provinciale de Haute-Guyenne, entre un habitant du Rouergue et un habitant du Querci. — En Basse-Guyenne (Montauban), 1781, in-4° de 44 p.

Pechmeja de Villefranche répondit en 1782 à cet écrit, par une « Lettre à l'auteur, » M. Poncet-Delpech, qui publia alors :

— Bavardage à faribole ou Réponse au Pamphet (de Pechméja). — Sans nom de lieu, 1782, in-8° de 41 pages.

477*. — Mémoire pour Ch. Crosilhes, libraire, contre M. Delord,

avocat. — Vt Teulières, 1781, in-4° de 22 pages. — Et précis de M. Delors contre Ch. Crosilhes. — S. n., in-4° de 20 pages.

Procès à l'occasion de la souscription à l'Encyclopédie d'Yverdon.

478*. — Œuvres de M. de Besombes de Saint-Geniès,

Doyen de la Cour des Aides et membre de l'Académie de Montauban, né le 9 novembre à Cahors, où il mourut le 20 août 1783. — Voir l'*Hist. de l'Académie*, p. 228, et la *Vie de M. de Besombes*, par l'abbé Cassagnes de Peyronenc, 1788.

Essai sur l'Iliade et sur l'Odyssée, discours pour servir d'introduction à la nouvelle version de ces poèmes. — Sans titre ni date (vers 1781), sans nom d'imp. (par Fontanel), in-12 en deux parties de 170 et 139 pages.

Transitus animæ revertentis ad jugum sanctum Christi Jesu. — S. n. de lieu, s. d. (Fontanel), in-12, divisé en 4 parties ayant leur pagination; en tout 382 pages. — Voir les traductions, n° 499.

Autre édition du Transitus, avec le nom de l'auteur, publiée par Thomas Cazamea, libr.-édit. de Montauban, en 1782, et imprimée par Fontanel, in-12 de VIII-518 pages, avec une belle gravure sur cuivre par Tardieu (la Conversion de saint Paul, d'après La Hitte).

La permission, 20 août 1787, fixe le délai de 6 mois pour l'impression à 1500, dont 9 seront remis à la Chambre syndicale de Toulouse.

479*. — Lettre contenant l'histoire de la fièvre miliaire à Toulouse en 1782. — Montauban, 1782, in-8° de 35 pages.

480*. — Don Quichotte, poème héroï-comique, par M. l'abbé Jouffreau de Lagérie. — Fontanel, 1782, in-12 de 39 pages.

481*. — Remontrances respectueuses et itératives de la Cour des Aydes de Montauban (2 mars 1782), relatives à l'imposition des vingtièmes. — S. n., in-12 de 60 pages.

482*. — Arrest de la Cour des Aides (4 août 1781), qui ordonne la suppression d'une brochure intitulée : « Lettres patentes du Roi concernant les Cadastres des Communautés trop allivrées; Arrêts et Remontrances de la Cour des Aides à ce sujet, 1781. » — Fontanel, (1782), in-4° de 3 pages et placard.

483*. — Observations philosophiques sur les maladies épidémiques. Par M. R. Ch. (Ribaute-Charon, négociant à Montauban). — Au Carla (Montauban), 1783, par Vt Teulières, in-8° de 64 p.

— Nouvelles observations philosophiques sur la salubrité de l'air,

et sur les brouillards qui règnent actuellement (par le même). — Foix (Montauban), 1783, in-8° de 35 pages.

484*. — Relation concernant Benoît-Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté, le 16 avril 1783. — Fontanel, imp. de l'Evêque, 1783, in-16 de 47 pages.

Avec une gravure sur cuivre, par Gaillan, probablement.

Autre édition : Relation bien authentique de tout ce qui s'est passé à Rome à l'égard d'un pauvre Français. — (Montauban), in-4° de 4 pages.

485*. — Les Banquettes, poème héroï-comique, ouvrage dans le goût du Lutrin de Boileau, par M. l'abbé (Aillaud). — Bruxelles (Montauban), 1783, in-8° de 99 pages, et Montauban, in-16, en 1804.

486*. — Lettre de la Cour des Aydes de Montauban au Roi, sur l'arrêt du 3 août 1784, concernant le commerce des Colonies, 10 avril 1785. — S. n., in-8° de 28 pages.

487*. — Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Querci, par M. de Cathala-Coture, avocat en Parlement. Continuée par M. *** (l'abbé Teulières), membre de plusieurs Académies. — Chez Pierre-Thomas Cazamea, éditeur et libraire juré, place de la Paroisse, 1785, 3 vol. in 8° d'environ 450 p., imp. par V[t] Teulières.

Il y a des exemplaires portant pour titre, comme le Prospectus :

Histoire des Villes de Cahors, Montauban, et généralement de toute la province du Querci.

Le prix de souscription est fixé à 12 livres pour les 3 volumes. L'éditeur annonçait que si cet ouvrage recevait un accueil favorable, il donnerait immédiatement l'*Histoire Générale du Rouergue*, qui compléterait l'*Histoire de la Généralité*. — Voir aux notices sur V[t] Teulières et Th. Cazamea, p. 240 et suivantes, les notes sur cette publication.

488*. — Discours pour l'installation (15 février 1785) de M. Rivals de la Combe, lieutenant de la Sénéchaussée de Montauban. Par M. Poncet-Delpech, avocat en Parlement. — Fontanel, in-12 de 10 p.

489*. — Breviarium Montalbanense, illus. et rever. D. D. Annæ-Francisci-Victoris Le Tonnelier de Breteuil, episcopi et domini Montisalbanensis, autoritate ac venerabilis Capituli consensu editum. — E typis J.-P. Fontanel, 1784, 4 vol. in-4° d'environ 700 pages chacun. — Voir sur cette belle édition la notice de Fontanel, p. 248.

490*. — Rituel du diocèse de Montauban, publié par l'autorité

de Mgr Le Tonnelier de Breteuil. — Fontanel, 1785, in-4° de 319 et 214 pages pour les deux parties réunies.

D'après le traité fait entre le syndic du Diocèse et Fontanel, ce Rituel devait être tiré à 600 exemplaires, format in-4° et caractère du Rituel de Soissons, papier carré fin d'Angoulême ; le nombre des pages était au maximum de 800 ; l'exemplaire en feuille serait payé 6 livres 10 sols.

— Extrait de ce Rituel. — Fontanel, 1785, in-12 de 239 pages.

— Processionnel de Montauban, d'après le Rituel, le Missel et le Bréviaire, publié d'autorité de l'Evêque et de l'avis du Chapitre. — Fontanel, 1785, in-12 de 250 pages.

491*. — Cantiques spirituels et nouveaux, sur divers airs. — Vincent Teulières, 1785, in-8° de 80 pages et 2 de musique gravée.

— L'Office de la Semaine Sainte, suivant le nouveau Bréviaire. — Fontanel, 1785, in-24 de 370 pages.

492*. — Calendrier historique de la Généralité de Montauban, pour l'année 1785 (armes de l'intendant, M. de Trimond, auquel il est dédié.) — V[e] Teulières, imp. du Roi et de l'Intendance, in-24 de 32 et 206 pages.

Ce Calendrier, publié régulièrement tous les ans de 1785 à 1789, fut successivement complété, et cette dernière année il comptait 16-254 p. Il contenait les noms de tous les fonctionnaires de la Généralité, qui comprenait les diocèses de Montauban, Cahors, Rodez et Vabres. On y trouvait aussi de courtes notices sur ces villes et même sur celles de moindre importance, telles que Figeac, Gramat, Caussade, Caylus, Villefranche, etc. — Voir à 1790 la modification de ce Calendrier.

493*. — Ars Artium, seu de officio pastorali Carmen.

L'Art des Arts, poème sur les devoirs des pasteurs, par le P. Delmas, prêtre de la Doctrine chrétienne, curé de Villebourbon. — Fontanel, imp. ; Cazamea, lib., 1786, in-8° de 270 pages. — Voir la notice sur l'auteur, *Biogr. de Tarn-et-Garonne*, p. 97.

494*. — Elite de bons mots, de calembourgs, d'anecdotes, de pensées, d'épigrammes, etc., par un Amateur. — Amsterdam (Montauban), aux dépens de la Société (imp. V[e] Teulières), 1786, in-18 de 227 pages (les deux parties réunies).

M. Poncet-Delpech et le comte de Sainte-Foi, chevalier d'Arc (voir n° 504), composèrent ce Recueil.

495*. — Triomphe de la grâce dans une âme qui l'ayant perdue, l'a recouvre dans la retraite, ou Histoire de sœur Pélagie, avec un

501*. — Essai poétique par M. Hinard. — Vᵗ Teulières, 1787, in-12 de 112 pages.

502*. — Exercices académiques, suivis de pièces dramatiques (par les écoliers de M. Pastoret). — Vᵗ Teulières, 1787, in-4° de 26 pages.

503*. — Edit du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion catholique. Novembre 1787. — Ch. Crosilhes, libr., in-8° de 18 pages. — Autre édition en 16 pages.

504*. — Œuvres du comte de Sainte-Foi, chevalier d'Arcq,

Fils du comte de Toulouse, et né en juillet 1721 à Paris, où il mourut le 5 février 1795 (et non à Tulle en 1779, d'après les biographies). Pendant son exil à Montauban il y fit imprimer les écrits ci-après, que nous possédons :

Essai sur l'Administration. — Montauban, 1787, 2 vol. in-8°.

Invitation à ma Patrie en faveur de l'humanité souffrante. Dédié à la ville de Montauban. — Crosilhes, libr.; Fontanel, imp., 1788. in-12 de 236 et 396 pages pour les deux parties réunies.

Prospectus ou Idée sommaire d'un Plan d'administration des Finances, par lequel, en éteignant la rente remboursable de l'Etat on peut s'élever au plus haut degré de puissance et de gloire, en rendant les peuples parfaitement heureux. — Vᵗ Teulières, in-8° de 29 pages.

505*. — Délibération prise par l'Assemblée générale de la ville de Montauban, le 18 décembre 1788 (à l'occasion de la convocation des Etats généraux). — Discours par Teulières, lieutenant de maire, et Mialaret, avocat en Parlement. — Vᵗ Teulières, in-4° de 16 p.

506*. — Procès-Verbaux de l'Assemblée de l'assiette du Diocèse Bas-Montauban. — Fontanel, imp. du Roy, 1788, in-f° de 33 p.

Cette Assemblée, tenue le 16 juin, au Palais épiscopal, sous la présidence de l'Evêque de Montauban, et composée de commissaires ordinaires du diocèse Bas-Montauban, votait comme aujourd'hui le conseil général du département. Le prix d'impression de ce procès-verbal est fixé à 175 livres 10 sols.

507*. — Arrêté de la Cour des Aides, du 4 avril 1788 (relatif à l'arrestation de M. Castellan de Caumont, avocat au Parlement de Toulouse, et protestation). — Sans titre, 3 pages in-8°.

508*. — Lettre circulaire des Dames Carmélites de Saint-Denis,

517*. — Institutiones Logicæ et Metaphysicæ in usum Philosophiæ candidatorum ordinis Cistercien. Methodo Mathematicæ adornatæ. Quas publici juris fecit Fr. Theodorus Mang, ord. Cist. presb. Abbatiæ Bellæperticæ. — Vᵉ Teulières, 1789, in-8° de XXII-401 pages.

518*. — Description des plantes qui croissent aux environs de Montauban ou que l'on cultive dans les jardins. Par Gatereau, docteur-médecin. — Montauban, chez l'auteur, rue du Pont, et Ch. Crosilhes, libr.; Vᵉ Teulières, imp., 1789, in-8° de 216 pages.

519*. — La Vraie Liberté des Français. Discours prononcé à La Française, à la bénédiction des drapeaux, par M. Monrufet, vicaire. — Fontanel, 1789, in-8° de 15 pages.

520*. — Discours de Rabaud Saint-Etienne, prononcé à l'Assemblée nationale le 2 novembre 1789. — Vᵉ Teulières, in-8° de 16 p.

521*. — Procès-Verbal des Assemblées des trois Ordres de la juridiction de Castelsarrasin, diocèse de Montauban. — S. n. de lieu (1789), in-4° de 9 pages.

522. — Loyauté et Générosité françaises. Projet d'une consultation fixe et permanente concernant une Milice bourgeoise, par M. Redon du Colombier, ancien officier de hussards, citoyen de Montauban. — Th. Cazamea, libr., 1789, in-8° de 15 pages.

523*. — Discours prononcé le 30 avril 1789, à l'occasion de l'Edit du Roi en faveur des protestants (par Jeanbon Saint-André). — S. lieu (Montauban), s. d. (1789), in-8° de 35 pages.

524*. — Sermon d'actions de grâces, prononcé dans une Société de protestants, le 26 juillet, pour remercier Dieu de la fin de troubles de Paris. (Par Jeanbon Saint-André.) — S. lieu (Montauban), 1789, in-8° de 30 pages.

525*. — Discours adressé à une Assemblée de protestants dans une ville du Quercy, en octobre 1789 (à la prestation de serment de la Milice bourgeoise). — S. l. (Montauban), 1789, in-8° de 24 pages. — On croit que ce discours est de Fonfrède de Robert.

526*. — Poème sur l'édit en faveur des non-catholiques, par de Fontanes. — Vᵉ Teulières, 1789, in-8° de 8 pages.

527*. — Réflexions sur la nouvelle division du Royaume, par Rabaut de Saint-Etienne. — Vᵉ Teulières, 1789, in-8° de 16 pages.

528*. — Œuvres du comte de Sainte-Foi, chevalier d'Arcq (suite du n° 504) :

Projet d'une contribution nationale pour la liquidation des dettes de l'Etat. — (Montauban), Vt Teulières, 1789, in-8° de 12 pages.

De la Convocation des Etats-Généraux et de la nécessité de favoriser un quatrième Ordre de l'Etat. — Vt Teulières, 1789, in-8° de 38 p.

Mémoire présenté à l'Assemblée nationale, dans lequel on offre les moyens certains de secourir toujours efficacement l'*humanité souffrante*, sans charges annuelles pour l'Etat, servant de supplément à l'ouvrage intitulé : *Invitation à ma Patrie en faveur de l'humanité souffrante*. — Vt Teulières, 1789, in-12 de 36 p.

A la suite : Mémoire particulier concernant les taxes diverses proposées par le Mémoire général et la manière de les percevoir.

529. — Etat nominatif des Pensions sur le Trésor royal, t. I, Montauban, 1789.

530*. — Rituel du diocèse de Rieux, publié par ordre de Mgr de Lastic. — Fontanel, 1789, in-4°.

531*. — Adresse de l'Assemblée nationale à ses commettans, décrétée le 6 octobre 1789. (Par mandement, signée Poncet-Delpech, député des six sénéchaussées du Quercy.) — Sur la copie imprimée à Versailles (Montauban), 1789, in-8° de 8 pages.

— Instruction pour les députés aux Etats généraux (par J.-B. Poncet-Delpech), — S. titre, 1789, in-8° de 43 pages.

— Projet de l'organisation du pouvoir judiciaire proposé à l'Assemblée nationale par le Comité de Constitution. — Vt Teulières, 1789-90, in-8° de 43 pages.

— Projet de déclaration des droits de l'homme, extrait et résumé des différents projets, par M. P.-D. — Vt Teulières, in-8° de 8 p.

532*. — Socrate, tragédie en 5 actes et en vers, par M. Pastoret, de Calian. — Vt Teulières, 1789, in-8° de 75 pages.

Les écoliers de M. Pastoret jouèrent cette tragédie, la même année, pendant leur Exercice académique. — Vt Teulières, 1789, in-4° de 19 p.

533*. — Discours prononcé dans l'église cathédrale le 22 novembre 1789, pour la bénédiction des drapeaux de la Milice montalbanaise. Par l'abbé Aillaud, son aumônier. — Vt Teulières, 1789, in-8° de 20 pages.

534*. — Délassemens littéraires, par l'abbé Aillaud, chanoine prébendier. — Première partie. — V[t] Teulières, 1790, in-8° de 91 p.

535*. — Ecrits de l'abbé Pause de Mondésir, docteur de Sorbonne, vicaire-général de Besançon, imprimés par V[t] Teulières, place Trimond, in-8°.

Requête contre M. Ravaysson, procureur du Roi à Caylus, adressée au Sénéchal du Quercy. — V[t] Teulières, 1787, in-8° de 47 pages.

Projet de doléances à l'Assemblée du Clergé du Quercy. — S. n., 1789, in-8° de 27 pages.

Réclamations de la Sénéchaussée de Montauban contre l'exclusion de députer directement aux Etats généraux. — S. n., 1789, in-8° de 4 pages.

Mémoire pour la Séchaussée de Montauban, sur la réclamation d'une députation directe aux Etats Généraux. — S. n., 1789, in-8° de 28 pages.

Lettre sur le pensionnat de M. Pastoret, 7 pages.

Discours à la bénédiction des drapeaux de la Garde nationale montalbanaise, 1789, 22 pages.

Mémoire pour mes concitoyens, sur la nécessité de dissiper les préjugés qu'a fait naître la ville de Cahors pour empêcher Montauban d'obtenir un département. — S. n., 1789, in-8° de 8 pages

Mémoire aux officiers municipaux sur le projet de décret du Comité de Constitution pour le département à former dans la Sénéchaussée de Montauban. — 1789, 6 pages.

Lettre des officiers municipaux de Montauban aux officiers municipaux des Communautés voisines, demandant leur appui pour la création d'un département avec Montauban pour chef-lieu, 2 pages.

Réunion du 16 décembre 1790, dans le même but, 3 pages.

Histoire des brigandages commis dans le Limousin, le Périgord, l'Auvergne, le Rouergue, le Quercy, l'Albigeois, la Gascogne et le Languedoc à la fin de 1789 et au commencement de 1790, 64 p.

Délibération de la commune de Puicornet au sujet de cette Histoire. — Fontanel, 1790, in-8° de 8 pages.

Réponse à quelques articles d'une Lettre du baron Dupuy-Monbrun à M. Isarn-Capdeville, et qui inculpent aussi injustement que méchamment le Clergé de Montauban. — V[t] Teulières, in-8° de 12 pages.

538*. — Journal national, contenant, séance par séance, tout ce qui se passe à l'Assemblée nationale, publié par V[t] Teulières, d'abord une fois par semaine le vendredi, puis deux, et composé de 8, 12 ou 16 pages; le prix est fixé à 30 sous par mois.

Ce journal forme deux séries, que nous voudrions compléter : la première, du 20 juillet 1789 au 26 juillet 1790, a 49 numéros ; la seconde, suite du 26 juillet 1790 au 4 janvier 1791, avec 55 numéros.

De l'année 1791 nous ne possédons que les numéros des 10 février et 22 avril ; mais celui du 22 septembre — le dernier peut-être qui fut publié — est annexé au procès-verbal dressé contre Jean Saynes, qui refusa de faire connaître le nom du rédacteur. Ce compositeur administrait l'imprimerie de Vincent Teulières, depuis l'émeute du 15 juin, pendant laquelle son magasin de librairie avait été envahi et pillé, ainsi que nous l'avons dit. C'est ce qui décida ce typographe à quitter Montauban et à se rendre à Cahors, où il s'associa avec Védeilhé. Sous leur nom fut publié le Calendrier de 1791, portant ce titre :

539*. — Calendrier national, civil et militaire du département du Lot, année 1791. — A Cahors, de l'imprimerie de Védeilhé et Teulières, imprimeurs-libraires, place royale, in-24 de 116 pages.

Malgré les noms des éditeurs, nous sommes certain que le Calendrier de 1791 a été composé avec les mêmes caractères que les années précédentes, et qu'il a été imprimé dans notre ville. Nous prouverons que le matériel de Vincent Teulières, acheté par Charles Crosilhes, est passé à ses successeurs.

La liste des fonctionnaires du département du Lot, augmentée des officiers de l'état-major de la Garde nationale de Montauban, remplit à peine 40 pages de ce Recueil.

540*. — Nouvelles intéressantes. Journal publié tous les samedis, par Fontanel, imprimeur de la Société des Amis de la Constitution, rue du Sénéchal, 8 pages in-8°; prix, 12 sous par mois.

Le tome I[er] se compose de 58 numéros datés du 7 novembre 1790 au 31 décembre 1791 et portant les folios 1 à 464. Le tome II a 53 numéros et 428 pages ; il comprend toute l'année 1792. Le foliotage recommence le 6 janvier 1793, et 8 numéros sont publiés jusqu'au 2 mars. A cette dernière date, Fontanel père et fils, imprimeurs nationaux, « cessent cette publication, parce que le montant des abonnements ne suffit point au paiement des frais. »

Ce journal donne dans chaque numéro un résumé des séances de l'Assemblée nationale, et publie ensuite les faits intéressants pour le département. Nous regrettons vivement que quelques numéros manquent à notre collection, que nous croyons unique.

JEAN BAILLIO,

IMPRIMEUR A MONTAUBAN, CASTELSARRASIN ET BEAUMONT.

1794-1796.

Avant de nous occuper des notices sur les imprimeurs qui continuèrent leur industrie à Montauban pendant la Révolution, il nous paraît préférable de raconter les pérégrinations de Jean Baillio, établi en l'an II dans notre ville, où il ne resta qu'environ deux ans. Quoique la typographie devînt libre en 1791 jusqu'au décret du 5 avril 1810 qui rétablit les brevets à partir de 1811, aucun autre atelier n'y fut créé. Cette période de 20 années est intéressante, non par l'importance des publications, mais par les brusques manifestations de la politique, reflétées dans les discours, les programmes des fêtes, etc.

Malheureusement, le dépôt légal des livres n'avait été repris qu'en février 1810, et dut être d'abord irrégulier. De plus, le *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie* ayant commencé seulement sa publication le 4 décembre 1810, il faut s'en rapporter aux rares bibliographies publiées à cette époque, ou chercher dans les catalogues d'ouvrages sur la Révolution.

A Montauban, le nombre des imprimeurs brevetés étant fixé à deux depuis 1734, ne fut pas d'abord dépassé; si Vincent Teulières disparut, Charles Crosilhes ne tarda pas à le remplacer. Mais pendant la Terreur, Jeanbon Saint-André et ses affidés voulurent se venger des frères Fontanel, qui, quoique membres des sociétés populaires et victimes du 10 mai 1790, étaient de vrais patriotes, et refusaient, avec leurs amis, d'approuver ou d'exécuter les mesures illégales et vexatoires. Dans ce but, les jacobins montalbanais décidèrent Jean Baillio, compatriote,

imprimeur à Paris, à apporter deux presses avec un matériel suffisant pour écraser toute concurrence, afin qu'ils pussent rester libres de travailler les élections à leur profit.

Louis Baillio, père, qualifié bourgeois de Montauban dans l'acte de naissance d'un enfant, le 30 septembre 1765, appartenait à une famille protestante fort apparentée, qui devait avoir émigré à la révocation de l'Edit de Nantes, puisque lui-même avait eu son fils aîné à Amsterdam, vers 1755, et qu'après être rentré en France il fit enregistrer trois autres garçons et une fille à Nègrepelisse, à Vaïssac ou à Montauban[1]. En 1785 il était à Pierre-Levée, près de Cherbourg, lorsqu'il recueillit pour ses enfants une somme de 6,000 francs, à eux léguée par une parente Valentine Lescure-Baillio.

Jean Baillio, le seul dont nous ayons à nous occuper, naquit à Vaïssac en 1761, et se trouvait depuis 5 ans professeur à Paris, quand en 1790 il fit paraître un écrit sous ce titre :

Montauban. — Conjuration des Aristocrates contre la Nation. Contre-révolution commencée, et massacre de la Garde nationale. Par M. Baillio, Montalbanais, volontaire de la Garde nationale parisienne. — Datée du 19 mai 1790, sans nom de lieu ni d'imprimeur, in-8° de 8 pages. A la page 2, l'auteur dit : « qu'il est sorti autrefois de cette ville (Montauban), alors si riante, si infortunée aujourd'hui. » Et plus loin : « Ma plume doit venger mes compatriotes, mes amis, les compagnons de mon enfance. »

Baillio était encore à Paris lorsqu'il publia, le 1er juillet 1790, le premier numéro de :

La Lanterne des Français, par M. Baillio, de la Société

[1] Dans *Les Montalbanais au Refuge*, M. de France a donné sur la famille Baillio la note que nous avons eu le plaisir de lui communiquer; depuis lors, nous n'avons recueilli à ce sujet aucun nouveau document.

des Amis de la Liberté de la Presse. — Imprimerie de la Société typographique, in-8°. — Ce journal eut 7 numéros.

Le n° IV, 27 juillet 1790, contient une *Lettre de Nègrepelisse*, écrite le 23 du même mois par la sœur de Baillio, sur les troubles du 10 mai à Montauban [1], auxquels elle est consacrée presque en entier.

Nous ne pouvons préciser l'arrivée de J. Baillio à Montauban, ni désigner la maison où il s'installa.

Dans sa lettre du 4 juillet 1851, M. C. Broustet, auquel nous avions demandé des renseignements, nous répondit :

« En l'an II, M. Baillio porta de Paris deux presses et des caractères, et vint s'établir à Montauban. Peu de temps après il divisa son matériel et en fit transporter une partie à Beaumont et l'autre à Castelsarrasin. »

Pour compléter ces indications, nous avons quelques imprimés portant le nom de Baillio, et dont nous fixons les dates aussi exactement que possible. Sur six il y a la même adresse : « A Montauban, chez Baillio, imprimeur de la République. » Nous allons les citer brièvement, parce que leurs titres se trouveront ci-après, dans le 7e § de la *Bibliographie* :

Catéchisme de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, par Boucheseiche. — Réimprimé sans date.

Rapport de Saint-Just au nom du Comité de Salut public, le 13 mars 1794. — Sans date.

Déclaration du Comité de Surveillance de Montauban. — 5 avril 1794.

Rapport de Billaut-Varennes, au nom du Comité de Salut public, le 20 avril 1794. — Sans date.

Rapport de Robespierre, au nom du même Comité, le 14 mai 1894. — Sans date.

[1] Nous avons prouvé l'inexactitude de cette Lettre dans le *Récit* de ces troubles, 1880, in-8°.

Les Sans-Culottes, composant la Société populaire de Montauban s'empressent de faire connaitre à leurs concitoyens les bonnes nouvelles qu'ils ont reçues par le courrier de ce jour, 23 juin 1794.

C'est le récit du combat livré aux Anglais par le contre-amiral Villaret et auquel assistait Jeanbon Saint-André; la flotte française réussit à éloigner les vaisseaux ennemis, ce qui permit au convoi de Ventabel, venant de la Nouvelle-Angleterre, et composé de 116 bâtiments chargés de blé ou autres denrées, d'entrer à Brest le 22 juin. Le lendemain Jeanbon Saint-André annonçait ce succès à sa femme dans une lettre communiquée à la Société, imprimée et distribuée.

La présence de Baillio à Montauban n'est constatée par aucun écrit officiel, mais tous les documents dont nous venons de donner les titres, et qui sont les seuls connus, ont été imprimés pendant les mois de mars, avril, mai et juin 1794 ; après ces dates, plus rien, et, le 4 août suivant, cet imprimeur assistait à Castelsarrasin au mariage de sa cousine Prévost-Baillio, avec Claude Broustet, typographe qu'il avait occupé à Montauban, et qui établit le premier une imprimerie à Moissac en 1809.

M. Broustet n'a pas précisé, dans sa lettre déjà citée, à quelle date Baillio quitta notre ville, mais sur l'acte du mariage civil les époux déclarèrent être domicilies à Castelsarrasin « depuis environ deux mois, » ce qui fixe le départ de Montauban au mois de juin.

Probablement, malgré l'appui des amis de Jeanbon Saint-André, Baillio sentait que Thermidor était proche, et qu'à Montauban, comme à Paris, le règne de la Terreur ne pouvait durer bien longtemps ; les principaux membres de la Société des Amis de la Constitution qui étaient en réclusion, avec les magistrats et les administrateurs destitués, déjà rendus à la liberté, osaient désaprouver les mesures violentes du Comité de surveillance établi par

le tout puissant membre du Comité de Salut public.

Enfin le 14 juillet 1794 nos concitoyens respirèrent librement, mais ce ne fut pas pour bien longtemps : le Directoire, par sa faiblesse, laissa renaître la tyrannie.

Les pièces que nous citerons prouvent l'exactitude des indications fournies par M. Broustet[1], sur la présence de Baillio à Castelsarrasin et à Beaumont :

I*. — *Extrait des Registres* des délibérations de la Société populaire de la commune de Moissac, séance du 3 thermidor 2e année républicaine (21 juillet 1794). — A Montsarrasin, chez Baillio, imprimeur de la République, sans date, in-4°, de 34 pages.

Cette délibération (publiée le 21 août 1794), était prise contre le citoyen Colombié, qui aurait trompé Jeanbon Saint-André sur les sentiments de la commune de Moissac.

II*. — *De la Force* du Gouvernement actuel de la France, et de la nécessité de s'y rallier. Par Benjamin Constant. — A Castelsarrasin, de l'imprimerie de J. Baillio, l'an IV (commençant le 22 septembre 1795 et finissant le 21 septembre 1796), in-8° de 84 pages.

Nous n'avons pas la date précise de la reproduction de cette œuvre de Benjamin Constant, dont tous les biographes reconnaissent l'importance, et qui après avoir été publiée d'abord en brochure, fut insérée au *Moniteur*, par ordre du Directoire, auquel elle était très favorable. Baillio, en la réimprimant, reconaissait qu'il lui était utile de modifier ses opinions trop avancées.

Beaumont était compris dans le district de Grenade, qui avait deux tribunaux judiciaires, l'un à Castelsarrasin, l'autre à Beaumont ; cette dernière petite ville ne tarda pas à devenir un chef-lieu de district, ainsi que le prouve le document que nous allons citer :

III*. — *Liste des membres* proposés par la Société populaire de Beaumont, nouvellement épurée, pour la formation des corps

[1] Nous donnons ici ces renseignements sur Baillio et sur Broustet, en attendant la publication d'une étude sur l'*Imprimerie à Castelsarrasin, Beaumont et Moissac*, qui complètera l'*Histoire de l'Imprimerie à Montauban*.

constitués de cette commune. Vu et approuvé à Mont-Unité, ci-devant Saint-Gaudens, le 5 ventôse an II de la République (23 février 1794). Signé Dartigoite, représentant du peuple pour les départements du Gers et de la Haute-Garonne. — A Montauban, Ch. Crosilhes, imprimeur du *District de Beaumont*, in-f°, de 3 pages, avec entête : *Liberté-Égalité, Vivre libre ou mourir*.

Couseran était président du district : Dast, agent national ; Bordes, maire : Dubor, juge de paix de la commune, et Raynaud du canton : Laborde, président du Conseil du district.

A cette époque, c'est à un imprimeur de Montauban que s'adressait l'administration de Beaumont ; il n'en était plus ainsi quelques mois après :

IV*. — Liste des Citoyens destinés à remplir les fonctions de juré d'accusation pendant le trimestre de messidor, thermidor et fructidor de l'an III. — A Beaumont, chez Leom-Marcelier, imprimeur de la République, placard in-f°.

Le district de Beaumont comprenait alors les cantons de : Beaumont, Cox (Cadours), Grenade, La Grave-Libre (Saint-Nicolas) et Verdun. Le directoire, dans la séance du 27 prairial an III (15 juin 1795), présidée par Pérignon, vice-président, avait approuvé cette liste, faite par Dast, procureur-syndic du district de Beaumont.

Quel était ce Leom (sic) Marcelier ? incontestablement le représentant, le prête-nom de Baillio, qui l'avait chargé de faire fonctionner la partie du matériel envoyée à Beaumont. Du reste, son patron vint bientôt le remplacer pour exécuter un travail plus important :

V*. — *Adresse de l'Agent national* près le district de Beaumont, aux citoyens de l'arrondissement de Castelsarrasin, signé DAST. — A Beaumont, chez Baillio, imprimeur de la République, sans date, in-4° de 7 pages et une blanche. Avec entête gravé : *Droits de l'homme, la Nation et la Loi.*

Cette adresse est écrite après la formation de l'arrondissement de Castelsarrasin, qui fit partie du département de la Haute-Garonne jusqu'à la création du Tarn-et-

Garonne : elle est donc postérieure à l'organisation définitive des départements par arrondissements (loi du 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795).

Aucun imprimé postérieur à l'an IV (22 septembre 1795-96), n'étant encore connu, nous sommes autorisé à dire que dans le courant de cette année Baillio repartit pour Paris, après avoir vendu son matériel à un apprenti. Du reste, M. Broustet fixait ce départ à la suppression des districts de Beaumont et de Castelsarrasin.

Il nous semble cependant que la résidence de Baillio à Castelsarrasin offrait des ressources à un industriel intelligent mais moins inconstant, car dans cette petite ville il avait travaillé pour Moissac et Beaumont.

Quoi qu'il en soit, notre confrère était déjà à Paris, imprimeur, boulevard du Temple, 75, avant le 29 mai 1797. A cette date il publiait une :

Réponse aux Observations décisives pour l'Assemblée électorale du Lot, contre les prétendues dissidences. Sans date. Mais il avait renoncé à sa profession en 1799, lorsqu'il écrivit et fit imprimer par Chantre, rue Honoré, un précis historique de l'*Affaire des Poudres*. — En vente chez Baillio, rue Nicaise.

Nous ne suivrons pas ce typographe nomade, qui aurait si bien exercé sa profession au XVIe siècle, car les membres de la famille que nous avons consultés, il y a longtemps, ignoraient où et à quelle date il avait terminé ses pérégrinations.

M. Lagravère, proche parent, M. Bagel, et surtout M. Charles, avocat, qui avait reçu des leçons de grec de Jean Baillio, nous ont dit qu'il était très intelligent mais fort exalté ; il venait quelquefois revoir une sœur et ses amis. Les habitués du Cercle du Commerce, qui connaissaient sa manière de lire, lui demandaient de leur faire la

lecture de *La Minerve*, revue libérale, dirigée par Benjamin Constant, Jouy, Tissot, etc., de 1818 à 1820. On faisait cercle autour de lui quand il racontait ses voyages. Aussi pouvons-nous assurer que les lignes suivantes, empruntées au *Journal de Tarn-et-Garonne*, du 31 juillet 1824, se rapportent à Jean Baillio :

« Le Tarn-et-Garonne a vu naître un homme non moins savant, peut-être que celui dont il est question (Martin-Frédéric Arendt[1], natif de Holstein), et non moins extraordinaire par sa vie ambulante et ses recherches. Depuis 50 ans environ il ne fait autre chose que de voyager à pied d'un bout de l'Europe à l'autre. Il a également parcouru une partie de la Russie asiatique, a traversé les mers pour visiter l'Amérique, et s'il n'a point fait le même honneur à toutes les parties du monde connu, c'est que sans doute des obstacles insurmontables l'en ont empêché.

« Ce qu'il y a de plus singulier dans la vie errante de l'homme dont nous parlons, c'est qu'il ne s'est jamais chargé de bagages ni d'argent, et qu'il a toujours trouvé partout des toits hospitaliers pour le recevoir. L'âge n'a point éteint en lui le goût de courir le monde, car il voyage encore, quoique presque septuagénaire[2]. »

Le matériel apporté de Paris par Baillio était en bon état ; il y avait même des têtes de page gravées dans le goût de la Révolution. Il nous paraît impossible que dans les archives des villes du Tarn-et-Garonne où ce compatriote s'est arrêté, quoique à peine deux ans, on ne trouve pas un jour des documents et des imprimés encore inconnus.

[1] Arendt, que le *Journal de Tarn-et-Garonne* met ainsi en parallèle avec Jean Baillio, était un savant antiquaire suédois, célèbre par ses voyages scientifiques et *économiques* aussi, dans toute l'Europe. Il était né en 1769 et mourut en 1824.

[2] Né en 1761, Jean Baillio n'avait encore que 63 ans en 1824.

PIERRE-ARMAND FONTANEL,

IMPRIMEUR ET LIBRAIRE.

1792-1822.

Sous la direction de son père, Pierre-Armand Fontanel, né le 16 décembre 1768, avait été initié aux travaux de la typographie après avoir terminé ses études.

A 22 ans il faisait partie de la Garde nationale montalbanaise, et était qualifié maître-imprimeur, ce qui est une erreur : il ne fut admis qu'en 1792 dans la société *Fontanel Père et Fils*, remplacée en 1795 par celle de *Fontanel Frères*[1] (voir p. 268).

Membre et orateur écouté de la Société des Amis de la Constitution, Armand Fontanel était cependant traité comme un aristocrate par les jacobins montalbanais, et envoyé en réclusion pendant la Terreur; il n'en sortit que grâce aux journées de Thermidor (juillet 1794). Trois mois après sa mise en liberté, il prononçait, le 11 octobre, au Temple de l'Être suprême (la ci-devant Cathédrale), un discours *sur la Liberté*, dans lequel il dénonçait courageusement « les crimes de Robespierre, fameux scélérat qui, abandonné de ses lâches valets, expia ses forfaits dans la honte et l'ignominie ; la malédiction publique le poursuivit jusque sur l'échafaud... Sans la Justice, la société n'est qu'un brigandage, les lois pénales ne sont que des proscriptions, les juges des assassins. »

La Société populaire, qui avait écouté religieusement ce discours, en demanda la lecture dans la séance du lende-

[1] Jérôme Fontanel aîné, établi et marié à Marseille, vers 1802, revint avec sa famille à Montauban. Il mourut le 14 octobre 1827, et son fils unique le 15 juillet 1832.

main, et, après l'avoir applaudi, en décida l'impression.

La même Société fit imprimer et distribuer une *Adresse à la Convention*, dans laquelle étaient signalées, le 12 juin 1795, « la conduite exécrable des représentants dans les départements et leur affreuse tyrannie. »

L'esprit libéral et indépendant d'Armand Fontanel lui avait aliéné les exaltés, et c'est probablement ce qui le décida, en présence des excès des révolutionnaires, renouvelés sous le Directoire, à entreprendre le voyage déjà indiqué (page 269); son arrestation à Toulouse et les années qu'il passa à l'armée d'Italie modifièrent sans doute son enthousiasme, et il fut heureux, en rentrant dans sa famille, au commencement de 1801, de constater que l'horizon politique s'était éclairci depuis le Consulat.

Armand Fontanel avait alors 38 ans, et son père ne survécut que quelques mois au retour de ce fils qu'il savait capable de faire prospérer l'imprimerie, dont il avait eu trop souvent à supporter seul la direction pendant 10 années des plus difficiles; mais sa mère fut heureuse d'assister, le 21 mai 1804, au mariage d'Armand avec Aimée Burgan Dassezan, née à Paris en 1785.

Après son mariage, Fontanel transporta son imprimerie dans la maison qu'il avait achetée, grand'rue Saint-Louis.

Au moment où Armand Fontanel succédait à son père, le 20 août 1801, Montauban ne possédait que deux imprimeries, comme à la suppression des brevets en 1791 : celle de Jean Baillio, apportée de Paris en l'an II, avait disparu de notre ville après quelques mois, ainsi que nous l'avons dit, et Charles Crosilhes remplaçait Teulières. Aussi, malgré la difficulté des temps, nos typographes avaient retrouvé une partie de la clientèle de leurs prédécesseurs.

La situation d'Armand Fontanel était très favorable, et il sut en profiter rapidement, grâce à ses relations avec ceux de nos concitoyens qui depuis 1796 se réunissaient sous la présidence de l'astronome Duc-Lachapelle, pour renouer les traditions de l'ancienne Académie de Montauban. Dans cette Société des sciences et des arts, fondée en vertu de l'article 300 de la Constitution, il y avait quelques anciens académiciens, Satur, Lade, l'abbé Teulières et de Molières ; des savants et des littérateurs, l'abbé Aillaud, Poncet, Combes-Dounous, Isarn, France-Lagravière, qui accueillirent Fontanel avec sympathie.

Dès l'année 1802 il commença ses communications à cette Société, et son nom est inscrit dans plusieurs programmes des séances publiques, qui portent quelquefois de 12 à 15 lectures. Il y avait alors deux sections : les sciences et les belles-lettres. Le règlement approuvé en 1809 ajoute au titre : l'agriculture, qui forme la troisième section, et fixe à 25 le nombre total des membres.

En 1820 cette Société créa le *Recueil agronomique* du département, et en confia la publication à Armand Fontanel, qui collabora activement à ce journal, dont l'heureuse influence sur l'agriculture locale ne tarda pas à être constatée. Souvent il composait ses articles sans les écrire; c'est probablement lui qui était chargé de rédiger l'introduction placée tous les ans en tête du volume. Toute sa vie il porta le plus grand intérêt à ce Recueil, qui, grâce à une subvention de 1,200 fr. votée spécialement par le Conseil général en 1839, était arrivé au tome 57 quand il cessa, à la fin de 1867. La même Société obtint 300 fr. pour distribuer annuellement un prix de statistique.

Des comices agricoles ayant été organisés en 1838, dans les trois arrondissements de Tarn-et-Garonne, les

membres de celui de Montauban offrirent la présidence à Fontanel, qui la conserva jusqu'à ses derniers jours.

Le ministre de la police avait autorisé, le 5 juin 1806, la publication, à Cahors, du *Journal du Lot* pour recevoir les communications et avis du Préfet aux sous-préfets et aux maires du département. Cette feuille paraissait le dimanche et le jeudi, format in-4°, de 4 pages, au prix de 20 francs par an. Jusqu'au 31 décembre 1808, elle donna des renseignements intéressants pour l'arrondissement de Montauban ; nous conservons ces deux années, très rares.

Le 24 janvier 1809, le Préfet de notre département autorisa la publication, à Montauban, du *Journal de Tarn-et-Garonne*, dans les conditions de celui du Lot, et confia la rédaction à M. Marron, professeur, et l'impression à Crosilhes, remplacé le 11 novembre 1811 par Fontanel. Ce journal ajouta à son titre, le 4 janvier 1812, ces mots : *politique et littéraire*, et adopta le format in-8°.

Voici les premières lignes du nouveau *Prospectus* :

Le décret impérial qui ordonne la publication d'une feuille d'annonces, affiches et avis divers dans la commune de Montauban, a reçu son exécution depuis le 1er janvier. Conformément aux instructions qui nous ont été données, le journal du département sera entièrement consacré à la politique, à la littérature et aux actes de l'administration du département. Ce changement ne peut que contribuer à rendre cette feuille périodique beaucoup plus intéressante pour les abonnés. La plupart d'entre eux s'étaient plaints déjà plusieurs fois de ce que les annonces des saisies immobilières etc., etc., occupaient souvent plus de la moitié d'une feuille destinée particulièrement aux nouvelles politiques, aux objets littéraires et aux actes administratifs. Leurs vœux seront accomplis par suite des mesures qui viennent d'être prises dans cette circonstance.

M. Marron ayant quitté Montauban, le 28 novembre 1812, l'autorité confia la direction et la rédaction du

journal à Fontanel, qui, sur sa demande, fut remplacé le 1er janvier 1816 par Is. Laforgue, libraire, son collaborateur. Le nouveau rédacteur annonça, le 30 juin 1819, une modification importante :

> C'est aujourd'hui que notre journal terminera son existence politique. Il va en commencer une autre qui, sans avoir le même attrait, pourra encore piquer la curiosité et offrir un mélange d'objets divers utiles et agréables[1].....
>
> Le *Journal de Tarn-et-Garonne* continuera à paraître deux fois par semaine, et le prix sera diminué à 18 fr. le 1er janvier 1820.

A partir de ce moment le journal publia des annonces; mais les abonnés se plaignirent bientôt de ne plus recevoir le compte-rendu des Chambres ni les nouvelles politiques. Is. Laforgue annonça, le 7 décembre suivant, la création de trois Recueils périodiques qui devaient, espérait-il, contenter ses lecteurs[1].

D'après le registre des déclarations faites de 1809 à 1817, l'imprimerie Fontanel, dès le commencement du siècle, servait une très nombreuse clientèle : Préfecture, Faculté de théologie, et surtout les administrations, qui alors demandaient à l'industrie locale toutes les impressions nécessaires, qu'on fait venir aujourd'hui de Paris.

[1] M. Laforgue eut une idée originale pour éviter le cautionnement, ou quelque formalité imposée à la presse périodique. Il fit paraitre, le 2 décembre 1819, le premier numéro du *Correspondant*, recueil in-8° de 8 pages, qui devait être distribué une fois par mois, mais à des époques indéterminées, au prix de 2 francs les 12 livraisons ou de 20 centimes chaque. Le même libraire devait publier aussi, comme éditeur seulement : le *Narrateur*, rédigé par son fils aîné, et l'*Abréviateur*, par son fils cadet; ces deux recueils seraient imprimés également une fois par mois et à des époques différentes, au même prix; de telle sorte que les abonnés recevraient trois correspondances politiques chaque mois.

Nous ne possédons que les nos 1 et 3 du *Correspondant*; ce dernier daté du 11 février 1820, et le *Journal de Tarn-et-Garonne* ayant cessé le 5 avril suivant d'annoncer ces recueils, il est certain que le projet de M. Laforgue, essayé pendant environ trois mois, n'eut aucun succès.

Parmi les livres publiés par Fontanel on remarque

L'Egyptiade, poème héroïque, 1801, et autres œuvres de l'abbé Aillaud.

Recueil de pièces lues dans les séances de l'Athénée de la jeunesse, 1803.

La Justice de Dieu sur son Eglise, évènements prévus dans les prophéties, par le curé Château, 1806, 3 vol.

Métrologie française ou Réduction des poids et mesures du département du Lot, par M. Duc-Lachapelle, 1808.

Le Protecteur supposé, comédie en un acte, par M. Depuntis, 1819.

Le Christianisme des gens du monde, de Wilberforce, traduit par M. Frossard, 1821, 2 vol.

Le brevet d'imprimeur et libraire, délivré au nom de Pierre-Armand Fontanel, en 1811, fut renouvelé le 8 octobre 1814 et le 1er août 1816; il avait obtenu, le 12 août 1815, le titre d'imprimeur du Roi. Le titulaire donna sa démission en faveur de Lapie-Fontanel en 1822.

Nous n'avons pas eu l'intention d'écrire une biographie de notre confrère, mais nous reproduisons avec plaisir les dernières lignes de la lettre que l'un de ses amis, membre de l'Académie de Montauban, nous adressait à l'occasion de la mort de Pierre-Armand Fontanel, décédé le 8 janvier 1851, âgé de 82 ans et quelques jours:

« Fontanel avait été l'un des membres les plus actifs et les plus utiles de la section de littérature. La distinction avec laquelle il avait fait ses classes au collège de Montauban, sa profonde connaissance de la langue latine, et l'étude rigoureuse de la langue française, le rendaient très propre à occuper un fauteuil académique. Son jugement droit, son goût épuré par la lecture des écrits des grands maîtres anciens et modernes, en faisaient un excellent appréciateur des ouvrages présentés à la Société. »

JEAN-PIERRE-PROSPER LAPIE,

IMPRIMEUR.

1822-1861.

Fils d'un substitut de la Cour des Aides et de Marguerite-Alphonsine Fontanel, Jean-Pierre-Prosper Lapie, né à Montauban le 7 juillet 1785, entra fort jeune dans l'imprimerie de son oncle Armand Fontanel, qui, le 10 mai 1822 l'associa, tout en restant intéressé dans l'établissement. Il obtint son brevet le 22 août suivant.
Son atelier conserva la clientèle de la Préfecture, continua le *Recueil des actes administratifs* et le *Recueil agronomique* jusqu'en 1862; il commença la publication du *Rapport du Préfet au Conseil général* avec le *Procès-verbal de ses délibérations*, en 1838 in-4° et plus tard in-8°. Ces documents n'étaient pas imprimés avant cette date, mais ils sont conservés manuscrits aux archives du département.

Théodore Laforgue céda à Lapie, le 4 mars 1834, la propriété du *Journal de Tarn-et-Garonne,* qui cessa à la fin de 1852, après avoir paru in-8°, in-4° et petit in-f°.

Pour la Faculté de Théologie, Lapie-Fontanel imprima les programmes, les règlements, etc., les discours des professeurs et une grande partie des thèses.
De son atelier sortirent notamment : une *Réponse* de M. Prosper Debia contre un libelle demandant pour Paris une nouvelle Faculté de théologie, 1836; l'*Epitre à Polycarpe,* traduit par M. Encontre, 1842; l'*Introduction à la Philosophie,* par M. Michel Nicolas, 1849; la *Flore du Tarn-et-Garonne*, par M. Lagrèze-Fossat, 1843.

La plupart des administrations servies par Armand Fontanel, continuèrent pendant longtemps à s'adresser à son successeur, malgré les propositions que leur faisaient des imprimeries spéciales, par l'intermédiaire d'employés qui enlevent ainsi les travaux aux ateliers de Montauban.

Lapie-Fontanel, marié le 7 avril 1813 avec Marie-Paule Martin, avait eu, le 7 mars 1814, un fils, Léopold, qui mourut le 31 décembre 1851, alors que son âge, 37 ans, et une bonne instruction l'appelaient à succéder à son père, que souvent il remplaçait depuis quelques années.

Ce décès et celui de son oncle Fontanel, arrivé la même année 1851, découragèrent notre collègue, qui, comptant sur eux, s'était habitué à passer une partie de la semaine sur sa propriété de Genebrières : aussi, après ces pertes si sensibles pour un vieillard, il abandonna peu à peu la direction de son atelier à un contre-maître, et mourut le 23 septembre 1861, âgé de 77 ans.

Mme veuve Lapie-Fontanel nous céda, le 9 décembre suivant, le brevet et nous vendit le matériel, devenu insuffisant surtout pour les travaux de la Préfecture. Il y avait des presses en bois, dont une avait servi à Rabier, et qu'on venait de remplacer par une stanhope et une indispensable. Nous regrettons de ne l'avoir pas offerte à un musée typographique, qui devrait être créé à Paris. Mais les bois gravés, têtes de page ou fleurons, datant de deux ou trois siècles, ainsi que quelques spécimens de lettres gravées et de caractères de titres sont conservés soigneusement dans notre établissement [1].

[1] Ce qui restait du matériel de l'imprimerie de Samuel Dubois, mort en 1694, dont hérita sa fille, mariée à son cousin Antoine Forestier, se trouve ainsi dans l'atelier d'un membre de la même famille après 200 ans.

CHARLES CROSILHES.

LIBRAIRE-IMPRIMEUR.

1766-1810.

La famille Crosilhes, originaire de Molières, habitait déjà en 1629 Montauban, où plusieurs de ses membres, pendant près de deux siècles, travaillaient dans les imprimeries[1], tout en s'occupant de librairie et de reliure.

Au décès de François Teulières, un Charles Crosilhes, employé dans l'établissement, seconda la veuve jusqu'au moment où Vincent Teulières remplaça sa mère, et il resta avec lui. En 1766 il acheta aux héritiers le fonds de librairie, qu'il établit place de l'Horloge. Nous avons vu, page 252, qu'il s'intéressa aussi à la *Feuille hebdomadaire* de la Généralité de Montauban.

Né le 22 février 1736 et marié le 17 février 1762 avec Françoise Calvet, Charles Crosilhes était âgé d'environ 55 ans lorsque Vincent Teulières quitta notre ville en 1791. C'était une occasion des plus favorables pour remplacer son patron, car il était connu de tous les clients, et, de plus, quatre au moins de ses nombreux enfants pouvaient déjà l'aider très utilement. Il avait traité avec Teulières avant le 2 août 1791, puisqu'à cette date l'administration lui délivra une patente, qui permit de publier : *Le Tarif des Patentes*, 1791, chez Charles Crosilhes, imprimeur, place de l'Horloge, 8. Avant de livrer le matériel, Jean Sagnes, imprimeur, place Trimond, 7, avait mis en vente : *L'Organisation de la Garde Nationale*, 1791, in-8°.

[1] En mai 1681, Jean Crosilhes, libraire, se mariait avec Jeanne Bécudel, fille de Pierre Bécudel, aussi libraire, et petite-fille de Denis Haultin, un des plus célèbres imprimeurs montalbanais. — Voir p. 180.

Des presses de Ch. Crosilhes sortirent, en 1792, une nouvelle édition de *L'Imitation de Jésus-Christ*, qui porte au titre sa marque typographique, et de *Petites Etrennes spirituelles à la Dauphine*, format in-32; puis un *Recueil des Contes de Perrault*, vendus par fascicules de 24 pages, recouverts d'un papier gros bleu, comme les publications populaires de Troyes; enfin, en décembre, fut reproduite la *Défense de Louis XVI à la Convention nationale*, par de Sèze.

L'*Annuaire* ou *Calendrier de la République*, publié par Crosilhes depuis l'an III jusqu'à l'an IX, in-24 de 48 à 96 pages, contient seulement la division de l'année, des mois et des jours d'après le décret du 4 frimaire an II; celui de l'an X donna le premier tous les renseignements sur l'administration du département du Lot, dont Montauban était le chef-lieu du 1er arrondissement, et ce recueil servit ainsi jusqu'à 1809 dans tout le Quercy.

Après la formation de notre département, le même industriel fit un Calendrier pour le Tarn-et-Garonne et un autre pour le Lot, vendu à Cahors, chez Plessis, libraire.

Pendant l'année 1795 Crosilhes entreprit la publication d'un *Recueil des Lois de la République française*, composé par son fils aîné, Pierre, homme de loi ou avocat. Le prospectus annonce que cet ouvrage formera au plus 5 ou 6 volumes de 400 pages, livrés au prix de 2 fr. 50 chaque par abonnement, et de 3 francs pris séparément. On comprend qu'au moment de la réorganisation de toutes les administrations, un « Recueil des lois concernant l'ordre judiciaire, civil, criminel, de police, militaire et de marine depuis 1790 » était indispensable pour tous ceux qui concouraient au bien de la justice dans leur cabinet

ou dans l'exercice des fonctions publiques. Aussi, le tirage à 1.000 exemplaires devint insuffisant.

Les 5 tomes annoncés étant terminés en 1798, de nouvelles conditions ne furent point faites pour la suite de cet ouvrage, dont les volumes restèrent au même prix.

Pierre Crosilhes venait de terminer le tome 9e lorsqu'il fut nommé en 1800 juge suppléant au tribunal civil de Montauban; il était appelé à siéger au même tribunal comme juge en 1808, et deux ans après le ministre le désignait pour les fonctions de procureur impérial, qu'il conserva de 1810 à 1830, malgré les difficultés des temps. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, qu'il reçut en 1825, avait été la juste récompense de ses travaux [1].

Nous possédons une année complète du *Journal du Lot*, publié par Ch. Crosilhes, du 8 août 1796 au 6 septembre 1797, et qui paraissait 2 fois par décade (6 fois par mois), in-8° de 8 pages, au prix de 10 francs [2].

Rien dans le n° 1 n'indique le but de l'éditeur, et rien dans le n° 74, le dernier, ne fait prévoir que cette feuille va disparaître ; au contraire, on annonce l'envoi gratuit des numéros à paraître avant le 1er vendémiaire, commencement de l'année républicaine et de l'abonnement. Il est

[1] Pierre Crosilhes, né le 15 novembre 1763, s'était marié le 31 août 1791 avec Rose Dupuy, dont le père appartenait à la famille du défenseur de Montauban pendant le siège de 1621, et la mère, dame Rouère, était la petite-fille de l'imprimeur montalbanais de ce nom (voir p. 189). Pierre Crosilhes mourut en 1831, à 68 ans.

[2] Ce journal contient le récit des manœuvres employées par les exaltés dans les élections : c'était plus fort que de nos jours. Les électeurs montalbanais qui se rendaient à Cahors, étaient exposés à toutes les vexations, et le résultat des scrutins se trouvait altéré à ce point, que les sociétés populaires durent réclamer leur annulation, et le pouvoir central leur donna raison.

possible qu'à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), Crosilhes cessa cette publication.

Montauban était alors très agité : les honnêtes gens ne comptaient pas sur le Directoire pour les protéger contre un retour de la Terreur. Déjà on ne célébrait plus la messe et l'on arrêtait de nouveau les prêtres. L'administration municipale nommée le 1er novembre 1795 était installée en 1797; elle réorganisait la Garde nationale, faisait conduire des canons sur les places et les avenues, et ainsi se préparait pour seconder les villes du Midi qui, croyait-on, allaient prendre les armes; d'un autre côté, la direction centrale du département du Lot envoyait le général Pierre avec 80 gendarmes, 150 vétérans et 1.300 gardes nationaux pour soumettre la ville. Après plus de 20 jours de négociations, et grâce à la bienveillance du général, à la prudence et à l'énergie des officiers municipaux, les dangers d'une lutte sanglante furent écartés. Pendant la nuit très orageuse du 5 octobre, les canons étaient ramenés à la mairie par ordre, et le lendemain les troupes qui stationnaient à Fonneuve et à Albias entrèrent librement.

Cependant beaucoup de citoyens furent arrêtés et un grand nombre prirent la fuite ou se cachèrent. Le général Chabos, qui avait remplacé le général Pierre, proclama l'état de siège le 16 octobre. Le tribunal criminel de Cahors ne rendit son jugement, dans cette affaire, que le 3 septembre 1798, mais il acquitta tous les prévenus, même les contumaces; quatre ouvriers seulement se virent condamnés à 5 ans de fers « pour attroupements séditieux avec armes et provocation à la Royauté. »

Crosilhes imprima à la fin de 1797 un *Mémoire sur les*

affaires de Montauban, sans signature, in-8° de 82 pages.

L'auteur, J.-A. Delbreil, ancien avocat général à la Cour des Aides[1], raconte fidèlement les faits, et prouve qu'il n'existait pas de complot en faveur de la Royauté: une grande panique avait décidé la population montalbanaise à s'armer pour s'opposer au renouvellement des vexations trop longtemps supportées[2].

Admis dans la Société des sciences et des arts à sa création, nos deux typographes montalbanais se partagèrent d'abord les imprimés nécessaires; mais après sa rentrée dans sa famille en 1801, A. Fontanel les fournit tous à cette association, qu'il présida plusieurs fois.

Le retour des esprits vers la littérature ne profita guère aux presses de Crosilhes, ainsi qu'on le verra au § 7e de la *Bibliographie*. Heureusement le commerce et l'industrie, dans notre cité, prirent un grand développement, qui provoqua, en 1802, la publication de pièces ou de mémoires prouvant la nécessité de prolonger le Canal du Midi jusqu'au Tarn, à Montauban; ce projet ne fut réalisé qu'en 1840 par le Canal latéral à la Garonne.

En 1803 fut distribué un prospectus pour l'exploitation des mines de Penne et de Puicelcy, et la création d'usines ou forges à Bruniquel, et c'est à Montauban que furent demandées ces circulaires.

Les travaux de ville et les imprimés nécessaires pour

[1] Dans une *Notice biographique* de son père, M. Isidore Delbreil reproduisit la plus grande partie de ce Mémoire (Voir les chap. XII et XV), qu'il compléta avec les papiers de famille; c'est là que nous avons trouvé la décision du tribunal de Cahors. — Toulouse, 1868, in-8°.

[2] Voir dans *Le Courrier de Tarn-et-Garonne*, du 7 mars 1861, le « Récit de l'Affaire de Montauban, » d'après une relation manuscrite communiquée par M. Devals aîné.

l'organisation du département de Tarn-et-Garonne, en 1809, permirent aussi d'occuper le personnel des ateliers typographiques.

L'établissement de la Faculté de théologie protestante, en 1810, les discours prononcés à l'occasion de son installation officielle le 3 novembre, les circulaires, règlements, programmes des cours, et les travaux des professeurs augmentèrent surtout l'activité de l'imprimerie.

Charles Crosilhes avait surveillé tout particulièrement la publication des volumes du *Manuel des Lois*, dont le 17e volume était déjà en vente en 1810.

Un décret de Napoléon ayant rétabli les brevets des imprimeurs et des libraires à partir du 1er janvier 1811, Charles Crosilhes demanda et obtint ce titre pour son fils Philippe, qui le secondait depuis 15 ans.

Notre vieux typographe put alors se reposer, après avoir exercé pendant 50 ans la librairie ou l'imprimerie, à des époques souvent critiques, suivies enfin d'une prospérité assurée.

Charles Crosilhes avait perdu sa femme le 6 décembre 1788, à peine âgée de 45 ans; de 9 enfants, dont 2 filles, il ne restait que l'aîné et le plus jeune auprès de leur père, lorsqu'il mourut en 1813, à 77 ans.



PIERRE CAPELLE-CROSILHES,

LIBRAIRE. INSPECTEUR DE LA LIBRAIRIE.

1800-1851.

Nous consacrons avec plaisir quelques lignes à un Montalbanais, qui après avoir pratiqué la librairie et l'imprimerie, dans sa ville natale et à Paris, fut nommé inspecteur de la librairie, et s'occupa pendant ses dernières années de la révision des œuvres qu'il avait composées ou éditées.

Pierre Capelle, fils d'un maître ès arts et de Claire Crosilhes, sœur de Charles Crosilhes (voir la notice précédente), naquit en 1770 et fut admis très jeune dans la librairie de son oncle.

M. de Roussy, capitaine aux gardes françaises et qui résidait alors à Montauban, l'enrôla à 17 ans pour servir dans la maison du Roi, qu'il quitta après la prise de la Bastille (1789); à 19 ans il rentra auprès de sa famille et travailla chez Vincent Teulières, puis à Paris, où pendant 10 ans il exerça sa profession dans plusieurs établissements, notamment chez Didot.

Avec ses économies il fonda à Paris, en 1800, une maison de librairie qui prospéra, et qu'il céda, en 1813, à son associé Renaud, afin de continuer ses œuvres littéraires ou de surveiller quelques publications importantes.

Les connaissances en librairie et en imprimerie désignèrent M. Capelle au choix du Ministre, qui le nomma, en 1818, inspecteur de la librairie, fonctions qu'il remplit jusqu'à 1830.

C'est à cette époque qu'il fit imprimer, dans l'atelier de Rignoux, son *Manuel de la Typographie française*, divisé en trois parties, dont les deux dernières sont restées inédites. Nous le regrettons, car dans la première partie il a résumé l'*Histoire de l'Imprimerie;* c'est une étude sérieuse, où l'auteur a traité avec une grande érudition la question, encore controversée, de la ville où fut inventée l'imprimerie.

« Pour moi, dit Pierre Capelle, après avoir passé 20 années « dans l'étude et dans l'exercice de la typographie, je crois « pouvoir affirmer qu'il y a injustice de la part des écrivains « qui refusent tout à la ville de Harlem, pour tout attribuer à « la ville de Mayence. Ainsi, on pourrait conclure, d'après la « comparaison des divers témoignages, que les impressions exé- « cutées à Harlem dans les 40 premières années du XVe siècle, « étaient purement xylographiques, puis en caractères mobiles « en bois.

« Que Guttemberg fit à Strasbourg un assez long séjour, il « essaya d'imprimer avec des caractères mobiles gravés en « métal; que, de retour à Mayence, Guttemberg continua ces « travaux; qu'en 1449 il forma une Société avec Fust, sans « qu'il soit prouvé que les caractères de fonte aient été em- « ployés avant 1455; que Schoeffer, un de ses ouvriers et « depuis son gendre, inventa l'art de fondre les caractères. »

D'où il résulte pour Capelle : « Que l'imprimerie, inventée à Harlem, fut dégrossie à Strasbourg, perfectionnée à Mayence.»

Il nous a semblé que l'opinion d'un compatriote, très compétent en typographie, pouvait être utilement reproduite dans l'*Histoire de l'Imprimerie à Montauban*.

Le 4 octobre 1851, Pierre Capelle mourait à Paris, et le *Courrier de Tarn-et-Garonne* du 13 lui consacrait une notice biographique, dans laquelle sont indiquées toutes les œuvres de notre compatriote, et celles dont il ne fut que l'éditeur. Son fils unique mourut le 11 juin 1859; c'est sa veuve qui, sur notre demande, voulut bien offrir au Musée de Montauban, en 1854, le portrait de son beau-père, peint par Hilaire Ledru.

DOMINIQUE RETHORÉ,

LIBRAIRE-ÉDITEUR,

1801-1854.

Dominique Rethoré était un vrai type, qui mérite au moins une mention dans l'histoire des imprimeurs montalbanais et des libraires-éditeurs, leurs auxiliaires.

Son magasin de la rue du Vieux-Palais, dans la maison que nous habitons, était le rendez-vous de tous les bibliophiles, plus nombreux il y a un demi-siècle que de nos jours. Nous y avons vu, parmi les habitués, de spirituels causeurs et surtout de bons clients, qui auraient fait la fortune de Rethoré, s'il n'eût dépensé sans compter.

Il avait créé un *Salon littéraire*, dit cabinet de lecture, où toutes les branches de la littérature étaient représentées, ainsi que les principaux journaux politiques et les grandes Revues

En 1827, il édita les poésies de l'abbé Aillaud, au moment où la mort enlevait cet écrivain à ses anciens élèves et à ses amis.

En 1841, il recueillit de nombreuses souscriptions pour la nouvelle édition de l'*Histoire de Montauban*, par Henri Le Bret, revue et annotée par M. l'abbé Marcellin et M. Gabriel Ruck.

Libraire depuis 1801, Rethoré mourut à 73 ans en octobre 1854.

JEAN-PIERRE-PHILIPPE CROSILHES

IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1811-1832.

Succédant à son père, qui l'associa de bonne heure à ses travaux, Philippe Crosilhes, né le 22 septembre 1778, obtint sans difficultés, en 1811, le brevet d'imprimeur-libraire, que l'Empereur venait de rétablir, dans l'intérêt de ces industries, et surtout pour mettre le Gouvernement et les citoyens à l'abri des attaques de la presse. Aujourd'hui on reconnait la nécessité de rapporter le décret de Gambetta, dont nous subissons les fâcheux résultats.

Philippe Crosilhes prenait la direction d'un important établissement, au moment où l'imprimerie participait à la prospérité générale.

Le *Calendrier de Tarn-et-Garonne,* qui porta son nom dès 1811, fut tous les ans publié régulièrement ; de 1811 à 1816, il continua l'édition pour le département du Lot.

Le 20e et dernier volume du *Recueil des Lois*, qui contenait aussi le Code judiciaire, parut en 1813.

Le *Journal de Tarn-et-Garonne* étant devenu en 1812 exclusivement politique et littéraire, Fontanel remplaça, pour l'impression, Crosilhes (voir page 320). Ce dernier obtint alors du directeur général de l'imprimerie l'autorisation de publier une feuille périodique d'*Affiches, Annonces et Avis divers*, qui, seule, avait le droit d'insérer les annonces judiciaires, commerciales et particulières; la ligne était payée 25 centimes et l'abonnement 10 francs.

A la suite de la loi du 17 mai 1819 sur la répression des délits de presse, le *Journal* de Fontanel renonça à la politique le 1er juillet suivant et reçut des annonces.

De son côté, Philippe Crosilhes annonça, à la même date, qu'à l'avenir son journal d'*Affiches* « paraîtrait sous une forme nouvelle et serait rédigé sur un nouveau plan » mais qu'il resterait exclusivement consacré à la littérature, au commerce et à l'agriculture; il était distribué le jeudi et le samedi, in-4°; prix de l'abonnement, 18 fr.

Dans le numéro du 27 août 1819 les abonnés furent informés que « Ph. Crosilhes, imprimeur de ce journal, ainsi que Sylvestre de Molières, l'un des rédacteurs, étaient assignés en police correctionnelle pour avoir traité de matières politiques dans les comptes-rendus de l'ouvrage ayant pour titre *Victoires et Conquêtes*. » L'auteur des articles fut mis hors de cause par le ministère public et le tribunal relaxa l'imprimeur, mais la Cour d'appel de Toulouse le condamna à un mois de prison et à 200 fr. d'amende; Ph. Crosilhes renonça au recours en cassation. Du 19 septembre 1819 au 7 juillet 1820 le journal fut signé par Sylvestre de Molières, propriétaire-responsable [1].

Notre imprimeur eut une bonne part des travaux de la Faculté de théologie, des œuvres de ses professeurs et des thèses de ses élèves.

La Société biblique de Montauban, fondée en 1817, lui fit imprimer en 1819 : « *La Sainte Bible, qui contient le vieux et le nouveau Testament*, revue sur les originaux et retouchée dans le langage, avec des parallèles, par Daniel Martin; revue et corrigée par Pierre Roques, » 2 tomes in-4°, de 536 et 444 pages. — « Cette édition, dit un rapport, par la correction du texte, la grandeur

[1] Nous n'avons du *Journal d'Affiches* que la série de 1812 au 3 mai 1821, et nous ignorons si cette feuille continua à paraître; elle était très intéressante au point de vue littéraire, car de 1819 à 1821 plusieurs de nos littérateurs et surtout les poètes y collaborèrent activement.

du format et la modicité du prix, obtint un débit prompt et facile. » Dans le même atelier furent imprimés : *Le Christianisme des gens du monde,* traduit de Wilberforce, par M. Frossard ; *Discours sur le millennium,* de Roques, traduction de Mme J. Maleville de Condat ; plusieurs ouvrages de l'abbé Aillaud ; les œuvres de F. Hinard ; *le Sténographe montalbanais,* ou la Mission de 1828, par l'abbé Moncet.

La famille Crosilles fournissait les impressions au diocèse depuis que M. de Trélissac l'administrait comme vicaire-général ; aussi Mgr de Cheverus donna à Ph. Crosilhes le titre d'imprimeur de l'Évêché. L'*Ordo*, les Mandements, les Catéchismes et les livres de prières occupaient souvent ses presses.

Les *Annales ecclésiastiques* du diocèse de Montauban, dont Ph. Crosilhes commença l'impression en septembre 1824, devaient former tous les ans 3 volumes en 16 livraisons, au prix de 12 fr. N'ayant recueilli que la 13e, nous ignorons si ce premier essai d'une *Semaine* ou *Bulletin religieux* fut continué [1].

Il est possible que les *Annales du diocèse* avaient disparu lorsque leur éditeur se décida en 1826 à publier le *Mémorial religieux et littéraire du Midi,* par une société de gens de lettres, dont la première livraison parut en juin, in-8° de 32 pages ; 2 livraisons par mois formaient 2 volumes par an ; prix de la souscription, 15 francs.

D'après le prospectus, cette Revue devait « s'occuper

[1] Dans ces 208 pages, seules connues, il y a des détails intéressants sur l'arrivée de Mgr de Cheverus, sa réception, la formation du Chapitre, la visite du cardinal-archevêque de Toulouse, une lettre du nouveau prélat, la première ordination, une séance au petit séminaire, la distribution des prix au collège, etc.

spécialement de la défense des saines doctrines et de la propagation des principes conservateurs de l'ordre social, ainsi que de l'état actuel de la littérature[1]. »

Un labeur d'une exécution difficile fut confié par Mgr Du Bourg, en 1827, à son imprimeur : *Missale Montalbanensis*, 820 pages, suivi de *Missæ pro defunctis*, même format in-f°, avec plain-chant.

L'établissement de Ph. Crosilhes n'avait pas cessé d'être très florissant depuis 20 ans, et nombreux sont les livres portant son qu'on trouvera à la Bibliographie. Cependant, en 1830, voyant qu'aucun de ses fils[2] ne voulait lui succéder, il se décida à prendre pour associé son cousin Jean-Pierre Crosilhes, libraire. Cette société cessa avant 1833.

Ph. Crosilhes était encore jeune quand il quitta Montauban et alla habiter sur sa propriété, à Saint-Laurent, commune de Monclar, où il mourut le 11 février 1856, à 78 ans.

[1] Plusieurs articles sont signés des initiales de MM. Gau, F. Hinard, l'abbé Marcellin, Siméon Pécontal et l'abbé Aillaud; on y remarque les biographies de Le Franc, Saint-Hubert, Cahusac, Aillaud, abbé de La Tour, abbé Teulières, Garrissoles, Bellet, etc.; il y a aussi des détails sur le départ de Mgr de Cheverus (28 octobre 1826), les fêtes données à Ingres pendant son séjour à Montauban (19 novembre), l'inondation de mai 1827, et Mgr Du Bourg.

Nous avons le tome Ier, juin-novembre 1826, en 12 livraisons, et le tome II, janvier à mai 1827, n'a que 9 livraisons; la 9e a-t-elle été la dernière?

[2] Son fils aîné, Eugène, maréchal des logis au 12e chasseurs à cheval fit imprimer en 18:7, à Béziers: *Le Brigadier diplomate* et *Le Cousin Dupain*, deux vaudevilles; après avoir été percepteur, il prit sa retraite à Castelnau-de-Montmirail (Tarn). Les autres fils se fixèrent à Paris.

JEAN-PIERRE-FRANÇOIS CROSILHES,

LIBRAIRE-IMPRIMEUR.

1832-1839.

Après avoir remplacé son père, Pierre Crosilhes[1], comme libraire, Jean-Pierre-François Crosilhes, né le 30 mai 1780, s'associa en 1830 avec son cousin Philippe Crosilhes pour l'imprimerie, installée dans sa maison de la place Royale. Cette association, dont la raison de commerce était *Ph. Crosilhes et Cie*, dura peu de temps, car dès 1833 le *Calendrier* de Montauban porte *Imprimerie Crosilhes*. Jean-Pierre Crosilhes, resté seul propriétaire, n'ajoutait pas de prénom à son nom sur les impressions.

A partir de 1834 la dédicace du Calendrier au Préfet fut supprimée. Voici, d'après un contemporain, la cause de ce changement :

Crosilhes ayant refusé de publier une brochure : *Le juste-milieu est la cause de tous nos maux*, son fils Hippolyte[2] porta le manuscrit à Toulouse et le fit imprimer par Bénichet en donnant ses initiales H. C., pour satisfaire à la loi. La distribution à Montauban de cet écrit, très

[1] Pierre Crosilhes cadet, relieur-libraire, habitait cette maison en 1788, et son nom est imprimé sur un Recueil de Cantiques pour les Missions. — Voir n° 499.

[2] Hippolyte Crosilhes, né en 1807, s'occupa d'ornithologie et ne seconda pas son père. Mais lorsque sa famille fut forcée de vendre l'imprimerie, il alla à Paris, reprit courageusement, à 30 ans, ses études, et, tout en corrigeant des épreuves chez Rigoux, suivit les cours de la faculté de médecine ; en 1846 il était professeur d'anatomie, membre de plusieurs sociétés savantes. Reçu docteur, il alla s'établir à Crépy-sur-Oise avec sa famille, malheureusement, en visitant un malade, il tomba dans un puits et mourut à la suite de cette chute en 1864. Il avait publié, de 1847 à 1850, *Le Médecin de Famille*, divisé par fascicules ayant chacun une spécialité.

violent contre le Gouvernement, causa une émotion dans notre population, et le préfet, M. Pompéi, témoigna son mécontentement à J.-P. Crosilhes; par suite, celui-ci dut supprimer la dédicace. La brochure n'est pas datée et le journal officiel de la librairie n'en donne pas le titre, mais elle dut paraître vers la fin de 1833.

Cependant en décembre 1835 Hippolyte Crosilhes obtint le brevet de libraire à la place de son père.

Dans le *Calendrier* de 1836 on lit l'avis suivant :

« Crosilhes et Vidal ouvriront le 1er janvier un cabinet de lecture qui, joint à la librairie, la papeterie et la reliure, offrira, avec l'imprimerie de Crosilhes père, toutes les branches de ce commerce dans la même maison ».

Cet avis disparut dans le *Calendrier* de 1837, dont le titre, à la place de le dédicace au préfet, porte le masque antique (tête à double face).

L'imprimerie de J.-P. Crosilhes continua la publication du journal d'*Affiches, Annonces, etc.*; des Mandements, Circulaires, *Breve*, pour l'Évêché; des Heures, Paroissiens et Catéchismes pour les fidèles, etc. Les labeurs qui portent le nom de ce typographe sont relativement nombreux : *La Science du Salut*, par M. Destournelles; le *Traité des Nullités* et le *Traité des Servitudes*, par M. Solon; *Le Système légal*, par M. Ruck; *Questions Cadastrales*, par M. Aubry, et autres ouvrages.

Cet établissement aurait donc pu être prospère, tandis que son propriétaire fut contraint de le vendre en 1839 à une Société représentée par M. Jacques Renous.

Jean-Pierre-François Crosilhes mourut à 76 ans, le 14 septembre 1846.

JACQUES RENOUS,

IMPRIMEUR.

1839-1845.

Jacques Renous, ancien marchand papetier, né à Montauban, acheta l'imprimerie de Crosilhes, au nom d'une Société en commandite, et obtint le brevet le 20 avril 1839. L'atelier fut transporté place de l'Horloge, 48, maison Teulières.

Le *Journal d'Affiches*, publié dans cet atelier, porta le 8 juin 1839 la signature de J. Renous, et le 1er novembre suivant parut le prospectus du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, dont voici quelques lignes indiquant la nécessité de créer ce journal et la ligne politique adoptée :

« Le département de Tarn-et-Garonne est peut-être le seul qui soit arrivé jusqu'à cette heure sans avoir d'organe public. Cet état de chose ne peut durer plus longtemps sans les inconvénients les plus graves... Sans la presse périodique il sera impossible au département de Tarn-et-Garonne de s'arrêter dans le mouvement de décadence qui l'emporte; sans elle il ne peut y avoir d'esprit public ni esprit d'association, âme de tout progrès, de quelque nature qu'il puisse être.

« ... Sans jeter un défi aux croyances qui s'éteignent, nous posons notre tente au soleil de Juillet... Un demi-siècle de luttes incessantes nous a enfin assuré la base de tout Gouvernement équitable, la Souveraineté Nationale. »

Le premier numéro du *Courrier* fut distribué le 11 janvier 1840. Il paraissait le mercredi et le samedi, 4 pages in-f°, au prix de 20 francs par an, abonnement servi à Montauban, et 24 francs au dehors. Ce journal, doyen des feuilles politiques du département, est quotidien excepté le dimanche.

En conformité de l'article 696 de la loi du 2 juin 1841. la Cour d'appel de Toulouse désigna, le 2 août, même année, le *Journal d'Affiches*, publié par Lapie-Fontanel, et le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, par J. Renous, pour recevoir les annonces judiciaires de tout l'arrondissement. Mais de 1842 à 1848 la même Cour donna le monopole au *Journal d'Affiches*, qui n'avait pas même un seul abonné.

L'imprimerie Renous publia un *Annuaire de Tarn-et-Garonne*, in-12, pour les années 1840, 1841, 1842; puis il renonça à ce recueil parce que l'imprimerie Forestié oncle et neveu en éditait depuis 1837 un plus complet, arrivé aujourd'hui à sa 60e année.

En 1841 Rethoré, libraire, fit imprimer par Renous une nouvelle édition de l'*Histoire de Montauban,* de H. Le Bret, revue et annotée par MM. l'abbé Marcellin et G. Ruck, 2 volumes grand in-8o.

Voici les titres de quelques livres sortis du même atelier: *L'Eclectisme*, par M. Michel Nicolas; *De l'Avenir du Protestantisme en France*, par M. Poupot; *Traité des servitudes réelles*, par M. Solon; *Guidé del Bignieyrou*, per Laforgo-Rafino. — Quant aux discours et aux thèses de la Faculté, voir la note au 8e § de la *Bibliographie*.

La société Renous ayant été dissoute, une nouvelle fut formée par acte du 5 février 1845, sous la raison commerciale *Forestié neveu et Ce*, dans laquelle notre apport était d'un tiers. M. H. Rous, député, commanditaire pour deux tiers, nous fit cession de ses droits le 28 juillet 1853.

Possesseur du matériel formé vers 1678 par R. Bro, et ayant acheté en 1861 celui de Fontanel, qui remontait par Rabier à 1578, nous avons réuni des bois gravés utilisés depuis l'établissemeut de l'imprimerie à Montauban.

BIBLIOGRAPHIE MONTALBANAISE

§ 7. Livres et documents imprimés à Montauban en 1790 et depuis la suppression des brevets (1791) jusqu'à leur rétablissement (1811).

1790-1811

541*. — Procès-verbal de la Municipalité de Montauban, touchant les évènements malheureux de la journée du 10 mai 1790, daté du du 12 mai. — Teulières, in-8º de 16 pages.

542*. — Rapport fait à l'Assemblée nationale dans la séance du 22 juillet 1790, au Comité, sur les troubles survenus dans la ville de Montauban, par Pierre-Jacques Vieillard, député de la Manche, membre dudit Comité. — Fontanel, in-8º de 68 pages.

543*. — Récit de la séance de l'Assemblée nationale où a été jugée l'affaire de Montauban, par M. Marignié, citoyen de cette ville (écrit après le 17 juillet 1790). — Teulières, in-8º de 14 pages.

544*. — Procès-verbal de l'arrivée et du séjour à Montauban du général Dumas, envoyé par le Roi pour rétablir la paix dans cette ville. — Transcrit le 31 mai 1790 sur les registres de la Mairie.

Dans notre *Récit des Troubles de Montauban*, publié en 1883, nous avons étudié et indiqué environ 160 écrits sur les malheurs du 10 mai 1790. La plupart ne méritent aucune confiance. Les quatre que nous annonçons ci-dessus sont suffisants pour expliquer les causes de cet évènement, qu'on a exagéré. — Voir la *Bibliographie* qui suit ce *Récit*.

545*. — Souscription pour le Répertoire des Archives de la ville de Montauban, par un citoyen (l'abbé Balthazard). — Fontanel, 1790, placard in-fº. — Voir p. 265.

546*. — Organisation de la Garde Nationale. — Idem, 1790, in-8º.

547*. — Fête civique à Nègrepelisse, 14 juillet 1790.

548*. — Adresse aux citoyens du Lot, signée Lacombe (au sujet des violences contre les électeurs réunis à Cahors). — Juin 1790.

549*. — Le Livre rouge, dépenses du Roy. — Teulières, 1790, in-8º.

550*. — Discours de M. Delbreil, avocat général à la Cour des Aides. — Idem, 1790.

551*. — Division de Montauban en quartiers. — Idem, 1790.

552*. — Discours de M. Vialetes de Mortarieu, 14 juillet 1790.

[1] Les imprimés dont le nº est suivi du signe * sont dans la collection Forestié.

553*. — Listes des Souscriptions patriotiques. — Juin-octob. 1790.
554*. — Tarif de l'intérêt des assignats. — Fontanel, 1790. in-12.
555*. — Discours de Dupuy-Monbrun, 25 mars. — Idem.
556*. — Éléments d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre, par J. Chalret, doctrinaire, profess. de mathématiques, 3e édition. — Teulières, in-8o, avec planches. — Voir p. 254.
557*. — Souscription pour établir une manufacture de draperie.
558*. — Délibération des citoyens de Montauban qui font serment de fidélité au Roi et à l'Ordre public. — Fontanel, 1790.
559*. — Observations sur l'état actuel du Quercy et le Rapport de ses contributions avec celles des autres provinces. — Idem, 1890.
560*. — Annuaire du département du Lot, 1791. — Voir p. 258.
561*. — Décret supprimant les maîtrises et les jurandes. — Tarif des Patentes. — Charles Crosilhes, impr., place de l'Horloge, 1791.
562*. — Organisation de la Garde Nationale. — Jean Sagnes, impr., représentant Teulières, place Trimond, no 7, 1791, in-8o.
563*. — L'Imitation de Jésus-Christ, traduite en vers français, par l'abbé Delmas, curé de Saint-Orens. — Fontanel, 1791, in-12.
564*. — Code de Justice de Paix, par Guichard. — Idem, 1791.
565*. — Discours des Dames de la Halle sur l'Autel de la Patrie, 14 juillet 1791. — Fontanel, in-8o.
566*. — La Constitution présentée à l'Assemblée nationale. — 1791.
567*. — Procès-verbal des élections législatives. — Août 1791.
568*. — Discours patriotiques, par Ribaute-Charron. — Idem.
569*. — Sermon sur la vocation à la Liberté, par Jeanbon Saint-André. — Fontanel, 1791, in-8o.
570* — Lettre des Amis de la Constitution de Montauban. — Id.
571*. — Lettre et Mémoire de Roques, curé de Léribosc. — Idem.
572*. — Adresse de l'Assemblée nationale aux Citoyens dont les curés ont été remplacés pour refus de serment. — Idem, 1791.
573*. — Légitimité du serment des ecclésiastiques, par l'abbé Grégoire. — Idem, 1791.
574*. — Relation des horreurs commises au château de Buzet, appartenant à M. de Clarac, maréchal de camp, 8 janvier 1791. Assassinat de M. d'Escayrac. — Incendie de ce château ; pièce de vers. — Protestation de M. de Clarac, retenu prisonnier. — 1791.
575*. — Ordonnance des Officiers municipaux pour les élections.

576*. — Lettre du Ministre de la Justice sur les troubles religieux. — 1792.

577*. — Observations sur un Mémoire de la ville de Cahors, relativement à l'Institut qui doit être établi dans le département du Lot, par Jeanbon Saint-André. — 1792, in-8° de 18 pages.

578*. — Recueil des Contes des Fées. — Crosilhes, 1792.

579*. — Histoire de l'origine des Dixmes, etc. — Idem.

580*. — Procès-verbal de l'élection des députés du Lot à la Convention. — Septembre 1792. — Voir p. 327.

581*. — Remarques sur la Constitution du Clergé. — Réponse à M. Dupuy. — Crosilhes, 1792, in-12.

582*. — L'Imitation de Jésus-Christ, traduction de Du Beuil. — Crosilhes, 1792, in-8°.

583*. — Ode au citoyen Roland, ministre de l'Intérieur, par J.-B. Casabon. — Fontanel père et fils, 1792, in-12.

584*. — Eloge funèbre de Dupuy-Monbrun, par Pastoret. — 1792.

585*. — Discours de Mme Sartre-Bagel. Couplets chantés par les dames citoyennes, 22 avril 1792.

586*. — Instruction sur les mesures décimales. — Crosilhes, an II.

587*. — Petites Etrennes à la Dauphine. — Idem, 1792, in-24.

588*. — Arrêté pour le Maximum des Denrées. — Crosilhes, 1793.

589*. — Adresse de la Société populaire. — Sur le jugement du Roi et sur la disette. — Janvier 1793.

590*. — Défense de Louis à la Convention, par De Sèze. — Idem.

591*. — Lettre pastorale de Labrousse, curé de St-Jacques, St-Jean, St-Etienne de Montauban à ses paroissiens — Fontanel, 1793, in-8°.

592*. — Eloge funèbre de Michel Le Pelletier, par Poncet. — Id.

593*. — Lettres de Jeanbon Saint-André, mars 1793. — Idem.

594*. — Oraison funèbre de Marat, par E. Guiraud. — Idem.

595*. — La Société populaire de Montauban à ses concitoyens : elle déclare vouloir une République fondée sur la Liberté, l'Égalité, le Respect des personnes et des propriétés. — Juin 1793.

596*. — Discours prononcé à Caussade, par Montlausur. — Idem.

597*. — Fête civique à la ci-devant Cathédrale. — Discours de Malfré, Poncet, Satur, et vers de Pastoret et Bernady ; frimaire an II. — Fontanel père et fils, 1793, in-4°.

598*. — Adieux de Roques, curé de Léribosc, 1793.

599* — Annuaire pour l'an III de la République. — Crosilhes, in-24. Voir nos 492, 537, 9, et p. 326.

600*. — Liste des Membres proposés par la Société populaire de Beaumont pour former les Corps constitués de cette commune. — Crosilhes, 23 février 1794.

601*. — Catéchisme de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Par J.-B. Boucheseiche, maître de pension et ci-devant professeur de l'Université de Paris. — A Montauban, chez Baillio, imprimeur de la République, in-8°, de IV-39 pages, sans date.

602*. — Rapport de Saint-Just au nom du Comité de Salut public, du 23 ventôse an II (13 mars 1794). — Baillio, in-8°, s. d., de 29 pages.

603*. — Délibération du Comité de surveillance de Montauban, 16 germinal an II (5 avril 1794). — Baillio, s. d., in-4°.

604*. — Rapport de Billaud-Varennes, au nom du Comité de de Salut public, 1er floréal an II (20 avril 1794). — Baillio, etc., s. d., in-8°, de II-29 pages.

605*. — Rapport de Robespierre au nom du Comité de Salut public, suivi du Projet de la Fête de l'Être suprême adopté par la Convention, le 18 floréal an II (14 mai 1794). — Baillio, in-8° de 48 pages.

606*. — Les Sans-Culottes composant la Société populaire de la commune de Montauban font connaître à leurs concitoyens les bonnes nouvelles reçues par le courrier de ce jour. Imprimé par délibération du 5 messidor, 2e année républicaine (23 juin 1794). — Baillio, in-4° de 4 pages.

Nous avons connu tardivement l'indication suivante qui se trouve au fo 118 du 4e registre du Conseil municipal de Montauban :

« Le 28 pluviôse an II (16 février 1794), Baillio frères déclarent à « l'administration qu'ils vont établir une imprimerie rue de la Maison « Commune (de la Mairie). maison du citoyen Senilh aîné. »

Cette note confirme le renseignement donné par Claude Broustet (Voir p. 311), fixant à l'an II l'arrivée de Baillio à Montauban; de plus, elle nous apprend que Jean Baillio, le seul dont les imprimés ci-dessus portent le nom, était accompagné de l'un de ses frères, qui cependant n'est jamais désigné, soit dans notre ville, soit à Castelsarrasin, où fut transportée l'imprimerie. C'était probablement Jean-Charles Baillio. né à Montauban en 1765.

607*. — Ode sur l'inauguration des bustes de Brutus, de Le Pelletier et Marat, par Pastoret, musique de Bonnet. — Crosilhes, 1794.

608*. — Hymne et Ode sur la reprise de Toulon, par les mêmes.

609*. — Hymne à l'Éternel, paroles de Rayrac, musique de Frezal. — Fontanel père et fils, juin 1794.

610*. — Discours au temple de l'Être suprême à Réalville.—1794.

611*. — La Municipalité et le Conseil général de Montauban annoncent le succès de nos armées. — Idem, an II.

612*. — Discours sur le jour du repos, au temple, par Robert.

613*. — Discours de Seguy, Bréhier, Beaupoil et Fontanel, au temple de l'Etre suprême, 1794.

614*. — Délibération du Comité de surveillance de Montauban : suppression des signes du culte et de la royauté ; envoi des cloches à la fonderie de canons. — 1794.

615*. — Discours du citoyen Bo ; Arrêté ordonnant la démolition des clochers. — 1794.

616*. — Mémoire exposant la conduite de Sartre aîné, de Montauban, depuis la Révolution. — 1794.

617*. — Adresse de la Société populaire à la Convention contre la liberté de la presse. — 1794.

618*. — L'Existence de Dieu et de l'Immortalité de l'Ame. Ode pour la Société populaire. Paroles de Pastoret, musique de Bonnet. — Idem, juin 1794.

619*. — Discours sur la Justice, prononcé dans le temple de l'Etre suprême (la ci-devant Cathédrale), le 20 ventôse an III (11 octobre 1794), par P.-A. Fontanel.

620*. — Discours à Saint-Antonin du représentant J. Lacombe.

621*. — Le Conseil général de Montauban reccommande d'augmenter le salaire des ouvriers, vu la cherté du pain ordinaire à 10 sous et du pain maïs à 6 sous. — Janvier 1795.

622*. — Mémoire du citoyen Rauly-Bonnefon au citoyen Fréron.

623*. — Instruction contre la morve des chevaux. — Idem.

624*. — Adresse à la Convention, par la Société populaire, contre la tyrannie de Jeanbon Saint-André, Taillefer, Paganel, Bô. — Juin 1795.

625*. — Adresse aux électeurs du Lot sur l'élection de l'Évêque.

626*. — Liste des citoyens désignés pour jurés d'accusation.

627*. — Recueil des Lois de la République française depuis 1790, par Pierre Crosilhes, homme de loi. — Ch. Crosilhes, 1795, tome 1er in-12. — Voir p. 326, 333.

628*. — Poème sur la Peinture, par Ribaute-Charron. — Idem.

629*. — Coup-d'Œil sur l'Éducation, par Gautier-Sauzin. — Fontanel, 1796, in-12.

630*. — Abrégé de la Grammaire française de Restaud. — P. Ballard, libr., 1796.

631*. — Journal du Lot. — Crosilhes, 8 août 1796 au 6 septembre 1797, in-8°. — Voir p. 327.

632*. — Mémoire sur l'Affaire de Montauban, par J. Delbreil, ancien conseiller à la Cour des Aides. — Idem, 1797. Voir p. 329.

633*. — Circulaire adressée par l'Administration centrale du Lot, aux habitants de la commune de Montauban à l'occasion des troubles, le 11 vendémiaire an VI, in-4°. — Voir p. 329.

634*. — Ordo divini officii recitandi, missaque celebrandi. Juxta Breviarium et Missale Cadurcensium pro anno 1797. — Crosilhes.

635*. — Instructions sur les Assemblées primaires, etc. — Crosilhes, 1797.

636*. — Mémoire sur les rapports de l'atmosphère avec les végétaux, par Ribaute-Charron. — Fontanel, 1797.

637*. — Idées sur l'agriculture. — Observations sur le blé et la folle-avoine, par le même. — Fontanel, 1798.

638*. — Vengeance, fête funèbre à l'occasion de l'assassinat des envoyés français à Rastadt, 4 juin 1799. — Fontanel.

639*. — Fête du 10 août 1799, sur la place d'Armes, près l'arbre de la Liberté, et au Champ de Mars, pour célébrer le renversement de la Royauté. — Idem.

640*. — Mémoire pour les citoyens Sirac, Lugan, Périès, etc., administrateurs de la commune, destitués. Recommandé par tous les députés du Lot. — Fontanel, mars, 1799.

641*. — Circulaire du Ministre de l'Intérieur à l'approche des élections, datée du 4 mars 1799, et Instructions aux administrations municipales, par le commissaire central du Lot, qui termine sa lettre d'envoi par ces mots : « Plus d'anarchie en France. »

642*. — Programme de la fête du 21 janvier au temple décadaire. — Chants et serment de haine à la Royauté. — Fontanel, 1799.

643*. — Memoriale vitæ sacerdotalis. — Crosilhes, 1800, in-8°.

644*. — Manuel des fidèles, à l'usage du diocèse de Cahors. —

645*. — Recherches sur la vaccine, par le Dr Moulet — Idem.

646*. — L'Apothéose de Thérésine, poème. — Idem, in-8°.

647*. — Etrennes d'un père à ses enfants. — Fontanel, an IX.

648*. — Programme de la Société des Sciences et Arts. — an X.

649*. — Cléopâtre à Auguste, héroïde, par l'abbé Aillaud. — Crosilhes, an X, in-8°.

650*. — L'Egyptiade, poème héroïque, 1er chant, par le même. — Idem, in-8° [1]. — Le poème complet fut imprimé en 1813.

651*. — Oraison funèbre du général Leclerc, par le même. — Fontanel, an X, in-8°.

652*. — Pièces et Mémoires tendant à prouver la nécessité de la prolongation du Canal du Midi jusques au Tarn, et à démontrer les avantages qui résulteraient de sa direction sur Montauban. — Idem, an X, in-4°.

653*. — Notions sur les mines de fer des cantons de Penne et de Puycelsy (Tarn). — Projet d'usines pour l'exploitation desdites mines au lieu appelé « Roc de Courbet », près Bruniquel (Lot). — Fontanel, 1803, in-4°.

654*. — Recueil de poésies lues dans les séances publiques de l'Athénée de la Jeunesse, fondé par l'abbé Aillaud. — Idem, 1803.

655*. — Ode à Mgr Cousin de Grainville, évêque de Cahors, par J.-B. Casabon. — Crosilhes, 1804, in-8°.

656*. — Lettre aux citoyens Prêtres constitutionnels du département du Lot, signée Gagniayre, vic.-gén. — S. n., s. d., in-8°.

657*. — Sénatus-Consulte organique du 28 floréal, an XII.

658*. — Méditations pour le Jubilé, an XII.

659*. — Calendrier pour l'an XIII. — Fontanel, in-24.

660*. — Discours d'actions de grâces, prononcé au temple le 19 février 1804, par Pradel-Vernazobre et Robert-Fonfrède, pasteurs.

661*. — Athénée de la Jeunesse et Ecole secondaire. Exercices.

662*. — Les Banquettes, poème héroïque, par l'abbé Aillaud. — Fontanel, 1804, petit in-12.

663*. — Critique d'une partie des œuvres de P.-T. Aillaud, par Ringaud, maître de pension. — 1805.

664*. — L'Auberge espagnole, par le même. — Idem, in-8°.

665*. — Calendrier de Montauban, 1er arrond. du Lot; 2me année de l'Empire français; fin de 1805, commencement de 1806. — Ch. Crosilhes, in-24 de 120 pages.

666*. — La Justice de Dieu sur son Eglise. (Evènements arrivés pendant la Révolution, prédits par les prophètes), par l'abbé Chateau, ci-devant curé de Vigueron, écrits en 1796. — Fontanel, 1806, 3 vol. in-8°.

667*. — Ecole secondaire communale de Montauban. Rapport présenté le 6 mai 1806, par une Commission spéciale. — Idem, in-4°.

668*. — Statuts de la Société du Salon de Commerce. — 1806.

669*. — Mémoire sur l'emploi du sulfate de cuivre contre la carie du blé, par Bénédict Prévost. — Fontanel, 1807, in-4°.

670*. — Le Jugement de Mars et Orphée, poèmes, par l'abbé Aillaud. — Idem, 1808, in-8°.

671*. — Effets de la décadence des mœurs sur la littérature française, par le même. — Idem.

672*. — Ecole secondaire de Montauban. Distribution de prix.

673*. — Métrologie française ou Traité du système métrique, et Réduction des anciennes mesures, par Duc-Lachapelle. — Fontanel, an VII, in-8°.

Une notice sur l'auteur de cet ouvrage, mort en 1814, fut ajoutée à quelques exemplaires, portant un nouveau titre.

674*. — Bulletin de l'Armée d'Allemagne. — Fontanel, 1809.

675*. — Mes Loisirs, poésies diverses, par Hasard, professeur.

676*. — Calendrier de Montauban, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne. — Crosilhes, 1809.

677*. — Lettre du président du Consistoire concernant la création et l'organisation de la Faculté de théologie protestante de Montauban, par arrêté du 2 décembre 1809. — Fontanel, janvier 1810.

678* — Installation de cette Faculté, 3 novembre 1810. Discours et compte-rendu. — Fontanel, 1810, in-8° de 107 pages.

679*. — Recueil des Lois de l'Empire français concernant l'ordre judiciaire depuis 1790, avec le Code pénal, tome XVIIe, par Pierre Crosilhes, procureur impérial. — Ch. Crosilhes, 1810. Voir p. 327, 346.

788*. — Ode sur la mort du maréchal Lannes, par Charles fils.

680*. — Société des Sciences et des Arts de Montauban. — Assemblée publique du 19 juin 1810. — Crosilhes, in 4°.

BIBLIOGRAPHIE MONTALBANAISE

§ 8. Livres et documents imprimés à Montauban depuis le rétablissement des brevets en 1811, jusqu'à leur suppression.

1811-1870

PREMIÈRE PARTIE. — *Impressions par A. Fontanel, Lapie-Fontanel, Philippe Crosilhes, François Crosilhes et Jacques Renous, dont les notices occupent les pages 319 à 340.*

682*. — Journal de Tarn-et-Garonne, pour 1811 (continué par Armand Fontanel jusqu'à 1822).

Cette feuille fut exclusivement consacrée, à partir de 1812, à la politique, à la littérature et aux actes administratifs. En 1815, la création du Recueil des actes de la Préfecture enleva au journal les communications officielles. Il cessa d'être politique le 30 juin 1819, ce qui lui permit de recevoir des annonces. — Voir p. 320 et le n° 691 ci-après.

683*. — Thèse théologique sur le Jugement dernier, par Audebez. — Fontanel, 1811, in-4°.

Nous citons cette thèse, qui fut la première des cinq soutenues en août 1811. On comprend que les titres des thèses présentées depuis près de 90 ans, occuperaient tout un volume. On peut les voir dans la bibliothèque de la Faculté, et elles sont toutes indiquées jusqu'à 1882 dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, t. XXX.

684*. — Pasteurs et Anciens qui ont assisté à la cérémonie de l'installation de la Faculté de théologie. — Fontanel, 1811, in-8°.

Même observation pour les discours, programmes, règlements, publiés tous les ans par cette Faculté. — M. Sardinous en a cité une partie dans son « Mémoire sur la Faculté protestante et son séminaire, » 1887, in-8°.

685*. — Calendrier de Montauban, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne, pour l'année 1811. — Philippe Crosilhes édita régulièrement cette publication jusqu'à 1832.

686*. — Calendrier de Cahors, chef-lieu du département du Lot, pour 1811. — Ph. Crosilhes imprima ce Calendrier jusqu'à 1815, pour le libraire Plessis.

687*. — Recueil des Lois de l'Empire français concernant l'ordre judiciaire depuis 1790, avec le Code pénal, tome XVII°, par Pierre Crosilhes, procureur impérial. — Ph. Crosilhes termina cette

publication par le tome XXe, en 1813. — Voir p. 327, 333.

688*. — Affiches, Annonces et Avis divers de Tarn-et-Garonne. — Ph. Crosilhes, 1812, in-8°.

Ph. Crosilhes fut autorisé, en 1812, à publier ce journal hebdomadaire qui eut le monopole des annonces jusqu'au 1er juillet 1819. — A cette date il parut dans le format in-4°, le jeudi et le samedi, sous la direction de M. Sylvestre de Molières. Après le 3 mai 1821 nous ignorons s'il continua. — Voir p. 333-34.

689*. — Sermon d'actions de grâces pour le bienfait de la Paix générale, prêché dans le Temple, par M. Frossard, président du Consistoire le 3 juillet 1814. — Fontanel, in-8°.

690*. — Lettre à un ami sur ce qui s'est passé à Castelsarrasin pendant la résidence de deux régiments anglais, par F. Hinard, avocat. — Ph. Crosilhes, mai 1814, in-8°.

691*. — Recueil des actes de la Préfecture de Tarn-et-Garonne. — Commencé le 1er novembre 1815, et envoyé gratuitement aux Sous-Préfets et aux Maires, ce Recueil paraît encore aujourd'hui, in-8°.

692*. — Catéchisme du diocèse de Montauban. — Idem, 1815.

693*. — Le Triomphe de la Révélation, poème, par l'abbé Aillaud. — Ph. Crosilhes, 1815, in-8°.

694*. — Les Argonautes de l'Humanité, poème, par le même. — Ph. Crosilhes, 1816, in-8°.

695*. — L'Auberge de Beauvais, comédie en un acte et en vers, par Claude Boyer. — Ph. Crosilhes, 1817, in-8°.

696*. — Jean-Jacques Rousseau dévoilé, par l'abbé Aillaud. — Id.

697*. — Courte défense de la Doctrine de l'Écriture sur la divinité de Jésus-Christ. — A. Fontanel, 1817, in-8°.

698*. — Emmanuel ou Vues scripturaires sur Jésus-Christ, attribué à La Beaumelle. — A. Fontanel, 1817, in-8°.

699*. — Ode sur le rétablissement de la statue de Henri IV, par F.-J. Depuntis. — A. Fontanel, 1818, in-8°.

700*. — Rapport sur les écoles d'enseignement mutuel, par Paul-Emile Frossard. — A. Fontanel, 1818, in-8°.

701*. — Le Protecteur supposé, comédie en un acte et en vers, par le même. — A. Fontanel, 1819, in-8°.

702*. — Commentaire sur l'Epître aux Romains, par Robert Haldane (trad. par La Beaumelle). — A. Fontanel, 1819, 2 vol. in-8°.

703*. — La Sainte Bible, qui contient le vieux et le nouveau Testament, revue sur les originaux et retouchée dans le langage, avec des parallèles, par Daniel Martin; revue et corrigée par Pierre Roques. — Ph. Crosilhes, 1819, 2 tomes in-4° de 536 et 444 pages.

Cette édition, par la correction du texte, la grandeur du format et la modicité du prix, obtint un débit prompt et facile. — Voir p. 334.

704*. — Le Journal de Tarn-et-Garonne annonça le 1er juillet 1819 qu'il cessait d'être politique et qu'il allait paraître sous une forme nouvelle et serait rédigé d'après un nouveau plan, mais exclusivement réservé à la littérature, au commerce et à l'agriculture. — Ph. Crosilhes, 1819. — Voir p. 334.

705*. — Éléments de Géométrie plane, par Daniel Encontre. — A. Fontanel, 1820, 2e édit. in-8° avec planches.

706*. — Recueil agronomique, publié par la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres en 1820. — Le Conseil général vota en 1839 la somme annuelle de 1.200 fr. pour l'impression de ce recueil, qui fut remplacé en 1868 par le Journal d'Agriculture pratique.—Id.

707*. — Fastes poétiques de la Révolution française, par l'abbé Aillaud. — Ph. Crosilhes, 1821, in-8°.

708*. — Coup-d'Œil sur l'Éducation, nouvelle édit., par Gautier-Sauzin. — Ph. Crosilhes, place d'Armes, 1821, in-8°.

709*. — Lettre sur l'Instruction des Aveugles, par Isaac Roques. — Ph. Crosilhes, 1821.

710*. — La Nourriture de l'âme, par Ostervald. — Idem.

711*. — La Parabole des Noces, expliquée par Jean Claude.— Id.

712*. — Le Christianisme des Gens du monde, de Wilberforce, traduit par M. Frossard. — Fontanel, 1821, in-8°.

713*. — Discours sur le Millenium, par David Bogue, traduit de l'anglais, par J. M. de C. (Mme Jules Maleville de Condat). — Fontanel, 1823, 2 vol. in-8°.

714*. — Discours sur l'union de la Philosophie et de l'Éloquence, par J.-L. Tieys. — Ph. Crosilhes, 1823, in-4°.

715*. — Tableau du règne de Louis-le-Grand, par l'abbé Aillaud. — Fontanel, 1823, in 8°.

716*. — Hommage à la mémoire de Pradel et de Alard, professeurs, par M. Frossard. — Fontanel, 1824, in-8°.

717*. — Annales ecclésiastiques du diocèse de Montauban. —

Tous les ans 16 livraisons devaient former 3 volumes, au prix de 12 francs. — Ph. Crosilhes, sept. 1824, in-8°.

Nous avons recueilli seulement les 13 premières livraisons, 208 pages. — Voir p. 335 la note sur cette première *Semaine Catholique du diocèse.*

718*. — L'Imitation de Jésus-Christ, traduction de Du Beuil. — Ph. Crosilhes, 1824, in-12.

719*. — La préparation de la Pâques, par Gaussen. — Idem.

720*. — Ordonnance de Mgr de Cheverus pour le Service funèbre de Louis XVIII. — Ph. Crosilhes, 1824.

721*. — Observations critiques sur le poème de Lamartine, par l'abbé Aillaud. — Ph. Crosilhes, 1825, in-8°.

722*. — La Nouvelle Henriade, poème historique, par l'abbé Aillaud. — Ph. Crosilhes, 1826, in-8°.

723*. — Heures nouvelles pour le diocèse de Montauban. — Id.

724*. — Epître à Ingres, par Teulières; Vers à Ingres, par S. de Molières. — Ph. Crosilhes, 1826, in-8°.

725*. — Detal de l'Aygat de Mountalba, par L(ouis) F(énié). — Id.

726*. — Mémorial religieux et littéraire du Midi, par une Société de Gens de Lettres. 3 livraisons par mois, formant 2 vol.; prix 15 fr. — Ph. Crosilhes, hôtel Pullignieu, juin 1826 à mai 1827, in-8°.

Voir p. 336 les noms des collaborateurs de cette Revue, dont on ne connait que 12 livraisons du tome Ier et 9 livraisons du tome II.

727*. — Missale Montalbanensis, et Missæ pro Defunctis. — Ph. Crosilhes, 1827, in-f° avec plain-chant.

Mgr Du Bourg fut très satisfait de ce labeur, qui avait 827 pages, dont une partie avec plain-chant.

728*. — Poésies de l'abbé Aillaud. — Ph. Crosilhes, 1827, in-8°.

729*. — Considérations plus ou moins poétiques sur la cause et les effets de nos plaisirs, par Claude-Simplicien Tyrannicidiski (Jacques de Molières). — Ph. Crosilhes, 1828, in-8°.

730*. — Le Sténographe Montalbanais ou Relation de la Mission de Montauban, par l'abbé Moncet. — Ph. Crosilhes, 1828, in-8°.

731*. — Œuvres choisies de F. Hinard, avocat. — Ph. Crosilhes. 1828, 2 vol. in-12.

732*. — L'Enlebomen d'un pastis, réserbat pel darniè sce de Carnabal, per un Mountalbanès (Rey, professeur au Collège). — Ph. Crosilhes, 1829, in-8°.

733*. — Beritable détal de l'Aygat de Mountalba (de 1766), per Laroquo, fabricant. — Ph. Crosilhes, 1830, in-12, nouvelle édit.

734*. — Mandement de Mgr l'Evêque (Mort de Pie VIII). — Ph. Crosilhes, 1830, in-4°.

735*. — Fables nouvelles et Petit Voyage à Capoue, par F. Hinard, avocat. — Ph. Crosilhes, 1830, 2 vol. in-12.

736*. — Grande Fête maçonnique célébrée par les Francs-maçons des rites à l'Or.·. de Montauban, le 11 janvier 1831, à l'occasion des mémorables évènements de juillet. — Ph. Crosilhes.

Cette planche donne les noms des Fr.·. qui assistaient à ce banquet; le discours de S. de Molières, les *santés* portées au Roi, à la Famille royale, et rend compte de la brillante fête qui eut lieu au théâtre.

737*. — Circulaire des Archidiacres du diocèse (annonçant que la procession du 15 août n'aurait pas lieu). — 1831, in-4°.

738*. — Poésies de M. Brunies, principal du Collège. — Ph. Crosilhes et Cie, 1832, in-8°.

739*. — Aux Patriotes de l'arrondissement de Montauban, pour la défense de la Liberté de la Presse, par S. de Molières. — François Crosilhes, 1833, in-4°.

740*. — Mandements et Circulaires de l'Évêché, de 1833 à 1840. ; Breve pour le Clergé, 1833 à 1841, et tous les imprimés nécessaires à l'administration jusqu'à cette date. — Fr. Crosilhes.

741*. — Calendrier de Montauban, pour l'année 1833, et les années suivantes. — Fr. Crosilhes.

742*. — Chateaubriand et Béranger, par Claude-Simplicien Constitutioneliski (Jacques de Molières). — Fr. Crosilhes, 1833, in-8°,

743*. — Journal de Tarn-et-Garonne, cédé le 4 mars 1834 à Lapie-Fontanel, par Théodore Laforgue qui en était le propriétaire.

Cette feuille in-4° eut le monopole des annonces légales de l'arrondissement de Montauban jusqu'à la Révolution de 1848 et cessa en 1852.

744*. — Affiches et Annonces de Montauban, journal in-8°, de 1833 à 1839. — Fr. Crosilhes.

745*. — Circulaire des vicaires-généraux concernant la mort de Mgr Du Bourg, archevêque de Besançon, ancien évêque de Montauban. — Fr. Crosilhes, 28 octobre 1833, in-8°.

746*. — La Science du Salut ou Dictionnaire de l'Ancien Testament, par M. Leseq Destournelles. — Fr. Crosilhes, 1834, in-8°.

747*. — Traité des Nullités, par M. Solon. — Idem, 2 vol. in-8°.

748*. — Catéchisme du diocèse. — Fr. Crosilhes, 1834.

749*. — Méthode pratique pour l'emploi du béton, par M. Lebrun. — Fr. Crosilhes, 1834, in-8°.

750*. — Théorie sur la nullité des Conventions et des Actes, par M. Solon, avocat. — Fr. Crosilhes, 1835, 2 vol. in-8°.

751*. — Extrait du Rituel de Montauban. — Idem, 1836, in-12.

752*. — Traité des servitudes réelles, par M. Solon, juge suppléant. — Fr. Crosilhes, 1837, in-8°.

753*. — Prospectus pour la création d'un orphelinat protestant à Montauban. — 1836, in-4°.

754*. — Réponse de M. Prosper Debia contre un libellé demandant pour Paris une nouvelle Faculté de théologie. — Lapie-Fontanel, 1836, in-8°.

755*. — Considérations nouvelles sur l'ophthalmologie, par le Dr Delmas. — Lapie-Fontanel, 1837, in-8°.

756*. — Le Rapport du Préfet au Conseil général, pour la session de 1838, et le Procès-verbal des délibérations de ce Conseil furent imprimés pour la première fois par Lapie-Fontanel, in-4°. — Ces documents sont aujourd'hui publiés in-8°.

757*. — L'Aristocrate dévoilé, par M. de Rayssac (Frédéric). — Fr. Crosilhes, 1837, in-8°.

758*. — Notes sur quelques questions cadastrales, par M. Aubry. — Fr. Crosilhes, 1837, in-8°.

759*. — Paroissien de Montauban. — Fr. Crosilhes, 1837, in-24.

760*. — Système légal des Poids et Mesures, comparé aux anciennes, par M. Ruck. — Fr. Crosilhes, 1838, in-12.

761*. — Contes du cœur, par Mme Ruck. — Idem, 1838, in-12.

762*. — De la révision et de la conservation du cadastre, par M. Aubry, géomètre en chef. — Lapie-Fontanel, 1839, in-8°.

763*. — Manuel d'Accentuation et de Ponctuation, par M. Lyon, prof. — Renous, 1839, in-12.

764* — Histoire du Moyen-Age, par le même. — Idem.

765*. — Bienfaits des Caisses d'épargne, par Mme Ruck. — Jacques Renous, 1839, in-18.

766*. — Préludes, Poésies, par P. Galabert. — Idem, 1840, in-8°.

767*. — L'Eclectisme, par Michel Nicolas. — Idem, 1840, in-8°.

768*. — Le 1er numéro du Courrier de Tarn-et-Garonne, journal politique, publié par l'imprimerie Renous, fut distribué le 11 janvier 1840. Ce journal, qui est le doyen des feuilles politiques du département, parut d'abord deux fois par semaine, et aujourd'hui il est quotidien, excepté le dimanche, depuis 1874.

769*. — L'Annuaire de Tarn-et-Garonne publié en 1840, par Renous, cessa en 1842; l'Annuaire Forestié était plus complet.

770*. — Lettre politique, par Vialetes d'Aignan, off. de marine. — Renous, 1840, in-8°.

771*. — De l'Avenir du Protestantisme en France, par Poupot. — Renous, 1840, in-8°.

772*. — Breve montalbanense, pour 1840 et 1841. — Idem, in-12.

773*. — Revue théologique, par M. le professeur Jalaguier. — Lapie-Fontanel, novembre 1840 à octobre 1842, 2 vol. in-8°.

774*. — Traité des Servitudes réelles, par Astruc, mises en rapport avec le Code, par V. Solon. — Renous, 1841, in-12.

775*. — Le vrai Mois de Marie, par Pellet. — Renous, 1841.

776*. — La Religion de plus, ou la Religion de moins, par Poupet. — Renous, 1841, in-8°.

777*. — Histoire de Montauban, par H. Le Bret, revue et annotée par l'abbé Marcellin et G. Ruck. — Renous, 1841, 2 vol. in-8°.

778*. — Des Voies navigables dans le Tarn-et-Garonne, par M. Montet, ingénieur. — Renous, 1841.

779*. — Passe-Temps, par Olympe Benazet. — Idem, 1842, in-8°.

780*. — Montauban héroïque, poème, par G. Garrisson. — Renous, 1842, in-8°.

781*. — Question protestante en France, par Poupet. — Renous, 1842, in-8°.

782*. — Discours de l'abbé Marcellin à la Société des Sciences. — Renous, 1842, in-8°.

783*. — Epître à Polycarpe, traduit par M. Encontre. — Idem.

784*. — Discours de M. de Félice à la séance publique de la Faculté de théologie. — Lapie Fontanel, 1842, in-8°.

785*. — Justification personnelle, par M. Poupet. — Renous, 1843, in-8°.

786*. — Origine du plâtre sur la rive gauche de la Garonne, par Lagrèze-Fossat. — Lapie-Fontanel, 1843, in-8°.

787*. — Lou Guidé del Bignierou, per Laforgo-Rafino. — Renous, 1844, in-8°.

788*. — Epitre à Jousep ou l'Espital, per J.-J. Vincent. — Id.

789*. — Rousseau de Genève et Montesquieu, par Claude-Simplicien Constituantiski (Jacques de Molières). — Idem, 1844, in-8.

790* — Essai sur l'extinction de la mendicité dans le Tarn-et-Garonne, par Th. Lourde-Laplace. — Lapie-Fontanel, 1847, in-8°.

791*. — La Flore du Tarn-et-Garonne, par Lagrèze-Fossat. — Lapie-Fontanel, 1847, in-8°.

792*. — Les Archives évangéliques, paraîssant à Nîmes depuis onze ans, furent imprimées à partir de 1848 le 1er du mois à Nîmes et le 15 à Montauban par Lapie-Fontanel, petit in-f°. M. Borel les dirigeait à Nîmes et M. Frossard à Montauban, où ne parurent que les nos 2, 4. 6, 8, 10, 12 et 14. — Prix 5 fr.

793*. — Manuel de la Police du Roulage, par M. Cellières. — Lapie-Fontanel, 1848, in-8°.

794*. — Introduction à la Philosophie, par M. Michel Nicolas. — Lapie-Fontanel, 1849-50, 2 vol. in-8°.

795*. — Arithmétique de l'Instituteur, par M. Victor Bergis. — Lapie-Fontanel. 1848, in-12.

796*. — Le Christianisme et le Socialisme. — Idem.

797*. — Herborisation dans le Midi de la France, en 1854, par M. Martrin d'Onos. — Lapie-Fontanel, 1855, in-8°.

798*. — De la nécessité d'introduire et faire adopter dans le département les instruments perfectionnés, par Fualdès.— Id. 1857.

799*. — Discours prononcé par M. Barberet, inspecteur de l'Académie, à la distribution des prix du Collège. — Idem, 1857, in-8°.

800*. — Catalogue des quelques tableaux des écoles italienne, flamande, allemande, espagnole et française, de M. l'abbé Fourges. Lapie-Fontanel, 1858, in-8°.

801*. — Essai sur l'application de la chaux et autres amendements calcaires aux terres du département de Tarn-et-Garonne, par M. Fualdès. — Lapie-Fontanel, 1858, in-8°.

802*. — Célébration du Jubilé de la Faculté de théologie. — Lapie-Fontanel, juin 1859, in-8°.

803*. — Biographies diverses (Sorbin, d'Escayrac, Hervy), par J.-B. Rey. — Lapie-Fontanel, 1860-61, in-8°.

804*. — Flore des départements du Midi et principalement du Tarn-et-Garonne, par Baron, ingénieur du cadastre. — Crosilhes, 1823.

805*. — De l'Industrie séricole dans le Tarn-et-Garonne, par le Dr Raynaud. — Lapie-Fontanel, 1850, in-8°.

806*. — Analyse chimique des eaux de la fontaine de l'Oulette, des puits Pradel et du Tarn, par Limousin-Lamothe, pharmacien. — Idem, 1852, in-8°. *(Livres oubliés dans la 1re partie).*

DEUXIÈME PARTIE. — *Impressions par Forestié oncle et neveu, Charles Forestié, Victor Bertuot et Forestié neveu, dont les notices occupent les pages 365 et suivantes.*

807*. — Annuaire de Tarn-et-Garonne, publié par l'imprimerie Forestié oncle et neveu, de 1837, 1re année, à 1844, et qui continue. — Voir p. 365, la notice sur cette nouvelle imprimerie.

808*. — Catéchisme du P. Cajetan, traduit de l'espagnol par l'abbé Pouget, archidiacre. — Idem, 1837, in-12.

809*. — Questions neuves sur le prêt à usure, par l'abbé Blazy, curé. — Idem, 1837, in-12.

810*. — Fastes poétiques, par J.-L. Tieys, professeur. — Idem, 1837; 2e édit. 1841, in-8°.

811*. — Vie de la mère Augustine de Saint-Elie. — Id. 1838, in-8°.

812*. — Catéchisme, Heures, Paroissiens, etc. — Idem, 1838-44.

813*. — Job et les Psaumes, traduction d'après l'hébreu, par H. Laurens, professeur. — Idem, 1839, gr. in-8°.

814*. — Mois de Marie. — Manuel de piété, par l'abbé Fourgez. Idem, 1839-40, 2 vol. in-12.

815*. — Via Crucis, ou Chemin de la Croix (avec gravures), par M. l'abbé Certes, chanoine de Saint-Denis. — Id. 1840, in-12.

816*. — Mandements, Circulaires, Conférences ecclésiastiques, Caisse de Retraite et Ordo pour l'Evêché. — Idem, de 1840 à 1844.

817*. — Sermon sur le géolier de Philippe. — Lucile ou la Lecture de la Bible, par Adolphe Monod. — Idem, 1840-41, 2 vol. in-8°.

818*. — Rêveries poétiques, par Th. Tuffier. — Id. 1841, in-8°.

819*. — L'Echo de Tarn-et-Garonne, journal politique et religieux; directeur M. Cercelet, anc. imprimeur. — Idem. déc. 1841-octobre 1844, in-f°, paraissant 3 fois par semaine.

820*. — Monuments historiques, par Devals aîné. — Id., 1841.

821*. — Brevarium Montalbanense. — Diurnale Montalbanense. — Forestié neveu, 1841-44, 8 vol. in-16.

822*. — Divinité du Christianisme, par l'abbé Mondou. — Idem.

823* — La Propriété, journal de Tarn-et-Garonne, hebdom. (pour M. de Girardin). — Idem, 1842, (10 nos).

824*. — Panorama du Christianisme, par J.-P. Rey. — Id., in-16.

825*. — Horas divinas et Officio de la Semana Santa, pour Vincent, libraire à Toulouse. — Idem, 1842, 2 vol. in-16.

826*. — Modo de oir la Santa Missa, par le comte del Prado. — Idem, 1842, in-16.

826 bis*. — Lucha del Alma con Dios, par Cayxal. — Id., 1843.

827*. — Répertoire des Juridictions, par Victor Solon, avocat. — Idem, 1842-44, 4 vol. in-8°.

828*. — Le Sire de Montpezat, par A. Carenou. — Id. 1843.

829*. — L'Enfer demontré par la Raison, par Lafon de Montfermier, anc. principal du Collège. — Idem, 1844, in-8°.

830*. — Courrier de Tarn-et-Garonne (suite au n° 768). — Imp. Forestié neveu et Cie, depuis 1845.

831*. — Mandements, Circulaires, Conférences, Ordo pour l'Evêché, de 1845 au 2 juin 1862. — Imprimerie Ch. Forestié et Cie.

832*. — Annuaire de Tarn-et-Garonne. — Idem, de 1845 à 1862.

833*. — Nouvelles Annales de Sorèze. — Idem, 1846, in-8°.

834*. — Les Fastes de la France et poèmes divers, par J.-L. Tieys. — Forestié neveu, 1846, in-8°.

835*. — Jeanbon Saint-André, sa vie, ses œuvres, par Michel Nicolas. — Idem, 1847, in-12.

836*. — Mandement de Mgr l'Evêque (Mort de Mgr de Trélissac). — Ch. Forestié, 1847, in-4°.

837*. — Lettres de Mgr Doney (Evènements de février, élections municipales et journées de juin 1848). — Idem, in-4°.

838*. — Les Voies du Matin, poésies, par M. Gustave Garrisson. Forestié neveu, 1848, in-12.

839*. — Le Conciliateur, journal de Tarn-et-Garonne, tous les jours, pour M. Chauvot, avocat. — Idem, avril-août 1849.

840* — Mous Farinals, per Castela, moulinier. — Id., 1850-1873.

841*. — Breviarium Romanum. — Missale Romanum, imprimés par ordre de Mgr Doney. — Ch. Forestié, 1850-52, 2 vol. in-4°.

842*. — Lettre de Mgr l'Evêque de Montauban (Transformation du gouvernement en monarchie impériale). — Ch. Forestié, 1852.

842bis*. — Etudes historiques et philosophiques sur l'histoire de la musique, par M. Labat. — Forestié neveu, 1852, 2 vol. in-8°.

843*. — Rapport au Conseil municipal (Projet de modifications du chemin de fer du Midi), par le Dr Raynaud. — Id., 1852, in-8°.

844*. — La Poésie. — Le Progrès de l'Industrie au XIXe siècle. — Une Scène au Moyen-Age, par J. Lacroix. — Id., 1852-54, in-8°.

845*. — La Persévérance, par l'abbé Sévérac. — Idem, 1853.

846*. — Mandement de Mgr l'Evêque (à l'occasion du choléra). Ch. Forestié, 1854, in-8°.

847*. — Simples Conseils sur l'éducation du cœur, par Mme Hermine Thierry (Poux). — Idem, 1854, in-4°.

848*. — Klerdelune et Klassikantin. — Domitien, Tacite et Mirabeau, par Claude Simplicien Constitutionaliski (M. J. de Molières). Forestié neveu, 1850-53, in-8°.

849*. — Discours par M. G. Garrisson. — Idem, 1854, in-8°.

850*. — Marie, reine et mère des Saints, par M. l'abbé Guyard, vicaire-général. — Idem, 1855, in-12.

851*. — Discours sur la Mission intérieure, par M. Sardinoux. — Idem, 1855, in-8°.

852*. — Pèlerinage de Lapeyrouse et Notice sur Lapeyrouse, par M. le chanoine Bezaudun. — Idem, 1855, in-16.

853*. — Souvenirs ou Essais historico-chronologiques, par Ed. Landrevy. — Ch. Forestié, 1855, in-8°.

854*. — Ordonnances et Règlements de Mgr l'Evêque, publiés dans l'Assemblée synodale. — Missionnaires diocésains. — Id., 1855.

855*. — Histoire de Montauban, t. 1er, par M. Devals aîné. — Forestié neveu, 1855, in-8°.

856*. — Biographie du général Hippolyte de Guibert, par Forestié neveu. — Idem, 1855, in-8°.

857*. — La Poésie des Livres Saints, par M. S. de Molières. — Idem, 1856, in-8°.

858*. — La Course au Mariage, comédie en un acte et en vers, par Mary-Lafon. — Idem, 1856, in-12.

858 bis*. — Comptes et Budgets de la Mairie de Montauban, de 1856 à 1870. — Idem, in-4°.

859*. — Mas Fantesios, per B. Cassagnaou. — Faribolos, par C. F. et B. C. — Ch. Forestié, 1856, in-8°.

860*. — Notions des Sciences physiques et de l'histoire naturelle, appliquées aux usages de la vie, par Garrigues. — Id., 1857, in-8°.

861*. — Galerie biographique de personnages célèbres du Tarn-et-Garonne, par J.-B. Rey, professeur. — Idem, 1857, in-8°.

862*. — Mandement de Mgr l'Evêque (Quête pour l'achèvement de l'église de l'Immaculée Conception) — Idem, 8 oct. 1857, in 8°.

863*. — Notice historique sur la Monnaie frappée à Montauban, par M. Devals aîné. — Forestié neveu, 1857, in-8°.

864*. — Vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, par l'abbé Guyard, vicaire-général. — Idem, 1858, in-12.

865*. — Biographie du Dr Raynaud, par A. Pouvillon. — Id. 1859.

866*. — Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne. Séances publiques de 1858, 1859 et 1860, présidées par MM. Pouvillon et de Félice. — Id., 1858-60, 3 brochures in-8°.

867*. — Essais poétiques, par Ducom. — Ch. Forestié, 1859, in-8°.

868*. — Règlement sur les cérémonies. — Ordonnances synodales de Mgr Doney. — Idem, décemb. 1859, in-8°.

869*. — Du Goût et de la Passion du bien-être matériel, par M. de Lombarès. — Idem, 1860, in-8°.

870. — Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique dans le Tarn-et-Garonne, par le Dr John Lacaze. — Ch. Forestié, 1860, t. 1er; Forestié neveu, 1870, t. II, in-8°.

871*. — Histoire de saint Antoine de Padoue, par M. Guyard, vicaire-général. — Forestié neveu, 1860, in-8°.

872*. — A qui appartiennent les églises réformées de France ? par M. Cruveillié, pasteur. — Idem, 1860, in-8°.

873*. — Biographie de Tarn et-Garonne, 1re série, publiée par Forestié neveu avec le concours de plusieurs écrivains. — Id., 1860.

874*. — Notice sur une habitation souterraine à Saint-Sernin-d'Ordailles, par M. Devals aîné. — Idem, 1861, in-8°.

875*. — Mémoire sur les améliorations à faire dans la ville de Valence (T.-et-G.), par M. Fr. Moulenq, maire. — Id. 1861, in-8°.

876*. — Annuaire de la Société d'horticulture et d'acclimatation. — Idem, de 1861 à 1866, 6 brochures in-8°.

877*. — Rapport au Conseil municipal, sur les travaux projetés

et l'emprunt, par M. Prax-Paris, maire. — Forestié neveu, 1861.

878*. — Recueil des Actes administratifs de la ville de Montauban. — Idem, 1861 à 1870, in-4°.

879*. — Exposition des Beaux-Arts et des produits de l'Industrie à Montauban. — Idem, 1862, in-12.

880*. — Mandements, Conférences, Circulaires, Ordo pour l'Evêché, etc. — Bertuot, du 22 juin 1862 au 27 mars 1869.

881*. — Guide du Pèlerin à Roc-Amadour, par l'abbé Cheval. — Idem, 1862, in-8°.

882*. — Judaisme et Christianisme, par M. Javal. — Id., 1862.

883*. — La Semaine Catholique du diocèse de Montauban et de celui de Cahors (à partir du 2 novembre 1862). — Bertuot, éditeur, n° 1, le 13 juillet 1862, in-8°, puis in-4° à 2 colonnes. — Cessa le 1er juillet 1867.

884. — Revue du Monde catholique, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. — Bertuot, du 10 novembre 1862 au 15 juillet 1867.

885*. — Recueil agronomique. — Forestié neveu, de 1862 à 1867.

886*. — Biographie du baron de Crazannes. — Id., 1862, in-8°.

887*. — Etude sur les voies ferrées du Midi et du Sud-Ouest, par Delfau-Lacroix, ingénieur civil. — Idem, 1862, in-4°.

888*. — Etude sur les anciens peuples qui habitaient le Tarn-et-Garonne, et Voies antiques, par M. Devals aîné. — Id., 1862, in-8°.

889*. — Recueil des actes de la Préfecture. — Id. 1863 à 1874.

890*. — Rapport de M. le Préfet au Conseil général et Procès-verbaux des délibérations. — Idem, session de 1863 à 1874, in-8°.

891*. — Une Gloire dominicaine : le R. P. Vincens de Contenson, de l'ordre des Frères Prêcheurs, par le chanoine Bezaudun. — Bertuot, 1863, in-8°.

892*. — Annuaire de Tarn-et-Garonne, de 1863 à 1874, in-16. — Idem. (En 1872 il parut in-32 et en 1873 ne fut pas imprimé).

893*. — Vies des Saints, par le P. Giry, 12 vol. — Œuvres complètes de Bourdaloue, 4 vol.; de Bossuet, 12 vol.; de saint Augustin, 20 vol., pour divers éditeurs. — Bertuot, 1863-74.

894*. — Lettre de Mgr l'Evêque (Rétablissement des Religieux Cisterciens à l'abbaye de la Garde-Dieu). — Idem, 1864, in-8°.

895*. — Les Merveilles de Dieu dans la Sainte-Eucharistie, traduites de l'italien, par l'abbé Lonjou. — Idem, 1864, in-8°.

896. — Trois Gascons causant avec leur curé sur le Denier de saint Pierre, par un vicaire du Quercy. — Idem, 1864, in-8°.

897*. — Pratiques et Prières pour l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Réimprimé sur l'édition de 1746 (voir p. 281 n° 354). — Idem, 1864, in-18.

898*. — Mandements, Lettres pastorales et divers écrits concernant la Constitution de l'Eglise, par Mgr Doney. — Id., 1864, in-8°.

899. — Notice historique sur l'abbaye et l'église de Moissac. — Id.

900*. — Acta Sanctorum, par les Jésuites Bollandistes, édition Palmé, en 54 vol. in-f°. — Les 3 premiers tomes ayant été publiés à Bruxelles, Victor Bertuot imprima de 1864 à 1874 les tomes 4 à 34; les autres furent confiés à divers ateliers.

901*. — Piété envers les Morts, recueil de prières et d'instruction, par l'abbé Guyard, vicaire-général. — Bertuot, 1864, in-32.

902*. — La Question religieuse, par M. Javal. — Id., 1864, in-18.

903*. — La Semaine catholique des diocèses de Rodez et de Mende. — Idem, du 7 janvier au 30 décembre 1865, in-4° à 2 col.

904*. — Religion et Amitié, dialogues familiers sur la religion catholique, par Biermann, ing. des Ponts et Chaussées. — Id. 1865.

905*. — Notice sur la Cour des Aides de Montauban, par M. Taupiac, juge. — Forestié neveu, 1865, in-8°.

906*. — Des Liturgies, leur contenu, et de leur valeur actuelle dans les Eglises réformées de France, par Cruvellié. — Idem, 1866.

907*. — Les Pérégrinations de Jean de Guerlins, imprimeur de Toulouse, par le Dr Desbarreaux-Bernard. — Idem, 1866, in-8°

908* — Moniteur de l'Archéologue, par M. de Coustou-Coysevox, 2 vol. in-8°; 1866, Toulouse; 1867-68, Forestié neveu.

909*. — Statistique agricole de l'arrondissement de Castelsarrasin. — Mémoire sur Castelsarrasin, par M. Louis Taupiac. — Forestié neveu, 1867, in-8°, 2 brochures.

910*. — Notice sur les fouilles paléontologiques de l'âge de pierre, exécutées à Bruniquel et à Saint-Antonin, par M. Victor Brun. — Idem, 1867, in-8°.

911*. — Rapport de M. Prax-Paris, maire. (Lycée de Montauban). — Idem, 23 février 1867, in-4°.

912*. — Histoire d'Ambialet et du pèlerinage, par le P. Antoine, des Frères Mineurs Capucins. — Idem, 1867, in-12.

913*. — Puy-l'Evêque (Lot) et ses environs, par Ch. Deloncle. — Idem, 1867, in-8°.

914*. — Journal d'agriculture pratique, publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne. — Idem. 1867-68, in-8°.

915*. — Un Rêve, poème, par Jules Lugol. — Idem, 1867, in 8°.

916*. — Simples Explications sur la coopération de la très sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption, par le P. Jeanjacquot, de la S. de J. — Bertuot, 1868, in-8°.

917*. — La Ville, le Vicomté et la Coutume d'Auvillar, par Lagrèze-Fossat. — Forestié neveu, 1868, in-8°.

918*. — Chant celtique, par M. Dario. — Idem, 1868, in-8°.

919*. — De l'Abus des Lectures publiques. — De la Décentralisation de l'histoire et de l'abus des dissertations historiques, par Léon de Maleville. — Idem, 1868, in-8°.

920*. — Histoire de l'Académie de Montauban (1740-1747), par M. de Broca. — Idem, 1868, in-8°.

921*. — Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne. — Forestié neveu, 1868-83, in-8°.

Le tome Ier de ce Recueil fut publié en 1868, et le 9e en 1883, avec la table générale des 9 volumes formant la Ire série. — Cette Société prit le nom d'Académie en 1884, et alors commença la 2me série.

922*. — Conseils à un jeune écrivain, par A. Pouvillon. — Idem, 1868, in-8°.

923*. — Catalogue d'une bibliothèque d'amateur (M. Cartault). — Idem, 1868, in-8°.

924*. — Notice nécrologique sur le marquis de Bellissen, par J. H. G. — Idem, mars 1869, in-8°.

925*. — L'Hôtel-de-Ville de Montauban, par Devals aîné. — Idem, 1869, in-8°.

926*. — Concours régional agricole de Montauban. — Id. 1869.

927*. — Mandements, Circulaires, Conférences et Ordo pour l'Evêché. — Forestié neveu, de 1869 à 1874.

928*. — Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. — Forestié neveu, in-8°; 1869 à 1875, 4 vol. et à partir de 1876 un vol. tous les ans.

La collection de ce Bulletin se compose de 25 volumes, et un pour les Noces d'argent de cette Société, 1891.

929*. — Lettre de Mgr l'Evêque. (Prières publiques à l'occasion des malheurs présents). — Forestié neveu, 28 octobre 1870.

930*. — Lettres des Vicaires capitulaires de Montauban, annonçant le 21 janvier la mort de Mgr Doney, et le 19 juillet la nomination de son successeur Mgr Legain. — Idem, 1871, in-8°.

931*. — Monument d'Ingres à Montauban, exécuté par Etex, inauguré en mai 1871; notice par Edouard Forestié. — Id., in-8°.

932*. — Inauguration du Lycée; discours de M. Vapereau.— Id.

933*. — Le Monarchiste, journal du droit monarchique, revue hebdomadaire, in-4°. — Bertuot, du 4 mai au 29 juin 1871, et remplacé par le Journal de Tarn-et-Garonne, in-f°, du 2 janvier 1872 au 30 janvier 1873.

934*. — Pombal, lutte entre l'Espagne et le Portugal, 1775-77. — Ludovic et Poésies, par Louis Guirondet. — Bertuot, 1872, in-8°.

935*. — L'Académie protestante de Montauban, discours par M. Michel Nicolas. — Forestié neveu, 1872.

936*. — Saint Alpinien, patron de Castelsarrasin. — Idem, 1872.

937*. — Saint Antonin, apôtre du Rouergue, par M. Vaissières, curé. — Idem, 1872.

938*. — Manuel de Géographie du département de Tarn-et-Garonne, par J. F. Gasc. — Idem, 1872, in-16.

939*. — La Chambre de l'Edit de Castres, par Cambon de La Valette. — Idem, 1872, in-8°.

940*. — Répertoire archéologique du département. — Notes pour l'histoire de Caylus. — Les écoles publiques à Montauban, du Xe au XIVe siècle, par Devals aîné. — Idem, 1873, in-8°.

941*. — Chapelle de N.-D. d'Alem, par L. Taupiac. — Id., 1873.

942*. — Quatre pages du Cœur, par Emilie d'Aiguilhon. — Bertuot, 1873, in-8°.

943*. — Etudes historiques sur Moissac, par Lagrèze-Fossat. — Forestié neveu, 1872-74, 3 vol. in-8°; le 4e est en préparation par M. Dugué.

944*. — Histoire du Collège de Moissac, par M. Dario.— Id., 1874.

945*. — Aux Roches Massabielle, poème lyrique, par H. de Saint-Etienne (Cassagne, curé de Sapiac). — Idem, 1874.

946*. — Orphelines protestantes, 34e rapport. — Idem, 1874.

FORESTIÉ ONCLE ET NEVEU,

IMPRIMEURS.

1835-1845.

Antoine Forestié, notre oncle, libraire depuis 1822, ayant obtenu, le 28 janvier 1835, un brevet qui l'autorisait à créer à Montauban une troisième imprimerie, industrie dont il ne pouvait s'occuper, nous proposa une association pour organiser ce nouvel établissement ; nous acceptâmes, à condition que la direction nous serait réservée.

Un vieil ami de la famille, M. Douladoure, doyen des imprimeurs toulousains, nous offrit alors d'aller passer quelques mois auprès de lui, afin d'être initié à la pratique de la typographie. Au mois de décembre nous rentrions à Montauban, avec un matériel perfectionné pour l'époque, et choisi d'après les conseils de M. Douladoure, chez les fondeurs de caractères ou les fabricants de presses en fer; ces industriels étaient assez nombreux et prospéraient à Toulouse, mais la centralisation parisienne les a ruinés.

Avec le concours d'un ancien prote, nous réunîmes quelques bons ouvriers, et à la fin de l'année 1835 le nouvel atelier fonctionnait[1]. Nos presses travaillèrent d'abord pour le magasin de librairie de notre associé et pour celui de Vincent frères, de Toulouse, qui nous firent imprimer des livres d'église français, latins et même espagnols; puis les clients arrivèrent peu à peu, et des ouvrages importants nous furent confiés, parmi lesquels : Les *Fastes poétiques de la France,* par M. J.-L. Tieys; le *Code des Contributions directes*, par M. Saurimont;

[1] Place Royale, couvert du blé, au coin de la rue d'Auriol.

des *Sermons* et *La Lecture de la Bible*, par M. Adolphe Monod; le *Répertoire des Juridictions*, par M. Victor Solon, 4 volumes; *Job et les Psaumes*, traduits de l'hébreu, par M. Laurens; *Via Crucis*, chemin de la Croix, par M. l'abbé Certes, chanoine de Saint-Denis. Ces deux derniers livres, pour lesquels des gravures sur bois avaient été faites à Paris, obtinrent une mention honorable à l'exposition de Toulouse en 1840.

Jacques Renous, le successeur de Fr. Crosilhes, étant protestant, l'Évêché nous confia la fourniture de tous les imprimés nécessaires pour l'administration diocésaine. Nous éditâmes en 1841-44 un *Bréviaire* et un *Diurnal* montalbanais, 8 volumes, in-12.

De 1841 à 1843, nous imprimâmes l'*Echo de Tarn-et-Garonne*, journal politique, publié par une société représentée par M. Cercelet, ancien imprimeur, et en 1842 *La Propriété*, feuille hebdomadaire, pour M. Émile de Girardin, qui fut élu député à Castelsarrasin en même temps qu'à Bourganeuf.

L'*Annuaire de Tarn-et-Garonne*, que nous créâmes en 1837, est arrivé aujourd'hui à sa 60e année, après avoir été successivement et considérablement augmenté.

La Société Forestié oncle et neveu étant dissoute le 1er juillet 1844, une nouvelle fut formée entre nous et Charles Forestié fils, auquel son père céda le brevet; mais elle ne dura que jusqu'à la fin de l'année.

Le 1er janvier 1845, nous cédions notre part de l'établissement, que nous quittions à regret après dix ans. Le 5 février suivant, nous prenions la direction de l'ancienne imprimerie Crosilhes-Renous, dans les conditions indiquées page 340. Plus loin, nous ferons connaître les travaux de cet atelier.

FORESTIÉ PÈRE ET FILS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1845-1858

Après la dissolution de notre société, Charles Forestié, né le 22 septembre 1820, forma une nouvelle association pour l'imprimerie avec son père, qui lui avait déjà cédé le brevet, ainsi que pour la librairie, dont la vente à Charles Deloncle, ancien professeur, eut lieu en 1858.

Charles Forestié s'occupa plus spécialement des travaux d'administration et donna à son atelier[1] le titre d'*Imprimerie centrale des chemins de fer*. Aussi les livres sortis de ses presses que nous connaissons ne sont pas nombreux; nous les citons à la *Bibliographie*, notamment ceux que publia Mgr Doney sur des questions spéciales.

L'adoption du rit romain enleva aux ateliers de province la publication des livres d'église propres à chaque diocèse, soit pour le clergé, soit pour les fidèles, et qui sont aujourd'hui exclusivement vendus par quelques grands éditeurs. Charles Forestié perdit ainsi un travail assuré; cependant il imprima en 1850-52 un Bréviaire et un Missel romains, format in-4°, qui furent recherchés à cause de la grosseur des caractères. Ces beaux livres, ornés de gravures sur bois, obtinrent des médailles aux Expositions de Rome (1854) et de Paris (1867). Pour l'*Annuaire*, il fit exécuter aussi des gravures représentant l'Hôtel-de-Ville, l'église Saint-Jacques, plusieurs édifices de Montauban et même de Moissac.

Nous devons signaler, sur un diplôme de la Société

[1] Cette imprimerie fut transportée en 1852 dans une vaste maison de la place Royale, couvert du fruit, achetée récemment par Forestié père.

d'horticulture, un bouquet de fleurs imprimé en plusieurs couleurs à la presse à bras, qui est parfaitement réussi.

La Société Forestié père et fils n'imprima, croyons-nous, qu'une seule feuille périodique, le *Vigilant*, journal des idées démocratiques, qui parut trois fois par semaine, du 19 avril au 12 juillet 1848. Le n. 49, le dernier, n'explique pas le motif de cette disparition, causée par la loi sur la presse, votée après les journées de juin.

Le 2 juin, le *Vigilant* annonça la fusion de ce journal avec le *Vrai républicain*, dont aucun numéro n'existe dans nos collections. Nous ne pouvons dire à quelle date avait commencé cette dernière feuille.

CHARLES FORESTIÉ FILS,

IMPRIMEUR.

1858-1862.

A la mort de son père, en février 1858, âgé de 65 ans, Charles Forestié resta seul propriétaire de l'établissement, qui était prospère. Mais, entraîné par le désir de former une grande société pour l'exploitation de l'imprimerie, il en publia vers 1860 un « Projet de Statuts, » qui compte 36 articles. Ayant perdu sa mère en février 1862, il réalisa son rêve le 2 mai suivant, par la vente de son atelier à une Société anonyme représentée par M. T..., juge au tribunal civil. Mais les actionnaires confièrent la gérance de cette association à M. Victor Bertuot, de Paris.

Dès qu'il eut réglé ses affaires, Charles Forestié alla se fixer dans la capitale, où il fut occupé dans de grandes imprimeries. Pendant ses moments de loisir, il essaya de publier une *Revue des jeunes littérateurs* et les *Archives de l'Exposition de 1867*.

Il était dans sa 65e année lorsqu'il mourut en 1885.

ÉLIE-VICTOR BERTUOT,

IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1862-1874.

Victor Bertuot, né en 1831, à Paris, quitta la librairie Palmé, où il était employé, et vint à Montauban prendre la gérance de la société qui avait acheté l'imprimerie de Charles Forestié. Le 10 juin 1862, il annonça par une circulaire que cet atelier restait dans le même local.

En mai 1862, il obtint le brevet d'imprimeur, et en 1864 il établit une librairie dans la rue de la Comédie.

Il a été impossible de citer, dans la *Bibliographie montalbanaise* qui précède, les titres de tous les livres imprimés par Bertuot. D'abord, ses registres ont disparu; puis, le plus grand nombre de ces publications n'a aucun intérêt au point de vue local. Aussi, il a paru suffisant de citer quelques ouvrages qu'il imprima pour son compte ou pour divers éditeurs : 30 volumes in-f°, sur 54, de la nouvelle édition des *Acta Sanctorum*, 12 des œuvres de *Bossuet*, 12 de *Bourdaloue*, 12 de la *Vie des Saints*, 2 de saint *Augustin*, sur 20, etc.

En même temps, il publiait la *Semaine catholique* des diocèses de Montauban et de Cahors (1863-67), et celle de Rodez et de Mende (1865), la *Revue du Monde catholique* (1862-67) et le *Bulletin du Clergé*, dont nous n'avons recueilli que le numéro 45, sans date.

Tous ces importants labeurs, produits dans une dizaine d'années, donnent une idée de l'activité extraordinaire qui devait régner dans cet atelier, et qui pouvait nuire à leur exécution.

Parmi les publications citées (p. 361 à 364), nous en

signalons qui sont signées par MM. Javal, Biermann et Guirondet; les abbés Cheval, Lonjou et Landrevie; Bezaudun, chanoine; Guyard, vicaire général; enfin par Mme d'Aguilhon.

Nous ne mentionnons pas les Mandements de l'Évêché ou les circulaires de l'administration diocésaine; mais nous donnons les titres des écrits de Mgr Doney sur des évènements religieux ou politiques jusqu'au mois de mars 1869. A cette date, notre prélat cessa de s'adresser à Victor Bertuot.

Cet imprimeur proposa en 1870, la création de l'*Opinion de Tarn-et-Garonne,* par actions de 25 francs. Du 4 mai au 20 juin 1872, il publia 10 numéros du *Monarchiste,* revue hebdomadaire in-4°, remplacée par le *Journal de Tarn-et-Garonne*, qui parut trois fois la semaine, in-f°, du 2 janvier 1872 au 30 janvier 1873.

Du même atelier sortirent aussi quelques publications périodiques éphémères et des brochures politiques ou littéraires dont nous n'avons pas même les titres.

Enfin, en 1874 la propriété de l'*Annuaire de Tarn-et-Garonne,* dont la publication[1], depuis 1837, n'avait été interrompue qu'une fois, nous était rétrocédée par Bertuot.

Pendant quelques années, le matériel de cette Société typographique fut vendu en détail, à Toulouse ou à Montauban, et quand le gérant quitta notre ville en 1875, il ne restait plus rien de cette grande imprimerie, ainsi que de la librairie de la rue de la Comédie, gérée quelque temps par le sieur Mangin.

[1] En 1872, M. le préfet Vapereau exigea, nous ne savons pour quel motif, que le format de l'*Annuaire*, qui était in-16, fût réduit in-32; à la suite de cette regrettable modification l'éditeur refusa de publier ce recueil pour l'année 1873.

MICHEL-EMERAND FORESTIÉ NEVEU,

IMPRIMEUR.

1845-1874.

Après avoir créé et administré de 1835 à 1844 l'imprimerie Forestié oncle et neveu, nous remplaçâmes, le 5 février 1845, Jacques Renous dans la Société dont M. Hippolyte Rous était le commanditaire; le Ministre nous délivra le brevet le 25 février.

La propriété du *Courrier de Tarn-et-Garonne* resta au fondateur de ce journal, qui soutenant la politique de M. Thiers, fut exclu en 1842, par la Cour d'appel de Toulouse, du droit de publier des annonces légales. La Révolution de 1848 mit fin au monopole attribué à la feuille hebdomadaire de Lapie-Fontanel, imprimée à 100 exemplaires distribués gratuitement.

M. Rous, nommé député à l'Assemblée nationale, nous céda tous ses droits le 28 juillet 1853, et le *Courrier* devint notre propriété en 1856.

Dans la *Bibliographie* nous indiquons les principaux labeurs que nous confièrent MM. l'abbé Guyard, Lagrèze-Fossat, Victor Brun, Michel Nicolas, Labat, Jules Lacroix, Gustave Garrisson, Devals et autres écrivains, qui voulurent bien collaborer avec nous à la *Biographie de Tarn-et-Garonne,* dont le tome 1er parut en 1860.

Pendant le second Empire, l'imprimerie locale profita de la prospérité générale, et le mouvement littéraire commencé après 1830 s'accentua encore. Il devint ici comparable à la brillante époque qui, au dernier siècle, suivit la création de l'Académie de Montauban. La Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts qui succéda à cette

Compagnie, travailla d'abord activement, puis se reposa pendant plusieurs années; cependant en 1857 elle reprit ses séances publiques, publia ses lectures, et depuis 1867 elle distribue annuellement un Recueil intéressant, dont la 2e série date de la reprise du titre d'Académie.

La Société archéologique du département, fondée en 1867, a déjà donné plus de 25 volumes de son important Bulletin, sans compter les comptes-rendus de ses excursions, de ses fêtes et de ses Noces d'argent.

Les Mémoires et Rapports pour le Canal latéral, les Chemins de fer du Midi et de l'Orléans, les Concours agricoles, les Expositions des Beaux-Arts et de l'Industrie, l'étude des nombreux travaux exécutés par l'Administration municipale dirigée par M. Prax-Paris, toutes ces circonstances favorables augmentèrent sensiblement l'activité de la typographie. L'acquisition de l'imprimerie Lapie, en 1861, ajouta la Préfecture et plusieurs administrations à notre clientèle, que l'Évêché et le Clergé vinrent encore augmenter en 1869.

Telle était la situation de notre imprimerie, lorsqu'en 1874, après 40 ans passés à la tête de cet atelier, et ayant dépassé la 60e année, nous l'avons cédé à notre fils Edouard, qui depuis 1871 partageait nos travaux comme associé. A l'exemple de notre vénérable confrère Armand Fontanel, dont nous avons communiqué dernièrement la biographie à l'Académie, nous n'avons cessé un jour de nous intéresser à un établissement où l'affection et le respect de nos collaborateurs, ainsi que nos études sur la typographie locale, nous font oublier les petites misères de notre grand âge.

A NOS LECTEURS

Nous arrêtons à 1875 l'*Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie à Montauban,* parce que l'exercice de la typographie dans cette ville a été modifié à cette date : deux seuls établissements fonctionnaient en vertu de brevets; nous avons cédé le plus ancien atelier à notre fils, tandis que le matériel de la Société Bertuot était dispersé [1], ainsi que nous l'avons dit.

Cependant, nous croyons que cette Histoire doit être continuée jusques à 1900, soit par nous si Dieu nous conserve la vue et la mémoire, soit par celui auquel nous laisserons les notes et documents recueillis déjà à cet effet.

Après les désastres de 1870-71, nos brevets d'imprimeur furent supprimés avec promesse d'indemnité, que nous attendons encore [2].

Depuis cette époque plusieurs ateliers typographiques ont été établis à Montauban, et leurs propriétaires n'ont pas eu à remplir les formalités exigées autrefois pour l'exercice de cette industrie. Il sera donc difficile, n'ayant pas de documents officiels, d'indiquer, même sommairement, la date de leur création, de leur vente,

[1] A cette vente en détail, nous avons acheté les gravures sur bois du *Bréviaire* et de *l'Annuaire* ou autres ouvrages. Notre collection réunit donc la plupart des gravures employées dans les publications faites à Montauban depuis plus de trois siècles. Nous en reproduisons quelques-unes. — Voir à la Table.

[2] En 1811, lorsque Napoléon réduisit le nombre des ateliers, une indemnité fut accordée aux imprimeurs qui n'étaient pas autorisés à continuer leur industrie ; cependant ils n'avaient pas, comme nous, acheté un brevet avec l'autorisation du Gouvernement.

et quelquefois aussi de leur disparition [1]. Plus difficile encore sera la rédaction de la *Bibliographie*, qui reprendra à 1871 pour arriver à la fin du siècle.

En attendant, seront terminés quelques chapitres spéciaux, en préparation, pour l'histoire de l'imprimerie dans les autres villes de notre département, Castelsarrasin, Beaumont et Moissac, dont il est fait mention dans la notice de Jean Baillio ; pour l'établissement de la lithographie dans le Tarn-et-Garonne ; enfin, des recherches sur l'emploi et les produits de l'impression en taille-douce par nos typographes dans les XVII[e] et XVIII[e] siècles. Nous n'oublierons pas les diverses applications de la photographie, déjà utilisées par notre atelier, et dont le présent ouvrage contient quelques essais de phototypie. Enfin, la listes des journaux et recueils périodiques imprimés dans le Tarn-et-Garonne, que nous avons donnée dans la *Bibliographie* [2], sera continuée jusqu'à 1900.

Ainsi, toutes les industries qui concourent à la publication du livre et à son ornementation seront étudiées avec le plus grand soin.

Octobre 1898.

[1] Ces notices seront nécessairement très abrégées, comme celles que nous avons consacrées aux imprimeurs qui nous ont précédé depuis le commencement du XIX[e] siècle. On comprend que pour ces confrères, presque tous nos contemporains, nous n'avions pas à rechercher et à signaler les renseignements biographiques, ni à décrire minutieusement leur matériel, etc., comme il était intéressant de le faire pour les industriels des siècles précédents. Il en sera de même pour la *Bibliographie*, dans laquelle ne seront citées que les principales publications, surtout celles qui intéressent le département de Tarn-et-Garonne.

[2] Dans la *Bibliographie* sont classés 946 écrits imprimés à Montauban, sans compter les numéros doubles : aussi nous a-t-il été impossible d'éviter quelques erreurs; mais, comme nous savons par expérience qu'on ne tient pas assez compte des *errata*, nous avons indiqué à la plume les corrections qui nous ont paru nécessaires.

TABLE DES MATIÈRES

Libraires-Éditeurs.

BIBLIOGRAPHIE

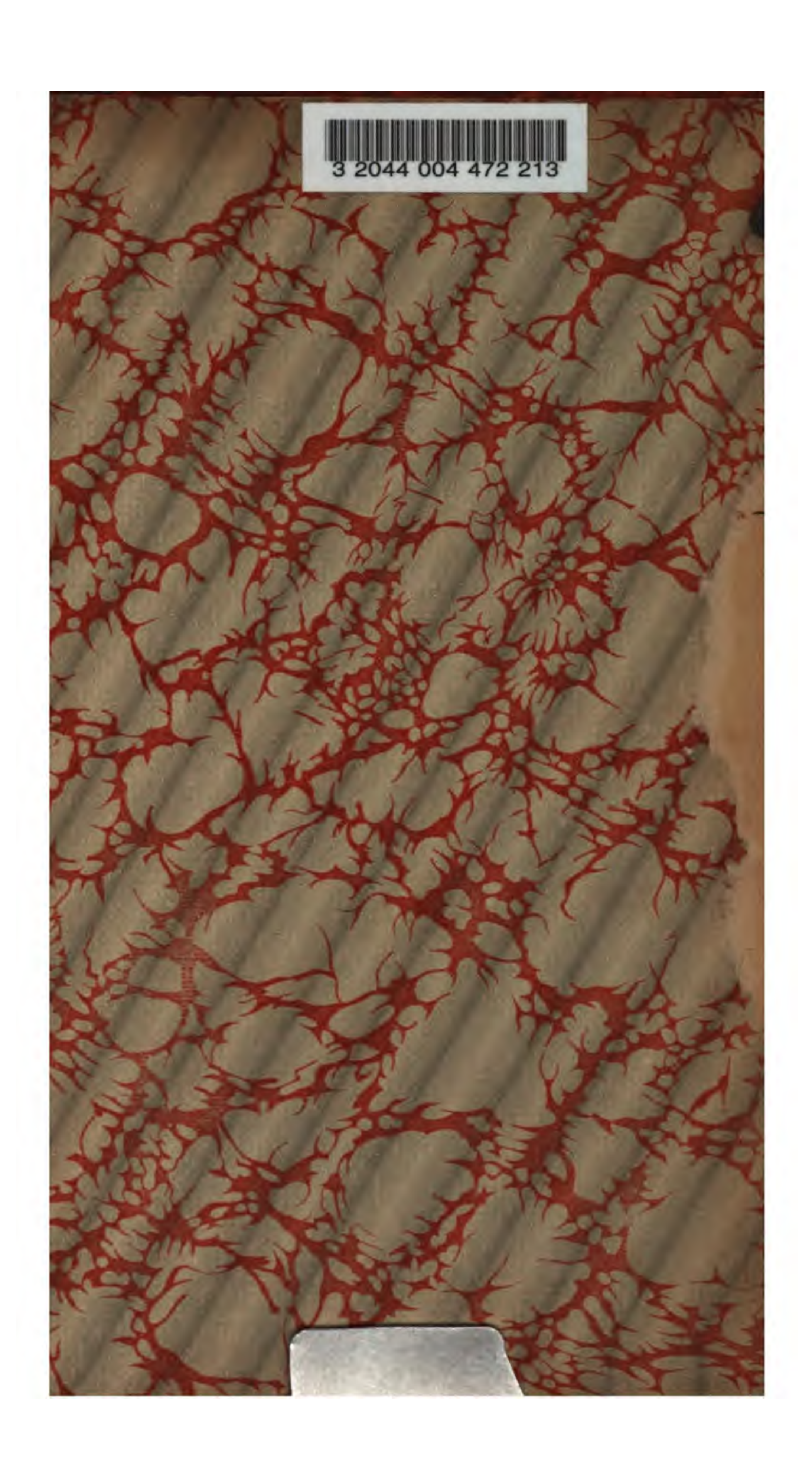
Reproduction de gravures sur bois ou sur cuivre.



Achevé d'imprimer par ÉDOUARD *FORESTIÉ,*
imprimeur, rue de la République, 23.
Montauban, le 27 octobre 1898.






3 2044 004 472 213